L'ANALYSE SCIENTIFIQUE DE LA BIBLE

A PARTIR UNIQUEMENT DES VERSETS SANS CONTRADICTION, FAIT APPARAÎTRE AU SUJET DE LA

LE CONSOLATEUR

Le caractère obligatoire pour tous de suivre le consolateur, afin d'être sauvé, comme Jésus l'a ordonné.

Selon Jean 14.20 en ce jour-là… *14,21* ***celui qui a mes commandements et qui les garde, c'est celui qui m'aime.*** *Et celui* ***qui m'aime sera aimé de mon Dieu (****donc sera sauvé le jour dernier et ira au paradis en évitant l'enfer****).* *Plus loin, Jésus dit selon Jean : 14,24 celui qui ne m'aime pas ne garde point mes paroles. Ces gens ne pourront donc pas être sauvés le jour dernier de l'enfer par ce qu'ils ne seront pas aimé de Dieu comme Jésus ne ne le dit concernant ceux qui lui obéissent.*

Cela montre que Jésus a ordonné à tous les êtres humains jusqu'à la fin des temps de lui obéir, en suivant le consolateur qu'il a ordonné de suivre après lui, afin d'être sauvé de l'enfer, et de résoudre toutes les crises dans ce monde.

Le caractère obligatoire de suivre le consolateur est confirmé par Jésus selon Jean ***« 16,1 je vous ai dit ces choses, afin qu'elles ne soient pas pour vous une occasion de chute »,*** *c'est-à-dire afin qu'elles ne soient pas pour vous une occasion de chute dans la mécréance et donc dans l'enfer qui est un gouffre profond remplit de feu.*

Dans le Dictionnaire de la Bible, (Ed. J. Mackenzie) on trouve dans ses articles, la phrase suivante au sujet de l'interprétation faite par toutes les branches du christianisme, concernant la prophétie de Jésus au sujet du consolateur : « il doit être admis que cette interprétation ne donne pas une image entièrement cohérente ».

Les preuves de la réalisation des prophéties de jésus concernant le consolateur, sont montrées ci-dessous, et ne laissent aucun doute sur la personne du consolateur, et sur ses enseignements qui sont montrés ci-dessous, et ces preuves montrent qu'effectivement, le consolateur n'est pas celui qui est enseigné dans les différentes branches du christianisme, comme l'a reconnu le Dictionnaire de la Bible, (Ed. J. Mackenzie) à travers la phrase citée ci-dessus, que l'on trouve dans ses articles. Ces preuves de la réalisation des prophéties de jésus concernant le consolateur, montrées ci-dessous, sont confirmées ensuite par les concordances parfaites entre ces preuves et les prophéties des autres envoyés de Dieu qui ont parlé du consolateur dans la Bible, ce qui continue d'éliminer toute autre interprétation en dehors de celle donnée dans ce livre et accroît la certitude de toute personne qui lit cela, que le consolateur, l'Esprit saint, l'esprit de vérité est bien celui dont les preuves irréfutables et vérifiables sont montrées dans ce livre comme vous pouvez le constater dans les chapitres ci-dessous et comme vous avez pu le constater depuis le début, à travers la concordance parfaite de ces enseignements avec les enseignements authentiques de Jésus dans la Bible, qui se reconnaissent par le fait qu'ils ne comportent aucune contradiction ni injustice.

PROMOTION DE LA JUSTICE UNIVERSELLE DANS LE MONDE

Vous pouvez nous joindre, à l'adresse e-mail, jesus.c.bible@gmail.com.

Les droits d'auteur nous sont exclusivement réservés : toute reproduction et diffusion sont autorisées tant que le contenu reste identique à notre original sauvegardé, toute déviation mérite d'être poursuivie sévèrement.

LE CONSOLATEUR QUE JÉSUS A ORDONNE DE SUIVRE APRÈS LUI

IV) PARTIE 2 — QUI EST LE CONSOLATEUR, QUE JÉSUS A ORDONNÉ DE SUIVRE APRÈS LUI, AFIN D'ÊTRE SAUVÉ DE L'ENFER ? ……140

IV.1)Le caractère obligatoire pour tous de suivre le consolateur, afin d'être sauvé, comme Jésus l'a ordonné……141

IV.2)Le consolateur selon Jean : « 14,16 et moi, je prierai Dieu, et il vous donnera un autre consolateur, afin qu'il demeure éternellement avec vous, ……141

IV.3)Selon Jean 14. 26 : 'Mais le consolateur, l'Esprit saint, que Dieu* enverra en mon nom, vous enseignera toutes choses, et vous rappellera tout ce que je vous ai dit…', voici les preuves de la réalisation de ces versets……151

IV.4) Selon Jean 14.27 à 31 : 'Je vous laisse la paix, je vous donne ma paix… car le prince du monde vient. Il n'a rien en moi', voici ses preuves. ……151

IV.5)selon Jean 16.1 à 7 : « 16,1 je vous ai dit ces choses, afin qu'elles ne soient pas pour vous une occasion de chute… », voici ses preuves……153

IV.6)Selon Jean 16.8 à 9 : "… il convaincra le monde en ce qui concerne le péché…",……154

IV.6.1) Les droits de Dieu ……154

IV.6.2) Les droits de l'homme et ceux des créatures — voici comment livre de Dieu préservé, qui est le consolateur que Jésus a ordonné de suivre rappelle les 6 commandements de la Bible et les complète ……181

IV.7) Selon Jean 16.10 : « … il convaincra le monde en ce qui concerne…, la justice et le jugement… », ……291

IV.8) Selon Jean 16.10 à 11 : « … il convaincra le monde en ce qui concerne…, la justice et le jugement… », ……291

IV.8.1)L'échec des systèmes éducatifs et judiciaires laïques ……292

IV.8.2) Comment le consolateur, l'Esprit saint a pu résoudre tous les problèmes que les politiques laïques n'ont pu résoudre et qui entraînent les crises actuelles ……294

IV.8.3) La justice basée sur livre de Dieu préservé, qui est le consolateur que Jésus a ordonné de suivre après lui a permis l'élimination de toutes les injustices à l'époque du consolateur, et la rectification de tous les comportements par le pardon et la formation essentiellement……302

IV.8.4) Comment l'éducation a pu être la cause de l'élimination des injustices à l'échelle de tout un pays et d'un ensemble de pays……304

IV.8.5) Comment la prévention a pu participer à l'élimination de toutes les injustices dans le pays……305

IV.8.6) Comment la connaissance de l'existence de sanctions dissuasives a pu participer à ce succès en poussant les gens à aller se former, réduisant ainsi massivement le nombre de sanctions ……306

IV.8.7)Comparaison de la justice et du jugement basée sur les lois laïques avec celle basée sur les lois de Dieu à partir de son livre qui est le consolateur que Jésus a ordonné de suivre après lui……323

IV.8.8)Tout cela ne fait que confirmer la suprématie totale des jugements par la loi de Dieu, sur tout autre loi ou système……332

IV.8.9) Conclusion au sujet de la réalisation de la prophétie de jésus selon Jean 16.8 « Et quand il sera venu, il convaincra le monde en ce qui concerne…, la justice, et le jugement… 16.10 la justice, parce que je vais à Dieu, et que vous ne me verrez plus »……333*

IV.9)Selon Jean 16.12 à 13 « il vous conduira dans toute la vérité. Car il ne parlera pas de lui-même, mais il dira tout ce qu'il aura entendu, et il vous annoncera les choses à venir. », ……333

IV.10) Selon jean, Jésus a dit : '16,14 il me glorifiera, parce qu'il prendra de ce qui est à moi, et vous l'annoncera. 16.15 Tout ce que Dieu a est à moi. C'est pourquoi j'ai dit qu'il prend de ce qui est à moi, et qu'il vous l'annoncera……337

IV.11)Selon Jean 16.16 à 33 : 16,16 « Encore un peu de temps, et vous ne me verrez plus. et puis encore un peu de temps, et vous me verrez, », voici ses preuves……339

IV.12) Selon Jean 17.1 à 17,4 : « Or, la vie éternelle, c'est qu'ils te connaissent, toi, le seul vrai Dieu, et celui que tu as envoyé, Jésus Christ », voici ses preuves. ……340

IV.13)Selon Jean 14. 26 : 'Mais le consolateur, l'Esprit saint, que Dieu* enverra en mon nom, vous

enseignera toutes choses, et vous rappellera tout ce que je vous ai dit…', voici les preuves de la réalisation de ces versets……340

IV.14)Conclusion au sujet de qui est le consolateur (ou le Paraclet) que Jésus a ordonné de suivre après lui afin d'être sauvé de l'enfer :……344

PRÉAMBULE

La méthode de discernement utilisée, qui a abouti naturellement à une telle conclusion, est fondée sur le fait qu'aucun envoyé de Dieu n'enseigne ni ne dit, ce qui est contraire à la vérité et à la justice*. Car Dieu qui les a envoyés est infiniment juste et véridique. Toute parole comportant des contradictions et des injustices, qui leur sont attribuées dans la Bible, ou par le christianisme ou le judaïsme d'aujourd'hui, comme cela est montré dans ce livre, ne peuvent donc en aucune manière provenir d'eux ont été en plus, rejetée et combattue par les apôtres de Jésus en premier, comme Paul lui-même le dit dans ses écrits, et comme vous pouvez le constater en lisant ce livre jusqu'au bout. Et ces injustices dont les coûts indus sont insupportables pour tous à cause de leurs multiplications aboutissent aux crises actuelles, cela à cause des faux plaisirs avec les créatures que les gens suivent en masse, et qui les poussent à se faire du mal les uns aux autres (adultère, vols, etc..) … Cela montre à quel point la religion d'Abraham est très injustement calomniée de nos jours alors que… la religion d'Abraham n'est ni les calomnies que racontent certains médias ou certains milieux réfractaires à la vérité, car elle n'est contre leurs intérêts bassement matérialistes ni le comportement des soi-disant croyants que l'on voit actuellement et qui font des injustices que le livre de Dieu préservé, qui est le consolateur que Jésus a ordonné de suivre après lui est le premier à interdire.*

Comment vous procurer livre de Dieu préservé, qui est le consolateur que Jésus a ordonné de suivre après lui et la Bible afin de suivre avec, les arguments montrés dans ce livre

Voici, livre de Dieu préservé, qui est le consolateur que Jésus a ordonné de suivre après lui, *version du roi Fadh d'Arabie saoudite, une des meilleures en français, qui existe sur le marché, avec son texte original en arabe sur chaque page, vous permettant de vérifier directement les traductions si vous comprenez l'arabe. Vous pouvez vous le procurer dans vos librairies ou dans les liens suivant :*
www.islamicbulletin.org/french/ebooks/quran/quran_french.pdf
ou dans ce lien, *http://www.coran-islam.com/lire/fr/****).***

La bible utilisée dans ce livre est votre Bible. Nous vous invitons à vérifier les versets référencés dans ce livre, qui proviennent tous de votre Bible que vous avez chez vous. Ceux qui n'ont pas de Bible chez eux peuvent lire la Bible dans le lien suivant, ou dans d'autres liens à leur convenance. voici un lien que nous vous proposons par exemple,
http://www.info-bible.org/lsg/INDEX.html

Nous rappelons ci-dessous les livres constituant la Bible qui sont les suivants :

ANCIEN TESTAMENT (LIVRES 1-39)

- **Le Pentateuque**
 1. Genèse
 2. Exode
 3. Lévitique
 4. Nombres
 5. Deutéronome

- **Les Livres historiques**
 6. Josué
 7. Juges
 8. Ruth
 9. 1 Samuel
 10. 2 Samuel
 11. 1 Rois
 12. 2 Rois
 13. 1 Chroniques
 14. 2 Chroniques
 15. Esdras
 16. Néhémie
 17. Esther

- **Les Livres poétiques**
 18. Job
 19. Psaumes
 20. Proverbes
 21. Ecclésiaste
 22. Cantique

- **Les Prophètes**
 23. Essai
 24. Jérémie
 25. Lamentations
 26. Ezéchiel
 27. Daniel
 28. Osée
 29. Joël
 30. Amos
 31. Abdias
 32. Jonas
 33. Miche
 34. Nahum
 35. Habacuc
 36. Sophonie
 37. Âgée
 38. Zacharie
 39. Malachie

NOUVEAU TESTAMENT (LIVRES 40-66)

- **Les évangiles**
 40. Matthieu
 41. Marc
 42. Luc
 43. Jean

- **Les Actes des Apôtres**
 44. Actes

- **Les Épitres de Paul**
 45. Romains
 46. 1 Corinthiens
 47. 2 Corinthiens
 48. Galates
 49. Éphésiens
 50. Philippiens
 51. Colossiens
 52. 1 Thessaloniciens
 53. 2 Thessaloniciens
 54. 1 Timothée
 55. 2 Timothée
 56. Tite
 57. Philémon
 58. Hébreux

- **Les autres Épitres**
 59. Jacques
 60. 1 Pierre
 61. 2 Pierre
 62. 1 Jean
 63. 2 Jean
 64. 3 Jean
 65. Jude

- **Écrit apocalyptique**
 66. Apocalypse

PARTIE 2 SUR 5 : *Appelle de Jésus, à suivre le consolateur après lui, afin d'être sauvé et d'éviter les crises dans ce monde. Ce livre montre les preuves irréfutables sur qui sont ce consolateur, en donnant à chacun les possibilités de vérifier les preuves données. L'interprétation faite à ce sujet jusqu'à ce jour par les adeptes du christianisme est restée non concordante et non vérifiable, si on la compare à l'ensemble des prophéties de Jésus. C'est pourquoi l'approche scientifique est préférable, car elle donne les preuves versées à l'appui que toute personne peut vérifier aussi bien dans la Bible que dans les autres preuves données. D'où l'importance de lire complètement de livre. Ses conclusions sont restées irréfutables jusqu'à ce jour, y compris face aux plus grands adeptes du christianisme.*

I) PARTIE 2 — QUI EST LE CONSOLATEUR, QUE JÉSUS A ORDONNÉ DE SUIVRE APRÈS LUI, AFIN D'ÊTRE SAUVÉ DE L'ENFER ?

OBJECTIF

L'objectif de cette partie n'est pas d'endoctriner sans preuve, mais de donner aux lecteurs et auditeurs, toutes les preuves qui leur permettent de vérifier verset après verset en rapprochant les prophéties de Jésus des faits vérifiables auxquels ils correspondent indubitablement et que le lecteur peut vérifier, et ainsi avoir la certitude que les interprétations que lui ont donné les docteurs de l'endoctrinement sans preuve sont toutes fausses. Voici les preuves que nous vous invitons à vérifier.

Qui est donc ce consolateur, c'est cela la vraie question ?
Dans le Dictionnaire de la Bible, (Ed. J. Mackenzie) on trouve dans ses articles, la phrase suivante au sujet de l'interprétation faite par toutes les branches du christianisme, concernant la prophétie de Jésus au sujet du consolateur : « il doit être admis que cette interprétation ne donne pas une image entièrement cohérente ». Les preuves de la réalisation des prophéties de jésus concernant le consolateur, sont montrées ci-dessous, et ne laissent aucun doute sur la personne du consolateur, et sur ses enseignements qui sont montrés ci-dessous, et ces preuves montrent qu'effectivement, le consolateur n'est pas celui qui est enseigné dans les différentes branches du christianisme, comme l'a reconnu le Dictionnaire de la Bible, (Ed. J. Mackenzie) à travers la phrase citée ci-dessus, que l'on trouve dans ses articles. Ces preuves de la réalisation des prophéties de jésus concernant le consolateur, montrées ci-dessous, sont confirmées ensuite par les concordances parfaites entre ces preuves et les prophéties des autres envoyés de Dieu qui ont parlé du consolateur dans la Bible, ce qui continue d'éliminer toute autre interprétation en dehors de celle donnée dans ce livre et accroît la certitude de toute personne qui lit cela, que le consolateur, l'Esprit saint, l'esprit de vérité est bien celui dont les preuves irréfutables et vérifiables sont montrées dans ce livre comme vous pouvez le constater dans les chapitres ci-dessous et comme vous avez pu le constater depuis le début, à travers la concordance parfaite de ces enseignements avec les enseignements authentiques de Jésus dans la Bible, qui se reconnaissent par le fait qu'ils ne comportent aucune contradiction ni injustice.

I.1)LE CARACTÈRE OBLIGATOIRE POUR TOUS DE SUIVRE LE CONSOLATEUR, AFIN D'ÊTRE SAUVÉ, COMME JÉSUS L'A ORDONNÉ

Selon Jean 14.20 en ce jour-là… *14,21 c****elui qui a mes commandements et qui les garde, c'est celui qui m'aime.*** *Et celui* ***qui m'aime sera aimé de mon Dieu (****donc sera sauvé le jour dernier et ira au paradis en évitant l'enfer****).*** *Plus loin, Jésus dit selon Jean : 14,24 celui qui ne m'aime pas ne garde point mes paroles. Ces gens ne pourront donc pas être sauvés le jour dernier de l'enfer par ce qu'ils ne seront pas aimé de Dieu comme Jésus ne ne le dit concernant ceux qui lui obéissent.*

Cela montre que Jésus a ordonné à tous les êtres humains jusqu'à la fin des temps de lui obéir, en suivant le consolateur qu'il a ordonné de suivre après lui, afin d'être sauvé de l'enfer, et de résoudre toutes les crises dans ce monde.

Le caractère obligatoire de suivre le consolateur est confirmé par Jésus selon Jean ***« 16,1 je vous ai dit ces choses, afin qu'elles ne soient pas pour vous une occasion de chute »,*** *c'est-à-dire afin qu'elles ne soient pas pour vous une occasion de chute dans la mécréance et donc dans l'enfer qui est un gouffre profond remplit de feu.*

*I.2)**Le consolateur** selon Jean : « **14,16 et moi, je prierai Dieu, et il vous donnera un autre consolateur, afin qu'il demeure éternellement avec vous,***

*En tenant compte des enseignements de Jésus mis en évidence dans les parties précédentes, voici ce que Jésus a enseigné selon Jean : "**14,16 et moi, je prierai Dieu, et il vous donnera un autre consolateur, afin qu'il demeure éternellement avec vous.***

*Une des caractéristiques de ce consolateur est donc qu'il reste éternellement avec nous pour nous montrer comme Jésus l'a fait, le chemin de Dieu, sur chaque sujet, car la prophétie du « il vous donnera un autre consolateur », donc un autre guide autre que Jésus, qui reste éternellement avec nous, ce qui montre les enseignements de ce guide resteront inaltéré et disponibles à tout instant pour chaque individu sur terre, **ce qui élimine toutes les interprétations données par les promoteurs du christianisme à ce sujet, car, dans aucune de leur interprétation, la disponibilité des enseignements qui guident sur chaque sujet est inexistante, ainsi que le caractère inaltéré de ces enseignements, ce qui montre que leur interprétation est fausse.***

Voici la seule interprétation que vous pouvez vérifier et qui a rempli toutes ces conditions.

***Premièrement,** concernant le caractère inaltéré des enseignements de ce consolateur, qui est le livre de Dieu qui guide sur chaque, sujet, voici quelque exemple de concordance parfaite entre les découvertes scientifiques et les versets de ce livre de Dieu que Jésus appelle le consolateur, comme le montre cette partie de ce livre de Dieu à chacune des prophéties de Jésus au sujet du consolateur. Cela est complété par les concordances parfaites entre chacune de prophéties de Jésus avec le contenu de ce livre comme vous pouvez le constater en lisant cette partie jusqu'au bout. Ce livre enseigne toute chose comme le témoignent les plus grands savants scientifiques à la lecture de ce livre. Leur témoignage se trouve à la suite de la démonstration de la concordance de chacune des prophéties de Jésus avec le contenu de ce livre de Dieu préservé que Jésus a appelé le consolateur, au sujet duquel Dieu a promis de préserver contre toute altération pour l'éternité, et Dieu dit au **Chapitre 6, verset 38 de ce livre de Dieu, nous n'avons rien omis d'écrire dans le Livre….. Chapitre 39 : 27. Nous avons, dans ce livre divin, cité pour les gens toutes sortes d'exemples afin qu'ils se souviennent. 28… afin qu'ils soient pieux** !*

1) Voici quelques exemples de concordances entre les découvertes relatives à l'infiniment grand, et les versets de ce livre :
a) La création de l'univers est prédite par ce livre divin qui est le consolateur, plus de 1000 ans avant sa découverte par les plus grands savants de ce monde

Chapitre 21, verset 30 les mécréants ne voient ils pas que les cieux et la terre formaient à l'origine une masse compacte ? Nous les avons ensuite ordonnés de se séparer et de l'eau, nous avons fait provenir toute chose vivante. Ne voient-ils donc pas ?

Ce n'est qu'à partir de 1966 quand les instruments d'observation du ciel ont pu être développés par la communauté scientifique après de long siècle d'effort que Hubble, en observant le ciel, a constaté que tous ses éléments s'éloignaient de la terre et s'éloignait les uns des autres. Si l'on met ce film en marche arrière, au lieu de voir les éléments du ciel s'éloigner les uns des autres ainsi que de la terre, ont les voient au contraire se rapprocher les un des autres ainsi que de la terre. Ainsi, les scientifiques ont émis l'hypothèse qu'à l'origine tout l'univers et ce qu'il contient devaient être concentrés dans une masse compacte de forte densité, comme un atome

primitif compact de forte densité, qui a explosé, dans un énorme Big Bang, à partir duquel, tout l'univers que nous connaissons aujourd'hui s'est formé. Compte tenu des lois de la physique, ils ont constaté que si cette hypothèse était vraie, le bruit ainsi que l'irradiation émise par ce Big Bang devraient pouvoir se mesurer de manière uniforme dans tout l'univers, de même que les matières élémentaires de tout ce que l'on voit dans l'univers devraient être les mêmes. Ils ont envoyé des instruments d'observation et de mesure dans l'espace pour mesurer cela et ils ont trouvé que c'était effectivement le cas. En plus les découvertes en physique nucléaire ont permis de mettre en évidence que le ciel, la terre, les êtres vivants, le soleil, ainsi que tous les éléments qui composent l'univers, sont faits de la même matière élémentaire, provenant de la poussière du Big Bang qui est aussi la même que la poussière d'étoiles.

Ainsi, toute la communauté scientifique est depuis cette découverte, unanime pour affirmer qu'à l'origine, toute la matière (étoile, planètes, comètes, météores, poussière, nuages cosmiques, corps des êtres vivants, etc.) était hyperconcentrée dans une sorte d'atome primitif ou atome initial qui a explosé dans un colossal « Big Bang », à partir duquel a été formé l'univers que nous connaissons et ce livre divin, provenant du consolateur est le seul livre qu'ait affirmé cela dans ce verset : ***chapitre 21, verset 30, où on peut lire : « Ceux qu'ils ont mécrus, n'ont-ils pas vu que les cieux et la terre formaient une masse compacte ? Ensuite nous les avons séparés et fait de l'eau toute chose vivante. Ne croiront-ils donc pas ? »****. Que le messager de Dieu ayant reçu ce livre, dis cela plusieurs siècles auparavant, est une preuve évidente que ce livre divin regroupant les enseignements du consolateur n'est rien d'autre que la parole de Dieu, car qui donc, en dehors de Dieu a pu révélé de telles vérités à ce messager, que les plus grands savants de ce monde avec les moyens énormes des états les soutenant ont mis de nombreux siècles à découvrir après ce messager ayant reçu ce livre divin ?*

Par ailleurs, concernant la suite du verset, *il est bien connu des scientifiques aujourd'hui, que l'eau entre dans la composition de tous les êtres vivants, êtres humains et animaux pour 50 % à plus de 90 % selon l'espèce, ce qui n'était pas le cas au moment de la révélation de ce livre divin. Ceci n'a été découvert qu'au 20e siècle avec le développement de la physique nucléaire.*
Qui donc a dit au consolateur, l'Esprit saint, l'esprit de vérité des vérités que les savants ont mis plus de 14 siècles à découvrir après lui ? Cela montre que ces versets ne peuvent provenir que de Dieu, et que confirment que tout ce que dit ce livre divin que Jésus appelle le consolateur dans toutes ses prophéties, est la vérité, et se réalisera inéluctablement.

b) La création du ciel est prédite par ce livre divin qui est le consolateur, plus de 1000 ans avant sa découverte par les plus grands savants de ce monde

Chapitre 41 verse 11 : De plus il se tourna vers le ciel alors qu'il était fumé et lui dit ainsi qu'à la terre : Venez de gré ou de force et le ciel et la terre dirent : nous venons obéissants.

Les astronomes observent régulièrement aujourd'hui avec leurs instruments sophistiqués les étoiles en formation et en disparition et peuvent constater cette fumée (qui est très chaude et est gazeuse) qui précèdent leur formation. Le mécanisme de la formation du ciel est aujourd'hui bien connu des scientifiques l'étape de cette fumée en fait parti. Ceci n'a été découvert qu'au 20e siècle avec le développement des instruments d'observation modernes. Qui donc, si ce n'est Dieu, a fait révéler au messager ayant reçu ce livre, des vérités que les savants ont mis plus de 14 siècles à découvrir après lui ?

2) Voici quelques exemples de concordances entre les découvertes relatives à l'infiniment petit, et les versets de ce livre :

a) La vitesse de la lumière est prédite par le livre de Dieu qui est le consolateur, plus de 1000 ans avant sa découverte par les plus grands savants de ce monde

Chapitre 70, versets 3 et 4, les anges et l'Esprit franchissent les degrés célestes en un jour dont la durée correspond à cinquante mille années sur Terre.

Nous constatons que le livre de Dieu qui est le consolateur, que Jésus a ordonné de suivre après lui, introduit un terme d'égalité entre le trajet que pourrait accomplir un terrien en 50 000 ans et celui effectué par un ange en un jour. Toutes les dates utilisées pour fixer les fêtes croyantes ou les célébrations de grands évènements religieux croyants étant faites à partir du calendrier lunaire qui est le calendrier croyant, il est donc logique de croire que ce verset fait référence à l'année croyante qui est de 360 jours. En prenant comme référence l'année lunaire on constate que le rapport admis par le livre de Dieu qui est le consolateur, l'Esprit saint, l'esprit de vérité peut être : la distance parcourue en un jour par un ange avec l'esprit = celle parcourue avec le moyen de locomotion le plus rapide que l'homme avait à l'époque de la révélation (le cheval) en 50 000 ans c'est-à-dire 360 > 50 000 = 18 000 000 de jours. Ce qui signifie qu'un ange cosmique va 18 000 000 fois plus vite que le moyen de locomotion le plus rapide utilisé sur terre à l'époque de la révélation, qui était le cheval pur sang arabe, dont la vitesse est de 60 km/h en moyenne pour les plus rapides d'entre eux.

Si nous appliquons le rapport cité ci-dessus qui est de 1/18 000 000, à la vitesse la plus rapide atteinte par un être humain (qui est celle d'un homme transporté par un coursier), nous arrivons à une vitesse de l'ordre de : 60 > 18 000 000 = 1 080 000 000 kilomètres à l'heure. Si on la ramène au niveau de la seconde on découvre sans surprise pour ceux qui sont convaincus de l'origine divine du livre de Dieu qui est le consolateur, l'Esprit saint, l'esprit de vérité que nous arrivons au chiffre de : 1 080 000 000/3600 = 300 000 kilomètres à la seconde, soit exactement la vitesse de la lumière.

Il faut rappeler à ce sujet qu'à l'époque du Prophète, les savants pensaient que la lumière se transmettait instantanément. Ces croyances sont restées vivaces jusqu'au 19e siècle, et la vitesse de la lumière ne fut déterminée avec précision qu'en 1929 seulement, avec l'ordre de grandeur divulgué par le Livre sacré qui est de 300 000 kilomètres à la seconde. (Exactement 299 792 458 kilomètres à la seconde). Il reste que ce livre de Dieu n'emploie pas spécifiquement le mot « lumière », mais il faut savoir qu'il est écrit dans ce livre de Dieu que les anges dont il est question sont faits de lumière. (Le mot « Nour [lumière] » s'applique typiquement pour définir leur constitution). Même avec une tolérance de 1,5 % dans les calculs, cela reste précis et valable. Dans ce cas nous sommes largement en dessous de cette tolérance.

Par ailleurs, la vitesse de la lumière prise comme étalon de mesure du cosmos démontre, d'une part, l'immensité de l'Univers, et d'autre part, le bien-fondé de la thèse du livre de Dieu qui est le consolateur (p) qui a été à l'origine de ce système d'évaluation. Elle implique aussi que l'être humain est vraiment insignifiant face à l'extraordinaire complexité et immensité de la création de Dieu, et cela ne fait que confirmé ce que le consolateur a enseigné en se basant sur le livre de Dieu, et qui a été cité ci-dessus, en disant que ce monde n'est que l'équivalent d'une goutte d'eau, face à l'au-delà qui est l'équivalent d'une mer immense, et cet ensemble réuni, ce monde et l'au-delà, ou l'ensemble de la création de Dieu est entre les mains de Dieu comme un grain de moutarde entre les mains de l'un d'entre vous, mais Dieu est infiniment supérieur à vous dans tous les domaines, et il n'a que des qualités sans avoir aucun défaut ni faiblesse. Tout ce que nous aimons, dans ce monde, les plaisirs, les beautés, etc., ne sont que des exemples que

Dieu nous donne pour que l'on puisse connaître que les plaisirs infiniment supérieurs à tous les autres réunis (comme l'infini est supérieur à la goutte d'eau que représente ce monde, dont toutes les créatures de ce monde se la partagent) se vivent dans son adoration, et c'est pour cela qu'il a descendu son livre dont la lecture remplit notre âme de ces plaisirs illimités et intenses.

b) Structure de la matière (domaine de la physique nucléaire) est prédite par ce livre divin qui est le consolateur, plus de 1000 ans avant sa découverte par les plus grands savants de ce monde :

Chapitre 36, verset 36 Gloire à celui qui a créé le couple dans ce que la Terre fait germer, également en eux-mêmes, et à travers (la matière), et dans ce qu'ils ignorent. *Contrairement aux croyances généralement admises, les formes de vies inférieures ou différentes du règne animal sont-elles aussi tributaires de l'existence des deux éléments du couple : le mâle et la femelle. En effet, les substances inorganiques sont également dépendantes de forces opposées et complémentaires qui sont le pendant du couple dans la vie. Nul n'ignore aujourd'hui que l'électromagnétisme joue un rôle capital dans l'élaboration de la matière, grâce à Dieu par les propriétés attractives ou répulsives qui s'exercent jusqu'au sein de l'atome. Ce dernier qui est un corps électroniquement neutre, comprend le noyau électrisé positivement (+), entouré d'électron, corpuscules d'électricité négative (—). Un excès d'électrons entraîne une charge négative, alors qu'au contraire un défaut produit une charge positive. Ces caractéristiques serviront à agencer toute la matière de l'Univers comme le précise le verset suivant :* ***chapitre 51, verset 49 et pour chaque chose, avons créé le couple, peut être réfléchirez-vous ? Ceci n'a été découvert qu'au 20e siècle avec le développement de la physique nucléaire. Qui donc a dit au consolateur, l'Esprit saint, l'esprit de vérité des vérités dont les savants ont été ignorants pendant plus de 14 siècles après lui ?***

3) Voici d'autres exemples de concordances entre les découvertes relatives à différent domaine de connaissance, et les versets de ce livre :

a) Actualité récente : La guerre réalisée contre l'Irak est prédite par ce livre divin qui est le consolateur, plus de 1000 ans avant sa réalisation à la fin de la décennie 1990

Dans le recueil de hadiths « Le jardin des saints serviteurs », vous pouvez constater des paroles de ce messager qui a reçu les enseignements du consolateur, qui parle du conflit en Irak en année 1423 de l'hégire (en 2002 – 2003), alors que ce messager l'a dit y a plus de 1000 ans. Paroles n° 1822 : le Messager de Dieu (P) a dit : « L'heure ne se lèvera pas avant que l'Euphrate ne laisse apparaître une montagne d'or (la richesse pétrolière actuelle de l'Irak). Les gens s'entre-tueront pour elle. De chaque centaine il en sera tué en quatre-vingt-dix-neuf. Chacun d'eux dira : "Qui sait si je ne suis pas le centième qui sera épargné". Dans une autre version : "Le temps est presque venu où l'Euphrate laissera paraître un trésor plein d'or. Que celui qui vivra en ces temps-là n'en prenne rien pour lui". (URA). Et effectivement, malgré tout ce que les responsables de cette guerre ont donné comme motif officiel, pour attaquer l'Irak, qui en plus s'est avéré complètement faux, car les journalistes de leurs propres pays ont fini par annoncé que l'Irak ne représentait aucune menace, comme il l'annonçait officiellement, et avec les vues satellites, dont il est très facile de s'en apercevoir pour n'importe quel de ces dirigeants responsables de cette guerre. Cela montre l'énorme calomnie dont ils sont capables, pour arriver à leurs objectifs matérialistes, même si des milliers de personnes innocentes doivent mourir pour cela, car la guerre en Irak a fait selon les médias qui traitent de la question des centaines de milliers de morts parmi les populations civiles irakiennes, des femmes, des enfants, des veilles personnes, des chefs de famille paisibles, qui n'ont rien fait aux responsables de ce conflit, ni à leur pays, et qui sont ainsi morts à cause des bombardements aveugles de cette coalition de pays formée sur la base de calomnies qui ne peut mener ceux qui l'ont initié et l'ont fait, que vers la colère de Dieu, sauf s'ils se repentent en versant le prix du

sang pour chaque personne tuée dans cette guerre.

b) Géographie et exploration sous-marine : La Barrière invisible entre les deux mers qui ne se mélange pas est prédite par ce livre divin qui est le consolateur, plus de 1000 ans avant sa découverte par les plus grands savants de ce monde dans ce domaine.

Chapitre 25, verset 53 et c'est lui qui donne libre cours aux deux mers : l'une douce, rafraîchissante, l'autre salée, amère. Et il assigne entre les deux une zone intermédiaire et un barrage infranchissable. Chapitre 55, versets 19 à 20, il a donné libre cours aux deux mers pour se rencontrer. Il y a entre elles une barrière qu'elles ne dépassent pas... *Par les efforts d'exploration sous-marine du commandant Cousteau, les scientifiques viennent récemment de découvrir que l'eau salée (marine) et l'eau douce marine à environ 15 000 mètres de profondeur ne se mélangent pas ! Cependant, quand l'au circule entre les deux, elle laisse les propriétés de la mer qu'elle vient de quitter pour prendre celle de la mer qu'elle vient de rejoindre, et cela vice-versa. Ceci n'a été découvert qu'au 20e siècle avec le développement des instruments d'observation modernes. Le même phénomène peut s'observer entre deux mer de salinité, de couleur et de goût différents comme la mer Méditerranée et l'océan atlantique, ou autre cas de ce genre. Qui donc a dit au messager ayant reçu ce livre divin, des vérités que les savants ont mis plus de 1000 ans à découvrir après lui ?*

***c) Géologie** : **Rôle des montagnes est prédit par ce livre divin qui est le consolateur, plus de 1000 ans avant sa découverte par les plus grands savants de ce monde dans ce domaine. Chapitre** 78 verset 6 à 7 "N'avons-Nous pas fait de la terre une couche ? Et (placé) les montagnes comme des piquets ?". Aroun Tazief, un savant géologue français de renommée internationale à découvert ce phénomène dans les 20 siècles. Avant ce siècle l'humanité n'avait aucune connaissance exacte sur la manière dont les montagnes sont accrochées à la terre. Ici le mot "piquet" est utilisé aussi pour montrer que les montagnes permettent de tenir la terre (croûte) en place, immobile. Cette idée est reprise plus en détail au chapitre 21, verset 31 : Et nous avons placé des montagnes fermes dans la terre, afin qu'elle ne s'ébranle pas en les [entraînant] ».*
Ainsi, les montagnes permettent la stabilité de la terre en empêchant la forme de la terre de changer et de provoquer un changement d'orbite de la planète. Le rôle des montagnes dans la stabilité de la terre n'a été effectivement découvert par les scientifiques qu'au 20e siècle. Qui donc a pu donner au messager de Dieu ayant reçu ce livre de telles informations il y a 1400 ans alors que les savants en la matière ne l'ont découvert que récemment ?

d) Une multitude d'autres exemples de concordances miraculeuse que vous pouvez constater
Voici d'autres sujets ou vous pouvez constater ces concordances miraculeuses entre les découvertes dans ces domaines et les versets de ce livre divin en lisant les annexes du livre dont la méthode de téléchargement a été montrée ci-dessus et est rappelée ci-dessous, après que toutes les preuves aient été montrées pour enlever tout doute dans l'esprit de tout individu au sujet de « qui est le consolateur que Jésus a ordonné de suivre » :

Les forces aérodynamiques et le vol programmé chez les oiseaux	*Les trous noirs*
LE CLONAGE DES ÊTRES VIVANTS	*Pulsars : étoiles pulsantes*
LE SOLEIL FINIRA PAR S'éteindre	*L'étoile Sirius*
LES FAITS SCIENTIFIQUES DANS L'HISTOIRE DE L'INONDATION DE NOE	*La lumière et l'obscurité*
	Combustion sans feu
	Le poids des nuages

LA FORCE GRAVITATIONNELLE DE LA TERRE	*De la pluie en quantité déterminée*
LE MOUVEMENT DE TRACTION FACILITANT LA NAISSANCE	*La formation de la pluie*
L'HÉMOGLOBINE ET LE FER	*Les pluies qui ramènent à la vie des terres mortes*
LE MASSAGE CARDIAQUE	*La formation de la grêle, du tonnerre et des éclairs*
LA COUCHE D'OZONE AUX PÔLES AU MOMENT DU LEVER DU SOLEIL	*Les vents fécondants*
LA COMéTé DE HALLEY ET 76 ANNÉES	*Les étapes dans la formation du vent*
LA SAGESSE DANS LA PROHIBITION DU SANG	*comment le procédé de photosynthèse commence dès le matin*
RÉCEPTEUR RADIO SUR LES MONTAGNES	*Les mers distinctes*
La teneur en hydrogène et en hélium dans le Soleil	*L'obscurité des mers et les vagues internes*
La protection du ventre de la mère	*La région qui contrôle nos mouvements*
La fossilisation et le contenu en fer	*Le cœur trouve la paix au souvenir de Dieu*
L'oxydation du sang	*Le pardon selon la morale de la religion de Dieu* et ses bienfaits sur la santé*
Le remuement et le gonflement de la Terre	*Comment la prière accélère le traitement du malade*
La création de l'Univers	*Le stress et la dépression : le résultat de la non-conformité à la religion*
L'Univers en expansion	*La création de l'homme*
La fin de l'Univers et le Big Crunch	*La création des êtres humains à partir de l'eau*
Création à partir d'une fumée épaisse	*Création à partir d'argile*
La séparation des cieux et de la Terre	*La programmation dans les gènes*
La création de ce qui se situe entre les cieux et la Terre	*La période menstruelle*
Le parfait équilibre dans l'Univers	*La grossesse et la naissance*
Le réglage minutieux de l'Univers	*Les phases de développement des organes humains*
Les différences structurelles entre le Soleil, la Lune et les étoiles	*La formation du lait*
Les orbites et l'Univers en rotation	*Un mélange miraculeux : le lait maternel l'identité cachée dans l'empreinte digitale*
La trajectoire du Soleil	*L'abeille femelle*
L'orbite de la Lune	*Le miracle du miel*
Le calcul de l'année lunaire	*La datte et ses caractéristiques telles que décrites dans le livre de Dieu qui est le consolateur, l'Esprit saint, l'esprit de vérité*
La force de gravité et les mouvements orbitaux	*La figue : un fruit dont la perfection n'a été découverte que récemment*
La sphère terrestre	*Le poisson : une source nutritionnelle de valeur*
La direction de rotation de la Terre	*Le porc et ses effets néfastes sur la santé*
La forme géoïde de la Terre	*L'olive, une source de bienfait pour la santé*
Les diamètres de la Terre et de l'espace	*Chirurgie par pontage coronarien*
Les couches atmosphériques	*Pratiquer une activité sportive, se laver et boire de l'eau font du bien à la santé*
La voûte protégée	*L'existence de la vie microscopique*
Le ciel sous forme de dôme	*L'existence de sociétés animales*
Le ciel doté de retour	*Biomimétique : concept s'inspirant des êtres vivants*
Les couches de la Terre	*Des sauterelles se déplaçant en essaim*
La terre fait sortir ses fardeaux	*La communication des fourmis*
Le rôle des montagnes	
Les montagnes en mouvement	
Différents points sur le lever et le coucher du Soleil	
Perte de terres aux extrémités	
La fission de la Terre	
Le miracle du fer	

La formation du pétrole *La relativité du temps* *Création en six jours* *La vérité sur la destinée* *Les paires dans la création* *Particules subatomiques*	*Le cycle alimentaire* *Les oreilles sont actives durant le sommeil* *L'importance du mouvement durant le sommeil* *Mouvement réduit la nuit* *Contraction de la poitrine avec l'augmentation de l'altitude*

5) Ce livre divin qui est le consolateur, corrige la Bible ou la complète sur quasiment tous les sujets, comme vous pouvez le constater, voici des exemples ([S1] ?))

Ce livre divin a été révélé entre autres pour rectifier tous les mauvais comportements et fausses croyances et rétablir la vérité divine dans tous les domaines afin que chacun puisse pratiquer la justice, la miséricorde et aller au Paradis en évitant l'enfer. Ce livre divin est le dernier livre descendu par Dieu, il est destiné à l'humanité, il contient l'authentique parole de Dieu, et ce au contraire de la Bible qui contient un mélange de paroles divines et de paroles humaines, ce livre divin est venu corriger beaucoup de concepts qui furent introduits dans la Bible par les hommes et qui furent considérés comme parole de Dieu, alors que ce n'est pas le cas, car il est évident que tout ce qui est contraire à la vérité ne peut provenir de Dieu, en voici quelques exemples :

La Bible dit : 3,21 je ferai même trouver grâce à ce peuple aux yeux des Égyptiens, et quand vous partirez, vous ne partirez point à vide. 3.22 Chaque femme demandera à sa voisine et à celle qui demeure dans sa maison des vases d'argent, des vases d'or, et des vêtements, que vous mettrez sur vos fils et vos filles. ***Et vous dépouillerez les Égyptiens.*** *12.35 Les enfants d'Israël firent ce que Moïse avait dit, et ils demandèrent aux Égyptiens des vases d'argent, des vases d'or et des vêtements. EXODE. Ce livre divin corrige la Bible par ce verset : dis : « [non,] Dieu ne commande point la turpitude. Direz-vous contre Dieu ce que vous ne savez pas ? » chapitre 7.28. Certes, Dieu commande l'équité, la bienfaisance et l'assistance aux proches. Et il interdit la turpitude, l'acte répréhensible et la rébellion. Il vous exhorte afin que vous vous souveniez. chapitre 16.90*

La Bible dit : préparez le massacre des fils, à cause de l'iniquité de leurs pères ! Essai 14.21. Il est évident que si un individu Jean a tué, il est extrêmement une injustice de juger et condamner puis de tuer son fils pour ce crime de son père alors que le fils n'est même pas au courant du crime de son père ! Il est évident que ce genre d'injustice dans la Bible ne peut en aucune manière provenir de Dieu qui n'est jamais injuste. Ce livre divin corrige la Bible par ce verset : chapitre 6, verset 164 : chacun n'acquiert [le mal] qu'à son détriment : personne ne portera le fardeau (responsabilité) d'autrui. Chapitre 6 164 puis, certes, Dieu ne lèse (personne), fût-ce du poids d'un atome. S'il est une bonne action, il la double, et accorde une grosse récompense de sa part. Chapître4. 40. Certes, Dieu commande l'équité, la bienfaisance et l'assistance aux proches. Et il interdit la turpitude, l'acte répréhensible et la rébellion. Il vous exhorte afin que vous vous souveniez. chapitre 16.90*

La Bible dit : tuez, détruisez les vieillards, les jeunes hommes, les vierges, les enfants et les femmes. Mais n'approchez pas de quiconque aura sur lui la marque. Et commencez par mon sanctuaire ! Ils commencèrent par les anciens qui étaient devant la maison. Ezéchiel 9.6. Ce livre divin corrige la Bible par ce verset : puis, certes, Dieu ne lèse (personne), fût-ce du poids d'un atome. S'il est une bonne action, il la double, et accorde une grosse récompense de sa part. Chapître4. 40. Certes, Dieu commande l'équité, la bienfaisance et l'assistance aux proches. Et il interdit la turpitude, l'acte répréhensible et la rébellion. Il vous exhorte afin que vous vous souveniez. chapitre 16.90*

La Bible dit : maintenant, tuez tout mâle parmi les petits enfants, et tuez toute femme qui a connu un homme en couchant avec lui. 31.18 mais laissez en vie pour vous toutes les filles qui n'ont point connu la couche d'un homme. Nombre 31.17. Ce livre divin corrige la Bible par ce verset : puis, certes, Dieu ne lèse (personne), fût-ce du poids d'un atome. S'il est une bonne action, il la double, et accorde une grosse récompense de sa part. Chapître4. 40. Certes, Dieu commande l'équité, la bienfaisance et l'assistance aux proches. Et il interdit la turpitude, l'acte répréhensible et la rébellion. Il vous exhorte afin que vous vous souveniez. Chapitre 16.90. Le Messager du Dieu avait l'habitude de dire les mots suivants à ses troupes avant la guerre quand ils étaient obligés de la faire pour se défendre contre leurs agresseurs qui par ce que l'ennemi les avait attaqués à main armée menaçant ainsi leur vie : « Avancez au nom de Dieu. Ne tuez pas de personne âgée ni enfant ni femme et ne dépassez pas les limites. » (ne combattez que ceux qui vous combattent).*

La Bible dit : mais moi, je vous dis de ne pas résister au méchant. Si quelqu'un te frappe sur la joue droite, présente-lui aussi l'autre. Mathieu 5.39. Ce livre divin corrige la Bible par ce verset : Chapitre 24, verset 34 : la bonne action et la mauvaise ne sont pas pareilles. Repousse (le mal) par ce qui est meilleur (le bien). Et voilà que celui avec qui tu avais une animosité devient tel un ami chaleureux. Puis, la sanction d'une mauvaise action est une mauvaise action [une peine] identique. Mais quiconque pardonne et sa réforme, son salaire incombe à Dieu. Il n'aime point les injustes ! chapitre 42.40 qu'ils pardonnent et absolvent. N'aimez-vous pas que Dieu vous pardonne ? et Dieu est Pardonneur et Miséricordieux ! chapitre 24.22

Voici ce qui dit la Bible dite, concernant, l'esclavage en légiférant sur comment on doit le faire et en faisant de la discrimination : Exode 21 : 2-12 et 21,1 voici les lois que tu leur présenteras. 21.2 Si tu achètes un esclave hébreu, il servira six années. Mais la septième, il sortira libre, sans rien payer. 21.3 S'il est entré seul, il sortira seul. S'il avait une femme, sa femme sortira avec lui. 21.4 Si c'est son maître qui lui a donné une femme, et qu'il en a eu des fils ou des filles, la femme et ses enfants seront à son maître, et il sortira seul. 21.5 Si l'esclave dit : J'aime mon maître, ma femme et mes enfants, je ne veux pas sortir libre, - 21,6 alors son maître le conduira devant Dieu, et le fera approcher de la porte ou du poteau, et son maître lui percera l'oreille avec un poinçon, et l'esclave sera pour toujours à son service. 21.7 Si un homme vend sa fille pour être esclave, elle ne sortira point comme sortent les esclaves. 21.8 Si elle déplaît à son maître, qui s'était proposé de la prendre pour femme, il facilitera son rachat. Mais il n'aura pas le pouvoir de la vendre à des étrangers, après lui avoir été infidèle.

*La Bible dit : car en six jours l'Éternel a fait les cieux et la terre, et le septième jour il a cessé son œuvre et il s'est reposé. Exode 31.17. Ce livre divin corrige la Bible par ce verset : e**n effet, nous avons créé les cieux et la terre et ce qui existe entre eux en six jours, sans éprouver la moindre lassitude. Chapitre 50.38** : Les créatures sont entre les mains de Dieu comme des marionnettes sans vie qui ne peuvent rien faire si Dieu ne le fait pas pour elles, sauf que Dieu est infiniment supérieur à celui qui manipule habituellement les marionnettes, à tout point de vue et Dieu n'a pas d'égal. L'écart entre Dieu est ses créatures est infiniment supérieur à tout point de vue que celui entre la marionnette et celui qui l'a fabriqué, car Dieu a toutes les qualités à l'infini ou sans limites et n'a aucun défaut ni faiblesse. En effet, Dieu ne se fatigue jamais, et c'est lui qui a sorti l'univers et ce qu'il contient du néant, puis l'a fabriqué et continue à le faire à chaque instant, depuis des millions d'années, et ils continuent à les tenir tous dans ses mains et nous n'avons jamais constaté, une erreur dans les lois qui régissent l'univers, ce qui est l'œuvre permanent de Dieu et qui montre qui ne se fatigue jamais.*

La Bible dit : car Dieu a tant aimé le monde qu'il a donné son Fils unique Jean 3.16 : je publierai

le décret. L'Éternel m'a dit : tu es mon fils ! Je t'ai engendré aujourd'hui. Psaumes 2.7. Si personne ne peut dire de la statue qu'il a fabriquée à partir de la poussière que cette statue est son fils, n'est-ce pas l'une des plus grandes contrevérités et injustices que de dire cela de Dieu qui nous a tous sortit du néant dans lequel nous étions, y compris Jésus, puis qui nous fabriqué à partir de la poussière comme une statue dans laquelle il a mis la vie et qu'il anime à chaque instant en nous faisant faire ce que nous faisons à tout instant (y compris Jésus) ? Il est évident que ces paroles injustes « fils de Dieu », « Dieu le père », ne peuvent provenir de Jésus qui ne dit jamais de contrevérités ni d'injustices. Ce livre divin corrige la Bible par ce verset : pour Dieu, Jésus est comme Adam qu'il créa de poussière, puis il lui dit « Sois » : et il fut. Chapitre 3.59. Puis, 1. Dis : « Il est Dieu, unique. 2. Dieu, Le Seul à être imploré pour ce que nous désirons. 3. Il n'a jamais engendré, n'a pas été engendré non plus. 4. Et nul n'est égal à lui ». Chapitre : 112, » le monothéisme pur ».. Puis encore, 151. Certes, ils disent dans leur mensonge : 152. « Dieu a engendré ». Mais ce sont certainement des menteurs ! Chapitre 37.152 puis Dieu ne s'est point attribué d'enfant et il n'existe point de divinité avec lui. Sinon, chaque divinité s'en irait avec ce qu'elle a créé et certaines seraient supérieures aux autres. (Gloire et pureté) à Dieu ! Il est supérieur à tout ce qu'ils décrivent. Chapitre 23.91. Puis encore : 88. Et ils ont dit : « Le Tout miséricordieux s'est attribué un enfant ! » 89. Vous avancez certes là une chose abominable ! 90. Peu s'en faut que les cieux ne s'entrouvrent à ces mots, que la terre ne se fende et que les montagnes ne s'écroulent, 91. du fait qu'ils ont attribué un enfant au Tout miséricordieux, 92. alors qu'il ne convie nullement au Tout miséricordieux d'avoir un enfant ! 93. Tous ceux qui sont dans les cieux et sur la terre se rendront auprès du Tout miséricordieux [sans exceptions], en serviteurs. 94. Il les a certes dénombrés et bien comptés. 95. Et au Jour de la Résurrection, chacun d'eux se rendra seul auprès de lui. chapitre 19.88*

La Bible dit : puis Dieu dit : faisons l'homme à notre image, selon notre ressemblance avec Genèse 1.26. Ce livre divin corrige la Bible par ce verset : il n'y a rien qui lui ressemble. Et c'est lui l'Audient, le Clairvoyant. Chapitre 42.11. : 3. Il n'a jamais engendré, n'a pas été engendré non plus. 4. Et nul n'est égal à lui ». chapitre 112.3

La Bible dit : Jusques à quand, éternel ! m'oublieras-tu sans cesse ? Psaumes 13.2 ce livre divin corrige la Bible par ce verset : ***Mon Seigneur [ne commet] ni erreur ni oubli. Chapitre 20.52. C****e verset du livre divin est prouvé par la permanence sans faille des lois qui régissent la nature, qui est l'œuvre permanent de Dieu (car rien ne se fait pas lui-même sans auteur, même l'écriture de la simple lettre de l'alphabet).*

La Bible dit : réveille-toi ! Pourquoi dors-tu, Seigneur ? Réveille-toi ! ne nous repousse pas à jamais ! Psaumes 44.23, réveille-toi, réveille-toi pour me faire justice ! Mon Dieu et mon Seigneur, défends ma cause ! Psaumes 35.23. Ce livre divin corrige la Bible par ce verset : Dieu ! Point de divinité à part lui, le Vivant, celui qui subsiste par lui-même « al-Qayyum ». Ni somnolence ni sommeil ne le saisissent. Chapitre 2 255. Que se passe-t-il quand vous dormez en ayant un verre dans votre main ? Le verre tombe. Si Dieu somnolait ou dormait un seul instant, c'est tout ce qu'il a créé, c'est-à-dire l'univers et tout ce qu'il contient ainsi que les lois qui les régissent, que Dieu soutient et fait fonctionner en permanence, qui retournerait dans le néant, car aucune de ses créatures ne peut exister par elle-même, car si elles pouvaient le faire, elle ne connaîtrait jamais la mort, et n'existerait éternellement, car personne n'aime disparaître. Dieu est infiniment supérieur aux êtres humains et à toutes les créatures, à tout point de vue, il n'a pas d'égal, et est absolument unique.

La Bible dit : jusqu'à quand, ô Éternel ?… J'ai crié, et tu n'écoutes pas abacus 1,2. Ce livre divin corrige la Bible par ces versets : certes, mon Seigneur entend bien les prières. Chapitre 14.39, et si tu élèves la voix, il connaît certes les secrets, même les plus cachés. Chapitre 20.7… Il est

le (infiniment) Audient, le (infiniment) omniscient. Chapitre 25 .137.

La Bible dit : Éternel ! incline ton oreille, et écoute. Éternel ! ouvre tes yeux, et regarde Roi2 19.16. Ce livre divin corrige la Bible par ce verset : Dieu connaît l'Inconnaissable des cieux et de la terre et Dieu est (infiniment) clairvoyant sur ce que vous faites. Chapitre 49,18 et lui, il est Dieu dans les cieux et sur la terre. Il connaît ce que vous cachez en vous et ce que vous divulguez et il sait ce que vous acquérez. Chapitre 6.3.*

La Bible dit : tu as dédaigné l'alliance avec ton serviteur. Tu as abattu, profané sa couronne. Psaumes (89:40). Ce livre divin corrige la Bible par ce verset : certes, Dieu ne lèse (personne), fût-ce du poids d'un atome. S'il est une bonne action, il la double, et accorde une grosse récompense de sa part. Chapître4. 40. C'est [là] la promesse de Dieu. Dieu ne manque jamais à sa promesse, mais la plupart des gens ne savent pas. Chapitre 30.6*

La Bible dit : car nous pensons que l'homme est justifié par la foi, sans les œuvres de la loi. Romains 3.28. Ce livre divin corrige la Bible par ce verset : 2. Est-ce que les gens pensent qu'on les laissera dire : « Nous croyons ! » sans les éprouver ? 3. Certes, nous avons éprouvé ceux qui ont vécu avant eux. [Ainsi] Dieu connaît ceux qui disent la vérité et ceux qui mentent. Chapitre 29.2. 18. Celui qui est croyant est-il comparable au pervers ? (Non), ils ne sont point égaux.
19. Ceux qui croient ET accomplissent les bonnes œuvres, auront leur résidence dans les Jardins du Refuge, en récompense de ce qu'ils œuvraient. Chapitre 32.18

Il y a encore beaucoup d'autres exemples de ce genre où ce livre divin corrige la Bible, et ces écrits du début à la fin sont aussi des exemples dans ce domaine et ce livre divin permet aussi de distinguer les vrais enseignements de Jésus, du reste qui ne l'est pas dans la Bible, comme vous pouvez le constater en lisant ces écrits jusqu'au bout.

Conclusion

*Donc, toutes les preuves montre que c'est bien ce livre de Dieu, qui est désigné par Jésus quand il dit, selon Jean « **14,26 "Mais le consolateur, l'Esprit saint, que Dieu enverra en mon nom, vous enseignera toutes choses, et vous rappellera tout ce que je vous ai dit**.". Les parties précédentes ont montré que ce livre rappelle bien ce que Jésus a enseigné, qui n'est pas le christianisme que Jésus dit qu'il n'a jamais connu ni enseigné, comme la montre. Les versets Mathieu 7. 21 à 22, ainsi que toutes les preuves montrées dans les parties précédentes.*

*Toutes ces preuves montre par le témoignage des plus grands savants scientifiques, et par de nombreux exemples de concordances parfaites entre les découvertes scientifiques de n'importe quel domaine scientifique, et les versets qui les ont annoncés et décrits, que ce livre de Dieu est non seulement resté inaltéré, et protégé par Dieu, comme il l'a promis, mais en plus il couvre tous les domaines de connaissance scientifique en montrant le chemin aux plus grands savants de ces domaines scientifiques, et c'est pourquoi trois parmi les exemples cités, ont décidé d'utiliser ce livre de Dieu, qui est un livre scientifique avant tout, comme étant leur guide de recherche scientifique. Cela montre que ce livre remplit toutes les conditions exigées par la prophétie de Jésus selon Jean : "**14,16 et moi, je prierai Dieu, et il vous donnera un autre consolateur**, **afin qu'il demeure éternellement avec vous. Cela montre que Jésus désigne bien ce livre de Dieu, dans cette prophétie, et c'est le même constat en analysant les prophéties suivantes comme vous pouvez à votre tour le constater prophétie après prophétie.***

I.3) *Selon Jean 14. 26 : 'Mais le consolateur, l'Esprit saint, que Dieu* enverra en mon nom, vous enseignera toutes choses, et vous rappellera tout ce que je vous ai dit…', voici les preuves de la réalisation de ces versets*

Nous traitons cette question à la fin de ce livre afin d'avoir une vue d'ensemble de la concordance entre chacune des prophéties de Jésus et le contenu de ce livre de Dieu, ce qui permet aussi de traiter au fur et à mesure ce chapitre. Déjà, les parties 1, 2 et 3 montrent clairement que le consolateur, qui est le livre de Dieu préservé de Dieu, a rappelé les enseignements de Jésus et enseigne toutes choses comme l'ont témoigné les plus grands savants scientifiques de ce monde, et qui par les concordances parfaites entre ces versets et les découvertes scientifiques, montrent qu'il n'a pas été altéré et qu'il est donc éternellement avec nous, servant de guide pour les savants de chaque discipline scientifique, comme l'ont compris de nombreux savants scientifiques, dont ces 3 cités parmi ces 13, ci-dessus, l'utilisent comme guide de recherche scientifique.

I.4) *Selon Jean 14.27 à 31 : 'Je vous laisse la paix, je vous donne ma paix… car le prince du monde vient. Il n'a rien en moi', voici ses preuves.*

Jésus a dit ***selon Jean 14.27 je vous laisse la paix, je vous donne ma paix.*** *(signifie que les enseignements du consolateur que Jésus ordonne de suivre permettent pour tous d'avoir la paix, car sans justice il ne peut y avoir de paix, et le consolateur enseigne la justice pour tous en montrant ce qu'est la justice dans tous les domaines de la vie, rappelant en cela les 10 commandements et les enseignements authentiques de Jésus et les complétant en enseignant en plus toutes choses comme la suite le montre de manière évidente)* ***Je ne vous donne pas comme le monde donne. (****ce que Jésus ordonne de faire en suivant le consolateur, permets d'avoir aussi bien les bienfaits de ce monde que ceux après la mort en évitant les malheurs, les crises comme cela est montré ci-dessous, et en évitant l'enfer le jour dernier en allant au Paradis, ce qui ne peut être obtenu par aucun autre don fait dans ce monde, ce qui justifie sa parole ci-dessus, 'Je ne vous donne pas comme le monde donne'****). Que votre cœur ne se trouble point, et ne s'alarme point.***

Jésus a dit ***selon Jean 14.28 vous avez entendu que je vous ai dit : Je m'en vais, et je reviens vers vous.*** *(Jésus doit quitter ce monde pour y revenir par le rappel à l'identique de ces enseignements authentiques à travers l'arrivée du consolateur, qui enseigne exactement les mêmes enseignements que lui, en les complétant en enseignant toutes choses. Puis selon les enseignements du consolateur, Jésus reviendra, et vivra sur terre vers la fin des temps pour mettre fin définitivement aux crimes de l'antéchrist, le faux Messie, qui trompera beaucoup de gens, et fera beaucoup de mal dans le monde, afin de rassembler tous les croyants du monde sur la voie qui est le consolateur, qui est aussi sa voie, complétée par l'enseignement de toutes choses comme Jésus l'a prédit. Les récits du consolateur sont racontés à ce sujet de manière détaillée dans un livre dont les références sont données plus loin en même temps que les références du livre de Dieu afin que vous puissiez l'acheter dans vos librairies où y accéder sur internet et ces récits sont dans la parole n° 1808 dans ce livre) juste à la suite de ces quelques versets expliqués) s****i vous m'aimiez, vous vous réjouiriez de ce que j'aille à Dieu (****et non le Père que Jésus a interdit comme montrer dans la partie ¼ du livre****). Car Dieu est plus grand que moi.*** *(ceux qui aiment Jésus et pratiquent donc ses enseignements authentiques doivent se réjouir du départ de ce monde de Jésus comme il l'a par ce qu'il retourne auprès de Dieu, et la suite c'est-à-dire l'arrivée du consolateur pourra alors se produire. Ce consolateur va rappeler ses enseignements authentiques puis les complétés en enseignant toutes choses, ce qui va réjouir tous les croyants, comme le confirme les versets selon Jean 16.6 à 7 dans l'étape 2.1, montrant ainsi la magnificence et la grandeur de Dieu, comme la présentation des miracles ci-dessus ont commencé à la montrer)****.***

Jésus a dit ***selon Jean 14.29 et maintenant je vous ai dit ces choses avant qu'elles arrivent, afin que, lorsqu'elles arriveront, vous croyiez".*** *(cela montre que le fait de ne pas suivre les enseignements du consolateur rend mécréant la personne qui fait cela, ce qui montre le caractère absolument obligatoire pour tous de suivre le consolateur).* ***14.30 Je ne parlerai plus guère avec vous. Car le prince du monde vient. Il n'a rien en moi. 14.31 mais afin que le monde sache que j'aime Dieu, et que j'agis selon l'ordre que Dieu m'a donné, levez-vous, partons d'ici »****. (Jésus ne parlera plus avec ses apôtres, ni avec ses disciples, ni avec le monde, par ce qu'il doit quitter ce monde, et aussi par ce que le consolateur doit venir après lui, et Jésus dit du consolateur «* ***Il n'a rien en moi »,*** *par ce que d'une part, le consolateur prend ses ordres directement de Dieu, sans passer par Jésus, et d'autre part, le consolateur est différent de Jésus. Les enseignements du consolateur seront la règle de Justice divine applicable au monde entier jusqu'à la fin des temps, et toutes personnes ou peuples qui désobéiront à cette loi divine auront de lourds comptes à rendre à Dieu le jour dernier. Et tandis que les enseignements de Jésus étaient basés sur les 10 commandements et de portée limitée à l'arrivée du consolateur, le consolateur rappellera les enseignements de Jésus, de manière identique, comme cela a été montré ci-dessus, puis les complètera à plus 700 commandements montrant ce qu'est la justice et l'injustice dans tous les domaines de la vie [cela est montré dans le chapitre consacré à la réalisation de la prophétie de Jésus, « il vous édifiera, sur ce qu'est le péché, la justice, et le jugement »], ainsi en enseignant toutes choses. Ces enseignements seront donc la seule référence divine valable applicable au monde entier jusqu'à la fin des temps et après ce qui en fait de faits un prince de ce monde, comme cela est montré ci-dessous, et ce qui explique le terme «* ***car le prince du monde vient. Il n'a rien en moi »). M****ais le consolateur rappelle le message authentique de Jésus aussi, afin que le monde entier sache que Jésus est un envoyé de Dieu, et que tout ce qu'il a enseigné provient exclusivement de Dieu, et qu'il a toujours agi selon les ordres de Dieu, qui sont totalement satisfaits de lui. Ainsi le consolateur va réparer toutes les calomnies qui ont été attribuées à Jésus, dont les fausses croyances qui sont dans le christianisme sont des exemples, montrés dans ce livre.*

I.5) ***selon Jean 16.1 à 7 : « 16,1 je vous ai dit ces choses, afin qu'elles ne soient pas pour vous une occasion de chute… », voici ses preuves***

Jésus a annoncé ces prophéties afin que les apôtres, et ceux qui suivent Jésus, même après son départ de ce monde, ne chutent pas dans la mécréance en désobéissant au consolateur, mais au contraire le suivent et pratique ses enseignements qui rappellent ceux de Jésus, et les complète en enseignant toutes choses comme les preuves dans les chapitres suivants le montrent. Cela montre une fois de plus le caractère absolument obligatoire pour toute l'humanité, jusqu'à la fin de temps, individu par individu, de suivre et de pratiquer les enseignements du consolateur qui est ce livre de Dieu préservé, dont les preuves sont données ici, afin d'éviter l'enfer après la mort, les malheurs et les crises à répétition dans ce monde et de vivre heureux sur terre et d'éviter l'enfer après la mort en allant au Paradis.

Selon le jean, Jésus a dit : 16.2 ils vous excluront des synagogues. Et même l'heure vient où quiconque vous fera mourir croira rendre un culte à Dieu. 16.3 Et ils agiront ainsi, parce qu'ils n'ont connu ni le Dieu ni moi. *(Cela montre les déviations aussi bien des juifs après le départ de Jésus, qui excluent tout ce qui ne pense pas comme eux des synagogues, alors que ces juifs ne suivent pas la voie de Jésus, que de certains adeptes du christianisme, qui ont fait l'inquisition ainsi que les guerres saintes au nom de ce dogme du christianisme, allant jusqu'à tuer beaucoup de gens, par ce qu'ils ne croient pas à ce dogme qui est présenté au début de ce livre, bien que l'ensemble de ce dogme du début à la fin comporte de graves injustices vis-à-vis de Dieu et vis-à-vis de Jésus lui-même qui est accusé injustement d'avoir*

prêché ce dogme alors que ce dogme contredit les enseignements authentiques de Jésus qui se reconnaissent par leur conformité parfaite avec la justice et par l'absence de contradiction, et qui sont rappelés de manière identique par le consolateur, comme cela a été montré ci-dessus. Dieu seul connaît le nombre exact de morts à cause de l'inquisition et des guerres saintes faites au nom du dogme du christianisme actuel pourtant contraires aux enseignements authentiques de Jésus, et les recherches à ce sujet sur internet vous permettent d'avoir une idée plus précise des victimes de cette inquisition).

Selon jean, Jésus a dit : 16,4 je vous ai dit ces choses, afin que, lorsque l'heure sera venue, vous vous souveniez que je vous les ai dites. Je ne vous en ai pas parlé dès le commencement, parce que j'étais avec vous. 16.5 Maintenant je m'en vais vers celui qui m'a envoyé, et aucun de vous ne me demande : où vas-tu ? (*Jésus a annoncé des prophéties à la fin de sa mission afin que les gens se souviennent, de ce qu'il a dit au sujet du consolateur, lorsqu'ils viendront, sur terre, et lui obéissent en pratiquant ses enseignements qui rappellent ceux de Jésus, comme cela a été montré ci-dessous, et comme comme cela l'est de manière plus détaillée à la fin de ces prophéties de Jésus concernant le consolateur, et cela montre encore une fois de plus le caractère obligatoire de suivre le consolateur, afin d'être sauvé le jour dernier. Puis après cela Jésus, doit quitter ce monde vers celui qui l'a envoyé qui est Dieu lui-même, cela est inéluctable et il ne sert à rien de lui demander « Où vas-tu ? Par ce qu'il a tout dit à ce sujet). **Selon Jean, Jésus a dit : "16,6, mais, parce que je vous ai dit ces choses, la tristesse a rempli votre cœur. 16.7 Cependant je vous dis la vérité : il vous est avantageux que je m'en aille, car si je ne m'en vais pas, le consolateur ne viendra pas vers vous. Mais, si je m'en vais, je vous l'enverrai.** *(la condition pour que le consolateur vienne sur terre est que la mission de Jésus se termine et qu'il quitte la terre).*

I.6) ***Selon Jean 16.8 à 9 : "… il convaincra le monde en ce qui concerne le péché…",***

Les faits correspondants à la réalisation de cette prophétie devront donc mettre en évidence, en quoi les enseignements du consolateur, l'Esprit saint, l'esprit de vérité, basé tous sur le livre de Dieu, rappellent les péchés ou les atteintes aux droits de Dieu ou à ceux des créatures, qui sont tous des injustices interdites par Jésus dans la Bible, en se basant sur les 10 commandements, puis en quoi, ces enseignements complets ceux de Jésus, en montrant ce qu'est la justice et l'injustice dans tous les domaines, tout en interdisant les injustices, et en permettant aux populations d'être formées à avoir la force de ne pas les transgresser, en leur apprenant à vivre les plaisirs infiniment supérieurs à ceux avec les créatures, qui sont ceux de l'adoration exclusive de Dieu, créateur de tous les plaisirs et bonheur, permettant ainsi de mieux respecter les droits de Dieu, et les droits des créatures de Dieu, dont ceux des êtres humains.

Voici les faits montrant la réalisation de ces prophéties à travers les droits de Dieu et ceux de ses créatures,

I.6.1) ***Les droits de Dieu***

Le respect des droits de Dieu est la condition indispensable, pour que les droits des créatures, dont ceux de l'être humain puissent être respectés, par les êtres humains, et cela pour au moins deux raisons :

1— Le fait d'aimer Dieu de tout son cœur constitue un droit de Dieu, et cela fait vivre le plus grand des plaisirs à travers l'effort des prophètes (la prière et ce qu'elle contient, apprendre ce que le Coran a dit sur chaque sujet, le pratiquer, le transmettre), qui donne la force à la personne formée de se passer des autres plaisirs et de ne plus faire de mal à cause de cela.

2 — la connaissance exhaustive de la justice de Dieu, qui montre les injustices de manière exhaustive et les interdit à tous les êtres humains, car ce sont des droits universels, comme l'atteinte aux biens.

Voici les droits de Dieu dans la Bible rappelée par le livre préservé de Dieu, que Jésus a ordonné de suivre et qu'il appelle le consolateur :

***1 —** selon l'exode 20.3 "**Tu n'auras pas d'autres dieux devant ma face.**".*
***2—** selon l'exode 20.4 "**Tu ne feras point d'images taillées ni de représentation quelconque des choses qui sont en haut dans les cieux, qui sont en bas sur la terre, et qui sont dans les eaux plus bas que la terre…**"*
***3 —** selon l'exode 20.5 "**Tu ne te prosterneras point devant elles, et tu ne les serviras point…**"*
***4 —** selon l'exode 20.6 "**Tu ne prendras point le nom de l'éternel, ton Dieu, en vain,"** (qui signifie, tu lutteras pour la cause de Dieu en permanence, celle de la défense de la justice et de la propagation de ses enseignements authentiques, et tu ne t'allieras pas avec les injustes et les criminels ou les tueurs, car cela mène à la malédiction divine)". et toujours en 4e commandement, **« Souviens-toi du jour du repos, pour le sanctifier »**.*

Cela a été rappelé verset par verset par le livre de Dieu qui est le consolateur, comme l'a montré la fin de la première partie de ce livre ci-dessus, montrant les enseignements authentiques de Jésus, puis cela a été complété en montrant dans tous les domaines, ce que sont les droits de Dieu dont le respect est une condition indispensable pour respecter le droit des créatures, et dont voici un extrait significatif en environ 70 commandements, versets à l'appui, afin d'édifier les gens à ce sujet, les autres versets étant dans le livre de Dieu auquel vous pourrez accéder après la présentation de toutes les preuves.

Le fait de pratiquer le Polythéisme lui-même (les différentes formes de polythéisme sont montrées ci-dessus et sont regroupées en trois grandes catégories)

Chapitre 5 (la table servie) V72 : « Quiconque associe à Dieu d'autres divinités, Dieu* lui interdit le Paradis. Et son refuge sera le Feu ». Cela est le verset du livre de Dieu correspondant au premier des 10 commandements de la loi, le plus grand des commandements de Dieu, que Jésus à enseigner et invité tout le monde à pratiquer en suivant son exemple selon Mathieu 5 : 17 à 19 et Jean 14,12 qui dit selon l'exode 20.3 « Tu n'auras pas d'autres dieux devant ma face ».*

Les exposés ci-dessous, montrent en quoi les enseignements du consolateur ont rappelé les 4 premiers commandements des 10 commandements que Jésus a enseignés concernant le droit de Dieu, puis enseigne toutes choses en matière de droit de Dieu comme Jésus l'a dit selon Jean 14.26, comme vous pouvez le constater ci-dessous à travers des exemples d'avoir d'autres dieux devant la face de Dieu, ou des exemples de polythéisme, ce qui est interdit et mène les gens qui font cela éternellement en enfer à cause des graves injustices que cela comporte vis-à-vis de Dieu :

A) Le polythéisme lié au non-respect des Noms et attribuent de Dieu ou à leurs profanations [ce sont des transgressions du 1er commandement des 10 commandements « tu n'auras pas d'autre Dieu devant ma face].

Voici les interdictions dans ce domaine, qui sont autant d'injustice vis-à-vis de Dieu et qui transgressent le premier commandement des 10 commandements "tu n'auras pas d'autre Dieu devant ma face).

1) Donner des rivaux ou un égal à Dieu est du polythéisme, car Dieu est absolument et infiniment unique et n'a pas d'égal, il est infiniment supérieur à tout et a tout sortit du néant et tout est comme de la poussière assemblée entre les « mains » de Dieu, dans laquelle Dieu met la vie à l'intérieur et le fait vivre à chaque instant, puis le fait mourir à son terme, pour le ressusciter le jour dernier et juger les êtres humains en les récompensant selon leur justice par le Paradis ou l'enfer, et il a envoyé tous ses envoyés à l'humanité pour montrer la justice à tous.

Chapitre 2, V22 C'est lui qui vous a fait la terre pour lit, et le ciel pour toit. Qui précipite la pluie du ciel et par elle fait surgir toutes sortes de fruits pour vous nourrir, ne lui cherchez donc pas des égaux, alors que vous savez (tout cela).

2) Interdiction de penser « si tél. n'avait pas fait cela tel ne serait pas arrivé, », car tout cela ne dépend que de la volonté de Dieu, qui a voulu les choses ainsi avant qu'elles n'arrivent et les créatures n'aient ni force ni puissance par elle-même. Toutes les créatures sont comme de la poussière assemblée entre les « mains » de Dieu, sans vie et ne pouvant rien faire par elles même si Dieu ne le fait pas pour elles. C'est ce que Dieu veut, qui se réalise et ce que Dieu ne veut pas ne peut en aucune manière se réaliser.

Chapitre 3 V154 puis il fit descendre sur vous, après l'angoisse, la tranquillité, un sommeil qui enveloppa une partie d'entre vous, tandis qu'une autre partie était soucieuse pour elle-même et avait des pensées sur Dieu non conformes à la vérité, des pensées dignes de l'époque de l'Ignorance. — Ils disaient : « est — ce que nous avons une part dans cette affaire ? » Dis : « L'Affaire tout entière est à Dieu*. » Ce qu'ils ne te révèlent pas, ils le cachent en eux-mêmes : « Si nous avions eu un choix quelconque dans cette affaire, disent-ils, nous n'aurions pas été tués ici. » Dis : 'Eussiez-vous été dans vos maisons, ceux pour qui la mort était décrétée seraient sortis pour l'endroit où la mort les attendait. Ceci afin que Dieu* éprouve ce que vous avez dans vos poitrines, et qu'il purifie ce que vous avez dans vos cœurs. Et Dieu* connaît ce qu'il y a dans les cœurs 1. Donc le fait de penser sur Dieu de mauvaise pensée, ou ce qui est faux est de la mécréance, et le fait de se comporter ainsi ou de le dire et une forme de polythéisme, car Dieu seul doit être adoré et nos actions doivent à chaque instant rechercher sa satisfaction.*

3) La trinité, ou dire que Dieu s'est donné un fils, ou croire qu'il peut y avoir un autre sauveur que Dieu ou croire que l'on peut être sauvé par un intercesseur sans adorer Dieu exclusivement et sans sa permission, sont tous des formes de polythéismes ou des manières de donner des égaux à Dieu et les injustices que cela comporte, montrent que ces croyances ne proviennent pas de Jésus qui n'a prêché que la Justice et le fait qu'il n'y a pas d'autre divinité que Dieu et qu'il n'a pas d'associer ni d'égal et tout ce qui est en dehors de Dieu, ou qui n'est pas Dieu, ne sont que des créatures qui n'appartiennent qu'à Dieu, et c'est Dieu qui les a sortis du néant et ces créatures n'ont aucune force ni puissance ni aucun pouvoir par elles-mêmes, et sont comme des objets inanimés entre les mains de Dieu, qui lui seul les anime par la vie qui ne provient que de Dieu seul et c'est Dieu seul qui fait donc tout par chaque créature à chaque instant. Dieu ne peut donc avoir d'égal et il est donc très injuste de diviniser ces créatures ou de les mettre sur le même pied d'égalité que Dieu, et de laisser entre qu'ils sont de même nature que Dieu, à travers les notions de « fils de Dieu », de « trinité » qui sont fausse.*

Dieu est unique, rien ne lui ressemble et il ne ressemble à aucune de ses créatures comme il l'a révélé dans le Chapitre 112 : 112 : 1 dit : « Il est Dieu, unique. 112 : 2 Dieu*, le seul à être imploré pour ce que nous désirons 112 : 3 il n'a jamais engendré, n'a pas été engendré non plus. 112 : 4 et nul n'est égal à lui ». Par conséquent celui qui dit que Dieu* s'est donné un fils renierait la révélation de Dieu*, et lui attribuerait des caractéristiques de ses créatures ce qui*

est blasphématoire. La notion de trinité reviendrait à associer d'autres créatures au commandement de Dieu, ce qui constitue le polythéisme. 4 : 171 Ö gens du livre (chrétiens), n'exagérez pas dans votre religion, et ne dites de Dieu* que la vérité. Le Messie Jésus, fils de Marie, n'est qu'un Messager de Dieu*, sa parole qu'il envoya à Marie, et un souffle (de vie) venant de lui. Croyez donc en Dieu* et en ses messagers. Et ne dites pas « Trois ». Cessez ! Ce sera meilleur pour vous. Dieu* n'est qu'un Dieu unique. Il est trop glorieux pour avoir un enfant. C'est à lui qu'appartient tout ce qui est dans les cieux et sur la terre et Dieu* suffit comme protecteur1.*

4) Maudire le temps est un blasphème à l'encontre de Dieu donc du polythéisme, car Dieu seul doit être adoré et cela ne doit pas être Dieu contre Dieu, car le temps est l'œuvre de Dieu, et le temps n'est pas maudit (il en est de même pour toutes les œuvres de Dieu, à travers la nature, elles ne doivent pas être insultées).

Le consolateur a enseigné : 'Dieu a dit : "l'homme nous blasphème en maudissant le temps. Car, nous « sommes » le temps (c'est à dire, 'c'est nous qui faisons le temps', mais Dieu est unique et est différent du temps qui est une créature de Dieu)". Nous faisons succéder la nuit au jour et le jour à la nuit.'. Le consolateur a enseigné aussi : « Ne maudissez jamais le vent. Si les évènements contredisent vos désirs, priez : oh seigneur, nous te prions de nous accorder le bénéfice de ce vent, le meilleur de ce qu'il apporte, le meilleur de ce que tu as décrété. Nous avons recours à toi contre le mal de ce vent, du pire de ce qu'il apporte et du pire de ce que tu as décrété ».*

5) Prendre le nom de Dieu, le livre de Dieu qui est le consolateur, l'Esprit saint, l'esprit de vérité, le Messager de Dieu (P) comme sujet de plaisanterie est du polythéisme, car cela est sacré et Dieu seul doit être adoré et respecter plus que Dieu ainsi que ces messagers, sa parole et sa religion, la vie, l'honneur et les biens des gens que Dieu a rendus sacrée aussi.*

Chapitre 9 : v64 Les hypocrites craignent que l'on fasse descendre sur eux un Chapitre leur dévoilant ce qu'il y a dans leurs cœurs. Dis : 'Moquez-vous ! Dieu fera surgir ce que vous prenez la précaution (de cacher)'. 9 : 65 et si tu les interrogeais, ils diraient très certainement : « Vraiment, nous ne faisions que bavarder et jouer. » Dis : 'Est — ce de Dieu*, de ses versets (le livre de Dieu qui est le consolateur, l'Esprit saint, l'esprit de vérité° et de son messager dont vous vous moquiez ?'. Chapitre 9 : 66 ne vous excusez pas : Vous avez bel et bien rejeté la foi après avoir cru. Si nous pardonnons à une partie des vôtres1 (par ce dont ils se sont repentis), nous en châtierons une autre pour avoir été des criminels. Tous les êtres humains doivent être animés d'un profond respect pour tout ce qui est sacré s'ils veulent adorer Dieu et éviter l'enfer éternel après la mort.*

6) Interdiction de prendre les tombes des saints comme objet d'adoration (Wad, Sawâ, Yagût, et Nasr étaient de bons serviteurs de Dieu).

Chapitre 71 : 23 et ils ont dit : 'N'abandonnez jamais vos divinités et n'abandonnez jamais Wadd, Suwâ, Yagût, et Nasr2. 53 : 19 que vous en semble [des divinités], Lât et Uzzâ, 53 : 20 ainsi que Manas, cette troisième autre ? 5 53 : 21 sera-ce à vous le garçon et à lui la fille ? : 22 que voilà donc un partage injuste (Wadd, Suwâ, Yagût, ya'uqet Nasr était des gens vertueux. Après leurs morts et après que plusieurs des ancêtres fussent morts, leurs statues furent érigées sur les tombes et plus tard on vénéra celles-ci comme des Dieux). Le Messager de Dieu (p) a dit : « Ne m'agrandissez pas comme les chrétiens ont agrandi le fils de Maryam. Je ne suis qu'une créature. Appelez — moi la créature de Dieu, son serviteur et son messager. » « N'exagérez pas en matière de religion. Vos prédécesseurs ont péri en raison de leur

exagération. » « Les exagérateurs ont péri » et l'a répété à trois reprises.

7) Interdiction de profaner les noms de Dieu (cela fait partie des abominations citées en première partie, entraînant des destructions collectives sur ceux qui les font ainsi que leurs complices : tremblement de terre, pluie de pierres en feu sur Sodome et Gomore, tsunami, personne transformée en porc, singe abject, etc..) Qui est un rappel de la loi enseignée par Jésus, Lévitique 18.21… et tu ne profaneras point le nom de ton Dieu. Je suis l'Éternel.

Chapitre 7 : v180 c'est à Dieu qu'appartiennent les noms les plus beaux. Invoquez-Le par ces noms et laissez ceux qui profanent ses noms1 : ils seront rétribués pour ce qu'ils ont fait.*

8) Renier certains des noms et des attributs divins est de la non-croyance, donc du polythéisme

Chapitre 13 : v30 ainsi nous t'envoyons dans une communauté — que d'autres communautés ont précédé — pour que tu leur récites ce que nous te révélons [le livre de Dieu qui est le consolateur, l'Esprit saint, l'esprit de vérité], cependant qu'ils ne croient pas au Tout miséricordieux. Dis : « C'est lui mon seigneur. Pas d'autre divinité à part lui. En lui je place ma confiance et à lui je me repens ».

9) Ne pas estimé Dieu comme il devrait l'être est de la non-croyance et une forme de polythéisme

Chapitre 39 : v 67 ils n'ont pas estimé Dieu comme il devrait l'être alors qu'au jour de la Résurrection, il fera de la terre entière une poignée, et les cieux seront pliés dans sa [main] droite1. Gloire à lui ! Il est au-dessus de ce qu'ils lui associent. Dieu* ne doit pas être prié d'intercéder contre ses créatures, car cela est diminuer sa grandeur et est donc de la non-croyance, car Dieu est infiniment au-dessus de tout.*

10) Les serments concernant Dieu doivent être véridiques sinon cela devient une forme de non-croyance (quand on jure sur Dieu, cela doit être obligatoirement vrai et sérieux)*

Selon les enseignements du consolateur : 'Un homme dit : « Par Dieu ! Dieu* ne pardonnera pas cette personne. » À cela, Dieu* — qu'il soit loué et glorifié dit : "Qui est celui qui prétend que je ne pardonnerai pas à cette personne-là ? En effet, je lui ai déjà pardonné".' « Et celui qui a juré est un pieu. Toutefois, il a fait une déclaration qui a détruit sa vie dans ce monde et dans l'au-delà ». Cela montre la gravité du dire ce que Dieu va faire ou non, car il est absolument souverain.*

11) Interdiction de douter d'une des qualités et du secours de Dieu à la suite d'une adversité dans le fait de secourir sa religion, son messager.

Dieu a dit : Chapitre 8 : v6 les faiseurs de Dieux et les faiseuses de Dieux pensent de Dieu pensé de mal. À eux, le mauvais tour… Il s'agit par exemple du fait de penser que Dieu ne donne pas la victoire à son Messager (P), que la cause de l'Islam soit dissipée. Que l'adversité qui leur est survenue ne leur avait pas été envoyée par Dieu* dans sa sagesse ! » En effet, avoir de mauvais soupçons, c'est renié la sagesse de Dieu*, sa prédestination que la cause de son Messager de Dieu (P) va réussir, que Dieu* donnera la victoire à Son Messager (P) sur toutes les religions. De tels mauvais soupçons étaient en fait entretenus par les hypocrites et les polythéistes, comme l'indique le Chapitre « la victoire éclatante ». C'est un mal parce que c'est peu convenable pour Dieu*, pour sa sagesse, pour sa louange et sa vraie promesse.*

B) Le polythéisme lié aux œuvres du cœur (autres transgressions du

1er commandement des 10 commandements 'tu n'auras pas d'autre Dieu devant ma face) :

Ce sont les cultes que le cœur effectue tel que l'orientation de l'intention, la croyance, l'amour, le désir, la crainte, l'espoir, et la confiance. Tout cela doit être orienté vers Dieu exclusivement en cherchant son agrément, et les cas suivants sont tous des formes de polythéisme qui mènent en enfer éternellement (on prie Dieu contre cela) :

1) Pratiquer l'hypocrisie ou l'ostentation est du polythéisme, car toutes les actions doivent être faites pour l'agrément de Dieu, et c'est cela l'adoration exclusive de Dieu, car Dieu défend le droit de tous sauf l'injustice et les injustes doivent obligatoirement se repentir à Dieu et arrêter leurs injustices

Chapitre 2 : 264 ô les croyants ! N'annulez pas vos aumônes par un rappel ou un tort, comme celui qui dépense son bien par ostentation devant les gens sans croire en Dieu et au Jour dernier. Il ressemble à un rocher recouvert de Terre : qu'une averse l'atteigne, elle le laisse dénué. De pareils hommes ne tireront aucun profit de leurs actes. Et Dieu* ne guide pas les gens mécréants.*

chapitre 4, V142, 145 : « Les hypocrites cherchent à tromper Dieu, mais c'est Dieu* qui retourne leur tromperie sur eux-mêmes. Et lorsqu'ils se lèvent pour la prière, ils se lèvent avec paresse et uniquement pour se faire voir des fidèles. À peine invoquent-ils Dieu* ». « Les hypocrites seront, certes, au fond le plus bas des flammes de l'enfer, et tu ne leur trouveras personne pour les secourir ».*

Chapitre 9, V67 : "Les hypocrites, hommes et femmes, appartiennent à la même catégorie. Ils commandent le blâmable, interdisent le convenable, et replient leurs mains (d'avarice). Ils ont oublié Dieu et il les a alors oubliés. En vérité les hypocrites sont les pervers".*

Selon les enseignements du consolateur : « Il y a quatre défauts, celui qui les possède est considéré comme un vrai hypocrite, et celui qui en possède l'un d'eux est aussi considéré comme tel à moins qu'il ne s'en débarrasse : quand il parle, il ment. Quand il fait un serment, il le trahit. Quand il fait une promesse, il ne la tient pas. et quand il plaide, il est de mauvaise foi ». Selon les enseignements du consolateur, Dieu (qu'il soit glorifié et exalté) a dit : "Je me suffis à moi-même que je n'ai pas besoin d'associé. Dès lors, celui qui fera une action pour plaire à un autre que moi, je délaisserais son action, l'abandonnant à celui (ou celle) qu'il aura associé à moi.

2) Acquérir la science religieuse pour les biens de ce monde ou dissimuler sa science

Chapitre 2, V174 : 'Ceux qui cachent ce que Dieu à fait descendre du livre (tous les livres du ciel) et le vendent à vil prix, ceux-là ne s'emplissent le ventre que de Feu.. ». Chapitre 58, V11 : 'Dieu* élèvera en degrés ceux d'entre vous qui auront cru et ceux qui auront reçu la science (le savoir)'. Chapitre 35, V28 :'. Parmi ses serviteurs, seuls, les savants craignent Dieu* !"Selon les enseignements du consolateur : "Au jour du jugement, on passera des morts incandescents (entre les mâchoires) de celui qui aura été questionné (en matière de religion) et qui aura dissimulé sa science (sa connaissance sur les enseignements du consolateur)".*

3) Aimer une créature, plus ou comme on aime Dieu est du polythéisme d'autant plus que tout ce qu'on aime chez les créatures ne sont que des exemples insignifiants faits par Dieu, afin que l'on comprenne qu'il est tout ce qu'on aime multiplié à l'infini

Chapitre chapitre 2 : v165 parmi les hommes, il en est qui prennent, en dehors de Dieu, des*

égaux à lui, en les aimant comme on aime Dieu. Or les croyants sont les plus ardents en l'amour de Dieu*. Quand les injustes verront le châtiment, ils sauront que la force tout entière est à Dieu* et que Dieu* est dur en châtiment !… Chapitre chapitre 9 : 24 dis « Si vos pères, vos enfants, vos frères, vos épouses, vos clans, les biens que vous gagnez et le négoce dont vous craignez le déclin et les demeures qui vous agréent vous sont plus chers que Dieu, alors attendez que Dieu fasse venir son commandement ! Et Dieu ne guide pas les pervers ». Seul Dieu* mérite d'être adoré. Donner cette adoration à un autre que Dieu* est un exemple flagrant d'association à Dieu. L'amour sincère et passionné de Dieu doit nous habiter toujours.*

4) Craindre une créature plus que Dieu est du polythéisme, car les créatures ne peuvent rien par elle-même et c'est Dieu qui fait tout pour elles à chaque instant. Demander à Dieu est la meilleure protection et la meilleure arme pour avoir ce qu'on veut, et l'obéissance à Dieu renforce cette arme puissante.

Chapitre chapitre 3 : 175 c'est le Diable qui vous fait peur de ses adhérents. N'ayez donc pas peur d'eux. Mais ayez peur de moi, si vous êtes croyants. Chapitre chapitre 9 : 18 ne peupleront les mosquées de Dieu que ceux qui croient en Dieu* et au jour dernier, accomplissement de la prière (prescrite par le consolateur en partie 2), acquittent le droit des pauvres> (ou l'aumône légale) et ne craignent que Dieu*. Il se peut que ceux-là soient du nombre des biens guidés. La crainte fait partie de l'adoration de Dieu*. Dieu a ordonné de ne craindre que lui. Avoir peur d'une créature plus que de Dieu est par conséquent de l'associationnisme. Dieu doit être l'unique objet de notre peur.*

5) Espérer et désirer le bonheur d'un autre que Dieu est une forme de polythéisme

Chapitre 3 : 26 Dit : « Ô Dieu, Maître de l'autorité absolue. Tu donnes l'autorité à qui tu veux, et tu arraches l'autorité à qui tu veux. Et tu donnes la puissance à qui tu veux, et tu humilies qui tu veux. Le bien est en ta main et tu es omnipotent. ». Puisque tout le bien de l'univers est en possession de Dieu* seulement et qu'il est le seul a pouvoir l'accorder aux créatures qu'il choisit, espérer le bonheur d'un autre que Dieu* serait un acte d'égarement commis par quelqu'un qui associerait un autre que Dieu* à cette adoration d'espérer en Dieu, et Dieu doit être notre unique espoir, d'autant plus que cet autre Dieu, n'est qu'une créature, donc est de la poussière assemblée entre les mains de Dieu qui a mis la vie à l'intérieur, et elle ne peut rien par elle-même.*

6) Placer sa confiance totale en outre que Dieu est une forme de polythéisme pour les mêmes raisons que ci-dessus.

La confiance en Dieu est une adoration émanant du cœur : celui-ci se remet uniquement au Seigneur, confie tout son sort entre ses mains et compte sur son secours, car il est savant et puissant. Plus que tout autre, Dieu mérite notre confiance totale. Chapitre 8 : 2 les vrais croyants sont ceux dont les cœurs frémissent quand on mentionne Dieu. Et quand ses versets leur sont récités, cela fait augmenter leur foi. Et ils placent leur confiance en leur Seigneur. Chapitre 33 : 48 et n'obéis pas aux infidèles et aux hypocrites, ne prête pas attention à leur méchanceté et place ta confiance en Dieu* et Dieu* suffit comme protecteur. Chapitre 65 : 3 et lui accordera ses dons par des [moyens] sur lesquels il ne comptait pas. Et quiconque place sa confiance en Dieu*, il [Dieu*] lui suffit. Dieu* atteint ce qu'il se propose, et Dieu* a assigné une mesure à chaque chose.*

7) Se repentir à un autre que Dieu est une forme de polythéisme, car Dieu seul peut faire entrer les gens en enfer ou leur pardonner pour les faire entrer au Paradis éternel.

Chapitre 39 : 54 et revenez repentant à votre Seigneur, et soumettez-vous à lui, avant que ne vous vienne le châtiment et vous ne receviez alors aucun secours.

8) L'obligation de donner selon ses moyens à ceux qui demandent au nom de Dieu et ne pas le faire alors qu'on en a les moyens est une forme de polythéisme (c'est comme si la personne préfère l'argent ou les biens à la satisfaction de Dieu, ce qui est grave).*

Selon les enseignements du consolateur : « « celui qui vous demande quelque chose au nom de Dieu, on doit lui la donner. Celui qui vous fait appel au nom de Dieu* doit être répondu. De plus, celui qui vous fait une faveur doit être récompensé. Si vous n'avez pas des moyens pour le faire, priez pour lui jusqu'à ce que vous sentiez qu'il a été suffisamment récompensé ».*

9) Faire de Dieu son commerce et une source de profit en achetant et en revendant avec un serment en jurant au nom de Dieu, et en mentant est une forme de polythéisme.*

Chapitre 5 : 89 Dieu ne vous sanctionne pas pour la frivolité dans vos serments, mais il vous sanctionne pour les serments que vous avez l'intention d'exécuter. L'expiation en sera de nourrir dix pauvres, de ce dont vous vous nourrissez normalement vos familles, ou de les habiller, ou de libérer un esclave. Quiconque n'en trouve pas les moyens devra jeûner trois jours. Voilà l'expiation pour vos serments, lorsque vous avez juré. Et tenez à vos serments. Ainsi Dieu* vous explique ses versets, afin que vous soyez reconnaissant !*

Selon les enseignements du consolateur : "J'ai entendu le Prophète de Dieu (P) dire : « Un serment est une imposition à faire. Mais c'est une abomination s'il est utilisé comme une source de profit ». « Il n'y a que trois catégories de personnes auxquelles Dieu* n'adressera pas la parole, ni ne bénira. Une punition sévère leur est réservée. Ces trois catégories de gens sont : les adultères mûris, les protégés fiers et ceux qui ont fait de Dieu* leur commerce en achetant et en revendant avec un serment, l'invoquant à chaque moment. ».*

10) Les motivations mondaines comme objectif ultime en délaissant l'autre monde (l'au-delà) au cours d'une action sont des exemples de polythéismes

Il s'agit entre autres de ceux qui ont qui ont comme objectif ultime, le bien être dans ce monde en délaissant l'autre monde.

Chapitre 2 : 201 et quand vous aurez achevé vos rites, alors invoquez Dieu comme vous invoquez vos pères, et plus ardemment encore. Mais il est des gens qui disent seulement : 'Seigneur ! Accorde-nous [le bien] ici-bas ! Pour ceux-là, nulle part dans l'au-delà.*

Chapitre 11 : 15 ceux qui veulent la vie présente avec sa parure, nous les rétribuerons exactement selon leurs actions sur terre, sans que rien ne leur en soit diminué.

Chapitre 11 : 16 ceux-là qui n'ont rien, dans l'au — delà, que le feu. Ce qu'ils auront fait ici-bas sera un échec, et sera vain ce qu'ils auront œuvré.

11) Le paradis ne doit être recherché uniquement que pour « l'Amour de Dieu. »*

Selon les enseignements du consolateur : « Seul le paradis peut être prié, pour l'amour de Dieu ». Dieu a les qualités infinies de tout ce que nous aimons ou tout ce que nous aimons, ou pouvons aimer multiplier à l'infini, mais Dieu n'a pas de défaut, tandis que les créatures sont insignifiantes et ont des défauts.*

C) Le polythéisme lié aux œuvres des membres (d'autres transgressions du 1er commandement des 10 commandements, 'tu n'auras pas d'autres Dieu devant ma face)

1) Ne pas lutter pour la Cause de Dieu, qui est la pratique et la défense de la justice pour tous reprises selon l'exode 20,6 ou 7 par « Tu ne prendras point le nom de l'éternel, ton Dieu, en vain ».

Seuls les vrais croyants luttent pour la cause de Dieu qui est la justice et la miséricorde pour tous et cela est une condition pour avoir le paradis, et ne pas faire cela mène vers la malédiction divine. Chapitre 49, verset 15 les vrais croyants sont seulement ceux qui croient en Dieu et en son messager, qui par la suite ne doutent point et qui luttent avec leurs biens et leurs personnes dans le chemin de Dieu*. Ceux-là sont les véridiques. Chapitre 12 : 108 Dit : 'Voici ma voie, j'appelle les gens [à la religion] de Dieu*, moi et ceux qui me suivent, nous basant sur une preuve évidente. Gloire à Dieu* ! Et je ne suis point du nombre des associateurs'. Chapitre 2 : 193 et combattez-les jusqu'à ce qu'il n'y ait plus d'association, et que la religion soit entièrement à Dieu* seul. S'ils cessent, donc plus d'hostilités, sauf contre les injustes. Chapitre 3 : 104 que soit issue de vous une communauté qui appelle au bien, ordonne-le convenable, et interdit le blâmable. Car ce seront eux qui réussiront. Chapitre 22 : 78 et luttez pour Dieu* avec tout l'effort qu'il mérite. C'est lui qui vous a élus. Et il ne vous a imposé aucune gêne dans la religion, celle de votre père Abraham, lequel vous a déjà nommés « croyants » avant (ce Livre) et dans ce (livre), afin que le Messager soit témoin contre vous, et que vous soyez vous-mêmes témoins contre les gens. Accomplissez donc la prière (prescrite par le consolateur en partie 2), acquittez le droit des pauvres (ou l'aumône légale) et attachez-vous fortement à Dieu*. C'est lui votre Maître. Quel Excellent Maître ! Et quel Excellent Soutien !*

Ne pas appeler les gens à se convertir à la pratique du livre qui est le consolateur que Jésus a ordonné de suivre, en ordonnant le Bien et en interdisant le mal chaque que l'on est est témoin si on n'est pas empêché par une obligation divine, entraîne des catastrophes sur ceux qui font cela, et certains fils d'Israël ont été maudit à cause de cela par la bouche de David et de Jésus : chapitre 5, verset 77. Dis : 'ô gens du Livre (ceux qui se réclament de la Bible) n'exagérez pas en votre religion, s'opposant à la vérité. Ne suivez pas les passions des gens qui se sont égarées avant cela, qui ont égaré beaucoup de monde et qui se sont égarés du chemin droit. 78. Ceux des Enfants d'Israël qui n'avaient pas cru ont été maudits par la bouche de David et de Jésus fils de Marie, parce qu'ils désobéissaient et transgressaient. 79. Ils ne s'interdisaient pas les uns aux autres, ce qu'ils faisaient de blâmable. Comme est mauvais, certes, ce qu'ils faisaient ! certains ont été châtiés à cause du fait qu'ils n'appelaient pas les gens à se convertir à la pratique de la religion de Dieu dans le passé, en ordonnant le bien et en interdisant le mal comme le montre ces versets et hadith suivant : selon les enseignements du consolateur : « Il n'est point de gens ayant commis des péchés graves, alors que, parmi eux, se trouvait quelqu'un qui eût pu les en blâmer et ne l'a point fait, qui n'est sous le coup d'un châtiment général infligé par Dieu »… « On demanda si une bourgade contenant des hommes vertueux pouvait périr — oui ! répondit l'envoyé qui transmet les enseignements du consolateur – Et pourquoi ? – À cause de leur indulgence coupable et de leur silence touchant les désobéissances à Dieu* ». Selon ces mêmes enseignements : « Les habitants d'une agglomération ont été châtiés et pourtant, il y en avait parmi eux dix huit mille qui agissaient comme agissaient les Prophètes. – Et comment cela ? lui demanda-t-on. C'est qu'ils ne s'irritaient point pour la cause de Dieu*, n'ordonnaient pas le bien et n'interdisaient pas le mal. ».*

Comme beaucoup de gens le savent, Sodome et Gomore ont été détruits à cause de la généralisation de l'homosexualité et personne qui fait cela ne doit être formé aux

enseignements du consolateur qui leur font découvrir des plaisirs infiniment plus grands et leur donnent la force d'arrêter ces comportements néfastes et destructeurs pour tous. Et tout le monde doit ordonner la bonne moralité et interdire les actions blâmables, c'est cela qui mène la sécurité dans le pays. Se taire devant le mal est la voie de la malédiction et de la destruction collective. Plusieurs catastrophes même récentes ont cela comme raison profonde (bien sûr on peut expliquer scientifiquement comme cela s'est produit, mais c'est Dieu qui fait tout cela, et par l'invocation de Dieu et son obéissance, Dieu peut nous protéger contre cela).

2) Pratiquer la sorcellerie est une forme de polythéisme, ainsi que la magie qui imite Dieu dans sa création

Chapitre 2, V102 : 'Les diables sont les incroyants, ils enseignent la magie. Celui qui l'acquiert (ce pouvoir) n'aura aucune part dans l'au-delà'.
S6 (les bestiaux) V128 : 'Et le jour où il les rassemblera tous : "Ô communauté des djinns (les djinns diables), vous avez trop abusé des humains". Et leurs alliés parmi les humains (les sorciers ou devins) diront : « Ô notre seigneur, nous avons profité les uns des autres.. ». Il leur dira : 'l'enfer est votre demeure, pour y rester éternellement, sauf si Dieu en décide autrement.*

Les commentateurs ont dit : "Un jeune Juif était au service du Messager de Dieu (p) qui a été enseigné par l'ange Gabriel. Les Juifs vinrent, un jour, le voir et le poussèrent à prendre en secret quelques cheveux, et le peigne du Messager de Dieu (p) et les leur apportèrent. Ceux-là ensorcelèrent le Messager de Dieu en pratiquant la magie. Celui qui s'est chargé de cela, c'était Lâbid fils de Assem, le Juif. Celui-ci les mit au fond d'un puits, appartenant aux clans Zurayq, appelés Zarwan. La conséquence de cette action fut que le Messager de Dieu (p) tomba malade et ses cheveux furent dispersés. Un jour ou l'Envoyé de Dieu* (p) s'était endormi, deux Anges vinrent près de lui et parlèrent entre eux : • le premier dit : « Qu'a-t-il ? ». • Le second dit : « Ensorcelé ! ». • Le premier : « Et qui l'a ensorcelé ? ». • Le second : « Lâbid Ibn Assem, le Juif ». • Le premier : « Par quoi ? ». • Le second : « Par un peigne et quelques cheveux ». • Le premier : « Mais où sont t — "ils ? » • Le second : 'Dans un spath du palmier caché sous une pierre au fond du puits de « Zarwan ». Alors le Messager de Dieu* s'éveilla et dit : 'O. Aïcha ! Tu sais que Dieu* vient de m'informer sur l'origine de mon mal ! Puis il envoya 3 de ses compagnons dévoués à Dieu, vers le puits. Arrivés, ils vidèrent le puits de manière à n'y laisser presque rien. L'eau semblait mélangée au henné. Puis ils soulevèrent la pierre et sortirent le spath contenant quelques-uns des cheveux, son peigne et une corde où il y avait onze nœuds piqués par des aiguillons. Dieu* fit descendre les deux derniers chapitres du son livre : chapitre 113 (l'aube de naissance) comprenant 5 versets et le chapitre 114 (les hommes) comprenant 6 versets. Le consolateur, l'Esprit saint, l'esprit de vérité, l'arc-ange Gabriel lui-même se mit à les réciter toutes les deux et à chaque verset récité, un nœud de la corde se déliait, et l'état du Messager de Dieu* (p) commença à s'améliorer. À la fin du 11e verset (5 +6 = 11), le Messager de Dieu* fut libéré de cette magie. Cette histoire vous montre aussi, comment se protéger contre la sorcellerie, et comment la soigner. On appelle aussi ces 2 chapitres, les chapitres pour la protection venant de Dieu. Ceux qui font la sorcellerie en faisant du mal aux gens n'auront que du feu de l'enfer après la mort, sauf s'ils arrêtent en se repentant à Dieu.*

3) Le fait de négliger les prières obligatoires est de la mécréance, donc du polythéisme
La prière mène au plus grand des plaisirs qui provient de Dieu, créateur de tous les plaisirs, et est un droit de Dieu, une manifestation de notre reconnaissance pour tous les bienfaits immenses qu'il nous accorde à chaque instant, un engagement qu'on a pris avec lui avant de venir sur terre, permet de vivre les plus grands de plaisir, car elle met la personne on relation directe avec celui qui l'a crée Dieu lui-même, créateur de toute chose, donc la prière permet de

rectifier tous les mauvais comportements et rendre la personne non nuisible dans la société, et permet la résolution facile des problèmes de l'individu et lui donne le secours de Dieu. Le fait de ne pas répondre au rendez-vous donné par Dieu dans ses maisons sur terre, pour y faire les prières obligatoires quotidiennes avec le groupe de croyant qui s'y trouve, quand la personne a une maison de Dieu pas loin d'elle, constituent une offense à Dieu qui conduit leur auteur sur le chemin de l'enfer sauf si la personne est malade ou a une peur liée à sa vie qui l'empêche d'y aller. La seule solution pour éviter l'enfer à cause de ces injustices est de se repentir en arrêtant en priant toutes leurs prières obligatoires en groupe : Chapitre 107 (l'ustensile) V4, 5 : 'Malheur donc, à ceux qui prient tout en négligeant (et retardant) leur prière'. Chapitre 19 (Marie) V59 : « Puis leur succédèrent des générations qui délaissèrent la prière et suivirent leurs passions. Ils se trouveront en perdition ». selon les enseignements du consolateur : 'Le pacte qui existe entre eux (les mécréants) et nous est la prière. Quiconque l'a délaissée est d'ores et déjà un mécréant'. « Rien d'autre que la négligence de la prière ne sépare l'homme de l'incroyance ». 'Celui qui aura manqué la prière d'asr (à son heure fixe), son œuvre sera vaine'. 'Celui qui observe la prière, elle lui servira comme lumière, une preuve évidente le jour du jugement dernier. Mais celui qui la néglige, elle ne lui sera ni lumière, ni argument, ni délivrance le jour du jugement où il sera assemblé avec Pharaon, Corée, Haman et Oubaï Ben Khalaf. (Pour être jeté en enfer au plus dur des châtiments). Les théologiens ont commenté la fin du hadith : celui qui a délaissé la prière pour s'occuper de ses richesses sera avec Coré. Celui qui a délaissé la prière pour s'occuper de sa propriété sera avec Pharaon. Celui qui a délaissé la prière pour s'occuper de sa situation (poste au ministère ou autre) sera avec Haman. Celui qui a délaissé la prière pour s'occuper de son commerce sera avec Oubaï Ben Khalaf le grand commerçant impie de la Mecque. La prière obligatoire doit obligatoirement être faite en groupe dans les maisons de Dieu proche du lieu où vous être, sinon elle n'est pas valable, sauf si la personne est malade ou a une peur liée à sa vie qui l'empêche d'y aller comme l'ordonne le chapitre (la plume) verset 42,43.

4) Ne pas se préserver de la souillure de l'urine dans la prière est de la mécréance (la non-circoncision de l'homme rend difficile la préservation des traces de son urine)

Chapitre 74 (le recouvert d'un manteau) V4 : « Et tes vêtements purifie-les ». Chapitre 2 (la vache) V222 : « Car Dieu aime ceux qui se repentent, et il aime ceux qui se purifient »*
Il est rapporté de source authentique : 'l'Envoyé de Dieu (p) passa près de deux tombes et dit : 'Ces deux morts subissent un tourment, mais pas pour un grave péché. Le premier d'entre eux colportait la calomnie (entre les gens), tandis que l'autre ne prenait pas garde d'être souillé par son urine'. Puis il ordonna qu'on lui apporte une queue de palmier humide, la fendit en deux parties, puis planta une partie sur chaque tombe et dit : "Peut-être cela allègera leur tourment tant que cette queue ne sèche pas".*

5) De pratiquer le mensonge contre Dieu ou son Messager est de la mécréance (cela fait partie des abominations citées en première partie, entraînant des destructions collectives sur ceux qui les font ainsi que leurs complices) et est un rappel de la loi enseignée par Jésus selon Mathieu 5.17 à 19 qui dit dans lévitique 19,11… vous n'userez ni de mensonge ni de tromperie les uns envers les autres.*

Chapitre 39, V60 : "Le au jour de la Résurrection, tu verras les visages devenus noirs de ceux qui mentaient sur Dieu".*

6) » Agir avec orgueil ou fierté est de la mécréance donc du polythéisme :

Chapitre 146 (les abeilles) V22, 23 : "Votre DIEU est un DIEU unique. Ceux qui ne croient pas en l'au-delà… sont remplis d'orgueil". "Nul doute que Dieu sait ce qu'ils cachent et ce qu'ils*

divulguent. Et assurément il n'aime pas les orgueilleux". Chapitre 17, V37 : "Et ne foule pas la terre avec orgueil" : Tu ne sauras jamais fendre la terre ni atteindre la hauteur des montagnes'. Selon les enseignements du consolateur : « N'entera jamais au Paradis celui qui a dans son cœur le poids d'un atome d'orgueil ». Quelqu'un dit : « On aime pourtant avoir un bel habit et de belles chaussures ». Il dit : « Dieu est beau et il aime la beauté. L'orgueil c'est le fait de ne pas accepter une vérité venant des autres et de les mépriser ».*

7) Fabriquer, acheter ou recevoir des représentations figurées comme le 2e commandement des 10 commandements de la Bible l'interdit selon l'exode 20.4 « Tu ne feras point d'images taillées ni de représentation quelconque des choses qui sont en haut dans les cieux, qui sont en bas sur la terre, et qui sont dans les eaux plus bas que la terre… ». (Sauf en cas de nécessité absolue liée à la vie [imagerie médicale, par exemple, et Dieu pardonne ces cas comme il le dit après avoir interdit la viande des bêtes trouvées mortes, et autres viandes impures dans ce genre, en disant dans le chapitre 5, verset 3… si vous êtes contraint par la faim, Dieu est pardonné et miséricordieux (cela est applicable à la faim ou à tout ce qui met la vie en danger ou pour sauver des vies humaines), images de la création de Dieux sur les photos, les vidéos, les télévisions, ou sur tout autre support, sur la pierre, or ou argent, métal et de toutes choses en cire, pâtes, tissus, laine ou toute autre matière, est une imitation de la création de Dieu, et c'est donc essayer de créer comme Dieu, ce qui est du polythéisme, même si l'on n'avait pas cela dans l'intention, c'est ce que signifie ces reproductions de la création de Dieu, cela est aussi une violation des droits d'auteurs et Dieu est le seul auteur de sa création et n'a pas autorisé à la reproduire, et celui qui le fait offense Dieu, et cela constituent une grave injustice] :

Chapitre 33 (les coalisés) V57 : « Ceux qui offensent Dieu et Son Messager, Dieu* les maudit ici-bas, comme dans l'au-delà et leur préparent un châtiment douloureux ». Parmi ces offenses à Dieu, il y a le fait de l'imiter dans sa création. Le messager de Dieu qui transmet les enseignements du consolateur a dit que : 'Dieu a dit, "qui est plus injuste que celui qui essaye de créer comme moi (ou qui imitent ma création) qu'il crée un grain d'orge !". Le consolateur, l'Esprit saint, l'ange Gabriel dit : « Nous n'entrons pas dans les maisons où il y a un chien ou des représentations figurées ». Dieu a dit au sujet de l'envoyé de Dieu qui transmet les enseignements du consolateur : Chapitre 33 : 21 en effet, vous avez dans le Messager de Dieu* un excellent modèle [à suivre], pour quiconque espère en Dieu* et au Jour dernier et invoque Dieu* fréquemment. Le consolateur, l'Esprit saint, l'esprit de vérité a dit : 'ne laissez aucune reproduction de la création de Dieu sans la détruire (image, sculpture, dessin et toutes autres formes de représentation de la création de Dieu ce qui comprend les photos>1 de la création de Dieu, faites aujourd'hui qui n'existaient pas à l'époque, mais qui sont des dessins faits par les machines, et rentrent aussi dans les interdits. il en est de même que les images> vidéo> 1et de télévision>1) et ne laissez aucune tombe sans la niveler au niveau du sol'. Un drap qui comportait des représentations figurées de la création de Dieu avait été mis en présence du consolateur, l'Esprit saint, l'esprit de vérité, et il l'a interdit en disant : « .. Ceux qui subiront les plus durs châtiments le jour dernier sont ceux qui imitent la création de Dieu. » Ce drap a été découpé en morceau pour en faire des coussins. 'Chaque auteur d'une représentation figurée de la création de Dieu entrera en Enfer. Il lui sera dit de mettre la vie à chaque représentation figurée de la création de Dieu qu'il a faite (comme il a commencé à imiter Dieu dans sa création en reproduisant sa création, il lui sera dit de continuer la création de Dieu), et il ne pourra le faire. Pour cela il fera partie de ceux qui subiront les châtiments les plus durs. On lui donnera, pour chaque représentation figurée qu'il a faite, une âme pour subir un châtiment dans le feu de la géhenne'.*

>1 : Certaines personnes essayent d'exclure de cela les reproductions de la création de Dieu sous forme de photos, de vidéos, de télévision, sans avoir aucun argument basé sur le livre de Dieu que le consolateur a enseigné ni sur l'exemple de sa pratique par le messager de Dieu qui

transmet les enseignements du consolateur au sujet duquel Dieu a dit : Chapitre 33 : 21 en effet, vous avez dans le Messager de Dieu un excellent modèle [à suivre], pour quiconque espère en Dieu* et au Jour dernier et invoque Dieu* fréquemment. Il existe une invocation que cet envoyé de Dieu a dite devant la réflexion de sa propre image par l'eau ou par un miroir (cela reste à vérifier concernant le miroir) qui est la suivante : « louange à Dieu qui m'a rendu beau et m'a donné un bon caractère et qui a rendu beau chez moi, ce qu'il a rendu vilain chez beaucoup d'autres de ses créatures ». C'est ce qu'il est recommandé de dire quand on voit la réflexion de son image. S'il est vrai que l'envoyé de Dieu a dit cela devant un miroir, cela veut dire qu'il n'a pas interdit le miroir ainsi que toute fabrication de l'homme comme le miroir et ayant les mêmes fonctions. Cela permet de comprendre si les photos, les vidéos, les télévisions, font partie de l'interdit ou non sachant qu'il est de toute manière possible de faire la télévision autrement, en ne faisant pas apparaître d'image de la création de Dieu, mais uniquement du texte, du son, des courbes, ou histogramme, comme lors des informations boursières, et cela se pratique en moindre qualité régulièrement dans les entreprises sans que cela gêne les gens, ce qui montre qu'habitude ont été prises, en projetant des images, mauvais ou non, car rentrant dans le champ de l'interdiction citée ci-dessus ou non, l'analyse suivante le déterminera en fonction de l'exemple du messager de Dieu en la matière.*

En analysant les processus de fabrications des reproductions de la création de Dieu qui sont faites par ces appareils, on retrouve l'étape de réflexion de l'image, comme dans un miroir que le messager de Dieu n'a pas interdit. Mais à cette étape, et par ignorance des droits de Dieu, les êtres humains ont ajouté l'étape de sauvegarde de l'image dans le but de la reproduire, à travers par exemple les pellicules photosensibles ou une codification numérique des reflets de l'image sur une surface de sauvegarde, étapes et procédés que le messager de Dieu n'a jamais autorisés à cause de l'intention de reproduire l'image ainsi sauvegardée sur la pellicule, étape et procédé qui demeurent donc dans l'interdiction citée ci-dessus. En plus de cette étape, les êtres humains ont ajouté l'étape de copie de cette image sauvegardée sur un papier, ou tout autre support, ou sa projection sur un écran vidéo ou télévision, comme si à l'époque du messager de Dieu, on trouvait un procédé qui permettrait d'extraire la réflexion de l'image sur le miroir, et de la mettre sur un papier, étape et procédé que l'envoyé de Dieu a clairement interdit, car lui a laissé l'image refléter sur le miroir et n'a pas chercher à l'extraire comme nos contemporains le font et cela demeure dans le champ de l'interdiction de Dieu, qui cela soit fait à main ou à la machine [et même quand c'est fait à la machine, c'est l'effort de codification d'un être humain, qui a permis de codifier chaque élément du reflet en code numérique ou non, comme quelqu'un qui dessine à la main, code qui ensuite son utilisés pour faire apparaître l'image sur la photo, la vidéo, la télévision ou autre, pour le sauvegarder et faire apparaître sur le papier, l'écran vidéo ou autre et cela ne s'est pas fait tout seul comme la réflexion de l'image sur le miroir, donc cela demeure comme un dessin fait à la main et cela demeure dans l'interdit de Dieu et met en grave danger de transgression des droits de Dieu, tout ce qui font cela, qui regarde ces images sur une vidéo, ou à la télévision, au lieu de les détruire, comme l'envoyé l'a ordonné. Si Dieu t'interdit de faire une reproduction de sa création, et que tu fabriques une machine qui fait cette reproduction à ta place, c'est toujours toi qui as fait cette reproduction, et transgressé ainsi l'interdit de Dieu. En plus le fait de regarder les images de vidéo ou de télévision pendant un certain temps même cours, empêche la personne de vivre le plaisir infini et sans limites de l'adoration de Dieu, à travers les efforts pour la cause de Dieu, pour la conversion des gens aux enseignements du consolateur, les lectures de son livre, et les prières faites avec les versets de ce livre, ou à partir de la médiation sur la magnificence de Dieu à partir de sa création ou à partir de son livre, et ainsi d'avoir le cœur rempli d'amour de Dieu ce qui est une condition pour être sauvé le jour dernier de l'enfer, comme Jésus l'a dit « tu aimeras ton Seigneur (Dieu) de tout ton cœur, ton esprit, ton âme et ta force ». Dans le cas de la télévision, on peut n'écouter que le son, et ne pas regarder les images en se mettant dos à l'écran par exemple [si la personne ne peut se passer des télévisions qui comportent des

images, qui restent l'un des plus grands dangers aujourd'hui à cause de leur prolifération inutile], bien que cela soit une grande tentation vaut mieux laisser la télévision qui projette les images de la création de Dieu et n'écouter que la radio, ou les télévisions qui ne projettent pas les images de la création de Dieu.

Ainsi, si la personne qui regarde la télévision, la vidéo, les photos, est consente avec les images de télévision, de vidéo ou de photos, et qu'il regarde au lieu de les détruire comme le consolateur l'a ordonné, et de ne pas regarder les images en les réprouvant du cœur. Autrement dit, si la personne a fait 10 photos, elle aura 10 âmes, donc subira le châtiment de 10 personnes. Si la personne regarde la télévision, ou la vidéo, en étant consentant avec les images et en les regardant au lieu de les détruire comme le consolateur le messager de Dieu l'a ordonné provenant de Dieu, pour arriver à reproduire l'impression de mouvement, il faut une succession de photos à la vitesse d'au moins 24 photos à la seconde [les images haute définition font défiler encore plus de photos à la seconde], ce qui veut dire que la personne aura, pour chaque seconde de visionnage de la vidéo, ou de la télévision, 24 âmes pour être châtiée parmi les sommets du châtiment, donc aura le châtiment de 24 personnes au sommet du châtiment. Vous pouvez calculer en fonction du temps que la personne mette à regarder la télévision, la vidéo, ou l'autre dans ce genre, le châtiment du nombre de personnes que cette personne subira le jour dernier si elle ne se repent pas à Dieu en arrêtant cela, et en les dénonçant en multipliant 24 par le nombre de secondes de visionnage de la télévision, vidéo ou autre dans ce genre. Regarder à la télévision les images de la création de Dieux faits subir ainsi à la personne le châtiment de 24 > 3600 = 86 400 personnes parmi les sommets du châtiment le jour dernier, ce qui montre le danger extrême de ces images.

Ne pas faire les actions selon l'exemple du messager de Dieu qui transmet les enseignements du consolateur qui pourtant couvre tous les domaines de la vie en montrant la justice et les meilleures solutions, c'est introduire des comportements étrangers qui contredisent les comportements ordonnés par Dieu dans cette situation, alors que la religion de Dieu qui est complète et parachevée ce qui est équivalent à légiférer autrement que Dieu, ce qui est du polythéisme, car Dieu est le seul qui a le droit d'interdire et d'ordonner, et les créatures doivent appliquer ses ordres et non légiférer différemment, et faire, enseigner ou ordonner ces comportements étrangers à la religion de Dieu, c'est comme légiférer différemment de la loi de Dieu ce qui est une forme de polythéisme.

Chapitre 33 : 21 en effet, vous avez dans le Messager de Dieu un excellent modèle [à suivre], pour quiconque espère en Dieu* et au Jour dernier et invoque Dieu* fréquemment. Chapitre 40, verset 20. Et Dieu* juge en toute équité, tandis que ceux qu'ils invoquent en dehors de lui ne jugent rien. En vérité c'est Dieu* qui est l'Audient, le Clairvoyant. Chapitre 5, verset 44. Ne craignez donc pas les gens, mais craignez-moi. Et ne vendez pas mes enseignements à vil prix. Et ceux qui ne jugent pas d'après ce que Dieu* a fait descendre, les voilà les mécréants. Chapitre 45, verset 21. Ceux qui commettent de mauvaises actions comptent-ils que nous allons les traiter comme ceux qui croient et accomplissent les bonnes œuvres, dans leur vie et dans leur mort ? Comme ils jugent mal !*

8) Invoquer ou prier autre que Dieu est du polythéisme, car Dieu seul a tous les pouvoirs et les créatures n'en ont aucun par elle-même.*

Chapitre 46 : 5 et qui est plus égaré que celui qui invoque en dehors de Dieu, celui qui ne saura lui répondre jusqu'au jour de la Résurrection ? Et elles [leurs divinités] sont indifférentes à leurs invocations. Chapitre 10 : 106 et n'invoque pas, en dehors de Dieu*, ce qui ne peut te profiter ni te nuire. Et si tu le fais, tu seras alors du nombre des injustes. Chapitre 17 : 56 Dit « Invoquez ceux que vous prétendez (être des divinités) en dehors de lui. Ils ne possèdent ni le*

moyen de dissiper votre malheur ni de le détourner ». 17 : 57 ceux qu'ils invoquent cherchent [eux-mêmes] 2, à qui mieux, le moyen de se rapprocher le plus de leur seigneur. Ils espèrent sa miséricorde et craignent son châtiment, le châtiment de ton seigneur est vraiment redouté. Chapitre 35 : 13, il fait que la nuit pénètre le jour et que le jour pénètre la nuit. Et il a soumis le Soleil et la lune. Chacun d'eux s'achemine vers un terme fixé. Tel est Dieu, votre seigneur : à lui appartient la royauté, tandis que ceux que vous invoquez, en dehors de lui, ne sont même pas maîtres de la pellicule d'un noyau de datte.*

9) INVOQUER DIEU AUPRÈS DE LA TOMBE DU JUSTE ESPÉRANT être PLUS VITE EXAUCE EST DU POLYTHÉISME, A FORTIORI CELUI QUI INVOQUE CE DERNIER :

Chapitre 22, verset 12. Ils invoquent en dehors de Dieu, ce qui ne peut ni leur nuire ni leur profiter. Tel est l'égarement profond ! L'épouse, du messager de Dieu (p) qui transmet les enseignements du consolateur ont dit au Messager de Dieu (p) qu'elle avait vu une église remplie d'images et de statues en Abyssinie. Le Messager de Dieu (p) a dit : « Ceux-là sont les pires de tous les hommes : lorsqu'un membre juste et vertueux de leur groupe meurt, ils bâtissent une église sur sa tombe et y installent toutes sortes d'images pour lui. Ils sont coupables de deux méfaits : celui d'invoquer quelqu'un auprès d'une tombe (alors qu'on ne doit invoquer que Dieu), et celui d'installer des images ».*

10) EFFECTUER LES AUTRES SORTES D'ADORATION PRESCRITES EN VUE D'AUTRES que Dieu EST DU POLYTHÉISME*
Chapitre 6, verset 162. Dis : « En vérité, ma prière (prescrite par le consolateur en partie 2), mes actes de dévotion, ma vie et ma mort appartiennent à Dieu, Seigneur de l'Univers. 6 : 163 A lui nul associé ! Et voilà ce qu'il m'a été ordonné, et je suis le premier à me soumettre ». Chapitre 6 : 164 Dit : « Chercherais-je un autre Seigneur que Dieu*, alors qu'il est le seigneur de toute chose ? Chacun n'acquiert [le mal] qu'à son détriment : personne ne portera le fardeau (responsabilité) d'autrui. Puis vers votre Seigneur sera votre retour et il vous informera de ce en quoi vous divergez. Chapitre 22 : 77 ô vous qui croyez ! Inclinez-vous, prosternez-vous, adorez votre seigneur, et faites-le bien. Peut-être réussirez-vous ! Le Seigneur a prescrit différentes sortes d'adorations que les croyants doivent pratiquer exclusivement pour Dieu* en vue de sa satisfaction, pour se rapprocher de lui : la prière, le payement du droit du pauvre (ou aumône légale), le grand et petit pèlerinage, les aumônes, la lutte pour la cause de Dieu, le respect des interdictions, les œuvres de bienfaisance, l'invocation, ordonner le convenable et l'interdiction du blâmable, l'acquisition du savoir. Celui qui ferait l'une de ces actions prescrites par Dieu pour un autre que Dieu serait en train d'associer quelqu'un dans l'adoration du Seigneur.*

11) L'ABANDON DE L'OBÉISSANCE DU SEIGNEUR PAR DÉSIR OU PAR CRAINTE EST DU POLYTHÉISME
Chapitre 47 : 33 ô vous qui avez cru ! Obéissez à Dieu. Obéissez au Messager, et ne rendez pas vos œuvres vaines. Chapitre 16, verset 106. Quiconque a renié Dieu* après avoir cru… — sauf celui qui y a été contraint alors que son cœur demeure plein de la sérénité de la foi — mais ceux qui ouvrent délibérément leur cœur à la mécréance, ceux-là ont sur eux une colère de Dieu* et ils ont un châtiment terrible. On ne doit jamais désobéir à Dieu pour obéir à une créature sauf celui qui a été contraint alors que son cœur demeure plein de la sérénité de la foi par ruse par exemple pour échapper à une mise à mort inutile.*

12) APPELER À L'AIDE QUELQU'UN D'AUTRE que Dieu EST DU POLYTHÉISME SI L'OBJET DE LA DEMANDE D'AIDE EST EXCLUSIVEMENT DU POUVOIR DIEU.*

Chapitre 10 : 107 et si Dieu fait qu'un mal te touche, nul ne peut l'écarter en dehors de lui. Et*

s'il te veut un bien, nul ne peut repousser sa grâce. Il en gratifie qui il veut parmi ses serviteurs. Et c'est lui le Pardonneur, le miséricordieux. Chapitre 29 : 17, vous n'adorez que des idoles, en dehors de Dieu, et vous forgez un mensonge. Ceux que vous adorez en dehors de Dieu* ne possèdent aucun moyen pour vous procurer la nourriture. Recherchez votre subsistance auprès de Dieu*. Adorez — le et soyez-lui reconnaissant. C'est à lui que vous serez ramenés. Chapitre 46 : 5 et qui est plus égaré que celui qui invoque en dehors de Dieu*, celui qui ne saura lui répondre jusqu'au jour de la Résurrection ? Et elles [leurs divinités] sont indifférentes à leurs invocations. Chapitre 27 : 62 n'est ce pas lui qui répond à l'angoissé quand il invoque, et qui enlève le mal, et qui vous fait succéder sur la terre génération après génération — y a-t-il donc une divinité avec Dieu* ? C'est rare que vous vous rappeliez !*

13) L'IMPLORATION DU SECOURS D'AUTRE que Dieu EST DU POLYTHÉISME*

Chapitre 2 : 107 ne sais-tu pas qu'à Dieu, appartient le royaume des cieux et de la terre et qu'en dehors de Dieu* vous n'avez ni protecteur ni secoureur ? Chapitre 1 : 5 c'est toi seul que nous adorons et c'est toi seul dont nous implorons le secours. L'imploration du secours est une invocation et ressemble à l'appel à l'aide et ne s'adresse point à une créature qui ne peut rien par elles-mêmes ni à un mort qui n'entend pas l'implorateur, ne le voit pas et ne connaît rien à son besoin et son état ni à un homme au loin que la distance empêche d'entendre l'invocation. Cette imploration du secours n'est réservée qu'à Dieu comme l'indiquent les versets ci-dessus.*

14) CHERCHER PROTECTION AUPRÈS DE QUELQU'UN D'AUTRE que Dieu EST DU POLYTHÉISME.*

Chapitre 72 : 5 et nous pensions que ni les humains ni les djinns ne sauraient jamais proférer de mensonge contre Dieu. 72 : 6 Ors, il y avait parmi les humains, des mâles qui cherchaient une protection auprès des mâles parmi les djinns, mais cela ne fît qu'accroître leur détresse. Chapitre 2 : 107 ne sais-tu pas qu'à Dieu*, appartient le royaume des cieux et de la terre et qu'en dehors de Dieu* vous n'avez ni protecteur ni secoureur ?*

15) LES VŒUX FAITS A QUICONQUE AUTRE que Dieu SONT DU POLYTHÉISME*

Le vœu est : par exemple le fait de dire "Seigneur, si tu guéris mon malade, restitues la personne absente ou exauces mon désir, je m'engage à effectuer une aumône de telle somme, à jeûner ou prier., etc.. » Le vœu inconditionnel est le meilleur des vœux. Le messager de Dieu (p) a proclamé sa désapprobation pour le vœu conditionnel quand il a dit : "Le vœu conditionnel n'apporte aucun bien. Il est un moyen pour soutirer de l'argent à l'avare". Ainsi le vœu est une adoration apparente, car elle émane du cœur et s'adresse à celui qui est en possession du bonheur, de la richesse et de la puissance en comparaison avec la faiblesse et l'incapacité de l'homme. Quiconque s'engage à effectuer un vœu pour un autre que Dieu, vivant soit-il ou mort, commet un polythéisme : Chapitre 76 : 7 ils (les vertueux) accomplissent leurs vœux et ils redoutent un jour dont le mal s'étendra partout. Chapitre 2 : 270, quelles que soient les dépenses 1 que vous avez faites, ou le vœu que vous avez voué, Dieu* le sait. Et pour les injustes, pas de secoureurs ! S'il est absolument certain que l'accomplissement d'un vœu est un hommage à Dieu*, ne pas l'accomplir équivaut au "polythéisme".*

16) L'IMMOLATION DES OFFRANDES POUR AUTRE que Dieu EST DU POLYTHÉISME.*

Chapitre 108 : 2 accomplis par la prière (prescrite par le consolateur en partie 2) pour ton seigneur et sacrifie (pour lui). Chapitre 6 : 162 Dit : "En vérité, ma Salât, mes actes de dévotion, ma vie et ma mort appartiennent à Dieu, Seigneur de l'Univers". 6 : 163 A lui nul associé ! Et voilà ce qu'il m'a été ordonné, et je suis le premier à me soumettre ». 6 : 164 dit : 'Chercherais-je un autre Seigneur que Dieu*, alors qu'il est le seigneur de toute chose ? Chacun n'acquiert [le mal] qu'à son détriment : personne ne portera le fardeau (responsabilité)*

d'autrui. Puis vers votre Seigneur sera votre retour et il vous informera de ce en quoi vous divergez.

Le consolateur, l'Esprit saint, l'esprit de vérité donna quatre jugements : Horreur à celui qui immole au nom de quelqu'un d'autre que Dieu ! Horreur à celui qui maudit ses parents ! Horreur à celui qui abrite celui qui commet un crime encourant la sanction divine ! Horreur à celui qui change injustement les frontières de ses propriétés foncières ! Il dit aussi : 'Les mouches fournirent l'occasion à un homme d'aller au Paradis, et à un autre d'aller en Enfer. Lorsqu'on lui demanda d'expliquer comment cela était possible, Le Messager de Dieu (P) avait dit : 'Deux hommes passèrent à côté d'un peuple qui possédait une idole et pour laquelle ils demandaient une offrande de la part de toute personne cherchant à traverser leur territoire. Quand le premier objecta en disant qu'il n'avait rien à présenter en guise de sacrifice à l'idole, le peuple lui dit qu'il avait à sacrifier quelque chose même si c'était quelques mouches. Il captura donc quelques mouches, on les sacrifia et on le laissa passer. L'homme fut consigné à l'Enfer. Quand on demanda au second de sacrifier quelque chose, il rétorqua qu'il ne sacrifierait qu'à Dieu*. Ils le tuèrent. Et celui-ci alla au Paradis.'.*
Manger une bête sacrifiée au nom d'un autre que Dieu est interdit : chapitre 6 (les bestiaux) V121 : 'Et ne mangez pas de ce sur quoi le nom de Dieu n'a pas été prononcé, car ce serait (assurément) une perversité'.*

17) FAIRE UN SACRIFICE au nom de Dieu A UN ENDROIT OU LE SACRIFICE EST FAIT SOUS UN AUTRE NOM EST UNE COMPLICITÉ AVEC LE POLYTHÉISME.*

Chapitre 9 : 107 ceux qui ont édifié une mosquée pour en faire [un mobile] de rivalité, d'impiété et de division entre les croyants, qui la préparent pour celui qui auparavant avait combattu Dieu et Son Envoyé et jurent en disant' 'Nous ne voulions que le bien !' [Ceux-là], Dieu* atteste qu'ils mentent. 1 9 : 108. Ne te tiens jamais dans (cette mosquée). Car une Mosquée fondée dès le premier jour, sur la piété, est plus digne que tu t'y tiennes debout. [Pour y prier] On y trouve des gens qui aiment bien se purifier, et Dieu* aime ceux qui se purifient. 2*
Un homme fit le vœu de sacrifier un chameau à un endroit appelé Buwanah, et rechercha la permission du messager de Dieu (p) qui demanda : 'Est-ce que la place a une idole comme celles du temps de l'ignorance ?' L'homme répondit, 'Non'. Le Messager de Dieu (p) demanda une fois de plus : 'Est-ce que les mécréants ont tenu quelque fête en cet endroit ?' Une fois de plus, l'homme répondit : 'Non'. Le Messager de Dieu (P) dit alors : 'Vas-y, accomplis ton vœu. Les vœux qui ne doivent pas être accomplis sont ceux comprenant la désobéissance à Dieu*, ou ceux qui sont au-delà de la capacité de l'homme !'.*

18) L'INCLINATION ET LA PROSTERNATION POUR l'AUTRE que Dieu EST DU POLYTHÉISME. Cela est interdit aussi par le 2e commandement des 10 commandements dans la Bible.*

L'inclination et la prosternation constituent des actes d'adoration prescrite par le Seigneur et devant être adressée à lui uniquement. Ces deux gestes représentent des éléments essentiels pour qu'une prière soit valable. Quiconque s'incline ou se prosterne devant un autre que Dieu en le glorifiant ou le redoutant sans y être contraint serait en train d'associer un autre dans l'adoration de Dieu*. Chapitre 3 : 43 'Ô Marie ! sois pieuse envers ton Seigneur, prosterne-toi et incline-toi avec ceux qui s'inclinent'. Chapitre 22 : 77 Ö vous qui croyez ! Inclinez-vous, prosternez-vous, adorez votre Seigneur, faites-le bien. Peut-être serez-vous heureux ! chapitre 96 : 19 Non ! Ne lui obéis pas. Mais prosterne-toi et rapproche-toi.*

19) Faire des circuits pour l'autre de Dieu ou autour d'une maison autre que celle de la maison antique de Dieu sur terre est aussi une forme de polythéisme.

Chapitre 22 : 29 Puis qu'ils mettent fin à leurs interdits (qu'ils nettoient leurs corps), qu'ils remplissent leurs vœux, et qu'ils fassent les circuits autour de l'antique Maison'.

20) Agir avec orgueil ou fierté est du polythéisme, car c'est croire que le succès a été obtenu par sa propre force, son intelligence, alors que c'est uniquement grâce à la miséricorde de Dieu qui a réalisé ce succès pour la personne, qui n'est pas reconnaissante vis-à-vis Dieu, car elle ne peut rien par elle-même si Dieu ne le fait pas pour elle, car elle n'est que de la poussière assemblée par la puissance de Dieu entre les mains de Dieu que Dieu a sorties du néant et a mis la vie à l'intérieur

Chapitre 16, verset 22. Votre Dieu est un Dieu unique. Ceux qui ne croient pas en l'au-delà leurs cœurs nient (l'unicité de Dieu) et ils sont remplis d'orgueil. 23. Nul doute que Dieu* sait ce qu'ils cachent et ce qu'ils divulguent. Et assurément il n'aime pas les orgueilleux. Chapitre 17, V37 : "Et ne foule pas la terre avec orgueil" : Tu ne sauras jamais fendre la terre ni atteindre la hauteur des montagnes". L'Envoyé de Dieu* (p) qui transmet les enseignements du consolateur : « N'entera jamais au Paradis celui qui a dans son cœur le poids d'un atome d'orgueil ». Quelqu'un dit : « On aime pourtant avoir un bel habit et de belles chaussures ». Il dit : « Dieu* est beau et il aime la beauté. L'orgueil c'est le fait de ne pas accepter une vérité venant des autres et de les mépriser ».*

21) Se pavaner avec des vêtements longs et marcher avec arrogance est du polythéisme à cause de l'orgueil ou le fait de se montrer aux autres qui est ressenti dans le cœur

Chapitre 31, V18 : « Et ne foule pas la terre avec arrogance : car Dieu n'aime pas le présomptueux plein de gloriole ». Chapitre 16 v23 « Nul doute que Dieu* sait ce qu'ils cachent et ce qu'ils divulguent. Et assurément il n'aime pas les orgueilleux ». Le consolateur, l'Esprit saint, l'esprit de vérité a dit : « Dieu* ne daignera pas regarder le jour du jugement, celui qui laisse traîner son pagne ou son habit par terre, ou qui laisse pendre l'extrémité de couvre-chef par ostentation ». « Dieu* n'accepte pas la prière d'un tel homme qui prie en laissant son vêtement traîner par terre ».*

D) Le polythéisme lié à la croyance de l'individu (autres transgressions du 1er commandement des 10 commandements « tu n'auras pas d'autre Dieu devant ma face)

1) Renier la vie future ou croire que c'est le temps qui fait périr est du polythéisme

Chapitre 45 : 24 et ils dirent : « Il n'y a pour nous que la vie d'ici-bas : nous mourrons et nous vivons et seul le temps nous fait périr ». Ils n'ont de cela aucune connaissance : ils ne font qu'émettre des conjectures.

2) Choisir une autre juridiction à la place d'une juridiction basée sur le livre de Dieu qui est le consolateur, c'est donner des égaux ou des associés à Dieu et cela est du polythéisme.

Chapitre 4, verset 59 « Ô les croyant ! obéissez à Dieu, et obéissez au Messager et à ceux d'entre vous qui détiennent le commandement4. Puis, si vous vous disputez en quoi que ce soit, renvoyez-le à Dieu* et au Messager, si vous croyez en Dieu* et au Jour dernier. Ce sera bien mieux et de meilleure interprétation (et aboutissement) .5 : 49 juge alors parmi eux d'après ce que Dieu* a fait descendre. Ne suis pas leurs passions, et prends garde qu'ils ne tentent de t'éloigner d'une partie de ce que Dieu* t'a révélé. Et puis, s'ils refusent (le jugement révélé), sache que Dieu* veut les affliger [ici bas] pour une partie de leurs péchés. Beaucoup de gens,*

certes, sont des pervers. 5 : 50 est-ce donc le jugement du temps de l'Ignorance2 (avant la révélation du livre de Dieu) qu'ils cherchent ? Qu'y a-t-il de meilleur que Dieu, en matière de jugement pour des gens qui ont une foi ferme ? 2 : 11 et quand on leur dit : « Ne semez pas la corruption sur la terre », ils disent : « au contraire nous ne sommes que des réformateurs ! ». Il est rapporté de source authentique que le consolateur, l'Esprit saint, l'esprit de vérité a dit : « On ne doit pas qualifier quelqu'un de croyant tant que ma révélation ne lui soit pas devenue un instinct et une passion. »*

Il est rapporté de source authentique : "Un juif eut un jour une discussion avec un hypocrite. Le premier dit : "Allons consulter le messager de Dieu (p) pour arbitrer notre dispute, car tout le monde sait qu'il n'accepte pas de pots-de-vin." L'hypocrite, pour sa part, répliqua : « Non, prenons un autre juif pour nous arbitrer », car on sait que les juifs avaient l'habitude d'accepter des pots-de-vin, et finalement, ils acceptèrent de prendre un prêtre de la tribu de Juhaynah pour faire le travail. À ce propos, le verset suivant fut révélé, '4 : 60 n'as-tu pas vu ceux-là qui en vérité prétendent croire en ce qu'on a fait descendre vers toi et en ce qu'on a fait descendre avant toi — tout en voulant prendre pour juge le rebelle, alors que c'est à lui qu'on leur a commandé de mécroire ? Mais le Diable veut les égarer loin dans l'égarement. »

3) Renier la prédestinée est une forme de polythéisme (c'est ne pas croire en Dieu, car c'est Dieu qui fait tout), car rien ne peut se faire dans l'univers si Dieu ne l'a pas fait et toutes les créatures n'ont aucun pouvoir par elles-mêmes comme quand elles étaient dans le néant. La croyance en la prédestinée fait donc partie de la croyance en Dieu. La croyance en la prédestinée dans le bien comme dans le mal est une révélation de Dieu dans son Livre (le livre de Dieu qui est le consolateur, l'Esprit saint, l'esprit de vérité). Celui qui ne croit pas en cela décroît du même coup en Dieu* au profit d'une autre croyance et donc commettrait du polythéisme.*

Chapitre 57, V22 : « Nul malheur n'atteint la terre ni vos personnes, qui ne soient enregistrées dans un livre avant que nous l'ayons créé, et cela est certes facile à Dieu ». Chapitre 9, V51 : 'Dis : « Rien ne nous atteindra, en dehors de ce que Dieu* a prescrit pour nous. Il est notre protecteur. ». Chapitre 3, V154 : 'Dis : « Eussiez-vous été dans vos maisons, la mort serait allée chercher dans leurs lits ceux sur qui c'était prescrit ». Chapitre 15, V4, 5 : « Nous ne détruisons pas de cité sans qu'il y ait à son sujet une prescription bien connue ». « Et pas une communauté qui devance son terme. pas une non plus qui la retarde » chapitre 87 : 1 glorifie le nom de ton Seigneur, le très haut : 2 celui qui a crée et agencé harmonieusement : 3 qui a prédestiné et guidé. Chapitre 4 : 136 croyez en Dieu et en son Messager, au Livre qu'il a révélé à son Prophète et au Livre qu'il a révélé auparavant. Quiconque ne croit pas en Dieu, à ses Anges, à ses Livres, à ses prophètes et au Jour dernier, se trouve dans un profond égarement. Le consolateur, l'Esprit saint, l'esprit de vérité a enseigné que : « Tout a été créé dans une proportion déterminée, même l'impuissance et la sagacité ».*

4) RENIER UN DES PILIERS DE LA FOI EN DIEU EST DU POLYTHÉISME

chapitre 4 versus 136 « Croyez en Dieu et en son Prophète, au Livre qu'il a révélé à son Prophète et au Livre qu'il a révélé auparavant. Quiconque ne croit pas en Dieu, à ses Anges, à ses Livres, à ses prophètes et au Jour dernier, se trouve dans un profond égarement ».

5) Mettre en application des lois non conformes au livre de Dieu est du polythéisme OU obéir à des savants ou à des gouvernants qui autorisent ce que Dieu a interdit et qui interdisent ce que Dieu a autorisé est du polythéisme.

Chapitre 9, verset 31 ils ont pris leurs rabbins et leurs moines, ainsi que le Christ fils de Marie,

comme Seigneur en dehors de Dieu, alors qu'on ne leur a commandé que d'adorer un Dieu unique. Pas de divinité à part lui ! Gloire à lui ! Il est au-dessus de ce qu'ils [lui] associent. Chapitre 24, verset 63, ne considérez pas l'appel du Messager comme un appel que vous vous adresseriez les uns aux autres. Dieu* connaît certes ceux des vôtres qui s'en vont secrètement en s'enter-cachant. Que ceux donc qui s'opposent à son commandement, prennent garde qu'une tentation ne les atteigne, ou que ne les atteigne un châtiment douloureux.*

Messager de Dieu (P) à réciter une fois le verset : « Ils ont pris leurs docteurs et leurs moines tout comme le Christ, fils de Marie, pour des Seigneurs en dehors de Dieu… » (chapitre 9, verset 31), alors je lui ai dit que nous (les chrétiens et les juifs) ne les adorons pas, et il a répondu : « Est-ce que vous ne légitimez pas ce qu'ils déclarent légitime et interdisez ce qu'ils déclarent interdit ? » J'ai répondu : « Assurément. » Et il a dit : « Ceci équivaut à de l'adoration » (car vous abandonnez les ordres de Dieu pour leur obéir).

Le consolateur (p) a dit : « votre situation est si désespérée que vous allez, en effet, suivre les traces de vos prédécesseurs, pas à pas et de temps en temps, même si le chemin devait vous conduire dans un trou de lézard. ». Ils lui demandèrent : « Oh Messager de Dieu : vous voulez dire que nous allons suivre les traces des juifs et des chrétiens ? » Il répondit : « Si ce ne sont pas les leurs, qui d'autres ? ».*

Les consolateurs, l'Esprit saint, l'esprit de vérité a dit : 'Plutôt, ce que je crains pour ma communauté, c'est qu'ils soient dirigés par des chefs non qualifiés. De sorte que s'ils se trouvent au-dessus de l'épée, celle-ci ne sera pas levée jusqu'au Jour de la Résurrection. Je crains pour eux que ce Jour ne vienne pas jusqu'à ce qu'une partie de ma communauté ait suivi les traces des non-croyants, et qu'ils aient commencé à crier les idoles. Je crains pour eux que trente faux Prophètes s'élèvent parmi eux, tous des menteurs, car je suis, en effet, le dernier Prophète. Il n'y aura pas d'autres Prophètes après moi. Mais une partie de ma communauté restera victorieuse, nullement affectée par la décadence des autres, jusqu'à ce que Dieu — qu'il soit loué et glorifié — ait fait parvenir son commandement (pour le progrès de l'histoire.).*

6) Supporter patiemment les desseins de Dieu est une nécessité pour la foi,

Chapitre 64, verset 11, nul malheur n'atteint [l'homme] que par la permission de Dieu. Et quiconque croit en Dieu* [Dieu*] guide son cœur, Dieu* est omniscient. Il est rapporté de source authentique que le Messager de Dieu (p) avait dit : « Lorsque Dieu* veut du bien à une personne, il se hâte de lui envoyer sa punition dans ce monde, et lorsqu'il ne le veut pas, il remet la punition au jour du jugement. » : le malheur est directement proportionnel à la récompense. Si Dieu* aime des gens, il leur accorde le malheur. S'ils l'acceptent, Dieu* en sera satisfait et les en récompensera donc. S'ils s'en ressentent, Dieu* sera mécontent d'eux.*

7) Se donner soi-même ou aux autres des grades de sainteté, de piété, et pureté, est une forme de polythéisme, car seul Dieu sait s'ils ils le sont réellement

Chapitre 4, verset 49 n'as-tu pas vu ceux-là qui se déclarent purs3 ? Mais c'est Dieu qui purifie qui il veut. Et ils ne seront point lésés, fût-ce d'un brin de noyau de datte4. Chapitre 4, verset 50 regarde comme ils inventent le mensonge à l'encontre de Dieu*. Et çà, c'est assez comme péché manifeste !*

8) SE SENTIR À L'ABRI DU STRATAGÈME DE DIEU OU SE DÉCLARER PUR (LES PRÉFÉRÉS de Dieu) EST DES FORMES DE POLYTHÉISME.*

Chapitre 7, verset 98, les gens des cités sont-ils sûrs que Notre Châtiment rigoureux ne les

atteindra pas le jour, pendant qu'ils s'amusent ? 99 Sont-ils à l'abri du stratagème de Dieu ? Seuls les gens perdus se sentent à l'abri du stratagème de Dieu*.*

Il est rapporté de source authentique que le Messager de Dieu (P) a dit : « Les péchés graves sont : premièrement, associer quoi que ce soit à Dieu, se laisser désespérer de la grâce de Dieu* et enfin, se permettre de se sentir en sécurité des desseins de Dieu*. ».*

Chapitre 6, verset 44 : 'Puis lorsqu'ils eurent oublié ce qu'on leur avait rappelé, nous leur ouvrîmes les portes donnant (l'abondance) sur toutes choses. Et lorsqu'ils eurent exulté de joie en raison de ce qui leur avait donné. Nous les saisîmes soudain, et les voilà désespérés'.

Chapitre 34 (Saba) V15, 16 : « Il y avait assurément, pour la tribu de Saba » un signe (de Dieu) : Deux jardins à droite et à gauche (avec abondance) : « Mangez de ce que votre Seigneur vous a attribué, et soyez-lui reconnaissants, un bel endroit et un Seigneur Pardonneur ». « Mais ils se détournèrent. Nous déchaînâmes contre eux l'inondation du Barrage, et changeâmes leurs deux jardins avec des fruits amers, tamaris et quelques jujubiers ».*

Les versets du livre de Dieu qui est le consolateur qui montrent ces interdictions sont : Chapitre16, verset 91 êtes fidèles au pacte de Dieu après l'avoir contracté et ne violez pas vos serments après les avoir solennellement prêtés et avoir pris Dieu comme garant [de votre bonne foi]. Vraiment Dieu* sait ce que vous faites !, Chapitre 29, verset 59. Puis leur succédèrent des générations qui délaissèrent la prière et suivirent leurs passions. Ils se trouveront en perdition, 60. sauf celui qui se repent, croit et fait le bien : ceux-là entreront dans le Paradis et ne seront point lésés,*

9) PORTER UNE CHAINE POUR PRÉVENIR UNE AFFLICTION, LA THÉURGIE, LES TALISMANS ET L'ENSORCELLEMENT, TOUT CELA EST DU POLYTHÉISME.

Chapitre 17, verset 56 dit : « Eh bien, les voyez-vous ceux que vous appelez au lieu de Dieu ? Si Dieu me voulait du mal, est-ce qu'ils sauraient déblayer un mal venu de sa part ? ». Chapitre 12, le verset 106 et la plupart d'entre eux ne croient en Dieu, qu'en lui donnant des associés. Chapitre 12, verset 17 12 : 107 est-ce qu'ils sont sûrs que le châtiment de Dieu* ne viendra pas les couvrir ou que l'heure ne leur viendra pas soudainement, sans qu'ils s'en rendent compte ?*

Il est rapporté de source authentique que le Messager de Dieu (P) vit un jour un homme portant une chaîne en cuivre jaune. Quand il lui en demanda la raison, l'homme répondit qu'il en avait besoin pour surmonter la faiblesse de l'âge. Le Messager de Dieu (P) lui ordonna de l'enlever, en disant : « Elle ne peut qu'ajouter à ta faiblesse. Si la mort t'enlevait alors que tu la portes, tu ne réussiras jamais ». « Celui qui porte un talisman a commis le polythéisme. ».

Il est rapporté de source authentique que le Messager de Dieu (P) vit un homme portant un vêtement qu'il déclara le protéger contre la fièvre : il le déchira en pièces en rappelant le verset 12 : 106 et la plupart d'entre eux ne croient pas en Dieu, qu'en lui donnant des associés.*

Il est rapporté de source authentique que le Messager de Dieu (p), lors de quelques-uns de ses voyages, a chargé un homme de se mettre en compagne et de détruire toutes les chaînes et les amulettes qui étaient attachées aux chameaux de la région. Le messager de Dieu (p) a dit : 'La théurgie (magie faisant appel à des divinités célestes supposées, mais en réalité qui n'existent pas, car Dieu est unique et sans associés), les talismans et l'ensorcellement (par exemple quand

un homme prend quelque chose dont on dit qu'elle pourra rendre amoureuse de lui une femme) sont des exemples de polythéisme. Il est rapporté de source authentique que le messager de Dieu (p) a dit : « Celui qui porte un talisman sera laissé aux soins de ce talisman — ce qui est nul. ». « Celui qui détruit une amulette ou un talisman que quelqu'un porte a gagné autant que s'il avait libéré un esclave ».

Ruwayfi : 'Le messager de Dieu (p) me dit : Ô Ruwayfi ! Puisses-tu jouir d'une longue vie ! Répands le mot que celui qui fait un nœud à sa barbe, porte un talisman, ou se lave avec l'urine d'un animal, n'a rien à faire avec moi ou avec ma religion'. Waki raconta ce hadith : 'Ils (les compagnons du Prophète de Dieu [P]) avaient l'habitude de rejeter tous les talismans, sans tenir en ligne de compte qu'ils contiennent des versets du livre de Dieu qui est le consolateur, l'Esprit saint, l'esprit de vérité exclusivement ou non'.*

10) CONJURER UN ARBRE OU UNE PIERRE EST DU POLYTHÉISME

Chapitre 7, verset 138 et nous avons fait traverser la Mer aux Enfants d'Israël. Ils passèrent auprès d'un peuple attaché à ses idoles et dirent : « Ô, Moïse, désigne-nous une divinité semblable à leurs dieux. » Il dit : « Vous êtes certes des gens ignorants ». La nature exacte de leur requête était de demander au Messager de Dieu (P) de dresser un « un arbre saint » auquel ils pourraient exprimer leur gratitude en y accrochant leurs armes et leurs armures, comme ils le faisaient avant leur conversion à la religion de Dieu. Cela constitue bien sûr une offense à Dieu et le Messager de Dieu (P) l'a fait remarquer.*

11) AJOUTER FOI À LA MAGIE ET AU REBELLE EST UNE FORME DE POLYTHÉISME

Chapitre 4, verset 51 n'as-tu pas vu ceux-là, à qui une partie du livre a été donnée, ajouter foi à la magie (gibet) et au bagout, et dire en faveur de ceux qui ne croient pas : 'Ceux-là sont mieux guidés (sur le chemin) que ceux qui ont cru' 5 ? Chapitre 5, verset 60 dit : « Puis-je vous informer de ce qu'il y a de pire, en fait de rétribution auprès de Dieu ? Celui que Dieu* a maudit, celui qui a encouru sa colère, et ceux dont il a fait des singes, des porcs, et de même, celui qui a adoré le tragus, ceux — là ont la pire des places et sont les plus égarés du chemin droit » 1.*

12) ROMPRE LE CHARME DE LA MAGIE EN UTILISANT LE même PROCÉDÉ EST DU POLYTHÉISME (LA MAGIE EST DE LA TROMPERIE EN SE DONNANT SOUVENT DES CAPACITÉS QUE SEUL possède)

Chapitre 4, verset 51 n'as-tu pas vu ceux-là, à qui une partie du livre a été donnée, ajouter foi à la magie (gibet) et au bagout, et dire en faveur de ceux qui ne croient pas : 'Ceux-là sont mieux guidés (sur le chemin) que ceux qui ont cru' 5 ?

13) FAIRE CONFIANCE EN L'INTERCESSION DES SAINTS POUR être SAUVE EST DU POLYTHÉISME CAR DIEU SEUL PEUT DÉCIDER DE SAUVER UNE PERSONNE SELON LES VOIES QU'IL A CHOISIT

Chapitre 34, le verset 23 l'intercession auprès de lui ne profite qu'à celui en faveur duquel il la permet. Quand ensuite la frayeur se sera éloignée de leurs cœurs, ils diront : « Qu'a dit votre seigneur ? » Ils répondront : « La vérité c'est lui le sublime, le Grand ». 6 : 51 avertis par ceci (le livre de Dieu qui est le consolateur, l'Esprit saint, l'esprit de vérité), ceux qui craignent d'être rassemblés devant leur seigneur qu'ils n'auront hors de Dieu ni allié ni intercesseur. Peut — être deviendrait-ils pieux !. 39 : 44 dit : « L'intercession tout entière appartient à Dieu*. À lui la royauté des cieux et de la terre. Puis c'est vers lui que vous serez ramenés ». 2 : 255*

Dieu ! Point de divinité à part lui, le Vivant, celui qui subsiste par lui même « al — Qayyum »… Qui peut intercéder auprès de lui sans sa permission ? 53 : 26 et que d'Anges dans les cieux, dont l'intercession, ne sert à rien, sinon qu'après que Dieu* l'aura permis, en faveur de qui il veut et qu'il agrée. 21 : 28 il sait ce qui est devant eux et ce qui est derrière eux. Et ils n'intercèdent qu'en faveur de ceux qu'il a agréés [tout en étant] pénétré de sa crainte.*

14) LA MAGIE EST UNE FORME DE POLYTHÉISME, CAR C'EST SE DONNER SOUVENT DES POUVOIRS QUE DIEU SEUL POSSÈDE EN ESSAYANT DE L'IMITER

Chapitre 4, verset 51 n'as-tu pas vu ceux-là, à qui une partie du livre a été donnée, ajouter foi à la magie (gibet) et au bagout, et dire en faveur de ceux qui ne croient pas : "Ceux-là sont mieux guidés (sur le chemin) que ceux qui ont cru" 5 ?

15) LA SORCELLERIE ET SES DIVERSES FORMES SONT DES EXEMPLES DE POLYTHÉISME

Chapitre 2, verset 102 et ils suivirent ce que les diables racontent contre le règne de Solayman. Alors que Solayman n'a jamais été mécréant, mais bien les diables : ils enseignent aux gens la magie ainsi que ce qui est descendu aux deux anges Hârout et Mârout, à Babylone. Mais ceux — ci n'enseignent n'enseignaient rien à personne, qu'ils n'aient dit d'abord : « Nous ne sommes rien qu'une tentation : ne sois pas mécréant ». Ils apprennent auprès d'aux ce qui sème la désunion entre l'homme et son épouse. Or ils ne sont capables de nuire à personne qu'avec la permission de Dieu. Et les gens apprennent ce qui leur nuit et ne leur est pas profitable. Et ils savent, très certainement, que celui qui acquiert [ce pouvoir] n'aura aucune part dans l'au-delà. Certes, quelles détestables marchandises pour lesquelles ils ont vendu leurs âmes ! Si seulement ils savaient1 !*

Les 7 grands péchés, dont le polythéisme et la sorcellerie : Abu Hurayrah (que Dieu soit satisfait de lui) rapporta que le Prophète (P) a dit : « Évitez les sept péchés graves. » Quand on lui demanda de les énumérer, il répondit : « polythéisme, la sorcellerie, l'homicide, la consommation de l'intérêt, voler des orphelins, la désertion sur le champ de bataille. La fausse accusation des femmes protégées ».*

16) CEUX QUI PRéTéNDENT CONNAITRE L'AVENIR COMMETTENT DU POLYTHÉISME (ASTROLOGUES, DEVINS, MAGES ET TOUS CEUX QUI PRéTéNDENT LIRE L'AVENIR DANS LE SABLE, LES CAILLOUX, LES GRAINS D'ORGE, ETC..) AINSI QUE CEUX QUI LES CROIENT, CAR SEUL DIEU CONNAIT L'AVENIR

Chapitre 72, verset 26 [c'est lui] qui connaît le mystère. Il ne dévoile son mystère à personne, 72 : 27 sauf à celui qu'il agrée comme Messager et qu'il fait précéder et suivre de gardiens vigilants, 72 : 28 afin qu'il sache s'ils ont bien transmis les messages de leur Seigneur. Il cerne (de son savoir) ce qui est avec eux, et dénombre exactement toute chose. 7 : 188 dit « Je ne détiens pour moi-même ni profit ni dommage, sauf ce que Dieu veut. Et si je connaissais l'Inconnaissable, j'aurais eu des biens en abondance, et aucun mal ne m'aurait touché. Je ne suis, pour les gens qui croient, qu'un avertisseur et un annonciateur ». 1 (1 ce verset réplique à tous ceux qui prétendent connaître l'inconnaissable, concernant l'avenir. Si le Messager de Dieu [P], en personne, déclare qu'il ne connaît de l'inconnaissable que ce dont Dieu* l'a informé, comment quelqu'un ose – t-il prétendre détenir la connaissance du futur ?).*

Chapitre 34, verset 12 et à Salomon (nous avons assujetti) le vent, dont le parcours du matin équivaut à un mois (de marche) et le parcours du soir, un mois aussi. Et parmi les djinns il y en a qui travaillaient sous ses ordres, par permission de son Seigneur. Quiconque d'entre eux, cependant, déviait de notre ordre, nous lui faisions goûter au châtiment de la fournaise. 34:13

Ils exécutaient pour lui ce qu'il voulait : sanctuaires, statues, plateaux comme des bassins, et marmites bien ancrées. « Ô famille de David, œuvrez par gratitude », alors qu'il y a eu peu de mes serviteurs qui sont reconnaissants. 34 : 14 puis, quand nous décidâmes sa mort, il n'y eut pour les avertir de sa mort que la « bête de terre », qui rongea sa canne. Puis lorsqu'il s'écroula, il apparut de toute évidence aux djinns que s'ils savaient vraiment l'inconnu, ils ne seraient pas restés dans le supplice humiliant [de la servitude]. 2 : 255 Dieu ! Point de divinité à part lui, le Vivant, celui qui subsiste par lui-même… Il connaît leur passé et leur futur.*

17) Croire à l'astrologie, aux devins (voyants ou voyantes), c'est croie à ceux qui s'attribuent mensongèrement des attributs divins, notamment le fait de connaître l'avenir, c'est pouvoir qu'ils font du polythéisme en faisant cela.

Chapitre 17, V36 : « Et ne poursuis pas ce dont tu n'as aucune connaissance. L'ouïe, la vue, le cœur, sur tout cela, en vérité, vous serez interrogé ». Il est rapporté de source authentique que de l'Envoyé de Dieu (p), a dit : "Quiconque va trouver un devin (un voyant ou une voyante) pour l'interroger et prête foi à ses propos, se verra refuser sa prière pendant 40 jours". « Quiconque tire parti de l'astrologie fait un emprunt à la magie, plus ses connaissances en matière d'astrologie s'étendent et plus il s'apparente à un magicien ». Le consolateur, l'Esprit saint, l'esprit de vérité (P) nous a enseigné la prière de la consultation afin de demander à Dieu de nous guider pour des choix concernant notre avenir. C'est la seule consultation qui est autorisée. En dehors de cela toute personne qui utiliserait un autre procédé (coris, astrologie, boule, horoscope, etc..) Est un menteur. Celui qui croit en cela a commis le polythéisme et ses prières ne sont pas acceptées pendant 40 jours. Ceux qui prétendent connaître l'avenir commettent du polythéisme cela Dieu seul possède ce pouvoir. il est rapporté de source authentique que le messager de Dieu (p) a dit : « Il n'est pas des nôtres, celui qui pense que ce qui lui adviendra, que ce soit bon ou mauvais, aurait pu lui être révélé par un augure, par un prêtre, par un diseur de vérité ou par un sorcier. Il n'est pas non plus des nôtres, celui qui se donne à une telle divination pour les autres. »*

18) Croire aux augures (Bonnes ou mauvaises) est une forme de polythéisme
Le bonheur et le malheur dépendent de Dieu et de lui seul. La seule manière de s'attirer le bien et de repousser le mal est d'obéir au Seigneur. Toute personne qui croirait s'attirer le bien ou repousser le mal en croyant à un autre que Dieu* serait en train d'associer cette chose dans l'adoration de Dieu* et est en train de commettre du polythéisme. La superstition, sous toutes ses formes, est du polythéisme.*

Chapitre 7, verset 131 et quand le bien être leur vint, ils dirent : « Cela nous est dû ». Et si un malheur les atteignait, ils voyaient en Moïse et ceux qui étaient avec lui un mauvais augure. En vérité leur sort dépend uniquement de Dieu ? Mais la plupart d'entre eux ne savent pas. 36 : 18 ils dirent « Nous voyons en vous un mauvais présage. Si vous ne cessez pas, nous vous lapiderons et un douloureux châtiment de notre part vous touchera ». 36 : 19, ils dirent : « Votre mauvais présage est avec vous-mêmes. Est-ce que (c'est ainsi que vous agissez) quand on vous [le] rappelle ? Mais vous êtes des gens outranciers ! ».*

Il est rapporté de source authentique que le consolateur, l'Esprit saint, l'esprit de vérité a enseigné : « Celui qui se laisse détourner de son but par les mauvais augures a commis le polythéisme. Ils demandèrent : qu'est-ce qui constituerait la réparation d'un tel péché ? » le Messager de Dieu (P) répondit : « le témoignage en ces termes : Oh, Seigneur, il n'y a pas de bien, sauf celui que tu accordes ! Il n'y a pas de mal, sauf celui que tu décrètes. Et il n'y a d'autre Dieu que toi ». 1670 : Il est rapporté de source authentique que le Messager de Dieu (P) a dit : « L'interprétation des signes, l'augure et le présage sont des actes de sorcellerie d'idolâtres ». 1675. « Il n'y a ni contagion ni augure. Si quelque chose peut porter malheur,

c'est bien la maison, l'épouse et le cheval ».

19) Ceux qui s'adressent à eux (ceux qui prétendent connaître l'avenir) commettent du polythéisme

Dans le livre « le jardin des saints serviteurs », dans vos librairies, les paroles du dernier envoyé de Dieu à l'humanité entière, à qui le livre de Dieu, le consolateur a été révélé, sont numérotées : 1671. Il est rapporté de source authentique que le Messager de Dieu (P) a dit : « Celui qui a tiré quelque connaissance de l'astrologie a emprunté l'une des voies de la sorcellerie. Plus il pratique l'astrologie et plus il s'apparente aux sorciers ». Il est rapporté de source authentique que le Messager de Dieu a enseigné : « Dieu a créé les étoiles avec trois buts : comme des ornements pour le ciel, des missiles contre les démons, et des signes servant de guide aux voyageurs. Celui qui spécule au-delà de ceux-ci, est en train de s'écarter du droit chemin et perd le mérite d'être considéré comme un érudit, car il serait en train de transgresser les limites de sa connaissance propre. ». « Il n'est pas des nôtres, celui qui pense que ce qui lui adviendra, que ce soit bon ou mauvais, aurait pu lui être révélé par un augure, par un prêtre, par un diseur de vérité ou par un sorcier. Il n'est pas non plus des nôtres, celui qui se donne à une telle divination pour les autres ».*

1668. Il est rapporté de source authentique : « Des gens interrogèrent le Messager de Dieu (P) sur les devins. Il dit : "Ce ne sont rien". Ils dirent : "Ô Messager de Dieu ! Ils nous annoncent parfois des choses qui se vérifient par la suite". Le Messager de Dieu (P) dit ! "Il s'agit là d'une parole de vérité que le génie saisit au vol et verse dans l'oreille de son protégé. Ainsi ils mêlent un mot de vérité à cent mensonges". Dans une autre version "Les Anges descendent au milieu du nuage. Ils annoncent un événement arrêté dans le ciel. Le Diable se met alors aux écoutes et entend ce que disent les Anges. Il en inspire les devins qui y mêlent cent mensonges de leur propre invention". 1669. Il est rapporté de source authentique que le Messager de Dieu a dit : "Celui qu s'adresse à un mage pour l'interroger sur quelque chose et croit à ce qu'il lui dit, sa prière lui est rejetée au visage durant quarante jours".

20) ATTRIBUER LES BIENFAITS de Dieu A AUTRE que Dieu* EST DU POLYTHÉISME*

C'est le fait d'attribuer un bienfait que Dieu a procuré, à un autre que Dieu* : sa force, sa science, son effort, l'intelligence du pilote quand on évite un accident, l'aboiement du chien quand on a échappé à un vol ou de dire "si telle personne n'était pas là (ou n'avait pas fait telle chose), ceci ne se serait pas produit". Ce sont des écarts de langage qui exprime une croyance blasphématoire.*

Chapitre 16, verset 83, ils reconnaissent le bienfait de Dieu. Puis ils le renient. Et la plupart d'entre eux sont des ingrats. Chapitre 7, verset 189 c'est lui qui vous a créés d'un seul être dont il a tiré son épouse, pour qu'il trouve de la tranquillité auprès d'elle. Et lorsque celui-ci eut cohabité avec elle, elle conçut une légère grossesse, avec laquelle elle se déplaçait (facilement). Puis lorsqu'elle se trouva alourdie, tous deux invoquèrent leur Seigneur : "Si tu nous donnes un (enfant) saint, nous serions certainement du nombre des reconnaissants". 190 Puis, lorsqu'il leur eût donné un (enfant) saint, tous deux affectèrent à Dieu* des associés en ce qu'il leur avait donné. Mais Dieu* est bien au-dessus des associés qu'on lui affecte. 191 Est-ce qu'ils assignent comme associés ce qui ne crée rien et qui eux-mêmes sont crées, 192, et qui ne peuvent ni les secourir ni se secourir lui-même ?*

Chapitre 28 : 78 il dis : "c'est par une science que j'ai, que ceci m'est venu.". Ne savait-il pas qu'avant lui Dieu avait fait périr des générations supérieures à lui en force et plus riche en biens ? Et les criminels ne seront pas interrogés sur leurs péchés » ! Attribuer le fait qu'il*

pleuve à l'autre que Dieu (anticyclone ou autre) est du polythéisme. Chapitre 2, verset 22 c'est lui qui vous a fait la terre pour lit, et le ciel pour toit. Qui précipite la pluie du ciel et par elle fait surgir toutes sortes de fruits pour vous nourrir, ne lui cherchez donc pas des égaux, alors que vous savez [tout cela]. 56 : 68 voyez-vous donc l'eau que vous buvez ? 69 Est-ce vous qui l'avez fait descendre du nuage ? Ou [en] sommes-nous le descendeur ? 70 Si nous voulions, nous la rendrions salée. Pourquoi n'êtes-vous donc pas reconnaissants ? 82 Et est-ce pour vous [une façon d'être reconnaissant] à votre subsistance que de traiter (le livre de Dieu qui est le consolateur, l'Esprit saint, l'esprit de vérité) de mensonge ?*

21) Croire qu'il était possible d'éviter le mal qui est déjà arrivé ou employer le conditionnel au sujet de quelque chose qui est déjà passé peut mener au polythéisme

Chapitre 3, verset 154 puis il fit descendre sur vous, après l'angoisse, la tranquillité, un sommeil qui enveloppa une partie d'entre vous, tandis qu'une autre partie était soucieuse pour elle-même et avait des pensées sur Dieu non conformes à la vérité, des pensées dignes de l'époque de l'Ignorance. — Ils disaient : « est — ce que nous avons une part dans cette affaire ? » Dis : « L'Affaire tout entière est à Dieu*. » Ce qu'ils ne te révèlent pas, ils le cachent en eux-mêmes : « Si nous avions eu un choix quelconque dans cette affaire, disent-ils, nous n'aurions pas été tués ici. » Dis : « Eussiez-vous été dans vos maisons, ceux pour qui la mort était décrétée seraient sortis pour l'endroit où la mort les attendait. Ceci afin que Dieu* éprouve ce que vous avez dans vos poitrines, et qu'il purifie ce que vous avez dans vos cœurs. Et Dieu* connaît ce qu'il y a dans les cœurs 1. Chapitre 3, verset 168 ceux qui3 sont restés dans leurs foyers dirent à leurs frères : "s'ils nous avaient obéi, ils n'auraient pas été tués." Dis : "Écartez donc de vous la mort, si vous êtes véridiques".*

22) Croire que la miséricorde de Dieu est due est une forme de polythéisme*

chapitre 41, verset 50 et si nous lui faisons goûter une miséricorde de notre part, après qu'une détresse l'ait touché, il dit certainement : "Cela m'est dû ! Et je ne pense pas que l'Heure se lèvera [un jour]. Et si je suis ramené vers mon Seigneur, je trouverai, près de lui, la plus belle part". Nous informerons ceux qui ont mécru de ce qu'ils ont fait et nous leur ferons sûrement goûter à un dur châtiment. Chapitre 41, verset 51 quand nous comblons de bienfaits l'homme, il s'esquive et s'éloigne. Et quand un malheur le touche, il se livre alors à une longue prière. Chapitre 41, verset 52 dit : "Voyez-vous ? Si ceci (le livre de Dieu qui est le consolateur, l'Esprit saint, l'esprit de vérité) émane de Dieu et qu'ensuite vous le reniez. Qui se trouvera plus égaré que celui qui s'éloigne dans la dissidence ?"*

*23) Interdiction de donner un nom "serviteur" à une créature pour autre que Dieu**

Chapitre 7, verset 189-190 et lorsqu'Adam l'eut (Eve) couverte, elle porta une portée légère avec lequel elle marchait. ». Satan s'approcha des deux et leur dit : « C'est moi qui ai causé votre expulsion du paradis. Vous allez maintenant m'obéir. Promettez-moi d'appeler le fils que vous attendez "Abd al Harith (le serviteur du cultivateur de la terre). Sinon, je ferai de sorte que votre fils ait deux cornes, comme un cerf, qui crèveront le corps de sa mère. Je vais… je vais… les forçant ainsi à se soumettre à lui." Ils refusèrent. Et leur fils arriva au monde. Lorsque la femme conçut pour la troisième fois, ils obéirent à Satan par amour pour l'enfant. Ils eurent un fils et l'appelèrent "Abd al Harith" ils établirent ainsi un associe à Dieu ».*

24) Les quatre interdits (fierté de la généalogie et attaquer celle des faibles, les lamentations, la recherche de la pluie à travers les étoiles°.

Il est rapporté de source authentique que le Message de Dieu [p] a dit : « Quatre coutumes*

indésirables persistent encore dans ma communauté depuis les temps avant la révélation du livre de Dieu : la fierté que l'on dérive des accomplissements nobles de ses parents, l'attaque des généalogies dites faibles, la recherche de la pluie à travers les étoiles et la lamentation sur les morts. ». « Si la femme qui a l'habitude de se lamenter ne se repent pas avant sa mort, elle s'élèvera le jour du jugement dernier couvert d'une robe de goudron et d'un manteau de lèpre. ».

25) Interdiction de construire sur les tombes ou d'en faire des lieux de prière

Abu Hurayrah (que Dieu soit satisfait de lui) rapporta que le Prophète de Dieu* (P) a dit : « Ne construisez pas des tombes à proximité de votre maison. Ne faites pas d'une tombe un lieu de célébration. Priez Dieu* pour moi. Vos prières m'atteindront où que vous soyez ».*

26) se croire supérieur aux autres ou d'accepter les flatteries est une forme de polythéisme, car c'est Dieu seul qui sait ui est supérieur et l'orgueil n'est réservé qu'à Dieu seul a qui tout appartient sait

75. (Dieu) lui dit : « ô, Iblis, qui t'a empêché de te prosterner devant ce que j'ai créé de mes mains ? T'enfles-tu d'orgueil ou te considères-tu parmi les hauts placés ? » 76. « Je suis meilleur que lui, dit [Iblis,] tu m'as créé de feu et tu l'as créé d'argile ». 77. (Dieu*) dit : « Sors d'ici, te voilà banni. 78. et sur toi sera ma malédiction jusqu'au jour de la Rétribution ».*

Il est rapporté de source authentique que : « Lorsque certaines personnes s'adressèrent au Messager de Dieu (P) avec les mots, "Ô Prophète de Dieu, ô le meilleur de nous tous, ô fils du meilleur, notre maître, ou ô fils de notre maître, il les interrompit et dit : Ô mes frères, dites ce que vous êtes venus me dire, et ne vous laissez pas influencer par Satan. Je ne suis que Muhammad, le serviteur de Dieu* et son Prophète. Je n'approuve pas que vous m'éleviez au-dessus du rang qui m'a été assigné par Dieu* — qu'il soit loué et glorifié. »*

28) Interdiction de se détourner du consolateur, l'Esprit saint, l'esprit de vérité ou de lui faire un quelconque mal, car il a le plus souffert pour nous tous en lutant pour que la révélation du livre de Dieu qui est le consolateur, l'Esprit saint, l'esprit de vérité continue malgré les mécréants qui voulaient empêcher cela en voulant le tuant à tout instant.

Chapitre 9, verset 128 certes, un Messager pris parmi vous, est venu à vous, auquel pèsent lourd les difficultés que vous subissez, qui est pleines de sollicitude pour vous, qui est compatissantes et miséricordieuses envers les croyants.

29) NE PAS SE REPENTIR DE SES PÉCHÉS

Cela par ce que le repentir à Dieu est obligatoire pour celui a commis des péchés, et ne pas se repentir, c'est croire qu'on n'a pas besoin de cela, alors que les péchés entraînent l'enfer et les malheurs dans ce monde. Ne pas se repentir est donc une forme de mécréance. Comme tout péché on en sort par le repentir, car Dieu le très haut dit : chapitre 39, verset 54 et revenez repentant à votre Seigneur, et soumettez-vous à lui, avant que ne vous vienne le châtiment et vous ne receviez alors aucun secours. 3 : 135 et pour ceux qui, s'ils ont commis quelque préjudice à leurs propres âmes (en désobéissant à Dieu), se souviennent de Dieu* et demandent pardon pour les péchés et qui est-ce qui pardonne les péchés sinon Dieu* ? Et qui ne persistent pas sciemment dans le mal qu'ils ont fait 3 : 136 ceux-là ont pour récompense le pardon de leur Seigneur ainsi que les Jardins sous lesquels coulent les ruisseaux, pour y demeurer éternellement. Comme est beau le salaire de ceux qui font le bien !*

Le repentir a trois conditions si le péché n'existe que vis-à-vis de Dieu :
– Le regret du péché,
– La ferme décision de ne plus recommencer,
– L'expression de la demande de pardon à Dieu en désignant le péché pour lequel on se repent ?
Si le péché implique une autre personne, le repentir est assorti d'une quatrième condition :
– La réparation du préjudice porter à autrui tant que cela est possible et en demandant pardon.
Le préjudice porté à autrui n'est effacé que si la personne pardonne. Si la personne refuse de pardonner (ce qui est aussi dans son droit malgré que Dieu invite à cela), et que la personne regrette malgré tout, elle doit faire le maximum pour dédommager la personne, afin d'apaiser sa colère. Sinon Dieu payera à la personne son droit qui est pris sur les bonnes actions du fautif.

Les autres cas de polythéisme se trouvent expliqués dans le livre de Dieu qui est le consolateur, et tous ces exemples sont des preuves qui montrent en quoi le livre de Dieu qui est le consolateur, l'Esprit saint, l'esprit de vérité édifie concernant les péchés comme Jésus l'avait prophétisé, et cela est une preuve supplémentaire qui montre que le livre de Dieu qui est le consolateur, l'Esprit saint, l'esprit de vérité regroupe bien tous les enseignements du l'ange Gabriel, l'Esprit saint, l'esprit de vérité, le consolateur, et que le livre de Dieu qui est le consolateur, l'Esprit saint, l'esprit de vérité est la parole de Dieu. Quel autre Esprit saint en dehors de l'ange Gabriel dont donner une liste aussi pertinente de ce qu'est le polythéisme ou de ce que sont les transgressions du premier des 10 commandements de la Bible, « tu n'auras pas d'autres dieux devant ma face ».

I.6.2) ***Les droits de l'homme et ceux des créatures — voici comment livre de Dieu préservé, qui est le consolateur que Jésus a ordonné de suivre rappelle les 6 commandements de la Bible et les complète***

Le droit du prochain a été enseigné par Jésus, en se basant sur les 6 commandements suivant les droits de Dieu, dans le commandement, qui sont :

5 — selon l'exode 20.7 ***: « Tu honoreras ton père »,***
6 — *selon l'exode 20.8* ***: « tu ne commettras point d'adultère »,***
7 — *selon l'exode 20.9* ***: « Tu ne tueras point »,***
8 — *selon l'exode 20.10* ***: « tu ne déroberas point.***
9 — *selon l'exode 20.11* ***: « Tu ne feras point de faux témoignage, » et***
10 — *selon l'exode 20.12* ***« tu ne convoiteras pas les biens de ton prochain »***.

Cela a été rappeler verset par verset par le livre de Dieu qui est le consolateur, et complété en plus de 700 commandements montrant les ramifications des 10 commandements dans

LES DROITS FONDAMENTAUX POUR TOUS (HOMMES, FEMMES, PARENTS, BÉBÉS, JEUNES, VIEUX, ENVIRONNEMENT, AUTRES CRÉATURES)

Voici les 14 séries de droits qui complètent les 6 commandements de la Bible.

1 — Le droit des femmes :

2 — Le Droit à la justice pour tous *(de l'obtention de ce droit dépend comme vous pouvez le constater en lisant jusqu'au bout, le développement et le bien être pour tous, et la fraternité sincère et la paix éternelle entre les êtres humains)*

3 — Le Droit de tous les êtres humains à la sauvegarde de leur vie, leur personne (ou leur santé), leurs biens, leurs familles, leur esprit, leur honneur, de manière à les garder sains et saufs :

a) Comme vous pouvez le constater, le droit élémentaire à la vie est bafoué par les lois laïques (loi du plus grand nombre et non la justice) qui autorisent ainsi de tuer des milliers d'innocents, et ce sont encore les lois divines, tous basées sur le livre de Dieu qui est le consolateur, qui préserve ce droit sacré à la vie, en formant les populations de manière à ce qu'elles puissent les respecter sans fautes..

b) concernant les préservations et la sauvegarde des biens des populations, comme vous pouvez le constater, c'est sous les lois laïques que nos biens ne sont plus protégés, et ce sont encore les lois basées sur le livre de Dieu, qui rétablissent cette protection de nos biens par la grâce de Dieu, si cela est appliqué comme Dieu l'ordonne en formant les populations à cela

c) Concernant le droit pour chaque personne à la préservation de son honneur, c'est encore la même chose que ce que l'on a constate à travers les « deux poids » deux mesures et les lois qui existent, pour interdirent les diffamations ne sont adaptées comme le montrent la prolifération des atteintes à l'honneur dans les pays laïques qui sont souvent confondus avec la liberté d'expression, alors celle-ci bien qu'elle existe et doit être respectée, elle ne donne jamais le droit de porter atteinte aux droits des autres selon le livre de Dieu

d) Concernant le droit à la protection de la vie et de la santé et du bien, être pour tous.

4 — Respect des libertés individuelles et collectives ou le droit à la liberté pour tous dans tous les domaines sans nuire à autrui (*car il n'existe pas de liberté qui a pour résultat de nuire à autrui comme beaucoup de faux droits sont injustement attribués aux gens par les lois laïques, comme par exemple le droit à l'avortement qui est donné aux femmes dans certains pays, ce qui n'est rien d'autre que le droit de tuer des innocents et sans défense qui aimeraient vivre comme nous à cette étape de notre vie alors que les solutions qui est le consolateur permettent d'éviter cela en satisfaisant les besoins des femmes, tout en leur faisant vivre des plaisirs infiniment supérieurs à ceux avec les créatures, qui augmentent sans limites, leur permettant d'éviter l'adultère et la fornication qui sont la cause principale de ces avortements.*

a) Le droit de choisir ses dirigeants, et qu'ils soient compétents et pieux et qu'ils ne dévient pas de la voie de la justice pour tous, par crainte de Dieu et donne à chaque personne ce qu'il a droit, sans que ces derniers le lui réclament et qui œuvre pour la satisfaction des besoins de tous en toute équité. (Cela est une des libertés fondamentales qui conditionnent les autres libertés dans le pays, car les populations ne peuvent que souffrir des actions de dirigeants injustes, ou qui ne connaissent pas ce qu'est l'injustice comme de nombreux cas dans l'histoire l'ont déjà montré)

b) Le droit à la vérité et le droit aux informations authentiques provenant de Dieu qui est la vérité absolue ainsi que le droit pour tous à la bonne éducation, celle donnée par le livre de Dieu, qui sauve de l'enfer et des malheurs dans ce monde et permet d'avoir le paradis et les

bonheurs de ce monde, comme le montrent toutes les preuves depuis le début de ce livre (car quand on est privée de la vérité notre sens du jugement est atteint et on est plus libre, mais manipulé par ceux qui cachent la vérité comme c'est le cas actuellement vis-à-vis de l'identité du consolateur, l'Esprit saint, l'esprit de vérité ainsi que du contenu de son message, et toutes les calomnies qui sont diffusés dans beaucoup de médias et dans certains milieux pour empêcher les gens de savoir la vérité à ce sujet, volontairement ou involontairement).

c) L'égalité de tous les êtres humains en droit devant Dieu, sans aucune discrimination, et sans aucune injustice comme c'est souvent le cas avec les lois laïques.

d) Le droit à la liberté d'expression, et à la liberté de culte ou de religion tant que cela ne transgresse pas les droits des autres.

5 — Le droit des nécessiteux, des innocents et des personnes âgées (*et le devoir d'assistance à leur égard au titre de l'amour de prochain comme soi-même qui est une condition indispensable pour aller au paradis)*

a) le droit à l'assistance aux tués et aux frappés ou aux opprimés injustement et ne pas le faire mène vers la malédiction de Dieu et est contraire à l'amour du prochain comme soi-même qui est une condition pour entrer au Paradis et éviter l'enfer

b) — Un autre droit à la solidarité a tous les niveaux, le droit au repos en cas de vieillesse en étant pris en charge totalement matériellement, spirituellement, religieusement et moralement

6 — Le droit des enfants *(et des embryons ou des bébés innocents en formation au sein de leur mère qui aimeraient vivre comme nous à ce stade de développement)****.***

a) — Le droit à la vie des embryons, ou des bébés innocents en formation au sein de leur mère est bafoué par ces systèmes laïques ainsi que tous les systèmes ou partis qui en découlent, ce qui est de la grande criminalité et barbarie.

b) — Le droit des enfants à vivre avec leurs deux parents est aussi bafoué par ces systèmes laïques et toutes les parties qui en découlent.

c) le droit des orphelins à être prise en charge, bien traités et bien éduqués

d) — Le droit à la bonne éducation des enfants n'est pas assuré ou est mal assuré.

e) — Le droit des enfants à être totalement prise en charge et bien traité.

7 — droit pour les hommes à fonder une famille avec une femme pieuse (qui ne trahit pas) et à avoir sa famille protégée y compris par la société

8 — Le droit des parents sur leurs enfants ainsi que la protection par la grâce de Dieu, des liens de parenté (protégés y compris par tous, donc par la société).

9 — Droit à un environnement sain (*ne présentant pas de danger pour la santé aux autres) ou* ***le droit pour toutes les créatures, y compris celles qui ne sont pas des êtres humains à être bien traités et pris en charge s'il le faut par les êtres humains, à qui Dieu a confié la gérance de la terre, et ses vicaires ?***

10 — Le Droit primordial de l'espèce humaine à sa survie

11 — Droit des héritiers (*et le fait ne pas pratiquer les droits de succession ordonnés par le livre de Dieu c'est comme préféré une autre juridiction à celle de Dieu, et cela revient à avoir d'autres dieux devant sa face et mène éternellement en enfer les responsables de ces péchés capitaux).*

12 — Le Droit du défunt croyant à la sécurité et aux prières pour cela,
dont le droit à la prière des autres, en cas de difficultés dans ce monde ou après la mort pour avoir la miséricorde divine et être sauvé de l'enfer *(en cas de décès, les autres doivent prier pour que Dieu te protège contre les châtiments dans la tombe et ceux du jour dernier et t'emmène au Paradis, en cas d'éternuement les autres doivent demander la miséricorde de Dieu pour celui qui éternue, en cas salut par « que la paix de Dieu soit sur toi » [« salam alaykoum »], ce qui permet d'avoir la paix et d'éviter les malheurs, les autres doivent te rendre le même salut, en cas de difficulté les autres doivent prier Dieu pour que Dieu vous aide à sortir de vos difficultés).*

13 — Droit à la sauvegarde de la religion de Dieu qui ordonne le respect des droits du tous en les montrant sans rien omettre en toute justice sans léser personne pour la sauvegarde de l'humanité

14 — Droit à l'union sur la base de la justice universelle pour tous, pour la défense de la religion de Dieu qui ordonne le respect des droits du tous en les montrant sans rien omettre en toute justice sans léser personne pour la sauvegarde de l'humanité *(le contraire mène vers la destruction de l'humanité à terme).*

Les listes de ces droits et les versets de livre de Dieu qui est le consolateur, les confirmants sont donnés ci-dessous après le chapitre suivant.

Par contre, concernant les droits de l'homme, et la justice, comme vous pouvez le constater par les faits cités ci-dessous, les systèmes, les partis et lois laïques*, ainsi que tous les partis qui en découlent et qui s'y réfèrent, ne donnent que l'illusion du respect des droits de l'homme, et de la justice, mais en réalité, ce sont les systèmes les plus criminels qui puissent exister, donnant aux groupes de pressions ou à certaines catégories de personnes dont les voies les intéressent ou autres, des faux droits, autorisant à tuer et à voler injustement et massivement (avortement, usure qui est à légiférer par exemple ainsi que beaucoup d'autres crimes autorisant à voler et à tuer) et à faire les autres graves injustices, et tout cela est légiféré par ces lois laïques (qui est la loi du nombre sans se référer à la justice universelle pour tous, alors que la consultation des croyants peut être pratiquée sans dévier de la justice universelle pour tous en se référant au livre de Dieu comme Dieu l'ordonne), entraîneraient ainsi plus de 43 000* ***milliards d'euros de pertes financières par an dans le monde laïque****, entraînant la faillite des entreprises, le chômage, et la pauvreté massive, et entraîneraient plus de* ***65,6 millions de vies humaines perdues dans le monde au minimum et sans être exhaustif, soit l'équivalent de la population de la France en pertes de vies humaines chaque année****, tout cela, à cause de toutes les injustices légiférer ou autorisées par les partis et lois laïques,* ***bafouant ainsi gravement, les droits les plus élémentaires des femmes et des hommes, tout en faisant croire aux opinions publiques, qu'ils sont les champions à les respecter, alors que cela est un pur mensonge et cela est criminel*** *comme vous pouvez le constater, à travers les faits cités ci-dessous, droit après droit..*

Tout cela, à cause du fait que les personnes à qui ils donnent ces faux droits de se nuire à eux-mêmes, ou de nuire aux gens en les tuant ou en les volant ou autres, ces personnes, n'arrivent pas à se défaire de leurs passions mondaines qui deviennent pourtant insignifiantes ces

personnes, si elles sont formées aux enseignements du consolateur, l'Esprit saint, l'esprit de vérité, tous basé sur le livre de Dieu accessible à tous, qui fait vivre à toute personne formée à cela, des plaisirs, des bonheurs, des passions infiniment supérieures à toutes celles qu'elle a vécu avant cela, ou à toute celle vécues avec les créatures, qui sont les plaisirs et bonheurs, de la lumière de l'adoration exclusive de Dieu, créateur de tous les plaisirs, et de tout ce qu'on aime, dont lui a de manière infiniment supérieure et illimitée, toutes les qualités qui font qu'on aime ces créatures, dont on est passionné. Cela devient donc un crime de continuer à soutenir ces modes de vie qui ordonnent de tels crimes légiférer par ces systèmes, les partis et lois laïques alors qu'il est possible de les arrêter tout en répondant aux préoccupations de chaque personne de manière satisfaite, comme vous pouvez le constater à travers les quelques exemples ci-dessous. Comme exemple de ces faux droits donné à certaines catégories de personne, on peut citer les cas suivants :

Le droit des femmes :

1 — Ces systèmes laïques spolient gravement les femmes de tous leurs droits en la matière au profit des mauvais garçons, en autorisant et légiférant la polygamie sauvage à travers l'autorisation de l'adultère et de la fornication, qui bafouent l'honneur et la dignité des femmes ainsi que tous leurs droits, transfère les charges qui doivent normalement revenir à ces hommes fornicateurs, sur la collectivité, et détruit la société par les maladies que cela génère, Sida, et autre, et par les femmes abandonnées avec leurs enfants que cela génère sans limites, et cela ne fait qu'augmenter avec la prolifération de l'adultère et de la fornication autorisée par les lois laïques, augmentant sans cesse les impôts que la collectivité doit payer pour fornicateur et leurs crimes au détriment des femmes et de leurs enfants (dont beaucoup sont nés de cette fornication dont le papa les a abandonnés), tout en interdisant son remède qui donne tous les droits aux femmes ainsi que leur dignité, et remet les polygames en face de leur responsabilité dans un cadre juste et équitable, permettant à chaque femme d'avoir un mari, et de ne plus être obligée de se livrer aux fornicateurs, pour satisfaire passagèrement son besoin, car ses fornicateurs ne resteront jamais avec elles pendant toute la vie (sauf cas exceptionnel qui confirme cette règle au détriment des femmes et de leurs enfants).

En effet, sans même parler de religion, les femmes ont toujours subi la polygamie sauvage de la part des non-croyants ou de ceux qui ne respectent pas les règles du livre de Dieu, car ces gens séduisent les femmes pour avoir des relations sexuelles avec elles, et cela sans aucune limitation. Ainsi certains hommes peuvent avoir simultanément 2, 3, 4, 5, 6, 7 ou plus amantes avec qui ils ont des relations sexuelles régulières, sans qu'ils les prennent en charge, et sans prendre en charge les enfants qui naissent de ces relations sexuelles d'autant plus que selon leur croyance, rien ne les y oblige, et encore moins les lois laïques qui interdisent la polygamie officielle, en limitant officiellement le nombre de femmes d'un homme à une seule femme, mais ces mêmes lois autorisent l'adultère et la fornication sans limitation, autorisant ainsi la polygamie sauvage qui est la plus grave, car elle bafoue le respect, l'honneur, la dignité et tous les droits des femmes que la polygamie officielle donne aux femmes pourtant sans être injuste avec elles à aucun moment si les règles prévues par le livre de Dieu sont appliquées, comme les exemples le montrent clairement ci-dessous, et cette ***polygamie sauvage à travers l'autorisation de l'adultère et de la fornication, détruit la société, par les maladies que cela génère, Sida et autre, transfère en plus, transfère les charges qui doivent normalement revenir à ces hommes fornicateurs, sur la collectivité, à travers les femmes abandonnées avec leurs enfants que cela génère sans limites, et cela ne fait qu'augmenter avec la prolifération de l'adultère et de la fornication autorisée par les lois laïques, augmentant sans cesse les impôts que la collectivité doit payer pour***

fornicateur et leurs crimes au détriment des femmes et de leurs enfants (dont beaucoup sont nés de cette fornication dont le papa les a abandonnés).

Ainsi, avec la permission des partis et lois laïques, beaucoup de ces hommes sans scrupule, changent de femmes sans limitation, autant qu'ils veuillent et quand ils veulent, au profit des dernières plus belles avec lesquelles ils viennent de faire connaissance, abandonnant ainsi beaucoup de ces femmes après avoir bien jouit d'elles, et celles-ci se retrouvent ainsi du jour au lendemain sans partenaire, et seule à supporter la charge et l'éducation des enfants qu'elles ont eues avec celui qui vient de l'abandonner au profit de nouvelles femmes plus belles, qu'il vient de découvrir. Et cycle démoniaque continue sans limitation à travers la polygamie sauvage et sans limitation que ces mauvais garçons pratiquent au détriment des femmes et de la société, avec l'autorisation des partis et lois laïques, par leur autorisation faite à tous les hommes de pratiquer s'ils le veulent l'adultère et de la fornication, et même sans limitation, s'ils le veulent, multipliant ainsi leurs amantes sans limitation à travers une polygamie sauvage de fait et sans limitation, détruisant la société par les maladies que cela génère, Sida et autre, et par le nombre croissant d'avortements, de femmes et d'enfants abandonnés que cela génère, tout en bafouant ainsi le respect et la dignité des femmes ainsi traitées exclusivement comme objet de jouissance qu'ils peuvent jeter quand ils veulent sans aucun recours possible pour les femmes, au profit d'autres femmes et sans limitation, et bafouant ainsi tous les droits des femmes, données par le livre de Dieu, comme le montre les clairement les exemples ci-dessous, dans le cadre d'une polygamie officielle limitée au maximum à quatre femmes, que le livre de Dieu, n'impose à aucune femme, car aucune femme n'est obligée de se marier avec un homme polygame, même si le fait pour un homme de devenir polygame n'est pas un motif de divorce pour la femme selon le livre de Dieu.

Même la loi que Jésus a enseignée, qui est la loi des prophètes (p), au sujet de laquelle Jésus a dit qu'il est venu pour l'accomplir et non abolir selon Mathieu 5.17 à 19, cette loi, bien qu'elle ordonne aussi la justice vis-à-vis des femmes, n'a jamais fixé de limite au nombre de femmes qu'un homme pouvait épousé simultanément. Donc même dans la Bible, cette limitation du nombre de femmes qu'un homme peut épouser n'existe pas, et les hommes pouvaient épouser autant de femmes qu'ils voulaient, et l'obligation qui leur était faite était de traiter leurs femmes avec justice et équité et de subvenir à tous leurs besoins ainsi qu'à ceux de leurs enfants et de leur donner la bonne éducation, celle enseignée par Dieu. Ainsi le roi David a eu jusqu'à 99 épouses par ce qu'il avait les moyens de les mettre toutes à l'aise en étant équitable avec elles. Notre père Abraham, l'exemple à suivre par tous les envoyés de Dieu, a eu deux épouses, Sarah, la première, et Agar le deuxième, avec l'autorisation de la première Sarah.

Ce n'est donc que le livre de Dieu qui est le consolateur, l'Esprit saint, l'esprit de vérité, qui a limité le nombre de coépouses possible pour un homme au maximum à quatre femmes, cela afin que les femmes soient plus à l'aise en ayant plus de temps avec leur mari, et afin que les femmes ne subissent plus ces graves injustices citées ci-dessus, qui sont la règle dans les partis et lois laïques en dehors du cadre fixé par le livre de Dieu, qui est le consolateur, que Jésus a ordonné de suivre après lui, l'Esprit saint, l'esprit de vérité comme montré ci-dessous. En effet, quand l'homme ne croit pas au le livre de Dieu donc en dehors du cadre fixé par le livre de Dieu, donc dans le cadre des partis et lois laïques, bien que ces lois dans certains pays, interdit la polygamie officielle prévue par le livre de Dieu en limitant au maximum le nombre d'épouses à quatre femmes, ces mêmes partis et lois laïques, par la non-interdiction de l'adultère et de la fornication qui est pourtant la pire des polygamies, car elle autorise tous les hommes, y compris ceux qui sont déjà mariés, et à jouir sexuellement des femmes comme ils veulent, quand ils veulent, avec le nombre de femmes qu'ils veulent, et sans limitation, et à changer de femmes autant qu'ils veulent sans leurs donné aucun droit et sans laisser ni aux femmes ni aux enfants nés de ces relations sexuelles aucun recours pour réclamer leurs droits, et c'est que l'on

constate dans la réalité au point où l'adage est courant, qui dit que certains hommes changent de femmes comme de chemise comme cela est souvent dit concernant les hommes qui ne croient pas au livre de Dieu.

Les femmes sont ainsi massivement trompées par ces beaux parleurs, qui les utilisent comme objet de jouissance, temporaire, puis les jettent quand ils veulent et comme ils veulent, comme un mouchoir à papier après usage, avec l'accord des systèmes et lois laïques, qui autorisent ainsi ces polygamies sauvages sans limitation de nombre de femmes avec qui un homme peut avoir des relations sexuelles par l'autorisation ces partis et lois laïques font de l'adultère et de la fornication, transférant les charges que doivent supporter ces fornicateurs sur la collectivité, et détruisant la société, tout en spoliant ainsi les femmes de tous leurs droits qui leur sont donnés par le livre de Dieu, y compris en cas de polygamie officielle limitée au maximum à quatre avec le consentement des femmes, ***au profit des ces mauvais garçons ou de ces hommes irresponsables, notamment les droits des femmes au respect, à la dignité, et à être prise en charge totalement avec leurs enfants par celui avec qui elle a des relations sexuelles (****et dans ce cas, ces relations sexuelles doivent être faites obligatoirement dans le cadre du mariage selon les lois divines, qui redonnent ainsi à la femme sa dignité et son respect et l'homme doit dans ce cas marier la femme****), sans qu'elles soient obligées de travailler, permettant ainsi aux femmes de se consacrer pleinement à l'éducation de leurs enfants. L****ois laïques ainsi que les hommes qui ne respectent pas les règles du livre de Dieu,* ***bafouent ainsi en plus, le droit des femmes à avoir un mari pour le restant de leur vie ainsi que leur droit à la stabilité affective que confère ce mariage sous les lois de Dieu (****où le divorce n'est permis qu'en cas de faute grave****), ainsi que leur droit en plus d'être totalement prise en charge par l'homme, leur droit à être traité avec bonté, justice et équité par rapport aux autres femmes avec lesquels leur homme a des relations sexuelles, car celui qui a ainsi des relations sexuelles avec elles doit normalement, les marier pour le restant de leur vie, d'autant plus que la plupart des hommes pieux se détournent des femmes qui ne sont pas vierges à leurs mariages et dont la perte de virginité n'est pas due à un mariage précédent, mais à des relations hors mariages** *(plus de 16 millions de femmes dans ce pays modèle de nombreux pays laïques n'arriveraient pas à se marier, malgré qu'elles le veulent, et ce n'est pas étonnant que cette raison occupe une place importe pour expliquer cette situation qui montre la perte de confiance des hommes vis-à-vis des femmes et inversement, car il y a aussi 15 millions d'hommes de la même situation statistique prise de source fiable dans ces pays****).***

Ainsi, malgré le fait que certains pays interdisent la polygamie officielle, à cause de l'autorisation de l'adultère et de la fornication, faite par les partis et lois laïques, même pour les hommes mariés (qui tue en plus 1,2 million de bébé en formation au sein de leur mère par an dans cette union de grand pays donneur de leçon de droit de l'homme au monde, à cause de l'avortement), la polygamie sauvage sans limitation du nombre de femmes avec qui les hommes peuvent avoir des relations sexuelles, prolifère, et devient quotidien, détruisant la société par les maladies que cela génère, Sida et autres, et par le nombre de femmes et d'enfants abandonnés que cela entraîne dans la société, transférant les charges que doivent supporté ces fornicateurs, sur la collectivité, et bafouant tous les droits des femmes cité ci-dessus, ainsi que leur respect et leur dignité, au profit des mauvais garçons, sans donner aux femmes aucun recours possible, alors que le livre de Dieu a limité au maximum à quatre, le nombre de femmes avec qui un homme peut avoir des relations sexuelles dans le cadre du mariage, sans forcer aucune femme à accepter cette polygamie officielle, redonnant ainsi à la femme tous les droits cités ci-dessus ainsi que tous les recours pour les faire respecter, droits qu'elle a totalement perdu à cause de l'autorisation de l'adultère et de la fornication faite par les lois laïques, qui entraîne de faite l'autorisation de la polygamie sauvage pour tous les hommes, y compris pour les hommes mariés, faisant ainsi subir aux femmes dans tous les cas possible, la polygamie

*sauvage, la pire, qui appauvrit toute la collectivité qui est obligée ainsi de supporter les charges que doivent supporter ces fornicateurs, qui détruit la société à cause des maladies que cela génère, Sida, et autres, et à cause des femmes et des ces enfants abandonnés que cela génère, qui augmentent sans cesse ainsi que les avortements, et qui spolie les femmes de tous ces droits sans lui donner aucun recours. (En effet, en cas de polygamie officielle sans forcer les femmes à l'accepter, qui redonne aux femmes tous les droits qu'elle a perdus à cause de l'autorisation de l'adultère et de la fornication, donc l'autorisation de la polygamie sauvage pour tous les hommes par le système laïque, personne n'oblige aucune femme à se marier avec un homme polygame officiellement selon le livre de Dieu, et lui donnant tous ces droits, et donnant toutes les possibilités de recours aux femmes, si l'homme ne lui donne pas ses droits, bien que le fait d'être polygame selon les règles du livre de Dieu, non plus n'est pas un motif de divorce autorisé par le livre de Dieu pour les femmes, tant que la femme ne craint pas d'être abandonnée par le mari avec des preuves à l'appui, ou tant qu'elle ne craint pas de ne pas pouvoir se conformer aux ordres de Dieu comme le livre de Dieu l'ordonne**).**

L'interdiction par certains pays laïques, de la polygamie officielle selon les règles du livre de Dieu, qui redonne au contraire, aux femmes, tous les droits qu'elles avaient perdus à cause de l'autorisation de l'adultère et de la fornication, donc l'autorisation de la polygamie sauvage pour tous les hommes, y compris les hommes mariés, cette interdiction de la polygamie officielle selon le livre de Dieu, ne fait que mettre les femmes, dont celles qui n'arrivent pas à trouver de mari, à cause du nombre de femmes toujours supérieur au nombre d'homme, à la merci des mauvais garçons qui en profite pour les tromper et jouir d'elles sans limitation, sans leur donné aucun de leurs droits, ordonné par le livre de Dieu dans ces cas, puis ils les abandonnent du jour au lendemain et dans beaucoup de cas, avec leurs enfants nés de ses relations sexuelles (dont beaucoup sont tués par l'avortement), au profit de nouvelles femmes que ces mauvais garçons ou hommes irresponsables viennent de découvrir, en changeant ainsi de femmes sans limitation, et sans que les femme aient aucun recours possible pour réclamer leur droit, car tout cela se fait massivement et quotidiennement avec l'autorisation des lois laïques, ce qui est l'autorisation de la polygamie sauvage, la pire des polygamies, qui détruit la société par les maladie que cela génère, Sida et autre, et par le nombre de femmes et d'enfants abandonné que cela entraîne, qui augmente sans cesse, augmentant sans cesse les allocations pour personnes isolées que la collectivité doit verser pour ces personnes à cause de ces fornicateurs qui refuse de prendre leurs responsabilité en prenant les charges de leurs femmes et de leurs enfants, et qui bafouent ainsi l'honneur et la dignité des femmes et les spolie de tous leurs droits sans leur donnée aucun recours possible, au profit de ces mauvais garçons et de ces hommes irresponsables, et qui ***transfère les charges qui doivent normalement revenir à ces hommes fornicateurs, sur la collectivité, à travers les femmes abandonnées avec leurs enfants que cela génère sans limite, et cela ne fait qu'augmenter avec la prolifération de l'adultère et de la fornication autorisée par les lois laïques, augmentant sans cesse les impôts que la collectivité doit payer pour fornicateur et leurs crimes au détriment des femmes et de leurs enfants (dont beaucoup sont nés de cette fornication dont le papa les a abandonné), et qui détruit ainsi la société par ces femmes et enfants abandonnés qui augmente sans cesse et par les maladies que cela génère, Sida et autres.*** *Voici le résultat auquel aboutit cette interdiction par certains pays laïques de la polygamie officiel selon les règles du livre de Dieu qui est le consolateur, l'Esprit saint, l'esprit de vérité que Jésus a ordonné de suivre après lui afin d'éviter les malheurs dans ce monde et d'être sauvé le jour dernier.*

C'est pourquoi, sachant bien qu'à cause du nombre de femmes toujours supérieur au nombre d'hommes dans la plupart des cas, les femmes de toute manière, allaient subir la polygamie sauvage, à travers l'adultère et la fornication, afin de satisfaire leur besoin sexuel et affectif, se faisant ainsi spolier, ainsi que leurs enfants, de tous leurs droits au profit des mauvais garçons,

*sans leur donner aucun recours possible pour les faire respecter, comme c'est toujours le cas en dehors du cadre fixé par le livre de Dieu, et comme c'est le cas dans le cadre des partis et lois laïques, Dieu dans son infinie sagesse, a permis la polygamie officielle, limitée aux maximums à quatre femmes, sans forcer aucune femme à l'accepter, ce qui redonne aux femmes tous les droits cités ci-dessus, qu'elles avaient perdus à cause de la polygamie sauvage qui est la pire des polygamies, car elle détruit la société par le nombre d'avortements, d'enfant et de femmes abandonnées qu'elle génère ainsi que par les maladies que cela génère, Sida et autres, appauvrit tout le monde, par le transfert des charges que doivent supporter ces fornicateurs, sur la collectivité, et par les maladies comme le Sida que cela entraîne, et elles bafouent aussi bien tous les droits des femmes, que ceux de leurs enfants, au profit des mauvais garçons, sans leur donner aucun recours possible pour retrouver ces droits. M**ais cette polygamie sauvage qui est la pire, est autorisée par les systèmes et partis et lois laïques, mais la polygamie selon les règles du livre de Dieu, limité à quatre femmes aux maximum, qui redonne aux femmes tous ses droits y compris ceux qui ont été perdus, est interdite par certains pays laïques,** *alors que dans tous les cas de toute manière les femmes subissent la polygamie, rien qu'à cause du fait qu'il a plus de femmes que d'homme, et que ce n'est que la polygamie officielle selon les règles de Dieu, limitée à quatre femmes au maximum, sans forcer aucune femme à l'accepter, qui redonne aux femmes tous les droits qu'elles ont perdu ainsi qu'à leurs enfants, leur restaurant ainsi* ***Le droit des femmes*** *au* ***respect, et à la préservation de leurs dignités, et de leurs honneur,*** *ainsi que leur droit à toutes,* ***d'avoir un mari, et à être bien traitée et avec bonté, justice et équité, entre elle et son mari, et entre elle et ses co-épouses avec leur enfants, et leur droit être totalement prise en charge pour la satisfaction de tous leurs besoins et ceux de leurs enfants par le mari avec les moyens qu'il possède avec bonté, justice et équité, sans qu'elles soient obligées de travailler,*** *permettant ainsi aux femmes de se consacrer pleinement à l'éducation de leurs enfants, le droit à la bonne éducation,* ***celle enseigné par le livre de Dieu, pour elle et ses enfants, et le droit à utiliser leurs propres revenus selon ses désirs sans gaspillage, sans désobéir à Dieu et sans être obligée de le donner au mari bien qu'étant pris en charge par ce dernier, pour la satisfaction de tous ses besoins et ceux de ses enfants*** *(dans les limites de l'obligation d'assistance aux nécessiteux si le mari est dans ce cas)****,*** *et leur droit* ***de ne pas subir à l'avenir, la polygamie sauvage qui est sans limitation d'amantes pour leur mari, ce qui est interdit par le livre de Dieu, (car cela bafoue tous les droits des femmes, et peut lui amener de graves maladies telles que le Sida ou autres malheurs),*** *et leur droit à ce que* ***leur mari se limite à elles seules pour toute la vie (en évitant la polygamie sauvage et en ayant au maximum quatre épouses sans que cela soit une obligation, ce qui leur évite la polygamie sauvage, puis se limite à elles seules pendant toute la vie, ce qui leur donne la stabilité affective et la quiétude qui donné exclusivement par le mariage selon les règles de Dieu, qui est effectivement pour la vie (sauf en cas de faute graves),*** *leur permettant de se consacrer pleinement à l'adoration exclusive de Dieu, l'esprit tranquille, ce qui fait vivre le plaisir infiniment supérieur qui rend insignifiant tous les autres réunis, comme l'infini est supérieur à 1, afin de se mettre en conformité avec le livre de Dieu afin d'éviter l'enfer et l'aller au paradis après la mort, comme le montrent les versets ci-dessous.*

Il apparaît ainsi clairement que ce sont ces régimes laïques qui bafouent et tous les partis qui en découlent, qui bafouent les droits des femmes, en n'interdisant par la polygamie sauvage, et au contraire en l'autorisant, alors qu'elle détruit la société, par les maladies que cela génère, Sida et autres, appauvrit tout le monde, car elle transfère les charges que doivent supporter ces fornicateurs, à travers leurs femmes multiples et leurs enfants, augmentant sans limites, sur la collectivité, et elle bafoue tous les droits des femmes, et ce sont encore ces systèmes laïques avec tous les partis qui en découlent dont aucun ne se réfère au livre de Dieu, qui empêche les femmes d'avoir leur droit respecter, en interdisant la polygamie que le livre de Dieu ordonne,

qui est la seule a donné tous les droits à la femme, empêchant ainsi beaucoup de femmes d'avoir un mari à cause de la grande faiblesse du nombre d'hommes (surtout ce qui a de bons comportements avec lesquels les femmes peuvent se marier), par rapport au nombre de femmes, et mettant ainsi ces femmes dans la situation où elles n'ont pas d'autres moyens pour satisfaire leurs besoins affectifs et sexuels que de se livrer à ceux qui font la polygamie sauvage et injuste en faisant avec eux l'adultère et la fornication, de manière passagère, car ces gens ne vont jamais rester avec elles pour la vie, comme cela est le cas, si elle se marie selon les règles du livre de Dieu.

Le témoignage des femmes qui vivent cette situation est très édifiant sur les malheurs qu'elles vivent à cause des lois laïques qui interdisent la solution qui est la polygamie selon les règles du livre de Dieu, et qui continuent à autoriser la cause du mal, à travers l'autorisation de l'adultère et de la fornication, et l'interdiction de former dans les systèmes éducatifs et publics, les gens à l'adoration exclusive de Dieu permettant à tous de ne plus faire d'adultère et de fornication, en vivant un plaisir infiniment supérieur à cela, et de se marier en toute justice sans léser personne permettant ainsi à chaque femme d'avoir un mari, à travers la polygamie juste que permet le livre de Dieu, donnant tous les droits à la femme citée, ci-dessus, si le livre de Dieu est appliqué, ce qui est de la responsabilité des autorités que de le faire appliquée aux hommes qui ne veulent pas donner, malgré cela, les droits des femmes. voici un exemple de ces témoignages, émouvants : ***« Jusqu'à 28-29 ans, je ne me suis pas inquiétée, j'étais comme toutes mes copines. À partir de 32-33 ans, j'ai vraiment commencé à flipper. À 36-37 ans, j'étais désespérée et j'en voulais à la terre entière. J'ai maintenant 42 ans et je me suis fait une raison… » Celle qui parle — appelons-la Marie — est une jeune femme, souriante, jolie, en bonne santé, ouverte aux autres, ayant une profession intéressante, un salaire correct et un appartement agréable… Elle a apparemment tout pour être heureuse. Tout ? Non, pas vraiment. Elle n'a pas « d'homme dans sa vie », comme le disent les magazines féminins. Ce n'est pourtant pas faute d'avoir cherché, essayé, espéré, prié… » C****omme Marie, elles sont désormais des millions dans ce pays modèle de nombreux pays laïques et dans la plupart des pays européens, à vouloir se marier sans succès, et souffrent de cette solitude. Pour plus de détails, voir ce lien :*

http://www.la-croix.com/article/index.jsp?docId=2245607&rubId=788

En effet, par déduction à partir des statistiques de l'INSEE, pour la tranche des 20 à 59 ans, plus de 16 millions de femmes et 15 millions d'hommes voudraient être en couple et se marier dans ce pays modèle de nombreux pays laïques, mais n'y arrivent pas à cause de leur interdiction d'intégrer les enseignements du consolateur, l'Esprit saint, l'esprit de vérité, tous basé sur le livre de Dieu, qui permet aux gens ne plus faire d'adultère et de fornication en se mariant pour la vie, sans léser personne selon les règles du livre Dieu, et à cause de la multiplication de ces mauvais comportements que sont l'adultère et la fornication, qu'encourage ou légifère ces systèmes laïques et tous les partis qui en découlent, et qui sont ainsi les pires ennemis des droits de femmes comme montré ci-dessus, et aussi à cause de l'interdiction de la polygamie selon les règles du livre de Dieu, qui redonne tous les droits à la femme, et seuls les enseignements du consolateur, tous basés sur le livre de Dieu, aux femmes de retrouver tous leurs droits, et de palier au déficit d'homme par rapport aux femmes, en satisfaisant les besoins de toutes les femmes avec respect et dignité en leur redonnant tous leurs droits perdus à cause de lois laïques.

Donc, lequel entre les lois laïques et le livre de Dieu qui est le consolateur, que Jésus a ordonné de suivre après lui, respecte les droits des femmes ? La réponse dévient évidente maintenant pour tous, c'est bien le livre de Dieu qui respecte les droits de la femme, et les lois laïques les bafouent au profit des mauvais garçons, ceux qui font la polygamie sauvage sans limitation à

travers l'adultère et la fornication, et voici les droits de femmes qui sont bafoués par ces partis et lois laïques alors que Dieu interdit cela et au contraire le livre de Dieu restaure tous ces droits perdus pour les femmes.

Et sous la loi coranique, le droit vote a toujours été donné aux femmes croyantes, dès qu'elles sont croyantes, comme tous les hommes croyants, dès qu'ils sont croyants c'est-à-dire qu'ils ne vont pas voté pour l'élimination de la loi de Dieu, qui est résumé en 10 commandements donnés à Moïse et rappelés par Jésus et rappelés dans le Coran comme l'ont montré le chapitre sur les droits de Dieu et ceux de créatures.

En plus de tout cela, le droit de vote a été donc donné aux femmes croyantes comme aux hommes croyants, depuis la révélation coranique, comme le montre ce verset ***sourate 42 versets 36 à 38 : « Tout ce qui vous a été donné [comme bien] n'est que jouissance de la vie présente. Mais ce qui est auprès de Dieu est meilleur et plus durable pour ceux qui ont cru et qui placent leur confiance en leur Seigneur, qui évitent [de commettre] des péchés les plus graves ainsi que les turpitudes, et qui pardonnent après s'être mis en colère, qui répondent à l'appel de leur Seigneur, accomplissent la prière obligatoire (la prière), se consultent entre eux à propos de leurs affaires, dépensent de ce que nous leur attribuons (dans l'obéissance).*** *Et cela a toujours été pratiqué par le prophète (p) qui faisait l'unanimité de tous comme dirigeant des croyants et des croyantes, et cela et été pratiqué après le décès du prophète (p), comme livre de Dieu préservé, qui est le consolateur que Jésus a ordonné de suivre après lui l'a ordonné et aussi bien les hommes que les femmes avaient le droit de vote, pour la désignation des successeurs du prophète (p) à la tête des croyants, qui ont été dans l'ordre Aboubakr (désigné à la quasi-unanimité des croyants), Oumar (désigné à l'unanimité des croyants), Ousmane (désigné à la majorité des croyants), Ali (désigné à la majorité des croyants — R). I****l est à noter que le droit de femmes n'a été donné dans ce pays modèle de nombreux pays laïques qu'à partir de 1946, alors que le livre de Dieu préservé, qui est le consolateur que Jésus a ordonné de suivre après lui l'a toujours accordé aux femmes depuis sa révélation au 7e siècle, est plus de 14 siècles d'avance sur les lois laïques françaises, qui sont pourtant la référence pour la plupart des pays laïques. Et aussi bien le prophète (p) que ses califes bien guidés l'ont toujours respecté et mis en œuvre, y compris aux élections pour désigner le dirigeant du pays.***

Tous ces droits sont donnés à toutes les femmes par le livre de Dieu comme le montrent les versets ci-dessus, correspondant à chaque droit :
Le droit des femmes :
1) au respect, et à la préservation de leurs dignités, et de leurs honneurs,
2) ainsi que leur droit à toutes, d'avoir un mari,
3) et à être bien traitée et avec bonté, justice et équité, entre elle et son mari, et entre elle et ses co-épouses avec leurs enfants. Et leur droit de ne pas subir à l'avenir, la polygamie sauvage qui est sans limitation d'amantes pour leur mari, qui interdit par le livre de Dieu (car cela bafoue tous les droits des femmes, et peut lui amener de graves maladies telles que le Sida ou autres malheurs) ? Et leur droit à ce que leur mari se limite à elles seul pour toute la vie [en évitant la polygamie sauvage et en ayant au maximum quatre épouses sans que cela soit une obligation, ce qui leur évite la polygamie sauvage, puis se limite à elles seul pendant toute la vie, ce qui leur donne la stabilité affective et la quiétude qui donné exclusivement par le mariage selon les règles de Dieu, qui est effectivement pour la vie [sauf en cas de faute grave], leur permettant de se consacrer pleinement à l'adoration exclusive de Dieu, l'esprit tranquille, ce qui fait vivre le vrai plaisir, le plaisir infiniment supérieur qui rend insignifiant tous les autres réunis, comme l'infini est supérieur à 1, afin de se mettre en conformité avec le livre de Dieu afin d'éviter l'enfer et l'aller au paradis après la mort.

4) et leur droit être totalement prise en charge pour la satisfaction de tous leurs besoins et ceux de leurs enfants par le mari avec les moyens qu'il possède avec bonté, justice et équité, sans qu'elles soient obligées de travailler, permettant ainsi aux femmes de se consacrer pleinement à l'éducation de leurs enfants,
5) le droit à la bonne éducation, celle enseignée par le livre de Dieu, pour elle et ses enfants,
6) et le droit à utiliser leurs propres revenus selon leurs désirs sans gaspillage, sans désobéir à Dieu et sans être obligée de le donner au mari bien qu'étant pris en charge par ce dernier, pour la satisfaction de tous ses besoins et ceux de ses enfants,
7) le droit des femmes à leur sécurité ainsi qu'à celle de leur foyer,
8) le droit au recours pour faire appliquer ces immenses droits s'ils ne sont pas respectés par leurs maris.
9) le droit de chaque femme de ne pas être laissée dans le besoin et son droit d'être assistée en priorité et à être sortie de sa pauvreté y compris par l'état si son mari a des revenus insuffisants.
10) Le droit des femmes à avoir leur famille et leurs liens de parenté respectés et intacts et que cela ne soit pas détruit par des mariages injustes (une femme ne doit pas être mariée avec sa sœur en même temps par exemple, ainsi que tous les cas de ce genre, que ceux qui pratiquent la pratiquent la fornication et l'adultère, ou qui l'autorisent, ne respectent pas.)
11) Le droit de vote pour les femmes, y compris au suffrage universel (comme montré ci-dessus

Tous immenses droits sont donnés aux femmes par le livre de Dieu, qui est le consolateur que Jésus a ordonné de suivre, comme le montrent les versets ci-dessous

Tous ces droits immenses, sont encore gravement bafoué par les lois laïques au profit des mauvais garçons, par leur interdiction faite par les systèmes et lois laïques dans certains pays laïques, de la polygamie officielle et limitée à quatre femmes au maximum selon les règles du livre de Dieu, sans forcer aucune femme à l'accepter, qui redonne aux femmes tous ces immenses droits cités ci-dessus [que les femmes ont perdu, à cause de la polygamie sauvage pratiquée par les fornicateurs, avec l'accord des partis, et lois laïques], comme Dieu le dit au chapitre 4, verset 34. Les hommes ont autorité sur les femmes, en raison des faveurs que Dieu accorde à ceux-là sur celles-ci, et aussi à cause des dépenses qu'ils font de leurs biens… Chapitre 4, verset 3. Il est permis d'épouser deux, trois ou quatre, parmi les femmes qui vous plaisent, mais, si vous craignez de n'être pas justes avec celles-ci, alors une seule..). Cela afin de ne pas faire d'injustice (ou afin de ne pas aggraver votre charge de famille). Mais cette polygamie selon les règles de Dieu, certains pays laïques l'interdisent, mais leurs lois laïques autorisent la polygamie sauvage pour tous sans limitation de femmes par l'autorisation de l'adultère et de la fornication, qui détruit la société, par les maladies que cela génère, Sida et autre, ainsi que par le nombre de femmes abandonnées avec leurs enfants que cela génère sans limites, et cela ne fait qu'augmenter avec la prolifération de l'adultère et de la fornication autorisée par les lois laïques, transférant ainsi les charges qui doivent normalement revenir à fornicateurs, sur la collectivité, l'appauvrissant par l'augmentation sans cesse des impôts que la collectivité doit payer pour ces fornicateurs et de leurs crimes au détriment des femmes et de leurs enfants (dont beaucoup sont nés de cette fornication dont le papa les a abandonnés), et spoliant ainsi les femmes et leurs enfants de tous leurs droits au profit de ces fornicateurs, sans leur donné aucun recours possible alors que Dieu interdit cela au Chapitre 17, verset 32 et n'approchez point la fornication. En vérité, c'est une turpitude et quel mauvais chemin !*

Ainsi à cause du nombre de femmes toujours supérieur au nombre d'hommes, cette interdiction de la polygamie officielle limitée à quatre femmes, et suivant les règles du livre de Dieu, met ainsi de fait, les femmes qui veulent satisfaire leur besoin sexuel et affectif, à la merci de ces fornicateurs qui pratiquent la polygamie sauvage sans limitation de femmes, de manière passagère aux dépens de ces femmes, car ils ne vont jamais rester avec elles pendant toute leur

vie, spoliant ainsi ces femmes de tous les droits cités ci-dessus que le livre de Dieu leur a donnés en cas de polygamie (qui est dans ce cas limitée à quatre femmes au maximum), et sans qu'elles aient aucun recours pour faire respecter leurs droits ainsi spoliés faisant ainsi subir aux femmes des épreuves très douloureuses et Dieu dit : Chapitre 85, verset 10. Ceux qui font subir des épreuves aux croyants et aux croyantes, puis ne se repentent pas, auront le châtiment de l'Enfer et le supplice du feu. Chapitre 4, verset 3. Il est permis d'épouser deux, trois ou quatre, parmi les femmes qui vous plaisent, mais, si vous craignez de n'être pas justes avec celles-ci, alors une seule..

1) Le droit des femmes au respect, et à la préservation de leurs dignités, et de leurs (ce qui leur facilite d'avoir ensuite un mari). Seul le livre de Dieu donne ces droits aux femmes comme vous pouvez le constater.

Le livre de Dieu fait respecter l'honneur et la dignité des femmes par l'interdiction de faire du mal aux femmes comme le montrent ces versets et par l'interdiction de la fornication et de l'adultère et en permettant aux populations d'être formées de manière à ce l'adultère et la fornication disparaisse de la société, alors que les lois laïques autorisent ces crimes : Chapitre 17, verset 32 et n'approchez point la fornication. En vérité, c'est une turpitude et quel mauvais chemin ! chapitre 85, verset 10. Ceux qui font subir des épreuves aux croyants et aux croyantes, puis ne se repentent pas, auront le châtiment de l'Enfer et le supplice du feu.

Le livre de Dieu fait respecter l'honneur et la dignité des femmes par l'interdiction de la prostitution Chapitre 24 (la Lumière) V33 : « Et dans votre recherche des profits passagers de la vie présente, ne contraignez pas vos femmes esclaves à la prostitution ». La prostitution fait partie des abominations citées en première partie, entraînant des destructions collectives sur ceux qui les font ainsi que leurs complices, car Jésus a interdit cela dans la loi qu'il a enseignée selon Mathieu 5.17 à 19, et qui dit dans lévitique 19,29 tu ne profaneras point ta fille en la livrant à la prostitution, de peur que le pays ne se prostitue et ne se remplisse de crimes. C'est le livre de Dieu enseigné, pas le consolateur, qui rappelle cette interdiction de la prostitution, que Jésus a enseignée en disant :

Le respect et la dignité et de l'honneur de la femme dépend aussi de son bon comportement, et le livre de Dieu ordonne aux autorités de subvenir à tous les besoins et de leur donner l'éducation ou la formation qu'il faut pour qu'elle puisse se suffire du plaisir infiniment supérieur à tout de l'adoration exclusive de Dieu, qui rend insignifiant tout les autres plaisirs réunis comme l'infini est supérieur à 1, ce qui est la condition pour qu'elle puisse pratiquer la droiture en complétant cela par la connaissance complète de la justice exhaustive du livre de Dieu, qui lui permet d'éviter les nuisances à autrui par la connaissance des droits de chaque créature et des droits de Dieu. Ainsi la femme est armée spirituellement pour pratiquer la droiture, en toute circonstance, et est ainsi armée pour préserver sa dignité comme l'ont été les femmes qui ont suivi ces enseignements à l'époque de la révélation et après (chaque fois que cela a été enseigné complètement), et ces femmes étaient excellemment pieuses et dignes de confiance et ne nuisait à personne et seul leur mari pouvait jouir d'elle et de leur beauté (et le se couvraient en sortant, pour ne pas tenter inutilement les autres hommes par leur beauté, ce qui mène à l'adultère ou à la fornication, et cela en obéissant à Dieu qui leur ordonne de se couvrir tout le corps, sauf le visage et les mains, ces femmes se couvraient tout le corps sauf le visage et les mains, ***chapitre 34, verset 59. Ô Prophète ! Dis à tes épouses, à tes filles, et aux femmes des croyants, de ramener sur elles leurs grands voiles : elles en seront plus vite reconnues et éviteront d'être offensées. Dieu* est Pardonneur et Miséricordieux.*** *Et pour certaines même le visage bien que cela ne soit pas une obligation ordonnée par livre de Dieu [ainsi aucun autre homme en dehors de leur mari, ne pouvait être tenté par leur beauté et tenter de les séduire, car il ne pouvait la voir, et ainsi leur foyer et leur*

dignité étaient préservés contre les mauvais comportements, et leurs enfants ne pouvait en aucune manière souffrir de divorce ou des conséquences de l'adultère et de la fornication (enfant bâtard ou autre qui subissent les moqueries des autres).

Au lieu de former les femmes ainsi que toutes les populations de cette manière, ce qui leur permettrait d'éviter l'adultère, la fornication et tous les mauvais comportements, les systèmes et lois laïques ne font non seulement pas cela, et interdisent même cela, en interdisant l'enseignement de livre du consolateur, l'Esprit saint, l'esprit de vérité, dans les systèmes éducatifs publics. Mais en plus ces lois laïques autorisent la prostitution ainsi que la polygamie sauvage à travers l'autorisation de l'adultère et de la fornication, laissent les femmes tomber dans le besoin et sans la formation qui leur permet d'éviter ses crimes, et ainsi beaucoup d'entre elles, se laisse aller à ces saletés que constituent la prostitution, et certains pays laïques prennent même des taxes sur ses saletés, ce qui est un des sommets de l'immoralité atteints par ses systèmes et lois laïques ainsi que par ceux qui les soutiennent. Il est évident que cela porte sévèrement atteinte à l'honneur et à la dignité de la femme, les empêche d'avoir un mari pieux qui lui donnera tous ces droits par crainte de Dieu, car les hommes qui savent cela la fuit, et cela est facile à savoir pour une femme, par une simple question, a-t-elle encore sa virginité ou non, ou par les témoignages ?. Ces lois laïques portent ainsi atteinte au droit pour chaque femme d'avoir un mari pieux qui respectera leur droit sans difficulté, par crainte de Dieu.

2) Le droit pour chaque femme d'avoir un mari qui respecte ses droits sans difficulté

À cause du nombre de femmes toujours supérieur au nombre d'homme, ce qui rend la polygamie indispensable pour que toutes les femmes puissent avoir un mari, et même sans cette raison, les femmes subissent toujours la polygamie sauvage de la part de la conjoint, à travers l'adultère et la fornication qui est pourtant interdite par le livre de Dieu, et cela spolie les femmes de tous leurs droits. Il s'agit donc de permettre cette polygamie de la manière la plus juste possible afin qu'elle ne lèse ni les femmes, ni les hommes, et ce que permet la polygamie qui suit les règles du livre de Dieu, sans forcer les femmes à l'accepter. Ce droit est bafoué par les lois et systèmes laïques, par ce qu'ils interdisent cette polygamie qui suit les règles du livre de Dieu, qui donne tous les droits à la femme, qui est donc la solution pour les femmes et autorisent la polygamie sauvage, qui spolient les femmes de tous leurs droits ainsi que leurs enfants au profit des mauvais garçons, qui les trompent et jouissent d'elles sans limitation puis les abandonnent du jour au lendemain au profit de nouvelles femmes, sans aucun recours possible pour les femmes, et ce cycle démoniaque continue sans limitation, avec l'accord des lois laïques par leur autorisation de l'adultère et de la fornication.

Ces femmes ainsi trompées, humiliées puis abandonnées ont ensuite toutes les difficultés pour avoir un mari, car ces mauvais garçons qui jouissent d'elles ne les marient pas, et la plupart des hommes, quand ils savent que la femme a perdu sa virginité à cause des relations hors mariage, ont peur de ce genre de femmes et n'ont plus confiance en elle, et ne la marient plus même s'il comptait le faire.

Ainsi plus de 16 millions de femmes et 15 millions d'hommes voudraient être en couple et se marier dans ce pays modèle de nombreux pays laïques, mais n'y arrivent pas à cause de la multiplication de ces mauvais comportements que sont l'adultère et la fornication, qu'autorisent les lois laïques. Beaucoup de ces femmes, n'arrivent ainsi, jamais à se marier, passant entre les mains des mauvais garçons, les uns après les autres, et beaucoup d'entre elles finissent seule leur vie, comme vielle fille, sans famille et quelques fois sans enfants, qu'elles ont faite avorté peut être à plusieurs reprises dans le passé, quelle triste fin, tout cela à cause de lois laïques qui ne forment pas les populations à rester sur le droit chemin en leur faisant vivre le plaisir infini de l'adoration de Dieu qui rend insignifiant tous les autres, et

permet aux femmes de ne se livrer qu'à leur mari après le mariage et ainsi de vivre une vie heureuse.

Seule, la pratique sincère du livre de Dieu qui est le consolateur, et la demande d'aide à Dieu, permet de les sortir de ces situations douloureuses, mais avant de se marier le consolateur, l'Esprit saint, l'esprit de vérité a ordonné de faire toujours la prière de consultation divine dont la procédure est expliquée ci-dessous, car toute personne qui la fait, ne fera jamais de mauvais choix de conjoint, car Dieu sait et voit tout, et guidera la personne vers le bon choix.

prière de consultation [à faire avant le choix de son conjoint, ou avant tout choix important] :
Il existe dans les enseignements du consolateur, l'Esprit saint, l'esprit de vérité, une prière dite « çalâtol istikhârah » qui consiste à consulter Dieu sur l'issue d'une entreprise. Cette issue est révélée après recherche d'information par la personne au choix de la pertinence de son choix, si le cœur de la personne est serein concernant son choix et continue à aimer ce choix, sinon Dieu l'orientera vers un autre choix meilleur que le premier. Cette prière peut se faire tout instant de la journée ou de la nuit, aux heures permises pour les prières surérogatoires ou obligatoires. La méthode en est que le fidèle accomplit, au moment d'aller se coucher, l'office d'inca [la cinquième prière de la journée], suivi de trois rak'ats de witr, puis commence un nouvel office à deux rak'ats, avec l'intention de l'istikhâra, où dans le premier ra'at on récite la fatiha et la Chapitre 109 [Qul yâ ayyohal kâfirouna..], et dans le deuxième Chapitre al-fatiha et le Chapitre 112 [Qul huwa lâhu ahad..]. Après avoir terminé l'office, il faut réciter avec ferveur et dévotion les formules ci-après. puis ce coucher, et Dieu inclineront son cœur vers une décision profitable :

« Ô, mon Dieu, je te demande de me guider dans mon choix par ta science, et je cherche la puissance à ta toute-puissance, et te demande de me favoriser, car tu peux tout et je ne puis rien, tu sais tout et je ne sais rien et tu connais très bien les choses cachées.

Ô, Mon Dieu, si tu sais que dans cette affaire [et alors on l'énoncera dans la pensée d'une manière précise], il doit résulter du bien pour moi dans ce monde ou dans l'autre, ou pour ma religion, pour ma subsistance et pour mon avenir, accorde-le-moi : rends-moi la tâche facile et ensuite rends en elle la plénitude. O mon Dieu, si tu sais qu'il doit en résulter un mal pour ma religion, ma subsistance et mon avenir, ou dans ce monde ou dans l'autre, détourne-moi de cela et détourne-la de moi et accorde-moi le bien où qu'il soit, et ensuite agrée la de ma part ».

Voici la même prière en phonétique dans la langue originale de la révélation du livre de Dieu.
[« Allâhoumma innî astakhyiroka bi'ilmika wa astaqdiroka bi qod-ratika, wa as aloka min fadlikal 'azim, fa innaka taqdiro walâ aqdiro wa mo walâ a'lamo wa anta allâmol ghoyoûb ».
« Allâhouma in konta ta'lamo anna hâdhal amra (préciser ici en pensée l'objet de la consultation) khaïrol-lî fi dînî wa ma'âchî wa âqibati amrî faqdor holî wa yassir hôlî thoma bârikli fîhi . wa in konta ta'lamo anna hâdhal amra charrol-lî fi dînî wa ma'âchî wa 'âqibati amrî fç-rifho annî, waç-rifnî an-ho waqdourlî al-khaïra haïtho kâna thommardinî bihi »]

3) et à être bien traité et avec bonté, justice et équité, entre elle et son mari, et entre elle et ses co-épouses avec leurs enfants. Et leur droit de ne pas subir à l'avenir, la polygamie sauvage qui est sans limitation d'amantes pour leur mari, qui interdit par le livre de Dieu (car cela bafoue tous les droits des femmes, et peut lui amener de graves maladies telles que le Sida ou autres malheurs) ? Et leur droit à ce que leur mari se limite à elles seul pour toute la vie [en évitant la polygamie sauvage et en ayant au maximum quatre épouses sans que cela soit une obligation, ce qui leur évite la polygamie sauvage, puis se limite à elles seul pendant toute la vie, ce qui leur donne la

stabilité affective et la quiétude qui donné exclusivement par le mariage selon les règles de Dieu, qui est effectivement pour la vie [sauf en cas de faute grave], leur permettant de se consacrer pleinement à l'adoration exclusive de Dieu, l'esprit tranquille, ce qui fait vivre le vrai plaisir, le plaisir infiniment supérieur qui rend insignifiant tous les autres réunis, comme l'infini est supérieur à 1, afin de se mettre en conformité avec le livre de Dieu afin d'éviter l'enfer et l'aller au paradis après la mort. Et dans ce cadre le livre de Dieu interdit les mauvais traitements du mari à l'égard de son épouse ou de ses enfants.

Dieu dit au chapitre 16, verset 90. Certes, Dieu commande l'équité, la bienfaisance et l'assistance aux proches. Et il interdit la turpitude, l'acte répréhensible et la rébellion. Il vous exhorte afin que vous vous souveniez. Chapitre 30, verset 21. Et parmi ses signes il a créé de vous, pour vous, des épouses pour que vous viviez en tranquillité avec elles et il a mis entre vous de l'affection et de la bonté. Il y a en cela des preuves pour des gens qui réfléchissent. Le mari pieux est celui qui a les bons comportements, qui craint Dieu et qu'à cause de cela ne trahira pas sa femme et ne lui fera aucun mal et au contraire va l'aider dans la vie quelque soit sa situation à cause de Dieu et pour l'amour de Dieu et il traite bien et équitablement ses femmes. Dieu dit au Chapitre 65, verset 6. Et faites que ces femmes habitent où vous habitez, et suivant vos moyens. Et ne cherchez pas à leur nuire en les contraignant à vivre à l'étroit. Et si elles sont enceintes, pourvoyez à leurs besoins jusqu'à ce qu'elles aient accouché. Puis, si elles allaitent [l'enfant né] de vous, donnez-leur leurs salaires. Et concertez-vous [à ce sujet] de façon convenable. Et si vous rencontrez des difficultés réciproques, alors, une autre allaitera pour lui. Le mari est donc obligé par les ordres du livre de Dieu, de ne jamais faire subir d'épreuves à ses femmes et de bien les traiter avec justice et équité en étant gentil et affectueux avec elle(s). Chapitre 85, verset 10. Ceux qui font subir des épreuves aux croyants et aux croyantes, puis ne se repentent pas, auront le châtiment de l'Enfer et le supplice du feu.*

4) Les droits des femmes à être totalement prise en charge pour la satisfaction de tous leurs besoins et ceux de leurs enfants par le mari avec les moyens qu'il possède avec bonté, justice et équité, sans qu'elles soient obligées de travailler, permettant ainsi aux femmes de se consacrer pleinement à l'éducation de leurs enfants.

Dieu dit au Chapitre 65, verset 6. Et faites que ces femmes habitent où vous habitez, et suivant vos moyens. Et ne cherchez pas à leur nuire en les contraignant à vivre à l'étroit. Et si elles sont enceintes, pourvoyez à leurs besoins jusqu'à ce qu'elles aient accouché. Puis, si elles allaitent [l'enfant né] de vous, donnez-leur leurs salaires. Et concertez-vous [à ce sujet] de façon convenable. Et si vous rencontrez des difficultés réciproques, alors, une autre allaitera pour lui. Chapitre 4, verset 34. Les hommes ont autorité sur les femmes, en raison des faveurs que Dieu accorde à ceux-là sur celles-ci, et aussi à cause des dépenses qu'ils font de leurs biens. Les femmes ont donc le droit d'être totalement prises en charge pour la satisfaction de tous leurs besoins et ceux de leurs enfants par le mari avec les moyens qu'il possède, sans qu'elles soient obligées de travailler, permettant ainsi aux femmes de se consacrer pleinement à l'éducation de leurs enfants.*

5) le droit des femmes à la bonne éducation, celle enseignée par le livre de Dieu, pour elle et ses enfants

Concernant le droit des femmes à la bonne éducation, Dieu dit au mari au chapitre 66, verset 6. ô vous qui avez cru ! Préservez vos personnes et vos familles, d'un Feu dont le combustible sera les gens et les pierres, surveillé par des Anges rudes, durs, ne désobéissant jamais à Dieu en ce qu'il leur commande, et faisant strictement ce qu'on leur ordonne. Le consolateur, l'Esprit saint, l'esprit de vérité a invoqué Dieu en disant « Ô grand Dieu, faites miséricorde à tout*

dirigeant à qui vous avez confié les affaires des croyants et qui leur fait miséricorde et leur soustrait de leur pauvreté (c'est à dire, pauvreté matérielle, spirituelle, et religieuse en leur disant ce qui leur permet de se sauver de l'enfer le jour dernier). Ô grand Dieu, ne faites pas miséricorde et ne soustrayez pas de leur pauvreté tout dirigeant à qui vous avez confié les affaires des croyants et qui ne leur fait pas miséricorde et ne leur soustrait pas de leur pauvreté (c'est à dire, la même chose que ci-dessus).

Au lieu de cela, beaucoup d'états laïques, laissent la femme dans le besoin au point où certaine femme, vendent leurs corps aux hommes en s'adonnant à la prostitution comme montré ci-dessus, ce qui est interdit par le livre de Dieu, et mène les dirigeants de ce pays et les responsables de ces crimes vers l'enfer, sauf s'ils se repentent et arrêtent cela dans le pays et formant les populations à la pratique du livre de Dieu.

6) le droit des femmes à utiliser ses propres revenus selon ses désirs sans gaspillage, sans désobéir à Dieu et sans être obligée de le donner au mari bien qu'étant pris en charge pour la satisfaction de tous ses besoins et ceux de ses enfants par ce dernier (dans les limites de l'obligation d'assistance aux nécessiteux si le mari est dans ce cas).

La femme n'a pas, selon les règles divines, la responsabilité de subvenir aux besoins de sa famille, et à ses besoins, et cette responsabilité est le mari et non sur l'épouse. La responsabilité de l'épouse selon les règles divines est d'aider son mari à être sur le droit chemin, de lui obéir en cela, de se préserver son corps, son esprit et son âme pour son mari, en n'aimant pas à un autre homme que son mari (d'autant plus que toutes les créatures sont de poussière et c'est Dieu qu'il faut passionnément adorer), à préserver tous les biens que le mari, lui confie, à ne pas les gaspiller, et préserver la famille du mari en nouant les liens de parenté, et en ayant de bonnes relations avec, aux, à éduquer ses enfants et sa famille dans le droit chemin selon les ordres du livre de Dieu qui est le consolateur, qui ordonne toutes ces obligations pour la femme concernant son mari. Le consolateur, a dit que le paradis de la femme dépend de ses prières et de son obéissance à son mari, "un des devoirs majeurs de l'épouse est donc d'obéir à son mari tant que ce dernier lui ordonne l'obéissance à Dieu, et d'éduquer ses enfants et sa famille sur le droit chemin, celui de Dieu, en aidant son mari dans cette mission, a qui Dieu a donné l'autorité sur sa famille concernant tous les sujets, et l'épouse ne doit rien faire sans la permission du mari ni désobéir au mari ni faire des actions qui peuvent mettre son foyer en danger si elle veut éviter l'enfer et les malheurs dans ce monde et aller au Paradis. Au chapitre 4, verset 34. Les femmes vertueuses sont obéissantes (à leurs maris), et protègent ce qui doit être protégé, pendant l'absence de leurs époux, avec la protection de Dieu. Et quant à celles dont vous craignez la désobéissance, exhortez-les, éloignez-vous d'elles dans leurs lits et frappez-les (le consolateur, enseigne qu'il s'agit d'une seule frappe sans blesser la femme, pour la menacer, et jamais au visage, comme une femme corrige son enfant. Il a dit que les meilleurs des hommes sont les meilleurs avec leurs femmes. Quand la femme est croyante, donc reconnaît la vérité, un rappel des ordres du Dieu, en lui rappelant ce dont il l'attend après la mort si elle n'obéit pas au mari en lisant le chapitre correspondant dans le livre de grands péchés, suffit à faire revenir la femme dans l'obéissance au Mari. expérience testée et prouvée à plusieurs reprises). Si elles arrivent à vous obéir, alors ne cherchez plus de voie contre elles, car Dieu* est certes haut et grand !*

Dieu dit au mari et à la femme concernant leurs enfants, ceux qui habitent avec elle, chapitre 66, verset 6. ô vous qui avez cru ! Préservez vos personnes et vos familles, d'un Feu dont le combustible sera les gens et les pierres, surveillé par des Anges rudes, durs, ne désobéissant jamais à Dieu en ce qu'il leur commande, et faisant strictement ce qu'on leur*

ordonne.

Le consolateur, l'Esprit saint, l'esprit de vérité nous enseignent que le paradis de l'épouse est sous les pieds de son mari, et celui du mari est sous les pieds de sa mère. *Le mari et l'épouse doivent donc tous deux s'entraider pour satisfaire leurs deux parents. Le consolateur, l'Esprit saint, l'esprit de vérité nous enseigne que quand une femme et un homme sont seuls dans la même pièce, leurs troisièmes sont le diable qui les pousse à faire l'adultère. Il (p) enseigne aussi, sous ordres de Dieu, qu'une femme ne peut mieux se rapprocher de Dieu qu'en restant chez elle et en ne sortant que pour visiter un malade ou pour aller à un enterrement. Rien n'empêche l'épouse de travailler chez elle ou dans un milieu exclusivement féminin pour permettre de rester dans l'obéissance à Dieu aux autres femmes qui doivent être formée, soignée ou et autres sans remettre en cause ses devoirs divins, ne voyant aucun homme sauf son mari protégeant ainsi sa vie et son foyer (et n'ayant avec les autres hommes de sa famille que des relations limitées au strict indispensable à part le salut et elle doit éviter de s'asseoir en leur compagnie sans son mari ou son père, ou sa mère, afin de protéger son foyer et afin de ne pas désobéir à son mari, car celle l'emmène en enfer le jour dernier et entraîne les malheurs dans ce monde). Il est donc conseillé que ces métiers soient à temps partiel, afin de ne pas délaisser l'éducation des enfants qui ont de toute manière besoin de leurs parents, et cela peut être par exemple des métiers de gynécologue ou autres métier dans ce genre permettant aux femmes de satisfaire leurs besoins sans être en contact avec d'autres hommes que leur mari, ainsi tous les foyers sont protégés ainsi que les femmes contre l'adultère et les péchés qui les emmènent en enfer et vers les malheurs dans ce monde.*

Donc si le mari de la femme accepte qu'elle travaille et que cela ne mette pas son foyer en danger ni ne l'empêche de faire ses obligations divines, majeures et principales (qui est l'éducation de ses enfants et s'occuper de son mari et lui obéir en lui étant fidèle), la femme a le droit de jouir de ses revenus sans être obligée de le dépenser pour son mari ni pour ses enfants ni pour ses propres besoins fondamentaux, qui sont à la charge du mari (dans la limite du devoir d'assistance vis-à-vis des nécessiteux qui est permanent pour tous). Elle peut par exemple dépenser ses revenus ainsi gagnés, sans les gaspiller, pour aider ses propres parents, son père, sa mère, ses sœurs pendant que son mari la prend en charge, ou pour l'investir en ouvrant sa propre affaire avec le consentement de son mari. Le consolateur a enseigné qu'une femme qui sort de sa maison (chez son mari) sans le consentement subira la malédiction des anges jusqu'à son retour dans sa maison (chez son mari). La femme ne doit donc rien faire sans le consentement de son mari, car son paradis dépend de son obéissance à son mari et de ses prières, si le mari ordonne bien sûr l'obéissance à Dieu. Dans le cas contraire, elle doit toujours rester dans l'obéissance à Dieu, demander l'aide de Dieu pour convaincre son mari et appeler son mari à l'obéissance à Dieu, mais elle ne doit jamais obéir à son mari quand ce dernier ordonne la désobéissance à Dieu.

7) Le droit des femmes à leur sécurité ainsi qu'à celle de leur foyer

Ces systèmes laïques et tous les partis qui ne se réfèrent pas au livre que Jésus appelle le consolateur, dont les preuves sont données dans ce livre que Jésus a ordonné de suivre après lui bafouent le droit à la sécurité des femmes ainsi que de leur foyer, et seul le livre de Dieu qui est le consolateur, que Jésus a ordonné de suivre, leur redonne tous les droits comme vous pouvez le constater.

Le droit à la sécurité des femmes et celle des foyers n'est pas respecté par des attentats à la pudeur, en forçant les femmes croyantes à enlever leurs voiles, qui leur éviter de séduire involontairement les hommes qu'ils rencontrent à cause de leur beauté et ils poussent les

autres femmes à être sexy en sortant en encourageant cela et en n'informant pas ces femmes des dangers que cela comporte pour elles-mêmes, pour leurs capacités à trouver des conjoints stables et durables. Et l'état laïque ne prend aucune disposition préventive pour éduquer les gens afin qu'ils puissent avoir la maîtrise de soi pour ne pas faire l'adultère et la fornication et ne pas faire d'agression sexuelle alors que la formation à la pratique du livre de Dieu qui est le consolateur, l'Esprit saint, l'esprit de vérité, permet cela comme la Bible et le livre de Dieu en ont témoigné à travers les versets montrés ci-dessous, et comme ce fut le cas à l'époque de la révélation du livre de Dieu et pendant les longues années qui l'ont suivi, en formant les hommes et les femmes a se satisfaire du plaisir infini de l'adoration de Dieu qui rend insignifiant tous les autres plaisirs réunis, ce qui leur donne la force de se maîtriser face aux tentations et en respectant les règles de prévention que le livre de Dieu à ordonné pour protéger les femmes et les foyers :
port du voile comme le verset ci-dessus l'a montré, pour que le corps de la femme n'attire et n'excite pas les passions des hommes autres que son mari chez elle (il ne sert à rien pour la femme en effet de séduire tous les hommes, car elle n'a besoin que d'un seul mari, a-t-elle de choisir le bon et de préserver sa dignité en ne se livrant pas aux autres hommes, et le fait qu'elle porte le voile en sortant de chez elle l'aide en cela pour éviter de séduire involontairement les hommes, autres que son mari),
le fait de ne pas rester seule en compagnie de la femme d'autrui dans la même pièce comme le livre de Dieu l'ordonne pour les épouses de messager de Dieu, qui sont les femmes les plus exemplaire, et dont leurs exemples sont à suivre par toutes les femmes croyantes Chapitre 33 — verset 53 : « Quand vous leur demandez un renseignement utile, demandez-le-leur de derrière un écran ». Cela peut expliquer pourquoi, certaines femmes pieuses, se voilent puis en plus, se couvrent le visage, quand elles sont obligées de sortir de chez elles, bien qu'elles ne soient pas obligées de faire cela par le livre de Dieu, qui n'oblige la femme qu'à se couvrir tout le corps, sauf le visage et les mains, ces femmes voulant ainsi par ces actions de se couvrir le visage, peut être se mettre, même à l'extérieur de leurs maisons, dans la même situation que les épouses de messager de Dieu dans leur maison, dont aucun homme ne voit normalement leur visage (sauf peut-être par erreur), protégeant ainsi leur mariage ou leur foyer contre toute tentative de séduction, donc contre tout danger.
Le fait de baisser les regards et ne pas regarder la femme d'autrui, cela est vrai inversement pour les femmes comme le montrent ces versets en plus de ceux montrés ci-dessus : Chapitre 24, verset 30. Dis aux croyants de baisser leurs regards et de garder leur chasteté. C'est plus pur pour eux. Dieu est, certes, parfaitement, connaisseur de ce qu'ils font. 31. Et dis aux croyantes de baisser leurs regards, de garder leur chasteté, et de ne montrer de leurs atours que ce qui en paraît et qu'elles rabattent leur voile sur leurs poitrines ! Et qu'elles ne montrent leurs atours qu'à leurs maris, ou à leurs pères, ou aux pères de leurs maris, ou à leurs fils, ou aux fils de leurs maris, ou à leurs frères, ou aux fils de leurs frères, ou aux fils de leurs sœurs, ou aux femmes musulmanes… ou aux domestiques mâles impuissants, ou aux garçons impubères qui ignorent tout des parties cachées des femmes. Et qu'elles ne frappent pas avec leurs pieds de façon que l'on sache ce qu'elles cachent de leurs parures. Et repentez-vous tous devant Dieu*, ô croyants, afin que vous récoltiez le succès.*

À cause de ces manques de formation et de prévention, les crimes sexuels ont battu tous les records de condamnation à ce pays laïque de référence en 2009, et cela continue ainsi depuis des années, sans que les lois et systèmes laïques puissent trouver des solutions, alors que la pratique du livre de Dieu qui est le consolateur a permis à plusieurs reprises de résoudre tous ces problèmes, chaque fois que cela est enseigné de manière complète. Ainsi, aucune disposition efficace n'est prise pour faire respecter le droit à la dignité et à la sécurité des femmes et de leurs foyers dans les lois laïques. La Conséquence de tout cela est que plus de 50 % des mariages se terminent par des divorces dans les grandes agglomérations et ce phénomène est importé maintenant dans tous les pays laïques à cause de la démocratie et la

laïcité, et tous les systèmes qui en découlent qui sont souvent érigés en partis politiques aucune ne jugeant selon le livre de Dieu, et au contraire, ils excluent l'enseignement approfondit du livre de Dieu des systèmes éducatifs et du domaine public alors que c'est la solution et tout le monde en a besoin de cette formation pour ne plus nuire à autrui.

8) le droit au recours pour faire appliquer ces immenses droits s'ils ne sont pas respectés par leurs maris. Seul le livre de Dieu donne l'ensemble de cette série de droits hyper importants aux femmes, ainsi que les croyants qui pratiquent le livre de Dieu, tandis que les lois laïques bafouent totalement, l'ensemble de ses droits ainsi que ceux qui ne croient pas au livre de Dieu.

Et si ces droits ne sont pas respectés, le recours existe pour les femmes, car le livre de Dieu ordonne de contraindre ceux qui dévient de la voie de la justice, à respecter les droits des gens, en l'occurrence des femmes comme le montre ce verset : chapitre 49, verset 9. Et si deux groupes de croyants se combattent, faites la conciliation entre eux. Si l'un d'eux se rebelle contre l'autre, combattez le groupe qui se rebelle, jusqu'à ce qu'il se conforme à l'ordre de Dieu. Puis, s'il s'y conforme, réconciliez-les avec justice et soyez équitables, car Dieu* aime les équitables. 10. Les croyants ne sont que des frères. Établissez la concorde entre vos frères, et craignez Dieu*, afin qu'on vous fasse miséricorde. C'est donc, ce droit que toutes les lois doivent faire appliquer.*

9) le droit de chaque femme de ne pas être laissée dans le besoin et son droit d'être assistée en priorité et à être sortie de sa pauvreté y compris par l'état si son mari a des revenus insuffisants

Concernant les prises en charge financière, au pire, si les moyens du mari ne permettant pas de satisfaire totalement les besoins de ses épouses et de ses enfants, c'est la solidarité collective entre les croyants qui assure le complément et chaque personne dépense ainsi en vue d'être sauvée le jour dernier comme Dieu l'ordonne chapitre 5, verset 2.. Entraidez-vous dans l'accomplissement des bonnes œuvres et de la piété et ne vous entraidez pas dans le péché et la transgression. Et craignez Dieu, car Dieu* est, certes, dur en punition ! Chapitre 2, verset 254. ô les croyants ! Dépenser de ce que nous vous avons attribué, avant que vienne le jour où il n'y aura ni rançon, ni amitié, ni intercession. Et ce sont les mécréants qui sont les injustes. Chapitre 9, verset 34… À ceux qui thésaurisent l'or et l'argent et ne les dépensent pas dans le sentier de Dieu, annonce un châtiment douloureux.*

Si cela était fait correctement dans les pays laïques, ainsi que l'éducation des populations et des femmes que permet le livre de Dieu, la prostitution allait disparaître de ces pays laïques, ce qui n'est malheureusement pas le cas. Cela montre que cela n'est pas correctement fait dans les pays laïques.

10) Le droit des femmes à avoir leur famille et leurs liens de parenté respectés et intacts et que cela ne soit pas détruit par des mariages injustes

Dieu dit au chapitre 4, verset 23. Vous sont interdites vos mères, filles, sœurs, tantes paternelles et tantes maternelles, filles d'un frère et filles d'une sœur, mères qui vous ont allaités, sœurs de lait, mères de vos femmes, belles-filles sous votre tutelle et issues des femmes avec qui vous avez consommé le mariage. Si le mariage n'a pas été consommé, ceci n'est pas un péché de votre part. Les femmes de vos fils nés de vos reins. De même que deux sœurs réunies — exception faite pour le passé. Car vraiment Dieu est Pardonneur et Miséricordieux. 24. et parmi les femmes, les dames (qui ont un mari), sauf si elles sont vos esclaves en toute propriété. Prescription de Dieu* sur vous ! À part cela, il vous est permis de*

les rechercher, en vous servant de vos biens et en concluant votre mariage, non en débauchés. Puis, de même que vous jouissez d'elles, donnez-leur leur mari, comme une chose due. Il n'y a aucun péché contre vous à ce que vous concluez un accord quelconque entre vous après la fixation du mur. Car Dieu est, certes, omniscient et sage. (une femme ne doit pas être mariée avec sa sœur en même temps par exemple, ainsi que tous les cas de ce genre, que ceux qui pratiquent la pratiquent la fornication et l'adultère, ou qui l'autorisent, ne respectent pas).*

Seul le livre de Dieu respecte les liens de sang, l'entente entre les membres de la famille, au cours des nouveaux mariages. Les lois laïques ne peuvent les respecter que s'ils se réfèrent au livre de Dieu, sinon ils autorisent des mariages qui vont casser les liens de parenté, et détruire l'entente dans la famille. L'autorisation que ces lois laïques font de l'adultère et de la fornication, qui ne respectent pas ces liens de parenté, rend ces lois coupables de toute manière de ces graves atteintes aux liens de parenté à cause de cette autorisation de l'adultère et de la fornication, car les fornicateurs ne font pas ce genre de discernement, et ne font que suivre leur passion destructrice.

11) Le droit de vote a été donner aux femmes par livre de Dieu préservé, qui est le consolateur que Jésus a ordonné de suivre après lui, depuis sa révélation au 7e siècle, alors que ce n'est qu'à partir des années 1946, que ce droit a été donné aux femmes dans ce pays modèle de nombreux pays laïques, pays laïque de référence pour les autres, la loi coranique selon l'exemple prophétique, prenant ainsi plus de 14 siècles d'avance sur les meilleures parmi les lois laïques, selon leurs partisans, car selon les adeptes du livre que Jésus appelle le consolateur, dont les preuves sont données dans ce livre que Jésus a ordonné de suivre après lui, ces lois laïques, ne sont que des injustices et des crimes organisés qui sont les causes de toutes les crises dans ce monde, comme les faits le montrent, et il n'y a pas de meilleurs dans ce domaine, tout est à arrêter dans l'immédiat et à revenir à la religion d'Abraham prophétique, la seule solution pour l'humanité.

Le droit de vote a été donc donné aux femmes croyantes comme aux hommes croyants, depuis la révélation coranique, comme le montre ce verset sourate 42 versets 36 à 38 : « Tout ce qui vous a été donné [comme bien] n'est que jouissance de la vie présente. Mais ce qui est auprès de Dieu est meilleur et plus durable pour ceux qui ont cru et qui placent leur confiance en leur Seigneur, qui évitent [de commettre] des péchés les plus graves ainsi que les turpitudes, et qui pardonnent après s'être mis en colère, qui répondent à l'appel de leur Seigneur, accomplissent la prière obligatoire (la prière), se consultent entre eux à propos de leurs affaires, dépensent de ce que nous leur attribuons (dans l'obéissance). Aussi bien le prophète (p) que ses califes bien guidés l'ont toujours respecté et mis en œuvre, y compris aux élections pour désigner le dirigeant du pays. Il est à noter que le droit de femmes n'a été donné dans ce pays modèle de nombreux pays laïques qu'à partir de 1946, alors que le livre de Dieu préservé, qui est le consolateur que Jésus a ordonné de suivre après lui l'a toujours accordé aux femmes depuis sa révélation au 7e siècle, est plus de 14 siècles d'avance sur les lois laïques françaises, qui sont pourtant la référence pour la plupart des pays laïques.

2 — Le Droit à la justice pour tous *(de l'obtention de ce droit dépend comme vous pouvez le constater en lisant jusqu'au bout, le développement et le bien être pour tous, et la fraternité sincère et la paix éternelle entre les êtres humains)*

L'autorisation de l'avortement qui aurait déjà tué des dizaines de millions de bébés, à raison de 1 million par an en moyenne dans cette union de grand pays donneur de leçon de droit de l'homme au monde, soit environ 53 millions de bébés en formations au sein de leur mère depuis les années 1960 alors que la formation aux enseignements du consolateur, l'Esprit saint, l'esprit de vérité, a permis de faire disparaître complètement l'adultère et la fornication à l'époque de

la révélation du livre de Dieu qu'il a enseigné, ainsi que pendant les très longues années qui l'ont suivi où aucun avortement n'était enregistré à l'échelle d'un pays, puis d'une union de pays, sinon plus. Tous ces crimes massifs se font quotidiennement avec la permission des lois laïques qui légifèrent ces barbaries osant appelé cela « droit de la femme » alors qu'il n'existe en vérité aucun droit pour tuer des innocents, et encore moins des vies humaines sans défense qui ont au contraire toutes les priorités pour être les plus défendues, comme l'ordonne la justice et le respect de la vie au niveau le plus élémentaire.

On peut citer le même type d'exemple, avec l'usure qui est autorisée et légiférer par les lois laïques, et dont la conséquence, comme les exemples l'ont montré ci-dessus et ci-dessous, fait périr à cause de la pauvreté massive que cela entraîne sur les innocents, 24 000 enfants de moins de 5 ans chaque jour en Afrique, dont la principale cause est l'usure à travers la monnaie, et les parités monétaires, ainsi que l'intérêt, et dans une moindre mesure, les autres injustices légiférer ou autorisée par les lois laïques. Cela, en plus de l'autorisation des avortements, sont des preuves supplémentaires de mauvais jugement de la part des systèmes et lois laïques, car c'est de la criminalité qui est ainsi légiférer et autorisée par ces lois, alors qu'il est possible de former les populations afin qu'elles arrêtent ces crimes.

On peut citer le même type d'exemple avec l'homosexualité que Dieu n'acceptera jamais, et c'est Dieu qui a tout crée, et tout lui appartient, et tout lui retournera, et même avant cela, les gens qui font l'homosexualité ne sauraient réduire Dieu à l'impuissance sur terre, comme l'ont montré les exemples de Sodome et Gomorrhe que Dieu a détruits à cause de comportements similaires, qui montre l'extrême ingratitude des gens qui font cela, vis-à-vis de Dieu, qui a crée le sexe opposé pour ces gens, et qui nous a créé uniquement pour l'adorer lui, qui a toutes les qualités à l'infini et est sans défaut ni faiblesse, y compris celle qui nous passionne, comme les plaisirs et la beauté par exemple, et le plaisir infiniment supérieur se vit dans l'adoration exclusive de Dieu. Dieu nous est envoyé sur terre afin de constater lequel d'entre nous fera les meilleures actions. Fait de créatures, toutes faites de poussière, qui ne contiennent aucun plaisir par eux-mêmes, ce qui montre que tous les plaisirs que nous vivons sont faits par Dieu et ne proviennent que de Dieu et non des créatures, qui ne sont que de la poussière assemblée par la puissance de Dieu. L'ensemble des plaisirs, réuni dans ce monde, ne représentent qu'une goutte d'eau face à la mer immense qui sont les plaisirs de la vie future, et tout cela réuni ne représente qu'un grain de moutarde face au plaisir infini et sans limite de l'adoration exclusive de Dieu, que la personne peut vivre dès cette vie, en apprenant les enseignements du livre de Dieu, et apprenant à bien lire le livre de Dieu suivant ses règles de lecture de manière à jouir pleinement des plaisirs infinis que cela contient, qui augmente sans limites, jusqu'à rendre insignifiant même la douleur, ou la mort, comme beaucoup d'exemples de ceux qui les ont vécus à travers les prières, et les efforts dans la voie de Dieu l'ont montré dans la première partie du livre.

Au lieu de se concurrencer dans le sens des actions, dans l'agrément de Dieu, voici que, obéissant ainsi aux démons, tous ennemis de Dieu les homosexuels, et pour les plaisirs insignifiants de ce monde, les homosexuels, font par leurs actes homosexuels, une grave ingratitude à Dieu et à sa création, mettant ainsi tous les habitants de leur cité en danger, de destruction comme ce fut le cas pour Sodome et Gomore pour les mêmes types d'actions homosexuelles, et mettant aussi en danger toute l'humanité, par l'exemple qu'ils donnent ainsi aux personnes sans repère et aux générations futures, à travers le risque de multiplication de tel mauvais exemple qui ne peut aboutir à terme qu'à la disparition de l'espèce humaine, si dans les années à venir tout le monde fait comme eux (on prie que Dieu nous protège contre cela). Les lois laïques et ceux qui les animent, au lieu de condamner fermement ces actions, qui il y a quelque années seulement, étaient considéré par ces mêmes lois comme de la folie notamment pour les transsexuels, qui devaient être soignés pour arrêter ces comportements, il

n'y a pas très longtemps ne serait que dans ce pays modèle de nombreux pays laïques, avant les années 1990, et voici que maintenant ce même pays leur donne le droit de se marier, ce qui montre le manque total de repère ainsi que du sens de la justice, des lois laïques et de ceux qui les gèrent.

Cela est un troisième exemple qui montre les mauvais jugements, des lois laïques, et de ceux qui les gèrent, car c'est de la criminalité qui met tout le pays, et toute l'espèce humaine en danger de disparition définitive, qui est ainsi légiférer et autorisée par ces lois laïques, alors qu'il est possible de former les populations afin qu'elles arrêtent ces crimes, en leur apprenant à vivre des bonheurs et des plaisirs infiniment plus grands que ceux qui les ont poussés à faire ces crimes comme ce fut déjà le cas, pendant la mission du consolateur, l'Esprit saint, l'esprit de vérité et à la fin de sa mission. C'est donc à cette formation de toute les populations aux enseignements du consolateur, que Jésus a ordonné de suivre après lui, que nous invitons tous les décideurs à faire et à faire faire par toutes les populations, au lieu de suivre certaines de leurs populations dans leurs passions criminelles, qui mènent tout le monde vers la destruction définitive, car si eux ils sont d'accord avec ces injustices, Dieu ne sera, jamais d'accord avec cela ni les croyants, et c'est Dieu qui décide, et que les injustes savent que Dieu n'est pas obligé de faire tourner la terre pour eux, à chaque instant, ni de faire fonctionner leur organisme à chaque instant, donc qu'ils craignent Dieu et reviennent à ce qui est plus conforme aux bonheurs et au bien être de tous.

Toutes ces injustices à légiférer par les partis et lois laïques ainsi que leurs proliférations comme cela est montré ci-dessous à partir d'exemples concrets, entraîneraient en étant très loin d'être exhaustif, plus de 43 000 milliards ***d'euros des pertes financières,*** *et plus* ***65,6 millions de pertes en vie humaine*** *chaque année dans le monde, soit plus que la population française que meurent chaque année à cause des injustices légiférer par les lois laïques, ce qui ne peut qu'entraîner l'inflation, les faillites des entreprises en masse, l'augmentation du chômage, la pauvreté, et des millions de morts à cause de la pauvreté comme vous pouvez le constater en lisant jusqu'au bout.*

Comme vous pouvez le constater à travers ces exemples, la démocratie est la loi du plus grand nombre et non la justice, qui est de provenance divine exclusivement, à partir de son livre accessible à tous que tout le monde peut vérifier, et qui a montré les injustices dans tous les domaines en les interdisant, et en permettant aux populations d'être formées à cela afin de les arrêter complètement, mesure qui si elle est appliquée à toutes les populations dans le monde, ferait économiser chaque année, plus de 43 000 milliards ***d'euros****, et* ***65,6 millions de vies humaines****. Faites le calcul des économies dont votre pays pourrait ainsi bénéficier au prorata du nombre d'habitants de votre pays par rapport au nombre d'habitants dans le monde laïque, si ce nombre est de l'ordre de 6,5 milliards de personnes (à moins que vous en connaissiez le nombre exact). Sur cette base cela ferait pour un pays ayant une population de 65 millions d'habitants, une économie de 578 milliards d'euros, et 656 000 vies humaines qui seraient économisées ainsi chaque année. Imaginez la conséquence de ces économies sur l'inflation, la pauvreté, et le chômage, c'est plus que sûr que la solution passe obligatoirement par cette voie. N'empêche, continuons les analyses sur la base de l'objectivité, et sur la base des faits constatés.*

Voici quelques exemples d'interdictions dans le livre de Dieu, relatives au droit à la justice pour tous :

1— Le mauvais jugement : (le mauvais jugement qui est interdit dans les lois divines, est malheureusement comme le montrent les exemples ci-dessus et ci-dessous, la règle dans les systèmes laïques à cause de leur ignorance de ce qu'est l'injustice dans

tous les domaines, et à cause de cela ils ne peuvent ni l'interdire, ni arrêter cette injustice ou la faire arrêter, comme le montrent de nombreux exemples ci-dessus et ci-dessous :

Chapitre 5 (la table servie) V42 : « Dieu aime ceux qui jugent équitablement ». Chapitre 5 (la table servie) V344 : « Et nous avons fait descendre la Thora… Et ceux qui ne jugent pas d'après ce que Dieu* a fait descendre, voilà les mécréants ». Chapitre 5 (la table servie) V344 : « Que les gens de l'évangile jugent d'après ce que Dieu* a fait descendre. … Et ceux qui ne jugent pas d'après ce que Dieu* a fait descendre, ceux-là sont les pervers ».*
Il est rapporté de manière authentique que le consolateur, l'Esprit saint, l'esprit de vérité a dit : « Le jour du jugement dernier, on fera venir le juge équitable, son compte sera tellement sévère et pénible au point que ce juge souhaitera n'avoir jamais prononcé de sentences même s'il s'agissait d'un litige sur une datte ».

2 — La pratique de l'injustice (comme les exemples ci-dessus l'ont montré, cela est la règle de fonctionnement dans les systèmes laïques, et tous ceux qui approuvent ces systèmes devront à répondre devant Dieu des crimes qui s'y commettent, car selon Dieu dit dans son livre,
chapitre 52 Verset 59. Ceux qui ont été injustes auront une part [de tourments] : pareille à celle de leurs compagnons, et par ce qu'aussi, il est possible d'arrêter ces crimes par la formation des populations aux enseignements du consolateur, l'Esprit saint, l'esprit de vérité, comme la Bible l'a déjà témoigné, et cela a été montré en première partie du livre.

Chapitre 14, verset 42. Et ne pense point que Dieu soit inattentif à ce que font les injustes. Il leur accordera un délai jusqu'au jour où leurs regards se figeront. Chapitre 11, verset 102. Telle est la rigueur de la prise de ton Seigneur quand il frappe les cités lorsqu'elles sont injustes. Son châtiment est bien douloureux et bien dur. Chapitre 52, verset 59. Ceux qui ont été injustes auront une part [de tourments] : pareille à celle de leurs compagnons. L'injustice, en général, l'iniquité, ne pas être bienveillant, ne pas assister les proches, les turpides, les actes répréhensibles, la rébellion sans justification, sont des grands péchés et sont interdit dans le livre de Dieu qui est le consolateur, l'Esprit saint, l'esprit de vérité.*

3 — être arrogant, présomptueux, corrupteur, violent ou injuste envers autrui portant ainsi atteinte à son honneur, ses biens (famille et autres), ou à sa vie.

Chapitre 28, V76, 81 : « En vérité Coré (karoun) était du peuple de Moïse, mais il était rempli de violence envers eux. Nous lui avions donné des trésors dont les clés étaient très lourdes pour toute une bande d'hommes forts. Son peuple lui dit : "Ne te réjouis point. Car Dieu n'aime pas les arrogants". "Nous fîmes donc que la terre l'engloutisse elle avec sa maison. Aucune personne, aucun clan ne pouvait le secourir sauf Dieu*, et il ne pouvait non plus se secourir lui-même".*

4 — l'oppression ou les mauvais traitements des faibles (cela fait partie des abominations citées en première partie, entraînant des destructions collectives sur ceux qui les font ainsi que leurs complices. C'est par exemple les avortements, ou le fait d'opprimer, les enfants (ceux qui meurent à cause des conséquences de l'usure par exemple que les lois laïques légifèrent), les pauvres, les orphelins, ses parents, sa femme, les esclaves si cela existe encore, les animaux) sans aucune raison légitime ou au-delà de ce qu'exige leur éducation qui ne demande par de mauvais traitement de toute manière à comme le consolateur, l'Esprit saint, l'esprit de vérité nous l'a montré par son excellent exemple, où il a éduqué tout un peuple sans nuire à personne et tous sont devenu non nuisibles à autrui. Cela est un rappel de la loi enseignée par Jésus

selon Mathieu 5.17 à 19 qui dit dans lévitique 19,13 tu n'opprimeras point ton prochain, et tu ne raviras rien par violence. .. . car tu auras la crainte de ton Dieu. Je suis l'Éternel.

Chapitre 42, verset 42. Il n'y a de voie [de recours] que contre ceux qui lèsent les gens et commettent des abus, contrairement au droit, sur la terre : ceux-là auront un châtiment douloureux.

5 — Les nuisances aux voisins ou à autrui (ceux qui ne sont pas formés aux enseignements du consolateur, ne peuvent identifier ce que sont les nuisances au voisin de manière exhaustive, et ne peuvent donc les arrêter comme le montrent les exemples ci-dessus et ci-dessous) :

Le consolateur, l'Esprit saint, l'esprit de vérité a dit : "Par Dieu, il n'est pas croyant ! Et qui donc, lui demanda-t-on, n'est pas croyant ? O Messager de Dieu* ? Il est celui, répondit-il, dont le voisin redoute sa méchanceté". Il est rapporté de manière authentique que le consolateur, l'Esprit saint, l'esprit de vérité a dit : "Quand tu prépares un repas fait une sauce abondante et donne à manger à ton voisin". "Que le voisin n'empêche pas son voisin de planter une poutre dans son mur. Pourquoi vous vois-je ainsi protester ?". "N'entera pas au Paradis celui qui n'épargne pas ses méfaits à son voisin". Chapitre 16, verset 90 certes, certes, Dieu* commande l'équité, la bienfaisance et l'assistance aux proches. Et il interdit la turpitude, l'acte répréhensible et la rébellion. Il vous exhorte afin que vous vous souveniez.*

6 — Les serments mensongers (cela fait partie des abominations citées en première partie, entraînant des destructions collectives sur ceux qui les font ainsi que leurs complices). Cela est aussi un rappel de la loi enseignée par Jésus selon Mathieu 5.17 à 19, qui dit dans lévitique 19,12 vous ne jurerez point faussement par mon nom, car tu profanerais le nom de ton Dieu. Je suis l'Éternel.

Chapitre 3, V77 : "Ceux qui vendent à vil prix leur engagement avec Dieu ainsi que leurs serments n'auront aucune part dans l'au-delà, et Dieu* ne leur parlera pas ni ne les regardera, le jour du jugement dernier, ni ne les purifiera. Et ils auront un châtiment douloureux". Le consolateur, l'Esprit saint, l'esprit de vérité il nous dit : "Celui qui s'empare des biens d'un homme croyant par un faux serment (mensonger), Dieu* le précipitera dans l'enfer et lui interdira l'accès au Paradis". Un homme lui demanda : "Même si ces biens ont peu de valeur ?". — Oui, même s'il s'agit d'un bâton d'arak, lui répondit-il ».*

7 — Corrompre ou recevoir des « pots de vins » pour bénéficier d'une faveur au détriment d'autrui (pas forcement au cours d'un procès) ou utiliser ou de bénéficier d'un moyen quelconque pour contourner la loi divine. (cela fait partie des abominations citées en première partie, entraînant des destructions collectives sur ceux qui les font ainsi que leurs complices) et cela est aussi un rappel de la loi enseignée par Jésus selon Mathieu 5.17à 19, qui dit dans lévitique 19,35 vous ne commettrez point d'iniquité ni dans les jugements. (cela détruit la société, et cela est courant dans le monde laïque par ce que les gens ne sont pas formé à la piété)

Chapitre 2 (la vache) V188 : « Et ne dilapidez pas mutuellement et illicitement vos biens, et ne vous en servez pas pour corrompre des juges pour vous permettre de dilapider une partie des biens des gens, injustement et sciemment ». Le consolateur a maudit celui qui donne des pots-de-vin (le corrupteur) et celui qui le reçoit ». Cela prolifère dans le monde laïque qui n'arrive pas à l'éliminer alors que cela avait totalement disparu à l'échelle de tout un pays et d'un groupe de pays quand les populations ont été formées aux enseignements du consolateur, au

point où le boutiquier pouvait aller dormir chez lui en laissant sa boutique ouverte remplie de biens précieux sans craindre le vol, et il revenait le trouver intact.

8 — la Trahison de la justice ou de ce qui est juste ou des justes (cela détruit la société de manière évidente, et cela est courant dans le monde laïque, car les populations ne sont pas formées à la piété)

Chapitre 8, V24 : « Ô vous qui croyez ! Ne trahissez pas Dieu et le Messager. Ne trahissez pas sciemment la confiance qu'on a placée en vous ». S12 : « En vérité Dieu* ne guide pas la ruse des traîtres ». Le consolateur, l'Esprit saint, l'esprit de vérité a dit : « Il n'est pas des notre celui qui porte les armes contre nous ». « Le jour de la résurrection tout traître portera une grande bannière où il sera mentionné : « Ceci est la traîtrise d'untel » (URA). Cela prolifère dans le monde laïque qui n'arrive pas à l'éliminer alors que cela avait totalement disparu à l'échelle de tout un pays et d'un groupe de pays quand les populations ont été formées aux enseignements du consolateur, par la crainte et l'amour de Dieu.*

9 — Le fait de ne pas lutter contre la corruption et l'injustice en ordonnant le bien et en interdisant le mal et l'injustice et de laisser les injustices remplir la cité où le pays entraîne la malédiction de Dieu, de même qu'entretenir des relations avec les tueurs, ou les injustes persévérant dans l'injustice et le fait ne pas les arrêter afin qu'ils soient jugés (s'ils se repentent, ils doivent payer le prix du sang pour chaque personne tuée) cela est courant sous les lois laïques qui sont fondées sur la non-conformité avec le livre de Dieu qui pourtant à montrer ce que sont les injustices dans tous les domaines en les interdisant et en permettant aux populations d'être formées de manière à ce qu'elles ne transgressent pas ces injustices. Les lois laïques qui ne se réfèrent par au livre de Dieu sont donc fondée sur l'injustice comme le montrent de très nombreux exemples ci-dessous et à cause de cela plus de 43 000 milliards d'euros et 65,6 millions de vies humaines seraient perdus chaque année.

Cela rappelle les enseignements de Jésus selon la loi que Jésus a enseignée selon Mathieu 5.17 à 19, dans Esaie 58.6 voici le jeûne auquel je prends plaisir : Détache les chaînes de la méchanceté, dénoue les liens de la servitude, renvoie libres les opprimés, et que l'on rompe toute espèce de joug… . ta justice marchera devant toi, et la gloire de l'Éternel t'accompagnera. 58.9 Alors tu appelleras, et l'Éternel répondra. Tu crieras, et il dira : me voici ! Si tu éloignes du milieu de toi le joug, les gestes menaçants et les discours injurieux, 58.10 si tu donnes ta propre subsistance à celui qui a faim, si tu rassasies l'âme indigente, ta lumière se lèvera sur l'obscurité, et tes ténèbres seront comme le midi. 58.11 L'Éternel sera toujours ton guide, il rassasiera ton âme dans les lieux arides, et il redonnera de la vigueur à tes membres. Tu seras comme un jardin arrosé, comme une source dont les eaux ne tarissent pas. [Cela rappelle aussi le 4e commandement des 10 commandements de la Bible « tu ne prendras pas le nom de Dieu en vain ». l'indifférence face à l'injustice et à la prolifération des péchés mène à la destruction de tous par Dieu, les catastrophes naturelles sont des exemples qui viennent de Dieu, car c'est lui qui fait tout à chaque instant]. Les exemples de ce péché sont : la dissimulation de la révélation divine ou la manipulation des textes révélés la fuite du combat pour la cause de Dieu. Le fait de ne pas lutter pour la cause de Dieu, qui est aussi la défense de nos intérêts et la lutte contre les injustices ou le fait de ne pas ordonner le bien ni interdire le mal en se basant sur les ordres authentiques de Dieu.

Les versets du livre de Dieu qui est le consolateur qui montre ces interdictions sont : Chapitre 51, verset 59. Ceux qui ont été injustes auront une part [de tourments] : pareille à celle de leurs compagnons. Chapitres 5, les versets 78 à 79, ceux des Enfants d'Israël qui n'avaient pas cru ont été maudits par la bouche de David et de Jésus fils de Marie, parce qu'ils

désobéissaient et transgressaient. Ils ne s'interdisaient pas les uns aux autres, ce qu'ils faisaient de blâmable. Comme c'est mauvais, certes, ce qu'ils faisaient. Le consolateur a dit : « Il n'est point de gens ayant commis des péchés graves, alors que, parmi eux, se trouvait quelqu'un qui eût pu les en blâmer et ne l'a point fait, qui n'est sous le coup d'un châtiment général infligé par Dieu ». « On demanda au consolateur si une bourgade contenant des hommes vertueux pouvait périr — oui ! répondit le consolateur, l'Esprit saint, l'esprit de vérité – Et pourquoi ? – À cause de leur indulgence coupable et de leur silence touchant les désobéissances à Dieu* ». Le consolateur a dit : « Les habitants d'une agglomération ont été châtiés et pourtant, il y en avait parmi eux dix huit mille qui agissaient comme agissaient les Prophètes. – Et comment cela ? lui demanda-t-on. C'est qu'ils ne s'irritaient point pour la cause de Dieu*, n'ordonnaient pas le bien et n'interdisaient pas le mal. ». Le consolateur a dit : « Dieu* ne punira point l'élite pour les fautes de la masse avant de constater que le mal sévit parmi eux, alors que cette élite est capable de la réprouver et ne le fait point ». Cela entraîne trois obligations divines pour chaque personne : Celle de rompre avec les injustes et les criminels, celle de les combattre par tous les moyens jusqu'au rétablissement de la justice divine et que les victimes retrouvent leur droit, et celle de s'unir pour cela et de s'unir pour défendre la loi parole divine, sa loi, et les innocents, ceux qui sont tués, frappés ou qui subissent des injustices dans le monde.*

Par contre, ceux qui transmettent le message divin aux gens en permanence pour convaincre chaque fois que cela est nécessaire sont ceux qui réussissent en ce monde et dans l'au-delà).

Chapitre 12 : 108. Dis : "Voici ma voie, j'appelle les gens [à la religion] de Dieu, moi et ceux qui me suivent, nous basant sur une preuve évidente. Gloire à Dieu ! Et je ne suis point du nombre des associateurs. Chapitre 3, verset 104. Que soit issue de vous une communauté qui appelle au bien, ordonne le convenable, et interdit le blâmable. Car ce seront eux qui réussiront. Chapitre 61, verset 10. ô vous qui avez cru ! Vous indiquerai-je un commerce qui vous sauvera d'un châtiment douloureux ? 11. Vous croyez en Dieu* et en son messager et vous combattez avec vos biens et vos personnes dans le chemin de Dieu, et cela vous est bien meilleur, si vous saviez ! 12. Il vous pardonnera vos péchés et vous fera entrer dans des Jardins sous lesquels coulent les ruisseaux, et dans des demeures agréables dans les jardins d'Eden ? Voilà l'énorme succès 13. et il vous accordera d'autres choses encore que vous aimez bien : un secours [venant] de Dieu et une victoire prochaine. Et annonce la bonne nouvelle aux croyants.*

Le consolateur, l'Esprit saint, l'esprit de vérité a enseigné que toutes les bonnes actions que peut faire un individu, réunies comparées au fait de lutter pour la cause de Dieu en transmettant le message de Dieu afin que les gens se convertissent à la religion d'Abraham selon le livre de Dieu qui est le consolateur et l'exemple de sa pratique par le messager de Dieu qui transmet les enseignements du consolateur et arrêtent leurs nuisances à autrui, c'est comme si l'on comparait un crachat à une mer immense. La mer immense étant la lutte pour la cause de Dieu en transmettant le message divin authentique afin que les gens suivent le droit chemin en arrêtant le mal qu'ils font. Le fait de transmettre aux gens un message qui n'est pas authentique fait glisser la personne en enfer de la distance de l'est et l'ouest.

10 — Le fait de s'allier avec des injustes ou un non croyant (cela donne la force à l'injustice, et celui qui défend l'injustice pour leur intérêt personnel ou ceux de leur clan au détriment de la justice pour tous) ou le fait de s'allier avec ceux qui combattent le livre de Dieu, qui n'ordonne pourtant que la justice, la miséricorde pour tous, ou le fait de s'allier avec ceux qui expulsent les croyants de leur maison ou aident à le faire, ou qui tuent des innocents ou les frappes, sont injustices qui mènent vers la malédiction de Dieu.

Les versets du livre de Dieu qui est le consolateur qui montrent ces interdictions sont : chapitre 60, verset 9 Dieu vous défend seulement de prendre pour alliés ceux qui vous ont combattus pour la religion, chassés de vos demeures et ont aidé à votre expulsion. Et ceux qui les prennent pour alliés sont les injustes. Chapitre 4 : 144 ô les croyants ! Ne prenez pas pour alliés les mécréants au lieu des croyants. Voudriez-vous donner à Dieu* une preuve évidente contre vous (de votre mécréance) ?*

3 — Le Droit de tous les êtres humains à la sauvegarde de leur vie, leur personne (ou leur santé), leurs biens, leurs familles, leur esprit, leur honneur, de manière à les garder sains et saufs :

Comme vous pouvez le constater, le droit élémentaire à la vie est bafoué par les lois laïques (loi du plus grand nombre et non la justice) qui autorisent ainsi de tuer des milliers d'innocents, et ce sont encore les lois divines, tous basées sur le livre de Dieu qui est le consolateur, qui préserve ce droit sacré à la vie, en formant les populations de manière à ce qu'elles puissent les respecter sans fautes..

Cela en autorisant et en légiférant par exemple l'avortement, qui tuent des bébés en formation, qui aimeraient vivre comme nous à ce stade, et cela est souvent financé par l'état, qui devient ainsi en plus un état criminel. Ainsi toutes les 27 secondes, un bébé est froidement abattu dans l'Union de ces grands pays , et cela coûte de l'ordre 1,2 milliard d'euros à cet ensemble de pays dans ce continent. Dans ce grand pays faisant partie de ce continent il y aurait environ 225 000 avortements selon les dernières statistiques, et cela coûterait 225 millions euros environ. Cela est aussi valable pour tous les autres pays laïques, qui ne prennent aucune disposition efficace pour arrêter ces crimes odieux de bébés innocents en formation au sein de leur mère qui aimerait vivre comme eux à ce stade de développement, que seuls la formation des populations aux enseignements du consolateur, l'Esprit saint, l'esprit de vérité permettent d'éviter comme cela a plusieurs fois été le cas chaque fois que cela a été enseigné complètement.

Combien de crimes ont-ils été de légiférer et sont encore restés impunis par ces systèmes laïques ? Par exemple, les bombardements aveugles et massifs des populations civiles innocentes non impliquées en quoi que ce soit dans le conflit, en Irak, et en Afghanistan, avec plusieurs centaines de milliers de morts (la majorité de femmes et des enfants, ou des chefs de famille paisibles n'ayant rien à voir avec ce conflit, alors que concernant l'Afghanistan par exemple ou la lutte contre le terrorisme a été invoqué comme motif pour envahir ce pays. Quand il s'agit du même cas de terrorisme dans leurs pays, en cas d'attentat, ces gouvernements n'envoient jamais l'armée pour bombarder les populations civiles dans leurs propres pays, mais ils le font concernant d'autres pays qui ne sont pas les leurs. Ils font faire des enquêtes par les forces spécialisées pour cela, jusqu'à arrêter le ou les terroristes, sans que cela fasse aucune victime collatérale. Mais quand il s'agit des populations irakiennes ou afghanes, ces mêmes gouvernements, les présidents de ces pays ordonnent de bombarder aveuglément les populations dont la quasi-totalité est innocente, et ces criminels n'ont jamais été condamnés par leurs lois laïcs. Pourtant, le prophète qui reçut le livre que Jésus appelle le consolateur, comme le montre avec les preuves la partie 2 de ce livre: ***"Ne te tiens pas auprès d'un homme qui est tué iniquement, car la malédiction s'abat sur celui qui assiste à ce forfait sans défendre la victime.*** *C'est donc une source de malédiction divine, que de continuer à donner de la force à ces partis, à ces systèmes et à ces personnes ou entreprises qui légifèrent de tels crimes portant atteinte au droit à la vie.*

Beaucoup d'autres exemples de ce genre peuvent être cités, qui montrent que le système laïque

nuit gravement et massivement aux biens de gens, à leur vie, et à leur honneur, au lieu de les défendre, car ces systèmes ne suivent que la majorité, ou les groupes de pression. Et même si ces derniers ordonnent la pire des injustices, comme les exemples montrés ci-dessus, ces systèmes laïques l'acceptent et légifèrent ces graves injustices, qui sont des atteintes à la vie, aux biens et/ou à l'honneur des innocents qui sont souvent les minorités, ou des personnes sans défense ou qui ne peuvent se défendre.

Par contre, voici quelques exemples d'injustices, qui sont courants concernant le droit sacré à la vie, dans les lois laïques, mais qui sont interdites par le livre de Dieu, et qui montrent en quoi le livre de Dieu préserve les droits de chaque personne, à la sauvegarde de sa vie, sa personne, ses biens, son honneur, son esprit et sa famille (ce qui n'est pas le cas des lois laïques ou de toute loi non conforme à celle de Dieu) :.

1 — Le meurtre> (est un rappel d'un des 10 commandements de la Bible),

Chapitre 5, verset 32. Quiconque tuerait une personne non coupable d'un meurtre ou d'une corruption sur la terre, c'est comme s'il avait tué tous les hommes. Et quiconque lui fait don de la vie, c'est comme s'il faisait don de la vie à tous les hommes. chapitre 4, V93 : « Quiconque tue intentionnellement un croyant, sa rétribution sera l'enfer, pour y demeurer éternellement. Dieu l'a frappé de sa colère, l'a maudit et lui a préparé un énorme châtiment ». Les versets du livre de Dieu qui est le consolateur correspondant sont : chapitre 15 verset 68,70 qui n'invoquent pas d'autre dieu avec Dieu* et ne tuent pas la vie que Dieu* a rendue sacrée, sauf à bon droit. ... Car quiconque fait cela encourra une punition. 70. sauf celui qui se repent, croit et accomplit une bonne œuvre. Ceux-là, Dieu* changera leurs mauvaises actions en bonnes, et Dieu* est Pardonneur et miséricordieux. S81 V8 et 9 : 'Quant on demandera à la fillette enterrée vivante (>) ». « Pour quel péché elle a été tuée ? ». Chapitre 17 (le voyage nocturne et l'ascension) V31 : « Et ne tuez pas vos enfants par crainte de pauvreté. C'est nous qui attribuons leur subsistance tout comme à vous. Les tuer, c'est vraiment, un énorme péché ». (cela concerne l'interdiction de l'avortement, ou tous les crimes de ce type).*

Les exemples ont montré ci-dessus que ce droit à la vie, n'existe pas dans les pays laïques pour les bébés en formation au sein de leur mère, et pour les populations innocentes des pays injustement bombardés, en Irak et en Afghanistan, pour ne citer que ceux, là dont les crimes massifs sont toujours restés impunis alors qu'aussi bien Jésus que le consolateur, qu'il a ordonné de suivre enseigne « Ne te tiens pas auprès d'un tué, si tu ne le défends pas, car cela entraîne la malédiction de Dieu ».

2 — L'avortement (cela est légiféré pas les lois laïques)

Chapitre 6, verset 151. Dis : 'Venez, je vais réciter ce que votre Seigneur vous a interdit : ne lui associez rien. Et soyez bienfaisants envers vos père et mère. Ne tuez pas vos enfants pour cause de pauvreté. Nous vous nourrissons tout comme eux. N'approchez pas des turpitudes ouvertement, ou en cachette. Ne tuez qu'en toute justice la vie que Dieu a fait sacrer. Voilà ce que [Dieu*] vous a recommandé de faire. Peut-être comprendrez-vous. Cela est malheureusement très courant dans le monde laïque, alors qu'il est possible que cela n'existe plus en formant les populations d'enseignements du consolateur, l'Esprit saint, l'esprit de vérité, que Jésus a ordonné de suivre après lui, comme cela a été le cas à plusieurs reprises dans le passé.*

3 — Le suicide

chapitre 4 (les femmes) V28, 29 : « Et ne vous tuez pas vous-mêmes. Dieu, en vérité, est*

miséricordieux envers vous ». « Et quiconque fait cela, par excès ou iniquité. Nous le jetterons au Feu. Voilà qui est facile pour Dieu ».*

4 — Trahir ses engagements (cela conditionne tous les autres droits comme vous pouvez le constater)

Chapitre 17, V34 : « Et tenez vos engagements, car vous serez interrogés au sujet des engagements ». Chapitre 5 (la table servie) V1 : « Ô les croyants ! Remplissez fidèlement vos engagements ». Chapitre 4 - verset 58 : « Dieu vous ordonne de restituer les dépôts à leurs ayants droit ». Chapitre 2 - verset 283 : « Si l'un de vous fait confiance à l'autre, que celui à qui on a fait confiance restitue intégralement son dépôt ». Cela est régulier dans les lois laïques, car les lois changent en permanence, ce qui semblait être un droit acquis ne l'est plus quelques années après et quelques fois, c'est une chose cette année, puis son contraire quelques années après comme le cas de transsexuel qui était considéré par la loi comme étant des individus, 'à soigner (pour ne pas dire fou', puis qui sont autorisé aujourd'hui a se marier avec le mariage homosexuel.

En plus ceux qui défendent les lois laïques, ont rompu leur engagement avec Dieu, de soutenir sa loi, quand ils viendront sur terre, comme le montre l'exemple de Jésus et de tous les envoyés de Dieu, qui n'ont lutté pendant toute leur vie, à chaque instant, que pour convaincre les gens à pratiquer la loi de Dieu dans tous les domaines de leur vie, car il s'agit de la mise en place et la pratique de la justice universelle par tous, autrement dit, le respect des droits de tous, sans aucun manquement, et par tous, ce qui aboutit à l'élimination de toutes les injustices, et Dieu nous rappelle ce devoir le plus important duquel découle tous le reste des devoirs au chapitre 33 verset 72. Nous avions proposé aux cieux, à la terre et aux montagnes la responsabilité (de porter les charges de faire le bien et d'éviter le mal, et c'est à dire la responsabilité de pratiquer la religion de Dieu). Ils ont refusé de la porter et en ont eu peur, alors que l'homme s'en est chargé. Car il est très injuste [envers lui-même] et très ignorant. 73. [Il en est ainsi] afin que Dieu châtie les hypocrites, hommes et femmes, et les associateurs et les associatrices, et Dieu* accueille le repentir des croyants et des croyantes. Dieu* est Pardonneur et Miséricordieux. Chapitre 5, verset 44, Dieu dit « … ceux qui jugent selon une autre loi que nous avons descendue sont des mécréants ». Cela montre que tous les êtres humains sur terre sont responsables de la mise en place de la loi de Dieu sur toute l'étendue de la terre, et la loi de Dieu interdit toutes les injustices après les avoir montrées de manière exhaustive (le terrorisme, atteinte à la vie, à l'honneur, et aux biens, etc.). Et la loi de Dieu permet de former les populations afin qu'elles arrêtent ces injustices comme l'ont montré les versets montrés ci-dessus ainsi que le nombreux exemple qui continuent, ci-dessous. Mais ce sont les lois laïques se qui ont trahit cet engagement pris avec Dieu avant de venir sur terre, laissant par conséquent proliférer les injustices dans le monde laïque, où des centaines voire des milliers de milliards d'euros de pertes financières et 65,6 millions de pertes de vie humaine seraient enregistrées chaque année, dans l'ensemble des pays laïques, car ce sont des estimations qui n'ont pas pris en compte l'ensemble de toutes les injustices pratiquées dans le monde de manière exhaustive.*

3.2 concernant les préservations et la sauvegarde des biens des populations, comme vous pouvez le constater, c'est sous les lois laïques que nos biens ne sont plus protégés, et ce sont encore les lois basées sur le livre de Dieu, qui rétablissent cette protection de nos biens par la grâce de Dieu, si cela est appliqué comme Dieu l'ordonne en formant les populations à cela

Dieu dit au chapitre 2, verset 188. Et ne dévorez pas mutuellement et illicitement vos biens, et ne vous en servez pas pour corrompre des juges pour vous permettre de dévorer une partie des

biens des gens, injustement et sciemment. Par exemple beaucoup d'états laïques forcent les gens à payer des impôts et taxes (ce qui est de l'usure sauf si ceux qui payent bénéficient réellement des investissements sans gaspillage ou détournement faits avec cet argent), forçant aussi entre autres les gens à financer des projets qu'ils ne sont pas prêts à financer comme les crimes comme les remboursements des frais d'avortements volontaires ou des guerres injustes, ou autres dans ce genre, alors que le livre de Dieu a déclaré les biens sacrés et personne ne doit y toucher sans l'autorisation de son propriétaire. En dehors de l'aumône légale annuelle et de l'impôt de capitation (concerne uniquement les non-croyants), toutes les autres contributions pour financer des projets publics doivent se faire en motivant les gens à faire des contributions volontaires sans les forcer, ce que la religion d'Abraham, ou celle de Dieu permet si les gens sont formés à cela. Sachant que le fait de ne pas aider les nécessiteux mène les gens qui en sont capables et qui ne le font pas, en enfer comme Dieu l'a dit dans le Chapitre 9, verset 34. À ceux qui thésaurisent l'or et l'argent et ne les dépensent pas dans le sentier de Dieu, annonce un châtiment douloureux. En plus, dans beaucoup de pays laïques, par exemple les biens publics servent à la campagne de celui qui est au pouvoir, cela remet en cause, le droit de choisir son dirigeant en toute justice, et tout cela est interdit par les enseignements du consolateur, l'Esprit saint, l'esprit de vérité que Jésus a ordonné de suivre après lui, qui prend des mesures de formation pour former les dirigeants et les populations pour éviter ces comportements injustes.*

1 — Pratiquer un vol quelconque (cela est la règle dans les lois laïques, peut-être sans qu'ils le sachent, à travers l'usure qu'ils pratiquent, dont les prêts à intérêt, les monnaies papier, et autres comme l'ont montré les exemples dans le tableau des 10 commandements dans la première partie du livre, concernant le vol.)

Chapitre 5 (la table servie) V38 : « Le voleur et la voleuse, couper leur une main à tous les deux, en punition de ce qu'ils se sont acquis, et comme châtiment de la part de Dieu ».*

2 — Acquérir et dilapider tout ce qui est illicite

Chapitre 2 (la vache) V188 : « Et ne dilapidez pas mutuellement et illicitement vos biens, et ne vous en servez pas pour corrompre des juges pour vous permettre de dilapider une partie des biens des gens, injustement et sciemment ».

3 — Ne pas restituer les dépôts en bon état (comme on la reçut)

Chapitre 4, verset 58. Certes, Dieu vous commande de rendre les dépôts à leurs ayants droit, et quand vous jugez entre des gens, de juger avec équité. Quelle bonne exhortation que Dieu* vous fait ! Dieu* est, en vérité, celui qui entend et qui voit tout. Le fait de ne pas restituer les dépôts des gens est courant dans le monde laïque alors que le livre de Dieu l'interdit et protège les populations contre cela. En effet, sous les lois laïques (qui est la loi du nombre sans se référer à la justice universelle pour tous, alors que la consultation des croyants peut être pratiquée sans dévier de la justice universelle pour tous en se référant au livre de Dieu comme Dieu l'ordonne), le fait de ne pas restituer les dépôts des gens est courant à travers l'usure que fait l'état, les banques, comme le prêt-à-intérêt, les monnaies papier, les parités monétaires, qui constituent du vol massif de biens d'autrui comme montré ci-dessus au début du chapitre concerné les péchés ou les droits, à cause du fait qu'ils prennent les biens des gens sans leur donner de contrepartie réelle en bien, alors que l'échange qui est sans injustice, est un échange de bien contre bien ou contre des reconnaissances de dette représentant des biens réels et non du papier-monnaie, fabriqué et mise en circulation sans que les états aient produit des biens réels de valeur équivalente aux sommes qu'ils mettent sur leur billet ainsi fabriquée, et qu'ils multiplient à la quantité qu'ils veulent, volant ainsi massivement les gens, comme le voleur qui*

photocopie autant qu'il veut le seul billet de banque qu'il a pu volé, pour acheter nos biens réels avec. Ce exactement le même type d'opération auxquelles se livrent les états qui mettent en circulation des monnaies papier directement, ou à travers leur émanation que sont les banques centrales.

Tous les papiers monnaies constituent donc, sans exception, du vol massif des biens réels des populations par les états qui émettent ces papiers monnaies. Dans ce contexte, vous comprenez donc que les parités monétaires ne sont rien d'autre que le fait que certains états, profitant du fait qu'ils sont plus unis et peuvent ainsi imposer aux autres leurs volontés, même si elle est injuste, ils se donnent ainsi à travers les parités monétaires qu'ils fixent eux-mêmes, le droit de voler les autres états ainsi que leurs populations autant qu'ils ont décidé à travers leur parité monétaire. Alors que le papier-monnaie ne représente aucune valeur réelle, c'est du papier sur lequel une valeur sans contrepartie réelle a été artificiellement apposée sur lui, signifiant en réalité la valeur que son émetteur s'autorise à voler comme bien réel aux populations, et aussi par ce qu'ils contrôlent en plus la quantité de papier-monnaie qu'ils veulent mettre en circulation. S'ils veulent augmenter la valeur de leur monnaie, ils retirent une quantité de papier-monnaie en circulation jusqu'à atteindre le prix en augmentation qu'ils veulent. Et s'ils veulent, ils font le contraire jusqu'à atteindre le prix en diminution qu'ils veulent. Ils osent après parler de valeur de leur économie qui explique la valeur atteinte par leur monnaie, trompant ainsi les gens, car un vol d'un état ne vaut pas mieux que le vol d'un autre état. Les parités monétaires ne doivent jamais exister entre des monnaies papiers, car ces papiers-monnaies constituent du vol massif des biens des populations qui les utilisent dès leur émission initiale, et aucun vol d'un état en émettant ces papiers monnaies ne vaut mieux que le vol d'un autre état à travers les papiers monnaies qu'il émet. Tous les vols des biens des populations doivent être tout simplement arrêter, donc le monde entier doit arrêter d'utiliser les papiers monnaies, pour ne pas être complice de ces vols massifs des biens réels des populations, qui entraînerait des millions de pertes de vies humaines comme montré, ci-dessous, et revenir au commerce qui est le consolateur, l'Esprit saint, l'esprit de vérité que Jésus a ordonné de suivre après lui, qui est un échange de bien réels contre bien réels réels, ou contre des reconnaissances de dette représentant des biens réels qui peuvent être servis dans l'immédiat et ainsi, les populations peuvent avoir les mêmes avantages que les monnaies papiers sans en subir les inconvénients, et personne ne pourra plus jamais les voler, aucun état, aucune entreprise, tant qu'ils n'utilisent pas les papiers monnaies.

Ainsi, certaines parités monétaires peuvent atteindre jusqu'à plus de 800 contre 1, notamment entre le livre sterling à son cours le plus haut en 2011, 2012, et le franc CFA, ou 655,957 contre 1, entre l'euro, et le franc CFA, ou 500 contre 1, entre le dollar et le CFA, volant ainsi massivement tous les pays dont la monnaie est le franc CFA, car ces monnaies devraient normalement être échangées avec le franc CFA, à 1 contre 1, car toutes les monnaies papiers constituent du vol, et un vol ne vaut pas mieux qu'un autre, et on ne doit même jamais utiliser les monnaies papiers dans le commerce à cause de cette raison.

Tous ces vols massifs à travers l'usure, comme montré ci-dessus, empêchent les produits des entreprises de ces pays soi-disant à « forte » monnaie (car cela est fondé sur de la tromperie comme montré ci-dessus), de se vendre dans le monde, comme cela se devrait, à cause du prix de la monnaie, qui est la (parité monétaire — 1), fois supérieure au prix du bien qui est la part restante, et tout cela se fait au profit des états et leurs émanations, et cela se fait au détriment des entreprises, et des ménages, à cause des faillites des entreprises ainsi que des licenciements qui se multiplient et qui augmentent sans cesse dans le monde entier, qui voient sont pouvoir d'achat diminuer sans cesse, et cela entraîne l'appauvrissement massif des populations innocentes, des pays à faible monnaie ou des pays dont la monnaie n'est pas reconnue, entraînant chaque jour par exemple en Afrique, 25 000 enfant de moins de 5 ans qui

meurent, à cause de cette pauvreté, soit près de 9 millions d'enfants qui mourraient chaque année en Afrique à cette période de recueil de ces informations. Ce chiffre rapporté à l'échelle mondiale vaudrait entre 2 et 3 fois plus soit entre 20 et 30 millions de personnes qui mourraient à cause de la pauvreté, dont la principale cause est la pratique massive de l'usure, et le non payement du droit des pauvres à la vie qui est l'aumône légale, un impôt annuel ordonné par le livre de Dieu, qui représentant 2,5 % des fortunes thésaurisées qui doit être distribués aux pauvres dans le voisinage (jusqu'à faire disparaître la pauvreté de toute la planète), chaque année, afin que ces derniers puissent ouvrir leur propre affaire avec l'aide de la solidarité collective qui doit accompagner cette distribution d'argent, et ainsi sortir à leur tour de la pauvreté, et faire partie de ceux qui payent l'aumône légale, l'année suivante et non de ceux qui la reçoivent. Ce droit à la vie pour le pauvre est bafoué par toutes les lois laïques dans le monde, car ils n'imposent pas le payement de cette aumône légale à tous ceux qui doivent la payer, alors que les spécialistes de la pauvreté disent qu'il ne suffirait que de 88 milliards de dollars pour éliminer la pauvreté dans le monde. Cela ne représente que 2 millièmes de la fortune des 10 millions de millionnaires en dollars qui existent dans le monde, et 2 % de la fortune des 1200 milliardaires en dollars dans le monde, sans compter les autres personnes aisées.

Il est donc évident que si le payement de l'aumône légale était rendu obligatoire, et si l'usure était interdite en formant les populations à cela, il n'y aurait plus de mort à cause de la pauvreté qui allait disparaître totalement de la planète, comme elle avait totalement disparu après quelques courtes années d'application du livre de Dieu à l'échelle de tout un pays. Le consolateur, l'Esprit saint, l'esprit de vérité a ainsi montré 70 branches de l'usure, en se basant sur le livre de Dieu (dont les références sont données ci-dessous après toutes les preuves), et en les interdisant toutes, à cause des graves injustices qu'elles contiennent, donc en cas d'application des lois basées sur le livre de Dieu, toutes branches de l'usure qui inondent tous les marchés dans le monde dominé par la laïcité, disparaîtront de fait. Et la conséquence est citée ci-dessus dans le monde, 20 à 30 millions de personnes mourraient chaque année à cause de la pauvreté, ce qui fait de ces lois laïques, et de toutes les lois qui ne jugent pas selon le livre de Dieu, les lois les plus criminelles qui puissent exister dans l'univers, et entraînent ceux qui la mettent en œuvre, qui la défend, et ceux qui l'approuvent même par l'intention, en enfer pour complicité avec ces crimes massifs de sang.

Donc aucun dépôt n'est respecté dans le monde laïque qui ne se réfèrent pas au livre de Dieu, car la valeur des dépôts des populations est sans cesse diminuée par l'usure qu'ils font subir aux populations, à travers les intérêts qu'il faut payer, les conséquences des monnaies papiers qui sont émises sans contrepartie en bien réels, car les autorités qui les émettent ne produisent aucun bien réel en contrepartie des monnaies papiers qu'ils mettent en circulation, et pourtant, ce sont des biens réels qu'ils achètent avec ces papiers émis sous forme de monnaie, comme le voleur qui photocopie autant de fois le billet qu'il a volé pour acheter les biens des populations avec. Quel dépôt peut être respecté dans ces conditions ! Aucun bien n'est en sécurité sous ces lois laïques, les populations subissent sans cesse le vol, de l'état, des organismes de prêt a intérêt et autres à travers l'usure qu'ils ne connaissent même pas comme étant un vol massif alors qu'il l'est en réalité ce qui montre leur besoin cruel d'apprendre les sciences du livre de Dieu. Seuls ceux qui se conforment à la loi de Dieu, son livre qui est le consolateur, que Jésus a ordonné de suivre, respectent les dépôts et ne volent personne, et ne font subir l'usure à personne, car cela est interdit dans le livre de Dieu.

4 — La fraude, pour un marchand, dans la mesure des marchandises. (cela fait partie des abominations citées en première partie, entraînant des destructions collectives sur ceux qui les font ainsi que leurs complices). Cela est un rappel de la loi enseignée par Jésus selon Mathieu 5.17 à 19, qui dit selon Lévitique 19.35 vous ne commettrez

point d'iniquité ni dans les jugements ni dans les mesures de dimension ni dans les poids ni dans les mesures de capacité.

S83 V1 à 3 : « Malheur aux fraudeurs » « Qui, lorsqu'ils font mesurer pour eux-mêmes, exigent la pleine mesure ». « Et qui lorsqu'eux-mêmes mesurent ou pèsent pour les autres leur cause de la perte ». S7, V85 : « Donnez donc la pleine mesure et le poids et ne donnez pas aux gens moins que ce qui leur est dû ». Il s'agit des paroles du Prophète Chua'ib aux fraudeurs de Madyan qui sera détruit par un tremblement de terre (verset V91) ». Les monnaies papier sont des exemples de fraudes dans ce cas, ainsi que les prêts à intérêt, car ils prennent des valeurs réelles aux gens sans leur donner la contrepartie en bien réelle.

5 — Ne pas payer ses dettes. les dettes ne doivent pas être avec intérêt, car cela est du vol, mais avec partage des pertes et profit selon les participations au capital)

Chapitre 2, verset 75. Et parmi les gens du Livre, il y en a qui, si tu lui confies un qintar, te le rend. Mais il y en a aussi qui, si tu lui confies un dinar, ne te le rendra que si tu l'y contrains sans relâche. Tout cela parce qu'ils disent : « Ces (Arabes) qui n'ont pas de livre n'ont aucun chemin pour nous contraindre. » Ils profèrent des mensonges contre Dieu alors qu'ils savent. 76. Au contraire, quiconque remplit sa promesse et craint Dieu*… Dieu* aime les pieux. 77. Ceux qui vendent à vil prix leur engagement avec Dieu* ainsi que leurs serments n'auront aucune part dans l'au-delà, et Dieu* ne leur parlera pas ni les regardera, au Jour de la Résurrection, ni ne les purifiera. Et ils auront un châtiment douloureux. Cela est aussi quotidien dans les lois laïques, car les papiers monnaies qui sont émis par l'état et son émanation à travers les autorités monétaires permettent à l'état d'acheter des biens réels, sans donner la contrepartie en bien réelle équivalente aux biens réels qu'ils prennent. Cela peut constituer une dette de l'état qui n'est jamais remboursée, comme toute les autres formes d'usure qui existent sur tous les types de marchés dans sous les lois laïques. Cela montre qu'aucun bien des populations n'est en sécurité sous les lois laïques. Que les populations le veuillent ou non, elles se feront voler sous ses lois. Seuls ceux qui se mettent en conformité avec le livre de Dieu ne font pas ces injustices.*

6 — La convoitise des biens d'autrui> (est le rappel du dernier des 10 commandements de la Bible) ou l'envie qui consiste à souhaiter la disparition d'un bien de l'autre monde ou de celui-ci dont jouit la personne enviée.

Chapitre 4 — verset 54 Dieu, le Très-Haut a dit : « Est-ce qu'ils envient les gens pour ce que Dieu leur a donné de sa générosité ? ». L'usure, sous toutes ses formes, dont celle pratiquée par les états à travers les parités monétaires, les monnaies papiers, sont les résultats ce cette convoitise des biens d'autrui interdite par le livre de Dieu, qui permet aussi aux populations de respecter ces interdits par les formations. Mais cela est interdit par les lois laïques, dans tous les domaines publics alors que ce sont eux qui font de ceux qui ont le plus besoin de cette formation, qui permet l'application par tous, de la justice pour tous, et l'élimination de toutes les injustices.

7 — La tromperie (cela fait partie des abominations citées en première partie, entraînant des destructions collectives sur ceux qui les font ainsi que leurs complices) et cela sont un rappel de la loi enseigné par Jésus selon Mathieu 5.17 à 19 qui dit dans Lévitique 19.11.

.. et vous n'userez ni de mensonge ni de tromperie les uns envers les autres. (elle peut avoir les mêmes conséquences que le vol, dans la destruction de la société, et cela est courant dans le monde laïque par ce que les gens ne sont pas formé à la piété)

8 — Chapitre 35, verset 43. Par orgueil sur terre et par manœuvre perfide. Cependant, la manœuvre perfide n'enveloppe que ses propres auteurs.
Attendent-ils donc un autre sort que celui des Anciens ? Or, jamais tu ne trouveras de changement dans la règle de Dieu, et jamais tu ne trouveras de déviation dans la règle de Dieu. Chapitre 35 V43 : « Cependant le stratagème au mal n'enveloppe que ses propres auteurs ». Chapitre 4 (les femmes) V142, 145 : « Les hypocrites cherchent à tromper Dieu, mais c'est Dieu* qui retourne leur tromperie sur eux-mêmes. Le consolateur, l'Esprit saint, l'esprit de vérité a dit : « Ceux qui rusent et qu'ils trompent iront en Enfer ». Cela prolifère dans le monde laïque qui n'arrive pas à l'éliminer alors que cela avait totalement disparu à l'échelle de tout un pays et d'un groupe de pays quand les populations ont été formées aux enseignements du consolateur, par la crainte et l'amour de Dieu.*

La tromperie à travers l'usure, autorisée par les pays laïques, est une des premières causes de mortalité dans le monde comme montrée ci-dessus, faisant des lois laïques qui autorisent cela, les lois les plus criminelles qui existent dans le monde. Les tromperies dont les populations sont victimes à cause des lois laïques sont massives, et ont pour conséquence, comme vous pouvez le constater en partie ci-dessous, et comme cela est montré ci-dessous, des centaines voire des milliers de milliards d'euros, et 65,6 millions de vies seraient perdues.

9 — S'approprier injustement les prises de guerre ou l'argent du public ou les aumônes : (cela concerne ceux qui combattent les croyants, ou ceux qui obstruent le chemin de Dieu, avec les armes contre les croyants, en essayant de les empêcher par leurs armes, la transmission du message de Dieu permettant de sauver les populations des malheurs dans ce monde et de l'enfer après la mort. Les gens qui font cela font ainsi la même chose que les démons, en faisant une opposition armée aux croyants qui ont ainsi le droit de riposter comme cela a été expliqué dans le chapitre de l'excellence enseignée par Jésus dans la première partie du livre. Et si ces agresseurs perdent la guerre, leurs biens deviennent de fait la propriété des croyants selon les règles de Dieu,).

Chapitre 3, "la famille d'Imrân (celle de la mère de Jésus)" V161 : « Un Prophète n'est pas quelqu'un à s'approprier du butin. Quiconque s'en approprie, viendra avec ce qu'il s'est approprié le jour de la Résurrection. Alors à chaque individu on rétribuera pleinement ce qu'il aura acquis ».

10 — Trahir ses engagements (comme montré ci-dessus au niveau de la préservation de la vie, ce sont les partisans des lois laïques qui ont rompu l'engagement qu'ils ont pris avec Dieu défendre sa loi, quand Dieu les enverra sur la terre. Et c'est le respect de la loi de Dieu que dépendent les respects de tous les droits des individus, des entreprises, des organisations non commerciales, des familles et des pays, comme ce livre le montre depuis le début. Par cette trahison, les lois laïques ont donc les premiers en matière de violation des tous les droits de toutes ces catégories de personne citées ci-dessus.)

L'usure sous toutes ses formes (le consolateur, l'Esprit saint, l'esprit de vérité en se basant sur le livre de Dieu a interdit les 70 branches de l'usure dont des exemples sont cités ci-dessous) :

11 — Dieu interdit toutes les formes d'usure,
En disant Chapire 3 versets 130. ô les croyants ! Ne pratiquez pas l'usure en multipliant

démesurément votre capital. Et craignez Dieu afin que vous réussissiez ! 131. Et craignez le Feu préparé pour les mécréants. 132. Et obéissez à Dieu* et au Messager afin qu'il vous soit fait miséricorde ! Et l'usure se reconnaît par le fait de prendre les biens des gens sans leur donner la contrepartie en bien réelle équivalente comme cela est dit au chapitre 11, verset 85. ô mon peuple, faites équitablement pleine mesure et plein poids, ne dépréciez pas aux gens leurs valeurs et ne semez pas la corruption sur terre. Chapitre 11, verset 1. Malheur aux fraudeurs 2. qui, lorsqu'ils font mesurer pour eux-mêmes, exigent la pleine mesure, 3. et qui lorsqu'eux-mêmes mesurent ou pèsent pour les autres [leur] causent perte. 4. Ceux-là ne pensent-ils pas qu'ils seront ressuscités, 5. en un jour terrible. Il est rapporté de manière authentique que le consolateur, l'Esprit saint, l'esprit de vérité a dit : "Évitez les sept grands péchés (ou atteintes aux droits d'autrui ou à ceux de Dieu) !". « Et quels sont-ils, O envoyé de Dieu* ? » Demandèrent les compagnons. Il répondit : « De donner des associés à Dieu*, pratiquer la magie, attenter à la vie de quelqu'un que Dieu* a rendue sacrée sauf pour une juste cause, pratiquer l'usure, dilapider les biens d'un orphelin, fuir le jour du combat et accuser d'adultère les femmes mariées vertueuses et croyantes ».*

L'usure sous toutes ces formes (de manière générale, il s'agit de tout gain de revenus sans contrepartie en bien réels, ou des fraudes dans les mesures d'échange et tout cela est interdit par Dieu dans son livre qui est le consolateur, l'Esprit saint, l'esprit de vérité, qui a montré toutes les 70 branches [voir le livre « la réalisation du But » ou « Boulough al Maram » dans les librairies], de l'usure en les interdisant, à cause des nuisances massives que cela entraîne, qui causeraient la mort des millions des vies humaines dans le monde à cause de la pauvreté massive que cela entraîne sur ceux qui la subissent, comme l'ont montré les exemples dans le tableau des 10 commandements dans la première partie du livre, concernant le vol. Comme exemple d'usure, ont peut citer : les prêts a intérêt, la spéculation, les monnaies papiers dès leur émission (comme l'exemple cité ci-dessus l'a montré dans le tableau des 10 commandements dans la première partie du livre, concernant le vol), les parités monétaires, les produits dérivés, les intermédiaires sans valeur ajoutée, les salaires des PDG surpassant de loin leur valeur ajoutée dans l'entreprise se faisant donc au détriment des autres salariés de l'entreprise, etc. cela est légiférer dans les lois laïques, alors qu'ils constituent du vol massif des biens des populations, dont les plus faibles, entraîneraient des dizaines de millions de morts par an, dans le monde. Cela constitue un exemple de plus qui montrent que les lois laïques constituent des injustices à légiférer, et constituent la loi du plus fort sans tenir compte de la justice, et ces lois ne préservent en rien (bien que c'est Dieu qui seul a le pouvoir de préserver) ni les biens des gens ni leurs vies [avortements, bombardement des populations civiles en Irak qui ont fait plusieurs centaines de milliers de morts, dont l'essentiel, constituent des femmes et des enfants et des hommes paisibles, n'étant en rien impliqué dans ce conflit, et ces crimes ont été autorisée par les lois laïques de ces pays responsables de cette guerre comme le montrent que leurs coupables n'ont jamais été condamnés], ni leurs honneurs comme le montre les insultes régulières faites à l'envoyé de Dieu à qui a été révélé le livre que Jésus appelle le consolateur, comme le montre la partie 2 de ce livre, et ces atteintes à l'honneur ce sont régulièrement du média se de ces pays à travers les caricatures et autres calomnies et insultes. Alors que c'est la personne dont l'honneur mérite d'être le plus défendu dans tout l'univers. Cela est un exemple de plus qui montre que les lois laïques constituent la loi du plus fort qu'il nuit au plus faible selon ses intérêts et comme il veut, sans limites, jusqu'à ce qu'un autre plus fort viennent l'enlever du pouvoir et faire ce qu'il veut avec lui, soit le condamner pour ses crimes, mais il ne l'a pas fait, soit le laisser libre contrairement à toute justice. Qu'une telle personne reçoive le prix Nobel de la paix, est une honte pour le prix Nobel ainsi que pour ceux qui l'attribue, car cela ne fait que les discréditer, comme le comportement de beaucoup de personnes d'autres à qui le prix Nobel a été attribué l'ont montré, car ils sont en totale contradiction avec le livre de Dieu, appelé par Jésus le consolateur comme le montre la partie 2 de ce livre, l'Esprit saint, l'esprit de vérité, alors que livre n'interdit que l'injustice, ce qui

montre qu'ils soutiennent l'injustice, ce "soi-disant prix Nobel de la paix », pour beaucoup d'entre eux.)

12 — Pratiquer le prêt avec des intérêts (l'usurier) ou l'usure (le livre de Dieu interdit cela, cela n'est pas interdit dans les lois laïques, alors que c'est un vol massif, car cela est pris sans contrepartie en bien réelle, et cela est une des causes de chômages, et de la pauvreté dans le monde, ainsi que de la crise, car cela finit par mettre les entreprises qui la payent, en faillite, ce qui a pour conséquence aussi de mettre tôt ou tard en faillites les banques qui l'exigent comme le montre le cas des banques qui pratiquent l'intérêt qui ont régulièrement besoin d'être renfloué par les autorités, alors que les banques qui ne prennent pas l'intérêt et se conforme aux livres de Dieu ne souffrent pas de cette conséquence, bien qu'elles subissent aussi les conséquences de l'usure à travers les parités monétaires différentes, où l'usure liée aux monnaies papiers qui les affaiblissent aussi.

Chapitre 3 [la famille d'Imrân (celle de la mère de Jésus)] V130 : « Oh les croyants ! Ne pratiquez pas l'usure en multipliant démesurément votre capital ! Et craigniez Dieu afin que vous réussissiez ! ». Il est rapporté de manière authentique que le consolateur, l'Esprit saint, l'esprit de vérité a dit : 'est maudit celui qui prend le profit usuraire (l'intérêt) et celui qui le donne'.*

13 — Les parités monétaires inégales et instables

L'échange commercial juste ne comportant aucune injustice est un échange de biens réels contre des biens réels, ou de contre des reconnaissances de dettes représentant des biens réels produits (et non du papier fabriqué sans contrepartie réelle comme les font les autorités monétaires depuis la mise en place de la monnaie papier. En effet, les vraies reconnaissances de dettes sont détruites dès que la dette est payée et ne sont plus remises en circulation, comme un bon de livraison dont la marchandise a été livrée, un tampon livré sur ce bon de livraison le met hors de la circulation et il est ainsi définitivement classé. Ce qui n'est jamais le cas des monnaies papiers émis par les autorités, et cela montre que ce ne sont pas des reconnaissances de dettes, mais des instruments de vol massif des biens des populations, de la part des autorités et de leurs états qui les émettent, et qui agissent ainsi en émettant ces monnaies papiers, comme un voleur qui a volé un billet de banque ainsi émis, et qui le photocopie autant qu'il veut avec son excellente photocopieuse, pour acheter les biens des populations avec, chaque fois qu'il a besoin de biens et il n'a plus besoin de travailler. C'est exactement, ce que représentent les monnaies papiers, qui aussi ont été fabriqués du jour au lendemain par les états ou leur émanation, qui y ont mis à la valeur qu'ils ont voulu sur leurs billets ainsi fabriqués sans avoir travailler pour produire des biens réels de valeur équivalente, ces monnaies sont donc sans contrepartie en bien réels dès le début, et pourtant l'état ou les autorités qui les émettent avec l'autorisation de l'état, achètent les biens des populations avec ces monnaies ainsi émises, ce qui constitue du vol massif, ou de l'usure, comme le voleur avec sa photocopieuse citée en exemple ci-dessus.

Les commerçants qui acceptent ces monnaies papiers, ainsi émises, acceptent ainsi de se faire voler, et deviennent aussi sans qu'ils le sachent des voleurs commandités par l'État, quand ce commerçant les utilise pour acheter d'autres biens avec, car l'état au départ n'a produit aucun bien réel en contrepartie de la monnaie papier qu'il a émise à la valeur qu'il a artificiellement mis sur son papier-monnaie ainsi produit. Un vol d'un état, n'étant pas mieux qu'un autre vol d'un autre état, les parités monétaires différentes entre les monnaies papiers qui ont été toutes sans exception produite de cette manière, constituent des vols supplémentaires de certains états sur d'autres, et ne se justifie en aucune manière, car le vol doit tout simplement être

arrêté, car cela est une grave injustice, dont les conséquences font des dizaines de millions de morts dans le monde, et cela mène ceux qui le font et qui l'approuvent vers l'enfer après la mort. Les parités monétaires inégales entre les monnaies papier alors quelles sont de même nature, et constituent du vol massif, par escroquerie monétaire, à l'échelle planétaire où les pays qui ont le plus de force que les autres se permettent de voler massivement les richesses des populations des pays moins forts qu'eux au lieu de les aider comme Dieu l'ordonnent, et le pire est que même les pays qui prétendent appliquer la loi divine font la même chose, ce qui montre qu'ils ont depuis longtemps abandonné la voie du consolateur, l'Esprit saint, l'esprit de vérité, comme le montrent beaucoup d'autres exemples dans ces pays, qui subissent les mêmes maux à peu de choses près que les pays laïques en les imitant (Manque de miséricorde vis-à-vis de nécessiteux comme le montre les dizaines de millions de morts par an à cause de la pauvreté, formation de masse insuffisante aux enseignements du consolateur, justice appliquée sur les plus faibles en laissant les plus influents, copie du modèle laïque dans certains domaines tels que la monnaie, le système a intérêt dans la bourse alors que cela est interdit par le livre de Dieu qui est le consolateur, l'Esprit saint, l'esprit de vérité, etc.).

14 — La spéculation (cela est la règle dans le monde laïque alors qu'elle n'a aucune contrepartie en bien réel et constituent du vol des biens d'autrui, cette montre une fois de plus que les lois laïques autorisent le vol des biens des populations ce qui n'est jamais le cas des lois divines que le consolateur a enseigné, et qui forme en plus les populations a arrêté ces vols par la piété et l'amour de Dieu comme cela a fait à chaque fois ses preuves quand cela a été enseigné de manière complète)

Le consolateur, l'Esprit saint, l'esprit de vérité a dit : « ne renchérissez pas, les uns sur les autres ». « N'interceptez pas les caravanes avant qu'elles arrivent au Marché » (pour interdire les intermédiations inutiles.

15 — Les procédures administratives lourdes mettant en difficulté les gens et les pénalités si les gens n'arrivent pas à avoir ces papiers à temps alors que c'est l'état qui est censé le leur fournir selon les règles de justice élémentaire.

Dans un cadre d'une administration conforme aux principes du livre de Dieu qui est le consolateur, l'Esprit saint, l'esprit de vérité basé sur l'amour du prochain et l'élimination de toutes les nuisances, les populations n'ont plus à souffrir à cause de l'administration et toutes les sommes dépensées par l'état ont leur justification correspondante par des bienfaits réels dont ont bénéficié les populations qui ont contribué ou au titre de la solidarité vis-à-vis des nécessiteux de manière à ce qu'il n'y ait plus de nécessiteux et tout le monde soit à l'aise dans tous les domaines. Par exemple tout contrôle des forces de l'ordre n'a pour but que pour vérifier que le bien appartient réellement à la personne qui l'utilise. Quand cette preuve est établie, même si cette personne a ces papiers qui lui manquent, ces l'administration qui se chargent de lui établir ces papiers en les lui envoyant jusque chez lui et ainsi les gens n'ont plus à souffrir de contravention pour défaut de présentation d'un papier alors que c'est l'administration qui est censée fournir ces papiers à la personne afin qu'ils puissent jouir librement de son bien. Alors que dans la situation actuelle, dans les pays laïques, l'administration bien souvent empêche la personne de jouir de son bien par ce qu'elle n'a pas les papiers en règle, alors que c'est l'administration qui est censée les fournir sans que la personne leur coure après, selon les principes de livre de Dieu qui est le consolateur, l'Esprit saint, l'esprit de vérité.

16 — La dîme, (1) ou impôt, taxes obligatoires (sauf exceptionnellement en cas de pénurie, pour satisfaire les besoins de nécessiteux de manière équitable), donc non payées volontairement sans y être forcées, ou les taxes de douanes ne correspondant

pas à un service dont bénéficient les contribuables qui payent ces taxes de douanes. Les contraventions, ne correspondant pas à la valeur d'une nuisance faites par celui qui paye la contravention (dans ce cas la valeur payée par celui qui nuit doit être restituée à ceux qui ont subi la nuisance).

Dieu interdit toutes ces formes d'usure en disant au chapitre 2, verset 188. Et ne dévorez pas mutuellement et illicitement vos biens, et ne vous en servez pas pour corrompre des juges pour vous permettre de dévorer une partie des biens des gens, injustement et sciemment.

Les états laïques, forcent les gens à payer des impôts et taxes (ce qui est de l'usure sauf si ceux qui payent bénéficient réellement des investissements sans gaspillage ou détournement faits avec cet argent), forçant aussi entre autres les gens à financer des projets qu'ils ne sont pas prêts à financer comme les crimes que constituent le financement des avortements ou des guerres injustes, ou autres dans ce genre (dans beaucoup de pays laïques, par exemple les biens publics qui servent régulièrement à la campagne de celui qui est au pouvoir, cela remet en cause, le droit de choisir son dirigeant en toute justice, et tout cela est interdit par le livre de Dieu, qui prend des mesures de formation pour former les dirigeants et la population pour éviter ces graves injustices), alors que le livre de Dieu a déclaré les biens comme étant sacrées et personne ne doit y toucher sans l'autorisation de son propriétaire. En dehors de l'aumône légale et de l'impôt de capitation (concerne uniquement les juifs et les chrétiens d'aujourd'hui qui ont ainsi abandonné la voie de Moïse et de Jésus), toute imposition forcée en dehors de cela est une grave injustice dont les responsables rendront compte le jour dernier. Le fait de pratiquer des prélèvements obligatoires quelconques en dehors de l'aumône légale annuelle et l'impôt de capitation sont donc interdits et constituent des oppressions au sujet desquels Dieu dit : chapitre 47 (concertation) V42 : « Il n'y a de voie (de recours) que contre ceux qui lèsent les gens et commettent des abus, contrairement au droit, sur la terre : ceux-là auront un châtiment douloureux ».

Toutes les autres contributions pour financer des projets publics doivent se faire en motivant les gens à faire des contributions volontaires sans les forcer, et c'est ce que le livre de Dieu ordonne, et forme les gens à cela. Sachant que le fait de ne pas aider les nécessiteux mène les gens qui en sont capables et qui ne le font pas, en enfer comme Dieu l'a dit dans le Chapitre 9, verset 34. À ceux qui thésaurisent l'or et l'argent et ne les dépensent pas dans le sentier de Dieu, annonce un châtiment douloureux.*

17 — Dieu a interdit dans son livre, toutes ses formes d'atteintes aux biens de gens en permettant aux populations d'être formées à les respecter.

Le consolateur, l'Esprit saint, l'esprit de vérité a montré et interdit sous la guidance de Dieu, toutes les 70 branches de l'usure dont des exemples sont cités ci-dessus, et pour les connaître, il est important de lire le livre « La réalisation du but (de l'existence ou Boulough al maram) » qui montre une majorité d'entre eux.

Ainsi comme vous l'avez constaté ci-dessus, ces systèmes laïques et tous les autres partis qu'en découlent, dont aucun ne se réfère au livre de Dieu, bafouent ainsi, les droits élémentaires des populations à la propriété privée, que seul le livre de Dieu qui est le consolateur, l'Esprit saint, l'esprit dé-vérité, respecte et ordonne le respect par tous en prenant toutes les dispositions pour qu'il en soit ainsi par la formation des populations, la prévention et par les sanctions s'il le faut, sanction qui ne sont exclusivement réservé qu'à ceux qui en font l'apologie de ces crimes en le faisant devant quatre témoins ou plus, et cela à cause de millions d'innocents qui mourraient si ces sanctions ne sont pas appliquées comme c'est le cas dans le monde laïque, car s'ils cachent leurs péchés ou injustices, il est ordonné à tous de les aider à cacher ces péchés en les appelant à aller se former pour avoir la force de les arrêter définitivement. Qui

donc respecte le droit à la propriété privée ainsi que les biens des populations ? Le système pervers laïque ou le livre de Dieu ? Il est évident pour tous après tous ces vols massifs constatés des biens des populations par le système laïque que c'est bien les lois basées sur le respect du livre de Dieu qui préserve nos biens et le droit à la propriété.

1.Concernant le droit pour chaque personne à la préservation de son honneur, c'est encore la même chose que ce que l'on a constate à travers les « deux poids » deux mesures et les lois qui existent, pour interdirent les diffamations ne sont adaptées comme le montrent la prolifération des atteintes à l'honneur dans les pays laïques qui sont souvent confondus avec la liberté d'expression, alors celle-ci bien qu'elle existe et doit être respectée, elle ne donne jamais le droit de porter atteinte aux droits des autres selon le livre de Dieu

Le fait de calomnier les gens ou de se moquer publiquement d'eux portant ainsi atteinte à leurs honneurs, qu'il appelle liberté d'expression [caricature de notre prophète (p) ou insultes à notre prophète [p]], mais quand ils sont entre eux, ils se font des procès pour diffamation qui sont condamnés pas les tribunaux, mais quand cela est fait contre la religion d'Abraham et ses adeptes, ou contre le prophète (p) qui se réclame d'Abraham et suit le mieux son exemple, la personne citée aussi bien par la Bible que par livre de Dieu préservé, qui est le consolateur que Jésus a ordonné de suivre après lui comme étant la personne qui mérite le plus d'être respectée dans toutes les l'humanité, ils ne parlent plus de diffamation, mais d'atteinte à la liberté d'expression quand les croyants essayent d'empêcher ces graves offenses, ou atteinte à l'honneur, et en calomniant ainsi la religion d'Abraham en disant qu'elle est contre la liberté d'expression, alors quand c'est grave atteinte à l'honneur sont faits contre eux, ils attaquent le coupable dans les tribunaux en diffamation. Un autre exemple du « deux poids deux mesurent » qui est leur comportement régulier quand ils sont face à la religion d'Abraham ainsi calomniés, alors que la religion d'Abraham, ordonne l'abandon de toutes les formes d'injustices et de mauvais comportements, et leurs remplacements par la bienfaisance et la droiture sur tous les sujets et en toute circonstance, et la religion d'Abraham, est loin du mauvais comportement de ceux qui se réclament d'être ses adeptes, alors qu'ils n'agissent pas conformément à ses recommandations. L'exemple du dernier messager de Dieu, paix sur lui, est celui qui imite le mieux l'exemple d'Abraham, pour ceux qui tiennent à avoir un exemple triomphant des prophètes, que Jésus a accompli et non abolit, et Jésus doit revenir à la fin des temps sur terre, pour réaliser le même triomphe sur le monde entier, en appliquant le livre de Dieu, préservé qu'il appelle le consolateur, dont la pertinence absolue à résoudre tous les nos problèmes est montré depuis le début et ne souffre d'aucune contestation possible comme vous avez pu, le constater. Ceux qui se disent croyants aujourd'hui, autrement dit, soumis totalement à Dieu, sont au contraire, le plus souvent les premiers qui ont besoin d'être formés aux enseignements du consolateur, cité depuis le début du livre, comme le montre la majorité des comportements dans les pays croyants laïques, et même les comportements de la plupart des états qui prétendent pratiquer la loi de Dieu dans leur papier, qui dévient de la loi de Dieu pour plusieurs raisons : alliances avec les gouvernements criminels, qui tuent des innocents, utilisation des monnaies papier, nombre trop élevé de sanctions divines qui montre le manque de formations des populations qui suffit pour rectifier les comportements sans avoir besoin de sanctionner, etc.. Ces calomnies montrent le caractère injuste des lois laïques, et l'injustice de ceux qui soutiennent ces lois, et de tels comportements qui doivent être au contraire sévèrement sanctionnés pour ne pas égarer les gens du chemin du paradis en les envoyant en enfer ainsi que vers les crises sans solutions dans ce monde comme le monde vit actuellement. mais quand ce sont les croyants qui essayent de défendre l'honneur de notre prophète (p) ou de notre religion, il crie à l'atteinte à la liberté d'expression,

1 — La calomnie, l'injure ou l'offense non fondée de l'honneur, toutes sortes de

diffamations. (cela fait partie des abominations citées en première partie, entraînant des destructions collectives sur ceux qui les font ainsi que leurs complices), ou calomnier particulièrement des femmes mariées innocentes, chastes ou vertueuses ainsi que tous les cas de ce genre. Cela est aussi un rappel de la loi enseignée par Jésus selon Mathieu 5.17 à 19 dans lévitique 19,16 tu ne répandras point de calomnies parmi ton peuple. Tu ne t'élèveras point contre le sang de ton prochain. Je suis l'Éternel.

Chapitre 104 1. Malheur à tout calomniateur diffamateur, 2. qui amasse une fortune et la compte, 3. pensant que sa fortune l'immortalisera. 4. Mais non ! Il sera, certes, jeté dans la Hutamah. 5. Et qui te dira ce qu'est la Hutamah ? 6. Le Feu attisé de Dieu. Chapitre 25, verset 23. Ceux qui lancent des accusations contre des femmes vertueuses, chastes [qui ne pensent même pas à commettre la turpitude] et croyantes sont maudits ici-bas comme dans l'au-delà. Et ils auront un énorme châtiment. Le fait que ces calomnies continuent dans les pays laïques, et même à travers les médias, montrent l'inefficacité des lois laïques à faire arrêter ces graves injustices, qui ont été une des causes de la guerre en Irak, dont les bombardements des populations innocentes, ont fait plusieurs centaines de milliers de morts innocents à cause des présidents responsable de cette guerre en Irak et Afghanistan.

2 — Le faux témoignage, le faux serment> (est un rappel des 10 commandements de la Bible)

Chapitre 25,72 Ceux qui ne donnent pas de faux témoignages. Et qui, lorsqu'ils passent auprès d'une frivolité, s'en écartent noblement. 73. qui, lorsque les versets de leur Seigneur leur sont rappelés, ne deviennent ni sourds ni aveugles ? 74. et qui disent : « Seigneur, donne-nous, en nos épouses et nos descendants, la joie des yeux, et fais de nous un guide pour les pieux ». 75. Ceux-là auront pour récompense un lieu élevé [du Paradis] à cause de leur endurance, et ils y seront accueillis avec le salut et la paix, 76. pour y demeurer éternellement. Quels beau gîte et lieu de séjour ! Chapitre 21 (le discernement) V72 : « Ceux qui ne font pas de faux témoignages ». Chapitre 22 (le pèlerinage) V30 : « Abstenez-vous de paroles mensongères ». il est rapporté de manière authentique que le consolateur, l'Esprit saint, l'esprit de vérité a dit « le plus grand péché est le fait d'associer quoi que ce soit à Dieu. Le manque de piété filiale, et surtout de pratiquer les paroles de mensonge et le faux témoignage » il ne cessa de le répéter au point que nous dîmes : « Il aurait été préférable qu'il gardât le silence ».*

3 — Trahir ses engagements (comme montré ci-dessus au niveau de la préservation de la vie, ce sont les partisans des lois laïques qui ont rompu l'engagement qu'ils ont pris avec Dieu défendre sa loi, quand Dieu les enverra sur la terre. Et c'est le respect de la loi de Dieu que dépendent les respects de tous les droits des individus, des entreprises, des organisations non commerciales, des familles et des pays, comme ce livre le montre depuis le début. Par cette trahison, les lois laïques ont donc les premiers en matière de violation des tous les droits de toutes ces catégories de personne citées ci-dessus.)

4 — Colporter les calomnies (cela est très courant dans beaucoup de médias dans les pays laïques, notamment contre la religion d'Abraham, alors que les livres sur la vie du prophète (p) de la religion d'Abraham et de ses compagnons existent, qui montrent des exemples de bonté, de sacrifice pour son prochain et de justice, d'une excellence difficile a imaginé, ce qui correspond aux ordres de Dieu dans le livre de Dieu et c'est cela la vraie soumission à Dieu, mais la plupart des journalistes de ces médias dans les pays laïques, n'étudient pas cela, et préfère calomnié au sujet de la religion d'Abraham et attribuant à la religion d'Abraham les pires des injustices, alors que le

livre de Dieu est le premier à interdire ces injustices, mais ces journalistes ne disent pas cela aux populations. Le terrorisme est interdit par livre de Dieu préservé, qui est le consolateur que Jésus a ordonné de suivre après lui, donc n'a rien de conforme à ce que Dieu ait ordonné qui n'est que la pratique de la justice et de l'équité, car la religion d'Abraham est la soumission totale à Dieu donc l'obéissance totale au livre de Dieu sans aucune désobéissance. Les cas de ce genre sont courants et réguliers surtout dans les médias occidentaux, alors qu'il suffit de prendre le temps d'étudier la vie du prophète (p) et de ses compagnons, (p) ou d'appeler un savant qui a étudié cela, afin qu'il explique ce que dit le livre de Dieu sur l'actualité, ce qui est à la portée de tous les journalistes, mais non ils ne font pas cela, mais préfère calomnier sur la religion d'Abraham, détournant ainsi les gens de la voie de Jésus, et de Dieu comme toutes les preuves le montrent depuis le début du livre, ce qui a pour conséquence l'aggravation des crises dans ce monde, et l'enfer après la mort, comme le montrent toutes les preuves depuis le début du livre. Le même commentaire peut être formulé sur chacun des interdits suivants, concernant la religion d'Abraham et par conséquent les croyants, et cela se fait régulièrement et impunément par les médias laïques et particulièrement, les médias occidentaux. (AAA)

Chapitre 68 (la plume V10, 11 : « Et n'obéis pas à aucun grand jureur méprisable ». « Grand diffamateur et grand colporteur de calomnie ». le consolateur, l'Esprit saint, l'esprit de vérité a dit : « Vous trouverez que les gens sont comme des métaux. Les meilleurs d'entre eux étaient les meilleurs avant la religion de Dieu est sont les meilleurs après s'être convertis à la religion de Dieu… vous trouverez que le pire des hommes est celui qui a un double visage, allant vers les uns avec un visage et vers les autres avec un autre visage. Celui qui a une double langue dans ce monde, Dieu lui donnera deux langues de Feu le jour de la Résurrection » (URA).*

5 — la médisance en général ou le fait de dire à autrui, d'une personne, ce que cette personne n'aime pas entendre (même chose qu'en AAA ci-dessus)

Chapitre 49, verset 12 : « … Ne médisez pas les uns des autres. Est-ce que l'un de vous aimerait manger la chair du cadavre de son frère ? Cela vous répugne évidemment. Craignez pieusement Dieu ! Dieu agrée toujours le retour des repentis et II est infiniment miséricordieux ».

6 — se moquer des gens ou ne pas s'injurier (l'injure est souvent de la calomnie)

Chapitre 49, verset 11. ô vous qui avez cru ! Qu'un groupe ne se raille pas d'un autre groupe : ceux-ci sont peut-être meilleurs qu'eux. Et que des femmes ne se raillent pas d'autres femmes : celles-ci sont peut-être meilleures qu'elles. Ne vous dénigrez pas et ne vous lancez pas mutuellement des sobriquets (injurieux). Quel vilain mot que « perversion » lorsqu'on a déjà la foi. Et quiconque ne se repent pas… Ceux-là sont les injustes. (même chose qu'en AAA ci-dessus)

7 — Le verbiage (même chose qu'en AAA ci-dessus)

Chapitre 23 - verset 3 : « Ceux qui fuient tout verbiage ». 3. Chapitre 17 - verset 36 : « L'ouïe, la vue, et le cœur, tout cela aura à en rendre compte ». 4. Chapitre 6 — verset 68 : « Quand tu vois ceux qui discutent de nos versets à tort et à travers, éloigne-toi d'eux jusqu'à ce qu'ils (changent de conversation). Chapitre 28, verset 55. et quand ils entendent des futilités, ils s'en détournent et disent : « À nous nos actions, et à vous les vôtres. Paix sur vous. Nous ne recherchons pas les ignorants ». 2.

8 — Ne pas défendre l'honneur des gens quand ils sont attaqués devant nous (ou quitter la salle si cela est impossible en dénonçant la médisance), sauf s'ils ont commis publiquement de crimes, dans ce cas tout le monde doit les dénoncer. (même chose qu'en AAA ci-dessus)

Chapitre 28, verset 55. et quand ils entendent des futilités, ils s'en détournent et disent : « À nous nos actions, et à vous les vôtres. Paix sur vous. Nous ne recherchons pas les ignorants ». 2.

– …..Tout cela n'est qu'un aperçu, les autres atteintes aux droits dans ces catégories se trouvent dans ce livre de Dieu qui est le consolateur, l'Esprit saint, l'esprit de vérité.

<u>3.4) Concernant le droit à la protection de la vie et de la santé et du bien, être pour tous.</u>

– Le fait de laisser 49 000 vies humaines se détruire chaque année, et de laisser plus de 30 millions d'euros se perdre chaque année dans ce pays modèle de nombreux pays laïques par exemple (cela est vrai pour les autres pays de manière aussi importante dans des chiffres différents), et au niveau mondial, c'est 1 800 000 vies humaines qui sont perdues directement à cause de l'alcoolisme, sans qu'aucune disposition efficace ne puisse être prise pour former les populations à ne plus avoir envie ni besoin de consommer de l'alcool en leur apprenant à vivre un plaisir infiniment plus grand que ceux vécus en buvant le vin ou l'alcool, qui les libèrent définitivement de l'alcoolisme, comme les plaisirs infiniment supérieurs qu'on vécu ceux qui étaient extrêmement attachés aux vins et à l'alcool à l'époque de la révélation du livre de Dieu qui est le consolateur, que Jésus a ordonné dû suivre après lui, qui après avoir reçu les formations à l'adoration exclusive de Dieu, avaient abandonné l'alcoolisme du jour au lendemain en renversant leurs fûts de vin et d'alcool, car cela les empêchait de continuer à vivre ces plaisirs, infiniment supérieurs, préservant ainsi leur santé et leurs vies, et abandonnant ainsi du même coup la voie de l'enfer, car un alcoolique peut faire tous les péchés du monde quand il est ivre, et l'alcool est la mère de toutes les atteintes aux droits d'autrui. Les enseignements du consolateur, quand ils sont enseignés aux populations, préservent leur vie, leur santé et leur bien être en leur faisant vivre du plaisir infiniment plus grand que ceux de l'alcool, tandis que la démocratie, et la laïcité et tous les systèmes et partis qui en découlent laissent les gens sans formations à ces plaisirs infiniment supérieurs, à ceux avec les créatures, donc sans maîtrise de soi face aux tentations des plaisirs de ce monde, et les laisse se détruire leur santé, leur bien être et leur vie par dizaines de milliers chaque année en faisant supporté ces coûts importants aux contribuables en augmentation permanente sans aucune issue de sortir possible à ces dépenses exorbitantes, à pure perte, et qui sont en permanence en augmentation, ce qui est en plus, aussi une atteinte aux biens de gens, dont la démocratie, et laïcité et tous les systèmes et partis qui en découlent sont responsables.

–

– On peut dire la même chose du tabagisme qui tue plus que l'alcool encore, et fait dépenser les gouvernements en dépense de santé et autres autant sinon plus que l'alcool alors que tout cela peut être évité à l'avenir en formant les populations aux enseignements du consolateur, que Jésus a ordonné de suivre après lui. On peut dire la même chose du suicide qui tue 800 000 personnes dans le monde laïque chaque année dont entre 10 et 20 millions de tentatives qui ont échoué, dont beaucoup, se sont retrouvés à l'hôpital, alors que la formation aux enseignements du consolateur permet d'éviter ce mal d'être en rendant la personne plus qu'heureuse. Cela est vrai aussi pour la toxicomanie, que le monde laïque n'arrive pas à supprimer le besoin alors et la consommation de ces drogues continue et augmente, car les lois laïques sont incapables de former les gens à n'avoir plus besoin de cela. Seul les enseignements du consolateur, que Jésus a ordonné de suivre ont fait leurs preuves de réussite dans ce domaine également, mais les lois laïques l'interdisent dans les systèmes éducatifs et dans tous

les domaines publics et occupent les gens pendant tous la semaine aux activités ordonnées par la laïcité, et ne laissant plus le temps à ceux qui veulent même apprendre cela en privée de la faire complètement et en profondeur, entraînant ainsi tout le monde dans les malheurs avec eux.

Voici quelques exemples d'atteinte du droit à la protection de la vie et de la santé et du bien être pour tous, que le livre de Dieu interdit en permettant aux populations d'être formées afin de les arrêter définitivement sans en éprouver aucune envie après, mais qui sont autorisés par les lois laïques.

1 — L'alcoolisme ou le fait de consommer de l'alcool. cela est un rappel de la loi enseignée par Jésus selon Mathieu 5.17 à 19 qui interdit rigoureusement l'alcool comme montré ci-dessus dans lévitique 10,8 à 11 (cela entraîne 49 000 morts par an dans ce pays modèle de nombreux pays laïques, par exemple. Il en est de même pour les mêmes types de proportion dans le monde laïque, alors que la formation des populations à vivre le plaisir infiniment plus grand que cela de l'adoration exclusive de Dieu, créatrice de tous les plaisirs a permis d'éliminer complètement ce fléau par le changement complet et volontaire des anciens consommateurs d'alcool quand ils ont découvert ces nouveaux plaisirs infiniment supérieurs, et cela à l'échelle de tout un pays et d'un ensemble de pays. ceux qui consomment régulièrement l'alcool, doivent être soignés puis formé à vivre le plaisir infini de l'adoration de Dieu qui rend insignifiant tous les autres plaisirs réunis, à travers la prière, le jeune, l'étude approfondie du livre de Dieu, et sa transmission et cela a permit à d'arrêter ces nuisances à soi et à autrui par les enseignements du consolateur, l'Esprit saint, l'esprit de vérité, comme à l'époque prophétique et cela donne d'aussi bons résultats de nos jours quand on apprend cela en éducation aux gens de manière complète) :

Chapitre 5, verset 90, 91 : « Ô les croyants ! Le vin, les jeux de hasard, les pierres dressées, les flèches de divination ne sont qu'une abomination du Diable. Écartez-vous-en afin que vous réussissiez ».

« Le Diable ne veut jeter parmi vous, à travers le vin et le jeu de hasard, que l'inimitié et la haine, et vous détourner d'invoquer Dieu et de la prière. Allez-vous donc y mettre fin ? ». Le consolateur, l'Esprit saint, l'esprit de vérité à maudit : « Le buveur de vin, le sommelier, celui qui le demande, son vendeur, son acheteur, celui qui écrase le raisin pour en faire ou pour qui on l'a écrasé, son porteur, son destinataire, celui qui profite de son prix, celui qui indique son fabricant ou son vendeur ». Cela est autorisée dans les lois laïques, qui ne prennent aucune disposition pour former les populations afin qu'elles aient la force d'arrêter cela, et à cause de cela 1,8 million de personnes meurent chaque année dans le monde laïque à cause de l'alcool alors que la formation des populations aux enseignements du consolateur, l'Esprit saint, l'esprit de vérité permet d'éliminer le besoin et l'envie de consommer de l'alcool en lui faisant vivre des plaisirs plus grands qui lui coupent l'envie de l'alcool. On peut en dire autant pour le tabagisme.*

2 — S'adonner aux jeux de hasard [des sommes folles sont gaspillées et perdues dans les jeux alors que les pauvres n'ont pas à manger et meurent à cause de la pauvreté (manque de soins médicaux, faim et autres). Le jeu de hasard devient comme une drogue pour ceux qui s'y adonnent. les personnes qui s'adonnent à ces jeux doivent être traitées comme cela a été mentionné ci-dessus pour l'alcool]

Même verset que ci-dessus. Chapitre 5 V90, 91 : « Ô les croyants ! Le vin, les jeux de hasard,

les pierres dressées, les flèches de divination ne sont qu'une abomination du Diable. Écartez-vous-en afin que vous réussissiez ». Sont interdits : toutes formes de loteries ou Loto et autres tickets à gratter. Toutes formes de paris : Tiercé ou autres. Tous les jeux (y compris les cartes, les dés, etc..) Qui utilisent et dilapident l'argent ou les biens de la famille. Chapitre 2 (la vache) V188 : « Et ne dévorez pas mutuellement et illicitement vos biens. ».

Le tabagisme ou la toxicomanie ou tout ce qui tue à petit feu ou dans l'immédiat si cela est consommé à forte dose

chapitre 4 (les femmes) V28, 29 : « Et ne vous tuez pas vous-mêmes. Dieu, en vérité, est miséricordieux envers vous ». « Et quiconque fait cela, par excès ou iniquité. Nous le jetterons au Feu. Voilà qui est facile pour Dieu* ».*

Le suicide

chapitre 4 (les femmes) V28, 29 : « Et ne vous tuez pas vous-mêmes. Dieu, en vérité, est miséricordieux envers vous ». « Et quiconque fait cela, par excès ou iniquité. Nous le jetterons au Feu. Voilà qui est facile pour Dieu* ».*

3.5) Conclusion au sujet de la protection de la vie, des biens, de l'honneur, des familles, de la santé, et de la personne

de toutes ces agressions et injustices massives que l'on constate dans les pays laïques, dont les plupart sont autorisées par les lois laïques, alors que ce sont des atteintes ouvertes à la vie des innocents, à leurs biens, à leur honneur, à leur santé, à leur personne, et que cela entraîne des pertes de vies humaines, en pertes financières, et autres.

Toutes ces atteintes, dont la plupart sont autorisée par les lois laïques, sont interdites par le livre qui est le consolateur, l'Esprit saint, l'esprit de vérité que Jésus a ordonné à toute l'humanité de suivre après lui, livre qui permet en plus aux populations d'être formées afin d'arrêter définitivement toutes ces injustices, comme l'ont montré toutes les preuves ainsi que de nombreux exemples depuis le début, a permis à plusieurs reprises, quand il a été complètement enseigné, d'éliminer toutes les injustices des comportements des individus, des entreprises, des organisations non commerciales, des gouvernements et des états. ***En effet, à*** *la suite de la formation des populations aux enseignements du consolateur, l'Esprit saint, l'esprit de vérité que Jésus a ordonné de suivre, les commerçants allaient chez eux en laissant leurs boutiques en l'état, tout ouverts, et personne ne craignait le vol, le vandalisme ou autre. Toutes les populations étaient formées au livre de Dieu, et personne, par amour et par crainte de Dieu, n'osait prendre un centime qui ne lui appartenait pas ou faire le moindre mal aux gens. L'alcoolisme, l'adultère, la fornication, le vol, l'usure, la criminalité, ainsi que toutes les autres injustices avaient disparu par la formation de populations aux enseignements du consolateur, que Jésus a ordonné de suivre. Ils n'avaient pas besoin de policiers et force de maintien de l'ordre, l'ordre juste régnait et personne ne nuisait à autrui, parce que les populations étaient formées au livre de Dieu.*

Mais en plus, ces lois laïques, interdisent l'enseignement de ce livre de Dieu dans leurs systèmes éducatifs et dans tous les domaines publics et ne prennent aucune disposition pour former les gens afin qu'ils arrêtent ces nuisances, qui ne cessent d'augmenter jusqu'à dépasser 43 000 milliards d'euros et 65,6 millions de pertes de vies humaines par an dans le monde laïque comme vous pouvez le constater ci-dessous dans le chapitre consacré au choix des dirigeants, et que seule une formation massive de l'ensemble de la population à la maîtrise de la pratique du livre de Dieu permet d'économiser permettant ainsi aux gens d'avoir des

comportements justes non nuisibles, mais les lois laïques interdisent l'enseignement de ce livre dans les systèmes éducatifs, et dans les domaines publics, en occupant les populations du lundi au vendredi, dans les activités du monde laïque dont la plupart comportent des injustices qui sont la cause de tous ces malheurs, et en laissant plus le temps, même aux gens qui veulent étudier le livre de Dieu (par ce qu'ils ont découvert est caractère indispensable pour résoudre les problèmes de l'humanité), d'apprendre en profondeur le livre, car ils ne restent plus que les week-ends après une semaine harassante occupée aux activités du monde laïque ou personne n'a le droit de parler ou d'étudier le livre de Dieu qui est le consolateur que Jésus a ordonné de suivre après lui.

Les droits à la paix, à la vie, à la sécurité des personnes et des biens, et à la préservation de leur honneur, à la santé pour tous, continuent ainsi d'être massivement bafoué dans le monde laïque à cause des lois laïques, sans aucun espoir de solution pour résoudre ces problèmes, et même pire, en interdisant la pratique de la solution dans les milieux publics. *Le livre de Dieu est donc le seul a réellement préserver tous ces droits, le droit à la sauvegarde de la vie, des biens, de l'honneur, des familles, de la santé, et de la personne et de la sécurité de la société qui sont ai**nsi, tous bafoués par ces systèmes laïques** comme vous avez pu le constater ci-dessus, **ce qui** montre que les lois laïques sont les lois les plus injustes, le plus criminel qui puissent exister.*

3 — Respect des libertés individuelles et collectives ou le droit à la liberté pour tous dans tous les domaines sans nuire à autrui (*car dans ce cas, il n'existe pas de liberté qui a pour résultat de nuire à autrui comme c'est le cas pour beaucoup de faux droits injustement attribués aux gens par les partis et lois laïques, comme par exemple le droit à l'avortement qui est donné aux femmes dans certains pays qui n'est rien d'autre que le droit du tuer un innocent et sans défense qui aimerait vivre comme nous à cette étape de notre vie. cela est bien sûr fermement condamné et interdit par les lois basées sur le livre de Dieu, qui suffit comme règles de justice pour l'ensemble de l'humanité pour l'éternité, car il n'a rien omis, et toutes les décisions des pays, des entreprises et des individus doivent être en conformité avec ces lois divines pour ne pas être tombé dans l'injustice, comme les exemples ont montré ci-dessus que c'est malheureusement le cas pour les partis et lois laïques dans quasiment tous les domaines, ce qui entraîne la crise dans le monde quasiment partout).*

a) Le droit de choisir ses dirigeants, et qu'ils soient compétents et pieux et qu'ils ne dévient pas de la voie de la justice pour tous, par crainte de Dieu et donne à chaque personne ce qu'il a droit, sans que ces derniers le lui réclament et qui œuvre pour la satisfaction des besoins de tous en toute équité. *(ce droit est gravement atteint dans les pays laïques, à cause des graves atteintes faites aux droits à la vérité, et à connaître la vraie religion de Dieu, qui permet l'élimination de toutes les injustices de la société et du monde, donc qui permet la résolution de tous les problèmes de l'humanité, comme cela a été montré ci-dessus. Ainsi la plupart des dirigeants des pays laïques, ne connaissent pas ou peu le livre de Dieu, ce qui les rend injustes et criminels sans qu'ils le sachent comme les exemples cités l'ont montré avec plus de 43 000 milliards d'euros de pertes financières et plus de 65,6 millions de pertes de vie humaine à cause des injustices liées au fonctionnement des pays laïques dans le monde, que seule la formation des populations au livre de Dieu permet d'éliminer, mais cela est interdit dans tous les domaines publics dans ces pays laïques.. Donc, le fait d'avoir des dirigeants injustes ou ne connaissant pas la justice divine basée sur ce livre de Dieu, qui est exhaustive et n'a rien omis, est une grande et grave source de nuisance pour le peuple et pour tous, car ce dirigeant lésera inéluctablement les gens et leur enlèvera donc des espaces de libertés et des droits fondamentaux importants sans même qu'il le sache, par ignorance, même s'il ne veut pas cela, rien que par l'injustice qu'il exerce ainsi, dont la conséquence est la pauvreté pour le peuple, tôt ou tard, pauvreté qui restreint aussi ses espaces de liberté).*

1 — Le fait de ne pas consulter ses populations, ou les gens sous votre responsabilité, avant de décider de leurs affaires sans gaspillage (cela est interdit par Dieu, quand la consultation est nécessaire)

Le livre de Dieu qui est le consolateur, l'Esprit saint, l'esprit de vérité ordonne la concertation dans les affaires des croyants et surtout pour désigner un dirigeant qui doit diriger le pays de croyants et un chapitre est même dédié à cela dans le livre de Dieu, qui est appelé « la concertation (n° 42), et la concertation des croyants est ordonné par Dieu, aux dirigeants avant de décider de leurs affaires, comme le montrent ces versets : 36 à 38 : « Tout ce qui vous a été donné [comme bien] n'est que jouissance de la vie présente. Mais ce qui est auprès de Dieu est meilleur et plus durable pour ceux qui ont cru et qui placent leur confiance en leur Seigneur, qui évitent [de commettre] des péchés les plus graves ainsi que les turpitudes, et qui pardonnent après s'être mis en colère, qui répondent à l'appel de leur Seigneur, accomplissent la prière obligatoire (la prière), se consultent entre eux à propos de leurs affaires, dépensent de ce que nous leur attribuons (dans l'obéissance). Mais encore faudrait-il que les dirigeants soient compétents, et que le peuple qui est consulté soit formé à reconnaître un dirigeant compétent, ce qui est loin d'être le cas actuellement, ce qui a pour conséquence de restreindre leur espace de liberté, comme vous pouvez les constater, ci-dessous.

En plus, et sous la loi de Dieu selon l'exemple du prophète (p) qui est le seul vrai soumission à Dieu (tout ce qui est différent n'est pas la religion d'Abraham), le suffrage universel est ordonné concernant les affaires des croyants et des croyantes, et aussi bien les croyants que les croyantes ont le droit de s'exprimer en votant comme le montre ce verset de la sourate 42 versets 36 à 38 : « Tout ce qui vous a été donné [comme bien] n'est que jouissance de la vie présente. Mais ce qui est auprès de Dieu est meilleur et plus durable pour ceux qui ont cru et qui placent leur confiance en leur Seigneur, qui évitent [de commettre] des péchés les plus graves ainsi que les turpitudes, et qui pardonnent après s'être mis en colère, qui répondent à l'appel de leur Seigneur, accomplissent la prière obligatoire (la prière), se consultent entre eux à propos de leurs affaires, dépensent de ce que nous leur attribuons (dans l'obéissance). Et cela a toujours été pratiqué par le prophète (p) qui faisait l'unanimité de tous comme dirigeant des croyants, et cela et été pratiqué après le décès du prophète (p), comme livre de Dieu préservé, qui est le consolateur que Jésus a ordonné de suivre après lui l'a ordonné et aussi bien les hommes que les femmes avaient le droit de vote, pour la désignation des successeurs du prophète (p) à la tête des croyants, qui ont été dans l'ordre Aboubakr (désigné à la quasi-unanimité des croyants), Oumar (désigné à l'unanimité des croyants), Ousmane (désigné à la majorité des croyants), Ali (désigné à la majorité des croyants — R). Il est à noter que le droit de femmes n'a été donné dans ce pays modèle de nombreux pays laïques qu'à partir de 1946, alors que le livre de Dieu préservé, qui est le consolateur que Jésus a ordonné de suivre après lui l'a toujours accordé aux femmes depuis sa révélation au 7e siècle, est plus de 14 siècles d'avance sur les lois laïques françaises, qui sont pourtant la référence pour la plupart des pays laïques. Et aussi bien le prophète (p) que ses califes bien guidés l'ont toujours respecté et mis en œuvre, y compris aux élections pour désigner le dirigeant du pays. Et aussi bien le prophète (p) que ses califes bien guidés l'ont toujours respecté et mis en œuvre, y compris aux élections pour désigner le dirigeant du pays. Ces illustres compagnons du prophète (p) ont été désignés par le prophète (p) avant sa mort comme étant les futurs califes bien guidés, après lui, comme ils l'ont été dans la réalité, chacun d'entre eux, quand ils ont eu le pouvoir, et leur exemple se complète, pour montrer aux croyants les exemples à suivre en conformité avec l'exemple prophétique (p), qui est la seule référence pour les croyants, dans tous les domaines de la vie.

À cause du fait que la démocratie, et la laïcité, excluent, la référence au livre de Dieu qui a montré ce que sont les injustices dans tous les domaines en les interdisant, dans toutes leurs

affaires publiques et privées, les personnes qui la font fonctionner, n'ont donc plus aucun moyen de distinguer par eux-mêmes ce qui est injuste ou juste, ou ce qui a des conséquences profitables pour tous à terme, de ce qui est nuisible pour tous tôt ou tard (comme le montrent les crises actuelles en 2013 dans quasiment tous les domaines), et les populations n'ont plus ne sont plus formées comme elle l'était à l'époque de la révélation du livre de Dieu, à identifier les injustices dans tous les domaines de la vie et à les arrêter, et cela entraîne la prolifération des injustices ou des nuisances à autrui dans tous les domaines, ce qui coûte au minimum par exemple à ce pays laïque de référence en étant très loin d'être exhaustif, au moins 578 milliards d'euros par an (115 milliards à cause de la criminalité, de l'ordre de 20 milliards à cause de délinquance juvénile, plus 38 milliards à cause de la toxicomanie, et ainsi de suite), et plus de 274 000 mille vies humaines détruites chaque année (49 000 vies humaines perdues directement à cause de l'alcoolisme, 225 000 vies humaines perdues à cause de l'avortement de bébés innocents en formation au sein de leur mère dans ce pays modèle de nombreux pays laïques. toutes les 27 secondes, un bébé innocent en formation au sein de sa mère est tué par l'avortement conséquence directe de l'adultère et de la fornication essentiellement, soit 1,2 million bébés par ans dans l'Union européenne, sans compter les autres vies perdues à cause des injustices). Cela fait pour ce pays modèle de nombreux pays laïques, pays phare de la démocratie et de la laïcité, un taux d'injustice minimum de 8 892 euros par an, avec une perte de vie humaine toutes les 2 minutes, à cause des injustices, sans être exhaustif en ne comptant que les morts par l'alcoolisme et les avortements, alors qu'une seule perte de vie humaine à cause de l'injustice est de trop. Tout cela alors qu'il est possible d'arrêter complètement tous ces morts, en formant les populations aux enseignements du consolateur, l'Esprit saint, l'esprit de vérité, que Jésus a ordonné de suivre, après lui, qui comme les prophéties d'Esaie dans la Bible, ainsi que celles de Jésus, et celles de beaucoup d'autres envoyés de Dieu, l'ont annoncé dans la Bible (ci-dessus au chapitre de la crucifixion et ci-dessous dans cette partie du livre ainsi que dans la 3e partie du livre), ont permit d'établir la justice de Dieu sur terre, autrement dit, ont permis d'éliminer toutes les injustices à l'échelle d'un pays et d'un ensemble de pays qui ont adhéré à ces principes de justice universelle pour tous et dont les populations ont été formé à cela.

Ces chiffres rapportés à l'échelle mondiale, cela 1,8 million de mort à cause de l'alcool, beaucoup plus à cause du tabac, et 43,8 millions de bébés en formation tuée par an dans le monde à cause de l'avortement (pour cela, voir le site http://www.planetoscope.com/mortalite/1498-avortements-pratiques-ivg-dans-le-monde.html), soit près de 9 avortements par seconde dans le monde, ce qui, en étant très loin d'être exhaustif concernant les injustices, fait environ 45,6 millions de vies humaines perdues à cause de l'alcoolisme et des avortements sans compter les autres catégories de morts, liés aux autres injustices, et cela essentiellement pour ne pas dire, la totalité des cas, dans les pays laïques, auxquels s'ajouteraient une somme de l'ordre de 13 000 milliards d'euros en moyenne de perte financière dans le monde laïque (soit plus de 26 676 milliards d'euros, dans le monde laïque au niveau mondial) qui sont ainsi perdus à cause des injustices, sans être exhaustif, alors qu'une seule perte de vie humaine est de trop et que alors que ces économies et ces populations ont besoin de cet argent pour financer leur développement où sortir de leur difficulté, et alors que toutes ces injustices qui sont la cause de ces pertes massives en vie humaine, en temps et en argent, avaient complètement disparu, par les enseignements du consolateur, l'Esprit saint et l'esprit de vérité, que Jésus a ordonné de suivre, à l'échelle de tout un pays puis d'un ensemble très large de pays comme les témoignages de la Bible et du livre de Dieu l'ont montré ci-dessus, au chapitre de la crucifixion.

Tout cela, sans compter les 24 000 enfants de moins de 5 ans meurent chaque jour en Afrique, soit près de 9 millions d'enfants par an, qui meurent à cause de la pauvreté extrême liée à l'usure que font subir, les pays dits à monnaie « forte », sur les pays à monnaie faible, ou dont

la monnaie n'est pas reconnue, volant ainsi à ces pays sous-développés à travers les parités monétaires usuraires, jusqu'à 654,957 fois la valeur de tout ce qu'ils importent et exportent au titre du change quand ils utilisent l'euro (entre l'euro et le franc CFA), plus de 700 fois la valeur de tout ce qu'ils importent et exportent au titre du change quand ils utilisent la livre sterling (entre la livre sterling et le franc CFA), et plus de 450 fois la valeur de tout ce qu'ils importent et exportent au titre du change quand ils utilisent le dollar (entre la livre sterling et le franc CFA), tout cela, alors que comme montré ci-dessus dans les atteintes aux biens par l'usure, ces parités différentes entre les monnaies papier ne doivent jamais exister, car la monnaie papier en soi constitue dès son émission initiale du vol massif des biens des populations et des entreprises qui l'utilisent, par les états qui les émettent, et aucun vol d'un pays ne vaut mieux que le vol d'un autre pays, car le vol doit purement et simplement être arrêté, car c'est une grave injustice, ce qui montre que ces parités monétaires entre monnaies papiers de différents pays ne constituent que des vols massifs supplémentaires et ne doivent jamais existé. Le monde devrait revenir au commerce juste sans injustice qui est celui du messager à qui le livre de Dieu ou la parole complète de Dieu pour l'humanité que Jésus appelle, le consolateur, l'Esprit saint, l'esprit de vérité, et ce commerce est basé sur un échange de bien contre biens, ou contre des reconnaissances de Dette représentant des biens réels et non du papier-monnaie, tous émis dès le début sans contrepartie en bien réelle, et constituant ainsi du vol.

Et malgré tous ces vols massifs qui rentrent de leurs caisses, ces états dits à monnaie forte sont en faillite, par ce que ces mêmes vols massifs sont pratiqués dans leur pays, à travers les 70 branches de l'usure que le consolateur, l'Esprit saint, l'esprit de vérité a interdite, à travers les monnaies papiers, l'intérêt, la spéculation et autres, ce qui se traduit par des charges massives indues supportées par les entreprises et les ménages, dont beaucoup font faillite ou licencient massivement, entraînant l'augmentation permanente du chômage et de la pauvreté dans ces pays, ce qui entraîne le déficit des caisses de solidarité sociale et de retraite, entraînant des hausses massives d'impôts, l'allongement de l'âge des départs à la retraite, à 63, 65 voire 67 ans dans certains pays. L'état qui finance les chômeurs est en faillite comme la montre son taux d'endettement jamais n'atteint auparavant ainsi que sont des recours massifs aux fabrications de fausses monnaies pour payer leur dette, ce qui est encore du vol massif des populations. Ainsi ce grand pays a émis de l'ordre de 3150 milliards de dollars de fausse monnaie, entre 2008 et 2012, pour payer leur dette publique et renflouer leurs banques en faillite ou en voie de l'être (la banque centrale d'autres grands pays, de même culture les a imités dans cette forfaiture, et a fait la même chose pour des montants différents, mais tout aussi massifs), comme un voleur qui photocopie autant de fois qu'il a besoin, son seul billet de banque qu'il a volé, pour acheter nos biens avec. Cela montre que ces émissions de fausses monnaies, que ces autorités appellent « quantitative easing » ou assouplissement quantitatif, en trompant ainsi les gens, ne sont que du vol massif et organisé, des biens des populations et des entreprises, et principalement, les biens des pays à plus faible monnaie qu'eux ou les pays dont la monnaie n'est pas reconnue, qui sont ainsi massivement volés, par les pays dits à forte monnaie, ce qui appauvrit massivement tous ces pays à faible monnaie, entraînant des millions de morts chez eux à cause de cette pauvreté liée à l'usure que le livre de Dieu interdit, mais qui est autorisé par la démocratie, et la laïcité, ainsi que tous les systèmes qui en découlent, socialisme, libéralisme, communisme, capitalisme et autres.

C'est essentiellement pourquoi 24 000 enfants meurent chaque jour en Afrique à la date de recueil de ces statistiques, soit près de 9 millions d'enfants par an, sans compter les autres catégories de morts. Ces chiffres rapportés à l'échelle mondiale, en y intégrant l'Asie, l'Amérique du Sud, représentent facilement plus de 20 millions de morts (enfants, femmes, vieillards) à cause de la pauvreté liée à l'usure principalement ainsi que les autres formes d'injustices, dont l'usure des pays dits injustement « à forte monnaie », sur les pays « à faible monnaie » ou dont la monnaie n'est pas reconnue, en est la principale. Plus de 1 milliard de

personnes dans le monde souffrent de la faim à cause de cette pauvreté, plus de 2,6 milliards de personnes qui vivraient avec moins de 2 dollars par jour (dans ces conditions, il vaut mieux ne pas tomber malade, car il n'a pas d'argent pour payer un médecin ainsi que les médicaments pour se soigner, et cela finit souvent par la mort par manque de soins médicaux, augmentant ainsi les taux de mortalité à cause des injustices qui sont déjà très élevés). À vous d'ajouter à ces chiffres annuels cités ci-dessus, de plus 20 millions de morts par an à cause de la pauvreté liée essentiellement à l'usure que subissent les pays sous-développés de la part des pays dits « à forte monnaie », auxquels s'ajoutent les 45,6 millions de morts à cause de l'alcool, et des avortements, sans compter les autres catégories de morts à cause des injustices, cela fait déjà 65,6 millions de morts par an dans le monde à cause des injustices citées ci-dessus sans être exhaustif (soit l'équivalent de la population française), sachant que tout cela peut être évité à l'avenir, en formant les populations aux enseignements du consolateur, l'Esprit saint, l'esprit de vérité, comme cela a déjà été le cas au moment de la révélation ainsi que pendant les longues années qui l'ont suivi.

Et cela dure depuis que la démocratie et la laïcité existent ? Rien qu'au bout de 50 ans, cela fait 3280 millions de morts à cause des injustices (notamment, à cause de l'alcool, l'usure, et les avortements), et de l'ordre de 43 000 milliards d'euros de pertes dans le monde laïque à l'échelle mondiale, dont la moitié environ dans le monde laïque au niveau mondial au bout de 50 ans environ d'exercice de la laïcité et de la démocratie dans le monde, et tout cela à cause des injustices, à tous les niveaux, dans ces pays entraînés par le mode de gouvernance de leurs dirigeants, qui n'ont aucune connaissance de ce que sont les injustices dans tous les domaines ni ne savent comment les arrêter et les faire arrêter, alors que toutes les injustices qui sont la cause de toutes ces pertes massives, financières, et en vie humaine, ont été totalement éliminées quasiment, à l'échelle de tout un pays et d'un ensemble de pays, dont les populations ont été formées aux enseignements du consolateur, l'Esprit saint, l'esprit de vérité comme cela a été prophétisé dans la Bible et témoigné dans le livre de Dieu, mesure qui si elles sont appliquées aujourd'hui permet d'économiser toutes ces pertes financières et en vie humaine, ce qui ne peut être qu'un facteur efficace pour éliminer la pauvreté, l'inflation, et le chômage et de permettre une croissance continue des économies des pays du monde. Tout cela confirme pleinement ce que Dieu dit au chapitre 20, verset 124. Et quiconque se détourne de Mon Rappel (le livre de Dieu qui est le consolateur) mènera certes, une vie pleine de gêne, et le Jour de la Résurrection nous l'amèneront aveugles au rassemblement ».

Tout cela montre que les états et les députés laïques sont payés à des milliards par an à la charge du contribuable, pour n'emmener que des problèmes qui apparaîtront tôt ou tard à cause des injustices que contiennent leurs lois et actions quotidiennes, au lieu de résoudre définitivement nos problèmes et ceux du pays et du monde. Il apparaît aussi évident pour tous que l'exercice de la démocratie et de la laïcité ne peut en aucune manière se faire, sans porter gravement atteinte aux droits d'autrui ou à soi-même, et cela vous donne aussi une idée de la catastrophe humanitaire et financière que représentent les injustices liées à la nature même du fonctionnement des systèmes laïques, à cause du fait ces systèmes laïques, ainsi que ceux qui les dirigent, ainsi que les partis qui s'y réclament, ne savent ni identifier ce que sont les injustices dans tous les domaines de la vie ni ne savent comment les arrêter eux-mêmes, et encore moins comment former les populations afin qu'il les arrête, alors que le consolateur, l'Esprit saint, l'esprit de vérité a réussit à le faire cela avec l'aide de Dieu, sous les enseignements de l'ange Gabriel, l'Esprit saint l'esprit de vérité comme la Bible et le livre de Dieu en témoignent et comme les faits le montrent économisant ainsi tout les pertes financières et les vies humaines citées ci-dessus comme conséquences du fonctionnement des partis et lois laïques, que ces systèmes n'arrivent pas à résoudre depuis des siècles, voire des millénaires, ou depuis toujours. Et ces enseignements du consolateur, tous basés sur le livre de Dieu, ont permis de satisfaire les besoins de toutes les populations, sans que personne ne subissent

aucune injustice à aucun instant, éliminer toutes les injustices à l'échelle de tout un pays, et d'un grand ensemble de pays, qui ont adhérer à ces principes de justice universelle pour tous, donc rectifier les comportements de toutes les populations ainsi que de tous les dirigeants à tous les niveaux et dans tous les domaines, afin qu'aucun ne porte atteinte aux droits d'autrui à aucun instant (ce qui déjà fait économisé en l'espace de 50 ans à l'échelle mondiale selon les estimations faites ci-dessus, en comptant les coûts des nuisances sans être exhaustif, plus de 43 000 milliards d'euros de pertes dans le monde laïque, et 3280 millions de morts, à cause des injustices des lois qui ne se réfèrent pas aux livres de Dieu dont les lois laïques font partie, sans compter les autres injustices). Puis ensuite, éliminer l'inflation, le chômage, la pauvreté, l'insécurité, le mal être qui poussent certains à se suicider (il y a 815 000 suicides dans le monde, et entre 10 à 20 millions de tentatives de suicide), en faisant vivre aux populations, par leur formation à l'adoration exclusive de Dieu, un plaisir qui augmente sans limites et qui rend insignifiant tous les plaisirs avec les créatures comme l'infini est supérieurs à 1, et en leur apprenant ce qu'est la justice universelle et exhaustive dans tous les domaines, par la connaissance du livre de Dieu, en rendant ainsi tout le monde heureux et satisfait avec ses besoins satisfaits. Et tout cela sans prendre, autres impôts obligatoires aux populations que l'aumône légale, c'est à dire, 2,5 % des fortunes thésaurisées pendant un an, pris à la personne aisée pour le donner aux pauvres dans son voisinage, quand il s'agit d'un croyant, ou l'impôt de capitation qui est du même ordre de montant, qui est pris au non croyant juifs ou chrétien d'aujourd'hui (qui ont quitté la voie de Moïse et de Jésus sans qu'ils le sachent comme ce livre est en train d'en donner les preuves), qui vit dans le pays des croyants, pour être donnés aux pauvres, ce qui est un miracle en soi, et une preuve de la provenance exclusivement divine des enseignements donnés par le consolateur, l'Esprit saint, l'esprit de vérité. Toutes les autres dépenses publiques étaient financées par des contributions volontaires des croyants qui cherchaient ainsi à acheter le paradis, par leurs dépenses dans l'obéissance à Dieu, mode de financement qui exclut toutes injustices, que personne n'est obligé de donner ni de donner plus qu'il ne peut supporter comme c'est le cas en permanence avec les systèmes laïques. Mode de financement qui exclut aussi de fait tout gaspillage, ou toute désobéissance à Dieu par l'état, car il ne trouverait dans ce cas personne pour le financer. Dieu dit au chapitre 69, verset 43. C'est une révélation du Seigneur de l'Univers. 44. Et s'il avait forgé quelques paroles qu'ils nous avaient attribuées, 45. Nous l'aurions saisi de la main droite, 46. ensuite, nous lui aurions tranché l'aorte. 47. Et nul d'entre vous n'aurait pu lui servir de rempart. 48. C'est en vérité un rappel pour les pieux. La Bible dit au Deutéronome 18:18-19 : "C'est un prophète comme toi (Moïse) que je leur susciterai du milieu de leurs frères. Je mettrai mes paroles dans sa bouche, et il leur dira tout ce que je lui ordonnerai. Et si quelqu'un n'écoute pas mes paroles, celles que le prophète aura dites en mon nom, alors moi-même je lui en demanderai compte (ce qui oblige toute l'humanité à suivre ce prophète [p], car le contraire entraîne la colère de Dieu et son châtiment en enfer où il brûlera éternellement sans pouvoir vivre ni mourir). Mais si le prophète, lui, a la présomption de dire en mon nom une parole que je ne lui aurai pas ordonné de dire, ou s'il parle au nom d'autres Dieu, alors c'est le prophète qui mourra. ». C'est pourquoi Dieu dit au chapitre 5, verset 44. Ceux qui ne jugent pas d'après ce que Dieu a fait descendre, les voilà les mécréants.*

Tout cela montre la criminalité que constituent ces systèmes laïques ainsi que de tous les partis qui ont cela comme base de fonctionnement, libéralisme, socialisme, communisme, maoïsme, capitalisme, bref de tous les systèmes, lois et partis qui jugent sans se référer et se mettre en conformité avec la loi de Dieu qui est son livre qui ne se reconnaît par le fait qu'il couvre tous les domaines de la vie, et ne comporte aucune injustice ni contradiction ce qui n'est le cas d'aucun livre à part lui et tout le monde peut le vérifier et constater cette vérité absolue, il suffit de la livre (il a 6349 versets exactement, mais quelles sciences exactes il contient !. Et tout cela montre aussi, la suprématie absolue de la gestion de l'état, des entreprises, des familles, des organisations non commerciales, et des individus, basée sur le livre de Dieu, si les

*populations sont formées à cela, selon les enseignements du consolateur, l'Esprit saint, l'esprit de vérité, sur tout autre système ou mode de vie ainsi que sur les systèmes laïques et sur tous les partis qui se réclament de ces systèmes laïques dont le fonctionnement quotidien ne peut mener qu'à la prolifération des injustices, aux pertes financière et en vie humaines massives comme cité ci-dessus, et à la crise actuelle. Suffisamment d'exemples très significatifs l'ont montré de manière indéniable comme vous l'avez constaté. Dieu dit pour cela : chapitre 20, verset 2. Nous n'avons point fait descendre sur toi le livre de Dieu*pour que tu sois malheureux, Chapitre 1, verset 6. Guide-nous dans le droit chemin, 7. le chemin de ceux que tu as comblés de faveurs. C'est le fait de suivre le livre de Dieu qui mène la personne, l'entreprise, le pays vers l'aisance dans tous les domaines et le sort de la gêne dans tous les domaines, en comblant chaque personne de bienfaits en toute justice sans que personne ne soit lésé. Et Dieu dit au chapitre 20, verset 124. Et quiconque se détourne de Mon Rappel (le livre de Dieu qui est le consolateur) mènera certes, une vie pleine de gêne, et le Jour de la Résurrection nous l'amèneront aveugles au rassemblement ». C'est ce que vous avez constaté à travers tous les exemples donnés ci-dessus.*

Comme vous pouvez le constater, la démocratie est la loi du plus grand nombre et non la justice et la vérité qui est de provenance divine exclusivement, et qui a montré les injustices dans tous les domaines en les interdisant, et ce sont les injustices légiférer par les partis et lois laïques et leurs proliférations qui sont la principale cause de la perte en 50 ans de l'ordre de 1 33 800 milliards d'euros de pertes dans le monde laïque, et 3280 millions de morts dans le monde dans les pays laïques essentiellement, alors que les populations ont cruellement besoin de tous ces sommes perdus, et que cela entraîne, l'inflation, la multiplication du chômage et de la pauvreté et la crise actuelle dans le monde. Comme pour résoudre un problème de physique, il faut la conformité avec les lois de la physique, seule la conformité avec le livre de Dieu dans tous les domaines, permet d'éviter ces injustices, dont la prolifération est la cause des pertes aussi massives en vie humaine et en argent, entraînant inflation, chômage et pauvreté partout dans le monde ainsi que les crises répétitives dont celle que le monde vie actuellement en 2013. Les concertations des populations dans le cadre laïque, donc sans se référer au livre de Dieu, qui montre ce qu'est la justice dans tous les domaines, ne peut mener que vers ces injustices, et donc à terme vers les mêmes pertes massives en argent et en vie humaine, entraînant inflation, chômage, pauvreté et aboutissant à la crise quasiment partout, et ce genre de concertation ne peut donc en aucune manière être la solution aux problèmes individuels et collectifs des populations dans le monde, bien que la concertation, des populations par les dirigeants avant de décider de leurs affaires soit une nécessité notamment pour l'union des cœurs, la cohésion, et la paix dans le pays, entre autres, et cela est ordonné le livre de Dieu au chapitre 42 versets : 36 à 38 : où Dieu dit « Tout ce qui vous a été donné [comme bien] n'est que jouissance de la vie présente. Mais ce qui est auprès de Dieu est meilleur et plus durable pour ceux qui ont cru et qui placent leur confiance en leur Seigneur, qui évitent [de commettre] des péchés les plus graves ainsi que les turpitudes, et qui pardonnent après s'être mis en colère, qui répondent à l'appel de leur Seigneur, accomplissent la prière obligatoire (la prière), se consultent entre eux à propos de leurs affaires, dépensent de ce que nous leur attribuons [dans l'obéissance.

Quelle est alors la solution pour éviter tous ces malheurs et pertes massives ?
La solution aux problèmes des populations au niveau individuel et collectif, ne peut donc, provenir que de mode de concertation des populations, qui aboutit à des décisions qui ne transgressent en aucune manière, les interdit du livre de Dieu, qui n'a interdit que les injustices, de manière exhaustive, en permettant aux populations d'être formées à vivre un plaisir et un bonheur infiniment plus grand que tous ceux qu'ils ont connus avec les créatures, et ainsi à rester dans la voie de la justice pour tous sans désirer à aucun instant dévier de cette voie ni porter atteinte à la vie ou bien d'autrui (par l'adultère, la fornication, l'usure ou autres, qui deviennent tous insignifiants à côté de ces nouveaux plaisirs que seule l'adoration exclusive

de Dieu, créateurs de tous les plaisirs, peut procurer à la personne homme ou femmes). C'est ce genre de concertations des populations par les dirigeants qui n'aboutissent pas à des désobéissances au livre de Dieu qui sont ordonnés par Dieu comme obligation à tout dirigeant et aux populations, et cela permet de fonctionner sans pratiquer l'injustice, et ainsi d'éviter et d'économiser toutes les pertes qu'entraînent les injustices et leurs proliférations dans le pays et dans le monde comme montré ci-dessus par les faits constatés, permettant ainsi le développement pour tous et la justice pour tous à tout instant renforcés par la solidarité que Dieu ordonne pour aider les pauvres selon nos possibilités, à sortir à leur tour de la pauvreté, accroissant ainsi les possibilités de relance et de croissance de l'économie à travers l'aumône légale de 2,5 % par ans sur les fortunes thésaurisées pendant un an, qui est donnée aux pauvres afin qu'ils ouvrent leurs propres affaires pour sortir de la pauvreté, la solidarité à tous les niveaux les aidant à faire croître cette affaire sans faire faillite.

La tolérance religieuse aussi est ordonnée par le livre de Dieu comme montré au début par les versets du livre de Dieu, tant que cela ne porte pas atteinte ni à l'honneur, ni à la vie, ni à la personne, ni aux biens de gens. Ainsi les populations d'un pays dirigé par les lois de Dieu, bénéficient non seulement de la concertation de leur dirigeant pour prendre de décisions, mais cela n'aboutit jamais à une décision transgressant le livre de Dieu, ce qui permet d'éviter toutes les formes d'injustices, si les dirigeants et les populations sont formés à cela [ce qui n'est maintenant quasiment jamais le cas], et permet donc d'éviter et d'économiser toutes les conséquences douloureuses des injustices liées aux déviations par rapport aux livres de Dieu, comme montré ci-dessus, qui entraîne par an dans le monde laïque, de l'ordre de 26 676 milliards d'euros de pertes dans le monde laïque, et 65,6 millions de morts par an alors que leurs populations ont cruellement besoin de tous ces sommes perdus, et que cela entraînerait, l'inflation, la multiplication des faillites et du chômage, la pauvreté, l'insécurité, et la crise comme celle actuelle dans le monde en 2013. Ces sommes massives et ces vies humaines ainsi économisées par la formation des populations à la pratique du livre de Dieu pourront ainsi être investies pour satisfaire les besoins des populations, et pour le développement du pays sans que personne ne subisse aucune injustice. Mais cela est impossible à réaliser dans le système laïque, car ce système est la loi du plus grand nombre et non de la justice pour tous, et ainsi ce système autorise et légifère des injustices à tous les niveaux de la société et dans tous les domaines, à cause de l'ignorance de ces dirigeants de ce qu'est la justice et l'injustice dans tous les domaines comme beaucoup d'exemples l'ont montré, entraînant toutes ces pertes financières et en vies humaines massive, et mettant ainsi tôt ou tard tout le monde dans la pauvreté ou les graves difficultés et entraînant l'enfer après la mort pour tous ceux qui approuve cela à cause de ces graves injustices et leurs conséquences. Cela montre donc clairement que, c'est donc la conformité des décisions avec le livre de Dieu, qui montre ce que sont les injustices dans tous les domaines en les interdisant, qui est la solution à tous les problèmes de l'humanité, et qui doit être prioritaire pour tous, comme la conformité aux lois de la physique et la solution pour fabriquer un avion qui peut décoller et prendre son envol, mais la loi du nombre n'est pas la solution pour éviter l'injustice qui est la cause de tous les malheurs montrés ci-dessus, bien que la concertation des populations soit une nécessité, elle ne doit jamais être l'occasion de dévier de la voie de la justice tracée par le livre de Dieu, et de prendre ainsi des décisions injustes, qui ne peuvent que se retourner tôt ou tard, que contre ceux qui sont injustes. Chaque pays doit prendre donc toutes les dispositions pour ne jamais dévier de cette voie de la justice tracée par Dieu dans son livre qui est le consolateur, l'Esprit saint, l'esprit de vérité.

En effet, ce livre de Dieu est aussi loi de Dieu pour régir l'univers et ce qu'il contient, qui n'a rien omis et qui a fait ses preuves à plusieurs reprises de sa capacité à réaliser de tes objectifs pour toutes les populations sans exception, et comme vous l'avez constater, le livre de Dieu, n'a rien n'omis, et parle même des découvertes afin que la science soit un témoin de la foi entre

autres, et aussi pour aider ceux qui font la recherche scientifique, afin qu'ils évitent ainsi des investissements inutiles en cherchant dès le début dans la bonne direction, en se référant au livre de Dieu, comme le font maintenant plusieurs savants scientifiques, qui utilisent le livre de Dieu, qui est le consolateur, l'Esprit saint, l'esprit de vérité, comme guide de recherche scientifique, et le livre de Dieu, sert ainsi de guide dans tous les domaines de la vie sur terre, dans toutes les disciplines et à tous les niveaux.

Est-ce qu'après avoir montré tout cela à tout le monde, des gens qui continuent à faire la promotion de la démocratie et de la laïcité, malgré toutes les pertes et les crimes que cela entraîne dans le monde, ne doivent-ils pas être très sévèrement combattus et en leur enlevant toutes possibilités de diriger quoi, que ce soit, tant qu'ils n'ont pas appris le livre de Dieu, en se mettant en conformité avec cela, et en prenant cela comme référence unique ?

Quelles sont les dispositions à prendre pour éviter tous ces malheurs et pertes massives liées au fonctionnement des systèmes laïques ?
Il est donc indispensable pour éviter toutes ces injustices liées et ces grands malheurs liés au fonctionnement des systèmes laïques et aux partis qui s'y réfèrent que les dirigeants ainsi que toutes les populations sans exception sont excellemment formés aux sciences du livre de Dieu, qui est le consolateur, l'Esprit saint, l'esprit de vérité, ce qui va permettre aux aux populations de retrouver pleinement toutes leurs libertés perdues, par méconnaissance de la vérité divine, du livre de Dieu, et du discernement que cela procure à la personne, dans tous les domaines afin de ne plus faire des choix non profitables, comme ils l'ont fait en élisant leurs dirigeants dans le cadre du système laïque. Cela permet ainsi aux populations de choisir réellement de bon dirigeant, réellement compétent, et cela permet aussi bien aux dirigeants, qu'aux populations de ne plus faire d'injustice ni par passion pour ce monde ni par ignorance de ce qu'est l'injustice dans tous les domaines.

Le choix des dirigeants qui ne sont pas pieux ni connaisseurs [cela est interdit par le livre de Dieu comme le montrent les versets ci-dessous]

Le choix du dirigeant pour éviter ses malheurs massifs et ses crises à répétition liées au fonctionnement des systèmes laïques ?
Il est donc indispensable de ne retenir comme éligible à diriger un pays ou à occuper un quelconque autre poste de direction, que des candidats désignés pour leur crainte de Dieu, leur compétence de leur métier, et leur connaissance des solutions basées sur le livre de Dieu qui est le consolateur, l'Esprit saint, l'esprit de vérité, et de ce qu'est la justice et l'injustice dans tous les domaines et leur aptitude à pratiquer le livre dans tous les domaines, être digne de confiance, et connaisseur comme Dieu l'ordonne : : Chapitre 28, verset 26. L'une d'elles dit : "ô, mon père, engage-le [à ton service] moyennant salaire, car le meilleur à engager c'est celui qui est fort et digne de confiance". Chapitre 12, verset 54. Et le roi dit : « Amenez-le-moi : je me le réserve pour moi-même ». Et lorsqu'il lui eut parlé, il dit : « Tu es dès aujourd'hui près de nous, en une position d'autorité et de confiance ». 55. Et [Joseph] dis : « Assigne-moi les dépôts du territoire : je suis bon gardien et connaisseur ».

Il faut donc obligatoirement que ceux qui dirigent à tous les niveaux et dans tous les domaines dans le pays et dans le monde, et surtout ceux qui dirigent les pays, soient des gens excellemment formés à la maîtrise de la pratique du livre de Dieu selon les enseignements du consolateur, l'Esprit saint, l'esprit de vérité, en plus de la maîtrise du métier [médecin, ingénieur, etc..] . et cela doit obligatoirement faire partie de leur condition d'éligibilité pour occuper une quelconque fonction de direction, et encore plus quand il s'agit de diriger un pays, si l'on veut éviter les conséquences douloureuses citées ci-dessus, et tant que les candidats à la direction n'ont pas une connaissance parfaite de livre dans tous les domaines prouvés par un

test de validation, et tant qu'ils ne se sont pas mis en conformité avec le livre de Dieu, dans toutes les actions à tous instants et dans tous les domaines, et tant qu'ils n'ont pas prouvé leur capacité à diriger le pays, où les entreprises, ou les organisations non commerciales, les familles, les individus], sur cette base, ils ne doivent pas être désignés comme dirigeants, ni de pays, ni d'entreprises, ni d'organisation non commerciale ni de famille ni d'individus, comme cela existe pour le permis de conduire par exemple, il faudrait un « permis de diriger » basé sur la connaissance sans faille du livre de Dieu et sa pratique.

Et tant que les populations aussi ne sont pas formées au livre de Dieu, qui est le consolateur, l'Esprit saint, l'esprit de vérité, elles manqueront du discernement indispensable pour distinguer les choix qui leur seront profitables tôt ou tard, même si cela leur demande des investissements à court terme, des choix qui ne leur seront pas profitables ou jamais profitables, mais si leur apparence est attirante comme le cas de la démocratie et de la laïcité, qui sont des grands mirages intellectuels cachant tous les malheurs ci-dessous, quand on les met pratique, bien que la concertation des croyants continue à exister, mais elle se fait sur la base de la conformité avec le livre de Dieu, qui est la seule vérité dans tous les domaines, qui montre les solutions pour sortir des difficultés, dans tous les domaines, comme la conformité avec les lois de la physique permet à l'avion de voler dans le ciel. Une seule déviation par rapport aux lois de la physique, l'avion ne volera pas, ou s'il est déjà dans le ciel, il s'écrase, on prie que Dieu nous protège contre cela. De la même, manière, une seule déviation par rapport aux livres de Dieu qui n'est corrigée dans l'immédiat, ce sont les injustices qui vont commencer à proliférer, avec des conséquences destructrices en cascade, comme après l'époque des dirigeants bien guidés et excellemment formés directement par le consolateur, l'Esprit saint, l'esprit de vérité au livre de Dieu, qui ont été désignés par leur peuple après la révélation du livre de Dieu, où des injustices ont commencé à apparaître dans le pays sans être rectifiés, ce qui a entraîné progressivement la division des croyants en différentes branches, des conflits, l'affaiblissement de la croyance au livre de Dieu comme référence dans tous les domaines, élimination du livre de Dieu comme référence de direction, et on retombe dans les malheurs liés aux conséquences de juger sans se référer au livre de Dieu comme les faits l'ont montré ci-dessus.

Dieu ordonne de consulter les croyants concernant leurs affaires comme le montre ce verset : Chapitre des concertations (n° 42) versées 36 à 38 montré ci-dessus. Et si concertation il y a dans le pays, où à n'importe quels autres niveaux, de direction, que cela ne dévie jamais de la conformité de chaque décision et action avec le livre de Dieu, qui est la seule garantie pour éviter les conséquences douloureuses citées ci-dessus. Donc tant que la personne est ignorante des enseignements du livre de Dieu, qui est le consolateur, il est préférable, pour elle ne pas faire de choix avant d'avoir demandé à ceux qui maîtrisent ce livre, les conséquences de ses choix et de s'accrocher à la conformité au livre de Dieu à chaque décision, comme ceux qui fabrique l'avion s'accrochent à la conformité aux lois de la physique, cela lui permet d'éviter les conséquences douloureuses citées ci-dessus.

Pour éviter ces conséquences gravement malheureuses pour tous, il est INDISPENSABLE que toutes les populations soient formées au livre de Dieu, et bien formées comme à l'époque de la révélation, et comme ce sont des enseignements qui couvre tous les domaines de la vie, il est indispensable que tous les gouvernements du monde déclenchent après explication du contenu de ce livre aux populations, un vaste programme de formation continue, domaine par domaine, en divisant le plus possible le temps de travail par deux, de 7 h 30 à 13 h consacrée aux activités habituelles de ce monde, et 13 à 14 h 30 la pause, permettant de déjeuner pour ceux qui en ont besoin et de faire une petite sieste pour retrouver ses aptitudes à mémoriser et comprendre, puis de 14 h 30 à 18 h 30 (voire plus pour ceux qui en ont la capacité et qui ne travaillent pas loin de leur domicile, car il faut rentrer à la maison après et préserver la vie

dans la famille et l'éducation des enfants), consacrer à la formation et à la pratique du livre de Dieu qui est le consolateur, et enseignant en priorité aux populations, comment vivre ce plaisir infiniment supérieur à tous les autres plaisirs avec les créatures, qui est celui de l'adoration exclusive de Dieu.

2 — Ceux qui n'ont respecté cette règle fixée par le livre de Dieu, dans le choix de leurs dirigeants, en ont subi les conséquences douloureuses

Toutes les crises dans ce monde sont la conséquence du fait d'avoir pris des décisions contraires à celles recommandées par le livre de Dieu qui est le consolateur et l'exemple de sa pratique par le messager de Dieu qui transmet les enseignements du consolateur qui n'ont rien omis, comme plusieurs exemples significatifs le montrent dans ce livre. Le monde croyant tant qu'il respectait la conformité avec le livre de Dieu qui est le consolateur, l'Esprit saint, l'esprit de vérité dans toutes ces actions, a dominé le monde, jusqu'à ce que le pays croyant s'étendait sur les 4 continents l'Europe, l'Afrique, le moyen orient et l'Asie. Et quand ils ont dévié, de ces principes, ceux qui s'en sont les plus rapprochés dans leurs pratiques se sont développés à leur tour, c'est à dire, l'Europe, les USA, à travers leur Union, leurs efforts dans la recherche de la vérité dans les domaines scientifiques, par le fait qu'ils travaillaient plus et pendant plus longtemps et de manière organisés comme le livre de Dieu l'ordonne chapitre 61, verset 4. Dieu aime ceux qui combattent dans son chemin en rang serré pareil à un édifice renforcé, chapitre 2, verset 36… Et pour vous il y aura une demeure sur la terre, et un usufruit pour un temps. L'Europe et les USA sont unis et font cela mieux que les pays croyants qui se sont progressivement divisés et ont arrêté de faire les efforts dans la recherche de la vérité et sa transmission contrairement à ce que le livre de Dieu leur ordonne et que l'Europe et les USA, pratique mieux que les croyants malgré le fait qu'ils n'ont pas la foi croyante, comme ce verset le montre chapitre 8 versets 46. Et obéissez à Dieu* et à son messager. Et ne vous disputez pas, sinon vous fléchirez et perdrez votre force. Et soyez endurants, car Dieu* est avec les endurants. Les Européens et les USA par exemple, se sont développé pendant plusieurs siècles et la force qu'ils ont ainsi accumulée, a été ensuite entre autres utilisée pour renforcer leur domination dans le monde par le voie des injustices graves que sont l'esclavage, puis la colonisation, puis maintenant les graves injustices qu'ils font subir aux pays plus faibles qu'eux à travers les parités monétaires affligeantes qu'ils leur font subir alors que leurs monnaies sont de même nature, n'ont aucune valeur intrinsèque et ne protège pas contre le vol des gouvernements qui peuvent émettre la monnaie quand ils veulent sans contrepartie réelle, en achetant avec volant ainsi nos richesses réelles et générant l'inflation et le chômage qui est la manifestation de ce type d'injustice et qui est permanente dans le monde occidental et le monde en général depuis qui les croyants ont arrêter de pratiquer le livre de Dieu au niveau de l'État en mettant en place la laïcité, cause principale des malheurs du monde croyant à cause de l'ignorance des solutions coraniques qu'elle propage à tous les niveaux dans les populations et les dirigeants, alors que le livre de Dieuest la seule solution de développement dans tous le domaine comme cela a été le cas à l'époque de la révélation du livre de Dieu et les années qui ont suivi, où la pauvreté avait totalement disparu à l'échelle du tout le pays.*

3 — Ceux qui ont respecté les principes du livre de Dieu qui est le consolateur, l'Esprit saint, l'esprit de vérité se sont rapidement développés et la pauvreté et les nuisances ont disparu de leur pays.

Les nuisances à autrui avaient quasiment complètement disparu à l'échelle de tout le pays à la fin de la révélation du livre de Dieu, qui est le consolateur, que Jésus a ordonné de suivre après lui, quant les populations ont reçu ses enseignements, au point où un bijoutier pouvait aller prier à la mosquée en laissant sa bijouterie ouverte, sans gardien, et revenait trouver la bijouterie intacte. La pauvreté aussi avait disparu quelque année après, notamment sous le

califat de Abdel Aziz, ils ont rassemblé l'argent de l'aumône légale pour le donner aux pauvres, mais personne n'a eu besoin de cette somme, car toutes les populations étaient sorties de la pauvreté, par la pratique des solutions coraniques comme le montrent les exemples donnés dans ce livre. Il a fallu aussi l'intervention des Imams Châfi et Malik pour résoudre la crise économique et financière en Grande-Bretagne aux 7 siècles.

4 — Les dictateurs, ceux qui volent les élections et autres dans ce genre, ou le dirigeant qui veut continuer à diriger et fait tout pour se maintenir au pouvoir et y rester alors que ses sujets en majorité veulent un autre à sa place, tout cela mène vers la malédiction de Dieu sur ces dirigeants. (seuls ceux qui ne jugent pas selon le livre de Dieu font ces injustices, même s'ils se prétendent pratiquants du livre de Dieu, qui interdit formellement ces injustices)

À ceux qui veulent diriger sans avoir l'accord majoritaire de leurs populations, ou tout autre cas dans ce genre, Dieu les met en garde : Chapitre 42, verset 42. Il n'y a de voie [de recours] que contre ceux qui lèsent les gens et commettent des abus, contrairement au droit, sur la terre : ceux-là auront un châtiment douloureux.

5 — Lorsque qu'un dirigeant est investi de pouvoir (Royauté ou autre) trompe ses sujets (ou ses électeurs) et les traites avec injustice (cela est une des manières de restreindre les libertés du peuple ou des personnes dirigées, qui sont ainsi manipulées par ces tromperies) :

Le consolateur enseigne que : « Tout homme à qui Dieu a investi de pouvoir et qui meurt alors qu'il trompe ses administrés, Dieu* lui interdit le Paradis ». Chapitre 26 (concertation) V215 : « Et baisse ton aile (soit bienveillant) envers les croyants qui te suivent ». Le consolateur, l'Esprit saint, l'esprit de vérité a dit que Dieu a interdit le Paradis à tout dirigeant qui ment à son peuple, c'est à dire, qui ne leur dit pas ce qui leur permet de se sauver de l'enfer le jour dernier et qui ne remplit pas sa fonction de dirigeants dans le droit chemin en donnant à son peuple tous ces droits sans léser personne et en le soustrayant de la pauvreté (matérielle, spirituelle et religieuse en lui enseignant ce qu'il doit faire pour être sauvé de l'enfer).. Il (p) a invoqué Dieu en disant « Ô, grand Dieu, faites miséricorde à tout dirigeant à qui vous avez confié les affaires des croyants et qui leur fait miséricorde et leur soustrait de leur pauvreté (c'est à dire, pauvreté matérielle, spirituelle, et religieuse en leur disant ce qui leur permet de se sauver de l'enfer le jour dernier). Ô grand Dieu, ne faites pas miséricorde et ne soustrayez pas de leur pauvreté tout dirigeant à qui vous avez confié les affaires des croyants et qui ne leur fait pas miséricorde et ne leur soustrait pas de leur pauvreté (c'est à dire, la même chose que ci-dessus). Toujours dans le même sens, le consolateur, l'Esprit saint, l'esprit de vérité a dit : "ordonnez-le bien et interdisez le mal, avant que Dieu n'exauce plus vos prières, et ne vous pardonne plus". Chapitre 16, V90 : "Certes Dieu* vous commande l'équité, la bienfaisance et l'assistance aux proches. Et il interdit la turpitude, l'acte répréhensible, ainsi que le fait de violer les droits des autres".*

b) Le droit à la vérité et le droit aux informations authentiques provenant de Dieu qui est la vérité absolue ainsi le droit à la bonne éducation que permet d'être sauvé de l'enfer après la mort, ainsi que des malheurs dans ce monde, et permet d'avoir le paradis après la mort ainsi que les bonheurs dans ce monde comme le montrent toutes les preuves depuis le début de ce livre *(car quand on est privée de la vérité notre sens du jugement est atteint et on est plus libre, mais manipulé par ceux qui cachent la vérité comme c'est le cas actuellement vis-à-vis de l'identité du consolateur, l'Esprit saint, l'esprit de vérité ainsi que du contenu de son message, et toutes les calomnies qui sont diffusés dans beaucoup de médias et dans certains milieux pour empêcher les gens de savoir la vérité à ce sujet,*

volontairement ou involontairement).

Le droit à la vérité et aux informations véridiques, ainsi qu'au savoir authentiques provenant de Dieu qui seul permet d'éviter les malheurs dans ce monde et dans l'au-delà, est un des plus indispensables, vitaux et fondamentaux à la liberté, dont le respect ou le non-respect influent directement sur le droit à chaque personne de choisir, car on ne peut choisir ce que l'on ne voit pas ou ce que l'on ne comprend pas. Dans ce cas, si les informations que la personne ne comprend pas, lui sont cachées, ou si au lieu de lui dire la vérité sur ces sujets, elle ne reçoit que des informations mensongères et calomnieuses qui sont en plus négatives, la personne va naturelle détesté cette chose ou la fuir et la combattre sur la base de fausses informations faisant ainsi le désir ce qui lui transmettent ces informations calomnieuses. Ainsi, elle est en train tout simplement de se faire manipuler. La seule solution pour éviter cela est d'étudier en profondeur les sujets importants avant de choisir et de vérifier en permanence les informations en les rapprochant du livre de Dieu, dont les preuves de véracité et de complétude absolue sont en train d'être montrées depuis le début de ce livre, et qui dit la vérité sur tous les sujets de la vie, en montrant ce qui est juste et ce qui ne l'est pas, c'est le livre de Dieu qui montre tous les droits de chaque individu, et de chaque créature (droit à ne pas subir d'injustice et à n'être spolié de ses revenus, ses biens, sa vie, son honneur, sa famille, et tous les autres droits de l'individu).

Le droit de connaître le livre de Dieu et ce qu'il dit sur chaque sujet est un droit à la vérité qui permet d'éviter en plus les malheurs et les crises dans ce monde, et d'éviter l'enfer après la mort et d'avoir le paradis éternel, et il devient ainsi le droit le plus important à respecter et à faire respecter. Mais ce ***droit à la vérité qui sauve de l'enfer est bafoué par des calomnies incessantes dans les milieux politiques laïques et dans de nombreux médias laïques, par de nombreux enseignements donnés dans les systèmes éducatifs laïques contraires au livre de Dieu, comme l'usure par exemple, à travers les prêts à intérêt, la spéculation, les monnaies papiers, les parités monétaires*** *pour ne citer que ceux-là,* ***qui sont donc de graves injustices et qui entraînent les crises que le monde vit actuellement alors c'est le droit le plus important qui conditionne notre bonheur dans ce monde et dans l'au-delà et*** *qu'ils regroupent tous les enseignements du consolateur, l'Esprit saint, l'esprit de vérité, que Jésus a ordonné à tous de suivre après lui, afin d'être sauvés après la mort de l'enfer, et d'éviter les malheurs et les crises dans ce monde comme l'ont montré toutes les preuves depuis le début de ce livre, aussi bien provenant de la Bible, que provenant de la pertinence du livre de Dieu à résoudre toutes les injustices, donc tous les problèmes de l'humanité. Tout cela montre que la pratique du livre de Dieu est indispensable par tous pour la résolution des problèmes de l'humanité. Ce droit à la vérité qui est bafoué ainsi par les systèmes et lois laïques, permet aussi pourtant s'il est exercé correctement de bénéficier aussi du droit à la justice pour tous, ordonné par le livre de Dieu qui permet d'éduquer les gens pour cela, et de prendre les dispositions à tout le niveau pour les faire respecter et ainsi de faire disparaître toutes les injustices dans le monde. Mais cela est empêché aujourd'hui injustement et de manière inopportune par les systèmes et lois laïques, se montrant leurs caractères injustes, destructifs et intolérants.*

1 — La transmission des fausses informations ou des informations non conformes au livre de Dieu qui a tout montré et n'a rien omis ou la transmission de mensonge *(cela fait partie des abominations citées en première partie, entraînant des destructions collectives sur ceux qui les font ainsi que leurs complices). (le plus grand mensonge est de tromper les gens au sujet de ce qui peut les sauver de l'enfer en transmettant au nom de Dieu, des informations ne provenant pas de Dieu). Cela est interdit par le livre de Dieu comme le montrent les versets ci-dessous et cela est un rappel de la loi enseignée par Jésus selon Mathieu 5.17 à 19 qui dit dans lévitique 19,11… vous n'userez ni de mensonge ni de tromperie*

les uns envers les autres. Ces mensonges remplissent malheureusement le monde laïque à cause de l'ignorance de ce qu'est la justice et l'injustice dans tous les domaines, et la conséquence a été montrée ci-dessus, des catastrophes financières et humanitaires.

Le livre de Dieu dit chapitre 22 — verset 30 : "évitez de parler en pur mensonge" Chapitre 4, verset 135. ô les croyants ! Observez strictement la justice et soyez des témoins (véridiques) comme Dieu l'ordonne, fût-ce contre vous-même, contre vos pères et mères ou proches parent. Chapitre 17 — verset 36 : "Ne te laisse pas aller à ce dont tu n'as aucune science" .2. Chapitre 3, V61 : "Que la malédiction de Dieu soit sur les menteurs". Le consolateur, l'Esprit saint, l'esprit de vérité a dit : "La sincérité mène à l'obéissance à Dieu* et à la bienfaisance". L'obéissance à Dieu* et la bienfaisance mènent au Paradis. L'homme ne cesse pas de dire la vérité jusqu'à ce qu'il soit inscrit auprès de Dieu* comme absolument véridique. Le mensonge mène à la rébellion à Dieu*. La rébellion mène à l'enfer. L'homme ne cesse pas de mentir jusqu'à ce qu'il soit inscrit auprès de Dieu* comme un grand menteur ».*

Cette atteinte au droit de tous à la vérité, par le mensonge, est le fondement du monde laïque, surtout concernant les enseignements du consolateur, l'Esprit saint, l'esprit de vérité, et concernant le christianisme et les autres religions, qui sont ainsi mis sur le même pied d'égalité que la religion de Dieu, alors que le mensonge que constitue les autres religions en dehors de la religion de Dieu, comme le montre ce livre depuis le début, ne doit jamais être mis sur le même pied d'égalité que la vérité, car le mensonge mène vers les malheurs dans ce monde ainsi que les crises comme celles que le monde vit actuellement, justement à cause de ces mensonges ou injustices, qui sont mises en application sous forme de lois ou monde de fonctionnement des pays, entreprises, organisation, famille et individu, tandis que la vérité mène vers les solutions à tous ces problèmes générés par les mensonges et les injustices, et la vérité et la justice, mène au salut face à tous les problèmes dans ce monde, et au bonheur dans ce monde, et cela mène aussi au salut face à l'enfer après la mort puis au paradis éternel. Le mensonge n'est donc jamais égal à la vérité, comme cela est institué dans tous les pays laïques, essayant ainsi d'étouffer la vérité du livre de Dieu, et niant l'existence de Dieu dans leur mode de fonctionnement, ce qui est faux, et ne peut conduire qu'aux malheurs dans ce monde et à l'enfer après la mort.

La seule solution pour éviter de se laisser emporter par ces fausses informations est.
Chapitre 49, verset 6. ô vous qui avez cru ! Si un pervers vous apporte une nouvelle, voyez bien clair [de crainte] que par inadvertance vous ne portiez atteinte à des gens et que vous ne regrettiez par la suite ce que vous avez fait. Pour éviter ces mensonges, il est indispensable d'étudier le livre de Dieu et la manière dont le consolateur, l'a enseigné, car cela montre la vérité sur tous les sujets de la vie, puis ensuite, il faut vérifier toutes les informations que l'on reçoit, en les rapprochant du livre de Dieu et des enseignements du consolateur, qui enseignent toutes choses. Si cela est conforme, c'est que c'est la vérité, sinon vous aurez des preuves pour édifier n'importe quelle personne que l'information reçue est fausse ou mensongère.

2 — Comme exemple grave de ces mensonges cité ci-dessus, on peut citer ceux qui injurient ceux qui ont vécu avec le consolateur, l'Esprit saint et l'esprit de vérité et qui l'ont soutenu dans sa mission, qui est les meilleurs exemples de la pratique des ordres de Dieu dans l'humanité (cela fait partie des abominations citées en première partie, entraînant des destructions collectives sur ceux qui les font ainsi que leurs complices), essaye ainsi d'étouffer la vérité provenant de Dieu et de la salir. C*e sont des formes de profanation de la religion de Dieu. (ce sont les meilleurs exemples de l'humanité en matière de justice et de bonne éducation comme le consolateur, l'Esprit saint, l'esprit de vérité l'a dit : « mes compagnons sont comme les étoiles dans le ciel, celui qui prend exemple sur eux ne s'égarera jamais ». Ces exemples doivent être préservés pour l'humanité, car ce sont les*

exemples qui montrent le chemin du salut dans ce monde et dans l'au-delà).

Cette atteinte à l'honneur de l'envoyé de Dieu, ou à la religion de Dieu, qui est faite périodiquement dans beaucoup de pays occidentaux, laïques, est la conséquence du mensonge institué par le monde laïque dans son fonctionnement quotidien, et ce crime est commis régulièrement dans le monde laïque sans qu'il soit sanctionner trompant ainsi les populations de ces pays en les éloignant de la voie du paradis et des solutions aux crises dans ce monde et en les menant vers l'enfer et les malheurs et les crises dans ce monde, comme celle qu'elles vivent actuellement et régulièrement.

le consolateur, l'Esprit saint, l'esprit de vérité a dit :

« Craignez Dieu en mes compagnons et ne les prenez pas pour cible après mon départ. Celui qui les aime, il les aime par amour pour moi, celui qui les hait, c'est comme s'il me haïssait. Celui qui leur cause du tort est celui qui me cause du tort et qui cause du tort à Dieu* et Dieu* très bientôt détruira celui qui l'offense ». Il a dit aussi : • « Mes compagnons sont comme des étoiles du ciel qui vous montre la route, quel que soit celui que vous suivez vous serez toujours guidé sur le chemin de la justice ». • « La personne qui me respecte elle parle de mes compagnons, et cette personne parviendra jusqu'à moi quand je serai au bassin "de Kaouçar", tandis que celui qui ne m'a pas respecté en ne parlant jamais d'eux ne pourra pas s'approcher de moi. Il ne pourra m'apercevoir que de loin ». • « Le jour du jugement, je serais le protecteur de ceux qui m'ont respecté en parlant de mes compagnons ».*

Il est dit que « Celui qui aime Abû Bakr a déjà établi sa foi, celui qui aime Omar est guidé sur le chemin de la justice, celui qui aime Othman est illuminé de la lumière de Dieu, celui qui aime Ali est solidement attaché à Dieu*, enfin celui qui ne dit que du bien de mes compagnons sera loin de l'hypocrisie.*

***C**ar l'égarement conduit aux malheurs dans ce monde et à l'enfer le jour dernier (car celui qui est égaré, se dirige vers les malheurs et les crises et vers l'enfer après la mort et voit inéluctablement son espace de liberté se restreint par la pauvreté qu'elle vit ainsi de plus en plus et qui est liée à son égarement. Pour éviter cela, le plus grand bien pour une personne dans ce cas est de lui donner les conseils qui lui permettent d'éviter ces malheurs, mais cela n'est pas fait par l'état et ses émanations dans le monde laïque alors que c'est leur toute première responsabilité devant Dieu, et les paradis est interdit à tout dirigeant qui ne montre pas la vérité à son peuple en ne commençant pas celle provenant de Dieu, et ce livre montre toutes les preuves à ce sujet. [Même chose que BBB].*

En cas d'égarement, celui qui est égaré a le droit d'être secouru en lui montrant ce qui lui permet de retrouver le droit chemin, celui du succès, comme l'ordonne le livre de Dieu. Chapitre 87, verset 8. Nous te mettrons sur la voie la plus facile. 9. Rappelle, donc, où le Rappel doit être utile. 10. Quiconque craint [Dieu] se [en] rappellera, 11. et s'en écartera le grand malheureux, 12. qui brûlera dans le plus grand Feu, 13. où il ne mourra ni ne vivra.. Chapitre 51, verset 55. Et rappelle. Car le rappel profite aux croyants. Chapitre 16, verset 125. "Par la sagesse et la bonne exhortation, appelle (les gens) au sentier de ton Seigneur.". On doit juger selon le livre de Dieu qui est le consolateur, l'Esprit saint, l'esprit de vérité, en disant les droits et les devoirs de chacun selon le livre de Dieu qui est le consolateur le montré et ne pas juger selon le livre de Dieu donne une preuve de mécréance contre la personne qui fait cela. : Chapitre 4, verset 59. ô les croyants ! Obéissez à Dieu*, et obéissez au Messager et à ceux d'entre vous qui détiennent le commandement. Puis, si vous vous disputez en quoi que ce soit, renvoyer-là à Dieu* et au Messager, si vous croyez en Dieu* et au Jour dernier. Ce sera bien mieux et de meilleure interprétation [et aboutissement]. À partir de ce moment, toute personne*

doit agir en fonction des droits que Dieu a fixés dans le livre de Dieu qui est le consolateur, l'Esprit saint, l'esprit de vérité en restituant les droits de son prochain injustement pris. Chapitre 49, verset 9. Et si deux groupes de croyants se combattent, faites la conciliation entre eux.

***4 — Le fait de ne pas donner la bonne éducation, celle conforme au livre de Dieu, et qui sauve de l'enfer et des malheurs de ce monde [cela est interdit par le livre de Dieu], car** c'est aussi cela le droit pour tous à avoir ses besoins satisfaits et le livre de Dieu montre le chemin pour y arriver sans injustice, cela est ordonne aux dirigeants de satisfaire les besoins de sa communauté et avec ses moyens en toute justice et équité. Une personne mâle éduquée voit forcément sa liberté rapidement restreinte par la prison ou d'autres conséquences douloureuses de ces mauvais agissements. Donc l'un des biens les plus chers et des droits les plus fondamentaux et prioritaires est une bonne éducation.*

La meilleure éducation est celle donnée par le livre qui est le consolateur, l'Esprit saint, l'esprit de vérité, mais les populations des pays laïques en sont majoritairement privées. Même ceux qui l'étudient peuvent rarement donné le temps nécessaire à cela comme cela se doit, à cause du fait que cela est exclus du domaine public et des systèmes éducatifs et le temps est occupé par autres que cela qui sont souvent des injustices comme le cas mathématique financier dans les écoles, ou d'autres cas dans ce genre, où ils apprennent ainsi aux gens à voler sans qu'ils le sachent peut être en apprenant à pratiquer ainsi l'usure). Ainsi toutes les matières enseignées dans les écoles et les systèmes éducatifs doivent aussi être mises en conformité avec le livre de Dieu pour y extraire toutes les injustices qui sont enseignées aux gens, ce qui ne fait que favoriser leurs proliférations dans le monde, avec toutes les conséquences extrêmement douloureuses que cela entraîne comme montré ci-dessus.

Ce droit est bafoué par tous les pays laïques qui interdisent les enseignements du consolateur, l'Esprit saint, l'esprit de vérité, que Jésus a ordonné de suivre (sans qu'ils sachent qu'il en est ainsi), dans tous les domaines publics, y compris dans les systèmes éducatifs, alors que la première responsabilité du chef d'État ou de l'état est d'éduquer ses populations à cet enseignement qui rend juste, tous les comportements. Dieu dit en effet : Chapitre 66, verset 6. ô vous qui avez cru ! Préservez vos personnes et vos familles, d'un Feu dont le combustible sera les gens et les pierres, surveillé par des Anges rudes, durs, ne désobéissant jamais à Dieu en ce qu'il leur commande, et faisant strictement ce qu'on leur ordonne. Chapitre 49, verset 6. ô vous qui avez cru ! Si un pervers vous apporte une nouvelle, voyez bien clair [de crainte] que par inadvertance vous ne portiez atteinte à des gens et que vous ne regrettiez par la suite ce que vous avez fait. On en doit transmettre et enseigner que le savoir authentiquement provenant de Dieu, car en dehors de cela, c'est le chemin de l'enfer.*

5 — Chapitre 66, verset 6. ô vous qui avez cru ! Préservez vos personnes et vos familles, d'un Feu dont le combustible sera les gens et les pierres, surveillé par des Anges rudes, durs, ne désobéissant jamais à Dieu* en ce qu'il leur commande, et faisant strictement ce qu'on leur ordonne.
Comme les versets précédents ci-dessus, ils le disent, pour un chef de famille, ou pour un chef d'État, ou pour tout responsable, le fait de ne pas éduquer sa famille et les siens, ou les populations sous ses responsabilités, dans la voie du consolateur, l'Esprit saint, l'esprit de vérité que Jésus a ordonné de suivre après lui, qui ordonne la justice et la miséricorde à tous les niveaux et pour tous, afin que tous deviennent pieux et non nuisibles à autrui, est une cause sur de perdition en enfer après la mort et une cause sûre pour vivre les malheurs et les crises à répétition dans ce monde comme le montrent l'actualité depuis des siècles dans les pays laïques. La majeure partie des populations du monde laïque est privée des bienfaits entraînés par la bonne éducation qui résulte de ses enseignements, comme le résultat obtenu par le

consolateur l'a montré ci-dessus (toutes les injustices avaient disparu à l'échelle de tout un pays et cela a duré pendant des décennies, tant que les populations continuaient à être formées aux enseignements du consolateur, l'Esprit saint, l'esprit de vérité.

c) L'égalité de tous les êtres humains en droit devant Dieu, sans aucune discrimination, et sans aucune injustice comme c'est souvent le cas avec les lois laïques.

1 — La discrimination sous toutes ses formes (la discrimination sous toutes ses formes, est interdite par le livre de Dieu, qui a même maudit Satan à cause de cela, car celui-ci disait qu'il était mieux qu'Adam, par ce qu'il a été fait de feu, et Adam a été fait d'argile crissante).

En effet, par le fait, le livre de Dieu qui est le consolateur, l'Esprit saint, l'esprit de vérité que Jésus a ordonné de suivre après lui, afin d'être sauvé et d'éviter les malheurs dans ce monde, a montré de manière exhaustive ce que sont les injustices dans tous les domaines (comme le montre l'aperçu de ces droits pour l'humanité et les créatures en général dans ce chapitre), puis les a interdit en permettant aux populations, si elles sont formées à cela, de les arrêter, définitivement, comme cela a plusieurs fois fait ses preuves depuis la révélation du livre quand ces enseignements ont été faits de manière complète, l'instauration des lois divines enseignées par le consolateur, l'Esprit saint, l'esprit de vérité aboutit donc à la justice pour tous à tous les niveaux et aux développements pour tous, au bien être pour tous, et ainsi à une fraternité sincère entre tous les êtres humains sans aucune distinction (ni de race, ni de culture, ni de rand social ou autre), tous étant égaux en droit devant Dieu, comme le dit ce verset Chapitre 49 : 13 « O. hommes ! Nous vous avons créés d'un mâle et d'une femelle, et nous avons fait de vous des nations et des tribus, pour que vous vous entre-connaissiez. Le plus noble d'entre vous, auprès de Dieu, est le plus pieux. Dieu est certes omniscient et grand Connaisseur. » Ce verset du livre de Dieu montre que tous les êtres humains sont donc égaux en droit chez Dieu, et le plus élevé auprès de Dieu en grade est le plus pieux, celui qui fait le plus de bien et ne fait aucun mal, aucune désobéissance à Dieu.*

Les enseignements du consolateur, l'Esprit saint et l'esprit de vérité, à l'époque de la révélation, avait permis d'éliminer complètement ce fléau au point où des gens de couleur totalement différente vivaient comme des frères, sans aucune discrimination, et se mariaient entre elles avec les personnes de sexe opposé provenant de leurs familles respectives, sans tenir compte ni de la couleur, de la race, de l'ethnie, de l'origine, du rang social ou autre. Ils mangeaient, et buvaient ensemble, priaient ensemble complètement mélangé, et faisaient tous les efforts de la vie ensemble, sans que l'on puisse distinguer le riche du pauvre, le savant de l'ignorant, le plus puissant du plus faible, l'envoyé de Dieu, de ses adeptes (si ce n'est que tout le monde est tourné vers l'envoyé de Dieu pour apprendre), et plus tard, sans que l'on puisse distinguer le calife (ou le président de la République des citoyens).

Cette discrimination existe dans tous les pays laïques, où des populations attendent quelquefois des heures pour arriver à utiliser les routes et autoroutes, lors du passage du président de la République, ou lors de la réception d'un président venant d'ailleurs, et pour voir le président c'est tout un protocole qu'il faut respecter, et on peut attendre quelques fois des semaines, si on arrive à le voir, alors que n'importe qui pouvait voir l'envoyé de Dieu, à la demande et dans l'immédiat, et plus tard il en était de même pour ses califes bien guidés, malgré l'étendu immense des territoires et des populations qu'ils administraient, qui s'étendait sur quatre continents (tous les Moyen-Orient, une partie de l'Europe, de l'Afrique, et de l'Asie), notamment à l'époque du calife Oumar.

Bien que le racisme est condamné par la plupart des lois laïques, ce fléau n'arrive pas à disparaître de la plupart des pays laïques occidentaux, ou en Asie, où certaines catégories de

populations se croient supérieures aux autres à cause de leur couleur de peau, de leur origine, et/ou de leur ethnie, ou autres, au point que des groupes extrémistes se forment dans ces pays occidentaux par exemple sur cette base, et ils peuvent aller dans ces pays, jusqu'à agresser ou tuer des gens à cause de leur racisme. En effet, tous les êtres humains sont des descendants d'Adam, et de Eve et nous sommes tous sortis du néant par Dieu qui nous a tous créés à partir de la poussière, et nous ne sommes que de la poussière assemblée entre les mains de Dieu par sa puissance, et comme vous le savez une poussière ne peut rien faire par lui-même, si celui qui l'a crée et qui l'anime par la vie qu'il met à l'intérieur ne le fait pas pour lui. C'est donc Dieu, qui nous anime à chaque instant par la vie qu'il met à l'intérieur de nous, donc personne ne peut rien par lui-même et c'est Dieu qui fait tout pour chaque personne, à tout instant, donc seul Dieu doit être glorifié pour les bienfaits que nous pouvons avoir, cela ne provient ni de la force ni de la puissance, ni de l'intelligence de telle ou telle personne, car cela est l'œuvre de Dieu qui a voulu les choses ainsi et qui nous à guider vers les bienfaits que l'on a obtenus, ce qui montre que le racisme est une des plus grandes ignorances de ce qu'est la nature humaine et une de plus grande ignorance de « qui est Dieu ? ». Cette ignorance est cultivée par les pays laïques par leur exclusion des enseignements du consolateur de tout système éducatif public, ce qui explique qu'ils n'arrivent pas à éliminer ces fléaux de racisme de leur pays. Le consolateur, dit « Votre Seigneur est un (Dieu), et votre père est un (Adam). Il n'y a aucun privilège d'un Arabe sur un non arabe ni d'un blanc sur un coloré, excepté par la piété et la droiture. »*

2 — Le fait de vendre un homme libre (cela est formellement interdit par le livre de Dieu, car les hommes sont égaux en droit comme le verset ci-dessus l'a montré, et le consolateur a dit à ce sujet : « Celui qui mange le prix d'un homme libre fait partie des personnes à qui Dieu n'adressera pas la parole le jour dernier, ne purifiera pas et ils subiront un énorme châtiment pour l'éternité ». (ce sujet a été traité dans la première partie du livre. nous le rappelons ici en totalité pour ceux qui ne l'ont pas lu dans la première partie, ceux qui l'ont lu peuvent sauter ce sujet)

Selon la loi que Jésus a enseigné selon Mathieu 5.17 à 19, voici ce qui est dit dans cette loi au sujet de l'esclavage, seuls ceux qui suivent le consolateur, l'Esprit saint, l'esprit de vérité obéissent à Jésus dans ces ordres
Ces versets dans la Bible ne doivent pas être mal interprétés : selon Exode 21 : 2-12 et 21,1, voici les lois que tu leur présenteras. 21.2 Si tu achètes un esclave hébreu, il servira six années. Mais la septième, il sortira libre, sans rien payer. 21.3 S'il est entré seul, il sortira seul. S'il avait une femme, sa femme sortira avec lui. 21.4 Si c'est son maître qui lui a donné une femme, et qu'il en a eu des fils ou des filles, la femme et ses enfants seront à son maître, et il sortira seul. 21.5 Si l'esclave dit : J'aime mon maître, ma femme et mes enfants, je ne veux pas sortir libre, - 21,6 alors son maître le conduira devant Dieu, et le fera approcher de la porte ou du poteau, et son maître lui percera l'oreille avec un poinçon, et l'esclave sera pour toujours à son service. 21.7 Si un homme vend sa fille pour être esclave, elle ne sortira point comme sortent les esclaves. 21.8 Si elle déplaît à son maître, qui s'était proposé de la prendre pour femme, il facilitera son rachat. Mais il n'aura pas le pouvoir de la vendre à des étrangers, après lui avoir été infidèle. Ces versets, corrigés de l'injustice qu'elle comporte (comme par exemple la différence qui est faite entre un esclave juif et un esclavage d'une autre race, il y a d'autres injustices, encore que les enseignements du consolateur sont venus corrigés en apportant la vérité sur ce que Dieu a enseigné et que ses envoyés, Jésus et Moïse ont transmis, et sur ce qu'il n'a pas enseigné), font partie de la loi, enseignée par Moïse puis par Jésus, mais ces derniers ont ordonné d'aimer son prochain comme soi-même comme l'ordonne les 10 commandements, en respectant les biens des gens, et ont donc, encouragé la libération des esclaves en toute justice, par rachat et libération par d'autres personnes ou par libération directe et volontaire par les propriétaires des esclaves, car cela est une condition pour avoir le paradis et éviter l'enfer.

Ce livre qui est le consolateur ordonne l'égalité des droits entre les individus sans aucune distinction et fait de la libération des esclaves une condition pour aller au Paradis et éviter l'enfer : Chapitre 49 : verset 13 « O. hommes ! Nous vous avons créés d'un mâle et d'une femelle, et nous avons fait de vous des nations et des tribus, pour que vous vous entre-connaissiez. Le plus noble d'entre vous, auprès de Dieu, est le plus pieux. Dieu* est certes omniscient et grand Connaisseur. ».*

« Celui qui mange le prix d'un homme libre fait partie des personnes à qui Dieu n'adressera pas la parole le jour dernier, ne purifiera pas et ils subiront un énorme châtiment pour l'éternité » selon les enseignements du consolateur, l'Esprit saint, l'esprit de vérité, qui encouragent comme Jésus, et les envoyés qui l'ont précédé, à la libération des esclaves pour être sauvé de l'enfer comme le montre les versets ci-dessous.

À part ceux qui ont fait la guerre contre, Dieu, ses messagers ainsi que les croyants en voulant empêcher l'implantation de la loi de Dieu, qui n'ordonne que la justice, la miséricorde et le bonheur pour tous, et interdit toutes les formes d'injustices, comme le montrent tous les versets dans ce livre, montrant ainsi que la loi de Dieu est la seule loi qui respecte les droits de l'homme. Ces gens veulent continuer leurs injustices, en tuant ou en volant impunément des innocents comme leur loi le leur permettent avec par exemple l'autorisation de l'avortement et l'autorisation de l'usure (prêt à intérêt, émission massive de fausses monnaies), et afin de continuer ces graves injustices, ils font la guerre à Dieu, à ses messagers et aux croyants par ce que ces derniers veulent implanter la loi de Dieu, qui interdit toutes les injustices de manière exhaustive, alors que c'est Dieu qui les a pourtant crée, et que la terre entière appartient à Dieu seul, et ils tuent ainsi certains croyants, et/ou blessent d'autres et mettent en danger la vie des survivants à leur guerre (BM MH) et c'est pourquoi quand ils perdent la guerre et qu'ils sont fait prisonnier, ceux-là méritent selon les lois divines, soit d'être tué à leur tour (comme ils ont tué d'autres personnes et qu'ils sont prêts à récidiver), soit être échangé comme prisonnier de guerre, soit d'être mis hors d'état de nuire en leur enlevant toute force et toute possibilité de récidive, en leurs enlevant tous leurs biens et en les mettant dans des maisons de correction, où Dieu ordonne à leurs maîtres de bien les traiter, donc de les loger et de les nourrir, et de subvenir à leur besoin, de leur permettre de se développer intellectuellement, et matériellement, et de les éduquer afin qu'ils se réforment, et ils pourront ainsi apprendre le sens des ordres de Dieu, et la justice pour tous, qu'elle permet, et ainsi prendre progressivement conscience de tout le mal qu'il a fait dans le passé, permettant ainsi à beaucoup d'entre eux de se repentir à Dieu et de convertir à la pratique de la loi de Dieu selon les enseignements du consolateur. Dieu ordonne de les libérer, et Dieu fait même de cela, une cause pour avoir le paradis, pour ceux qui les libèrent gratuitement comme le montrent ces versets : chapitre 2, verset 177. La bonté pieuse ne consiste pas à tourner vos visages vers le Levant ou le Couchant. Mais la bonté pieuse est de croire en Dieu, au Jour dernier, aux Anges, au Livre et aux prophètes, de donner de son bien, quelque amour qu'on en ait, aux proches, aux orphelins, aux nécessiteux, aux voyageurs indigents et à ceux qui demandent l'aide et pour délier les jougs (libérer les esclaves) d'accomplir la prière obligatoire et d'acquitter l'aumône légale annuelle. Et ceux qui remplissent leurs engagements lorsqu'ils se sont engagés, ceux qui sont endurants dans la misère, la maladie et quand les combats font rage (pour défendre les innocents ou la justice quand elle est attaquée par des injustes), les voilà les véridiques et les voilà les vrais pieux ! Dieu ordonne, même à l'état et aux citoyens, d'inclure dans leurs dépenses, la libération des esclaves comme le montre ce verset : chapitre 9, verset 60. Les Sadaqats ne sont destinés que pour les pauvres, les indigents, ceux qui y travaillent, ceux dont les cœurs sont à gagner (à la religion d'Abraham), l'affranchissement des jougs (la libération des esclaves), ceux qui sont lourdement endettés, dans le sentier de Dieu*, et pour le voyageur (en détresse). C'est un décret de Dieu* ! Et Dieu* est omniscient et sage. Vous avez compris,*

ces maisons de correction sont le fait de réduire ses prisonniers de guerre, qui ont déclaré la guerre à Dieu et à ses envoyés, en tuant ou blessant ou mettant la vie des croyants en danger, à l'esclavage, selon les règles de Dieu, qui est différent de l'esclavage fait par ceux qui ne croient pas en Dieu, qui maltraite les esclaves, ce qui est loin d'être le cas des esclaves, selon les règles de Dieu comme les versets ci-dessus le montrent. Dieu dit au chapitre 24 versets 33. Et que ceux qui n'ont pas de quoi se marier cherchent à rester chastes jusqu'à ce que Dieu les enrichisse par sa grâce. Ceux de vos esclaves qui cherchent un contrat d'affranchissement, concluez ce contrat avec eux si vous reconnaissez du bien en eux. Et donnez-leur des biens de Dieu* qu'il vous a accordés. Et dans votre recherche des profits passagers de la vie présente, ne contraignez pas vos femmes esclaves à la prostitution, si elles veulent rester chastes. Si on les y contraint, Dieu* leur accorde après qu'elles aient été contraintes, son pardon et sa miséricorde. C'est aussi une obligation pour les croyants qui ont des esclaves, que d'accepter le fait qu'ils se libèrent en rachetant le prix de leur libération, comme Dieu l'ordonne dans le verset ci-dessus, car leurs maîtres leur laissent suffisamment de revenus, pour cela, quand ils désirent travailler. Dès qu'ils sont corrigés et ont pris conscience du mal qu'ils ont fait, et qu'ils sont disposés à ne faire que du Bien, et se sont repentis à Dieu, en devenant croyante, l'obligation devient encore plus forte pour les croyants de les libérer dans le cadre de l'amour du prochain comme soi-même qui est une condition pour éviter l'enfer et entrer au Paradis. L'esclavage, selon les règles de Dieu, n'est pas non plus l'occasion de pratiquer la perversité, car l'esclave féminin est la propriété de son maître seul, et lui seul peut avoir des relations sexuelles avec elle. Et s'il décide de la marier à quelqu'un d'autre, il n'est plus question qu'il ait des relations sexuelles avec elle, car elle devient alors la femme d'autrui. Il est interdit au maître de vendre une esclave femme qui a eu un enfant avec son maître. Cette femme obtient d'office sa libération au décès de son maître si ce dernier ne l'a pas libéré avant, ce qui est le plus souvent le cas. Les enfants d'une esclave de son propre maître naissent libres. (BM MH).*

En les réduisant ainsi à l'état d'esclavage selon les règles divines qui est en réalité une maison de correction pour criminel n'ayant pas encore pris conscience (cela est mieux que de les tuer ou de les mettre en prison pendant 20 ou 30 ans ou à perpétuité à la charge du contribuable, comme l'ordonne dans ces cas les tribunaux laïque dans la plupart des cas pour des crimes moins graves que ce dont ces criminels se sont rendus coupables en agissant ainsi contre Dieu, ses messagers et les croyants). Et dans ce cas, leurs biens et leurs familles (femmes et enfants ou parents) deviennent des prises de guerre, et sont repartis entre les croyants dont la vie a été mise en danger par leurs agressions guerrières et meurtrière, sans rompre les liens de sang. Abolir l'esclavage pour des cas de ce genre serait encourager les criminels à récidiver, ce qui entraîne la prolifération de l'injustice et des meurtres, car seule la loi de Dieu ordonne la justice pour tous, cela d'autant plus que les croyants qui bénéficient ainsi de ces prises de guerre (femmes et enfants) ont l'obligation divine de bien les traiter et entretenir et ceux qui les libère de leur esclavage ainsi acquis, à cause des actions meurtrières de leurs conjoints, seront sauvé de l'enfer et introduit au paradis, pour chaque personne libérée de l'esclavage, comme le dit le livre de Dieu qui est le consolateur, l'Esprit saint, l'esprit de vérité, qui rappellent les enseignements de Jésus dans les versets ci-dessus corrigés de l'injustice qu'elle comporte, en faisant de la libération des esclaves et de l'abolition de l'esclavage, une condition pour avoir la grâce de Dieu, l'expiation de ces péchés, afin d'éviter l'enfer le jour dernier et obtenir le Paradis, comme le montre ce verset au Chapitre 90, verset 10 à 19 : « 10. Ne l'avons-nous pas guidé aux deux voies .11 ? Or, il ne s'engage pas dans la voie difficile ! 12. Et qui te dira ce qu'est la voie difficile ? 13. C'est délier un joug [affranchir un esclave], 14. ou nourrir, en un jour de famine, 15. un orphelin proche parent 16. ou un pauvre dans le dénouement.17. Et c'est être, en outre, de ceux qui croient et s'enjoignent mutuellement l'endurance, et s'enjoignent mutuellement la miséricorde. 18. Ceux-là sont les gens de la droite (du paradis). 19. alors que ceux qui ne croient pas en nos versets sont les gens de la gauche (l'enfer). 20. Le Feu se refermera sur eux. ». Le consolateur, l'Esprit saint, l'esprit de vérité ont enseigné que :

« chaque membre de l'esclave croyant affranchi sauve un membre de l'affranchisseur croyant du feu de l'enfer ». Il a dit aussi « tout croyant qui affranchit deux esclaves croyantes sera délivré de l'enfer ». « Toute femme croyante qui affranchit une esclave croyante sera délivrée de l'enfer » (n° 1220 dans le livre « la réalisation du but »).

À part des cas où le criminel fait la guerre aux croyants pour empêcher l'instauration de la loi de Dieu sur la terre de Dieu ou d'autres du même type, selon les enseignements du consolateur, l'Esprit saint, l'esprit de vérité, celui qui mange le prix d'un homme libre fait partie des personnes à qui Dieu n'adressera pas la parole le jour dernier, ne purifiera pas et ils subiront un énorme châtiment pour l'éternité selon les enseignements du consolateur, l'Esprit saint, l'esprit de vérité. Ce genre d'esclavage, qui est une grave injustice, est interdit par les lois divines, doit être aboli et leur coupable doit être sévèrement châtié même dans ce monde. À part ces cas injustes, le fait d'abolir l'esclavage, sans racheter les esclaves pour les libérer, c'est porter atteinte aux biens des personnes qui ont acheter ces esclaves, pensant que c'était par exemple des cas d'esclavage, comme les prises de guerre, qui sont faites entre autres, pour éviter les récidives de la part des criminels, et pour leur enlever toute force, et aussi pour réparer, les dommages subit à cause de l'agression meurtrière contre croyants de la part des ennemis de Dieu et de ses envoyés. C'est pourquoi ces propriétaires d'esclavage doivent être remboursés de leur argent, par des rachats de leurs esclaves ainsi acquis, suivis de la libération des esclaves, pour ne faire aucune injustice, et c'est à cela qu'encourage le livre de Dieu comme les versets ci-dessus l'ont montré, et ceux qui font cela seront sauvés de l'enfer pour être introduits au Paradis pour l'éternité. Toute autre forme d'abolition de l'esclavage en dehors de celle ordonnée par le livre de Dieu, est une atteinte porter aux biens d'autrui ou en encouragement des criminels à récidiver dans leurs meurtres alors qu'au contraire ont doit leur enlever toute force pour empêcher leur récidive meurtrière.

3 — Égalité de tous les êtres humains en droit sans aucune discrimination, ne veut cependant pas dire égalitarisme à tous les niveaux et dans tous les domaines, sans tenir compte des capacités de chacun, des responsabilités qu'ils peuvent supporter, ainsi que des récompenses associées à ces responsabilités, ne pas tenir compte de cela serait forcément injuste ou inapplicable.

En effet, comme le dit ce verset, tous les êtres humains sont égaux en droit devant Dieu, et les gens ont des droits équivalents à leurs obligations qui tiennent compte de leur capacité. Par exemple à ce sujet le consolateur, l'Esprit saint, l'esprit de vérité a dit : « si tu apprends la religion de Dieu à un homme, tu ne l'as appris qu'à une personne, mais si tu l'apprends à une femme, tu l'as appris à toute une communauté ». Ce sont les femmes qui en éduquant bien leurs enfants chez elles, au quotidien et à chaque instant, et formant les autres femmes à cela, pour qu'elle en face de même, vont éduquer ainsi de futurs prophètes (p), comme le cas de la Sainte Marie (p) qui a éduqué Jésus, comme le cas de Assia qui a éduqué le prophète (p), Moïse, et beaucoup d'autres exemples peuvent ainsi être cités dans ce genre. et c'est pourquoi ces femmes ont été comblées de bienfait par Dieu dans ce monde et dans l'au-delà (la sainte Marie, avait sa nourriture qui lui venait directement du Paradis, sans qu'elle ait besoin de la chercher ni de faire d'autres travaux que d'adorer Dieu comme Dieu l'a ordonné, et elle fait partie des deux premières femmes au Paradis dans tout l'univers et Assia est la 4e première femme du Paradis dans tout l'univers devançant dans ce classement presque tous les hommes de l'univers à part les envoyés de Dieu. Voici un domaine où les femmes surpassent de loin, les hommes et elles sont récompensés pour cela par Dieu, l'infiniment juste et généreux, aussi bien dans ce monde que dans l'au-delà. Par contre, Dieu n'ordonnera pas à une femme de porter un sac de 100 kg ni d'aller faire la guerre pour défendre des innocents qui sont tués injustement par des criminels, car il y a toutes les chances qu'elles n'y arrivent pas, car cela est au-dessus de leur capacité même si elles voulaient le faire. Et ceux à qui Dieu a donné cette

responsabilité, et qui en sont capables sont les hommes, et ils sont récompensés pour cela, s'ils accomplissent leurs obligations sans faire d'injustice.

Il est donc très important de ne pas non plus tomber dans le piège de l'égalitarisme à tous les niveaux sans mettre en face de chaque avantage obtenu, la responsabilité qui y est associée ainsi que la capacité de la personne à prendre en charge cette responsabilité. en omettant ainsi la justice, comme c'est le cas actuellement dans beaucoup de cas, sans tenir compte des règles de justice élémentaires [comme par exemple l'homosexualité, une grande injustice et ingratitude vis-à-vis de Dieu et du genre humain, le droit de l'homme dans beaucoup de cas qui sont montrés au fur à mesure ci-dessous], et cela à cause de l'ignorance de ceux qui légifèrent ces injustices, ainsi que des populations qui acceptent cela, de ce qu'est l'injustice dans tous les domaines, à cause de leur méconnaissance des enseignements du consolateur, l'Esprit saint, l'esprit de vérité, la conséquence privent ainsi ceux à qui ils prétendent ainsi défendent les droits, des bienfaits immenses que Dieu leur a pourtant donnés dans sa sagesse infinie à travers les lois basées sur son livre comme par exemple le cas suivant :

Cet égalitarisme poussé à outrance peut pousser certains à dire que le fait que Dieu ait attribué à l'homme, au cours du partage de l'héritage, deux fois la part attribuée à la femme est une injustice contre la femme, omettant ainsi la responsabilité attribuée à l'homme, qui est au moins deux fois plus que celle de la femme, comme le montre cet exemple. En effet, si la part d'héritage à partager est de 60. L'homme selon ce partage doit avoir 40, et la femme 20. Certains crient déjà au scandale alors que la femme est excellemment favorisée par ce partage, car sa part est pour elle seule et elle la dépense exclusivement pour ses propres besoins, sans aucune obligation de la donner à l'homme. Tandis que la part de l'homme, qui est de 40 dans ce cas, est pour lui et pour la femme, qui peut être sa femme, si sa famille se limite à cela, dans ce cas, l'homme est obligé de prendre en charge la femme, avec ses 40, car selon le livre de Dieu, la charge de la famille, c'est-à-dire la charge de l'épouse, et de ses enfants, ainsi que toutes les dépenses dans la famille revient à l'homme qui est le chef de famille et non à la femme, comme Dieu le dit au chapitre chapitre 65 versets 6. Et faites que ces femmes habitent où vous habitez, et suivant vos moyens. Et ne cherchez pas à leur nuire en les contraignant à vivre à l'étroit. Et si elles sont enceintes, pourvoyez à leurs besoins jusqu'à ce qu'elles aient accouché. Puis, si elles allaitent [l'enfant né] de vous, donnez-leur leurs salaires. Et concertez-vous [à ce sujet] de façon convenable. Et si vous rencontrez des difficultés réciproques, alors, une autre allaitera pour lui. Chapitre 4, verset 34. Les hommes ont autorité sur les femmes, en raison des faveurs que Dieu accorde à ceux-là sur celles-ci, et aussi à cause des dépenses qu'ils font de leurs biens.*

Ainsi, même si la femme a 20, elle n'a pas la charge d'entretenir, la famille de son mari, qui est aussi sa famille, et elle peut dépenser son argent sans gaspillage, et sans désobéir au livre de Dieu, selon ses propres désirs, sans rien dépenser dans la famille de son mari, qui est aussi sa famille, mais le mari est obligé, de dépenser les 40 qu'il a eus, pour les besoins de sa femme et de ses enfants [dans ce cas, il est seul avec sa femme], même si sa femme a 20 qu'elle n'a pas encore dépensé [sauf si le mari devient nécessiteux, car dans ce cas, c'est le devoir d'assistance, qui est une obligation pour tous, face à tout nécessiteux, qui devient obligatoire dans ce cas]. La femme peut dans ce cas, ainsi aidé sa mère, et son père, ou ses sœurs, avec ses 20, qui ne sont pas directement à la charge du mari, bien qu'ils ont l'obligation de veiller les uns sur les autres, afin que personne ne deviennent nécessiteux comme le montre les versets ci-dessous, qui ordonne la solidarité entre tous les croyants, à tous les niveaux, dans tous les domaines). C'est pourquoi, l'homme a la responsabilité d'être le chef dans sa famille, et à ce droit, est attaché le devoir de sortir sa famille de la pauvreté (matérielle et pauvreté dans la connaissance du livre de Dieu), avec les moyens qu'il a, et cela est une condition indispensable, mais pas suffisante, pour qu'il obtienne le paradis, sinon les paradis lui est interdit.

Dans le cas, ou l'homme est avec sa famille, dont la femme fait partie, qu'elle soit sa sœur (si elle est seule) ou sa femme ainsi que ses enfants, sa mère (si elle est seule), car Dieu a mis la charge tous ceux-ci, y compris la femme sur l'homme qui a la responsabilité de subvenir à tous leurs besoins, c'est-à-dire a les besoins de la femme qui a eu 20 dans le partage de l'héritage, et les besoins de sa famille. Et c'est aussi pour cela entre autres que les hommes sont les responsables de leur famille et ont autorité sur les femmes, comme l'ont montré les versets ci-dessus. Et c'est aussi pour cela entre autres que Dieu dit chapitre 2, verset 228. .. Quant à elles, elles ont des droits équivalents à leurs obligations, conformément à la bienséance. Mais les hommes ont cependant une prédominance sur elles (l'homme est le chef de famille et la femme lui doit obéissance comme le verset suivant le montre). Et Dieu est puissant et sage. Chapitre 4, verset 34. Les femmes vertueuses sont obéissantes (à leurs maris), et protègent ce qui doit être protégé, pendant l'absence de leurs époux, avec la protection de Dieu*.*

Cela est conforme à la nature également, car c'est l'homme qui marie la femme (et non l'inverse), et qui lui paye ça dote pour valider le mariage, entre autres. Et même sans parler de religion, il est admis par tous qu'il ne peut « jamais avoir deux commandants dans un bateau », car cela ne peut jamais fonctionner, car ils s'opposeront tôt ou tard. En donnant un exemple de cet égalitarisme poussé à l'extrême sans le discernement expliqué ci-dessus, les femmes qui ne veulent pas cela, et qui veulent être l'égal de leur mari en commandant chez lui, finiront tout simplement par se retrouver toute seule sans mari, car nous ne connaissons pas d'homme qui va accepter de marier une femme, pour qu'elle le commande chez lui en étant à sa place ou avec lui, le chef de sa famille. Le chef de famille a toujours été l'homme et non la femme (même en dehors du cadre religieux, chez les non-croyants), et cela, afin que lui et sa femme s'entre-aide dans la pratique de la justice ordonnée par Dieu dans son livre, car le chef, s'il ne veut pas que le paradis lui soit interdit, à l'obligation de sortir ceux qui sont sous sa responsabilité (autrement dit dans ce cas, sa famille), de leur pauvreté en satisfaisant aussi bien leurs besoins matériels, qu'en éducation au livre de Dieu, afin de ne jamais être injuste. Tous les autres cas d'égalitarisme sans réfléchir accusant à tort le livre de Dieu, d'injustice aboutissent aux mêmes conclusions après une analyse globale du problème posé, et cela finit toujours par montrer la suprématie des décisions basées sur le livre de Dieu, sur toutes autres décisions, et la sagesse infini de Dieu et l'insignifiance et l'ignorance des créatures, sauf celles qui suivent le livre de Dieu qui est le consolateur, l'Esprit saint, l'esprit de vérité, qui sortent ainsi de cette ignorance par la grâce de Dieu, en obéissant à Dieu en pratiquant ce livre divin n'ayant rien omis concernant la vie de l'être humain dans ce monde et dans l'au-delà, comme tous les exemples l'ont montré depuis le début de ce livre.

Le fait à ce sujet montre que plus de 16 millions de femmes entre 19 et 59 ans, et plus 15 millions d'hommes n'arrivent pas à se marier malgré qu'ils le désirent ardemment. en plus de ces statistiques dans ce grand pays laïque modèle des autres pays, de source statistiques fiables provenant de leurs propres instituts de statistique, qui sont très éloquente, voici le témoignage des premières féministes à travers l'une des dernières parutions en date parmi tant d'autres qui peuvent être citées, et qui est le livre « le Corset invisible ou manifeste pour une nouvelle femme française » de la part de 2 femmes écrivains Eliette Abecassis et Caroline Bongrand qui commence par cette pertinence question « après que les différents progrès aient changé la femme, délestée de ses jupons, se voyant assigner de multiples nouveaux rôles, le temps est venu de s'interroger sur les réels progrès accomplis, et de se poser la question : la femme connaît elle aujourd'hui une vie meilleure ? Ces progrès ont-ils réellement amélioré la femme ? » Ce livre parle comme elles le disent de la femme moderne, « de leurs aspirations, de leurs espoirs déçus, souvent tus, de leur malaise de ce qui remplit leur vie et de ce qui la détruit jour après jour, du nombre croissant de divorces, s'interrogeant sur une cette nouvelle relation de couple où ni la femme ni l'homme ne trouvent leurs marques ». Avant de préciser «

notre méthode repose avant tout sur les témoignages de femmes anonymes ou non, qui se sont confiées à nous dans la sincérité. Au fur et à mesure de nos investigations ont surgi une multitude de questions. Et un constat : la libération de femme ne l'a pas libérée, elle l'a au contraire esclavagisée ». P 10

« Notre ambition a été de raisonner librement, sans jamais nous soucier du politiquement correct », avant de poursuivre « aujourd'hui, le corps de la femme est en fait contrôlé par l'épuisement à la tâche, les régimes et les nouvelles normes de beauté. Les mères sont épuisées, culpabilisées, défaites en fin du jour. Les femmes ne trouvent pas leur place, n'ont plus le temps, n'en peuvent plus de faire le grand écart entre le travail et la vie familiale, elles se replient sur elles même dans le silence de leur souffrance. Plus que complice de son propre asservissement, la femme s'y soumet d'une façon impitoyable : elle est devenue son propre bourreau. » P 11

Le féminisme s'est construit contre l'homme, contre le patriarcat, contre l'ordre établi, mais aussi contre le féminin et donc contre l'identité profonde de la femme en voulant hisser la femme au niveau de l'homme, en calquant les valeurs de la femme sur celles de l'homme avec cet étrange paradoxe d'imiter celui qu'il a posé comme étant son ennemi : c'est-à-dire l'homme. » « Par ce que l'on appelle émancipation de la femme, le féminisme a entraîné les femmes dans une masculinisation des valeurs féminines. L'erreur théorique du féminisme est la suivante : l'homme et la femme sont semblables, donc ils doivent être égaux. Or la femme n'a pas les mêmes besoins ni les mêmes aspirations que l'homme. Si certains besoins sont communs, la nature différente de l'homme et de la femme fait qu'ils ont chacune des aspirations propres. Le féminisme s'est construit contre l'homme tout en le prenant comme modèle ». P 16

« L'erreur du féminisme a été de penser la différence sexuelle comme une faiblesse ou une marque d'infériorité ». P 22 « Le féminisme a fait miroiter à la femme qu'elle pouvait être l'égale de l'homme. Et du point de vue strictement social et professionnel, plus personne ne doute de l'intelligence de la femme ni de sa capacité à travailler, à diriger et à créer des richesses. Mais cela se retourne contre elle de façon violente, car elle est devenue une femme phallique. Et cela n'intéresse guère les hommes qui ne cherchent pas le phallus (rival) chez l'autre, mais plutôt un lieu où il sera désiré, valorisé. Le féminisme, en prenant ce pouvoir phallique aux hommes pour le donner aux femmes a tué le désir de l'homme pour la femme et même parfois celui de la femme pour l'homme ». P 23

Le résultat c'est que les hommes ne trouvant plus leur place ne savent plus comment se comporter avec les femmes, et que les femmes sont déçues par l'homme déconstruit par le féminisme. » P 35
Les hommes, après avoir un temps essayé de nous suivre sur ce terrain (à notre demande expresse) en auraient un peu ras de cervelet, aujourd'hui. La preuve ? On n'a jamais compté autant de célibataires en dans ce grand pays cité dans les statistiques » (comme l'ont montré les statistiques ci-dessus), « et on voit de plus en plus se développer des loisirs "femmes aulne" ou "réservé aux hommes." Et pour quelle raison on se tourne le dos comme ça ? Sans doute parce qu'on s'est un peu trop compliqué la vie au point que nos rapports ont perdu en plaisir et gagné en mal de crâne. Désormais le malentendu est fatal : la femme est l'ennemie omnipotente. "De toute façon elles n'ont pas besoin de nous. Qu'est-ce qu'on peut leur apporter ? Elles ont tout." Cette réaction de Paul M., 46 ans, montre bien l'ampleur des dégâts. » P 36

Et on voit la conséquence de ces égalitarismes forcés et inopportuns, contraires à la nature des femmes, qui en sont les premières victimes, et ces égarements aussi bien des hommes et des

femmes ont mené à ce jour à la multiplication du nombre d'homosexuels, au point au le mariage homosexuel a été légalisé dans ce pays modèle de nombreux pays laïques en 2013, et d'autres pays occidentaux sont en train de suivre le même chemin, ce qui n'est qu'une aggravation de l'égarement menant cette fois à la destruction définitive de la société, par ces comportements contraires à la nature humaine, abaissant les êtres humains qui font cela, au un niveau inférieur à celui des animaux, pour les plaisirs insignifiants de ce monde, alors qu'ils peuvent vivre le plaisir infiniment supérieur de l'adoration de Dieu à tout instant et que Dieu l'a crée pour cela uniquement et pour le servir en faisant de bonnes actions et non des actions honteuses et mauvaises, soit par la destruction de ces cités par Dieu lui-même comme l'ont été Sodome et Gomorrhe, ou le peuple de Noé. Seul le retour aux enseignements du consolateur, l'Esprit saint, l'esprit de vérité, peut rectifier ces mauvais comportements, en rappelant à la femme, sa nature profonde, ses besoins innés, et ses aspirations liées à sa nature et comment les satisfaire afin d'être enfin heureuses, et en faisant de même pour les hommes, afin de réconcilier les hommes et les femmes ainsi perdus, et réussir afin leur mariage, ce qui est le seul conforme à leur nature profonde.

C'est pourquoi il est dit en page 16 de ce livre : « La soi-disant égalité est très dangereuse : il n'y a rien de pire que l'égalité qu'on demande entre les hommes et les femmes. Les femmes deviennent tout ce que sont les hommes » extrait du livre le corset invisible. P, 16.

La solution à tous ces problèmes passe obligatoirement par l'obéissance à Dieu, en suivant les enseignements du consolateur, l'Esprit saint, l'esprit de vérité que Jésus a ordonné de suivre après lui, comme vous pouvez le constater, encore une fois.

Pour éviter ces grands malheurs, Dieu a réparti les responsabilités entre l'homme et la femme en tenant compte de la nature et des capacités de chacun, et en les rendant complémentaires, afin qu'ils s'entraident dans leurs obligations, pour retourner au Paradis et éviter l'enfer après la mort, et le fait de suivre les ordres de Dieu permet d'éliminer tous ces grands malheurs que vivent les hommes et les femmes citées dans les témoignages ci-dessus ainsi que leurs conséquences et permet de les rendre tous heureux. Pour cela, entre autres, Dieu dit en effet au chapitre 4, verset 34. Les hommes ont autorité sur les femmes, en raison des faveurs que Dieu accorde à ceux-là sur celles-ci, et aussi à cause des dépenses qu'ils font de leurs biens. Les femmes vertueuses sont obéissantes (à leurs maris), et protègent ce qui doit être protégé, pendant l'absence de leurs époux, avec la protection de Dieu*.*

1) Les hommes ont autorité sur les femmes, en raison des faveurs que Dieu* accorde à ceux-là sur celles-ci, et aussi à cause des dépenses qu'ils font de leurs biens.
Cela signifie que l'homme est responsable de sa famille dont sa femme fait partie, c'est-à-dire que c'est lui qui dirige sa famille en se basant sur le livre de Dieu qui ordonne le respect des droits de chaque personne, y compris de sa femme, et l'homme ne doit jamais perdre de vue qu'il est égal en droit avec sa femme ou ses épouses et seulement leur responsabilité sont différente et tiennent compte de leur capacité, et sont complémentaires et toutes nécessaires et indispensable pour le bon fonctionnement de la société. Dieu ordonne à l'homme, de concerter sa famille concernant tout ce qui les concerne, et la responsabilité de l'homme dans ce cas est de sortir sa famille de leur pauvreté, donc de bien traité sa famille, avec bonté, justice et équité, et de sortir les membres de sa famille matérielle et de leur pauvreté dans la connaissance approfondie du livre de Dieu afin que savoir ce qu'il faut faire pour éviter l'enfer et aller au paradis et pour éviter les malheurs dans ce monde et avoir les bonheurs de ce monde sans désobéir au livre de Dieu et avec les moyens qui sont dans sa possession. Cela est une condition indispensable, mais pas suffisante pour l'homme, pour avoir le paradis. Cela est aussi vrai pour le chef de l'état vis-à-vis de sa population. Pour cela, l'homme est obligé de travailler pour nourrir sa famille, et dépenser pour sa femme et ses enfants. La femme n'est pas obligée de

faire cela selon le livre de Dieu, si elle le fait d'elle-même, elle a du mérite auprès de Dieu. Mais l'homme y est obligé.

L'homme est le responsable de la famille aussi par ce qu'a créé la femme à partir de l'homme comme il le dit, ce verset chapitre 4 verset 1. ô hommes ! Craignez votre Seigneur qui vous a créés d'un seul être, et a créé de celui-ci qui sont épouse, et qui de ces deux là a fait répandre (sur la terre) beaucoup d'hommes et de femmes. Craignez Dieu au nom duquel vous vous implorez les uns les autres, et craignez de rompre les liens du sang. Certes Dieu* vous observe parfaitement.*

2) « Les femmes vertueuses sont obéissantes (à leurs maris), et protègent ce qui doit être protégé, pendant l'absence de leurs époux, avec la protection de Dieu*. » veut dire :
À cause des responsabilités que Dieu a données à l'homme, dans sa famille, dont le but est de conduire sa famille dans le droit chemin qui mène au bonheur dans ce monde et au paradis dans la vie future, en évitant l'enfer pour tous, la femme doit l'aider en cela, en se soumettant à son mari dans tout ce que Dieu ordonne comme obéissance, qui est l'intérêt de tous. Ni la femme ni l'homme ne doivent désobéir à Dieu, car cela mène aux malheurs en ce monde et à l'enfer au Jour dernier, que Dieu nous protège contre cela. La femme et son mari, tous deux doivent se former à mieux pratiquer le livre de Dieu et éduquer leurs enfants dans cette voie, et inciter leurs familles élargies à se former à cela.

La femme doit protéger les biens, et l'honneur de son mari, et réserver sa personne exclusivement pour son mari. Aucun autre homme à part son mari ne doit toucher son corps, et encore moins avoir des relations sexuelles avec elle. Ces bienfaits sont exclusivement réservés à son mari. Pour éviter qu'elle séduise involontairement d'autres hommes que son mari par sa beauté et son charme, ce qui peut mener à l'adultère, et détruire la cellule familiale, pouvant comporter des enfants, la femme doit couvrir son corps en sortant de chez elle, sauf le visage et les mains, et éviter tout dialogue avec d'autres hommes que son mari, sauf si elle y est contrainte par des choses indispensables, tel que quand elle achète un produit. Dans ce cas elle doit être circonspecte et brève et ne pas continuer le dialogue en dehors de cela, et si elle agit autrement elle désobéit à son mari ce qui l'amène en enfer si elle ne se repent pas de cela. La femme comme l'homme doit bien traiter leur famille d'origine respective et entretenir les liens de famille en bon état. Le fait de briser les liens de famille entraîne la colère de Dieu et le châtiment de l'enfer. Que Dieu nous protège contre cela. Le prophète (p) a dit : « si la femme accomplit ses cinq prières, jeûne son mois, sauvegarde son sexe, obéit à son mari, alors il lui sera dit : « entre au Paradis par l'une des portes que tu veux ». Si la femme ne fait pas cela, c'est l'enfer qui l'attend, sauf si son mari lui pardonne, et que Dieu aussi lui pardonne après un repentir sincère de sa part. Les femmes les plus pieuses sont celles qui respectent leurs obligations vis-à-vis de Dieu et de leur mari.

Autant il est demandé à la femme de se soumettre à son mari, il est aussi demandé à l'homme de bien traité sa femme et le prophète (p) a dit : « les meilleures des hommes sont, ceux qui ont les meilleurs comportements avec leurs épouses ». L'homme ne doit jamais maltraiter sa femme ni l'éprouver, car cela peut l'amener en enfer comme le montre le verset suivant : Chapitre 85 10. Ceux qui font subir des épreuves aux croyants et aux croyantes, puis ne se repentent pas, auront le châtiment de l'Enfer et le supplice du feu.

Au contraire Dieu ordonne ceci : Chapitre 30, verset 21 et parmi ses signes, il a créé de vous, pour vous, des épouses pour que vous viviez en tranquillité et d'intimité avec elles et il a suscité entre vous amour, bonté et tendresse. Il y a en cela des preuves pour des gens qui réfléchissent. Dieu nous montre qu'au sein du mariage entre l'homme et la femme, il doit y avoir de la

tranquillité des deux afin qu'ils vivent une vie d'amour, d'affection et de bonté, afin de s'entre-aider à obéir à Dieu et à éduquer les enfants qui naissent de cette union dans la voie qu'il a tracée dans le livre de Dieu afin qu'ils soient comblés de bienfaits en ce monde et l'au-delà. Leurs responsabilités sont donc complémentaires. La foi est l'élément fondamental qui cimente le mariage. En effet Dieu dit : "Les croyants et les croyantes sont étroitement solidaires ! Ils ordonnent ce qui est bien et interdisent ce qui est mal. Ils sont assidus dans la prière, s'acquittent régulièrement de l'aumône légale annuelle et obéissent à Dieu et à son Messager ! Dieu les recevra en sa grâce ! Dieu est puissant et sage !

Dans le mariage, chacun représente pour l'autre protection contre les transgressions des ordres de Dieu (Adultère et tout ce qui y mène, ou autres transgression, les deux doivent se donner de bons conseils et chaleur et intimité doivent régner entre eux : Chapitre 2, verset 187 « Elles représentent pour vous un vêtement, et vous en êtes un pour elles… ». Il n'y a pas opposition entre l'homme et la femme s'ils pratiquent le livre de Dieu selon les enseignements du consolateur, que Jésus a ordonné de suivre, mais complémentarité, harmonie et affection et le rôle de chacun a été bien définit par Dieu selon les capacités de chacun, Dieu le Puissant le Sage par excellence.

Tout cela s'inscrit dans un cadre familial, intégrant les ascendants et les descendants dont les liens sont sacrés et doivent être préservés : Chapitre 2, verset 83 « Il leur fut prescrit : vous n'adorez qu'un seul Dieu ! Vous honorerez vos pères et mère ainsi que vous êtes proches parents… » Les liens familiaux doivent être harmonieux : Chapitre 49, verset 10 'Certes, les croyants sont frères ! Rétablissez la paix entre vos frères ! Et craignez Dieu afin qu'il vous fasse miséricorde !

3) Dieu continue les versets ci-dessus chapitre 4, verset 34 en disant : '.. Et quant à celles dont vous craignez la désobéissance, exhortez-les, é*loignez-vous d'elles dans leurs lits et frappez-les (le consolateur, a expliqué ce que Dieu veut dire par frappez-les en disant : « sans redoubler le coup, et sans être violent… ne pas frapper au visage. ». L'objectif et de faire peur et de ramener vers le droit chemin, pas de maltraiter à l'instar de la femme qui corrige son enfant. Pour la plupart des femmes si l'exhortation est bien faite, cela suffit, et selon les enseignements du consolateur, basés sur le livre, cela doit être évité le plus possible, car Dieu a interdit de maltraiter la femme, et à force d'en faire une habitude, cela peut aboutir à la maltraitance dont l'homme peut chèrement payer les conséquences, comme le verset ci-dessus l'a montré. Le prophète [p] a dit : 'Prémunissez-vous envers Dieu, à propos des femmes ? Ô peuple, il est vrai que vous ayez certains droits à l'égard de vos femmes, mais elles aussi ont des droits sur vous. Si elles se soumettent à vous, alors à elles appartient le droit d'être nourries et habillées convenablement. Traitez donc bien vos femmes et soyez gentils envers elles, car elles sont vos partenaires, et il est de votre droit de vous assurer qu'elles choisissent leurs amies avec votre approbation (pour protéger les mariages et les familles contre les mauvaises fréquentations et les mauvais conseils) aussi bien que de ne jamais commettre l'adultère.').*

Ce verset au chapitre 4, verset 34 qui dit : "… Et quant à celles dont vous craignez la désobéissance, exhortez-les, éloignez-vous d'elles dans leurs lits et frappez-les", concerne les femmes qui désobéissent à leur mari alors que ce dernier n'ordonne que l'obéissance à Dieu. Dans tous les cas la femme ne doit jamais être maltraitée, comme vue ci-dessus, car l'objectif visé est de la ramener dans le droit chemin, qui est l'intérêt de tous. Pour ces femmes désobéissantes, Dieu a ordonné trois types d'actions, dont l'ordre est à respecter :

a) exhortez-les : *si l'exhortation est faite selon les règles du livre de Dieu, en rappelant les ordres de Dieu et les paroles du dernier envoyé de Dieu à l'humanité entière, à qui le livre de*

Dieu, le consolateur a été révélé, que Jésus a ordonné de suivre, relative à ces versets, et en expliquant leurs avantages, cela suffit en général pour ramener la femme dans l'obéissance. Il faut aussi savoir parler aux femmes, elles sont à dominante sentimentale, c'est le rôle de l'homme de bien les traiter, même dans ce cas, car Dieu dit : Chapitre 16 : 125. 'Par la sagesse et la bonne exhortation, appelle (les gens) au sentier de ton Seigneur.' Chapitre 18 : 29' et dis : "La vérité émane de votre Seigneur". Le rappel du chapitre correspondant du livre des grands péchés et très dissuasif pour les femmes et les rappellent efficacement à leur devoir et protègent les mariages contre les divorces par la grâce de Dieu. Si cela ne suffit pas. Si cela ne suffit pas, l'homme peut procéder à la deuxième étape.

***b) éloignez-vous d'elles dans leurs lits** : cela consiste à restreindre le plaisir de la femme, si elle est croyante, afin de la pousser à réfléchir, et doit être accompagné de la bonne exhortation dans le but de convaincre. Si malgré cela, la femme est désobéissante. Alors il est possible d'appeler des personnes dignes de confiance dans la famille qui se basent sur le livre de Dieu pour agir, en leur demandant de donner en votre présence les conseils qu'il faut à la femme. Si malgré cela la femme continue à désobéir, alors la menace pour le faire réfléchir comme indiqué par le verset peut être tentée selon le cadre défini ci-dessus par le consolateur, sachant que les meilleurs hommes sont les meilleurs avec leurs femmes et en aucun cas la femme ne doit être maltraitée.*

4) Dieu continue les versets ci-dessus chapitre 4, verset 34 en disant : "elles arrivent à vous obéir, alors ne cherchez plus de voie contre elles, car Dieu* est certes haut et grand !"
Le but étant de ramener sur le droit chemin, si la femme obéit en cela, tout doit rentrer dans l'ordre et l'homme doit revenir à de meilleurs sentiments et être gentil avec elle. Dieu est certes haut et grand !' : Est une menace adressée au couple pour qu'ils respectent les ordres d'Dieu* et que chacun fasse son devoir. Dieu les y aidera et rétablira l'entente entre eux.*

***En conclusion concernant ce droit,** on constate dans le monde laïque, que l'égalité en droit entre l'homme et la femme et de manière générale, entre tous les êtres humains, a été mâle compris et est mâle pratiqué au point où les hommes et la femme n'arrivent plus à se marier et à vivre toute leur vie ensemble pour Plus de 16 millions de femmes entre 19 et 59 ans et plus de 15 millions d'hommes au point au l'homosexualité a pris de l'ampleur ce qui est la voie de la destruction définitive à cause de la grave ingratitude vis-à-vis de Dieu et de la grave injustice que cela constitue et des conséquences néfastes qui résultent de ce genre de liaison contraire à la nature et contre à la nature humaine et on ne va jamais contre la nature sans subir des conséquences graves ingérables et insupportables. L'égalité en droit ne signifie jamais égalité en tous et dans les domaines y compris en responsabilité, car cela n'a pas de sens et conduit à des situations insupportables aussi bien par la femme que l'homme, car Dieu ne les a pas créés de la même manière et ils n'ont pas les mêmes besoins ni les mêmes aspirations, car cela est lié à leur nature propre. Dire par exemple à un homme de se charger de l'éducation et du suivi quotidien à chaque instant de leur enfant comme sont capables de le faire les femmes depuis la naissance jusqu'à ce que le bébé devienne indépendant, c'est leur demander ce qu'ils ne seront jamais capables de faire. De même, le fait de demander à une femme d'aller faire la guerre à la place de l'homme, ou de soulever 100 kg ou de faire le métier de doker, c'est aussi leur demander ce qu'elles ne seront jamais capables de faire. D'où l'importance de suivre le livre de Dieu, qui a réparti le rôle de chacun en toute justice, en fonction de ce que sa nature est capable de supporter et chacun sera récompensé par Dieu en fonction de son obéissance à Dieu, donc à la justice pour tous en respectant les droits de chacun sans que personne ne soit lésé à aucun instant, car des deux rôles, aussi bien celui attribuer à l'homme que celui attribué à la femme, la société a besoin ainsi que les enfants qui naissent de ces mariages, auxquels il*

est indispensable de donner une éducation conforme au livre de Dieu, afin qu'ils soient des adultes responsables, juste, bienfaisant, heureux, indépendant et ne nuisant à personne.

Dans quel cadre, le travail de l'homme et de la femme doit-il s'insérer ?

Nos sociétés ne doivent pas perdre de vue que Dieu, qui a crée tout ce que nous aimons et qui fait que nous aimons ces créatures, Dieu est l'infini et de tout ce que nous aimons (comme qualité), ou tout ce qui nous aimons comme qualité (plaisir, beauté, et autres), multipliée à l'infini, sans défaut ni faiblesse. Et Dieu ne nous a pas créé pour travailler uniquement, mais uniquement pour l'adorer, et le travail n'est qu'un moyen pour arriver à pratiquer cette adoration permanente, qui est notre aspiration profonde aussi bien pour l'homme que pour la femme, et qui nous donne un bonheur et un plaisir qui augmente sans limites au point de rendre insignifiant tous les plaisirs et les passions que nous avons connues avec les créatures comme l'infini rend le chiffre 1, insignifiant. Et aussi au point de rendre insignifiant à nos yeux même la mort, car celui qui vit cette situation a le grand désir de voir Dieu, et ce ne sont que ces obligations (vis-à-vis de sa famille, et les autres) qui peuvent encore être la cause qu'il s'oriente vers la terre et ce qu'il contient et cela uniquement par miséricorde pour sa famille et les autres. Et c'est le fait de vivre cette situation, d'amour profond et sans limite pour Dieu, qui nous rend les plus heureux, avec un bonheur et un plaisir qui augmente sans limites, accompagnés d'une paix et d'une lumière interne qui s'approfondit sans limites faisant de nous l'homme ou la femme qui est de plus en plus heureux, lumière, sur lumière, bonheur sur bonheur, paix sur paix, plaisir sur plaisir, jusqu'à au niveau où l'on sent un bonheur comme si l'on voyait Dieu. C'est aussi cela qui donne la force à la personne de ne plus faire du mal à son prochain à cause des plaisirs et bienfaits insignifiants ce ce monde, et la connaissance complète de ce qu'est la justice dans tous les domaines, montrée par le livre de Dieu, permettra en plus à la personne de ne plus faire de mal par ignorance de ce qu'est la justice et ainsi tous les mauvais comportements disparaîtront de la société, du pays du monde, si les hommes et les femmes sont formés à cela ainsi que les enfants, et le travail de l'homme et de la femme, n'est qu'un moyen pour réaliser cet objectif de bonheur et de bien être pour tous.

Pour preuve, de cela, au paradis par exemple, les gens qui y seront (on prie Dieu qu'il nous fasse partie de cela) n'auront plus besoin de travailler, car il suffit seulement qu'il demande à Dieu ce qu'ils veulent, ou qu'il le pense pour certains, et ils l'auront dans l'immédiat à leur disposition. Les gens du paradis, passeront tous leurs temps à ne jouir essentiellement que de plaisir infini et sans limite de voir la face de Dieu et de l'adorer, rendant insignifiant toute les créatures qui se trouvent dans le paradis, dont les hommes et les femmes font partie, et pourtant il y a de telle beauté dans le paradis, qu'aucune personne n'a pu voir, entendre où même imaginer, une telle beauté. Mais tout cela sera infiniment insignifiant face à la magnificence infinie et sans limite de Dieu, et notre aspiration profonde est de vivre ces bonheurs infinis que seul le fait d'adorer Dieu permet de vivre, car Dieu est l'infini de tout ce que nous aimons ou pouvons aimé comme qualité, ou tout ce que nous aimons comme qualité multiplié à l'infini, c'est cela notre nature profonde.

Donc ne sommes pas crée par Dieu pour travailler uniquement, mais surtout pour l'adorer, et si l'on veut être heureux sur terre nous devons organiser nos sociétés pour réaliser de la meilleure manière cet objectif majeur et unique que Dieu nous a donné, et dont dépend le bonheur de l'être humain sur terre, et la satisfaction permanente de tous ces besoins, sans qu'ils se fatiguent pour cela ni ne subissent d'injustice et ni n'en fasse aux autres et c'est dans ce sens que nous devons organiser nos sociétés et protéger par la grâce de Dieu, les bienfaits que Dieu nous a donnés, contre les convoitises de gens pas suffisamment formés aux bonheurs de l'adoration exclusive de Dieu, et qui ne connaissent encore que les passions de ce monde, et qui peuvent à cause de cela détruire nos familles, donc nous détruire ou nous faire du mal pour

l'éternité à nous séparant de nos enfants par le divorce qui peut en résulter, ou en séparant nos enfants d'un de leur parent pour l'éternité, les rendant ainsi éternellement malheureux, au moins pour cette séparation. En effet, pourquoi, des systèmes de sécurité très chers sont mise en place pour protéger par la grâce de Dieu, nos biens, nos lieux de travail, nos maisons, notre argent gardé, mais il n'y a aucun système de sécurité pour protéger par la grâce de Dieu, les mariages, ou les cellules familiales (notre femme ou nos femmes et nos enfants), alors que ces derniers constituent notre bien le plus précieux et notre bonheur en dépend plus que les autres biens ? Cela n'a pas de sens, évidemment. Mais malheureusement, les décideurs laissent ainsi l'adultère et la fornication proliféré, détruisant les cellules familiales par millions dans le monde, séparant des dizaines de millions d'enfants d'un de leurs parents, les rendant ainsi malheureuse pour cela pour le reste leur vie, entraînant délinquance juvénile et criminalité pour certains, détruisant les sociétés par l'insécurité en augmentation, ainsi que les injustices, tuant des millions de bébés en formation par l'avortement alors qu'ils aimeraient vivre ? Cela n'a vraiment pas de sens. Les statistiques montrent que la plupart des femmes qui ont trompé leur mari et des hommes qui ont fait l'adultère avec elle, ne le voulait pas au début et ne s'imaginaient pas pouvoir faire de tel comportement après s'être marié, mais c'est le mélange, homme femme, dans les lieux de travail et dans les lieux publics, la répétition des tête à tête avec la femme d'autrui que cela entraîne qui les ont finalement donner envie de glisser sur le terrain de l'adultère et de la fornication, détruisant ainsi de nombreuses cellules familiales dont de nombreuses comportaient des enfants.

Et c'est justement pour cette protection des bienfaits entre autres, pour la protection de nos familles que Dieu a ordonnée toutes les dispositions qui permettent cette protection de nos familles, de nos vies, de nos honneurs, et de nos biens, pour nos familles, à travers la formation des hommes et des femmes à l'adoration exclusive de Dieu, l'ordre donné aussi aux hommes qu'aux femmes de baisser leur regard en ne regardant pas la femme d'autrui, aux femmes de se faire belles, bien parfumée et séduisante chez elle pour leur mari pour séduire leur mari, et exciter son désir pour elle sans lui montré sa nudité qui fait perdre la sainteté du cœur et de l'esprit et empêche la personne d'avoir le cœur sain, qui est une condition pour éviter l'enfer et d'aller au paradis, car le cœur aussi bien de l'homme que de la femme doit rester remplir de la lumière et d'amour de Dieu s'ils veulent être sauvés de l'enfer comme Jésus l'a enseigné, d'autant plus que tous les plaisirs ne proviennent que de Dieu, et l'infini plaisir qui augmente sans limites ne se vit que dans son adoration exclusive, et pas en regardant le corps d'une femme ou d'un homme qui sont tout fait de poussière par Dieu et qui ne comportent aucun plaisir par eux-mêmes. Et c'est pourquoi aussi, Dieu a ordonné aux hommes d'avoir un mode vestimentaire modeste et sobre (d'éviter le luxe qui est du gaspillage), entre autres pour ne pas séduire involontairement la femme d'autrui, et d'éviter d'être en tête avec la femme d'autrui. Et pour le même but de protection des cellules familiales entre autres, Dieu a ordonné aux femmes en sortant de chez elle, se couvrir tout le corps sauf le visage et les mains et de porter de vieux habits (pas attirant ni voyant), et de ne pas se faire belle en sortant de chez elle ni se parfumer, afin de ne pas séduire involontairement les hommes par son corps, et son odeur, d'autant plus qu'il ne sert à rien pour une femme de séduire ainsi tous les hommes ou de nombreux hommes dehors, et cela ne mène qu'à l'adultère alors qu'elle a son mari (ou son futur mari qui peut ainsi l'identifier par sa piété en premier lieu, puis par sa beauté). Cela n'a bien sûr pas de sens. Et si les ordres de Dieu sont appliqués, les hommes et les femmes pourront, travailler en ayant leur famille ou leur mariage, en toute sécurité, et aucun homme ne verra la femme d'autrui où presque, et encore moins, ne pourra être séduit par elle, et inversement aucune femme ne verra la mari d'autrui, et encore moins, être séduite par lui, s'il a décidé de ne plus épouser d'autres femmes (>>>car Dieu l'autorise en cela jusqu'à quatre, et cela entre permet d'éviter la polygamie sauvage, qui spolie massivement les femmes de tous leurs droits, sans leur donner aucun recours et cette polygamie sauvage, serait inéluctable si cette possibilité n'était pas donnée aux hommes, car permet de résoudre le problème posé par le nombre inférieur

d'hommes par rapport aux nombres de femmes, et permet à chaque femme d'avoir ainsi un mari en ayant son honneur et sa dignité respectée ainsi que tous ces droits, avec ceux de ses enfants par le mari en toute justice et en toute équité, en donnant une possibilité de recours aux femmes pour les faire respecter, ce qui ne sera jamais, le cas dans le cadre de polygamie sauvage, qui se inéluctable cette possibilité n'était pas données aussi bien aux hommes qu'aux femmes.).

Le chemin prix actuellement dans la plupart des pays laïques dans ce domaine n'est donc pas le bon

Dans ce contexte, le travail de la femme, doit se faire en respectant les ordres de Dieu pour protéger les mariages (les hommes doivent éviter de séduire les femmes d'autrui, les hommes et les femmes doivent éviter le plus possible d'être en tête à tête avec la femme d'autrui, les femmes doivent couvrir leurs charmes, les hommes et les femmes doivent baisser les regards et ne pas regarder ce qui est à autrui), et en donnant le temps aux femmes d'éduquer en profondeur leurs enfants et de bien s'occuper de son mari qui est pris dans des obligations divines à l'extérieur de la maison, notamment en plus du travail, la mise en place de la loi de Dieu dans le monde entier comme l'ont montré les versets dans la première partie, en convaincant les gens à cela. Le travail de la femme doit permettre aussi de protéger les mariages avec l'aide de Dieu, ainsi que la société en réservant par exemple les métiers de gynécologue aux femmes, en les motivant à l'occuper de manière à ce qu'aucune femme ne soit obligée de montrer son sexe à un homme, car cela est humiliant aussi bien pour le mari que pour sa femme et cela peut mener en plus à l'adultère c'est pourquoi cela est interdit par le livre de Dieu, qui ordonne aussi bien aux hommes qu'aux femmes de baisser les regards pour préserver notre chasteté (et à cause de l'adultère et de la fornication en grande partie, 1,2 million d'avortements se font dans L'EU chaque année, ce qui sont des crimes massifs). De même, comme exemple inverse, les métiers d'urologue doivent être réservés exclusivement aux hommes, pour les mêmes raisons, en motivant les hommes à l'occuper. C'est ce genre de disposition que nos sociétés doivent veiller à prendre à tous les niveaux et dans tous les domaines, dans les centres de formation, dans les lieux de travail, dans les salles d'attente, dans les lieux publics afin de protéger les cellules familiales qui sont les fondements de nos sociétés, et d'où sont formés les meilleurs des hommes et des femmes les mieux éduquées et les plus compétents s'ils pratiquent le livre de Dieu, et disposition doivent être prise depuis les orientations dans les filières, pour assurer un nombre suffisant de professionnels pour cet objectif, dans chaque quartier.

Et face à cet objectif d'éducation de nos enfants afin qu'ils soient des adultes responsables, justes, bienfaisant, heureux, indépendant et ne nuisant à personne en conformité avec le livre de Dieu, ainsi que pour la réalisation de la mission que Dieu nous a donner sur terre, qui est de pratiquer la justice dans tous les domaines qui est montrée de manière exhaustive dans son livre, et de veiller à ce que cela soit pratiquée sur toute la terre, les tournant que sont en train de prendre certaines sociétés dans certains pays laïques, , comme exemple d'égalitarisme à outrance et dans ce cas, on peut citer, la parité homme femmes où ils essayent d'égaliser l'homme et la femme à tous les niveaux et dans tous les domaines, sans tenir compte de la nature, et des aspirations profondes des hommes et des femmes, donc sans tenir compte de leur mission sur terre, et du rôle donné à l'homme et à la femme pour la réalisation de cette mission, qui est de pratiquer la justice à tous les niveaux et dans tous les domaines comme Dieu l'ordonne, et de faire régner la justice partout sur la terre en priorité par la sensibilisation et l'éducation, ce qui est la condition pour que tout le monde puisse se développer de manière permanente, sans faire d'injustice ni en subir, et qui est la seule voie qui permet la satisfaction des besoins de tous en étant comblés de bienfaits, et qui a fait ses preuves à plusieurs reprises, donc cet égalitarisme à outrance, à travers les parités hommes femmes et tous les autres cas dans ce genre, sont contraires aux aspirations et à la nature des femmes et des hommes, et à

leurs aspirations profondes, et contraire à la mission que Dieu leur a donner sur terre, et cela est contraire aussi aux objectifs majeurs de rectification des comportements de toutes les populations à commencer par ceux de nos enfants, par l'éducation et la formation, afin d'atteindre ces objectifs cité ci-dessus, qui sont la seule condition pour bénéficier d'une société, d'un pays et d'un monde où les nuisances ou les injustices ont totalement disparu.

Donc ces efforts pour la parité homme femme font partie encore une fois de plus des déviations, supplémentaires qui vont consommer beaucoup d'effort, d'argent du contribuable, pour des résultats décevants, car participera à la mauvaise éducation des enfants qui ne pourront pas connaître et pratiquer en profondeur le livre de Dieu qui est le consolateur, qui seul rectifie les comportements pour les rendre justes et non nuisibles, car le temps nécessaire à l'éducation des enfants n'est pas donné, car les femmes sont prises à plein temps au travail comme les hommes en étant mélangé avec eux comme les hommes sont entre eux, sans que le temps soit pris pour la formation au livre de Dieu pour rectifier les comportements afin de leur rendre juste et non nuisible, ce qui augmente de beaucoup les risques d'adultère et de fornication comme si l'on met le feu à côté de l'essence, un jour ou l'autre cela va finir par s'enflammer. En plus, à cause de cette parité, les femmes reviennent fatiguées à la maison comme les hommes, ce qui aboutit aux tôt ou tard, au divorce avec toutes les conséquences néfastes sur les enfants, donc on toutes les chances non seulement de n'avoir pas eu l'éducation nécessaire pour rendre leurs comportements justes et non nuisibles, par la formation au livre de Dieu, qui est le consolateur, que Jésus a ordonné de suivre après lui, mais en plus à cause des échecs scolaires, ne pourra pas apprendre le métier qu'il faut pour être indépendant, ce qui ne peut aboutir qu'à la délinquance juvénile et à la criminalité plus tard. Cela est évidemment la voie des malheurs pour tous tôt ou tard.

Pour éviter, ces malheurs vécus actuellement et annoncés à cause des conséquences de cet égalitarisme à outrance dénoncés ci-dessus, qui ne tient pas compte des aspirations profondes des hommes et des femmes ni de leur nature ni de leur mission sur terre, qui est la mise à place de la pratique de la justice universelle sur la terre, ce qui est la condition du développement pour tous et de la satisfaction des besoins de tous de manière permanente et du bien être pour tous comme l'ont montré toutes les preuves, la société et les pays doivent donc être organisés de manière à prendre en compte ses missions divines, à former les populations à cela, afin de travailler chaque jour dans ce sens pour éliminer en priorité toutes les injustices sur terre, par la sensibilisation et la formation, et dans ce cadre, nos familles doivent être protégées ainsi que les mariages, donc les enfants et les faibles de manière générale, par la pratique des ordres de Dieu dans ce sens, dans tous les lieux publics, et les lieux de travail. Toutes les populations doivent être formée à la pratique du livre de Dieu, de manière exhaustive, et doivent être formée à prendre en compte le rôle de vicaire de Dieu, qui est le but même de l'arrivée de l'être humain sur terre, de manière à veiller à ce que la justice pour tous règne sur toutes les parties de la terre donc que Dieu ne soit désobéit à aucun endroit de la planète, et à prendre toutes les dispositions de manière prioritaire pour éliminer définitivement toutes les injustices en convaincant en priorité ces personnes à arrêter pacifiquement et ne pas hésiter à demander à Dieu, les protections dont on peut avoir besoin et à défendre par la force s'il le faut la vie des innocents qui se font injustement massacrer par ce qu'un groupe d'injuste ne veut pas entendre le langage de la raison et arrêter ses injustices lorsqu'il est appelé à cela de manière pacifique.

Mais le système laïque, ne laissent malheureusement pas suffisamment de temps pour cette formation et cette éducation, alors que c'est la seule solution pour résoudre les conséquences de tous les malheurs générés par la laïcité, dont l'égalitarisme poussé à outrance fait partie, au point où les hommes et les femmes n'arrivent plus à se marier, car les hommes ont peur des femmes et inversement. Donc nous devons mettre en conformité nos pays avec le livre de Dieu pour éviter tous ces malheurs, car seul le livre de Dieu respecte les libertés individuelles et

collectives sans autoriser les gens à se nuire les uns les autres. Les lois laïques font le contraire, elle autorise les gens à se nuire les uns et les autres et dans ce cadre il ne peut y avoir ni de liberté individuelle ni de liberté collective, car elle est permanemment violée par autrui sans conséquences ce qui rend ce monde laïque invivable à cause de la multiplication des injustices en sont sien comme cela l'est en réalité avec tous ces malheurs et il n'y a jamais de justice dans ce monde laïque, et c'est l'injustice qui gouverne à cause de leur ignorance de ce qu'est la justice qui est montrée de manière exhaustive par le livre de Dieu qui est le consolateur que Jésus, a ordonné de suivre après lui.

c) Le droit à la liberté d'expression, et à la liberté de culte ou de religion tant que cela ne transgresse pas les droits des autres.

1 — Interdiction de forcer les gens à croire ou à faire ce qui est contraire à leur volonté

Dieu dit Chapitre 2, verset 256. Nulle contrainte en religion ! Car le bon chemin s'est distingué de l'égarement. Donc, quiconque décroît au Rebelle tandis qu'il croit en Dieu saisit l'anse la plus solide, qui ne peut se briser. Et Dieu* est Audient et Omniscient. Chapitre 18, verset 29. Et dis : « La vérité émane de votre Seigneur ». Quiconque le veut, qu'il croit, et quiconque le veut qu'il mécroie ». Nous avons préparé pour les injustes un Feu dont les flammes les cernent. Ces versets interdisent de forcer les gens à croire ou à pratiquer ce qui est contraire à leur volonté et permettent à toute personne de croire, de penser, de faire et de dire ce qu'il veut tant que cela ne porte pas atteinte aux droits d'autrui. Cela montre que le livre de Dieu respecte toutes les libertés individuelles et collectives, et la tolérance religieuse et les libertés de culte, de penser et de croyance, sont prévue au sein de la loi divine, toutes basée sur le livre de Dieu qui est le consolateur, que Jésus a ordonné de suivre après lui, tant que l'exercice de ces droits ne porte pas atteinte aux droits d'autrui, car selon le livre personne ne doit nuire à personne, ce qui n'est souvent pas le cas des lois laïques, comme tous les exemples l'ont montré ci-dessus, où les libertés d'expression sont souvent confondues à la liberté de porter atteinte à l'honneur des gens, surtout quand il s'agit du prophète (p) de la religion d'Abraham, ou de la religion d'Abraham qui est souvent calomniée impunément, ce qui a pour conséquence de laisser proliférer la soumission à Dieuophobie sur la base d'affirmations calomnieuses, avec l'autorisation des lois laïques occidentale surtout.*

Personne ne peut donc dire que le livre de Dieu qui est le consolateur, l'Esprit saint, l'esprit de vérité, que Jésus a ordonné de suivre après lui, ne respecte pas les libertés individuelles, car Dieu donne même la possibilité aux juifs et aux chrétiens d'aujourd'hui de ne pas croire en lui, et d'en supporter les conséquences en enfer après la mort si c'est ce qu'ils veulent, en pratiquant leurs déviations de la voie de Jésus, et de Moïse qui les mènent vers l'enfer (comme le montrent les preuves ci-dessus qui confirment cette prophétie de Jésus selon Mathieu : 7,21 à 22, « Beaucoup me diront en ce jour-là, Seigneur, Seigneur, n'est-ce pas en ton nom que nous avons prophétisé, en ton nom que nous avons fait de nombreux miracles ? Alors, je leur déclarerai : "éloignez-vous de moi, je ne vous ai jamais connu…". Qui d'autre appelle Jésus par Seigneur, si ce ne sont les adeptes actuels du christianisme, les premiers adeptes qui ont vu Jésus ne le faisaient pas comme vous pouvez le constater en lisant ce livre ».>>>><<<<), Tant qu'ils ne font du mal à personne, et qu'ils payent l'impôt de capitation (et s'ils ne payent pas l'impôt ils doivent être combattus jusqu'à ce qu'ils le payent, et cela se fait dans tous les pays bien qu'ils n'aient aucun droit de leur faire, car les impôts obligatoires sont des injustices, interdites sous la loi divine, en dehors de l'aumône légale annuelle et de l'impôt de capitation, comme montré ci-dessus au niveau du chapitre traitant de l'usure).

Quant aux autres non-croyants, Dieu dit : chapitre 9, verset 6. Et si l'un des associateurs te

demande asile, accorde-le-lui, afin qu'il entende la parole de Dieu, puis fais-le parvenir à son lieu de sécurité. Car ce sont des gens qui ne savent pas. 7. Comment y aurait-il pour les associateurs un pacte admis par Dieu* et par son messager ? À l'exception de ceux avec lesquels vous avez conclu un pacte près de la Mosquée sacrée. Tant qu'ils sont droits envers vous, soyez droits envers eux. Car Dieu* aime les pieux. Ainsi, tant que ces non-croyants ainsi que les chrétiens et les juifs restent droits envers les croyants, ne se moquent pas de la religion de Dieu ni du livre de Dieu ni de l'envoyé de Dieu ni de Dieu, tant qu'ils n'appellent pas à lutter contre la la religion d'Abraham, et ne cherchent pas à implanter leur loi dans le pays ou dans le monde, basée sur autre que la parole de Dieu, le livre de Dieu, tant qu'ils n'adorent pas le diable (car ceux-là font tout ce que le diable ordonne, et le diable ne veut que détruire les êtres humains le plus vite possible), tant qu'ils ne combattent pas les croyants ni ne font du mal à personne, personne ne doit leur faire de mal, et les croyants ont alors le devoir de leur donner asile si l'un d'eux le demande, et d'être droit envers ces non-croyants, tant qu'ils sont droits envers les croyants, tout en continuant à leur expliquer le livre de Dieu ainsi qu'aux juifs et aux chrétiens d'aujourd'hui qui vivent avec eux, après avoir payé l'impôt de capitation, afin qu'ils puissent le comprendre et se convertir à la pratique du livre de Dieuqui est la voie de Jésus, enseignée par le consolateur, l'Esprit saint, l'esprit de vérité, car Dieu chapitre 16, verset 125. « Par la sagesse et la bonne exhortation, appelle (les gens) au sentier de ton Seigneur. »*

Donc toutes les libertés individuelles sont respectées comme vous pouvez le constater dans l'aperçu donné ci-dessous, sur les droits donnés par le livre de Dieu, mais personne ne doit nuire à personne, sous les lois divines (ce qui est logique, car notre liberté s'arrête là où commence celle des autres comme cela est couramment admis), ce qui n'est pas le cas des lois laïques, où les nuisances à autrui sont au contraire ordonnées et légiférer comme de nombreux exemples l'ont montré à travers les avortements, l'usure, atteinte à l'honneur, quand il s'agit de la religion d'Abraham, notamment du prophète, de la religion d'Abraham, etc.. Et comme de nombreux autres exemples le montrent ci-dessous.

Par contre, l'exercice de la laïcité et de la démocratie n'a pour conséquence majeure, que d'étouffer la vérité divine, qui a montré dans tous les domaines de la vie aussi bien au niveau de la gestion des états, des pays, des entreprises, des organisations non commerciales, des familles que des individus, comme se comporter dans toutes les situations ou comment résoudre n'importe quel problème de la meilleure manière sans faire aucune injustice ni en subir. C'est ainsi le mensonge, l'injustice, et les fausses solutions qui ont été ainsi imposés à travers l'exercice de la laïcité et de la démocratie sur la vérité, la justice, et les vraies solutions, et cela, de la manière la plus intolérante, excluant tout enseignement du livre de Dieu des systèmes éducatifs, et du domaine public, occupant les populations pendant tout le temps de travail, à leur programme laïque, truffé d'injustices, donc de mensonge (à part les sciences exactes, et même dans ce cas, l'utilisation qui est faite de ces sciences a pris souvent la voie de l'injustice, comme le montrent les mathématiques financières où ils apprennent aux gens en grande partie à voler les biens d'autrui, par le calcul des intérêts générés par les prêts), et ne laissant plus de temps à ceux qui veulent apprendre le livre de Dieu, de le faire, car après une semaine fatigante du lundi au vendredi, le samedi et le dimanche, la plupart des gens aspirent à se reposer et à aller accomplir leurs autres obligations (nouer les liens de parenté par des visites à la famille, réparer les choses gâtées dans la maison, etc..).

Cette intolérante de l'apprentissage et de la pratique du livre du Dieu dans tous les espaces publics à maintenu ainsi les populations, massivement dans l'ignorance de la solution à leurs problèmes, ainsi que de la justice à tous les niveaux et dans tous les domaines, et la conséquence a été montrée ci-dessus : de l'ordre de 43 000 milliards de pertes financières, 65,6 millions de pertes de vies humaines en étant très loin d'être exhaustif, avec un chômage, une insécurité, des destructions de mariage, ainsi que la pauvreté, et les injustices en

augmentation croissante dans le monde entier, alors que pour éviter que cela continue, il suffit que l'on décide au niveau de la société que sur la base de preuve ne comportant aucune contradiction, et couvrant tous les domaines de la vie, dans ce cas le monde entier reconnaîtrait le livre de Dieu comme étant les seuls valides. Et c'est ce qu'il faut faire à tous les niveaux et dans tous les domaines, pour éviter que de tels grands malheurs ne se reproduisent, en validant la conformité de chaque décision avec le livre de Dieu avant de commencer à les mettre en application.

Cela montre que la laïcité et la démocratie, sont les systèmes qui contraignent le plus les gens à faire ce qu'ils ne veulent pas faire, et les systèmes les plus intolérants, et ces systèmes sont les premiers à transgresser le verset du livre de Dieu, qui dit Chapitre 2, verset 256. Nulle contrainte en religion, car plutôt que de poser la simple question à tous, « apportez vos preuves, nous apportons les nôtres », puis de choisir les preuves qui ne comportent aucune contradiction, ce qui est simple à faire et permet d'éviter des malheurs comme ceux cités ci-dessus, le système laïque, et ceux qui l'animent ont étouffé la vérité, d'une part, en mettant toutes les religions sur le même pied d'égalité, ce qui est déjà un grand mensonge, car la vérité, n'est jamais égale à l'erreur et l'égarement, et la vérité est toujours identifiable, si on la cherche, et d'autre part en instituant la mécréance en Dieu, qui a pourtant montré toutes les solutions à nos problèmes comme ce livre la montre depuis le début, donc en instituant l'injustice, le mensonge, et l'ignorance comme constitution, lois et mode de gouvernement, puis pour les pays laïques, en désignant la loi du nombre à travers le vote au suffrage universel, pour désigner, celui qui doit diriger, sans prendre la précaution de les sélectionner par rapport à la capacité à mettre en œuvre les solutions du livre de Dieu, qui sont les seules solutions à tous nos problèmes, et qui montre ce qu'est l'injustice dans tous les domaines afin qu'aucune injustice ne soit pratiquée ni dans le pays ni dans le monde, ce qui revient à essayer de résoudre un problème de mathématique par le vote au suffrage universel.

Cela ne remet pas en cause la consultation des populations, lors de la désignation des dirigeants, que le livre de Dieu ordonne, de faire de manière à ne jamais gaspiller, mais cela montre le mensonge et l'intolérance monstrueuse que constitue le système laïque, dont les partisans osent accuses les partisans du livre de Dieu, d'intolérant, et cela montre aussi les graves lacunes dans le mode de désignation des dirigeants, et les graves lacunes dans les formations des populations et des dirigeants aux solutions du livre de Dieu, qui comme de nombreux exemples l'ont montré ci-dessus, sont les seules qui permettent de résoudre tous les problèmes de l'humanité en permettant de sortir tout le monde de la pauvreté et en comblant tout le monde de bienfait.

Comme on ne donne pas un avion à conduire à un enfant, si l'on veut éviter ces grands malheurs cités ci-dessus, aucun dirigeant ne doit à l'avenir être désigné pour diriger quoi que ce soit, s'il ne maîtrise pas le livre de Dieu et ses solutions, et aucune décision de doit être mise en application dans le pays et dans le monde, si elle n'est pas conforme à la justice ordonnée par le livre de Dieu. Pour cela il est indispensable de former toutes les populations à la pratique du livre de Dieu et de faire de test d'éligibilité basé sur la connaissance complète du livre de Dieu avant de choisir un dirigeant, d'un pays, d'une grande entreprise, d'une entreprise, d'une organisation non commerciale, et ne donner ce genre de responsabilité qu'à ceux qui sont pieux, qui craignent Dieu et font tout pour ne jamais le désobéir (cela est vrai pour la responsabilité au niveau des familles concernant la piété).

2 — Soupçonner les gens sans preuve (pour la protection de la vie privée, donc des libertés). Tout cela n'est courant que chez ceux qui ne sont pas formés au livre de Dieu, qui interdit cela, et le monde laïque fait partie de ceux qui ne sont pas formés au livre de Dieu. (CCC)

Chapitre 49 — verset 12 « Ô vous qui avez cru ! Évitez beaucoup de conjectures (soupçons), certaines conjectures sont un péché ».

3 — Donner aux gens le mauvais préjugé sans que ce soit nécessaire ou avoir de mauvais préjugé sur les gens (pour la protection de la vie privée, donc des libertés. en effet toutes personnes sont présumées innocentes et de bonne moralité, jusqu'à preuve du contraire selon le livre de Dieu). (Mêmes choses qu'en « CCC »).

Chapitre 49 - verset 11 : « Ô vous qui avez cru ! Que des gens n'en raillent pas d'autres, qui savent s'ils ne sont pas meilleurs qu'eux. Et que des femmes ne se moquent pas d'autres femmes, peut-être sont-elles meilleures qu'elles. Ne dites pas du mal les uns des autres, ne vous blessez pas entre vous par les sobriquets. Quelle bien vilaine chose que d'accuser quelqu'un de dévergondage après qu'il a cru ! Celui qui ne revient pas au droit chemin, ceux-là sont les Injustes ». Chapitre 104 - verset 1 : « Malheur à tout moqueur et médisant invétéré ! »

4 — Espionner les gens en dehors de prendre des renseignements sur l'ennemi avec qui on est en guerre (protection de la vie privée, donc des libertés) : (mêmes choses qu'en « CCC »).

Chapitre 49, verset 12. ô vous qui avez cru ! … Et ne vous espionnez pas. Le consolateur, l'Esprit saint, l'esprit de vérité a dit : « Celui (ou celle) qui écoute une conversation entre deux personnes de sa cachette, on lui versera du plomb fondu dans ses oreilles le jour de la résurrection » (.

5 — Ceux qui révèlent les défauts des gens après les avoir espionnés ou le fait de transmettre des informations privées d'une personne sans son consentement alors qu'il ne le désire pas [pour la protection de la vie privée, donc des libertés]. Ce genre de déviation sont courante dans le monde laïque, certaines sont condamnées d'autres, pas, mais cela continue à proliférer surtout contre ce qu'ils appellent « les stars », qui méritent de connaître le livre de Dieu, afin d'orienter les gens vers la bonne direction. [Mêmes choses qu'en « CCC »].

Chapitre 24 [la Lumière] V19 : « Ceux qui aiment que la turpitude se propage parmi les croyants auront un châtiment douloureux, ici-bas comme dans l'au-delà. Dieu sait, et vous, vous ne savez pas ». L'envoyé de Dieu, paix sur lui, qui a reçu le livre de Dieu que Jésus appelle le consolateur dit : « Un serviteur ne cèlera pas les défauts d'un croyant sans que Dieu* ne cèle les siens le jour du jugement ».*

On constate à travers tous ces cas cités que les lois laïques, ordonne une liberté d'expression dont la conséquence est de nuire aux gens comme l'ont montré les bombardements en Irak des populations civiles innocentes, non impliquées dans le conflit, sur la base de calomnies autorisées par les lois laïques, et considérées comme la liberté d'expression ou en tout cas qui n'ont pas été condamnés par ces lois laïques alors que toutes les informations qui ont été la cause de ces bombardements ce sont avérée par la suite mensongères et ce crime n'est toujours pas condamné par les lois laïques ni sanctionné comme il se doit pour autant de mort d'innocent. Beaucoup d'autres cas de ce genre peuvent être cités, comme les insultes ou les caricatures faites au prophète Mohammad [p], et quand les croyants ont essayé de porter plainte de certain pays occidental, soit leur plainte n'a pas été recevable soit les coupables ont été acquittés au titre de liberté d'expression selon eux, alors que plusieurs cas de condamnation pour diffamation ont été enregistrés dans les mêmes pays laïques pour des motifs moins graves que cela quand les victimes de ces diffamations ont porté plainte.

On constate ainsi que le livre de Dieu est le seul a ordonné un droit à la liberté d'expression, et à la liberté de culte ou de religion qui n'a pas pour conséquence de nuire ni à l'honneur des gens ni à leur vie, et ni à leur, bien. Tant que ces droits fondamentaux de tous ne sont transgressés, les personnes peuvent s'exprimer comme elle veut et pratiquer la religion qu'elle veut [juive ou chrétienne], tant que cela ne consiste pas à adorer les démons, car ceux qui adorent les démons font e qu'il ordonne, et les démons ordonnent tout ce qui nuit massivement aux êtres humains, et il ne peut y avoir une liberté pour les laisser tuer, voler, violer les femmes et les innocents comme ils veulent.

3.5) Conclusion générale au sujet des libertés individuelles et collectives

Il apparaît après examen des arguments, que ce sont les lois laïques et ceux qui les défendent, qui portent le plus atteinte aux libertés d'expression, de croire, et d'agir comme on veut quand on veut par leur atteinte au droit à la vérité pour tous, qui manipule les populations par le fait que la vérité divine qui est la seule vérité est constamment étouffée par ces systèmes laïques et leurs partisans, par la transmission en permanence de fausses informations ou d'information mensongères, et injustes empêchant ainsi la majorité d'accéder à la vérité, comme ce livre en montre les preuves indéniables. Ces systèmes laïques, éduquent ainsi les populations à leur fausse croyance qui constituent autant de mensonges, manipulant ainsi les gens, de manière à ce qu'ils deviennent injustes et pratiquent l'injustice comme eux, et les rendant mécréants au livre de Dieu, qui est délaissé alors qu'il est la solution à tous les problèmes de l'humanité, et l'injustice se multiplient à cause de ces atteintes répétées et continues au droit à la vérité pour tous, comme l'ont montré toutes les injustices citées ci-dessus, dont la conséquence entraîne dans le monde laïque, de l'ordre 43 000 milliards de pertes, et 65,6 millions d'innocents qui mourraient à cause de ces injustices alors qu'il suffit de poser une simple question pour que le monde entier sache la vérité et ce qu'est la justice universelle, qui est la seule, celle de Dieu qui respecte les droits de chacun sans jamais léser personne, et cette question est : « apportez vos preuves, nous apportons les nôtres » comme le montre ce verset du livre : chapitre 29, verset 75. Cependant, nous ferons sortir de chaque communauté un témoin, puis nous dirons : « Apportez votre preuve décisive ». Ils sauront alors que la Vérité est à Dieu. Et que ce qu'ils avaient inventé les a abandonnés. Mais cette simple question, les lois et systèmes laïques ainsi que ceux qui les défendent et les animent ne la pose jamais, car la vérité et la justice ne semblent par les intéresser. ce qui les intéresse, c'est leurs passions (diriger, gouverner, avoir un poste, etc..), pour la plupart d'entre eux sauf les repentis parmi eux et c'est ceux à quoi nous les invitons tous.*

Ainsi les partisans de ce système laïque manipulent les populations, qui finissent par prendre leur mensonge pour la vérité, l'injustice absolue, pour la justice, les fausses solutions pour la vraie et unique solution, au point où il est devenu quasiment impossible de parler de livre de Dieu, dans les médias, les espaces publiques, de les proposer comme solution, et les partis qui se forment sur cette base sont d'office exclus de la vie politique, et après ils osent dire que c'est la religion de Dieu qui est intolérante, et ceux qui essayent de se conformer à cela sont traité de tous les noms, en disant, « c'est le fondamentalisme qu'il faut combattre, c'est l'intégrisme religieux qu'il faut combattre » et tous les vocables de ce genre, mettant ainsi toutes les religions sur le même pied d'égalité, alors que la vérité provenant de Dieu, n'est jamais, et ne sera jamais égale au mensonge d'autre religion en dehors de celle de Dieu, qu'une simple question permet de mettre en évidence et d'éliminer, mais cette question, il ne la pose jamais, car pour eux la poser, c'est signer la fine de leur vie politique, car il n'est pas compétent dans la religion de Dieu, et ils veulent continuer à diriger, à occuper les médias, intoxicant les populations avec leurs mensonges et leurs injustices, comme ce livre est en train de leur montrer depuis le début sur tous les sujets, et conduisant leurs pays, le monde vers les plus grands malheurs, les crises de plus en plus grandes, puissantes, et profondes. le nombre de

mort à cause de leur politique n'arrêtent pas d'augmenter, mais ils ne se remette jamais en cause, pour eux c'est toujours la faute de autres, jamais eux, alors que comme vous le constater, c'est justement et uniquement à cause du système laïques, et à cause de leur partisans, qui sont ignorant de ce qu'est l'injustice dans tous les domaines, et incompétent concernant la manière de les arrêter concernant eux-même et encore plus incompétent pour les faire arrêter par les populations, que la prolifération de ces injustice à entraîner des conséquences aussi catastrophiques, jusqu'à atteindre chaque année, 65,6 millions de vie humaine perdues, et de l'ordre de 43 000 milliards d'euros de pertes financières chaque année dans le monde laïque, alors que toutes ces injustices avaient été magistralement éliminées par la soumission du consolateur, que Jésus a ordonné de suivre après lui, en formant les populations aux livre de Dieu, les faisant ainsi vivre un bonheur et un plaisir qu'elles étaient loin d'imaginer que cela pouvait exister, et qui surpassait sans limite tous les bonheurs et plaisirs qu'ils avaient connu auparavant et qui était avec les créatures de Dieu, et qui donnait ainsi la force spirituelles aux hommes et aux femmes de se transcender, et de ne s'accrocher qu'à ces immenses plaisirs à tout instant du matin au soir, rectifiant ainsi leur comportement par la connaissance exhaustive de ce qu'est l'injustice et la justice, que donne le livre de Dieu, et ne nuisant plus à personne ni par passion des plaisirs de ce monde, ni par ignorance, ce que les partisans de la laïcité continuent toujours massivement à faire, en étant grassement payés, et en employant dans le fonctionnement de leur état des dizaines, voire de centaines de milliers de fonctionnaires, et coûtant par exemple dans ce grand pays de cette union de pays laïcs plus de 364 milliards d'euros par an à la date de recueil de ces statistique, et au moins 10 fois plus dans cet ensemble de pays, et tous ces gens, employés à légiférer, et faire appliquer l'injustice sur les populations pendant la majeure partie de leur temps de travail, et forçant les contribuables à payer en impôts des sommes de plus en plus insupportables pour un résultat au final catastrophique pour l'humanité, 65,6 millions de vie humaine perdues, et de l'ordre de 43 000 milliard d'euros de pertes financière chaque année dans le monde laïque . Multipliez ces chiffres annuels, par le nombre d'années que ces systèmes laïques existent et dominent le monde par leur mensonge, et vous comprendrez la criminalité que constituent ces systèmes laïques : en 50 ans seulement, cela fait de l'ordre de 6 690 000 milliards d'euros de pertes financières, et 3280 millions de pertes de vie humaine (ce qui est un minimum sans compter les autres conséquences), dont ils seraient responsables devant Dieu, ceux qui sont responsables de la mise en place de ces systèmes laïques, et ceux qui l'approuvent ou ne le combattent pas.

Tout cela, alors que ni le consolateur, ni ceux qui l'aidaient pour l'administration et le fonctionnement de l'état, n'étaient payé, et il travaillait bénévolement pour l'état espérant la récompense divine, et les projets publics étaient financés par des contributions volontaires, et les dépenses étaient transparentes, sans gaspillage, et aucun interdit de Dieu n'était transgressé, donc aucune injustice n'était faite avec cet argent. Et les populations ne payaient pas d'autres impôts obligatoires que l'aumône légale annuelle de 2,5 % sur les fortunes thésaurisées, pour les croyants, et l'impôt de capitation du même ordre de montant même les chiffres est différent, payé par les non-croyants, et tout cela redistribués aux populations nécessiteuses, afin qu'elles puissent ouvrir leurs propres affaires pour sortir de la pauvreté. Cela montre tout simplement la suprématie absolue du système basé sur le livre de Dieu qui est le consolateur que Jésus a ordonné de suivre.

5 — Le droit des nécessiteux, des innocents et des personnes âgées (*et le devoir d'assistance à leur égard au titre de l'amour de prochain comme soi-même qui est une condition indispensable pour aller au paradis)*

Ces systèmes laïques bafouent, le droit des pauvres à la vie, afin qu'ils puissent à leur tour se développer, que le livre de Dieurespecte et ordonne par le payement de l'aumône légale annuelle et par la solidarité vis-à-vis des nécessiteux. En effet, *les lois laïques ainsi que les partisans de la laïcité pour la plupart d'entre eux n'ordonnent pas le*

payement obligatoire de ce droit des pauvres à la vie et à se développer à leur tour en sortant de la pauvreté, qu'ordonne le livre de Dieu, ce qui a pour conséquence l'augmentation du chômage et de la pauvreté dans le pays et dans le monde et de droit est d'autant plus justifié que c'est Dieu qui fait tout à chaque instant pour chacune de ses créatures, y compris les riches et les personnes aisées, car aucune créature ne rien faire par elles si Dieu ne le fait pas pour elle, et les créatures sont de la poussière assemblées sans vie sortie du néant par Dieu et entre les mains de Dieu, dans laquelle Dieu met la vie par laquelle il les anime à tout instant. En effet au lieu de donner aux pauvres leurs droits à la vie et à se développer à leur tour, qu'est l'aumône légale ordonnée par le livre de Dieu enseigné par le consolateur, que Jésus a ordonné de suivre après lui, les lois laïques ne le font pas et au contraire aggrave la pauvreté, en autorisant l'usure à travers les prêts à intérêt, la monnaie papier, les parités monétaires et autres formes d'usure, tout constituant du vol massif des biens d'autrui, car ils prennent les biens des gens sans leur donner la contrepartie en bien réelle, réduisant ainsi les gens à la pauvreté, en les excluant massivement de la vie économique entraînant ainsi l'augmentation massive de la pauvreté et du chômage. La conséquence est que entre 10 et 20 millions de personnes meurent à cause de la pauvreté, liée principalement à l'usure, au non payement de cette aumône légale annuelle, puis à cause des autres injustices, et de l'ordre de plus de 1 milliard de personnes qui souffrent de la faim. De l'ordre de 1,4 milliard de personnes qui vivent avec moins de 1 dollar par jour. Plus de 2,6 milliards qui vivraient avec moins de 2 dollars par jour. Alors que pour résoudre cette pauvreté, il suffit seulement de 80 milliards, qui est l'équivalent de 2 millièmes de la fortune de 10,1 millions de millionnaire en dollars qui existeraient dans le monde, et 2 % de la fortune de 1011 milliardaires qui existaient en 2010. Le livre de Dieu qui est le consolateur que Jésus a ordonné de suivre après lui ordonne de payer l'aumône légale annuelle, 2,5 % de fortune thésauriser. Il est évident que si c'était fait il n'y aurait plus de pauvre dans le monde, et la crise économique et financière se serait éloignée, surtout si en plus les lois commencent à interdire les 70 branches de l'usure, interdites par le livre de Dieu que le consolateur que Jésus a ordonné de suivre après lui a enseigné.

Voici quelques exemples d*e versets du livre de Dieu qui est le consolateur montrant que ce droit qui est bafoué par les lois laïques, est pourtant ordonné et respecté par le livre de Dieu qui est le consolateur, le seul livre à l'ordonner, il s'agit du Droit des nécessiteux à être sorti de la pauvreté (matérielle, spirituelle et religieuse) et leurs à la vie, aux biens, à l'honneur et à avoir leurs besoins fondamentaux satisfaits.*

1 — Le non-acquittement de l'aumône légale pour les pauvres (l'aumône légale : C'est 2,5 % des revenus thésaurisés pendant une année, qui doivent être distribué aux pauvres proches de celui à qui la somme est prélevée, ou distribuée aux pauvres plus loin de lui). Le payement de ce droit des pauvretés à la vie n'est pas rendu obligatoire par les lois laïques alors que cela constitue le droit de pauvre à la vie, et cela leur appartient, mais cela est spolié par les lois laïques, entraînant ainsi le développement de la pauvreté et du chômage dans le monde entraînant entre 10 et 20 millions de morts à cause de cette pauvreté dans le monde.

Chapitre 41, verset 6. Dis : « Je ne suis qu'un homme comme vous. Il m'a été révélé que votre Dieu est un Dieu unique. Cherchez le droit chemin vers lui et implorez son pardon ». Et malheur aux Associateurs 7. qui n'acquittent pas l'aumône légale et ne croient pas en l'au-delà ! — chapitre 9, verset 34…. À ceux qui thésaurisent l'or et l'argent et ne les dépensent pas dans le sentier de Dieu, annonce un châtiment douloureux, 35. le jour où (ces trésors) seront portés à l'incandescence dans le feu de l'Enfer et qu'ils en seront cautérisés, front, flancs et dos : voici ce que vous avez thésaurisé pour vous-mêmes. Goûtez de ce que vous thésauriziez. »

2 — Le fait de ne pas être solidaire avec les nécessiteux à tout instant selon ses

possibilités (de manière générale, le livre de Dieu ordonne la solidarité dans tous les domaines vis-à-vis des nécessiteux à tout instant, le riche aide le pauvre, le plus savant aide le moins savant, le plus fort assure la défense du plus faible. Même si dans certains pays l'état verse des allocations à certains chômeurs, et certaines personnes (les femmes isolées ayant des enfants ou autres dans ce cas), c'est encore très loin de la solidarité ordonnée par le livre de Dieu dans le cadre de l'amour de prochain comme soi-même et les populations ont besoin d'être formées à ces enseignements du livre de Dieu, mais les lois laïques ne le font pas.

Chapitre 5, verset 2. Entraidez-vous dans l'accomplissement des bonnes œuvres et de la piété et ne vous entraidez pas dans le péché et la transgression. Et craignez Dieu, car Dieu* est, certes, dur en punition ! Chapitre 9, verset 34. À ceux qui thésaurisent l'or et l'argent et ne les dépensent pas dans le sentier de Dieu, annonce un châtiment douloureux. Chapitre 2, verset 215. Ils t'interrogent : « Qu'est-ce qu'on doit dépenser ? » — dis : « Ce que vous dépensez de bien devrait être pour les pères et mère, les proches, les orphelins, les pauvres et les voyageurs indigents. Et tout ce que vous faites de bien, vraiment Dieu* le sait ».*

3 — La thésaurisation (cela est interdit par le livre de Dieu qui est le consolateur, en cela entraîne l'augmentation de la pauvreté, car des milliards seraient thésaurisées dans le compte en banque en attente d'intérêt, alors qu'ils peuvent être investis sans intérêt, mais avec partage des profits et perte, ce qui permet dans l'immédiat d'ouvrir des entreprises ou de financer leur développement et de réduire significativement le chômage, mais les lois laïques, autorise cette thésaurisation sans faire payer ne serait ce que l'aumône légale sur les sommes thésaurisées pendant un an, aggravant ainsi la pauvreté et le chômage. Tout cela montre depuis le début que la principale cause de la pauvreté et du chômage, de l'insécurité et de tous les problèmes que l'humanité actuelle est le non-respect des ordres de Dieu à travers son livre qui est le consolateur, que Jésus a ordonné de suivre après lui, car il enseigne toute chose de la meilleure manière en rappelant les enseignements authentiques de Jésus comme ce livre l'a fait dans sa première partie verset par verset. Et ce sont les lois laïques qui empêchent l'application du livre de Dieu comme seules lois dirigeant les pays et le monde alors que c'est la seule solution. Donc la première cause de la pauvreté du chômage et de tous ces problèmes dans le monde est la laïcité et la démocratie qui ne se réfèrent pas au livre de Dieu).

Le fait de thésauriser sa fortune et ne pas la dépenser dans la voie de Dieu en aidant à la conversion du monde entier à la pratique du livre de Dieu qui est le consolateur, que Jésus a ordonné de suivre après lui, ou en aidant les gens, est donc une cause sur de perdition le jour dernier

Chapitre 9, V34, 35 : « .. À ceux qui thésaurisent l'or et l'argent et ne les dépensent pas dans le chemin de Dieu, annonce-leur (Mohammed) un châtiment douloureux ». « Le jour où ces trésors seront portés à l'incandescence dans le feu de l'enfer et qu'ils en seront cautérisés, front, flancs et dos.. Goûtez de ce que vous thésaurisiez ». Chapitre 3, V180 : « Ceux qui gardent avec avarice ce que Dieu* leur donne par sa grâce, ne pense pas que cela est bon pour eux ? Au contraire, c'est mauvais pour eux : au jour de la Résurrection, on leur attachera autour du cou ce qu'ils ont gardé par avarice ». Le consolateur, l'Esprit saint, l'esprit de vérité a dit : « Ils sont perdants par le seigneur de la Ka'ba »… je répondis qui sont ces perdants. » Il me répondit : « Les plus fortunés, à moins qu'ils ne dépensent leur argent par-ci, par-là en aumônes, mais ils soient quand même très rares. Il n'y a aucun homme qui possèdent des chameaux, des vaches, et des moutons et ne paye pas l'aumône légale à leur sujet, sans que ces animaux ne viennent, au jour de la résurrection plus gros qu'ils étaient (dans ce monde) le*

frapper par les cornes et le fouleront de leurs sabots, de sorte que le premier, de ces animaux aura passé, le dernier reviendra, jusqu'à ce que les comptes des hommes aient été réglés ».

4 — Les nécessiteux doivent être bien traités et on ne doit pas rappeler l'aumône que l'on a faite ni joindre un tort ou des propos désobligeants à celui qui a reçu l'aumône. (les lois laïques ne permettent pas la formation des populations à ce type de comportement, alors que le livre de Dieu le permet, de manière à ce que l'entraide se fasse de bon cœur)

Chapitre 2 (V262 : « Ceux qui dépensent leurs biens dans le sentier de Dieu sans faire suivre leurs largesses d'un rappel (à quelqu'un du bien que l'on a fait pour lui) ni d'un tort auront leur récompense auprès de leur Seigneur ». Chapitre 2, verset 264. ô les croyants ! N'annulez pas vos aumônes par un rappel ou un tort, comme celui qui dépense son bien par ostentation devant les gens sans croire en Dieu* et au Jour dernier. Il ressemble à un rocher recouvert de terre. Qu'une averse l'atteigne, elle le laisse dénué. De pareils hommes ne tireront aucun profit de leurs actes. Et Dieu* ne guide pas les gens mécréants. Il est interdit de parler mal aux nécessiteux et aux gens en général : Chapitre 17, verset 28. Si tu t'écartes d'eux à la recherche d'une miséricorde de Ton Seigneur, que tu espères. Adresse-leur une parole bienveillante.*

5 — Gaspiller ses richesses et ne pas la dépenser dans la voie de Dieu en aidant à la conversion du monde entier à la pratique du livre de Dieu ou en aidant les gens (cela a les mêmes conséquences que la thésaurisation, et même pire encore, car les richesses sont gaspillées alors que les gens meurent de faim. (par exemple, le port, par l'homme, de vêtements en soie et de bijoux en or est explicitement interdit, car il empêche les pauvres d'avoir leurs besoins satisfaits, ils peuvent mourir à cause de cela, exemple, la faim dans le monde et le manque de soins médicaux))

Chapitre 6, verset 141. Et ne gaspillez point, car il n'aime pas les gaspilleurs. Chapitre 17, verset 26. « Et donne au proche parent ce qui lui est dû ainsi qu'au pauvre et au voyageur (en détresse). Et ne gaspille pas indûment, 27. car les gaspilleurs sont les frères des diables. Et le Diable est très ingrat envers son Seigneur.

6 — Le prêt à intérêt et les 70 branches de l'usure de manière générale, comme cela a été montré ci-dessus sont des graves atteintes au droit des pauvres (ils n'ont aucune contrepartie réelle, ce qui est de l'usure et c'est un très grave et grand péché, car il prend injustement les biens d'autrui, et les met dans la pauvreté, et empêche les économies de se développer, entraîne le chômage et des milliers de morts à cause de cette pauvreté dans les pays sous-développés)

7 — Le refus de donner de l'eau ou le nécessaire à ceux qui ont ont besoin, alors qu'on en a les moyens.

Chapitre 107, verset 4. Malheur donc, à ceux qui prient 5. tout en négligeant (et retardant) leur prière obligatoire, 6. qui sont pleins d'ostentation, 7. et refusent l'ustensile (ou qui refusent le nécessaire à celui qui en a besoin alors qu'il en a les moyens). Le consolateur que Jésus a ordonné de suivre après lui a dit (p) : "Il y a trois personnes à qui Dieu n'adressera pas la parole le jour du jugement ni ne les regardera : un homme qui jure qu'on lui a donné pour sa marchandise un prix élevé, alors qu'il ment. Un homme qui fait un faux serment prêt l'asr pour s'emparer des biens d'un croyant. et un homme qui refuse de donner son superflu d'eau et il sera dit à ce dernier : Aujourd'hui tu es privé des bienfaits de Dieu* comme tu as refuser de donner ce que tu n'as pas créé toi-même (l'eau)".*

8 — Ceux qui ont respecté les principes du livre de Dieu sont rapidement développés et la pauvreté et les nuisances ont disparu de leur pays

Les nuisances à autrui avaient quasiment complètement disparu en Arabie à la fin de la du livre de Dieu, au point où un bijoutier pouvait aller prier à la mosquée en laissant sa bijouterie ouverte, sans gardien, et revenait trouver la bijouterie intacte. La pauvreté aussi avait disparu quelque année après, notamment sous le califat de Abdel Aziz, ils ont rassemblé l'argent de l'aumône légale pour le donner aux pauvres, mais personne n'a eu besoin de cette somme, car toutes les populations étaient sorties de la pauvreté, par la pratique des solutions coraniques comme le montrent les exemples donnés dans ce livre. Il a fallu aussi l'intervention des Imams Châfi et Malik pour résoudre la crise économique et financière en Grande-Bretagne aux 7 îles.

b) le droit à l'assistance aux tués et aux frappés ou aux opprimés injustement et ne pas le faire mène vers la malédiction de Dieu et est contraire à l'amour du prochain comme soi-même qui est une condition pour entrer au Paradis et éviter l'enfer

1 — Le droit a défendu en cas d'agression ou quand on subit une injustice (en cas de conflit ou d'agression ou en cas de malheur, le droit à être défendu et assister. *Le manque de formations des dirigeants et des populations aux enseignements du livre qui est le consolateur, que Jésus a ordonné de suivre après lui, a entraîné une augmentation de ces cas où des populations se font injustement massacrer et la communauté internationale n'intervient pas militairement pour l'arrêter alors que toutes les tentatives de pourparler sont restées vaines. Ce genre de situation ne restait jamais sans l'intervention de l'envoyé de Dieu et de ses compagnons pour mettre fin à l'injustice, dès que le premier tué était constaté et que l'assassin ou le gouvernement assassin ne s'était par repenti. L'envoyé de Dieu demandait l'aide de Dieu contre lui, et se mobilisait avec les croyants pour mettre fin aux crimes de ces gouvernements assassins avec leur armée, qui ne juge pas selon le livre de Dieu et qui tue ainsi des innocents. Mais actuellement, le nombre de morts d'innocents peut atteindre des centaines de milliers de morts sans qu'aucun état ni aucune armée n'interviennent pour faire arrêter ces crimes, une autre des conséquences de la laïcité, et de la démocratie sans se référer au livre de Dieu, les états n'agissent que selon leurs intérêts matériels, et non selon les ordres de Dieu pour le rétablissement de la justice. FFF)*

En cas d'agression, de conflit ou de malheur, subit par une personne, tout être humain a le devoir de secourir la victime, selon ses possibilités et de lui porter assistance selon ces moyens dans le cadre de la solidarité puis de devoir d'assistance ordonné par le livre de Dieu. Le consolateur, l'Esprit saint, l'esprit de vérité a dit : "Ne te tiens pas auprès d'un homme qui est tué iniquement, car la malédiction s'abat sur celui qui assiste à ce forfait sans défendre la victime. Il a dit la même chose pour celui qui est frappé iniquement.

Cela est un rappel de la loi que Jésus a enseigné selon Mathieu 5.17 à 19, en conformité avec les 10 commandements, il est dans cette loi dans Essaie 58.7. Et ne te détourne pas de ton semblable. 58.8 Alors ta lumière poindra comme l'aurore, et ta guérison germera promptement. Ta justice marchera devant toi, et la gloire de l'Éternel t'accompagnera. 58.9 Alors tu appelleras, et l'Éternel répondra. Tu crieras, et il dira : me voici ! Si tu éloignes du milieu de toi le joug, les gestes menaçants et les discours injurieux, 58,10… Si tu rassasies l'âme indigente (qui demande ses besoins ou réclame justice), ta lumière se lèvera sur l'obscurité, et tes ténèbres seront comme le midi. 58.11 L'Éternel sera toujours ton guide, il rassasiera ton âme dans les lieux arides, et il redonnera de la vigueur à tes membres. Tu seras comme un jardin arrosé, comme une source dont les eaux ne tarissent pas. En conformité avec les 10 commandements, il est dit dans Deutéronome 27.14 et les lévites prendront la parole, et diront d'une voix haute à tout Israël :… 27,17 Maudits soit celui qui déplace les bornes de son

prochain ! — Et tout le peuple dira : amen ! 27.18 Maudit soit celui qui fait égarer un aveugle dans le chemin ! Et tout le peuple dira : amen ! 27.19 Maudit soit celui qui porte atteinte au droit de l'étranger, de l'orphelin et de la veuve ! — Et tout le peuple dira : amen ! … 27,24 maudits soit celui qui frappe son prochain en secret ! — Et tout le peuple dira : amen ! 27.25 Maudit soit celui qui reçoit un présent pour répandre le sang de l'innocent ! — Et tout le peuple dira : amen ! 27.26 Maudit soit celui qui n'accomplit point les paroles de cette loi, et qui ne les met point en pratique ! — Et tout le peuple dira : amen ! Cette loi est bien sûr de portée générale, car elle montre les conséquences de ne pas respecter les 10 commandements. Essaie 58.6. Détache les chaînes de la méchanceté, dénoue les liens de la servitude, renvoie libres les opprimés, et que l'on rompe toute espèce de joug. Et tout cela en application des 10 commandements, que Jésus a enseigné qui sont montrés dans le chapitre ci-dessous.

Il est donc grand temps que la communauté internationale s'organise pour ne plus laisser les innocents se faire tuer injustement par des inconscients qui ont l'opportunité de se trouver au pouvoir, et prennent toute les dispositions pour arrêter ces assassins mêmes s'il faut les combattre par les armes comme ils utilisent ces mêmes armes contre des innocents, le plus souvent désarmé en plus comme le livre de Dieu l'ordonne en disant Chapitre 2, verset 190. Combattez dans le sentier de Dieu ceux qui vous combattent, et ne transgressez pas. Certes. Dieu* n'aime pas les transgresseurs ! 193. Et combattez-les jusqu'à ce qu'il n'y ait plus d'association et que la religion soit entièrement à Dieu* seul. S'ils cessent, donc plus d'hostilités, sauf contre les injustes.*

2 — Le droit à rétablir à la concorde et l'entente entre les croyants (ou entre les êtres humains) quand ils sont en conflit (même commentaire que ci-dessus en FFF)

Selon les versets du livre de Dieu qui est le consolateur, ci-dessous, la bonne démarche quand on a un litige avec un individu ou un groupe d'individu, est de rappeler ces droits à la personne, en se faisant accompagner de personnes qui ont autorité en la matière, c'est-à-dire ceux qui maîtrise le livre de Dieu dans ce détail, surtout ces enseignements appliqués aux cas qui est l'objet de conflit ou de litige : Chapitre 51, verset 55. Et rappelle. Car le rappel profite aux croyants. Chapitre 16, verset 125. 'Par la sagesse et la bonne exhortation, appelle (les gens) au sentier de ton Seigneur.'. Puis l'arbitre doit juger selon le livre de Dieu, en donnant disant les droits et les devoirs de chacun selon le livre de Dieu qui est le consolateur et ne pas juger selon le livre de Dieudonne une preuve de mécréance contre la personne qui fait cela. : Chapitre 4, verset 59. ô les croyants ! Obéissez à Dieu, et obéissez au Messager et à ceux d'entre vous qui détiennent le commandement. Puis, si vous vous disputez en quoi que ce soit, renvoyer-là à Dieu* et au Messager, si vous croyez en Dieu* et au Jour dernier. Ce sera bien mieux et de meilleure interprétation (et aboutissement). À partir de ce moment, toute personne doit agir en fonction des droits que Dieu a fixés dans le livre de Dieuen restituant les droits de son prochain injustement pris.*

C'est seulement quand une des parties refuse de se conformer au principe du livre de Dieu que l'on doit mobiliser les forces contre lui afin de le contraindre à donner les droits de son prochain par les moyens les plus efficaces pour cela, sans faire du mal à la personne, en respectant les limites fixées par le livre de Dieu, car l'objectif dans ce cas n'est autre que restituer le droit de la personne lésée, qui est injustement pris, sans plus comme Dieu le dit : chapitre 49, verset 9. Et si deux groupes de croyants se combattent, faites la conciliation entre eux. Si l'un d'eux se rebelle contre l'autre, combattez le groupe qui se rebelle, jusqu'à ce qu'il se conforme à l'ordre de Dieu. Puis, s'il s'y conforme, réconciliez-les avec justice et soyez équitables, car Dieu aime les équitables. 10. Les croyants ne sont que des frères. Établissez la concorde entre vos frères, et craignez Dieu*, afin qu'on vous fasse miséricorde. L'exemple de Ali, lorsque que sur ordre du consolateur, l'Esprit saint, l'esprit de vérité qui lui a ordonné de*

lui donné les clés de la Kaba après la conquête de la Mecque, clé qui était dans les mains de Ousmane qui refusait de lui donné par ce qu'il réclamait le fait d'avoir plus droit à cela, Ali® a contraint, Ousmane par la force en lui arrachant de force la clé de sa main pour la remettre au consolateur, l'Esprit saint, l'esprit de vérité. Cela a été fait sans faire de mal à Ousmane au-delà de le contraindre à remettre les clés, par ce que le consolateur, l'Esprit saint, l'esprit de vérité, ne connaissant pas le droit de Ousmane sur ces clés, le lui avait ordonné. Le consolateur, l'Esprit saint, l'esprit de vérité, quand il est rentré dans la Kaba, a été informé par Dieu que Ousmane avait raison et qu'il avait plus de droits de garder les clés de Kaba, le consolateur, l'Esprit saint, l'esprit de vérité a alors ordonné de remettre les clés de la Kaba a Ousmane en disant qu'il venait d'être informé par Dieu, que Ousmane avait le plus de droit de garder les clés de la Kaba. Ali a ainsi remis les clés de la Kaba à Ousmane en lui présentant des excuses qui furent acceptées par Ousmane. Un autre exemple est dans la manière dont Ali® a protégé la mère de croyants, aicha, dont Aboubakr, lors de la bataille du chameau, pendant le califat de Ali, est aussi un exemple qui montre le comportement que les croyants doivent avoir entre en cas de conflit. Le rétablissement de la justice, et la miséricorde entre eux doit dominer, sur tout le reste, car de toute manière ce monde et ce qu'il contient font partie de l'insignifiant des insignifiants si on voyait l'au-delà et tout cela est encore plus insignifiant si on voyait Dieu, et cela en tout point de vue.

3 — Le fait de s'allier avec les oppresseurs, et donc de ne pas respecter le droit des innocents subissant une injustice à ce que personne ne s'allie avec leurs oppresseurs, et au contraire ne les combatte (même commentaire qu'en FFF)

Selon la loi enseignée par Jésus, selon Mathieu 5. 17 à 18, dans Essaie 30.1, cette loi dit « Malheur, dit l'Éternel, aux enfants rebelles, qui prennent des résolutions sans moi, et qui font des alliances sans ma volonté, pour accumuler péché sur péché ! 30.2 Qui descend en Égypte sans me consulter, pour se réfugier sous la protection de Pharaon, et chercher un abri sous l'ombre de l'Égypte ! 30.3 La protection de Pharaon sera pour vous une honte, et l'abri sous l'ombre de l'Égypte une ignominie ». Cela est rappelé par le consolateur, l'Esprit saint, l'esprit de vérité, dans le livre de Dieu qu'il a enseigné ou Dieu dit au chapitre 4, verset 144 ô, les croyants ! Ne prenez pas pour alliés les mécréants au lieu des croyants. Voudriez-vous donner à Dieu une preuve évidente contre vous (de votre mécréance) ? Chapitre 60, verset 13. ô vous qui avez cru ! Ne prenez pas pour alliés des gens contre lesquels Dieu* est courroucé et qui désespèrent de l'au-delà, tout comme les mécréants désespèrent des gens des tombeaux. Chapitre 58, verset 22. Tu n'en trouveras pas, parmi les gens qui croient en Dieu* et au Jour dernier, qui prennent pour amis ceux qui s'opposent à Dieu* et à Son Messager, fussent-ils leurs pères, leurs fils, leurs frères ou les gens de leurs tribus. Il a prescrit la foi dans leurs cœurs et il les a aidés de son secours. Il les fera entrer dans des Jardins sous lesquels coulent les ruisseaux, où ils demeureront éternellement. Dieu* les agrée et ils l'agréent. Ceux-là sont le parti de Dieu*. Le parti de Dieu* est celui de ceux qui réussissent.*

c) — Un autre droit à la solidarité a tous les niveaux, le droit au repos en cas de vieillesse en étant pris en charge totalement matériellement, spirituellement, religieusement et moralement

1 — Le fait de ne pas assister les personnes âgées (Dieu ordonne la solidarité à tous les niveaux et dans tous les domaines et entre tous les individus et particuliers vis-à-vis de nos pères et mères et des personnes âgées en général qui doivent être totalement pris en charge de manière prioritaire…)

Chapitre 2, verset 215. Ils t'interrogent : « Qu'est-ce qu'on doit dépenser ? » — dis : « Ce que

vous dépensez de bien devrait être pour les pères et mère, les proches, les orphelins, les pauvres et les voyageurs indigents. Et tout ce que vous faites de bien, vraiment Dieu le sait ». Chapitre 17, verset 23. et ton Seigneur a décrété : « n'adorez que lui. Et (marquez) de la bonté envers les père et mère : si l'un d'eux ou tous deux doivent atteindre la vieillesse auprès de toi. Alors, ne leur dis point : "Fi !" et ne les brusque pas, mais adresse-leur des paroles respectueuses. 24. et par miséricorde. Abaisse pour eux l'aile de l'humilité. Et dis : "Ô, mon Seigneur, fais-leur. À tous deux. miséricorde comme ils m'ont élevé tout petit ». Chapitre 2, verset 180. On vous a prescrit, quand la mort est proche de l'un de vous et s'il laisse des biens, de faire un testament en règle en faveur de ses pères et mères et de ses plus proches. C'est un devoir pour les pieux. Chapitre 5, verset 2. Entraidez-vous dans l'accomplissement des bonnes œuvres et de la piété et ne vous entraidez pas dans le péché et la transgression. Et craignez Dieu*, car Dieu* est, certes, dur en punition ! Chapitre 9, verset 34. À ceux qui thésaurisent l'or et l'argent et ne les dépensent pas dans le sentier de Dieu, annonce un châtiment douloureux.*
Tous les systèmes de solidarité la plus efficace permettant de réaliser ces versets dans tous les domaines de la vie et à tous les niveaux, pour tous les pères et mères en impliquant leurs enfants respectifs selon leurs possibilités sont les meilleurs systèmes de solidarité. Il ne suffit pas seulement de pouvoir matériellement au besoin des parents, mais ils faut en plus tous le cadre affectif, familial et l'amour et toutes les autres formes de prise en charge dans ce monde, avant pendant et après le mort pour que les parents soient à l'aise là où ils désirent être, à chaque instant de leur vie et ne soient pas dans la gêne, et sachent ce qu'il faut faire pour ne pas aller en enfer et aller au paradis après la mort. Les vivants doivent continuer à prier pour les morts s'ils sont morts dans la foi pure en Dieu sans injustice. Pour ceux qui sont morts dans la mécréance, personne ne peut plus rien pour eux, car Dieu dit : chapitre 9, verset 113. Il n'appartient pas au Prophète et aux croyants d'implorer le pardon en faveur des associateurs, furent-ils des parents alors qu'il leur est apparu clairement que ce sont les gens de l'Enfer. Si la personne ne faisait pas les 5 prières obligatoires comme le livre de Dieu l'ordonne, personne ne doit prier pour elles, car elle fait partie des associateurs dont Dieu parle dans ce verset. Nous devons donc tout faire pour que le maximum de gens se convertisse à la pratique du livre de Dieu, avant de mourir, car c'est la seule voie de salut dans ce monde et dans l'au-delà.

***6 — Le droit des enfants** (et des embryons ou des bébés innocents en formation au sein de leur mère qui aimeraient vivre comme nous à ce stade de développement).*

a) — Le droit à la vie des embryons, ou des bébés innocents en formation au sein de leur mère est bafoué par ces systèmes laïques ainsi que tous les systèmes ou partis qui en découlent, ce qui est de la grande criminalité et barbarie.

1 — L'avortement qui est interdit par le livre de Dieu, mais autorisé par les lois laïques, ou

Les avortements qui est le droit fondamental et élémentaire à la vie des personnes les plus faibles et innocentes qui méritent le plus d'être protégées à cause de leur innocente, et du fait qu'ils sont sans aucune défense, mais qui est bafoué par les faux droits à l'avortement qui sont données par les démocraties, et la laïcité, ainsi que tous les systèmes ou partis qui en découlent, dont aucun, ne se réfère aux livres de Dieu. Comme les versets l'ont montré ci-dessus, Dieu a interdit l'adultère et la fornication, ainsi que le fait de tuer ses propres enfants qui sont la cause de cette situation en très grande majorité, en permettant aux populations d'être formées à respecter ses droits sans aucune défaillance comme ce fut le cas chaque fois que cela a été fait de manière complète.

b) — Le droit des enfants à vivre avec leurs deux parents est aussi bafoué par ces systèmes laïques et toutes les parties qui en découlent.

1 — Le fait de séparer les enfants d'un de leurs parents

Cela par qu'ils autorisent et légifèrent l'adultère et la fornication, sans former les populations à l'arrêter, ce qui sépare dès leurs bas âges, de nombreux enfants de leur parent à cause des mauvais comportements de ceux qui font l'adultère et la fornication qui change de femmes comme ils veulent et cela sans limitation et sans les prendre en charge avec leurs enfants, et ainsi beaucoup d'enfants n'ont jamais connu leur père, manquant ainsi éternellement de ce besoin affectif et de tous les autres bienfaits immenses liés à cela. Par ailleurs, cela entraîne le fait que plus de 50 % de mariages se terminent par des divorces, dont 45 % pour faute grave, dans ce pays modèle de nombreux pays laïques essentiellement à cause de l'adultère et de la fornication ainsi autorisée par ces lois. Ainsi plus de 3 millions d'enfants sont ainsi séparés d'un de leurs parents, dont de très nombreux en bas âge, alors qu'ils voudraient vivre avec leurs deux parents, et beaucoup ne le supportent pas, car cela entraînerait échec scolaire puis délinquance juvénile (qui coûtent de l'ordre de 20 milliards par an), puis la criminalité (qui coûtent de l'ordre de 115 milliards par an), dont ces certains de ces enfants ayant ainsi subi ces traumatismes en font partie. Comme les versets l'ont montré ci-dessus, Dieu a interdit l'adultère et la fornication, ainsi que la rupture des liens de parenté, ou le fait de porter atteinte au lien de parenté, et son livre permet aux populations d'être formées à respecter ses droits sans aucune défaillance comme ce fut le cas chaque fois que cela a été fait de manière complète.

d) – le droit des orphelins à être prise en charge, bien traités et bien éduqués

3 — Le fait de ne pas subvenir aux besoins des orphelins ou l'oppression d'un orphelin, et le détournement de ses biens ou un tort quelconque causé à un orphelin. (cela fait partie des abominations citées en première partie, entraînant des destructions collectives sur ceux qui les font ainsi que leurs complices). Cela est un rappel de la loi enseignée par Jésus selon Mathieu 5.17 à 19 qui dit dans lévitique 19,13 tu n'opprimeras point ton prochain, et tu ne raviras rien par violence. .. . car tu auras la crainte de ton Dieu. Je suis l'Éternel).

Le fait de faire du mal aux orphelins ou de dilapider leurs biens constitue l'un des plus grands péchés ou atteinte aux droits d'autrui : Chapitre 4 — verset 10 : « Ceux qui mangent les biens des orphelins en toute injustice ne mangent dans leur ventre que du feu et ils seront rôtis dans la fournaise ardente ». Chapitre 6 - verset 152 : « N'approchez les biens de l'orphelin que de la plus belle manière ». Chapitre 2 — verset 220 : « Ils t'interrogent sur les orphelins. Dis : « II vaut mieux leur corriger leurs erreurs. Si vous vous mêlez à eux, ce sont vos frères et Dieu sait reconnaître celui qui corrompt de celui qui réforme ». Chapitre 93, verset 9. Quant à l'orphelin, donc, ne le maltraite pas. Chapitre 4, verset 6. Et éprouvez (la capacité) des orphelins jusqu'à ce qu'ils atteignent (l'aptitude) au mariage. Et si vous ressentez en eux une bonne conduite, remettez-leur leurs biens. Ne les utilisez pas (dans votre intérêt) avec gaspillage et dissipation, avant qu'ils ne grandissent. Quiconque est aisé devrait s'abstenir de se payer lui-même de cet héritage qui lui est confié. S'il est pauvre, alors qu'il y puise une quantité convenable, à titre de rémunération de tuteur.) Est aisé, qu'il s'abstienne d'en prendre lui-même. S'il est pauvre, alors qu'il en utilise raisonnablement : et lorsque vous leur remettez leurs biens, prenez des témoins à leur encontre. Mais Dieu suffit pour observer et compte.*

Le consolateur, l'Esprit saint, l'esprit de vérité a dit : « Évitez les sept grands péchés ! ». « Et quels sont-ils, O envoyé de Dieu ? » Demandèrent les compagnons. Il répondit : « De donner des associés à Dieu*, pratiquer la magie, attenter à la vie de quelqu'un que Dieu* a rendue sacrée sauf pour une juste cause, pratiquer l'usure, dilapider les biens d'un orphelin, fuir le jour du combat et accuser d'adultère les femmes mariées vertueuses et croyantes, à leur insu ».*

Le livre de Dieu ordonne donc, de prendre particulièrement soin d'orphelins, et cela est de manière la plus prioritaire de la responsabilité des états ainsi que de toutes les populations, et si cela est fait comme le livre de Dieu l'ordonne, aucun orphelin ne souffrirait, ou ne serait dans la situation où l'ensemble de ses besoins ne sont pas satisfaits, et/ou dans la situation ou il n'est pas en sécurité comme c'est le cas actuellement sous les lois laïques. Le nombre d'orphelinats ou de famille d'accueil formant l'orphelin au livre de Dieu est très largement insuffisant, et les orphelins font partie des statistiques citant le nombre d'enfants de moins de 5 ans qui meurent chaque jour en Afrique, qui ont été citées ci-dessus. Le fait de ne pas avoir suffisamment d'orphelinat, et de famille d'accueil pour les orphelins c'est donc leur faire le plus grand mal. Les lois laïques encouragent à cette insouciance, autorise l'adultère et la fornication, sans former les populations à l'arrêter, augmentant ainsi le nombre d'avortements et le nombre de bébés abandonnés, donc d'orphelin, sans mettre en place suffisamment de structure d'accueil pour les accueillir et les éduquer selon le livre de Dieu, qui est le seul a permettre la rectification des comportements afin de les rendre justes et non nuisibles comme de nombreux exemples l'ont montré ci-dessus. La fin de ces crimes est de la responsabilité première des états et des gouvernements, mais les états laïques sont loin de faire ce qu'il faut pour préserver les orphelins, comme le montrent toutes les causes qui les enfoncent au contraire dans la pauvreté, en les privant de leur droit, à l'aumône légale, faisant ainsi de ces lois laïques, les lois les plus criminelles qui puissent exister dans le monde. Seules les lois basées sur le livre de Dieu permettent la préservation des droits des orphelins, si cela est appliqué comme Dieu l'ordonne.

c) — Le droit à la bonne éducation des enfants n'est pas assuré ou est mal assuré.

Ces systèmes laïques préparent les enfants à devenir des mécréants, des gens qui renient Dieu, ainsi que tous ces ordres, alors que toutes les preuves aussi bien dans la Bible que dans livre de Dieu préservé, qui est le consolateur que Jésus a ordonné de suivre après lui, par la pertinence absolue de ces ordres pour résoudre les problèmes de l'humanité, par sa capacité à reformer et à réparer les comportements injustes des individus (homme et femmes), des entreprises et des organisations non commerciales, des états, en y éliminant toutes les injustices et à rendre tous bienfaisant et jamais nuisible comme les exemples l'ont montré depuis le début. Et alors aussi que les preuves des concordances parfaites entre les découvertes humaines y compris scientifique, avec les versets de livre de Dieu existent (vous pouvez en avoir quelques exemples sur le site ***www.miracleducoran.com****), et aussi alors que ce livre cité au début existe qui montre clairement que c'est la seule voie pour que l'humanité soit sauvée de l'enfer le jour dernier ainsi des malheurs et des crises dans ce monde, et que les livres de Dieu n'a rien omis en enseignant toute chose de la meilleure manière, en montrant les meilleures solutions, sans faire ni subir d'injustice, et il suffit seulement de l'enseigné aux gens à chaque individu vivant sur ce plan été pour convaincre chaque personne sur la pertinence, la vérité et le caractère plus que bienfaisant de ces ordres, qui font vivre à la personne des bonheurs et des plaisirs qu'elle ne peut jamais imaginer que cela pouvait exister, qui sont infiniment supérieur à ceux vécus avec les créatures dont l'ensemble ne représente qu'une goutte d'eau, rectifiant définitivement les personnes qui ont suivi des enseignements pour en faire des gens bienfaisants et justes ne commettant jamais d'injustice comme Jésus a dit selon J****ean : « 14,26, mais le consolateur, l'Esprit saint, que Dieu* enverra en mon nom, vous enseignera toutes choses, et vous rappellera tout ce que je vous ai dit ». C****'est ce que le livre de Dieudit aussi* ***dans la c****hapitre* ***6 versets 38 "Nous n'avons rien omis d'écrire dans le Livre.***

Mais aucune des sciences bénéfiques du livre de Dieu n'est enseigné par ces systèmes laïques ainsi que par tous les systèmes et partis qui en découlent, à part les sciences exactes dont le livre de Dieu a aussi parlé, et Dieu a fait le reste dans le détail, en sortant les êtres humains du

néant, dans lequel ils n'avaient ni force, ni puissance, ni intelligence ou savoir pour se sortir par eux-mêmes, puis les a fait à partir de la poussière comme en témoigne tout ce dont ils se nourrissent qui provient de la terre, puis les a façonnés dans la forme qu'il a voulue, en mettant ensuite la vie à l'intérieur, vie par laquelle, Dieu les anime à chaque instant. Les êtres humains ainsi que toutes les créatures sont donc de la poussière assemblée sans vie, entre les mains de Dieu, donc ne peuvent rien faire par eux-mêmes si Dieu ne le fait pas pour eux à chaque instant. Et c'est Dieu qui leur a mis la vie dans cette poussière assemblée pour les faire vivre et leur fait faire ce qu'il (Dieu) veut à chaque instant, notamment les découvertes scientifiques, et tous les bienfaits que Dieu a donnés à travers l'utilisation des sciences exactes, car celui qui est fait de poussière ne peut rien par lui-même si celui qui l'a fabriqué ne la fait pas pour lui comme un statut ne peut par elle-même si celui qui l'a fabriqué ne la déplace pas et l'emmène où il veut. Donc quand les gens disent qu'ils ont inventé ou créer cela est un grand mensonge, et une grande ingratitude, car c'est Dieu seul qui a fait tout cela pour eux, et ils refusent de le reconnaître en disant cela contrairement à toute vérité et justice, car ils ne sont que poussière, qui ne peut rien faire par elle-même par définition ?

Dieu a montré aussi dans le livre de Dieu comment on doit utiliser la science pour que cela nous profite et ne nuise à personne, mais les partisans du système laïque, et des partis qui en découlent, qui ne se réfèrent pas au livre de Dieu ainsi que tous ceux qui les soutiennent n'ont pas suivi ces sagesses infaillibles et divines, ce qui a entraîné la crise, à travers le détournement de l'utilisation des mathématiques, pour faire de l'usure à travers les prêts à intérêts et autres comme cité ci-dessus par les mathématiques financières qui où ils apprennent ainsi aux étudiants à voler les gens. Beaucoup d'autres cas de ce genre peuvent être cités, qui rendent à ce niveau également, livre de Dieu préservé, qui est le consolateur que Jésus a ordonné de suivre après lui, incontournable pour savoir comment on doit utiliser les sciences pour cela nous profitent et profite à l'humanité, sans faire d'injustice à personne.

Ainsi, au lieu d'enseigner cela, aux enfants, aux jeunes, aux adultes, aux femmes, et aux personnes âgées, les systèmes laïques, ainsi que tous les systèmes qui en découlent, enseignent en dehors de sciences exactes pures (dont le livre de Dieu a parlé et dont Dieu a fait le reste en donnant ces bienfaits à l'humanité), des fausses sciences qui ne sont que des injustices en apprenant aux gens à voler à travers l'usure et à tuer à travers l'enseignement de fausses sciences juridiques qui autorisent l'avortement, et ses causes que sont l'adultère et la fornication, ou leurs faux droits de la guerre, qui autorisent certains d'entre eux à bombarder des populations civiles comme le cas de l'Irak à travers des bombardements aveugles au sujet desquels une commission de députés s'est réunis dans l'un de ces pays responsables sans condamner le président responsable de cette guerre ainsi que des crimes massifs qui ne sont pas digne d'un être humain, tout cela, rien que pour prendre le contrôle du pétrole irakien malgré tous les mensonges qu'ils ont proféré pour justifier leurs calomnies, comme le prophète (p) l'avait prédit dans l'habit 1821 ou 1822 du livre Riyad salon dont l'auteur a vécu entre l'an 631 et 676 pas loin ou pendant l'époque prophétique, livre que vous pouvez trouver dans les librairies, et ces paroles du prophète (p) ou Hadith dit : a dit : 'L'Heure ne se lèvera pas avant que l'Euphrate ne laisse apparaître une montagne d'or (la richesse pétrolière actuelle de l'Iraq). Les gens s'entretueront pour elle. De chaque centaine il en sera tué en quatre-vingt-dix-neuf. Chacun d'eux dira : « Qui sait si je ne suis pas le centième qui sera épargné ? ». 1822. Selon lui encore, le Messager de Dieu dans une autre version : « Le temps est presque venu où l'Euphrate laissera paraître un trésor plein d'or. Que celui qui vivra en ces temps-là n'en prenne rien pour lui ». Une preuve supplémentaire que la religion d'Abraham prophétique a dit tout ce dont l'humanité a besoin et n'a rien omis, et tout ce qui est en dehors de la voie du livre de Dieu et de l'exemple prophétique (p) de sa pratique, n'est que la voie des malheurs et de la perdition en enfer comme le prophète (p) l'a dit, confirmant ainsi toutes les prophéties de la Bible qui ont dit la même chose, comme le montre ce livre.

Ainsi par l'enseignement de ces sciences autres que le livre de Dieu et les sciences exactes dont le livre de Dieu a parlé et Dieu a fait le reste dont nous bénéficions de ces sciences, en guidant l'humanité vers cela, ces systèmes laïques et tous les partis qui en découlent, enseignent les crimes et les légifère, et forment les populations à cela, qui deviennent des criminels et des voleurs sans qu'elles le sachent comme le cas des monnaies papier l'a montré ci-dessus où le gouvernement qui n'a pas de bien a échangé émet un papier en mettant la valeur qu'il souhaite prendre sur ce billet, et le donne aux populations, et celle-ci vont prendre les biens réels de ceux qui les ont produits pour le donner ainsi au gouvernement qui n'a produit aucun bien réel et qui s'est ainsi enrichi rien qu'en émettant du papier sans contrepartie en bien réelle, comme un voleur qui photocopie autant de fois qu'il veut le seul billet qu'il a volées, pour acheter nos biens réels avec. Cela ne peut donc, qu'entraîner, tous ceux qui approuvent cela en enfer et vers les malheurs et les crises sans fin dans ce monde, faisant des millions de morts par an.

Ainsi ces systèmes laïques en enseignant autre chose que le livre de Dieu selon l'exemple prophétique (en dehors des sciences exactes que le livre de Dieu enseigne) empêche les femmes d'avoir de bon maris qui ne les nuisent pas, et inversement, les hommes d'avoir de bonnes épouses qui ne les trompent pas et qui ne font pas l'adultère, quand ils ont le dos tourné. Ils empêchent d'avoir de bons enfants qui prennent bien soin de leurs parents qui sont bénéfiques pour l'humanité. Ils empêchent d'avoir de bon dirigeants qui ne trompent pas leur peuple qui les mènent vers le bonheur dans ce monde et au paradis après la mort en satisfaisant tous leurs besoins et en leur montrant le chemin de la justice dans tous domaines et celui du développement permanent et sans crises, sans injustice. Et ainsi ces systèmes laïques privent tout le monde de tout ce qui peut les rendre heureux et avoir leurs besoins satisfaits sans subir aucune nuisance, et les remplissent de tout ce qui peut les rendre malheureux et les mettre dans la pauvreté absolue dans tous les domaines en concentrant leurs richesses entre les, mais d'une minorité qui à elle seule par sa consommation et son investissement ne pourra jamais faire tourner l'économie mondiale, ou toutes les entreprises du monde, mais ils privent la majorité des populations de leurs richesses par l'usure et les injustices qu'ils font et qui se multiplient à tous les niveaux par ce que les gens ne sont pas formé à la justice dans tous les domaines et à la respecter, que seuls la formation aux enseignements du consolateur, l'Esprit saint, l'esprit de vérité, tous basé sur le livre de Dieu permet, comme cela a été le cas, lors de la révélation du livre de Dieu ainsi pendant les longues années qui l'ont suivi. Et la conséquence est des millions de faillites, l'augmentation permanente du chômage et de la pauvreté, de millions de morts comme les faits l'ont montré ci-dessus.

C'est pourquoi, ces systèmes laïques et tous ceux qui ne se réfèrent pas au livre de Dieu qui est le consolateur méritent purement et simplement d'être jugés et condamnés à mort et tous ceux qui les défendent sont les personnes les plus dangereuses qui existent sur terre sans qu'ils le sachent et doivent être appelés à se repentir et à se former à la religion d'Abraham prophétique le plus urgemment possible. Comme on ne donne pas de permis de conduire à quelqu'un qui ne sait pas conduire, aucune responsabilité, ni de droit de vote ne doit leur être donné tant qu'il n'ont pas maîtriser la religion d'Abraham prophétique qu'ils doivent donc apprendre en urgence et s'y conformer, car ils ne savent pas ce qui est nuisible de ce qui ne l'est pas, à cause de l'ignorance de ce qu'est la justice dans tous les domaines.

Les faits montrent que tant que la personne n'a pas maîtrisé la religion d'Abraham prophétique en se conformant à cela et en connaissance ce qu'est l'injustice dans tous les domaines et en l'évitant, elle ne devrait pas avoir de droit de vote ni le droit d'exercer une quelconque responsabilité, car sans le vouloir elle va faire ou voter pour ce qui la détruit et détruit l'humanité, comme un enfant de moins de 7 ans à qui l'on donne un pistolet ou le droit de vôte, et cela, même eux l'interdisent, car tant que la personne n'a pas la majorité elle n'a pas le droit

de vote. Cela doit être donc complété, par 'tant que la personne n'a pas la maîtrise de la religion d'Abraham prophétique, elle ne devrait pas avoir le droit de vote ni le droit d'exercer une quelconque responsabilité, car ne pas faire cela, conduit à ce que l'on constate aujourd'hui dans le monde, des dizaines de millions de morts d'innocents à cause du comportement de ces démocrates et de ces laïques et tous ceux qui ne jugent pas en se référant au livre que Jésus appelle le consolateur, dont les preuves sont données dans ce livre que Jésus a ordonné de suivre après lui. ***Les faits, dont ceux montrés ci-dessus en exemple, montrent donc que cela constitue donc le plus grand crime contre l'humanité que de continuer à agir ainsi et ces comme cela que doivent être considérées les personnes qui défendent ces systèmes laïques ainsi que tous les partis et systèmes qui en découlent, tant qu'ils ne sont pas repentis de cela, et personne ne doit voter pour eux ni leur confier une quelconque responsabilité, et ils doivent être combattus en leur enlevant tout ce qui peut leur donner de force, et cela tant qu'ils ne se sont pas conformés aux enseignements du consolateur, l'Esprit saint, l'esprit de vérité, tous basé sur le livre de Dieu qui est la justice, le développement et le bien être et bonheurs pour tous sans qu'aucun ne nuise à personne.***

4 — Le fait de ne pas donner une bonne éducation aux enfants (c'est-à-dire une éducation conforme au livre de Dieu) est interdit par le livre de Dieu. Ce sont les lois laïques qui favorisent cela entraînant la multiplication des injustices.)

Chapitre 66, verset 6. ô vous qui avez cru ! Préservez vos personnes et vos familles, d'un Feu dont le combustible sera les gens et les pierres, surveillé par des Anges rudes, durs, ne désobéissant jamais à Dieu en ce qu'il leur commande, et faisant strictement ce qu'on leur ordonne.*

<u>e) — Le droit des enfants à être totalement prise en charge et bien traité.</u>
Cette prise en charge des enfants devient de plus en plus difficile à cause des conséquences des injustices entraînées par le fonctionnement des systèmes laïques qui ne se réfèrent pas au livre de Dieu, qui entraîne augmentation indue des charges à tous les niveaux dans le pays, et dans le monde (de l'ordre de 43 000 milliards d'euros de pertes et 65,6 millions de pertes de vies humaines par an dans le monde laïque, en étant loin d'être exhaustif), faillite, chômage et pauvreté sur les parents des enfants qui en supportent les conséquences (ils sont nombreux dans les rues dans les pays sous-développés, cherchant de l'aide pour satisfaire leurs besoins et abandonnant ainsi l'école). Seules l'élimination de toutes ces injustices ainsi que leurs conséquences, ce qui mettra les enfants aussi à l'aise par l'économie de toutes ces pertes citées ci-dessus.

1 — Le fait de ne par prendre en charge son enfant avec sa mère qui est votre épouse (est interdit par le livre de Dieu)

Dieu dit au Chapitre 65, verset 6. Et faites que ces femmes habitent où vous habitez, et suivant vos moyens. Et ne cherchez pas à leur nuire en les contraignant à vivre à l'étroit. Et si elles sont enceintes, pourvoyez à leurs besoins jusqu'à ce qu'elles aient accouché. Puis, si elles allaitent [l'enfant né] de vous, donnez-leur leurs salaires. Et concertez-vous [à ce sujet] de façon convenable. Et si vous rencontrez des difficultés réciproques, alors, une autre allaitera pour lui. Chapitre 4, verset 34. Les hommes ont autorité sur les femmes, en raison des faveurs que Dieu accorde à ceux-là sur celles-ci, et aussi à cause des dépenses qu'ils font de leurs biens. Les femmes ont donc le droit d'être totalement prises en charge pour la satisfaction de tous leurs besoins et ceux de leurs enfants par le mari avec les moyens qu'il possède, sans qu'elles soient obligées de travailler, permettant ainsi aux femmes de se consacrer pleinement à l'éducation de leurs enfants.*

2 — Le droit pour chaque enfant de moins de 10 ans de ne jamais être frappé (il peut être puni autrement si son éducation le nécessite, mais jamais en le frappant. sachant que le fait de les motiver est plus efficace que le fait de les punir comme le consolateur, l'a enseigné)

Le consolateur a dit : « apprenez à vos enfants la prière à l'âge de 7 ans, puis à 10 ans s'ils ne font pas la prière, vous pouvez les frapper » (sans les blesser pour les corriger, à l'instar de la femme qui corrige son enfant par affection ou amour). La prière est l'action la plus méritoire et il n'existe aucune action que l'homme peut faire, qui a plus de valeur que la prière, sauf pour quelqu'un qui prie déjà, le fait d'appeler les gens à se convertir à la pratique du livre de Dieu. Donc, s'il est interdit de frapper un enfant qui ne fait pas la prière avant l'âge de 10 ans, cela signifie qu'avant cet âge, il est interdit de frapper un enfant pour n'importe quelle autre raison. Au lieu d'essayer de le frapper, il vaut mieux lui expliquer le livre de Dieu, et l'exemple qui est le consolateur que Jésus a ordonné dû suivre après lui, concernant les sujets où il fait des fautes en lui montrant les récompenses correspondantes associées aux bonnes actions, et les châtiments réservés à ceux qui font ces péchés après la mort, cela suffit en général pour l'arrêter. (Si faut vraiment les punir, beaucoup d'autres sanctions qui ne traumatisent pas l'enfant peuvent être trouvées sans le frapper).

7 — droit pour les hommes à fonder une famille qui protège y compris par la société

1 — Le fait de ne pas avoir sa famille et son mariage protégé contre la destruction et contre l'adultère (cela est courant sous les lois laïques alors que les lois divines ordonnent toutes les dispositions pour protéger les familles par la grâce de Dieu, mais les populations n'y sont pas formées, et au contraire les lois laïques interdisent certaines dispositions ayant cet objectif comme dans certains pays par l'interdiction du voile dans les écoles publiques ou autres dans ce genre).

Chapitre 33, verset 59. Ô Prophète ! Dis à tes épouses, à tes filles, et aux femmes des croyants, de ramener sur elles leurs grands voiles : elles en seront plus vite reconnues et éviteront d'être offensées. Dieu est Pardonneur et Miséricordieux. Cela en plus de la formation à l'adoration exclusive de Dieu, permet ainsi que la femme ne séduise d'autres hommes en dehors de son mari, ce qui mène à l'adultère et à la fornication, qui détruit les mariages. Si les autres hommes en dehors du mari de la femme ne voient pas sa beauté, ils ne peuvent être séduits par elles, et ces hommes ne feront donc pas l'effort de la séduire ou de l'agresser sexuellement. Les agressions et crimes sexuellement ont battu tous les records de condamnation dans les tribunaux dans ce pays modèle de nombreux pays laïques en 2009, et le mode vestimentaire des femmes, ainsi que les manques de formation à la maîtrise de soi des hommes et des femmes en sont la raison principale. 50 % des mariages dans les grandes villes se terminent par le divorce dès la première année et 45 % des causes de divorces sont pour faute grave dont l'adultère fait partie.*

La plupart des hommes qui ont trompé leur épouse, et des femmes qui ont trompé leur mari ne voulaient pas le faire au départ. C'est à force que les hommes soient mélangés avec les femmes, au lieu de travail, et le fait que les femmes ne couvrent pas, et se font séduisantes en sortant de chez elles ainsi que le fait que ni les femmes ni les hommes ne sont formés spirituellement à se maîtriser face aux tentations (en leur faisant vivre le plaisir infini de l'adoration exclusive de Dieu, qui rend insignifiants tous les autres plaisirs réunis, comme l'infini est supérieur à un, cela à travers les prière, lecture du livre de Dieu qui est le consolateur et rappel des noms de Dieu, qui nettoient l'âme et l'apaise en lui enlevant l'envie de tout autre plaisir), qui est la cause principale de ses déviations qui mènent à l'adultère et à la fornication, car le consolateur,

l'Esprit saint, l'esprit de vérité a enseigné que quand un homme et une femme sont seuls dans une pièce, leur troisième est Satan qui les poussent à faire l'adultère ou la fornication.

C'est pourquoi, pour protéger les mariages, et les femmes contre la tromperie d'hommes qui cherchent à jouir d'elles sans les épouser, les ordres du livre de Dieu et de la sunna ordonnent à la femme de cacher sa beauté quand elle est en présence d'autres hommes qui peuvent être séduits par elle en dehors de son mari, et ils ordonnent à la femme de ne jamais rester seule dans une pièce avec un autre homme que sa beauté peut séduire, en dehors de son mari, sans être accompagnée d'un de ses responsables (son mari, son père, sa mère, etc..).

Il est ordonné aussi à l'homme de ne pas rester seul en tête à tête avec une femme, et à l'homme et à la femme, de baisser leur regard, et de ne pas regarder les personnes du sexe opposé en dehors de leur conjoint. Chapitre 24, verset 30. Dis aux croyants de baisser leurs regards et de garder leur chasteté. C'est plus pur pour eux. Dieu est, certes, parfaitement, connaisseur de ce qu'ils font. 31. Et dis aux croyantes de baisser leurs regards, de garder leur chasteté, et de ne montrer de leurs atours que ce qui en paraît et qu'elles rabattent leur voile sur leurs poitrines ! Et qu'elles ne montrent leurs atours qu'à leurs maris, ou à leurs pères, ou aux pères de leurs maris, ou à leurs fils, ou aux fils de leurs maris, ou à leurs frères, ou aux fils de leurs frères, ou aux fils de leurs sœurs, ou aux femmes croyantes, ou aux esclaves qu'elles possèdent, ou aux domestiques mâles impuissants, ou aux garçons impubères qui ignorent tout des parties cachées des femmes. Et qu'elles ne frappent pas avec leurs pieds de façon que l'on sache ce qu'elles cachent de leurs parures. Et repentez-vous tous devant Dieu*, ô croyants, afin que vous récoltiez le succès.*

L'enfer a été montré au consolateur, l'Esprit saint, l'esprit de vérité est qu'il a dit qu'il est majoritairement remplit de femmes pour deux raisons principales : Leur désobéissance à leur mari, et quand elles sortent à elle se font belles. Le consolateur, l'Esprit saint, l'esprit de vérité a cité comme signe de la fin des temps, la disparition de la pudeur. Les femmes qui imitent les hommes sont maudites et inversement. La mode vestimentaire séduisante des femmes d'aujourd'hui a été aussi citée par les consolateurs, l'Esprit saint, l'esprit de vérité alors qu'il n'a jamais vu, et il a dit que si ces femmes ne se repentent pas en arrêtant les modes vestimentaires, et en se couvrant comme la religion d'Abraham le dit, même l'odeur du Paradis, elles ne le sentiront pas, car elles iront droit en enfer. On prie Dieu qu'il nous protège contre cela. Il a dit que tous les corps de la femme sont la nudité sauf le visage et les mains, et les femmes si elle veut aller au Paradis et éviter l'enfer, doit couvrir toute sa nudité, c'est-à-dire tout son corps, sauf le visage et les mains. Ainsi seul le mari de la femme qui croie en Dieu voit sa beauté et peu ainsi est séduit par elle, les autres hommes ne voient pas la beauté de la femme qui croie en Dieu.

2 — Le fait de désobéir à son mari (pour une femme) et ne pas le satisfaire

Chapitre 4 (les femmes) V34 : « Les hommes ont autorité sur les femmes, en raison des faveurs que Dieu accorde à ceux-là ou sur celles-ci. Les femmes vertueuses sont obéissantes (à leurs maris), et protègent ce qui doit être protégé en l'absence de leur époux, avec la protection de Dieu* ». Le consolateur a dit : « le paradis de la femme est sous les pieds de son mari, et celui de l'homme est sous les pieds de sa maman ». « La première chose dont une femme devra rendre compte au jour du jugement c'est la prière et ensuite son comportement avec son mari ».*

3 — Les mauvais traitements de la femme à l'égard de son mari ou de ses enfants ou la désobéissance de la femme à son mari, si le mari est juste tout cela est interdit par le livre de Dieu, mais à cause du manque de formation au livre de Dieu encouragé par le

système laïque, ces mauvais comportements sont courant sous les lois laïques ce qui entraîne la multiplication des divorces (le paradis de la femme dépend de ses prières et de son comportement avec son mari, si son mari est satisfait d'elle, elle va au paradis, sinon c'est l'enfer qui l'attend, sauf si elle se repent et que le mari lui pardonne).

Chapitre 4, verset 34. au lieu de 38 et veut dire exactement : Les hommes ont autorité sur les femmes, en raison des faveurs que Dieu accorde à ceux-là sur celles-ci, et aussi à cause des dépenses qu'ils font de leurs biens. Les femmes vertueuses sont obéissantes (à leurs maris), et protègent ce qui doit être protégé, pendant l'absence de leurs époux, avec la protection de Dieu.*

8 — Le droit des parents sur leurs enfants ainsi que la protection par la grâce de Dieu, des liens de parenté (protégés y compris par tous, donc par la société).

1 — Le fait d'être ingrat envers ses parents ou ne pas leur obéir et ne pas les satisfaire ou s'occuper d'eux alors qu'on en est capable est interdit par le livre de Dieu et est une cause sûre de perdition le jour dernier si la personne ne se repent pas de cela. (tout cela est encouragé par le manque de formation au livre de Dieu, qu'entretiennent les lois laïques qui ne se réfèrent jamais au livre de Dieu)

Chapitre 17 (le voyage nocturne et l'ascension) V23, 24 : » Et voilà que ton Seigneur a décrété : « N'adorez que lui. — De la bonté envers le père et la mère : » si l'un d'eux ou tous deux doivent atteindre la vieillesse près de toi, alors ne leur dis point : « Fi ! » et ne les repoussent pas, mais dis-leur noble parole ». » Et par miséricorde baisse sur eux l'aile de la tendresse, et dis : « Ô, mon Seigneur, fais-leur à tous deux miséricordes comme ils m'ont élevé tout petit ». Chapitre 31 (Luqmân) V14 : » Et nous enjoignons à l'homme, au sujet de ses parents — car sa mère le porte, fragilité sur fragilité, et sevrage au bout de deux ans — ceci : « Sois reconnaissant, autant envers moi qu'envers tes parents ! C'est vers moi que vous serez ramenés ».

3 — Le fait de rompre les liens de parenté (ou fuir ses proches parents) :

S13 (Ar-Road) 21 : » Ceux qui remplissent le pacte de Dieu et ne brisent pas l'engagement ». »Qui unit ce que Dieu a commandé d'unir et redoute leur Seigneur et craint le mauvais compte » ? (Il s'agit des liens de parenté). Le consolateur, a dit : « Lorsque Dieu* eut terminé de créer toutes les créatures, le lien de parenté se leva, alla chercher refuge auprès de Dieu et lui dit : » Arrête-Toi, Seigneur ! C'est la requête de celui qui sollicite ta protection contre la rupture ! Dieu* répondit : « Es-tu satisfait si j'accorde mes faveurs à celui qui cherche à te sauvegarder, et si je suis rejeter celui qui te coupera ? ». Le lien de parenté dit alors : » Tout à fait, O Maître et Seigneur ! Dieu* dit : « Il en sera ainsi ! chapitre 47, V22, 23 : » si donc vous êtes investis de pouvoir, se peut-il que vous alliez commettre le désordre sur terre et rompant vos liens de parenté ? « . » Ceux-là, Dieu* les a maudits, puis il les rend sourds, et il aveugle leurs yeux ». S13 (Ar-Road) 21 : » Ceux qui remplissent le pacte de Dieu et ne brisent pas l'engagement ». »Qui unit ce que Dieu* a commandé d'unir et redoute leur Seigneur et craint le mauvais compte » ? (Il s'agit des liens de parenté)*

4 — L'adultère> est interdit par le livre de Dieu, il détruit les familles (sont un rappel 10 commandements de la Bible) ou la fornication (les pratiquer ou même par l'intention cela est valable pour tous les péchés, car l'intention vaut l'action selon les enseignements du livre de Dieu).

Chapitre 17, verset 32 et n'approchez point la fornication. En vérité, c'est une turpitude et quel mauvais chemin ! chapitre 15 verset 68,70 qui n'invoquent pas d'autre dieu avec Dieu et… qui ne commettent pas de fornication — car quiconque fait cela encourra une punition 70. sauf celui qui se repent, croit et accomplit une bonne œuvre. Ceux-là, Dieu* changera leurs mauvaises actions en bonnes, et Dieu* est Pardonneur et miséricordieux. Le mariage blanc, ainsi que les contrats de mariage à durée déterminée sont des formes d'adultère, ainsi que les Pacs signés dans ce pays modèle de nombreux pays laïques, et ils ne se font pas pour l'agrément de Dieu. Forcer quelqu'un à se marier sans obtenir son consentement (et forcer les gens de manière générale) est interdit par la livre de Dieu qui dit chapitre 2 verset 256, nulle contrainte dans la religion.*

l'adultère est puni ainsi dans la Bible, selon la loi que Jésus a enseigné selon Mathieu 5 : 17 à 19 : Chapitre Lévitique : 20 : L'éternel parla à Moïse : « Tu diras aux enfants d'Israël. "Il sera puni de mort : le peuple le lapidera" & 10 si un homme commet l'adultère avec une femme mariée, ou avec la femme de son prochain, l'homme et la femme seront punis de mort (donc lapidé) ». Selon le livre de Dieu, qui est le consolateur, que Jésus a ordonné de suivre, si ceux qui font l'adultère cachent leur péché, ils doivent être appelés au repentir comme Jésus l'a fait et à aller se former, car la formation à l'adoration exclusive de Dieu, contient un plaisir infiniment supérieur à tous les plaisirs de ce monde, ce qui va leur donner la force d'arrêter ces crimes, comme ce fut le cas quand le consolateur à dispenser ses enseignements basés sur le livre de Dieu aux populations. Le consolateur a dit « éloignez les sanctions des gens », « celui qui cache les péchés de son prochain, Dieu lui cachera ses péchés le jour dernier ». « ceux qui font ces saletés (qui entraînent des sanctions divines dissuasives), qu'ils se repentent à Dieu, et ils seront pardonnés ». Cette lapidation n'est donc à appliquer qu'à ceux qui montrent leurs péchés, à 4 témoins ou plus, faisant ainsi l'apologie, car si ce n'est pas appliqué, cela entraînera la multiplication de l'adultère, qui a pour conséquences de tuer par l'avortement des millions d'innocents en formation au sein de leur mère comme on le constate dans UE, où toutes les 27 secondes, un bébé innocent en formation est ainsi tué, soit 1,2 million de bébés à ce stade de développement par an, et cela coûte de l'ordre de 1,2 milliard d'euros au contribuable de l'UE. Plus de 43 millions de bébés en formations au sein de leur mère, sont ainsi tué avec l'autorisation des lois laïques alors qu'ils aimeraient vivre comme nous à ce stade de développement et alors qu'il est possible de former les populations afin qu'elles arrêtent l'adultère et la fornication, qui est la cause de ces avortements massifs, mais les lois laïques empêche cela pour les populations, car cela est exclu des systèmes éducatifs laïques qui ne se réfèrent pas au livre de Dieu pour prendre des décisions et ne prennent ainsi que des décisions injustes qui transgressent les droits d'autrui et qui n'entraîne que des problèmes tôt ou tard. Que dit le livre de Dieu : chapitre 17 (le voyage nocturne et l'ascension) V32 : « Et n'approchez pas de l'adultère (ou la fornication). En vérité c'est une abomination et un mauvais chemin ».

5 — Prétendre qu'un tel est son père alors qu'il ne l'est pas est interdit par le livre de Dieu

Le consolateur a dit : « N'éprouvez pas de l'aversion pour vos pères, car celui qui le fait commettra un péché d'incrédulité ». « Il n'y a pas un homme prétendant qu'un autre homme est son père, alors qu'il ne l'est pas, sans qu'il commette un acte d'incrédulité. Et celui qui prétend être le propriétaire d'une chose qui n'est pas la sienne, qu'il se prépare à occuper une place en enfer. » « Le consolateur, l'Esprit saint, l'esprit de vérité a dit : « Celui qui prétend qu'un homme est son père, alors qu'il n'est pas le véritable père, l'accès au Paradis lui est interdit ».

Le fait de ne pas honorer sa mère et son père >et l'ingratitude à leurs égards et ne pas bien les traiter (la colère des parents est celle de Dieu) (est un rappel des 10 commandements de la

Bible). Le fait de rompre les liens de parenté ou les liens de sang (Dieu rompt avec ceux qui font cela et cela mène à la malédiction divine). Chapitre 17 verset 23,24. Et ton Seigneur a décrété : "n'adorez que lui. Et (marquez) de la bonté envers les père et mère : si l'un d'eux ou tous deux doivent atteindre la vieillesse auprès de toi. Alors, ne leur dis point : « fi ! » et ne les brusque pas, mais adresse-leur des paroles respectueuses. 24. et par miséricorde. Abaisse pour eux l'aile de l'humilité. Et dis : 'ô, mon Seigneur, fais-leur. À tous deux. Miséricorde comme ils m'ont élevé tout petit.

6 — faire douter de l'authenticité de la filiation de quelqu'un pourtant bien établie dans la légalité apparente

Chapitre 33 — verset 58 : « Ceux qui font du tort aux Croyants et aux Croyantes sans qu'ils n'aient rien fait se sont réellement chargés d'un mensonge effronté et d'un péché évident »,

7 — L'interdiction de regarder toute femme d'autrui ou qui n'est pas sa femme (autre que la mère, la sœur, la fille, la tante, etc.) ou le beau jeune homme imberbe sans nécessité légitime

Chapitre 24 - verset 30 : « Dis aux Croyants de baisser leurs regards ». 2. Chapitre 17 - verset 36 : « L'ouïe, la vue et le cœur, tout cela aura à en rendre compte ». 3. Chapitre 40 - verset 19 : « II sait le moindre regard qui trahit et ce que cachent les poitrines ». 4. Chapitre 89 - verset 14 : « Ton Seigneur ne laisse rien échapper à son observation vigilante ».

8 — rester en tête-à-tête avec une femme d'autrui ou qui n'est pas sa femme

Chapitre 33 - verset 53 : « Quand vous leur demandez un renseignement utile, demandez-le-leur de derrière un écran ». Concerne les épouses du prophète (p), un exemple parfait en termes de sécurité pour les mariages et autres, que l'on doit avoir en tête. Le consolateur, l'Esprit saint, l'esprit de vérité a interdit à un homme et à une femme de rester en tête à tête sans avoir que le responsable de la femme soit présent (son mari ou son père ou sa mère par exemple), car s'ils le font, leurs troisièmes compagnons sera Satan qui leur poussent à faire l'adultère. Les statistiques dans ce pays modèle de nombreux pays laïques montrent que parmi les femmes qui ont fait l'adultère, une majorité d'entre elles ne voulait pas au départ en arrivé à cela, et c'est à cause de la mixité au lieu de travail et la fréquence de cette compagnie masculine sans précaution, ainsi que le manque de maîtrise de soi, qui a été la cause de ce passage à l'acte qui se termine par un divorce pour faute grave pour 45 % des divorces prononcés dans ce pays modèle de nombreux pays laïques, dont l'adultère fait partie de ces fautes graves. Plus 2 400 000 enfants vivent sans un de leurs parents et vivent cela difficilement. La délinquance juvénile coûterait chaque année environ de l'ordre de 20 milliards d'euros à ce pays, modèle de nombreux pays laïques ou plus.

Le consolateur a enseigné que les parents ont les droits suivants :

– ***Quand ils sont vivants, puis après leur mort dans la voie du consolateur que Jésus a ordonné de suivre,*** *leurs enfants doivent tous les jours, prier pour eux que Dieu leur pardonne, et leur fasse miséricorde (par exemple qu'il fasse en sorte qu'ils puissent subvenir à l'ensemble de leurs besoins de ce monde et l'au-delà en étant sur le droit chemin sans dépendre de personne et qui les mettent en parfaite conformité avec le livre de Dieu et leur donne longue vie et bonne santé et les protège et qu'il leur donne une bonne fin, en les protégeant contre tout mal, et contre tout égarement dans cette vie, avant pendant et après la mort, à tout instant jusqu'à leur faire entrer dans son paradis sans subir aucun mal ni interrogatoire). Dieu a interdit de prier pour ceux qui sont morts en dehors de la voie du consolateur, que Jésus a ordonné de suivre après lui.*

– *Quand ils ont des dettes ou se sont engagés, leurs enfants doivent les aider à payer leurs dettes et à respecter leur engagement. S'ils sont décédés, dans la voie du consolateur, que Jésus a ordonné de suivre, leurs enfants doivent s'entraider pour désigner un l'un d'eux pour qu'il fasse le pèlerinage à la maison sacrée de Dieu, à Dacca (la Mecque), afin que Dieu pardonne tous leurs péchés et les fasse entrer dans son paradis.*
– *Leurs enfants doivent bien les traiter et avoir de bonne relation avec leurs frères et sœurs, ainsi que leurs amis.*

9 — droit à un environnement sain (*ne présentant pas de danger pour la santé aux autres)*

1 — Le fait de polluer l'environnement est interdit par le livre de Dieu

Chapitre 2 vestes 36. Peu de temps après, Satan les fit glisser de là et les fit sortir du lieu où ils étaient. Et nous dîmes : 'descendez (du Paradis). Ennemis les uns des autres. Et pour vous il y aura une demeure sur la terre, et un usufruit pour un temps. Chapitre 7 Versets56. Et ne semez pas la corruption sur la terre après qu'elle ait été réformée. Et invoquez-le avec crainte et espoir, car la miséricorde de Dieu est proche des bienfaisants. La terre et ce qu'elle contient sont un usufruit pour l'être humain et lui sera demandé un compte de la manière dont il l'a utilisé. L'être humain doit donc restituer l'environnement, la nature, comme il l'a trouvé en venant sur terre. Toutes atteintes à l'environnement ou à la nature, aux animaux ou aux créatures de Dieu est interdit par le livre de Dieu et doit être réparées autant que possible sinon se repentir à Dieu pour ce mal commis dans tous les cas. Le consolateur a dit « celui qui fait miséricorde à ceux qui sont sur la terre, Dieu le fera miséricorde ». L'être humain doit donc toujours agir dans le cadre de la bienfaisance et prenant ce dont il a besoin dans la nature, selon les règles définit par Dieu (et non en agissant contrairement à la nature), en utilisant les éléments de la nature selon le but pour lequel ils ont été créés qui est montré dans le livre de Dieu pour chaque créature, sans gaspiller et en prenant soin de restituer la nature au moins dans un état aussi bon qu'il l'a trouvée sinon mieux s'il ne veut pas désobéir aux ordres de Dieu. Dieu dit au chapitre 6versets 141. C'est lui qui a créé les jardins, treillagés et non treillagés. Ainsi que les palmiers et la culture aux récoltes diverses. [De même que] l'olive et la grenade, d'espèces semblables et différentes. Mangez de leurs fruits, quand ils en produisent. Et acquittez-en les droits le jour de la récolte. Et ne gaspillez point, car il n'aime pas les gaspilleurs. Chapitre 6, verset 26. 'Et donne au proche parent ce qui lui est dû ainsi qu'aux pauvres et aux voyageurs (en détresse). Et ne gaspille pas indûment, chapitre 16. Verset 27. car les gaspilleurs sont les frères des diables. Et le Diable est très ingrat envers son Seigneur.*

En effet, la terre et tout ce que Dieu nous a donné constituent des dépôts qui doivent être utilisés dans la voie de la justice universelle pour tous qu'il a tracée, et qui doivent être restitués en bon état : Chapitre 70 Verset 32. et qui gardent les dépôts confiés à eux, et respectent leurs engagements scrupuleusement. 33. et qui témoignent de la stricte vérité, 34. et qui sont régulier dans leur prière (prescrite par le consolateur en partie 2) (aux heures fixées pour cela). 35. Ceux-là seront honorés dans des Jardins.

2 — Dommage subit par les êtres humains à cause de l'exploitation de la nature sont interdits par Dieu

Chapitre 85, verset 10. Ceux qui font subir des épreuves aux croyants et aux croyantes, puis ne se repentent pas, auront le châtiment de l'Enfer et le supplice du feu. ». On ne doit pas faire de mal aux gens ni à leur environnement qui fait partie de leurs biens. Le croyant est celui qui croit en Dieu, fait la prière qui fait partie du droit de Dieu, et est donc juste vis-à-vis de Dieu et vis-à-vis de toutes les créatures de Dieu et ne fait du mal à personne. En dehors du croyant tel que décrit ci-dessus, il n'y a que des personnes injustes, soit par ignorance soit en le sachant et

c'est pourquoi, le hadith suivant parle du croyant et de manière générale de tout innocent qui n'a pas combattu les croyants ni la loi de Dieu. Les biens de ces innocents sont aussi sacrés que ceux du croyant, mais ils doivent être appelés à se convertir à la religion de Dieu, afin qu'ils deviennent justes par la pratique du livre de Dieu qui est le consolateur que Jésus a ordonné de suivre après lui. Ceux qui ont combattu la loi de Dieu, en sachant que c'est pourtant la seule vérité divine valable, sont comme des démons, ils doivent être combattus aussi à leur tour et réduits à leur plus simple expression tant qu'ils combattent la loi de Dieu qui les a crée et qu'ils combattent ainsi, et c'est pourquoi ils ne méritent que d'être combattus, jusqu'à ce qu'ils arrêtent de combattre Dieu, et le hadith suivant ne le concerne pas.

L'envoyé de Dieu, paix sur lui, qui a reçu le livre de Dieu que Jésus appelle le consolateur dit : : » Ne vous enviez pas, ne vous détester pas, ne vous ignorez pas… Soyez des frères en qualité de serviteurs de Dieu. Le croyant est le frère du croyant. Il ne se montre pas injuste à son égard, il ne lui fait pas défaut en cas de difficultés et il ne le méprise pas. C'est là que réside la crainte de Dieu (en désignant son cœur). Rien n'est pire pour un homme que de mépriser son frère croyant. La personne du croyant est sacrée pour tout autre croyant. Son sang est sacré, ses biens sont sacrés et son honneur est sacré. Donc les atteintes à l'environnement qui entraîne la destruction de l'environnement des croyants en le rendant malsain, et en causant des dommages aux croyants ou aux gens de manière générale, doivent donc être restituée par ceux qui en ont ainsi disposé injustement sans l'autorisation de leurs propriétaires suivant les règles définit par le livre de Dieu, pour mettre fin ces injustices puis leur coupable doivent se repentir et ne plus jamais recommencer ces atteintes aux droits d'autrui à travers les atteintes à l'environnement. Des exemples de ce genre peuvent être cités comme les essais nucléaires de certains Pays riches qui ont entraîné l'irradiation des personnes vivant dans la zone, causant des maladies comme le cancer à de nombreuses populations locales, dont certaine sont mortes à cause de cela.

11 — Le Droit primordial de l'espèce humaine à sa survie

Ce droit est encore bafoué par les lois laïques, dans certains pays par l'autorisation du mariage homosexuel, de la transsexualité, qui sont des abominations, dont la plupart sont dus à l'égalitarisme à outrance pratiqués par certains mouvements féministes, qui ont eu pour résultat de détourner les hommes des femmes et inversement, et dont la seule solution est de revenir aux ordres de Dieu qui restaure la concorde, l'entente, l'harmonie et l'amour et la confiance, entre l'homme et les femmes, dans un partage des responsabilités conforme à la nature et aux aspirations profondes de chacun et que chacun peut supporter. Ces cela qui permet si cela est pratiqué par l'homme ainsi que la femme, de réconcilier l'homme et la femme dans ces pays où ils se sont tourné le dos en préférant l'homosexualité comme alternative, alors que cela ne mène qu'à la destruction définitive des cités qui ont légiféré cela comme ce fut le cas pour Sodome et Gomorrhe, s'ils n'arrêtent pas cela, et il n'y a pas de changement dans les règles de Dieu vis-à-vis de ses créatures.

Cette fuite en avant contre la nature de l'homme et de la femme que représente l'homosexualité pour les plaisirs insignifiants de ce monde alors que les plaisirs infinis se vivent dans l'adoration de Dieu et sont à la portée e de tous à tout instant, est en plus une impasse, car on n'a jamais vu des hommes, entre eux ou deux femmes entre elles s'accoupler et avoir un enfant. Donc ils seront obligés pour avoir un enfant de commettre des injustices en adoptant les enfants d'autrui en les manipulant, leur spoliant du droit élémentaire à la vérité, en biaisant dès le départ leur jugement par le fait de leur imposer un modèle éducatif destructeur pour l'humanité qu'est l'homosexualité, dès le début de leur éducation, et ces cas multipliés sans limité, ne mène tôt ou tard qu'à la disparition de l'humanité. Cette grave injustice qu'est l'homosexualité, n'est donc par à assimiler à l'égalité en droit ordonné par Dieu qui est toujours basée sur la justice sans léser personne. Seul le retour aux ordres de Dieu dans le livre de Dieu

est la solution pour répondre de manière satisfaisante aussi bien aux homosexuels, en arrêtant cela et en se conformant aux ordres de Dieu, qu'à reste de la société qui retrouvera ainsi l'harmonie, la paix et le bien être en toute sécurité par la grâce de Dieu.

Voici un exemple d'interdit de Dieu, concernant ce domaine, dont certaines sont des abominations qui entraînent la destruction collective de ceux qui font cela, avec leurs complices

1) L'homosexualité, cela fait partie des abominations citées ci-dessus, dans la première partie, entraînant la destruction de ceux qui les font ainsi que leurs complices, comme ce fut le cas pour les villes de Sodome et Gomore, car cela est un rappel de la loi enseignée par Jésus selon Mathieu 5.17 à 19, qui dit dans lévitique 18,22 tu ne coucheras point avec un homme comme on couche avec une femme. C'est une abomination. 18.23 Tu ne coucheras point avec une bête, pour te souiller avec elle. La femme ne s'approchera point d'une bête, pour se prostituer à elle. C'est une confusion. 18.24 Ne vous souillez par aucune de ces choses, car c'est par toutes ces choses que se sont souillées les nations que je vais chasser devant vous. 18.25 Le pays en a été souillé. Je punirai son iniquité, et le pays vomira ses habitants.

Chapitre 21, V165 à 173 : "Accomplissez-vous l'acte charnel avec les mâles de ce monde ?". "Et délaissez-vous les épouses que votre Seigneur a créées pour vous ? Mais n'êtes-vous que des gens transgresseurs ?" 'Nous le sauvâmes (le prophète Lot), lui et toute sa famille'. "Sauf sa femme qui fut parmi les exterminés". "Puis nous détruisîmes les autres". 'Et nous fîmes pleuvoir (sur la ville de Sodome) sur eux une pluie de pierres. Et quelle pluie fatale pour ceux qui furent avertis'

2) Pour un homme le fait d'imiter les femmes (travestis, s'habillez en femme) et inversement pour une femme le fait d'imiter les hommes (s'habiller en homme ou autre) mène vers la malédiction de Dieu.

Le consolateur, l'Esprit saint, l'esprit de vérité a maudit ceux des hommes qui cherchent à ressembler aux femmes et celles des femmes qui cherchent à ressembler aux hommes'. (Al-Bokari). Chapitre 4 — versets 117 à 119 : "C'est qu'ils n'invoquent à sa place que des femelles. C'est qu'ils n'invoquent qu'un démon à la rébellion obstinée. (117) Dieu l'a maudit et il dit : 'Je prendrai sûrement parmi tes esclaves une partie préassignée. (118) Je les égarerai à coup sûr. Je leur ferai des promesses, je leur ordonnerai et ils fendront les oreilles du bétail. Je leur ordonnerai et ils dénatureront la création de Dieu'. (119). L'imitation des femmes par des hommes, et réciproquement, le travestisme, la transsexualité, etc., entraîne la malédiction divine. (296 l'interdiction de porter la perruque, de se faire tatouer et de se limer les dents)

12 — Droit des héritiers (et le fait ne pas pratiquer les droits de succession ordonnés par le livre de Dieu c'est comme préféré une autre juridiction à celle de Dieu, et cela revient à avoir d'autres dieux devant sa face et mène éternellement en enfer les responsables de ces péchés capitaux).

Le droit des héritiers est souvent bafoué par les lois laïques par les impôts que ces lois imposent aux proches de la victime de payer, qui peuvent aller jusqu'à 50 % voire plus de richesses laissées par le défunt alors que selon le livre de Dieu, toutes les richesses laissées par le défunt n'appartiennent qu'aux proches du défunt et non à l'état, qui n'a aucune part dans ce partage de l'héritage. Par ailleurs ces richesses sont partagées équitablement par le livre de Dieu, en tenant compte des responsabilités de chacun (l'homme est par exemple responsable de prendre en charge les besoins de la femme, et de sa famille, tandis que la femme n'a pas cette responsabilité et peut dépenser ses revenus selon ses propres désirs et n'est pas obligée de le dépenser dans la famille de son mari, ce qui explique que la part de l'homme est deux fois, celle de la femme, car le mari va le dépenser pour lui, sa femme, et ses enfants, tandis que la femme

va le dépenser pour elle-même). Mais à ce niveau également les faux droits de succession de légiférer par les lois laïques, spolient souvent les hommes en égalisant leur part avec les femmes, alors qu'ils ont la charge de la femme et de leur enfant, ce qui n'est pas le cas de la femme. Il y a encore beaucoup d'autres injustices de ce genre, que font les lois laïques, qui montrent que seul le livre de Dieu, à ce niveau également, garantit le droit des héritiers contre toutes injustices tandis que les lois laïques les bafouent.

1) Ceux qui nient la loi sur la succession que Dieu a fixée aux héritiers et violent les limites de la justice pour tous en prétendant la légitimité de leurs faits qui est fausse dès le départ sans connaissance donc sans vue d'ensemble sur la question de l'héritage comme cela est montrée en introduction de ce chapitre.*

Le consolateur, l'Esprit saint, l'esprit de vérité a dit : « L'homme, ou la femme se soumet aux lois et aux règlements de Dieu durant une période de 60 ans, mais avant de mourir, chacun d'eux cause un préjudice dans son legs et ainsi il subira le châtiment du feu », cela explique ce verset : "chapitre 4 (les femmes) V11 : « Après exécution du testament qu'il aurait fait ou paiement d'une dette. — sans qu'il soit fait de tort ceci est un ordre obligatoire de Dieu* » (c'est-à-dire sans qu'il soit fait de tort aux héritiers, en mentionnant dans leurs legs des dettes imaginaires pour faire du tort aux successeurs).*

2) Le tort causé à un héritier en prenant injustement sa part d'héritage (c'est ce que font les lois laïques par leurs impôts sur les successions alors que l'état n'a droit à rien dans la succession des personnes physiques, et ce sont uniquement les proches du défunt qui ont droit au partage équitable des richesses laissées par le défunt). Ce qu'il y a entre l'état est les citoyens en termes d'impôts obligatoires, c'est le payement de l'aumône légale annuelle de 2,5 % sur les richesses thésaurisée pendant un an, si c'est un croyant, ou l'impôt annuel de capitation si c'est un non croyant. Le reste sont des contributions volontaires que le contribuable paye en cherchant l'agrément de Dieu par le financement des dépenses de l'état si elles sont conformes aux ordres de Dieu qui encourage dans ce sens sans forcer personne à donner des montants qu'il ne peut supporter comme le font les lois laïques.

Chapitre 89, verset 17. Mais non ! C'est vous plutôt… 19. qui dévorez l'héritage avec une avidité vorace, 20. et aimez les richesses d'un amour sans bornes. 21. Prenez garde ! Quand la terre sera complètement pulvérisée, 22. et que ton Seigneur viendra ainsi que les Anges, rang par rang, 23. et que ce jour-là, on amènera l'Enfer. Ce jour-là, l'homme se rappellera. Mais à quoi il lui servira de se souvenir ? 24. Il dira : 'hélas ! Que n'ai-je fait du bien pour ma vie future ! 25. Ce jour-là donc, nul ne saura châtier comme lui châtie, 26. et nul ne saura garrotter comme lui garrotte.

13 — Le Droit du défunt croyant à la sécurité et aux prières pour cela,
dont le droit à la prière des autres, en cas de difficultés dans ce monde ou après la mort pour avoir la miséricorde divine et être sauvé de l'enfer (en cas de décès, les autres doivent prier pour que Dieu te protège contre les châtiments dans la tombe et ceux du jour dernier et t'emmène au Paradis, en cas d'éternuement les autres doivent demander la miséricorde de Dieu pour celui qui éternue, en cas salut par « que la paix de Dieu soit sur toi » [« slam alaykoum »], ce qui permet d'avoir la paix et d'éviter les malheurs, les autres doivent te rendre le même salut, en cas de difficulté les autres doivent prier Dieu pour que Dieu vous aide à sortir de vos difficultés).

1) Le fait de pratiquer des actes interdits en cas de décès d'un proche ou d'un malheur qui peuvent lui entraîner des châtiments dans la tombe

Chapitre 2 (la vache) V155, 156 : « … et fais bonne annonce à ceux qui endurent avec patience ». 'Qui disent, lorsqu'un malheur les atteint : « Certes nous sommes à Dieu et c'est vers lui que nous retournerons ». Le consolateur a dit : « Le mort est tourmenté dans sa tombe aussi longtemps qu'on se lamente sur lui ». « Je désavoue celle qui pleure à haute voix, qui se coupe les cheveux et qui déchire sa robe ». le consolateur, l'Esprit saint, l'esprit de vérité a maudit la pleureuse et celle qui l'écoute*

2) Le fait de ne pas prier régulièrement pour un croyant afin que Dieu lui pardonne et le protège contre tout châtiment dans la tombe et contre l'enfer, et contre tout mal de manière générale et lui donne tout ce dont il a besoin en le mettant à l'aise et lui donne le paradis sans subir de dommage ni d'interrogatoire

Ne pas prier pour un croyant quand il décède est une transgression de son droit et de la règle de l'amour du prochain comme soit même, car personne n'a plus besoin d'aide que le défunt, car ses œuvres sont arrêtées et ne lui bénéficie plus depuis sa mort. Seuls les vivants par leurs prières peuvent l'aider en priant Dieu pour lui, afin qu'il soit une paix totale et éternelle et le paradis sans subir l'enfer ni aucun mal.

Pour faire bénéficier à vos morts croyants de ces prières salutaires
Chapitre 9, verset 113. Il n'appartient pas au Prophète et aux croyants d'implorer le pardon en faveur des associateurs, furent-ils des parents alors qu'il leur est apparu clairement que ce sont les gens de l'Enfer.

Sourate 3 versets 19. Certes, la religion acceptée de Dieu, c'est la religion d'Abraham. Ceux auxquels le Livre a été apporté ne se sont disputés, par agressivité entre eux, qu'après avoir reçu la science. Et quiconque ne croit pas aux signes de Dieu*… alors Dieu* est prompt à demander son compte !*

Sourate 3 versets 85. Et quiconque désire une religion autre que la religion d'Abraham ne sera point agrée, et il sera, dans l'au-delà, parmi les perdants. (cela montre que toute personne qui meurt en dehors de la voie de la religion d'Abraham selon l'exemple du prophète seydina Mohammad [p], ne verra jamais le paradis et restera éternellement en enfer., c'est donc à nous de faire de notre mieux pour donner le livre pour la conversion des gens à la pratique du livre que Jésus appelle le consolateur, dont les preuves sont données dans ce livre que Jésus a ordonné de suivre après lui et de la sunna, afin qu'ils le lisent et que par nos prières adressées à Dieu, qui sont indispensables, ils se convertissent et évitent ainsi l'enfer.)

<u>Les prières sont donc réservées pour les morts croyants</u> (les morts non croyants ont choisi d'être ennemis de Dieu en choisissant la voie du démon, et en continuant leurs injustices vis-à-vis de Dieu et de ses créatures jusqu'à ce que la mort les surprennent, et cela est la voie de l'enfer, on prie que Dieu nous protège contre cela).

1 — selon le livre de Dieu que Jésus appelé le consolateur, que Jésus a ordonné de suivre après lui, en lisant le chapitre n° 32 (la prosternation) régulièrement pour le défunt en demandant à Dieu qu'il fasse comme si c'est le défunt qui l'a lu sans rien diminuer à votre récompense, le défunt bénéficiera ainsi que le lecteur du chapitre concerné, de la récompense de cette lecture qu'il faut faire au moins une fois par jour, et qui est qu'il sera sous la protection de Dieu par ce chapitre du livre de Dieu, qui le défendra contre l'interrogatoire périlleux des deux anges Mounkir et Nakir et ainsi il ne sera plus interrogé par les anges.

2— Toujours selon lui, à la suite de la lecture du chapitre n° 36 Yasin, Dieu pardonne tous les péchés de la personne qui lit cette sourate, sur le champ, et exauce ses invocations. Si vous le

faites pour vos morts, ils bénéficieront de la même récompense.

3 — Toujours selon lui, à la suite de la lecture du chapitre n° 44 Dunham (la fumée), les anges prient pour la personne qui lit cette sourate, afin que Dieu lui pardonne, dès l'instant de la lecture de cette sourate (si elle est lue durant la nuit), jusqu'au matin. Si vous le faites pour vos morts, ils bénéficieront de la même récompense.

4 — Et à la suite de la lecture du chapitre n° 67 d'Al Mulk (la royauté), quelqu'un est sorti de tous ses péchés à force de lire cette sourate et a été protégé contre les châtiments de la tombe.

Complétez ensuite ces lectures quotidiennes par les invocations appropriées comme celle citée dans le titre
Puis faite le pèlerinage, à la Mecque le plus rapidement possible, pour le défunt, en rassemblant vos moyens dans la famille et avec les amis du défunt, et ainsi il sera définitivement sauvé de l'enfer et ira au Paradis par le grâce de Dieu.

14 — Droit à la sauvegarde de la religion de Dieu (le seul cadre juridique juste pour tous et sans injustice) qui ordonne le respect des droits du tous en les montrant sans rien omettre en toute justice sans léser personne pour la sauvegarde de l'humanité

1) La fuite de la lutte ou le combat pour la cause de Dieu qui sont la défense de la justice pour tous à tous les niveaux afin que tous sans exception soient comblés de bienfait dans ce monde sans malheur et que tous évitent l'enfer en allant au paradis, le jour dernier.

Chapitre 8, verset 16 : 'Ô vous qui croyez quand vous rencontrez (l'armée) des mécréants en marche, ne leur tournez pas le dos'. « Quiconque tourne le dos, à moins que ce soit par tactique de combat, ou pour rallier un autre groupe — celui-là encourt la colère de Dieu et son refuge sera l'enfer. Et quelle mauvaise destination ! »*

2) Ceux qui luttent contre Dieu* et son Messager ou pratiquent la discorde et la corruption sur terre en propageant les injustices

Chapitre 5, verset 33 : « La récompense de ceux qui luttent contre Dieu et son Messager, et qui s'efforcent de semer la corruption sur la terre, c'est qu'il soit tué, ou crucifié, ou que soient coupées leur main et leur jambe opposées, où qu'ils soient expulsés du pays. Ce sera pour eux une ignominie ici-bas, et dans l'au-delà, il y aura pour eux un énorme châtiment ».*

3) Parler de ce dont on n'a aucune connaissance ou de transmettre un savoir non conforme au livre de Dieu, ce qui entraîne la prolifération des injustices qui sont toutes interdites dans le livre de Dieu de manière exhaustive

Chapitre 17. verset 36 : « Ne te laisse pas aller à ce dont tu n'as aucune science : l'ouïe, la vue et le cœur, tout cela aura à en rendre compte ». (Chapitre 50. verset 18 : 'II ne prononce pas une parole sans qu'il n'ait à ses côtés un observateur bien prédisposé (à ce rôle)').

***15 — Droit à l'union sur la base de la justice universelle pour tous, pour la défense de la religion de Dieu qui ordonne le respect des droits du tous en les montrant sans rien omettre en toute justice sans léser personne pour la sauvegarde de l'humanité** (le contraire mène vers la destruction de l'humanité à terme)*

*1 — **Le fait de se diviser en sectes ou en confrérie, ou en branche de la religion de***

Dieu, ou en pays différents alors que tous sont croyants au livre de Dieu, et le fait d'entretenir ses divisions, est interdit par le livre de Dieu, car cela mène vers les châtiments de l'enfer et la malédiction de Dieu. Les croyants doivent travailler en permanence pour ne former qu'une seule communauté unie comme un seul homme au niveau mondial et un seul pays*.*

Chapitre 3, verset 105. Et ne soyez pas comme ceux qui se sont divisés et se sont mis à disputer, après que les preuves leur furent venues, et ceux-là auront un énorme châtiment. Chapitre 6, verset 159. Ceux qui émiettent leur religion et se divisent en sectes, de ceux-là tu n'es responsable en rien : leur sort ne dépend que de Dieu. Puis il les informera de ce qu'ils faisaient. C'est l'union comme un seul homme au niveau mondial qui est ordonné comme à l'époque du le consolateur, l'Esprit saint, qui a reçu, pratiqué et transmis les enseignements du 3l'ange Gabriel, l'Esprit saint (p), puis du premier et du deuxième calife des croyants, Aboubakr, et Ouma (on prie que Dieu les ait en son agrément) comme le montrent ces versets chapitre 3, verset 103. Et cramponnez-vous tous ensemble au « Habl » (câble) de Dieu et ne soyez pas divisés. Et rappelez-vous le bienfait de Dieu sur vous : lorsque vous étiez ennemis, c'est lui qui réconcilia vos cœurs. Puis, pas son bienfait, vous êtes devenus frères. Et alors que vous étiez au bord d'un abîme de Feu, c'est lui qui vous en a sauvés. Ainsi, Dieu vous montre ses signes afin que vous soyez bien guidés. 104. Que soit issue de vous une communauté qui appelle au bien, ordonne le convenable, et interdit le blâmable. Car ce seront eux qui réussiront.*

2 — Comme déjà dit ci-dessus au niveau du droit à la justice pour tous, le fait de ne pas lutter pour la victoire de la religion de Dieu dans le cœur des gens et donc contre la corruption et l'injustice en ordonnant le bien et en interdisant le mal et l'injustice et le fait de laisser les injustices remplir la cité où le pays entraîne la malédiction de Dieu, de même qu'entretenir des relations avec les tueurs, ou les injustes persévérant dans l'injustice et le fait ne pas les arrêter afin qu'ils soient jugés (s'ils se repentent, ils doivent payer le prix du sang pour chaque personne tuée)

Cela est courant sous les lois laïques qui sont fondées sur la non-conformité avec le livre de Dieu qui pourtant a montré ce que sont les injustices dans tous les domaines en les interdisant et en permettant aux populations d'être formées de manière à ce qu'elles ne transgressent pas ces injustices. Les lois laïques qui ne se réfèrent par au livre de Dieu sont donc fondée sur l'injustice comme le montrent de très nombreux exemples ci-dessous et à cause de cela de l'ordre de 43 000 milliards d'euros et 65,6 millions de vies humaines seraient perdus chaque année.

3 — Comme déjà dit ci-dessus, le fait de s'allier avec des mécréants, au lieu des croyants, ou le fait de s'allier avec ceux qui ont combattu les croyants pour leur religion ou les ont expulsés de leur maison, tout cela donne de la force à l'injustice et aux injustes, et tout cela est interdit par le livre de Dieu, et font de la personne qui fait cela, un mécréant même si il se prétend croyant et cela est contraire à l'union des croyants comme un seul homme un seul pays comme l'ordonne le livre de Dieu

Les versets du livre de Dieu qui est le consolateur qui montrent ces interdictions sont : chapitre 60, verset 9 Dieu vous défend seulement de prendre pour alliés ceux qui vous ont combattus pour la religion, chassés de vos demeures et ont aidé à votre expulsion. Et ceux qui les prennent pour alliés sont les injustes. Chapitre 4 : 144 ô les croyants ! Ne prenez pas pour alliés les mécréants au lieu des croyants. Voudriez-vous donner à Dieu* une preuve évidente contre vous (de votre mécréance) ?*

4 — Le fait de nuire aux croyant(e)s, ou aux gens en général est interdit par le livre de Dieu (ceux qui défendent la justice à tous les niveaux et pour tous en la pratiquant) ou de les offenser ou le fait de nuire à toute personne innocente) :

Chapitre 49, V11, 12 : » O vous qui avez cru ! Qu'un groupe ne se moque pas d'un autre groupe : ceux-ci sont peut-être meilleurs qu'eux. Et que des femmes ne se moquent pas d'autres femmes : celles-ci sont peut-être meilleures qu'elles. Ne vous dénigrez pas ne vous lancez pas mutuellement des sobriquets (injurieux) quel vilain mot que « pervers » lorsqu'on a déjà. La foi. Et quiconque ne se repend pas… alors ceux-là sont les injustes. » Chapitre 49, V12 : « O vous qui avez la foi, évitez de recourir à beaucoup de vos opinions, car certaines de vos opinions sont un péché. Et de vous, n'espionnez pas. Et ne médisez pas les uns des autres ».
Le messager de Dieu a qui le livre de Dieu appelé le consolateur a dit : » Ne vous enviez pas, ne vous détester pas, ne vous ignorez pas… Soyez des frères en qualité de serviteurs de Dieu. Le croyant est le frère du croyant. Il ne se montre pas injuste à son égard, il ne lui fait pas défaut en cas de difficultés et il ne le méprise pas. C'est là que réside la crainte de Dieu (en désignant son cœur). Rien n'est pire pour un homme que de mépriser son frère croyant. La personne du croyant est sacrée pour tout autre croyant. Son sang est sacré, ses biens sont sacrés et son honneur est sacré. « Si tu cherches à connaître les défauts des croyants, tu les pervertiras, ou peu s'en faut que tu les pervertisses ».

5 — Se croire supérieurs aux croyants et croyantes et d'empiéter sur leurs droits à cause de sa richesse ou des bienfaits donnés par Dieu :

Chapitre 33, V58 : « Et ceux qui font de la peine aux croyants et les croyantes sans qu'ils ne l'aient mérité, se chargent d'une calomnie et d'un péché évident ». Plusieurs chefs polythéistes sont venus voir le consolateur, l'Esprit saint, l'esprit de vérité pour lui dire : « …, éloigne les pauvres de toi, car nos âmes les méprisent et nous n'acceptons pas de nous asseoir avec eux. Ils te croiront le noble et le chef des gens. nous nous assiérons avec toi et parlerons et nous t'écouterons » et Dieu (qu'il soit glorifié) fit descendre le verset : S6 (les bestiaux) V52 : « Et ne repousse pas ceux qui, matin et soir, implorent leur Seigneur, cherchant sa satisfaction ! … En les repoussant, tu serais du nombre des injustes ». Lorsque les polythéistes eurent perdu espoir de chasser les pauvres, ils revinrent à la charge et dirent au consolateur : « …, si tu ne veux pas les chasser, fixe un jour pour nous et un jour pour eux ». Et Dieu* (qu'il soit glorifié) fit descendre le verset : S18, V28 : « Fais preuve de patiente (en restant avec les pauvres) avec ceux qui invoquent leur Seigneur matin et soir, et qui désirent la satisfaction de Dieu*. Et que tes yeux ne se détachent point d'eux, en recherchant le (faux) brillant de la vie présente sur terre ».*

6 — être comme l'homme à double face et obligation de dénoncer ce type de personne

Chapitre 5 - verset 2 : « Ne vous entraidez pas à commettre le péché et l'agression ». Chapitre 4 — verset 108 « Ils se cachent des gens et ne se cachent pas de Dieu alors qu'il est avec eux quand ils combinent dans l'ombre ce qui ne lui plaît pas comme paroles. Dieu embrasse entièrement de son savoir tout ce qu'ils font ». Chapitre 49-verset 10 : « Les Croyants ne sont que des frères ».

7 — se détester les uns les autres, de rompre les liens d'amitié et de se tourner le dos

Chapitre 49 - verset 10 : « Les Croyants ne sont que des frères. Ramenez la paix entre vos deux frères ». Chapitre 5 - verset 2 : « … et ne vous entraidez pas à commettre le péché et l'agression ». Chapitre 5 - verset 54 : « Doux et humbles avec les croyants, durs et fiers avec les

Mécréants ». Chapitre 48 - verset 29 : « Mohammad est le Messager de Dieu et ceux qui sont avec lui sont durs avec les Mécréants et cléments entre eux ».

8 — se fuir entre croyants, plus de trois jours de suite sauf si celui qu'on fuit est un mauvais innovateur ou quelqu'un qui extériorise ses actes immoraux et autres turpitudes

Chapitre 58, verset 10, « Les concertations à voix basse ne sont que l'œuvre du Diable ». () Chapitre 5 - verset 1 : « Ô vous qui avez cru ! Respectez scrupuleusement les pactes qui vous lient ». Chapitre 17 - verset 34 : « Respectez vos engagements, car on vous en demandera compte ».

9 — La perfidie. La trahison contre la justice. la tromperie et de la traîtrise contre la justice

Chapitre 5, verset 27. ô vous qui croyez ! Ne trahissez pas Dieu et le Messager. Ne trahissez pas sciemment la confiance qu'on a placée en vous ? Chapitre 4, verset 107. Et ne dispute pas en faveur de ceux qui se trahissent eux-mêmes. Dieu*, vraiment, n'aime pas le traître et le pécheur.*

10 — La méchanceté ou nuire à son voisin. (Nuire aux veuves ou ne pas les aider selon ses moyens. — Nuire aux savants dans la religion ou ceux qui sont confinés dans le chemin de Dieu pour aider sa religion à se développer ou ne pas les aider selon ses moyens afin d'assurer leur indépendance en sachant bien qu'ils sont nécessiteux. — Nuire au voyageur ou ne pas les aider selon ses moyens).

Chapitre 85, verset 10. Ceux qui font subir des épreuves aux croyants et aux croyantes, puis ne se repentent pas, auront le châtiment de l'Enfer et le supplice du feu.

11 — La vaine querelle, la discussion malhonnête, le goût de la dispute (Dieu veut la concorde dans la justice), le fait de semer la discorde.

« Chapitre 43, V58 : "Ce n'est que pour polémiquer qu'ils te le citent comme exemple. Ce sont plutôt des gens chicaniers".
Chapitre 29 (Al-Ankabût) V46 : "Et ne discutez que de la meilleure façon avec les gens du Livre". S16 V125 : "Par la sagesse et l'exhortation, appelle (les gens) au sentier de ton Seigneur. Et discute avec eux de la meilleure façon". Alors si la discussion a pour but la constatation d'une vérité, elle est recommandée. Mais si c'est pour repousser un droit, ou si c'est une discussion âpre avec ignorance, elle est méprisable. En se basant sur ces principes, on peut juger si une discussion est permise ou méprisée.
le consolateur, l'Esprit saint, l'esprit de vérité a dit : "des gens qui ont été sur la voie droite ne s'égarent que quand ils recourent à la discussion" puis il récita ce verset :

9 — rapporter aux responsables ce que disent les gens, à moins qu'on y soit contraint par crainte d'une source de corruption (ces comportements sont contre l'union des croyants)

Chapitre 2 (la vache) V204, 205 : "Il y a parmi les gens celui dont la parole sur la vie présente te plaît, et qui prend Dieu à témoin de ce qu'il a dans le cœur, tandis que c'est un querelleur acharné". "Dès qu'il tourne le dos, il parcourt la terre pour y semer le désordre et saccager culture et bétail. Et Dieu* n'aime pas le désordre" .1539. Selon Ibn Mas'ud (das), le Messager de Dieu (bsdi.) a dit : "Que l'un de mes Compagnons ne me rapporte rien sur personne. J'aime*

en effet sortir à votre rencontre en n'ayant rien dans le cœur contre personne".

10 — De rompre volontairement le jeûne un jour du mois de Ramadan, car le jeune permet d'avoir la maîtrise de soi face aux tentations et aux péchés, et de ne pas le faire, enlève les meilleures protections de la personne contre toutes sortes de péchés et les enseignements authentiques de Dieu disent que le jeune coupe tous les passages du diable sur la personne. (ces comportements sont contre l'union des croyants)

Chapitre 2 (la vache) V183, 184 : "Ho, les croyants on vous a prescrit le jeûne comme on l'a prescrit à ceux qui furent avant vous, peut-être serait vous pieux ?". "Pendant des jours comptés. Donc, quiconque d'entre vous est malade ou en voyage, alors qu'il compte d'autres jours."
Celui qui rompt le jeûne : manger ou boire volontairement pendant le mois de ramadan doit expier son péché de la façon suivante : jeûner pendant deux mois consécutifs ou donner à manger à soixante pauvres ou affranchir un esclave croyant et ceci autant de fois que la faute est commise. Dieu le pardonner nous dit : S11, V114 : "Les bonnes actions effacent les mauvaises".*

11 — Ne pas accomplir le Pèlerinage à la Mecque alors que l'on a les moyens pour le faire, car le pèlerinage à la Mecque est un droit de Dieu, un lieu de réunion de tous les croyants du monde entier ceux qui défendent la justice à tous les niveaux et pour tous : (ces comportements sont contre l'union des croyants)

Chapitre 3 (la famille d'Imrân [celle de la mère de Jésus]) V96, 97 : "Oui, la première maison qui a été désignée aux hommes c'est bien celle de la Mecque, bénie, pour la guidée des mondes". » Là sont les signes évidents, où Abraham s'est tenu debout, et ceux ou celles qui y entrent sont en sécurité. Il incombe aux hommes de faire pour Dieu le pèlerinage de la maison pour quiconque en a la possibilité ». Les enseignements du consolateur montrent que « Quiconque possède des provisions et une monture capables de le transporter à la maison Sacrée de Dieu*, mais qui n'accomplit pas le pèlerinage, qu'il meure à l'état de juif ou de chrétien ».*

12 — Celui qui délaisse la prière en groupe pour prier seul sans excuse, une maladie ou un peu liés (ces comportements sont contre l'union des croyants)

Le consolateur, l'Esprit saint, l'esprit de vérité : « Les plus pénibles prières pour les Hypocrites sont celles du soir et de l'aube. S'ils savaient (ce qu'il y a comme récompense), ils se rendraient à la Mosquée même en se traînant à quatre pattes. J'ai parfois songer à donner l'ordre de faire l'appel à la prière, charger un homme de la conduire, puis partir en compagnie d'autres avec des fagots de bois pour brûler dans leurs demeures ceux qui délaissent la prière en commun ». Un homme aveugle vint trouver le consolateur, l'Esprit saint, l'esprit de vérité et lui dit : « O. envoyé de Dieu ! Je n'ai personne pour me conduire à la Mosquée » et il demanda au consolateur, l'Esprit saint, l'esprit de vérité la permission de faire la prière chez lui, elle fut autorisée. Quand il voulut partir, il lui dit : « Entends-tu l'appel à la prière ? » « Certes oui, répondit l'aveugle ! » « Alors, réponds donc à cet appel », lui ordonna le consolateur ». Le consolateur, l'Esprit saint, l'esprit de vérité : « Celui qui entend l'appel à la prière doit la faire en groupe à moins d'une excuse valable ne le retienne » quelle est cette excuse, lui demanda-t-on, Ô Messager de Dieu* ? Il répondit : « La maladie ou la peur, autrement sa prière seule ne sera pas acceptée ».*

13 — Ceux qui délaissent la prière obligatoire et celle du vendredi (ces prières sont des moyens d'union des forces sur la base de la justice et de la miséricorde, basée sur

des preuves irréfutables acceptables par tous, pour l'établissement de la justice pour tous dans le monde) :

Chapitre 68 (la plume) V42, 43 : « Le jour où ils affronteront les horreurs (du jugement) et où ils seront appelés à la prosternation, ils ne pourront pas ». « Leurs regards seront abaissés, et l'avilissement les couvrira. Or ils étaient appelés à la Prosternation au temps où ils étaient sains et saufs » (ce verset n'a été révélé qu'au sujet de ceux qui ne prennent pas part à la prière en groupe »).

Le consolateur, l'Esprit saint, l'esprit de vérité a dit lorsqu'il était en chaire : « Que les gens ne délaissent jamais la prière du vendredi, sinon, Dieu mettra un sceau sur leurs cœurs, puis ils seront inscrits parmi les distraits ». Tous les croyants tomberont en prosternation devant Dieu*, d'autres seront raides et ne pourront pas ! Qui seront ces malheureux ? D'après le Tafsir, il y a plusieurs interprétations :(ce sont ceux qui furent appelés pour faire la prière en groupe, mais qui se tiennent à l'écart, ou des gens qui ne faisaient jamais la prière).*

Cette liste de droit n'est qu'un aperçu et tous les autres droits donnés à l'humanité sont dans le livre de Dieu qu'il faut étudié chapitre par chapitre en faisant la liste de ces interdits qui n'interdisent que des injustices ou des atteintes aux droits d'autrui. Les ordres de Dieu montrent les solutions à nos problèmes en plus de ces interdits. Tous les autres cas sont comme les précédents concernant leur pertinence ou mieux encore, et cela montre à quel point le livre de Dieu est calomnié d'une façon monstrueuse et démoniaque, alors qu'elle est la seule solution pour l'humanité aussi bien dans ce monde que dans l'au-delà et permet de sauver les gens de l'enfer après la mort. C'est pourquoi ces calomnies doivent être sévèrement condamnées.

Ainsi, la majorité de la population pense qu'ils sont respectés sous la démocratie et la laïcité alors que c'est exactement le contraire, la démocratie et la laïcité ainsi que tous les autres systèmes et partis politiques qui en découlent (socialisme, libéralisme, communisme, capitalisme.), sont des instruments d'injustice mise en place au service du plus fort, bafouant toute justice et tous les vrais droits s'il le faut. Seules les lois de Dieu, qui est son livre qui est le consolateur que Jésus a ordonné de suivre après lui, qui ne changent jamais et couvrent tous les domaines de la vie, sont les seuls garants de la justice pour tous et donc de tous nos droits à tous comme tous les exemples l'ont montré ci-dessus, mais pour cela il est indispensable que tout le monde y soit formé, afin que chacun constate de ses propres yeux, les preuves que c'est la parole de Dieu et qu'il lui rendra compte, et que chacun fait ainsi l'effort de rectifier ses comportements, en respectant tous les vrais droits, ceux qui consiste à ne nuire à personne et en dénonçant tous les faux droits que ces démocraties qui ne se réfèrent pas au livre de Dieu et cette laïcité ainsi que tous les systèmes ou partis qui en découlent, ont légiféré, qui sont de faux droits de nuire aux gens et à soi-même en restants attachés à ses passions mondaines qui sont les causes de ces transgressions, alors la formation à la pratique du livre de Dieu permet à tous de vivre des plaisirs et des passions plus grandes qui rendent insignifiant tous les plaisirs de ce monde et ce qu'il contient comme l'infini est supérieur à un et ainsi de rectifier tous les comportements afin qu'ils ne soient plus nuisibles pour personne et cela est à la portée de n'importe quelle personne homme comme femme, enfant comme jeune comme personnes âgées, comme le montre les exemples ci-dessous.

Cela montre clairement que la démocratie et la laïcité ne sont pas la justice, mais la loi du plus fort contrairement à toute justice, même la plus élémentaire, comme le montrent les cas d'avortement qui prolifère et beaucoup d'autres cas de ce genre, dont les bombardements cités ci-dessus. Personne ne peut donc se sentir en sécurité sous ce genre de lois, comme le montre le climat de tension permanente dans les pays laïques entre majorité et opposition, ou autres cas de ce genre, car du jour au lendemain les lois peuvent changer et priver les populations

minoritaires des droits les plus fondamentaux qu'ils pensaient acquis, ce qui n'est jamais le cas pour lois basées sur le livre de Dieu, qui est accessible à tous, très explicite et transparent, où ce qui est juste ou injuste est défini par Dieu, l'infiniment juste, le seul digne de confiance, une fois pour toutes, de manière exhaustive, et pour l'éternité, et cela ne changera jamais, et cela, comme vous pouvez le constater, respecte les droits de chaque personne et personne n'est jamais lésé par la loi divine, même de l'équivalent d'un atome, comme Dieu le dit lui-même dans son livre au chapitre 3, verset 40. Certes, Dieu ne lèse (personne), fût-ce du poids d'un atome ? S'il est une bonne action, il la double, et accorde une grosse récompense de sa part. Chapitre 7, verset 33 dit : « Mon Seigneur n'a interdit que les turpitudes (les grands péchés), tant apparents que secrets, de même que le péché, l'agression sans droit et d'associer à Dieu* ce dont il n'a fait descendre aucune preuve, et de dire sur Dieu* ce que vous ne savez pas ». Chapitre 6, verset 38 « Nous n'avons rien omis d'écrire dans le Livre . Chapitre 39 : 27. Nous avons, dans ce Coran, cité pour les gens toutes sortes d'exemples afin qu'ils se souviennent. 28… afin qu'ils soient pieux ! (c'est å-dire que toutes les injustices s'arrêtent)*

Ces lois divines qui montrent ce qu'est la justice et l'injustice, sont donc universelles, et ne peuvent jamais être remise en question, car ce qui est injuste, ou injuste, le restera pour l'éternité comme un crime de sang d'un innocent ne sera jamais juste même c'est le monde entier est d'accord avec cela (dans ce cas c'est le monde entier qui serait injuste et risquerait l'enfer après la mort [on prie que Dieu nous protège contre cela] sauf s'ils se repentent). Inversement, personne ne pourra jamais soutenir que le fait de respecter les droits de gens est injuste. Les lois divines sont ainsi, parfaites, complètes, immuables, comme les lois des mathématiques, de la physique ou des sciences exactes (et non de leur utilisation qui est régie par le livre de Dieu qui montre ce qu'est la justice et l'injustice dans tous les domaines). Ces lois par leur sagesse et leur justice infiniment montrent la perfection et la magnificence infinie de Dieu ainsi que sa miséricorde pour l'humanité, car rien ne l'oblige à faire tout cela pour les êtres humains, ou pour ses créatures, c'est lui qui donne en permanence, sans jamais rien recevoir, et même nos bonnes actions ou nos actions de reconnaissance vis-à-vis de Dieu, c'est Dieu qui nous fais faire cela, Dieu n'a absolument besoin de rien ni d'aucune de ses créatures, il a déjà tout. Il fait cela tout simplement par ce qu'il est bon et juste. De sa justice nous devons avoir peur pour nous conformer à ses ordres, car le bien entraîne comme conséquence que de Bien, et est toujours récompensé par le Bien. Le mal entraîne comme conséquence que le mal, et est forcément récompensé par Dieu, comme conséquence que par le mal, sauf si la personne revient à Dieu en arrêtant le mal, et en demandant pardon.

Donc, dans un pays régit sur la base des lois divines, le livre de Dieu, qui est le consolateur, l'Esprit saint, l'esprit de vérité que Jésus a ordonné de suivre, toutes les décisions dans le pays, doivent se conformer, aux règles de justice montrée par Dieu, qu'elles soient des décisions de l'état, des entreprises, des ménages, et/ou des individus, et personne dans le pays ne doit obéir à une décision non conforme à la loi divine, car ce genre de décision est injuste et ne produit que du mal comme conséquence et ne mène donc que vers les malheurs dans ce monde. Au contraire tout le monde doit rappeler à l'obéissance celui qui a ce genre de décisions injustes, donc ne produisant que du mal comme conséquences, à cause du fait que ces décisions sont non conformes aux lois divines, cela même si c'est l'état qui n'est pas en conformité avec le livre de Dieu.

I.7) Selon Jean 16.10 : « … il convaincra le monde en ce qui concerne…, la justice et le jugement… »,

Selon jean, Jésus a dit : "16,8 et quand il sera venu, il convaincra le monde en ce qui concerne le péché, la justice, et le jugement : 16,9 en ce qui concerne le péché, parce qu'ils ne croient pas en moi *(les preuves concernant le péché sont montrées dans le chapitre*

*précédent, ce chapitre montre celles concernant l'édification du monde au sujet de la Justice) 1**6.10 (en ce qui concerne) la justice, parce que je vais au Père, et que vous ne me verrez plus. C**e chapitre est consacré à montrer les preuves qui convainquent le monde au sujet de la justice du livre du Dieu qui est le consolateur.*

Ce verset ci-dessus, de la prophétie de Jésus, signifie que la justice apportée par le consolateur est une nouvelle loi qui sera en vigueur, qui remplacera le commandement sur lesquels Jésus a basé ses enseignements, de même que Moïse, longtemps avant Jésus, en les rappelant et en les complétant pour les gens et cette loi sera éternel, donc complète puisse qu'elle ne changera pas, comme la dite la prophétie de Jésus selon toutes ses prophéties parlant de ce sujet, dont celles selon Jean 14.16 ***et moi, je prierai le Père, et il vous donnera un autre consolateur****,* ***afin qu'il demeure éternellement avec vous.*** *Cette nouvelle loi est la loi laissée par l'ange Gabriel, provenant de Dieu, ce livre divin, provenant du consolateur qui est le livre de Dieu qui est le consolateur, l'Esprit saint, l'esprit de vérité, comme l'ont montré toutes les preuves ci-dessus et comme le montrent l'analyse du reste de la prophétie de Jésus et des autres envoyés de Dieu. Et Dieu dit :* ***Chapitre 16, verset 90 certes, Dieu commande l'équité, la bienfaisance et l'assistance aux proches. Et il interdit la turpitude, l'acte répréhensible et la rébellion.***

I.8) ***Selon Jean 16.10 à 11 : « … il convaincra le monde en ce qui concerne…, la justice et le jugement… »,***

Selon Jean, Jésus a dit : '16,8 et quand il sera venu, il convaincra le monde en ce qui concerne le péché, la justice, et le jugement : 16,9 en ce qui concerne le péché, parce qu'ils ne croient pas en moi *(les preuves concernant l'édification du monde au sujet du péché sont montrées dans le chapitre précédent).* ***16.10 La justice, parce que je vais au Père, et que vous ne me verrez plus*** *(la loi qui est le consolateur, rappelle les enseignements de Jésus et enseigne toute chose, au point que cette loi remplacera complètement celle de Jésus, qu'on ne verra plus, car c'est une nouvelle loi qui l'englobe et qui est beaucoup plus large et qui est complète et éternelle)* ***16,11 le jugement, parce que le prince de ce monde est jugé.*** *(Celle nouvelle loi, devra être pratiqués par tous les princes, chef d'État, présidents et roi de ce monde, et ils seront jugé à partir de cette loi dans ce monde et le jour dernier comme un simple citoyen, car cette loi n'a rien omis concernant la manière de gérer et de gouverner un état, un pays, une entreprise, une organisation non commerciale, une famille et un individu ou des groupes d'individu en montrant ce qu'est l'injustice et la justice et en montrant les meilleures solutions pour résoudre tous les problèmes à tous les niveaux et dans les domaines et chaque responsable, chaque président, chaque roi sera jugé le jour dernier par rapport à ces ordres de Dieu, s'ils les ont appliqués ou non quand il était responsable. Le consolateur a dit 'que tous les gouverneurs seront mis le jour dernier sur un fil au-dessus de l'enfer qui est rempli de feu ardent d'une chaleur inimaginable par l'être humain et profond au point où quand on jette une pierre, elle met soixante-dix ans en train de tomber avant d'arriver à son fond. Puis ce fil sera secoué pendant que le gouverneur est dessus. S'il a été obéissant à Dieu dans sa manière de gouverner, en pratiquant les ordres de Dieu dans son livre, Dieu le sauvera de cette catastrophe et il entrera au Paradis sans dommage sinon il tombera dans ce feu. Quand il a dit cela, personne ne voulait plus diriger quoi que ce soit).*

Ce chapitre est consacré à montrer les preuves qui convainquent le monde au sujet de cette prophétie de Jésus, de la Justice et du jugement en particulier. Le fait que ce livre de Dieu montre ce qu'est la justice et l'injustice dans tous les domaines, comme les extraits des droits qu'il a donnés aux êtres humains et aux créatures en général, permettant de satisfaire tous leurs besoins de ce monde, comme cela a été montré dans le chapitre précédent, est déjà en soi une preuve édifiante concernant la justice, comme aucun pays au monde n'a pu la pratiquer

jusqu'à maintenant depuis le début de l'humanité sauf les pays qui se réfèrent au livre de Dieu. Et sans cette connaissance exhaustive de ce qu'est la justice et de ce qu'est l'injustice, il est impossible de ne pratiquer la justice dans aucun pays comme de nombreux exemples l'ont montré ci-dessus, et il est impossible aussi de rendre un jugement juste par conséquent comme ces mêmes exemples l'ont montré ci-dessus. Rien que cela suffit déjà pour édifier concernant la réalisation de cette prophétie de Jésus, par les enseignements donnés par le consolateur, et qui sont regroupés dans ce livre dont la manière de se le procurer gratuitement est donnée à la fin après toutes les preuves, ainsi que ces références pour ceux qui veulent l'acheter dans leur librairie.

C'est effectivement ce que l'on constate dans la réalité, et les preuves édifiantes données dans le chapitre précédent ont montré les droits importants que ce livre de Dieu donne aux gens et qui leur sont spoliés, à cause du fait que la plupart des pays soient n'appliquent pas cette loi de Dieu enseigné par le consolateur, où quand ils prétendent l'appliquer, cela est incomplet ou pas fait selon les enseignements du consolateur, comme le montre par exemple l'utilisation de la monnaie papier par tous les pays, et cela concerne ceux qui prétendent appliquer cette loi divine, alors que les preuves ont montrée dans le chapitre précédent à quel point cette monnaie papier permet le vol des états qui les émettent contre les gens qui les utilisent ce qui montre que cela est de l'usure, qui est interdite par les enseignements du consolateur et mène les gens éternellement en enfer à cause des injustices que cela comporte, qui entraînent des millions de morts dans le monde. Mais cette usure n'est pas connu par les lois laïques et leurs partisans sauf s'ils se réfèrent au livre de Dieu, ce qui n'est en général jamais le cas, sinon ils arrêteraient de soutenir la laïcité, et cela ne fait que montrer l'échec permanent des politiques laïques de la laïcité et de ses partisans à travers ces crises répétitives depuis des siècles et la multiplication des injustices. Mais dans ce chapitre, c'est l'aspect judiciaire de ces échecs ainsi que celui des jugements rendus sous les lois laïques qui est examiné, en comparaison à ce que les enseignements du consolateur proposent. Jugez vous-même !

I.8.1)L'échec des systèmes éducatifs et judiciaires laïques

(l'échec des systèmes éducatifs et judiciaires laïques coûte par exemple à ce pays modèle de nombreux pays laïques plus de 578 milliards d'euros et 274 000 vie humaines par an sans être exhaustif, alors qu'il faudrait 500 milliards pour financer l'économie française pendant une année, et c'est ainsi plus de 43 000 milliards d'euros et 65,6 millions de vies humaines qui sont ainsi perdus dans l'ensemble des pays laïques à cause des injustices légiférer ou autorisées par les lois laïques sans qu'elles soient capables de former les populations à les arrêter, et seule la formation des populations aux enseignements du consolateur a permis d'arrêter et d'économiser toutes ces pertes à plusieurs reprises dans le passé quand les populations ont été formées à cela, voici le détail juste après).

Donc tous les pays du monde, à ce jour, du fait que leurs lois ne sont pas conformes au livre de Dieu qui est le consolateur, ces lois ne font que légiférer des injustices et des atteintes aux droits des gens, qu'ils prétendent injustement défendre. Ainsi plus de 20 000 milliards d'euros seraient dépensés par les états laïques pour le fonctionnement de ces états laïques (des centaines de milliards par pays), utilités pour payer très cher tous ces députés, sénateurs, et fonctionnaires ainsi que le chef de l'État, son gouvernement et leurs secrétaires d'État, aux frais des contribuables des états laïques, dont les impôts à payer ne cessent d'augmenter, pour des résultats décevants et nuisibles pour les populations comme le montrent les pertes de l'ordre de 43 000 milliards d'euros et 65,6 millions de vies humaines dans le monde laïque (plus de 578 milliards d'euros à ce pays modèle de nombreux pays laïques chaque année, soit plus de ***8 892 euros*** *par an et par habitant en moyenne dans ce pays modèle de nombreux pays laïques avec plus de 274 000 vies humaines perdues par an), à cause des injustices en état loin d'être exhaustif, et ces injustices sont soit légiférer ou autorisée par les lois laïques le plus souvent*

par ignorance de ce qu'est la justice dans tous les domaines, qui est montrée seulement dans le livre de Dieu qui est le consolateur, que Jésus a ordonné de suivre après lui, sans ces lois et leurs gouvernements soient capable de former les populations à les arrêter et pour des résultats pitoyables au niveau de la justice qui est rendue, ainsi que de l'élimination des injustices du pays, et des récidives par le coupable ou par autrui, et par conséquent de la satisfaction des besoins des populations comme montré ci-dessus. Ce sera ainsi malheureusement tant que les lois ne seront pas conformes au livre de Dieu qui est le consolateur, comme l'a montré le chapitre précédent, et comme le confirme ce chapitre consacré aux preuves qui montrent que la justice et le jugement basé sur ce livre édifieront le monde entier.

Et le financement de toutes ces sommes dépensées à tort à cause de la multiplication des injustices pèsent essentiellement sur les entreprises, les riches, les chefs d'entreprises, les cadres supérieurs, et les cadres moyens, qui sont les plus grands payeurs d'impôt, entraînant le déficit des caisses sociales, maladies et retraite, l'augmentation régulière des impôts obligatoires, l'augmentation l'âge du départ à la retraite de 60 à 63 voire 67 ans dans certains pays, l'augmentation massive de la précarité, du chômage, de la pauvreté, de l'inflation permanente, ainsi que de l'insécurité, sans qu'il y ait de solution pour se prémunir contre ces augmentations à l'avenir, comme le passé le montre et ces gènes ne font qu'augmenter d'année en année.

Dans tous les pays qui s'inspire du modèle de grands pays laïques modèle des autres, ou des pays équivalent, basé sur la laïcité, on constate les mêmes pertes environ dans les mêmes types de proportions par rapport au nombre d'habitants dans ces pays ou même plus encore quand il s'agit des pays sous-développés, car les pressions d'injustices à travers l'usure, par exemple, qu'exercent certains pays développés sur eux augmentent leurs pertes, qui sont la conséquence des injustices qu'ils subissent ainsi, et qui sont facilement démontrables (différence de parités de la monnaie, taux de prêt à intérêt (beaucoup de pays sous-développés ont par exemple payé 102 fois, chaque dollar emprunté entre 1970 et 2007 et en 2007, ils devaient encore 48 pour ce dollar à cause des intérêts, et pendant la même période 30 000 enfants mourraient par jour dans ces pays à cause des conséquences de la pauvreté liée à l'intérêt et à l'usure en général. Ces informations sont accessibles sur les sites des ONG « dette odieuse » et autres, 'CATDM (comité d'annulation de la dette du tiers monde) : www.detteodieuse.org, www.cadtm.org. Les pays sous-développés subissent beaucoup d'autres nuisances de ce type de la part des pays développés, tels que les bombardements de populations innocentes comme en Irak, en Afghanistan qui détruisent des vies humaines innocentes par centaines de milliers ainsi que les tissus économiques, alors que cela peut être évité, comme quand ce type de situation se produit dans leurs pays, cela est résolu sans dégât collatéral, et les criminels sont arrêtés et condamné. Pourquoi ne pas agir de la même manière avec les pays sous-développés, s'il y a des criminels dont le crime est prouvé à arrêter ?

*Comme les prophéties d'Esaie 42.1 à 11 en ont témoigné dans la Bible, et comme Dieu en a parlé dans son livre enseigné par la consolatrice, toutes ces injustices avaient disparu à l'échelle de tout un pays, puis d'un groupe de pays, quand leurs populations avaient été formées aux enseignements du consolateur, que Jésus a ordonné de suivre après lui, tous basés sur le livre de Dieu comme ce verset le montre : c**hapitre 5, verset 3… Aujourd'hui, les mécréants désespèrent (de vous détourner) de votre religion… si** les mécréants qui sont les démons en premier désespèrent de détourner les gens du droit chemin, cela signifie qu'à l'échelle de tout le pays les atteintes aux droits d'autrui avaient disparu. Autrement dit, si l'on forme toutes les populations aux enseignements du consolateur, l'Esprit saint, l'esprit de vérité, que Jésus a ordonné de suivre après lui, ce sont de l'ordre de 43 000 milliards d'euros que le monde laïque va économiser ainsi que 65,6 millions de vies humaines perdues par an au*

minimum. La question est donc, comment ce succès a-t-il pu être obtenu ?

I.8.2) Comment le consolateur, l'Esprit saint a pu résoudre tous les problèmes que les politiques laïques n'ont pu résoudre et qui entraînent les crises actuelles

(ou comment les enseignements du consolateur ont-ils pu résoudre tous ces problèmes cités ci-dessus à l'époque de la révélation du livre de Dieu qui est le consolateur, l'Esprit saint, en utilisant quelques poignées individus, problème que les pays actuels n'arrivent pas résoudre, et qui entraîne des crises à répétition et qui coûteraient de l'ordre de 43 000 milliards d'euro par an et plus 65,6 millions de pertes de vie humaine à l'ensemble des pays laïques dans le monde (BM, MH). Voici le détail.)

Les enseignements du consolateur qui sont tous basés sur ce livre divin, ont permis de résoudre ces problèmes cités ci-dessus, en privilégiant la miséricorde, le pardon et l'appel au repentir, puis l'éducation et la formation des populations, ainsi que la prévention ordonnée par le livre de Dieu, sur la répression ou les sanctions qui étaient plus que marginale comme vous pouvez le constater ci-dessous. Dieu ordonne dans son livre qui est le consolateur, chapitre 4. verset 40. Certes, Dieu commande l'équité, la bienfaisance et l'assistance aux proches. Et il interdit la turpitude, l'acte répréhensible et la rébellion. Il vous exhorte afin que vous vous souveniez. Et la loi de Dieu ne lèse personne et respecte les droits de chaque personne comme Dieu le dit : chapitre 4, verset 40. Certes, Dieu ne lèse (personne), fût-ce du poids d'un atome ? S'il est une bonne action, il la double, et accorde une grosse récompense de sa part.*

Caractéristique de la loi constitutionnelle basée sur le livre de Dieu

(MH) Le consolateur, sous les ordres de Dieu, promulgua dès son arrivé à Médine, loi la constitutionnelle, qui devait régir les populations croyantes et non croyantes (un résumé de cette loi constitutionnelle est donné dans les annexes). Cette loi constitutionnelle accorda une complète autonomie aux sujets non-croyants qui avaient un livre comme c'est le cas pour les juifs et les chrétiens, car la loi juive (ou la loi chrétienne), dans le tribunal juif (ou chrétien), par le juge juif (ou chrétien), était appliquée aux parties juives (ou chrétiennes). Cela, par ce que, livre de Dieu qui est le consolateur, rappellent 10 commandements qui sont la base des lois juives et chrétiennes, et qui en plus, montrent ce que sont les injustices ou les atteintes aux droits d'autrui dans tous les domaines en les interdisant. En ce qui concerne la foi, la foi juive, et chrétienne est différente de celle enseignée par le consolateur, qui est la seule foi valable après de Dieu, mais le livre de Dieu leur donne la possibilité de pratiquer leur religion comme l'ont montré les versets du livre de Dieu correspondant dans le chapitre traitant du droit aux libertés individuelles ci-dessus. Le livre de Dieu ordonne cependant aux croyants, de convaincre les non-croyants, les juifs, et les chrétiens, à se convertir à la pratique du livre de Dieu qui est le consolateur que Jésus a ordonné de suivre après lui, afin d'être sauvé de l'enfer après la mort.

Afin d'éviter les impasses, dans les cas d'un conflit entre un juif et un chrétien, ou entre deux juifs, ou entre deux chrétiens, ne s'entendant pas sur le choix de leur juge, la loi constitutionnelle, dans ces cas le consolateur, appliquait ou faisait appliqué la loi juive (idem quand l'accusé était chrétien) (V).

Qui doit être responsable pour rendre justice dans le pays et faire appliquer les jugements rendus et veiller à l'élimination de toutes les injustices dans le pays ?

En effet, dans tous les cas, il est indispensable, de rendre justice aux populations et de les sortir de leur pauvreté, religieuse, spirituelle (en apprenant aux personnes sous la responsabilité du dirigeant ce qui va leur permettre d'être sauvés de l'enfer après la mort, et d'aller au paradis, et d'éviter les malheurs dans ce monde en ayant que de bonheur, en lui apprenant la loi de Dieu enseignée par le consolateur) et matérielle en satisfaisant tous les besoins avec les moyens

disponibles. Cela est la mission que Dieu à donner à tout chef d'État, ou tout gouverneur, ou tout responsable d'individu, s'ils veulent éviter l'enfer après la mort et aller au Paradis comme Dieu l'ordonne à tous, et aux dirigeants et au chef d'État en premier au Chapitre 4, verset 135. ô les croyants ! Observez strictement la justice et soyez des témoins (véridiques) comme Dieu l'ordonne, fût-ce contre vous-même, contre vos pères et mères ou proches parents. Chapitre 7, verset 56. Et ne semez pas la corruption sur la terre après qu'elle ait été réformée. Et invoquez-le avec crainte et espoir, car la miséricorde de Dieu* est proche des bienfaisants. En effet, la terre et ce qu'elle contient étaient entièrement soumis à Dieu, et la responsabilité de tout être humain est de veiller à ce que cela continue en veillant sur toute l'étendue de la terre à ce que les ordres de Dieu ne soient pas transgressés, car si c'est le cas ce sont les injustices qui vont ainsi commencer et se multiplier. Le chef de l'état est donc le premier responsable de cela dans son pays et il doit œuvrer aussi bien dans ce pays que dans le monde entier pour convaincre les populations à pratiquer la justice divine, et veiller à son respect par tous et prendre toutes les dispositions pour qu'il en soit ainsi, tout le temps en se faisant aider par les croyants dans le monde entier.*

Pour réaliser cette mission, il est indispensable d'avoir comme dirigeants une personne :

– qui ne fera aucune injustice à cause de la crainte de Dieu, qu'il ressent plus que tout dans ce monde, comme la formation au livre de Dieu permet de l'avoir, pour toute personne,
– et une personne parfaitement connaisseur de loi de Dieu (son livre qui est le consolateur), qui montre ce que sont les injustices dans tous les domaines sans rien omettre en les interdisant,
– et une personne parfaitement connaisseur du métier de diriger (et la connaissance de livre de Dieu permet aussi d'avoir cette maîtrise), car il montre dans chaque situation, comme la personne doit se comporter afin de ne nuire à personne et d'avoir les meilleures solutions pour résoudre les problèmes posés.

Comme l'ont montré les exemples de envoyés de Dieu, et comme l'a montré l'exemple du messager de Dieu à qui le livre de Dieu que Jésus appelle le consolateur, a été révélé, et comme l'ont montré les exemples des dirigeants qu'il a formé, et qui ont été les quatre premier dirigeant du pays des croyants (où vivaient avec eux des non croyants), qui tous remplissaient ces trois conditions pour diriger un peuple, et comme l'ont montré les résultats plus que satisfaisant que tous ces dirigeants ont obtenu et particulièrement, le consolateur, ainsi que par les dirigeants qu'il a formé, qui ont été les quatre chef d'état successif du pays de croyant, dans la formation des populations qui les ont suivi aux ordres de Dieu afin qu'elles arrêtent les injustices ou les atteintes des droits d'autrui que ces populations avaient effectivement arrêtée (ce qui n'est pas le cas ni des dirigeants ni des populations laïques par ce qu'elle ne sont pas formées au livre de Dieu), donc en terme d'élimination des injustices du pays, de satisfaction des besoins des populations en toute justice et équité, d'élimination de l'inflation, du chômage, et de la pauvreté, qui avait tous fini par disparaître totalement du pays et du groupe de pays dont ils assurait la gouvernance en ***concentrant pourtant tous les pouvoirs*** *pouvant être détenus par une créature, tout en rendant une justice sans faille à tous les citoyens croyants comme non croyants par crainte et amour de Dieu, au point où les chrétiens de Najran (Yémen), qui avaient leur autonomie judiciaire, demandèrent au consolateur, (qu'ils n'avaient pas encore reconnu comme étant le vrai consolateur que Jésus a ordonné de suivre après lui), de leur envoyér un des ses disciples qu'il a formé, afin qu'il jugent entre eux concernant leurs litiges pécuniers, cela par ce qu'ils avaient confiance en leur justice intègre et leurs comportement étaient affables et juste vis à vis des chrétiens et de tout être humain qui ne menaçait pas leur vie ou qui ne le combattaient pas en voulant empêcher les populations de se convertir à la religion de Dieu comme Dieu l'ordonne, et cela malgré la déviation de ces chrétiens de la voie authentique de Jésus, comme le montre ce livre .*

Tout cela montre que seul le fait pour un dirigeant, d'avoir ces trois qualités citées ci-dessus, permet aux populations d'avoir leurs besoins satisfaits et permet d'éliminer toutes les injustices ou atteintes aux droits d'autrui de la société tout en évitant le chemin des injustices à l'avenir, qui conduisent en enfer après la mort.

Cas de l'administration et de la gestion de la justice, selon le système et les lois laïques avec séparation de pouvoir

Par contre, depuis qu'ils existent jusqu'à nos jours, les chefs d'État ou dirigeants des pays laïques ou *des pays qui ne se réfèrent pas au livre de Dieu, justement par ce qu'il leur manque à tous, ces trois qualités indispensables citées ci-dessus, dont la piété (donc la connaissance et la crainte de Dieu) et la connaissance excellente du livre de Dieu qui dit dans chaque situation, ce qu'il faut faire, ont échoué comme le montre l'état de leur pays actuellement, où les injustices n'ont fait qu'augmenter depuis des siècles jusqu'à ce que l'ensemble du coût des injustices, sans être exhaustif, dépasserait, 43 000 milliards d'euros, et plus de 65,6 millions de vies humaines, entraînante multiplication de l'insécurité, du chômage, de la pauvreté et une inflation permanente. Et cela malgré toutes les mesures qu'ils ont prises (tous partis laïques confondus qui se sont succédé au pouvoir) qui restent inefficace pour éliminer les injustices, et satisfaire les besoins des populations, et pour arriver ainsi au même résultat obtenu par le consolateur, et les dirigeants qu'il a formés, malgré le fait que ces états laïques emploient nettement plus de fonctionnaires (et la séparation des pouvoirs n'a fait que multiplier ce nombre sans être efficace pour réaliser l'objectif), et cela malgré le fait que ces états laïques font nettement plus appel à l'argent du contribuable, que le consolateur, et les dirigeants qu'il a formés, qui ne représentaient que quelques poignées d'individus agissant bénévolement et s'entraidant au titre de la solidarité dans tous les domaines pour faire fonctionner l'État de la manière la mieux organisée et la plus simple et efficace, ce qui montre la suprématie absolue de la gestion de l'État, du pays et des populations en se référant à la loi de Dieu, son livre qui est le consolateur.*

Par contre, par rapport à cette mission divine donnée à tout chef d'État ou à tout dirigeant (y compris au chef de famille dans sa famille), qui est de rendre justice et de sortir son peuple de ses pauvretés avec ses moyens, dans le but d'éviter l'injustice du chef de l'état vis-à-vis des populations, s'il accapare tous les pouvoirs (ce qui est une juste préoccupation), la séparation des pouvoirs qui existent dans la plupart des pays laïques entre l'exécutif, le judiciaire, et le législatif, a pour conséquence d'empêcher le chef de l'état d'exercer sa mission divine, en multipliant les chefs dans le pays par 3 au moins avec toutes les structures et leurs équipes ce qui coûte cher pour le contribuable, au lieu de garder un seul chef, le chef de l'état, ce qui n'a eu comme conséquence, que de multiplier les sources de l'injustice, qui peuvent maintenant provenir de trois sources au lieu d'une seule, d'autant plus qu'aucun de ces trois pouvoirs ne juge en se basant sur le livre de Dieu, qui montre de manière exhaustive dans tous les domaines ce qu'est l'injustice et la justice.

Ainsi ces injustices peuvent maintenant, non seulement provenir :
1 — du chef de l'état, dans la partie qui le concerne qui est l'exécutif et qui fonctionne sur la base de lois injustes dès le départ, car ils ne se réfèrent pas au livre de Dieu, comme de nombreux exemples l'ont montré ci-dessus (comme par exemple les avortements, l'usure à travers les émissions massives de fausses monnaies, les dépenses excessives de l'Élysée, un sommet à plus de 175 millions d'euros dans ce pays modèle de nombreux pays laïques, les interventions dans le cours de la justice pour bloquer des affaires judiciaires peuvent les déranger ou autres excès de ce genre).

2 — mais aussi du responsable de la justice, ou du juge ou du chef des juges, pour la partie qui

le concerne qui aussi ne juge pas avec des lois justes, car ils ne se réfèrent pas au livre de Dieu (comme le montrent l'autorisation de l'avortement, ou l'autorisation de tuer des innocents, ou l'autorisation de l'usure, ou de voler les biens des populations, à travers les émissions de monnaies sans contrepartie réelle de l'état, les prêts a intérêt qui sont aussi sans contrepartie réelle, et comme le montre les abus de pouvoir que font ces juges eux-mêmes, et tous les articles sur internet en faisant la recherche sur le mot clé « injustices des juges).

3 — et enfin, ces injustices peuvent maintenant, ce ceux qui se donnent le droit de légiférer en autorisant ce que Dieu a interdit, et en interdisant ce que Dieu a autorisé, qui sont les députés et les sénateurs des pays laïques, comme le montrent les mêmes exemples de l'autorisation de l'avortement, ou autorisation de tuer des innocents que Dieu a interdits, ou comme le montre l'interdiction du port du voile par les femmes dans beaucoup de pays laïques européens, alors que le port du voile est un ordre de Dieu, et cela est l'exemple de la sainte Marie, mère de Jésus, que Dieu a choisie comme exemple pour toutes les femmes de l'univers jusqu'à la fin des temps, et que le fait de ne pas porter ce voile en sortant de chez, combiner au fait de ne pas former les populations aux enseignements du consolateur, entraîne la multiplication de l'adultère et de la fornication, des crimes ou abus sexuels (qui ont battu tous les records de condamnations dans les tribunaux dans ce pays modèle de nombreux pays laïques en 2009), et c'est fait suffisent à montrer la pertinence du port du voile pour les femmes, et celle de former les populations aux enseignements du consolateur, qui ont permis la disparition totale de ces agressions à l'époque de la révélation du livre de Dieu, ainsi que pendant les longues années qui l'ont suivi.

Toutes ces injustices commises par les députés et les sénateurs des pays laïque, qui légifèrent sans se baser sur le livre de Dieu, sans compter, les injustices qu'ils font profitant du pouvoir qu'il leur est ainsi comme le montre entre autres les lois qu'ils légifèrent en leurs propres faveurs, se donnant des rémunérations et avantages en nature excessive, les immunités ou les amnisties qu'ils se donnent mutuellement pour échapper à la justice pour des crimes et des délits commis par l'un d'entre eux ou un groupe d'entre eux, et beaucoup d'autres cas qui se font toujours au détriment du contribuable, qui continuent à payer de plus en plus pour payer ces députés et ces sénateurs, ainsi que le fonctionnement de ce système législatif, exécutif, et judiciaire, qui ne se réfèrent pas au livre de Dieu à des centaines de milliards d'euros par an (de l'ordre de 364 ou 367 milliards d'euros par an pour le cas de ce pays modèlent de nombreux pays laïques pour 65 millions d'habitants, et le coût est du même type de proportion pour les autres pays laïques au prorata du nombre de populations) alors que le Travail de ces députés, sénateurs, et de le fonctionnement du système législatif, exécutif, et judiciaire, n'entraîne que des problèmes dans le pays et dans le monde, tôt ou tard à cause de la multiplication des injustices, qui se payent en multiplication de pertes financières et en vie humaine, qui sont au final, supporté par les entreprises et les ménages, entraînante multiplication des faillites, du chômage, de l'inflation, de l'insécurité et de toutes les conséquences à travers tous les malheurs que cela peut entraîner.

Il apparaît ainsi qu'aucun de ses trois pouvoirs n'arrivent à réaliser la mission divine qui leur a été confiée ni séparément ni individuellement, mission qui est de rendre justice aux populations et les sortir de toutes leurs pauvretés (matérielle, spirituelle, et religieuses), et bien au contraire, les abus ainsi que les sources d'abus se multiplient, l'injustice du chef de l'état que l'on craignait en faisant cette séparation des pouvoirs a été multipliée par trois au moins, car à cela s'est ajouté les injustices, du chef de la justice et des juges, ainsi que les injustices des députés, et des sénateurs, tous fonctionnant dans des structures qui coûtent excessivement cher au contribuable, et les populations ne sont satisfaite ni de la justice rendue ni des lois, et leurs besoins ne sont pas satisfait en majorité et au contraire, la pauvreté, le chômage, l'inflation, les faillites, les pertes de vies humaines ne font qu'augmenter, pour un

fonctionnement de l'État qui coûtent de plus en plus cher au contribuable, menant les pays et le monde vers l'impasse.

En plus ces 3 trois types de chefs ne peuvent que se combattre tôt ou tard, chacun gardant pour son intérêt ce qui lui appartient et l'utilisant contre les autres types de pouvoir en cas de besoin, ce qui ne peut conduire qu'au blocage des institutions, ou a empêché celui qui est au pouvoir de faire la politique qu'il pense être la meilleure pour résoudre les problèmes, à moins que son parti prenne le pouvoir aussi à l'assemblée et à la justice comme les nouveaux chefs d'État pour le plus souvent essaye de faire, en nommant leur homme de confiance ou poste clé de ces institutions afin de pouvoir agir sans blocage, ce qui revient à reconcentrer le pouvoir entre les mains d'un seul, sans que ce dernier soit formé au livre de Dieu, et n'est la crainte de Dieu, ce qui est dangereux, mais en multipliant inutilement les charges à supporter par le contribuable.

Cas de l'administration et de la gestion de la justice, en se basant sur le livre de Dieu qui est le consolateur l'Esprit saint, l'esprit de vérité

Conformément à l'ordre de Dieu cité ci-dessus au Chapitre 4 verset 135, *la justice doit obligatoirement être rendue et admise comme juste en toute vérité, par les deux parties, et même si une partie n'est pas convaincue, le caractère juste des règles de justice, ainsi que son origine divine indéniable doit pouvoir lui être montré à tout instant, si la personne le demande, ce qui n'est possible, qu'avec le livre de Dieu qui est le consolateur et qui montre qu'il est la seule vraie justice sur terre. Et comme Dieu l'a ordonné, la loi constitutionnelle mise en place par le consolateur a donné au chef de l'état, la charge de rendre justice aux populations, et de les sortir de leur pauvreté, matérielle, spirituelle et religieuse (en leur apprenant ce qui permet de les sauver, le jour dernier qui est le livre de Dieu et cela leur permet en même temps d'éviter les malheurs dans ce monde), ce qui ne peut être fait que le chef de l'état se base sur le livre de Dieu pour conduire sa politique (qui a prévu la tolérance religieuse pour les non-croyants). Le chef de l'état a aussi la charge par conséquent de faire exécuter les jugements (sauf dans les cas d'autonomie ou d'indépendance judiciaire, où ce sont les lois juives ou chrétiennes qui décident de cela, suivant que les parties soient juives ou chrétiennes).* ***Cependant, dans les cas où le chef de l'état est en litige ou conflit avec un autre, ce n'est plus lui qui juge, mais un homme intègre choisit par les deux parties, qui connaît parfaitement le livre de Dieu*** *(sans remettre en cause, l'autonomie judiciaire citée ci-dessus)* ***et le jugement étaient immédiats et pendant l'exercice de ses fonctions comme chef de l'état,*** *ce qui n'est pas le cas de la plupart des chefs d'État des pays laïques, à qui l'immunité judiciaire est accordée pendant l'exercice de leur fonction. Cela en conformité avec la prophétie de Jésus,* ***selon Jean : « 16,8 et quand il sera venu, il convaincra le monde en ce qui concerne le péché, la justice, et le jugement :… 16,11 le jugement, parce que le prince de ce monde est jugé.***

La séparation des pouvoirs qui existent dans la plupart des pays laïques entre l'exécutif, le judiciaire, et le législatif (*qui multiplie au moins par trois, les coûts du fonctionnement de l'état à supporter par le contribuable, sans être efficace ni pour éliminer les atteintes aux droits d'autrui du pays, ni pour rendre justice aux victimes comme le montre la multiplication des récidives et des injustices qui font dans le monde laïque 65,6 millions de vies humaines perdues et de l'ordre de 43 000 milliards d'euros de pertes par an montrant que la séparation des pouvoirs multiplie les coûts de fonctionnement sans être la solution pour le contribuable), cette séparation est ainsi résolue de la meilleure manière, par le livre de Dieu qui est le consolateur, l'Esprit saint, l'esprit de vérité, car personne n'est à l'abri de la justice, qui est rendu de manière permanente, quelque que soient la personne qui doit être jugée, quelle soit chef de l'état ou simple citoyen, car quand le chef de l'état est jugé, il n'est plus*

pendant tout le temps que dure son jugement, et concernant l'affaire qui le concerne, le responsable qui doit rendre justice, mais c'est un autre juge qui est responsable de cela qui doit être excellemment connaisseur, de la loi de Dieu (ou de la loi juive, ou de la loi chrétienne), et qui est choisit de commun accord par les deux parties, et si le chef de l'état doit subir des peines, il subit les mêmes peines que subissent le simple citoyen dans ce cas (même si le peuple doit choisir après ce jugement, un autre chef de l'état). Le chef de l'état est donc obligé d'être juste avec tout le monde, car n'importe qui peut se plaindre de lui et demander un jugement de son affaire, et il est obligé soit de restituer dans l'immédiat le droit de celui qui se plaint de lui, soit de choisir un juge en accord avec la partie plaignante pour juger le litige.

Dans tous ces cas de réussite cités ci-dessus, le pouvoir législatif était détenu par Dieu lui-même qui ordonnait les lois qui fixaient les limites entre ce qui est juste et injustice, et c'est au chef de l'état, aux dirigeants et aux populations de s'y conformer dans chacune de leurs décisions pour réaliser leurs projets ou entreprises permettant de se développer ou de satisfaire leurs besoins. Ces décisions sont abusivement appelées lois dans les pays laïques, alors que ce ne sont que des décisions d'état qui doivent être en conformité avec la justice divine qui est universelle et couvre tous les domaines de la vie sans rien omettre, comme c'est le cas pour le livre de Dieu qui est le consolateur, et les vraies lois, ont pour objectif de montrer la limite entre ce qui est juste et ce qui ne l'ait pas, ainsi que le comportement à tenir dans chaque situation, pour ne pas être injuste, et cela est la responsabilité de Dieu seul, car lui seul connaît de manière exhaustive, ce qu'est la justice et l'injustice dans tous les domaines, comme l'ont montré de nombreux exemples.

À part le pouvoir législatif qui est le droit exclusif de Dieu, tous ces dirigeants cités ci-dessus qui ont réussi là ou les chefs d'état laïque et les pays laïques n'arrivent pas à réussir, tous ces dirigeants étaient excellemment bien formés à la loi de Dieu, et avaient l'amour et la crainte de Dieu qui remplissait leur cœur, et avaient le cœur détaché de l'amour des choses de ce monde, et ils concentraient tous pourtant en leurs mains, tous les pouvoirs qu'une créature pouvait posséder comme un chef de famille dans sa famille, et ils avaient aussi bien le pouvoir exécutif, que judiciaire, ainsi que celui de la veille à la mise en conformité avec les lois de Dieu sur tous les territoires et les personnes qu'ils dirigeaient. Ainsi toutes les décisions de l'état, des entreprises et des ménages devaient être conformes à la loi divine qui n'a rien omis et respecte les droits de chacun et aucune transgression de cette loi ne devait être effectuée, et tout cela au titre du rôle primordial de l'être humain comme vicaire de Dieu sur terre ce qui est la mission fondamentale de tout être humain, homme et femme. Ce sont les trois qualités citées ci-dessus, que doivent posséder tout dirigeant qui ont permis la réussite de ce monde basé sur la concentration des pouvoirs, comme un chef de famille dans sa famille, en économisant tous les énormes coûts entraînés par la séparation des pouvoirs, en multiplication de personnes et leurs équipes et ministère pour exercer chaque pouvoir, pour un résultat comme le montre les statistiques dans chaque pays laïque ou qui ne se conforme pas à la loi de Dieu, ainsi que dans le monde laïque dans sa globalité, de l'ordre de 43 000 milliards de pertes à cause des injustices et 65,6 millions de pertes de vie humaine, ce qui suffit à montrer que la séparation des pouvoirs n'est pas la solution pour éliminer les injustices, au contraire, elle ne fait qu'augmenter inutilement les charges des contribuables, sans que les comportements des dirigeants et des populations puissent être rectifiés en abandonnant les atteintes aux droits d'autrui.

Le consolateur, lui-même, rendait justice aux populations, et quand les populations devenaient de plus en plus nombreuses, il a désigné des personnes qu'il a formées au livre de Dieu pour rendre justice à sa place aux populations. Mais quand ses populations n'étaient pas d'accord avec le jugement rendu par ses personnes (ce qui est exceptionnel), alors elle s'adressait au consolateur, qui rendait la justice par un jugement en dernier recours afin de soi rectifier

éventuellement un jugement non conforme au livre de Dieu rendu par ses représentants, cas qui était vraiment exceptionnel (car ces personnes étaient excellemment bien formées et craignaient beaucoup Dieu, donc étaient pieuses), soit confirmé ses jugements en donnant les explications adéquates aux personnes jugées afin qu'elles en comprennent leurs caractères conformes au livre de livre et leur caractère juste et ainsi toutes les parties fussent satisfaites.

Cas de la gestion de la justice par le consolateur, et les causes du succès

Tous ces malheurs alors que tous ces problèmes *étaient résolues, par une organisation de l'état sous les directives du consolateur, l'Esprit saint, l'esprit de vérité, basée sur la formation de toutes les populations aux livres de Dieu, donc à la pratique de la justice dans tous les domaines, à commencer par le chef de l'état et tous les dirigeants dans le pays, ainsi que les femmes, puis une organisation autour du chef de l'état à qui Dieu a confié la mission de sortir son peuple de la pauvreté, et de rendre justice sinon le paradis lui est interdit, et qui comme un chef de famille juste dans sa famille, concentre tous les pouvoirs, exécutif, et judiciaire, le pouvoir législatif qui montre ce qui est juste et injuste dans tous les domaines, et détenu par Dieu lui-même à travers son livre auquel le chef de l'état et tous les populations doivent se conformer, et ce livre est accessible par tous, et est mémorisable par tous d'autant plus qu'une partie du livre est récité aux 5 prières obligatoires quotidienne de chaque croyant dans le pays, et que sa lecture dans la prière fait vivre à la personne un plaisir qui augmente sans limites et rend insignifiant tous les plaisirs avec les créatures comme l'infini est supérieur à un, et permet à chaque personne ne plus faire d'injustice ni à cause des passions de ce monde, qui est la cause de la majeure partie des injustices cité ci-dessus, ni à cause de l'ignorance de ce qu'est la justice et l'injustice dans tous les domaines ce qui permet définitivement d'éliminer les injustices de tous le pays si toutes les populations sont formée à cela, qui est aussi la vérité absolue que toute le monde constate et cela donne une certitude sur Dieu, et ses ordres à toute personne qui l'étudie sincèrement et complètement, plus encore que la certitude qu'il a quand il voit le soleil. Ainsi le travail pour rendre justice dans le pays très facilité, car les cas d'injustice deviennent de moins en moins nombreux au fur et à mesure que les populations avancent dans la formation, et les injustices disparaissent ainsi progressivement, rien par la formation.*

Fonctionnement de l'état selon le livre de Dieu (la suite de ce chapitre est plus complètement traitée dans la version suivante de ce livre)

Ainsi les chefs de l'état n'a besoin que d'un gouverneur dans chaque région pour administrer le pays selon les directives données par Dieu dans son livre et par crainte de Dieu, ils sont les moins bien payés le plus souvent (le calife Oumar par crainte de Dieu, et non par manque de moyen (car l'argent de tous les croyants du pays lui était confié) ne se nourrissait que de pain et de l'huile, et ne mangeait de la viande qu'une fois par mois, afin d'être sûr que tous les pauvres de son immense pays (qui s'élargit de plus en plus par les conversions de pays entier) ait eu leur part de viande. Toutes les populations est au travail dans l'économie réelle en produisant des biens réels (satisfaction des besoins fondamentaux des nécessiteux en priorité est une obligation permanente pour tous les croyants et une condition pour chaque croyant pour accéder au Paradis et éviter l'enfer et les projets publics peuvent être mis en place dans ce sens pour détecter les besoins, les satisfaire pour résoudre l'urgence, et pour sortir définitivement le nécessiteux de la pauvreté et le rendre indépendant financièrement à court terme, et le sortir de ses autres domaines de pauvreté le plus tôt possible (pauvreté en connaissance et en pratique du livre, en d'autres bienfaits dont il a besoin soit pour consolider son affaire, son lui-même avec sa famille). Les projets publics viennent renforcer cette force et la pérenniser et sont financés par des contributions volontaires, obligeant le chef d'État à être pertinent en permanence, car sinon il ne trouvera aucun financement, et la source de dépense publique s'arrête dès que le projet est réalisé et a atteint son objectif. La solidarité permanente dans tous les domaines permet à toutes les populations de partager tous les bienfaits dans le

cadre de l'amour du prochain comme soi-même, et l'aumône légale annuelle complète cela en permettant à ceux qui n'ont pas encore du travail d'ouvrir leur propre affaire par cette aumône légale, et ainsi de sortir de la pauvreté. L'état veille sur l'ensemble, et peut être saisi à tout instant par n'importe quelle personne ou groupe de personne, ou leur représentant choisit par les populations qui lui ont confié cette mission (et qui le plus souvent à ça propre affaire lui permettant de subvenir à ses besoins), sans mobiliser des députés et des sénateurs, payer pour cela tous les mois, et l'état constate les besoins, et les satisfait dans l'immédiat soit en mobilisant les fonds ou les ressources disponibles, soit en faisant immédiatement appel à la solidarité, soit en proposant un projet si ce n'est pas pris en compte dans les projets publics en cours ou à réaliser, projet qui est validé par les populations par leurs contributions volontaires. Ainsi l'état employait peu de fonctionnaires permanents des fonctionnaires à durée déterminée pour la réalisation des projets ou des missions qui étaient pris en charge avec leurs les familles (et le bon fonctionnement des affaires qu'ils ont laissés pour se mettre au service de l'état était assuré par la solidarité, et une des responsabilités de l'état était de faire en sorte que cette personne retrouve son affaire intacte ou en croissance, à la fin de sa mission pour l'état ou une affaire équivalente) et si le décès du fonctionnaire survenait pendant sa mission, ou son service pour l'état, sa famille était définitivement prise en charge par l'état, jusqu'à ce qu'elles deviennent indépendantes et ne sont plus besoin de l'aide de l'état. Ainsi avec nettement moins de fonctionnaires que le système laïque, l'état arrivait à accomplir la mission que Dieu lui a confiée qui est satisfaire les besoins de toutes les populations, rendre justice et la faire régner dans leur pays et sur terre, en appelant les autres pays à cela, par des conversions de pays entier.

Conclusion au sujet de la séparation des pouvoirs et de la justice

Tout cela montre que si le dirigeant n'est pas pieux et ne craint pas Dieu, il fera inéluctablement des abus et des injustices, et nuira à sa population, et seule la crainte de Dieu peut permettre à un dirigeant d'éviter de commettre ses excès quand il a le pouvoir. Les trois qualités citées ci-dessus sont donc indispensables pour un dirigeant, afin qu'il réalise la mission que Dieu lui a donnée sur terre, et la séparation des pouvoirs n'est pas une solution pour limiter ou empêcher les injustices du chef, au contraire, elle ne fait que multiplier les sources d'injustices, et d'insatisfaction des populations. L'exemple du consolateur, a montré le meilleur exemple de séparation des pouvoirs, tout en concentrant tous les pouvoirs entre ses mains, par qu'il était pieux, c'est-à-dire que connaissait excellemment le livre de Dieu, et donc connaissait bien son métier, et connaissait bien Dieu, et le craignait et l'aimait plus que tout, et c'est cela qui lui permettait de ne plus faire d'injustices ni d'abus et d'avoir d'aussi bon résultat. Et au contraire la séparation des pouvoirs n'empêche pas ces abus, elle ne fait qu'aggraver les injustices en les multipliant et en gonflant inutilement les charges du contribuable.

Il est donc indispensable de réparer d'abord les individus afin qu'ils puissent éviter les injustices dans tous les domaines, par la crainte et l'amour de Dieu en leur faisant vivre tous les plaisirs avec les créatures multipliées à l'infini, qui sont les plaisirs de l'adoration exclusive de Dieu, puis en leur apprenant ce qu'est la justice et l'injustice de manière exhaustive, comme le montre livre de Dieu préservé, qui est le consolateur que Jésus a ordonné de suivre après lui. Ensuite, les personnes ainsi formées pourront réparer n'importe quel système, entrepris, états qui leur sont confiés pour éliminer toutes les injustices que comportent leurs fonctionnements, et pourront occuper n'importe quelle fonction sans commettre d'injustice à personne, ce qui économise les coûts de fonctionnement et les divise par 100 ou 1000 ou plus, par rapport à la situation où les individus ne sont pas réparés.

I.8.3) La justice basée sur livre de Dieu préservé, qui est le consolateur que Jésus a ordonné de suivre après lui a permis l'élimination de toutes les injustices à l'époque du consolateur, et la rectification de tous les comportements par le pardon et la formation essentiellement

(Par les décisions de justice préconisées par le livre de Dieu qui est le consolateur, l'Esprit saint, qui privilégie, la miséricorde, le pardon, l'appel au repentir, ainsi que la formation, l'éducation, la prévention, sur les sanctions respectent le droit des victimes et permettent l'élimination définitive des injustices dans la société à tous les niveaux, en permettant aux coupables de se réformer pour éviter les récidives (le jugement). Voici le détail ci-dessous).

Le consolateur (p) a dit « Ceux qui ne parlent pas (la voiture, le puits, etc..), sont quitte de jugement, même s'ils ont causé la mort d'un être humain. Ne sont jugés que les êtres humains qui en sont responsables.

L'objectif des décisions de justice rendues basées sur les enseignements du consolateur (*peu suivis à ce jour, par ignorance des principes de miséricorde qui ont toujours caractérisé cet enseignement****) ne sont pas de sanctionner, mais d'améliorer les comportements des populations et de mettre définitivement fin au mal et aux injustices afin de restaurer un climat de sécurité, de paix, de justice, de fraternité dans la société. Personne de doit faire du mal à son prochain, ni à soi-même,*** *et la pratique des enseignements du consolateur le permet naturellement cela pour tous en étant satisfait et heureux, mieux que dans toute autre situation, comme cela a fait ses preuves à plusieurs reprises dans le passé comme cela est montré dans le chapitre suivant.*

*C'est pourquoi, dans le cadre la préservation du droit des victimes qui sont dédommagées et leur droit restitué, la justice divine fondée sur le livre de Dieu qui est le consolateur, fait privilégier, l'amour du prochain, la miséricorde, le pardon, l'appel au repentir pour tous les péchés, la formation, et l'éducation afin que les gens ne nuisent plus ou ne fasse plus d'injustices, la prévention contre les injustices, sur les sanctions. Le consolateur, l'Esprit saint, a enseigné "****éloignez les châtiments des croyants (et des gens en général)",*** *car Dieu a envoyé le consolateur, comme son nom l'indique, pour faire miséricorde à toute l'humanité comme il le dit :* ***Chapitre 21, verset 107. Et nous ne t'avons envoyé qu'en miséricorde pour l'univers.*** *»*

Comment éloigner les sanctions des gens, dans le cadre des lois divines comme cela a été ordonné ?

Premier exemple : *Au sujet d'un voleur dont s'est plaint une victime, au consolateur, l'Esprit saint, réclamant ainsi la justice, le consolateur, l'Esprit saint, a ordonné qu'on lui applique la sanction divine correspondante à son crime qui s'il se multiplie comme on le constate en Afrique, et qui est principalement la conséquence de l'usure (qui est du vol), que leur impose les pays dits à forte monnaie, ainsi que d'autres formes, d'usure et d'injustice dans le monde et en Afrique, 25 000 enfants de moins de 5 ans meurent à cause de ces vols massifs que subit l'Afrique, soit près de 9 millions d'enfants de moins de 5 ans. La formation du voleur à la pratique du livre de Dieu, lui permet d'arrêter définitivement de voler sans sanction et c'est pourquoi, la première de chose à faire avant de sanctionner, est d'abord d'inviter la personne à se repentir et à aller se former aux enseignements du consolateur que Jésus a ordonné de suivre après lui en réparant l'injustice subie à l'amiable sans se plaindre à la justice qui serait alors obligée d'appliquer la sanction divine sur le coupable. C'est pour éviter ces millions de morts d'innocents à cause de vol, quand cela se multiplie dans la société, comme c'est le cas dans les pays laïques, ou les pays où la population ne sont pas formées aux enseignements du consolateur, que Dieu a ordonné, aussi bien dans l'Ancien Testament que dans le nouveau, ainsi*

que dans le livre qui est le consolateur, de sanction sévèrement le voleur. Ce qui a été exécuté sur le coupable dans l'exemple cité ci-dessus. Puis la victime a regretté en revenant pour intercéder en faveur du voleur auprès du consolateur, qui lui a dit : ***« pourquoi ne l'as-tu pas fait avant (que je sois obligé de lui appliquer la sanction divine correspondante ».***

Donc, le fait d'éloigner les sanctions des gens consiste aussi à se pardonner les uns les autres et résolvant l'injustice subie à l'amiable y compris en menaçant le coupable, d'une plainte à la justice qui entraînerait l'application de la sanction dissuasive sur lui qu'il ne pourra supporter que péniblement, mais sans aller se plaindre à la justice (qui sera obligée dans ce cas d'appliquer la sanction sur le coupable comme Dieu l'a ordonné), et cela tant que cela est possible, car Dieu aussi encourage à cela, en disant au ***Chapitre 16, verset 126. Et si vous punissez, infligez [à l'agresseur] une punition égale au tort qu'il vous a fait. Et si vous endurez… cela est certes meilleur pour les endurants. C****ela peut être mis en œuvre par tout individu, s'il pense qu'il peut résoudre l'injustice qu'il a subie, par la menace de se plaindre à la justice et par l'appel du coupable à se repentir et à se former, sans recourir à la plainte à la justice.*

Deuxième exemple : *Éloigner les châtiments des gens signifie pour le juge que les décisions de justice, tout en faisant respecter les droits de victimes, qui doivent être toujours satisfaites du jugement rendu sans faire d'injustice, doivent faire tout ce qui est possible dans les limites de ce que Dieu a ordonné (sachant que Dieu est le plus miséricordieux des miséricordieux et n'ordonne que ce qui est dans l'intérêt de tous), pour éloigner les sanctions des gens :*

1 — en rendant un jugement conforme à ce que Dieu a ordonné, mais par prévention, en informant régulièrement ou en faisant informer régulièrement des possibilités de règlement à l'amiable en conformité avec le livre de Dieu, avant de se plaindre à la justice, ainsi des possibilités de menace du coupable, de se plaindre à la justice, s'ils ne restituent pas le droit de la victime en se repentant et en allant se former aux enseignements du consolateur, qui lui permettent d'arrêter définitivement ses injustices. Puis après les jugements rendus, tout en préservant les droits des victimes qui doivent retrouver leurs droits perdus dans tous les cas, le juge doivent orienter le plus possible les coupables, et les populations vers les formations afin qu'elles apprennent à ne plus nuire, comme l'exemple de l'envoyé de Dieu qui a été enseigné par l'ange Gabriel (p) l'a montré pendant toute sa vie chaque fois que cela était possible, où il a passé toute sa vie à former les populations à cela alors beaucoup d'entre elles faisaient les plus grands crimes auparavant, en les appelant au repentir pour ensuite les former ce qui leur a permis d'arrêter ces nuisances (et cela tant qu'elles n'en ont pas fait l'apologie de ces crimes, voulant ainsi corrompre la société à les faisant devant plusieurs témoins ou en les publiant à plusieurs personnes) comme Dieu lui-même en témoigne à travers ce verset : Chapitre 3, verset 159. C'est par quelque miséricorde de la part de Dieu que tu (Messager de Dieu*) as été si doux envers eux ! Mais si tu étais rude, au cœur dur, ils se seraient enfuis de ton entourage. Pardonne-leur donc, et implore pour eux le pardon (de Dieu*). Et consulte-les à propos des affaires. Puis une fois que tu t'es décidé, confie-toi donc à Dieu*, Dieu* aime, en vérité, ceux qui lui font confiance.*

2 — Les décisions de justice doivent éloigner les châtiments des gens en exigeant obligatoirement trois ou quatre témoins (ou moins s'ils sont dignes de confiance et jurent sur Dieu) suivant la gravité des conséquences et en dédommageant la victime dans tous les cas même s'il n'y a pas suffisamment de preuve contre l'accusé pour le rendre coupable (quitte à ce que l'état paye lui-même le dédommagement de la victime en lui payant le prix du sang, si les témoignages ne sont pas suffisants pour faire de l'accusé un coupable ou si le coupable n'a pu être identifié, ce qui n'est pas non plus une injustice, car l'état à la responsabilité de défendre la sécurité de toutes les populations ainsi que de les former, et le fait qu'il ait encore des

nuisances l'implique directement ou indirectement. Dieu dit : ***Chapitre 66, verset 6. ô vous qui avez cru ! Préservez vos personnes et vos familles, d'un Feu dont le combustible sera les gens et les pierres, surveillé par des Anges rudes, durs, ne désobéissant jamais à Dieu* en ce qu'il leur commande, et faisant strictement ce qu'on leur ordonne.)***

3 — Les décisions de justice doivent éloigner les châtiments des gens, même en feignant de ne pas entendre à trois reprises, l'accusation, quand c'est la personne qui s'accuse elle-même afin qu'on lui applique les sanctions divines comme le messager de Dieu l'a fait à plusieurs reprises pour éloigner les châtiments des gens, en informant les gens sur leurs droits et les comportements à adopter pour éviter de nuire, et pour éviter les sanctions et en motivant les gens à se former sachant que la formation de ses populations est un des premiers devoirs de tout dirigeant comme le verset cité ci-dessus l'a montré.

C'est pourquoi, l'existence de crime, de nuisance ou d'injustice dans une société est une preuve de manque d'éducation ou de formation des populations coupables de ces injustices, aux enseignements du consolateur qui tous sont tous basés sur ce livre de Dieu, dont les références sont données au fil de la lecture (après que suffisamment de preuves convaincantes aient été données), car cette formation ou éducation donne la force spirituelle à tout individu qui la suit, de se maîtriser et de ne plus faire du mal à son prochain ou à soi-même comme cela est montré ci-dessous.

I.8.4) Comment l'éducation a pu être la cause de l'élimination des injustices à l'échelle de tout un pays et d'un ensemble de pays

L'un des *buts des lois divines est de protéger les sociétés, les familles, les personnes, leurs honneurs et leurs biens et la religion (qui est le garant de la justice de la paix et du bonheur pour tous) contre toute injustice, ou nuisance, car Dieu les a rendus sacrés et veut le bonheur de tous et a fait enseigné par l'ange Gabriel, la pratique de ce livre de Dieu, qui permet la justice pour tous et dans tous les domaines en identifiant et expliquant dans tous les domaines, ce que sont les nuisances à autrui ou les injustices (qui sont les interdits dans ce livre de Dieu), et ce qui est juste (la liste des grands péchés ou des droits dans le chapitre précédent est un extrait). Cela est indispensable et sert de référence pour pratiquer la justice, et le jugement dans tous les domaines, car sans connaissance de ce qu'est la justice, il ne peut y avoir de justice. Puis, la pratique de ce livre de Dieu a donné aux populations qui y ont été formées, les moyens spirituelles pour arriver à pratiquer cette justice dans tous les domaines en ne nuisant à personne, par le fait de leur apprendre à vivre le plaisir infini de l'adoration de de Dieu* qui rend insignifiant tous les autres plaisirs réunis comme l'infini rend le chiffre 1 insignifiant, permettant ainsi à la personne de se maîtriser face aux interdits du lire de Dieu afin de ne pas nuire à autrui et de respecter les droits de Dieu, et aussi par une connaissance parfaite de Dieu, et de ce qu'est la justice dans tous les domaines.*

Donc, le plus urgent est de former les populations à cela, pour éliminer les nuisances dans la société, cela vaut mieux que de multiplier les policiers, car quand le policier s'en va, le malfaiteur, il fera le mal contre lequel, le policier le gardait. Mais quand le malfaiteur est formé aux enseignements du consolateur, et à la preuve, irréfutables, qu'il rendra compte de toutes ses actions à Dieu, et que ces mauvaises actions, lui rendent la vie exécrable dans ce monde, que le contraire c'est-à-dire, les bonnes actions et le respect des droits d'autrui, lui entraîne l'augmentation de tous ces bienfaits dans ce monde, et lui rende la vie aisée et heureuse, et le mettent sous la protection de Dieu et lui permet d'éviter tous les malheurs dans ce monde avec ceux qui lui sont chers, s'ils pratiquent aussi les mêmes enseignements en demandant protection à Dieu et en lui demandant ce dont il a besoin pour être heureux, alors dans ce cas,

le plus grand malfaiteur est prêt à faire les efforts pour se corriger et arrêter ces nuisances à autrui afin de rechercher l'agrément de Dieu, qui est à la condition de toutes les protections et des bienfaits dans ce monde et dans l'au-delà, et cette personne fait tout alors pour se mettre en conformité parfaite avec les ordres de Dieu en respectant les droits de Dieu et de toutes ses créatures et ne fait plus de mal, d'autant plus qu'il sait que Dieu le voit à tout instant et sait tout de lui, même ce qu'il pense. Le plus efficace est donc de montrer rapidement à toutes les populations ces preuves irréfutables, puis ensuite de les former à ce qui va leur permettre d'arrêter toute nuisance.

Donc dans une société qui veut éliminer les nuisances ou les injustices, il est indispensable de généraliser, l'éducation à la pratique des enseignements du consolateur, qui couvrent tous les domaines de la vie en montrant la justice et la meilleures solution, et qui est un plaisir en soi supérieur à tous les autres réunis, ce qui de fait rendra quasiment inexistantes les cas de sanctions dont certaines peuvent être dissuasives afin de protéger les sociétés contre les récidives. Les autorités doivent donc évaluer les populations ayant des déficits dans leurs éducations à ces enseignements par prévention, afin de combler leurs déficits en la matière. Ces mesures de prévention sont indispensables pour mettre fin aux nuisances dans la société, ainsi qu'aux sanctions, dont certaines peuvent être extrêmement douloureuse, si la victime ou ses représentants ne pardonnent pas le mal qui leur ont été faits.

I.8.5) Comment la prévention a pu participer à l'élimination de toutes les injustices dans le pays

Cela concerne les dispositions qui sont prises dans ce livre divin, qui est le consolateur pour empêcher ou rendre difficile la violation des interdits de Dieu, qui sont les violations des droits de Dieu ou de ceux des créatures, et tout ce qui y mène, qui sont nuisibles à tous. Par exemple concernant le vol, ce livre divin provenant du consolateur ordonne l'assistance et la solidarité à tous les niveaux, ce qui oblige les plus nantis à veiller à la satisfaction des besoins des moins nantis dans leur famille, des orphelins et dans leur voisinage (sécurité, santé, boire, manger, s'habiller, se loger, se déplacer, s'éduquer, connaître et pratiquer le message authentique de Dieu qui mène au bonheur dans ce monde et au Paradis dans la vie éternelle en évitant l'enfer, avoir un travail, fonder une famille, avoir un environnement sain), et cela est une condition pour les riches et les plus aisés, pour éviter l'enfer et ne pas perdre le bénéfice de leur foi : chapitre 4,36. Adorez Dieu et ne lui donnez aucun associé. Agissez avec bonté envers (vos) père et mère, les proches, les orphelins, les pauvres, le proche voisin, le voisin lointain, le collègue et le voyageur, et les esclaves en votre possession, car Dieu n'aime pas, en vérité, le présomptueux, l'arrogant… Chapitre 2, verset 219… Et ils t'interrogent : « que doit-on dépenser (en charité) ? » Dis : « l'excédent de vos biens. » Ainsi, Dieu vous explique ses versets afin que vous méditiez. Le consolateur enseigne que : « Il est difficile pour le riche de rentrer au Paradis, sauf s'il donne ses biens (ceux qui dépassent ses besoins et ceux de sa famille sans gaspillage), à droite à gauche, jusqu'à épuisement, et ils sont très peu nombreux à le faire ». Dieu a en effet dit : Chapitre 9, verset 34. ô vous qui croyez ! Beaucoup de rabbins et de moines dévorent, les biens des gens illégalement et [leur] obstruent le sentier de Dieu*. À ceux qui thésaurisent l'or et l'argent et ne les dépensent pas dans le sentier de Dieu*, annonce un châtiment douloureux. Quand on voit ces millions d'enfants et ces centaines de milliers de femmes qui meurent de faim ou par manque de soin à cause de la pauvreté, et qui des milliers de milliards seraient thésaurisés dans les banques ou en attente d'intérêt non servi, on comprend facilement le mal que cela comporte et ces gens on intérêt à se repentir à Dieu en lui demandant pardon et à se convertir a les enseignements du consolateur qui sont tous basés sur ce livre de Dieu en pratiquant le livre de Dieu qui est le consolateur, l'Esprit saint, l'esprit de vérité selon l'exemple prophétique, ce qui est le seul chemin pour éviter l'enfer et avoir le paradis et pour éviter les malheurs et les crises dans ce monde et avoir le bonheur pour tous*

comme à l'époque prophétique et les années qui ont suivi.

L'obligation de solidarité, porte sur les surplus après la satisfaction totale de ses propres besoins, qui doivent être donnés aux nécessiteux ou dépensés dans la voie de Dieu en œuvrant pour la conversion des gens aux enseignements du consolateur, pour la construction d'une société basée à tous les niveaux et dans tous les domaines, sur le livre de Dieu, pour protéger les faibles contre les agressions des injustes et préserver ainsi leur vie, par la force si les rappels à l'ordre verbaux ne suffisent pas. Cette solidarité quotidienne est complétée par le versement annuel du droit du pauvre, prise sur les sommes thésaurisées (2,5 %), pour être données aux pauvres dans leur voisinage, afin de les faire sortir de la pauvreté, ou par le versement de l'impôt annuel de capitation pour ceux qui ne croient pas aux livres de Dieu (dont le pourcentage est à peu près du même ordre).

Ainsi dans une société qui pratique le livre de Dieu qui est le consolateur, exister d'être humain dont les besoins fondamentaux ne sont pas satisfaits, par la formation, le commerce et la solidarité, si tous les membres de cette société jouent leurs rôles comme cela est ordonné par le livre de Dieu, et donc personne n'a besoin de recourir au vol (ce qui rend les sanctions quasi inexistantes comme la fin de la révélation du livre de Dieu, qui est le consolateur), d'autant plus que les populations sont formées pour répugner toutes ces injustices, par l'adoration exclusive de Dieu, en leur donnant les moyens spirituels suffisants pour s'en préserver. Chapitre 5, verset 3. … Si quelqu'un est contraint par la faim, sans inclination vers le péché… alors, Dieu est Pardonneur et Miséricordieux. La personne qui vole pour survivre est cependant fautive, car elle peut expliquer sa situation, au lieu de voler, et elle trouvera des gens pour l'aider. Ce genre de personne ne devra suivre un programme de formation pour ne plus nuire à autrui, mais dans un premier temps elle n'est pas sanctionnée, mais aidée, si c'est pour survivre qu'elle a dû faire ce vol, autrement elle peut être sanctionnée sévèrement, car elle n'a vraiment pas besoin de voler, car tout le monde est prêt à l'aider.*

Ce système de prévention efficace existe dans tous les domaines où peuvent exister des nuisances à autrui, et si tout le monde met en pratique les ordres de Dieu en la matière ordonné par son livre qui est le consolateur, les nuisances vont inéluctablement disparaître. Arrêtons donc de laisser nos populations dans nos pays, se faire du mal à eux-mêmes, en ne se formant pas aux enseignements du consolateur, d'autant plus que c'est l'un des premiers devoirs de tout dirigeant de pays, de tout responsable et de tout chef de famille, s'il veut être sauvé de l'enfer le jour dernier, à commencer par le président de la République ou le roi (si le pays est un royaume), car Dieu dit : ***Chapitre 66, verset 6. ô vous qui avez cru ! Préservez vos personnes et vos familles, d'un Feu dont le combustible sera les gens et les pierres, surveillées par des Anges rudes, durs, ne désobéissant jamais à Dieu* en ce qu'il leur commande, et faisant strictement ce qu'on leur ordonne.***

I.8.6) ***Comment la connaissance de l'existence de sanctions dissuasives a pu participer à ce succès en poussant les gens à aller se former, réduisant ainsi massivement le nombre de sanctions***

(4 sanctions en 23 ans concernant l'adultère dont ce sont eux-livré pour être sanctionné, malgré que la justice s'est détournée d'eux à trois reprises. En effet, par *les sanctions, si le coupable a fait l'apologie de son crime, où a eu des comportements allant dans ce sens, car si elle fait son péché en cachette personne ne doit la dénoncer à la justice, mais tout le monde doit cacher son péché et l'appeler à se repentir et restituer à la victime tous ces droits auxquels elle a porté atteinte, sauf si c'est un récidiviste qui a été appelé au repentir en vain, et son repentir à Dieu suffit pour qu'elle soit pardonnée.)*

Ce chapitre traite des catégories de sanctions dissuasives pour protéger ou défendre la société

et la vie des gens, sanctions qui ne sont applicables uniquement qu'à ceux qui ne cachent pas leurs péchés, et le font devant plusieurs témoins (quatre témoins pour les cas graves). Et le fait de ne pas appliquer les sanctions dans ce cas ouvre la porte à leur prolifération, dont la conséquence est la perte de millions de vies humaines à l'échelle d'une union de pays, alors que la formation aux enseignements divins qui permet de vivre des plaisirs infiniment plus grands et d'éviter définitivement de commettre ces crimes qui portent atteinte aux droits des gens, et Dieu pardonne à tous en cas de repentir sincère, ce qui annule toute sanction si la personne ne l'a pas montrée aux gens. Ainsi à cause de vol, par l'usure que subit l'Afrique de la part des pays dits à fortes monnaies, et à cause des autres formes d'usure ou de vol qui sont pratiqués dans le monde, y compris en Afrique, 25 000 enfants de moins de 5 ans meurent chaque jour, soit près de 9 millions d'enfants de moins de 5 ans. À cause de l'adultère et de la fornication, 1,2 million bébé en formation au sein de leur mère sont tués par l'avortement, et à cela fait plus de 43 millions de bébés en formation qui sont ainsi tués à l'échelle mondiale chaque année, et plus de 50 % des mariages se termine par de divorce dans les grandes villes, dont 45 % pour fauté grave. À cause de l'alcoolisme, 49 000 vies humaines sont perdues et plus de 38 milliards d'euros, chaque année dans ce pays modèle de nombreux pays laïques, et 1,8 million de vies perdues à l'échelle mondiale. À cause de la calomnie, plusieurs centaines de milliers de morts innocents sous les bombardements aveugles sur les populations civiles innocentent en Irak lors de la deuxième guerre en Irak. Tous les crimes entraînant des sanctions divines dissuasives, ont ainsi des conséquences destructrices en vie humaine, si cela se multiplie dans la société, ce qui explique la formation aux enseignements du consolateur à toutes les populations pour arrêter cela, y compris aux coupables de ces crimes qui ne montre pas leur péché, et les sanctions dissuasives à ceux qui montrent leur péché aux gens, car dans ce cas, si ces sanctions ne sont pas appliquées, cela laisse la possibilité à ce que cela se multiplie avec toutes les conséquences destructrices en vie humaine que cela comporte, et c'est cela qu'il faut éviter par les sanctions que Dieu a ordonnées dans ce cas où les coupables montrent leurs péchés à plusieurs témoins, ce qui mène vers la multiplication des ces crimes, et des millions de morts d'innocents.

***En effet, comme déjà dit ci-dessus, la formation aux enseignements du consolateur permet à toute personne de corriger ses comportements afin de ne plus nuire à personne**, car elle apprend la personne à vivre les plus grands plaisirs qui n'ont pas de limite dans leur augmentation, qui sont ceux de l'adoration exclusive de Dieu lui-même, et qui rendent insignifiant tous les autres qu'il a connus, jusqu'alors, comme l'infini est supérieur à 1, ce qui permet à toute personne d'avoir la force de ne plus faire du mal à son prochain ou aux créatures à cause des plaisirs ou passions insignifiants de ce monde (femmes, argent, pouvoir, enfants, ou autre). La connaissance exhaustive de ce qu'est la justice permet ainsi à ces personnes de respecter les droits de tous, ce qui est aussi le chemin du paradis et de la plénitude des bienfaits dans ce monde. Donc la possibilité est ouverte à toute personne de ne plus nuire aux gens ou aux créatures rien qu'en se formant aux enseignements du consolateur que Jésus a ordonné de suivre après lui.*

Par contre, les enseignements du consolateur basé sur ce livre de Dieu interdisent à tous de nuire aux gens et aux créatures** et Dieu pour cela, a rendu sacrée, la vie, les biens et l'honneur des gens et à montrer ce que sont les injustices dans tous les domaines en les interdisant et en permettant par son adoration exclusive, quiconque fais du mal aux gens, la victime a alors le droit pour elle et elle a alors le droit soit de pardonner, soit de réclamer le talion à la justice, soit comme allègement de réclamer un dédommagement pour le sang versé qui est le prix du sang comme le dit ce verset, mais Dieu encourage les gens à pardonner leur prochain d'autant plus que si ce dernier n'a pas fait exprès, et ceux qui pardonnent aux gens seront à leur pardonner par Dieu et feront partie des premiers à rentrer au Paradis, selon le livre de Dieu que Jésus appellé le consolateur, et Dieu dit à ce sujet : **Chapitre 24, verset 34 : La bonne action et la mauvaise ne sont pas pareilles. Repousse (le mal) par ce qui est

meilleur (le bien)…… chapitre 16, verset 126. Et si vous punissez, infligez [à l'agresseur] une punition égale au tort qu'il vous a fait. Et si vous endurez… cela est certes meilleur pour les endurants. *Cependant si la victime choisit le talion, Dieu dit* ***chapitre 6 versus 164 : Chacun n'acquiert [le mal] qu'à son détriment : personne ne portera le fardeau (responsabilité) d'autrui.*** *(Seul celui qui est coupable subit le talion, et non sa fille ou quelqu'un d'autre, comme cela se faisait avant).*

L'impunité encourage les récidives comme le montrent les derniers bombardements en Irak qui ont fait 650 000 morts innocents, qui ont suivi ceux des populations civiles innocentes en Palestine à Gaza, 1500 morts, la majorité des femmes et des enfants, qui ont suivi les bombardements de Jénine, qui ont fait des centaines voire plus d'un millier de morts innocents. Après ceux de Gaza, les bombardements des populations civiles innocentes en Afghanistan alors que ces femmes et ces enfants ainsi que ces pères de famille paisibles qui ont été bombardés n'étaient en rien concernées par le terrorisme, qui ne pouvait concerner qu'un groupe organisé, qu'il est toujours possible de capturer en envoyant un commando et cela ne fait aucune victime collatérale. Mais la coalition de pays formée pour bombarder l'Irak, a choisit des bombardements massifs et aveugles qui ont fait plusieurs centaines de milliers de morts parmi les populations civiles innocentes en Afghanistan, et ces crimes massifs sont restés impunis encourageant ces types de dirigeants criminels à recommencer. D'autres bombardements similaires ont suivi, ce qui montre que l'impunité encourage la récidive et ce sont les innocents qui payent cela de leur vie. Cela justifie les sanctions pour ceux qui font exprès de faire des crimes, d'autant plus qu'il a toujours la possibilité pour le criminel de se former, afin de ne plus avoir envie de faire ces crimes et ainsi de rectifier définitivement ses comportements.

Même malgré, les péchés des gens (qui sont des atteintes graves aux droits d'autrui) le simple repentir suffit pour qu'ils soient pardonnés de Dieu *et les enseignements du consolateur qui sont tous basés sur ce livre de Dieu, comme les chapitres, précédent l'ont montré, privilégient toujours, l'appel au repentir, le pardon, la formation des populations, afin qu'elles ne nuisent plus aux gens, la prévention, à la sanction, car tant que la personne n'a pas fait l'apologie de ses péchés, ou ne les a pas faits devant plusieurs personnes, dans ce cas, son affaire n'est pas portée devant les autorités judiciaires, les sanctions pour protéger la société qui sont dissuasives, et ne lui sont pas appliquées et la personne peut se faire pardonner de Dieu par un repentir sincère. Les ordres de Dieu provenant du livre qui est le consolateur encouragent tout le monde à cacher les péchés d'autrui, car ils enseignent que celui qui cache les péchés de son prochain, Dieu lui cache ses péchés le jour dernier en lui pardonnant, ce qui permet d'aller au Paradis. Beaucoup d'enseignements du consolateur vont dans le même sens, ce qui permet d'éloigner les châtiments des gens et de leur donner la possibilité de se repentir et de former afin d'éviter de nuire à autrui, comme l'envoyé de Dieu qui transmet les enseignements du consolateur l'a dit : «* ***éloignez les châtiments des gens*** *» et Dieu dit* ***Chapitre 21, verset 107. Et nous ne t'avons envoyé qu'en miséricorde pour l'univers.) »*** ***T****out cela doit se faire dans le respect des droits des victimes à qui Justice doit être toujours rendu.*

Si malgré toutes ces dispositions prévues dans le livre de Dieu, pour former les gens à vivre le plaisir, et le bonheur infiniment supérieur à tous les autres de l'adoration exclusive de Dieu, qui rend insignifiant tous les autres plaisirs et bonheurs réunis avec les créatures, comme l'infini est supérieur à un, ce qui rectifie tous les comportements en les rendant justes par la connaissance complète de ce qu'est l'injustice et la justice, que donne la formation au livre de Dieu, la personne se détourne de tout cela et nuit gravement aux gens, *en faisant en plus l'apologie de son crime en le disant aux gens ou en le faisant devant plusieurs témoins (quatre ou plus pour l'adultère et la fornication), sans* ***prendre***

aucune précaution pour se cacher, *donc de manière délibérée (ce qui ne peut qu'encourager la prolifération de ces crimes qui entraîne des millions de morts d'innocents si ce n'est pas sanctionner), la personne risque alors les sanctions dissuasives, sanctions dont le but n'est autre que protéger la société afin que personne ne nuise à personne, et de protéger la vie de milliers innocents, contre la prolifération de ces crimes qui font des milliers de victimes innocentes comme on le constate à travers les statistiques, partout ou la loi de Dieu à travers son livre qui est le consolateur, n'est pas appliqué du tout, ou n'est pas correctement appliqué, comme cela est monté au début de ce chapitre. Et dans ce cas deux types de sanctions sont appliquées à ceux qui font l'apologie de leurs crimes aux gens, ou le font devant les gens (et rien ne les oblige à se comporter ainsi, car s'ils cachent leurs péchés, ils échapperont aux sanctions, et même dans ce cas, si quelqu'un les voit, cachant leurs péchés (adultère, fornication, vol, alcoolisme, calomnie, sauf les crimes de sang qui doivent être combattu par tous sinon la conséquence est la malédiction de Dieu, pour celui qui ne défend pas le tué), l'obligation de ce dernier est d'appeler le pécheur à se repentir, et à aller se former, et s'il accepte de faire cela, il ne doit pas être dénoncé à la justice. Ceux qui continuent à faire leurs péchés en cachette, pensant pour bénéficier de cette miséricorde divine pour continuer leurs injustices doivent savoir qu'ils supporteront les conséquences douloureuses de leurs injustices dans la discrétion, car Dieu dit* ***sourate 99 versets 7. Quiconque fait un bien, fût-ce du poids d'un atome, le verra, 8. et quiconque fait un mal, fût-ce du poids d'un atome, le verra.*** *le consolateur, a dit,* ***« celui qui fait l'adultère avec la femme d'autrui, quelqu'un d'autre fera l'adultère avec sa femme même si cela doit se faire par le trou d'une serrure. Si sa femme est pieuse, Dieu fera en sorte qu'il marie une femme qui n'est pas pieuse*** *(ou qu'il tombe amoureux d'elle au point de vouloir l'épouser)* ***et quelqu'un d'autre fera l'adultère avec cette femme pendant qu'il le sait »****. cela est inéluctable (c'est à chaque homme de faire l'effort d'arrêter de faire l'adultère ou la fornication avec la femme d'autrui. cela est la seule solution pour ne pas subir ces souffrances) ». deux catégories de peines sont infligées à ceux qui font exprès leurs crimes et qui à ceux qui en font l'apologie :*

1 — les peines correspondantes aux atteintes à la vie de la personne, ou à la personne : (si la personne n'a pas immédiatement demandé pardon à la victime et que cette dernière a porté plainte devant l'autorité judiciaire).

2 — les peines correspondantes à la société, à travers les atteintes à la vie, à la personne, aux biens, ou à l'honneur (pour ceux qui font leurs crimes délibérément devant plusieurs témoins, tentant ainsi volontairement ou non de corrompre la société et encourageant la prolifération de ces crimes).

Le consolateur a dit au juge de ne jamais juger quand il est en colère et de laisser tomber les punitions en cas de doute (la victime doit être cependant dédommagée tant que cela est possible et conforme au livre de Dieu).

–

Mais pour que ces peines soient appliquées, il est indispensable qu'il n'y ait aucun doute et que l'accusé soit coupable sans aucun doute possible, comme on voit le soleil. Pour cela il ne doit pas y avoir de contestation de la part de l'accusé, et si c'est le cas, l'accusation doit fournir les preuves que l'accusé est bien coupable, soit en jurant s'il est croyant et digne de confiance (mais l'accusé peut aussi jurer ce qui oblige à chercher des preuves supplémentaires), soit par des témoignages concordants de plusieurs personnes dignes de confiance, qui n'ont aucun lien avec la victime, soit d'autres preuves basées sur des indices fiables (le concours des laboratoires scientifiques n'est pas exclu ni interdit pour l'établissement de ces preuves, et tous ces frais supplémentaires constituent des préjudices supplémentaires subis par la victime si c'est elle qui supporte tout ou partie de la charge, qui devront être totalement remboursés par l'accusé, si ces preuves montrent sans aucun doute possible qu'il est coupable). Dans le cas, où

les preuves ne s'ont pas suffisantes, et s'il y a le moindre doute, dans ce cas, c'est l'état (l'autorité judiciaire supérieure), qui doit dédommager la victime, en lui payant le prix du sang en cas d'atteinte à la personne, et ce doute profite toujours à l'accusé qui est alors jugé comme innocent de ce dont il est accusé puis relaxé (car il ne doit jamais y avoir d'erreur judiciaire), car le consolateur enseigne ***« qu'il vaut mieux se tromper en pardonnant que de se tromper en sanctionnant*** *». Cela n'est pas toujours le cas dans les tribunaux laïques, car plusieurs erreurs judiciaires graves se sont produites, dont certaines ont fait l'objet d'un film.*

Cela montre, qu'en cas d'atteinte aux personnes, dans tous les cas, le droit de la victime est préservé dans le cadre d'un jugement rendu en se basant sur le livre de Dieu, selon les enseignements du consolateur, et elle reçoit le prix du sang, dont le montant dépend du préjudice subit par la victime, et pour chaque partie du corps atteint, un prix du sang est prescrit pour soulager la victime si elle est encore vivante ou sa famille si la victime est décédée, *et cela allègement pour ceux qui ont fait du mal sans faire exprès, mais qui ne remplace en aucune manière le prix d'une vie humaine qui n'a pas de limite, car Dieu dit :* ***Chapitre 5, verset 32…. Quiconque tuerait une personne non coupable d'un meurtre ou d'une corruption sur la terre, c'est comme s'il avait tué tous les hommes. Et quiconque lui fait don de la vie, c'est comme s'il faisait don de la vie à tous les hommes.***

C*ela n'est le cas dans les tribunaux laïques, si la victime n'a pas pardonné au coupable, et donc que le talion doit être appliqué forcément [surtout quand le coupable a fait exprès son crime et n'en éprouve aucun regret, comme le cas des meurtres commis par un homme jugé en Norvège, où le meurtrier nationaliste à l'excès après avoir tué plus de 70 personnes, tous des innocents en les poursuivant jusque dans la mer avec son fusil, annonce ouvertement aux familles des victimes et au tribunal, qu'il referait ses crimes alors que ses victimes ne lui ont rien fait. Ce criminel leur reproche simplement d'être pour l'Europe. Et ce criminel a fait ses crimes dans ce grand pays scandinave en comptant sur le fait qu'il ne risque pas sa vie en les faisant, car comme il l'a dit ou laissé entendre, il ne risque que quelque année de prison (et nous ajoutons, où il est bien traité aux frais des contribuables, dont certains sont ses victimes, et où il peut occuper son temps libre comme il veut, en étudiant et en faisant des activités intéressantes), puis il sera libéré pour bonne conduite au bout de quelques années]. La conséquence est que cela non seulement encourage les récidives de ces crimes comme les statistiques le montrent dans le monde laïque, où les crimes de sang, les atteintes à la personne, les coups et blessures, les agressions sexuelles, n'arrêtent pas d'augmenter malgré toutes les politiques de droite, de gauche ou du centre, et même des extrêmes dans certains pays, et aucune de ces politiques n'arrivent à éliminer les meurtres et ses autres crimes de la société qui restent des souffrances permanentes que vivent les populations. Selon le site www.planètescope.com, pour le cas de ce grand pays à 65millions d'habitants, par exemple, 665 homicides sont commis chaque année. Ces meurtres coûtent par exemple à cette union de 52 pays, 17 252 656 dollars à la date de recueil de ces statistiques en 2010 pour 9 855 meurtres par an, soit un coût moyen par meurtre de 1751 dollars, sans compter tous les bienfaits qu'une vie humaine peut apporter au pays et à l'humanité si elle est formée au livre de Dieu. Chaque jour dans le monde, 541 meurtres sont des récences laïques essentiellement, soit 197 333 meurtres par an, soit un meurtre toutes les 2,66 minutes. Dans ce pays modèle de nombreux pays laïques, 198 000 tentatives de viol ont été enregistrées par an, soit une tentative de viol toutes les 2,65 minutes. Parmi ses tentatives, 75 000 viols ont été effectués par an, soit un viol toutes les 7 minutes dans les années 2009 à 2012.*

Et quand il y a une amélioration relative, c'est au prix d'énormes investissements dans les systèmes de sécurité et dans les augmentations du nombre de policiers et de gendarmes, alors

qu'il est évident que même si l'on met un policier derrière chaque personne, il fera le mal ou le crime que le policier empêche de faire par sa garde, quand ce policier sera parti. Par contre, quand on forme ces criminels ainsi que toutes les populations à avoir les preuves indéniables du contrôle de Dieu sur lui, et du fait qu'il répondra de tous ses actes devant Dieu le jour dernier où il sera brûlé vivant et éternellement dans le feu de l'enfer s'il fait du mal, et qu'il subira les conséquences douloureuses du mal qu'il a fait par une vie douloureuse et malheureuse dans ce monde, toute personne à la vision de ces preuves comme s'il voit le soleil comme le permet la formation au livre de Dieu qui est le consolateur, sera obligé de faire les efforts qui sont indispensables pour rectifier sa conduite, et ne plus faire du mal ni aux gens ni entre eux et Dieu et ainsi on plus besoin de policier pour garder ce genre de personne, et c'est au contraire lui qui va œuvrer le reste de sa vie, non seulement pour ne faire que du bien et jamais de mal, mais inviter le monde entier à cela, afin d'être heureux sur terre et avoir le paradis après la mort en évitant l'enfer comme Dieu le promet dans son livre au chapitre ***chapitre 20, verset 124. Et quiconque se détourne de Mon Rappel*** *(le livre de Dieu qui est le consolateur)* ***mènera certes, une vie pleine de gêne, et le Jour de la Résurrection nous l'amèneront aveugles au rassemblement ». Chapitre 1, verset 6. Guide-nous dans le droit chemin, 7. le chemin de ceux que tu as comblés de faveurs. Et c'*** *est ce que vous avez constaté à travers tous les exemples donnés ci-dessus. Sub. Alors que tous ces crimes avaient totalement disparu à l'échelle de tout un pays, puis d'un groupe de pays ayant adhéré aux mêmes principes de justice pour tous, par la formation des populations aux enseignements du consolateur, ainsi que par la prévention que cela permet, puis aussi par les sanctions pour ceux qui doivent être sanctionnés. Mais cela encourage tous les voleurs à mains armées et les criminels en tout genre, à venir faire leurs crimes en Norvège, par ce qu'il n'y a pas le talion. Et c'est pourquoi Dieu dit, car c'est le seul cas qui reste, mais le tribunal laïque n'applique pas ce talion, ce qui constitue une injustice évidente vis-à-vis de la victime qui n'a pas pardonné, et personne ne peut lui imposer de pardonner non plus, car c'est elle qui a souffert ni ne paye le prix du sang à la victime qui n'a pas pardonné, mais soit condamne, à des peines d'emprisonnement, le coupable, qui est nourri, loger, et bien traité aux frais du contribuable, donc aux frais de la victime, qui ainsi au lieu d'être dédommagée par le coupable, ou par la justice, continue au contraire à subir des injustices par la partie des impôts qu'elle paye qui sert à entretenir, son coupable, alors qu'elle doit économiser au moins cette partie. Soit la justice peut même dans certains cas relaxer le coupable, par exemple pour vice de procédure, alors que la culpabilité du coupable est établie, ou par ce qu'il a payé une caution, dont ne bénéficie pourtant pas la victime. Le jugement des tribunaux laïque est soit dans ce sens, ou dans le cas où elle réclame un dédommagement au coupable, pour la victime, cela est exagéré.*

1) les peines correspondantes aux atteintes à la vie de la personne, ou à la personne :

Ce sont celles correspondantes aux atteintes à la vie, ou à la personne, en blessant une partie de son corps. si le coupable n'a pas immédiatement demandé pardon à la victime en la dédommageant, et que cette dernière porte plainte devant l'autorité judiciaire, cette dernière est obligée de lui rendre justice en suivant les ordres de Dieu qui est le consolateur qui est les suivants :

Concernant les blessures : Chapitre 5, verset 45. Et nous y avons prescrit pour eux vie pour vie, œil pour œil, nez pour nez, oreille pour oreille, dent pour dent. Les blessures tombent sous la loi du talion. Après, quiconque y renonce par charité, cela lui vaudra une expiation. Et ceux qui ne jugent pas d'après ce que Dieu a fait descendre, ceux-là sont des injustes.*

Concernant les atteintes à la vie : Chapitre : 4 versets 92. Il n'appartient pas à un croyant de tuer un autre croyant, si ce n'est par erreur. Quiconque tue par erreur un croyant, qu'il affranchisse alors un esclave croyant et remette à sa famille le prix du sang, à moins que celle-ci n'y renonce par charité. Mais si [le tué] appartenait à un peuple ennemi à vous et qu'il soit

croyant qu'on affranchisse alors un esclave croyant. S'il appartenait à un peuple auquel vous êtes liés par un pacte, qu'on verse alors à sa famille le prix du sang et qu'on affranchit un esclave croyant. Celui qui n'en trouve pas les moyens, qu'il jeûne deux mois d'affilée pour être pardonné par Dieu. Dieu* est omniscient et sage. 93. Quiconque tue intentionnellement un croyant, sa rétribution alors sera l'Enfer, pour y demeurer éternellement. Dieu* l'a frappé de sa colère, l'a maudit et lui a préparé un énorme châtiment. (Donc quelqu'un qui commet un homicide involontaire ne doit pas être tué, mais il doit payer le prix du sang correspondant qui est de 100 chameaux [ou sa valeur équivalente], à la famille de la victime, à moins que cette dernière y renonce par charité). Chapitre 2, verset 178. ô les croyants ! On vous a prescrit le talion au sujet des tués : homme libre pour homme libre, esclave pour esclave, femme pour femme. Mais celui à qui son frère aura pardonné en quelque façon doit faire face à une requête convenable et doit payer des dommages de bonne grâce. Ceci est un allégement de la part de votre Seigneur et une miséricorde. Donc, quiconque, après cela, transgresse aura un châtiment douloureux. 179. C'est dans le talion que vous aurez la préservation de la vie, ô vous doués d'intelligence, ainsi atteindrez-vous la piété.*

Dans ces cas, le droit divin donne le pouvoir à la victime quand c'est une blessure, soit à la famille de la victime quand c'est un meurtre, soit de pardonner, ce qui est mieux pour elle (comme le montre le verset suivant ***le chapitre 16, verset 126. Et si vous punissez, infligez [à l'agresseur] une punition égale au tort qu'il vous a fait. Et si vous endurez… cela est certes meilleur pour les endurants,)*** *soit de réclamer des dédommagements correspondant aux préjudices subits appelés prix du sang (et tous les cas de dédommagement correspondant à chaque cas de blessure sont prévus et prescrits de manière exhaustive, quelques exemples représentatifs sont montrés ci-dessous), soit de se venger en faisant subir le même préjudice à l'agresseur appliquant ainsi le talion (dans ce cas on attend que la blessure guérisse selon le messager de Dieu qui transmet les enseignements du consolateur [p] pour appliquer le talion si la victime ne pardonne pas et réclame le talion). Si le coupable veut éviter de subir le talion ou s'il n'a pas fait exprès, il doit se faire pardonner rapidement par la victime en lui présentant ses sincères excuses ainsi qu'à sa famille si nécessaire, puis en la dédommageant selon le livre de Dieu, avant que la victime ou ses parents ne portent plainte à l'autorité judiciaire, car dans ce cas, c'est la victime (ou sa famille en cas de meurtre) qui décidera si on doit appliquer ou non le talion (mais si le criminel n'a pas fait express, le talion ne lui sera pas appliqué, mais elle doit obligatoirement payer le prix du sang), ou pardonne ou réclame son droit au prix du sang.*

a) Le talion ne s'applique pas dans les cas suivant

selon le messager de Dieu qui transmet les enseignements du consolateur (p) qui dit : « le père n'est pas passible de la peine de mort de son fils ». Mais cela ne le fait pas échapper à la punition divine de l'au-delà en enfer éternellement, sauf s'il regrette et se repent à Dieu. Le cas du meurtre d'un mécréant dont le pays est en guerre contre l'état croyant sauf si le pays du mécréant à signer une convention de non-agression ou de protection avec l'état qui pratique le livre de Dieu, qui met ainsi les habitants de ce pays mécréant sous la protection de cet état qui pratique le livre de Dieu, alors dans ce cas le croyant qui est meurtrier dans ce cas précis, sera exécuté pobur le meurtre du mécréant sauf s'il n'a pas fait exprès dans ce cas, il doit obligatoirement versé le prix du sang de 100 chameaux, comme toute personne qui commet un crime involontaire, donc sans faire exprès, que cette personne soit un croyant ou non.

b) Le prix du sang correspondant à chaque blessure ou meurtre involontaire

Le prix du sang ne s'applique pas dans les cas suivants *: à l'époque de la révélation du livre de Dieu, deux personnes se battaient et l'un a mordu l'autre qui en voulant retirer sa main, pour éviter la douleur, lui a arraché la dent, et quand ils sont allés demander justice à l'envoyé de Dieu qui transmet les enseignements du consolateur (p), ce dernier a dit qu'il n'y aura pas de prix du sang. Donc toute action de ce genre qui nécessite le payement du prix du sang, si*

elle est entreprise par erreur pour éviter la douleur, est digne d'être excusée.

Le prix du sang est payé dans ces cas :

En cas de paiement de prix du sang, pour le meurtre sans faire express d'une personne, ou pour un meurtre délibéré d'une personne, mais le coupable est inconnu et c'est l'état qui doit payer le prix du sang à la victime, le prix de sang est fixé par Dieu à :

– – pour une personne, le prix du sang est de 100 chameaux, dont 40 femelles portant leurs fœtus. pour le meurtre d'un fœtus, le prix du sang est que celui qui a commis le meurtre doit libéré un esclave qu'il possède, ou l'acheter à son propriétaire pour le mettre au service des parents du fœtus (>les esclaves le deviennent quand des hommes libres déclarent en premier la guerre à Dieu qui les a créés, en faisant la guerre à l'envoyé de Dieu [p], ou en faisant la guerre aux croyants [dont le travail est pratiqué par la justice de Dieu, la seule vraie justice], ou en prenant des armes pour refuser de payer l'impôt, le djiza, à l'état croyant. Pour avoir mis en danger la vie des croyants ou celle du messager de Dieu, ces mécréants perdent ainsi leur liberté et leurs biens qui deviennent des butins de guerre comme Dieu le dit : chapitre 5, verset 1. Ils t'interrogent au sujet du butin. Dis : « Le butin est à Dieu et à son messager. » Craignez Dieu*, maintenez la concorde entre vous et obéissez à Dieu* et à son messager, si vous êtes croyants.).*

Le prix du sang concernant les blessures est :

– Pour le nez rendu défectueux, ou les deux yeux, la langue, les lèvres, un sexe, les testicules, et les deux lombes, le coupable doit payer 100 chameaux. Pour un seul pied, le coupable doit payer la moitié du prix du sang, c'est-à-dire 50 chameaux. Pour une fracture du crâne (n'ayant donc pas entraîné la mort), le coupable doit payer le 1/3 (le tiers) du prix du sang qui est de 100 chameaux. Il en est de même que pour le coup au ventre. Pour le coup qui casse un os, le coupable doit payer 15 chameaux, pour chaque doigt, il doit payer, 10 chameaux, pour une dent, il doit payer 5 chameaux. (Voir le livre « la réalisation du but », page 433), les avis divergent quant à son authenticité (mais il est confirmé par la suite de la lecture). Le messager de Dieu qui transmet les enseignements du consolateur (p) a dit « celui-ci et celui-ci sont égaux en montrant l'auriculaire et le pouce ». Ce qui veut dire qu'en matière de compensation tous les doigts sont égaux. Les dents aussi sont égales en matière de compensation selon le messager de Dieu qui transmet les enseignements du consolateur (p). Selon lui (p), « le prix du sang des doigts de la main et du pied est le même, 10 chameaux ».

– Selon le messager de Dieu qui transmet les enseignements du consolateur (p), le prix du sang d'un non croyant, qui il est sous la protection d'un état croyant, ou quand il vit dans un pays croyant, est la moitié du prix du sang d'un croyant, cela par ce qu'il n'adore pas Dieu, mais autre que Dieu, qui ne l'a pourtant crée que pour cela, et qui ne le fait vivre que pour cela, afin de la combler de bienfait dans ce monde et dans l'au-delà, car Dieu n'a pas besoin d'être adoré, et il est le premier des bienfaits dans tous les domaines, car c'est lui qui a crée tout ces bienfaits, dont il possède les qualités à l'infini et sans limites.

2) Les peines correspondantes aux crimes portant atteinte à la société, à travers les atteintes à la vie, à la personne, aux biens, ou à l'honneur : *(pour ceux qui font leurs crimes délibérément devant plusieurs témoins, tentant ainsi volontairement ou non de corrompre la société et encourageant la prolifération de ces crimes).*

Ne pas appliquer ces peines, encouragerait les récidives et les criminels potentiels à persévérer. Par exemple dans cet ensemble de 52 pays, durant une période de huit mois en moyenne, deux mille femmes étaient violées tous les jours (730 000 femmes violées dans l'année). La conséquence des vols massifs par l'usure des pays riches, tuent chaque jour 24 000 enfants de moins de 5 ans en Afrique, soit environ 9 millions par an, et 300 mille femmes. La polygamie sauvage à travers l'adultère et la fornication tuent 1,2 million de bébés

innocents au sein de leur mère qui aimerait pourtant vivre comme nous tous à ce stade de notre vie. On peut ainsi multiplier les exemples de massacres liés à la non-formation des gens aux enseignements du consolateur et à la non-application des sanctions correspondantes à ces crimes. Ceux qui jugent ces sanctions sévères doivent se poser la question suivante :

– faut-il il être sévère et dissuasif vis-à-vis de quelques criminels, qui déclarent ouvertement leurs crimes ou le font devant quatre témoins encourageant les gens à faire comme eux, en appliquant les sanctions divines qui correspondent au mal qu'ils ont fait aux gens, et en dissuadant tous les autres criminels potentiels qui comptaient faire ces crimes de recommencer, protégeant ainsi des milliers voire des millions de vies innocentes comme l'ont clairement montré les statistiques,

– ou faut-il ne pas appliquer ses sanctions aux criminels, encourageant ainsi les récidives qui se comptent par milliers au niveau d'un pays ou par millions à l'échelle d'un continent dans tous les pays où la loi divine selon le livre de Dieu que Jésus appellé le consolateur n'est pas appliquée, tuant ainsi ces innocents par milliers ou par millions chaque année ?

Toute personne sensée préfèrerait sauvegarder la vie de ces milliers et millions d'innocents en châtiant sévèrement comme Dieu l'a ordonné toute ces criminels, s'il le faut (et quelques exemples suffisent pour dissuader les autres criminels de continuer dans ce sens), d'autant plus que le fait d'apprendre et de pratiquer les enseignements du consolateur leur fait vivre le plaisir infiniment supérieur de l'adoration exclusive de Dieu, qui rend insignifiant tous les autres plaisirs de l'univers réuni comme l'infini est supérieur à un, ce qui donne à tous ceux qui vivent ces plaisirs et qui connaissent les droits de chacun de manière exhaustive comme le livre de Dieu l'a montré, de ne plus jamais nuire à autrui, car il a la force spirituelle de se passer de tous les plaisirs de ce monde en étant parfaitement heureux, plaisir qui sont la cause des passions qui conduisent certains à faire ces crimes qui font des milliers voire des millions de morts d'innocents chaque année, pour lesquels ils risquent ces sanctions divines dissuasives. D'autant plus que le messager de Dieu qui transmet les enseignements du consolateur a dit « Éviter ces saletés interdites par Dieu. Que celui qui en est souillé fasse recours à la miséricorde de Dieu* et qu'il se repente auprès de lui. En effet quiconque nous montre ses péchés, nous lui appliquerons la justice de Dieu* le très haut ». donc ces criminels ont toujours la possibilité en plus d'échapper à ces sanctions divines dissuasives, s'ils se font immédiatement pardonné par leur victime en les dédommageant comme Dieu l'a ordonné, et en ne déclarant pas ouvertement leurs crimes et en ne le faisant pas devant quatre témoins qui peuvent le déclarer pour rendre justice à la victime ou devant un témoin qui est prêt à le déclarer en proférant une malédiction contre lui-même et sur sa famille s'il a menti (cela est appelé par certains, le « juron » dans le livre de Dieu.*

En effet tant que l'affaire n'est pas portée devant la justice, la personne peut se faire pardonner de Dieu et en se repentant sincèrement et en restituant ce qu'elle a pris aux victimes si cela est encore possible, et elle évitera ainsi l'application des sanctions divines dissuasives sur sa personne, si l'affaire n'est pas portée devant la justice. Mais si le criminel déclare son crime à l'autorité judiciaire ou à d'autres qui le rapportent à l'autorité judiciaire, ou le fait devant quatre témoins, qui portent plainte contre lui devant la justice, ou qu'une victime jure que le criminel a bien commis le crime, et veut réparation, les sanctions dissuasives sont alors obligatoirement décidées par les juges à l'endroit des criminels pour protéger la société et éviter les récidives, protégeant ainsi la vie des milliers de femmes, d'enfants et la population en général contre ces crimes, et contre d'autres potentiels criminels qui sont prêts à faire les mêmes crimes et qui sont ainsi dissuader de recommencer, par les sanctions divines dissuasives ainsi appliquées. Ces peines dissuasives concernent les graves atteintes à la famille, à la vie, aux biens, et à l'honneur qui sont sacrées chez Dieu. les quatre atteintes aux droits d'autrui qui

entraînent ces sanctions sont :

a) — la polygamie sauvage ou l'adultère et la fornication *(qui est comme les conséquences le montre, une atteinte grave aux familles, aux vies et aux femmes et aux enfants)* ***:***
*Rapportons au préalable, ce que dit l'évangile dans la Bible au sujet des sanctions concernant ce cas : Selon Mathieu Jésus a dit : 5,29 si ton œil droit est pour toi une occasion de chute, arrache-le et jette-le loin de toi. Car il est avantageux pour toi qu'un seul de tes membres périsse, et que ton corps entier ne soit pas jeté dans la géhenne****. Selon Jean, Jésus a dit : « 8,3 alors que les scribes et les pharisiens amenèrent une femme surprise en adultère. 8.4 et, la plaçant au milieu du peuple, ils dirent à Jésus : Maître, cette femme a été surprise en flagrant délit d'adultère. 8.5 Moïse, dans la loi, nous a ordonné de lapider de telles femmes : toi donc, que dis-tu ?*** *8.6 Ils disaient cela pour l'éprouver, afin de pouvoir l'accuser. Mais Jésus, s'étant baissé, écrivait avec le doigt sur la terre. 8.7 Comme ils continuaient à l'interroger, il se releva et leur dit :* ***que celui de vous qui est sans péché jette la première de la pierre contre elle.*** *8.8 Et s'étant de nouveau baissé, il écrivait sur la terre. 8.9 Quand ils entendirent cela, accusés par leur conscience, ils se retirèrent un à un, depuis les plus âgés jusqu'aux derniers. Et Jésus resta seul avec la femme qui était là au milieu. 8.10 Alors s'étant relevé, et ne voyant plus que la femme, Jésus lui dit :* ***Femme, où sont ceux qui t'accusaient ? Personne ne t'a-t-il condamnée ?*** *8.11 Elle répondit : Non, Seigneur. Et Jésus lui dit :* ***je ne te condamne pas non plus : va, et ne pèche plus.*** *8.12 Jésus leur parla de nouveau, et dit : je suis la lumière du monde. Celui qui me suit ne marchera pas dans les ténèbres, mais il aura la lumière de la vie. Cela montre que la lapidation des coupables d'adultère (homme ou femme) est un ordre divin, qui existait déjà à l'époque de Moïse, et c'est cette même loi divine que Jésus a accomplit et non abolit selon Mathieu 5.17 à 20 comme le confirme ce verset de cette loi qui dit et qui dit dans l****évitique : 20 l'éternel parla à Moïse : "Tu diras aux enfants d'Israël….. "Il sera puni de mort : le peuple le lapidera… Si un homme commet l'adultère avec une femme mariée, ou avec la femme de son prochain, l'homme et la femme seront punis de mort (donc lapidé)".***

Comme le montrent ci-dessous, les versets du livre de Dieu qui est le consolateur, cela confirme le fait que Jésus a effectivement appliqué cette loi divine, dans ce cas d'adultère qui lui a été présenté, en demandant que seul, ceux qui n'ont pas péché, peuvent appliquer la sanction divine de la lapidation sur la coupable d'adultère, car que des gens qui ont déjà fait ce crime fasse cela est une grave injustice comme le dit le livre de Dieu qui est le consolateur : Chapitre 61 : verset 2. ô vous qui avez cru ! Pourquoi dites-vous ce que vous ne faites pas ? 3. C'est une grande abomination auprès de Dieu que de dire ce que vous ne faites pas. Comme l'exemple du messager de Dieu qui transmet les enseignements du consolateur (p), la clairement explicitée, à plusieurs reprises dans sa vie (voir le livre « La réalisation du but », au chapitre des sanctions divines dissuasives relatives à l'adultère), ce messager de Dieu aussi a fait semblant de ne pas entendre la personne qui s'accusait elle-même d'adultère à trois reprises pour éloigner le châtiment de la personne. Ainsi pour que soit appliquée, la peine de la lapidation de ceux qui font l'adultère, peine que Jésus n'a pas contestée, ni refusé l'application, l'accusation doit être formulée à quatre reprises, si la personne s'accuse elle-même, ou formulée par quatre témoins, ou par une personne qui la formule en jurant que la malédiction du Dieu s'abatte sur elle-même si elle ment comme les versets du livre de Dieu l'ont montré, et en réclamant justice. Aucune de ces conditions n'étant pas rempli dans le cas présenté à Jésus, ce dernier s'est retrouvé dans le même cas que le le consolateur, l'Esprit saint, qui a reçu, pratiqué et transmis les enseignements du l'ange Gabriel, l'Esprit saint (p), qui a fait semblant de n'avoir rien entendu à trois reprises sans faire appliquer la sanction divine, quand une personne est venue le voir pour lui dire qu'elle a fait l'adultère (voir le livre « réalisation du But » au chapitre concernant les peines divines dissuasives applicables à celui qui fait*

l'adultère et qui sans se repentir, le rend public. Ce n'est que quand la personne s'est auto accusé à la quatrième reprise, réclamant ainsi la sanction sur elle, que le Messager de Dieu qui transmet les enseignements du consolateur a été obligé d'obéir à Dieu, en faisant appliquer la sanction divine dissuasive au coupable, qui visiblement par crainte de Dieu, pour ne pas aller en enfer, réclamait cette sanction sur elle. le consolateur, l'Esprit saint, l'esprit de vérité a dit alors : « Évitez ces saletés interdites par Dieu. Que celui qui en est souillé fasse recours à la miséricorde de Dieu* et qu'il se repente auprès de lui. En effet quiconque nous montre ses péchés, nous lui appliquerons la justice de Dieu* le très haut ».*

Ainsi, après cette question de Jésus, tous ceux qui voulaient lapidé la coupable d'adultère sont partis, par ce qu'il avait aussi péché, et la coupable s'est retrouvé sans accusateur qui réclame justice, alors qu'il faut quatre témoins pour que la lapidation soit appliquée, et dans ce cas, la justice divine révélée n'étant en aucun cas accusatrice et ne se limitant qu'à rendre justice à ceux qui la saisisse, voici alors ce que Jésus a fait : selon Mathieu 8.10 alors s'étant relevé, et ne voyant plus que la femme, Jésus lui dit : Femme, où sont ceux qui t'accusaient ? Personne ne t'a-t-il condamnée ? 8.11 Elle répondit : Non, Seigneur. Et Jésus lui dit : je ne te condamne pas non plus : va, et ne pèche plus. Ainsi, étant dans le même cas que le Messager de Dieu qui transmet les enseignements du consolateur, qui enseigne qu'il faut obligatoirement quatre témoins et au moindre doute l'accusé doit être relaxé, et qui a trois reprises à fait semblant de ne rien avoir entendu, quand une personne s'est accusée elle-même d'adultère (voulant ainsi la sanction), sans faire appliquer la sanction divine sur ce coupable qui s'accusait lui-même, Jésus a fait comme s'il n'avait rien n'entendu de l'accusation précédente (par ce qu'il n'y avait plus les quatre témoins qui étaient partis), et a alors appelé, celle qui avait été accusée d'adultère à se repentir, n'ayant pas lui-même été témoins de ce crime, et le repentir sincère sans récidive de quelqu'un qui ne déclare pas ouvertement son crime en public est accepté par Dieu, et annule toute sanction divine dissuasive.

À cause de la prolifération de l'adultère et de la fornication dans la société, ce qui est de la polygamie sauvage qui a spolié les femmes de tous leurs droits et qui est autorisée par les lois laïques, par exemple dans cette union de grands pays, toutes les 27 secondes, un bébé innocent en formation au sein de sa mère est froidement abattu alors qu'il aimerait vivre, comme n'importe qui d'entre nous à ce stade de notre développement, ce qui fait au bout d'une année, 1,2 million de bébés innocents tué au sein de leur mère, et cela coûtent 1,2 milliard d'euros à cette union de grand pays. Dieu dit : ***chapitre 17, verset 31. Et ne tuez pas vos enfants par crainte de pauvreté. C'est nous qui attribuons leur subsistance. Tout comme à vous. Les tuer, c'est vraiment, un énorme péché. À*** *cause de l'adultère et de la fornication, 50 % des mariages se terminent par un divorce, dans les grandes villes, dont 45 % de ces cas pour faute grave dont l'adultère fait partie (la demandeuse du divorce est, de façon constante, 3 fois sur 4 la femme alors que selon les lois divines, comme le consolateur l'a enseigné « la femme qui divorce de son mari, alors que ce dernier ne lui a rien fait, ne sentira pas l'odeur du Paradis ». À moins que la femme soit dans le cas suivant : quand une femme est venue dire au prophète 'Je ne reproche rien à mon mari, ni son comportement, ni sa conduite, religieuse, mais je déteste commettre une impiété, en restant avec lui. Le messager de Dieu transmettant les enseignements du consolateur lui dit : « lui rends-tu son jardin » ? Oui, dit-elle. Alors, s'adressant à l'époux, il lui dit : « reprends ton jardin et répudie-la ». Le consolateur enseigné que, « le paradis de la femme dépend de ses prières et de son comportement avec son mari. Si son mari est satisfait d'elle, elle rentre au Paradis, sinon c'est l'enfer qui l'attend »). Et ce sont les enfants innocents qui subissent de plein fouet ses conséquences : environ, 3 millions d'enfants dans ce pays, modèle de nombreux pays laïques, vivent séparés d'un de leur parent et le supporte mal, entraînant des problèmes d'éducation et de formation, la délinquance juvénile coûte environ 20 milliards d'euros ou plus tard certains deviennent grossissent les statistiques de la criminalité qui coûtent de l'ordre de 115 milliards d'euros, chaque année à ce pays modèle*

des autres pays laïques, et fait des centaines de victimes (Dieu seul en connaît le nombre exact), et tout cela sans compter les nombreux crimes passionnels. Il y a en plus environ 16 millions de femmes et 15 millions d'hommes dans ce pays modèle de nombreux pays laïques par exemple, selon les statistiques qui voudraient avoir un conjoint, mais qui n'y arrivent pas avec du manque de confiance réciproque, dont les causes principales sont les comportements passés qui n'inspirent pas confiance, dont l'adultère, et la fornication en fait partie ?

Pour protéger la société et la vie de milliers d'innocents contre les proliférations des crimes, ces peines qui sont appliquées aux criminels qui malgré l'existence des possibilités de formation permettant d'apprendre avec succès à ne plus faire de mal à personne en vivant des plaisirs infiniment supérieurs à toutes les passions de ce monde réunies comme l'infini est supérieur à un, ces personnes ont délaissé tout cela, et ont nuit gravement aux gens en le montrant en plus à plusieurs témoins de manière délibérée encourageant ainsi la prolifération de ces grands crimes qui tuent des innocents par milliers ce qui explique le caractère dissuasif de ces peines. En effet, il pouvait se cacher et échapper ainsi aux sanctions (ce qui n'entraîne les malheurs liés à leurs péchés que sur leur seule personne et Dieu leur pardonne s'ils se repentirent. Et le messager de Dieu qui transmet les enseignements du consolateur (p) a dit par exemple que celui qui fait l'adultère avec une femme qui n'est pas la sienne, Dieu fera en sorte que quelqu'un d'autre face l'adultère avec sa femme, même si cela doit se faire dans le trou de la serrure [si sa femme est pieuse, il tombera très amoureux d'une femme qui n'est pas pieuse, qu'il voudra épousée, ou épousera, et quelqu'un fera l'adultère avec cette femme, ce qui lui fera très mal au point où il ne recommencera plus l'adultère avec la femme d'autrui]. Nous pouvons témoigner que cette affirmation prophétique a été vérifiée sous nos yeux à plusieurs reprises. Ce que le messager de Dieu qui transmet les enseignements du consolateur [p] a dit arrivera inéluctablement. Et si ces grands pêcheurs utilisent cette miséricorde que Dieu leur donne pour continuer à faire du mal aux innocents en continuent leurs crimes en cachette, ils seront tôt ou tard découverts et la sanction divine dissuasive leur sera appliquée pour protéger les innocents). ***C'est pourquoi Dieu ordonne aussi bien dans l'Ancien Testament et le Nouveau Testament de la Bible que dans les enseignements du consolateur basé sur le livre de Dieu****, Dieu ordonne de lapider l'homme marié et la femme mariée qui sont coupables d'adultère. Quant à ceux ou celles qui forniquent et qui ne sont pas mariés, Dieu ordonne de les châtier par 100 coups de fouet et l'exil pendant un an : Dieu ordonne : chapitre 24, verset 2. La fornicatrice et le fornicateur, fouettez-les chacun de cent coups de fouet. Et ne soyez point pris de pitié pour eux dans l'exécution de la loi de Dieu* — si vous croyez en Dieu* et au Jour dernier. Et qu'un groupe de croyants assiste à leur punition. Dieu dit aussi : Chapitre 25, verset 68. Qui ne commettent pas de fornication — car quiconque fait cela encourra une punition 69. et le châtiment lui sera doublé, au Jour de la Résurrection, et il y demeurera éternellement couvert d'ignominie. 70. sauf celui qui se repent, croit et accomplit une bonne œuvre. Ceux-là, Dieu* changera leurs mauvaises actions en bonnes, et Dieu* est Pardonneur et miséricordieux.*

b) — Le vol (*qui est une atteinte grave aux biens pouvant entraîner la mort de milliers voire de millions d'innocents comme les exemples l'ont montré ci-dessus et ci-dessous****) :*
On ne peut rien construire avec un voleur, et il est capable de voler le capital de n'importe quelle organisation, y compris des structures faites pour que Dieu sauve les gens de la mort (hôpitaux, orphelinat, etc..) entraînant ainsi la mort de milliers de personnes si ces personnes ne reçoivent pas de soins à cause du fait que ces structures n'ont pu être construites à cause de ces vol. Le vol détruit donc les individus, les organisations et les pays entiers et comme l'a montré ci-dessus, l'exemple de la fabrication de la fausse monnaie par les autorités américaines pour l'équivalent de l'ordre de 3150 milliards de dollars, entre 2008 et 2012, pour payer leur dette publique et renflouer leurs banques en faillite ou en voie de l'être, ce qui est du vol massif surtout des biens des pays du reste du monde à faible monnaie ou dont la monnaie n'est pas

reconnue, de la part des autorités américaines et de la Fed, dont principalement les pays sous-développés. Par exemple chaque dollar emprunté par les pays sous-développés en 1970, a été payé 150 fois par ces derniers (60 % à cause des dettes privées et 40 % à cause des dettes publiques selon le CADTM) et il arrivait que ces pays décaissassent chaque jour plus de 1400 millions de dollars pour payer les intérêts de ces prêts. Dans ce cas que reste -t-il pour soigner les gens et leur donner à manger ? Ainsi les enfants et les gens mourraient ainsi par millions par an, et les principaux responsables sont les pays riches qui ont fait cela. À cause de ces vols massifs, à travers les fausses monnaies de dollars, d'euro, de livre sterling, et franc suisse, ou autre, massivement mise en circulation, rien qu'entre 1980 et 2007, 30 000 enfants mourraient chaque jour dans les pays sous-développés, et à cause des autres formes d'usure qui existent sur les marchés dont sont victimes ces pays pauvres (spéculation, prêt à intérêt et autres), de la part des pays riches, environ 24 000 enfants meurent chaque jour en Afrique en 2012 (un enfant toutes les 2,7 secondes), soit environ 9 millions d'enfants de moins de 5 ans et 300 mille femmes par an en Afrique.

En plus, le voleur n'a vraiment pas besoin de voler, car il suffit qu'il demande ou parle de ses difficultés aux croyants, au lieu de voler, et tous ceux qui pratiquent les enseignements du consolateur sont alors obligés de l'aider pour le sortir de sa difficulté, car Dieu dit dans son livre qui est le consolateur : chapitre 5, verset 2. Entraidez-vous dans l'accomplissement des bonnes œuvres et de la piété et ne vous entraidez pas dans le péché et la transgression. Et craignez Dieu, car Dieu* est, certes, dur en punition ! chapitre 107 malheur à ceux qui négligent la prière, et qui sont pleins d'ostentation… qui ne donnent pas le nécessaire aux gens (alors qu'ils en sont capables). Chapitre 9, verset 34… À ceux qui thésaurisent l'or et l'argent et ne les dépensent pas dans le sentier de Dieu*, annonce un châtiment douloureux (le sentier de Dieu, c'est, aider les nécessiteux et lutter pour que le monde entier soit soumis au livre de Dieu qui est le consolateur et le pratique).*

*Tout cela explique pourquoi, pour ce vol dont les conséquences sont inestimables en gravité, sachant que le simple repentir de la personne en restituant les biens volés à leurs propriétaires tout en se faisant pardonnés d'eux, suffit pour être pardonné de Dieu et ne pas subir les châtiments divins correspond à ces crimes, si l'affaire n'est pas devant les autorités judiciaires. Celui qui délaisse toutes ses possibilités de ne pas être sanctionné et se rend coupable du vol en public, ou d'autres cas de ce genre au point où des témoins peuvent en témoigné, comm**e Jésus l'a dit selon Mathieu 5.30 et si ta main droite est pour toi une occasion de chute, coupe-la et jette-la loin de toi. Car il est avantageux pour toi qu'un seul de tes membres périsse, et que ton corps entier n'aille pas dans la géhenne,** Dieu ordonne dans son livre qui est le consolateur de lui couper la main sinon c'est tout son corps qui sera jeté dans l'enfer après la mort comme le consolateur l'a enseigné : chapitre 5, verset 38. Le voleur et la voleuse, à tous deux coupez la main, en punition de ce qu'ils se sont acquis, et comme châtiment de la part de Dieu*. Dieu* est puissant et sage. 39. Mais quiconque se repent après son tort et se réforme, Dieu* accepte son repentir. Car, Dieu* est, certes, Pardonneur et miséricordieux. Le consolateur enseigne aussi : « On n'inflige pas d'amende au voleur si on lui applique la peine ».*

***On n'applique pas ses châtiments divins dissuasifs dans les cas suivants selon les enseignements du consolateur** : Quand l'objet volé vaut moins d'un quart d'ihram, pour des fruits ou quelque chose qui est à la portée de tous (non clôturé. le voyageur à pied a cependant le droit de manger les fruits d'un jardin fermé et clôturé d'une ville dont les résidents ne lui donnent pas de nourriture et il ne doit pas être puni pour cela, car cela est son droit). Le consolateur enseigne aussi, sur ordre de Dieu concernant les dattes non récoltées : « Celui qui mange par besoin et sans en emporter n'encourt aucune peine. S'il en emporte, il doit payer une amende et subir une punition. S'il en emporte après que les dattes furent entreposées dans*

les greniers et si la quantité est égale au prix d'un bouclier, il est digne de l'amputation de la main ».

***c) — Celui qui boit de l'alcool (ce qui** est la mère de tous les péchés, car celui qui est ivre peut commettre tous les péchés, et porter atteinte à tous les droits d'autrui, y compris à leur vie comme les statistiques sur les conséquences de l'alcoolisme le montrent dans de nombreux pays où la loi de Dieu enseignée par le consolateur n'est pas appliquée) :*
L'alcoolisme est la mère de tous les péchés, car celui qui est ivre peut faire tous les crimes, car il est dans l'inconscience quasi totale. Cet alcoolisme, dont les conséquences néfastes sont inestimables en gravité, car cela détruit des mariages, fait de nombreuses victimes sur les routes ou dans les maisons par agression injustifiée, victime qui restent pour certaines handicapées à vie ou tués et ceux-là se comptent par centaines ou par milliers dans certains pays, et beaucoup d'autres conséquences néfastes non citées ici (la toxicomanie coûtait pour l'équivalent de l'ordre de 33 milliards d'euros chaque année à ce pays modèle de nombreux pays laïques en 1998, et le chiffre est probablement beaucoup plus élevé à ce jour). Tout cela explique pourquoi, pour cet alcoolisme dont les conséquences sont inestimables en gravité et fait des milliers de morts dans le monde, sachant la formation aux enseignements du consolateur permettent de se libérer de l'alcoolisme et de la toxicomanie définitivement comme cela a été le cas pour de nombreuses personnes à travers le fait de vivre le plaisir infini de l'adoration de Dieu qui rend insignifiant tout les autres plaisirs réunis comme l'infini est supérieur à 1 (c'est cela le remède à la toxicomanie et au manque de morale qui pousse certaines à se suicider, ce qui les entraîne dans l'enfer éternellement, car Dieu a interdit le suicide) et sachant que si la personne le fait sans qu'elle soit vue, elle évitera ainsi les sanctions et que le simple repentir de la personne en réparant les torts faits à autrui et en leur restituant leurs biens, injustement pris éventuellement, tout en se faisant pardonner d'eux, suffit pour être pardonné et d'éviter de subir les sanctions correspondantes si l'affaire n'est pas devant la justice basée sur les ordres de Dieu, à celui qui délaisse toutes ces possibilités de ne pas être sanctionné et se rend coupable de ces crimes en public, en le faisant devant plusieurs témoins, Dieu ordonne de donner 80 coups de fouet pour le coupable de ce crime, ou 40 coups avec deux régimes de palmiers (si vous frappez, évitez le visage selon les enseignements du consolateur, et on n'applique pas les peines dans les maisons de Dieu sur terre) :

d) — La calomnie des femmes mariées (**qui est une atteinte à l'honneur pouvant entraîner des destructions de foyer et des pertes de vie humaine par milliers comme les calomnies qui ont entraîné la guerre en Irak qui ont fait 650 000 victimes, dont la majorité parmi les populations civiles innocentes, par définition**) :
cette calomnie, qui du détruit des mariages, séparant des enfants d'un de leurs parents, et qui peut avoir des conséquences dont la gravité est inestimable (certains ont été injustement tués à cause de ce genre de calomnie) est punie par 80 coups de fouet au coupable libre (non esclave), qui donne de fausses accusations d'adultère à autrui avec sa femme ou la femme d'autrui (la moitié seulement du châtiment divin est appliquée aux esclavages coupables de calomnie de ce genre. nous rappelons que le livre de Dieu encourage les libérations des esclaves et cela est une cause pour être sauvé de l'enfer comme les versets l'ont montré ci-dessus). En effet, Dieu dit : chapitre 24, verset 4. Et ceux qui lancent des accusations contre des femmes chastes sans produire par la suite quatre témoins, fouettez-les de quatre-vingts coups de fouet, et n'acceptez plus jamais leur témoignage. Et ceux-là sont les pervers, 5. à l'exception de ceux qui, après cela, se repentent et se réforment, car Dieu est Pardonneur et miséricordieux. 6. Et quant à ceux qui lancent des accusations contre leurs propres épouses, sans avoir d'autres témoins qu'eux-mêmes, le témoignage de l'un d'eux doit être une quadruple attestation par Dieu* qu'il est du nombre des véridiques, 7. et la cinquième [attestation] est « que la malédiction de Dieu* tombe sur lui s'il est du nombre des menteurs ». 8. Et on ne lui infligera pas le châtiment [de la lapidation] si elle atteste quatre fois par Dieu* qu'il [son mari] est certainement du nombre des*

menteurs, 9. et la cinquième [attestation] est que la colère de Dieu soit sur elle, s'il était du nombre des véridiques. 10. Et, n'était pas la grâce de Dieu* sur vous et sa miséricorde… ! Dieu* est grand, accueillant au repentir et sage ! 11. Ceux qui sont venus avec la calomnie sont un groupe d'entre vous. Ne pensez pas que c'est un mal pour vous, mais plutôt, c'est un bien pour vous. À chacun d'eux ce qu'il s'est acquis comme péché ! Celui d'entre eux qui s'est chargé de la plus grande part aura un énorme châtiment.*

– Pour tout autres péché ou nuisance, n'ayant pas de peines prescrites dans le livre de Dieu (non par omission, mais par ce dont Dieu l'a voulu ainsi), la punition ne doit jamais dépasser 10 coups de fouet au maximum, et l'appel au repentir, le pardon, la formation des gens qui permet de les motiver à faire de efforts pour arrêter le mal, la prévention, doit être toujours privilégié sur les sanctions, car le consolateur enseigné que Dieu aime le dirigeant qui est savant dans la science du livre de Dieu et qui est clément, et déteste, l'ignorance du livre de Dieu par un dirigeant ainsi que sa colère. Ne jamais oublier ce verset qui a caractérisé la vie du messager de Dieu qui a transmis les enseignements du consolateur : ***Chapitre 21, verset 107. Et nous ne t'avons envoyé qu'en miséricorde pour l'univers .107.***

Comme déjà dits ci-dessus, aucune peine ne doit être appliquée à l'accusé en cas de moindre doute et les témoignages sont soumis à des règles qui sont les suivantes.

e) Aucune sanction ne doit dépasser 10 coups de fouet, sauf les sanctions prescrites par Dieu

Concernant les autres graves violations des droits de Dieu ou de ceux des créatures, si l'on doit sanction, cela doit suivre les mêmes règles que le consolateur a enseignées en se basant sur le livre de Dieu (donc on ne doit sanctionner ainsi que ceux qui font l'apologie du crime, les autres doivent être appelés aux repentirs), et aucune sanction n'en doit dépasser 10 coups de fouet, sauf les sanctions prescrites par Dieu.

3) Les témoignages :

Le faux témoignage fait partie des péchés capitaux, qui conduisent en enfer son coupable. Le donneur de pot-de-vin ainsi que celui qui reçoit, tous sont maudits par Dieu. Le témoignage d'une traite n'est pas autorisé, ni de quelqu'un contre son ennemi, ni de l'intrus en faveur des gens de la maison qu'il fréquente ni celui d'un nomade> contre un résident (car le nomade> est moins bien informé de la situation dans les villes que le résident). Le témoin ne doit témoigner que des choses dont il est sûr comme le fait de voir le soleil, s'il a le moindre doute sur une chose, il vaut mieux pour lui qu'il ne témoigne pas, car cela peut le conduire en enfer éternellement.

Le consolateur enseigne que : « Si, par leurs accusations, on jugeait en faveur des gens, ils auraient réclamé les sangs des hommes et leurs biens. Mais le serment appartient à l'accusé ». Dans une autre version, le consolateur, l'Esprit saint, l'esprit de vérité a dit « la preuve appartient à l'accusateur et le serment à celui qui la nie ». Selon Ibn Abbas, le prophète avait jugé par un serment et un témoin (si aucun témoin n'est disponible, alors il sera demandé à l'accusé de jurer).
Un des principes majeurs de juridiction est que le revendicateur doit prouver son accusation, en fournissant des preuves, qui comprennent des témoins. S'il n'a pas de témoins, il devrait produire d'autres preuves édifiantes, concernant la véracité de son accusation et qui réfutent le discours de la partie adverse. S'il ne réussit pas à faire cela, il doit jurer pour son accusation soit maintenue. ***Le fait de jurer sur le mensonge, donc en voulant prendre les biens des gens, ou leur vie, rend pervers son coupable et Dieu décrète contre lui l'enfer éternellement et lui interdit le Paradis selon le livre de Dieu que Jésus appelle le consolateur, l'Esprit saint, l'esprit de vérité, même si c'est pour avoir une chose***

insignifiante comme une tige d'Arak. *Dans le cas d'un meurtre par exemple, si l'accusateur ne croit pas au serment de la partie adverse, qu'il juge mensonger, il peut jurer aussi (sachant les conséquences douloureuses que cela comporte si ce n'est pas vrai), et réclamer le prix de sang pour la personne tuée ou blessée.* ***On rapporte que deux hommes s'étaient disputés à propos d'une bête et que personne n'avait de preuve. Le messager de Dieu qui transmet les enseignements du consolateur (p) décida alors de donner à chacun une moitié de la bête****. Il existe aussi le cas où le consolateur (p) avait proposé le serment à des gens, et alors tous se précipitèrent pour le faire. Le consolateur (p) ordonna que l'on fasse un tirage au sort entre eux pour décider de celui qui fera le serment. Donc, il existe aussi le cas où, si aucune des deux parties n'arrive à fournir de preuve convaincante sur le fait qu'ils ont raison, et que les deux parties sont prêtes à jurer qu'elles ont raison, alors on laisse Dieu décider de celui qui a raison, en faisant un tirage au sort entre eux. C'est celui dont le nom sort a tirage au sort, qui devra jurer et en faisant le serment et c'est lui qui prendra donc l'argent correspondant au dédommagement (si c'est l'accusé, cela veut dire qu'il ne payera pas le dédommagement de l'accusateur, avec toutes les conséquences douloureuses que cela comporte s'il a menti en faisant cela, car le messager de Dieu qui transmet les enseignements du consolateur (p) a bien prévenu* ***« quiconque prête un serment mensonger (au cours du jugement), occupera sa place dans l'enfer*** *».*

4) Les témoignages circonstanciels et les opinions des experts (MH) :

Les témoins qui peuvent témoigner sont ceux qui n'ont aucun lien familial ou lien qui peuvent leur faire dire le contraire de la vérité, avec les personnes qui veulent qu'ils témoignent.

5) La procédure (MH) :

la responsabilité de rendre justice, de sortir de leurs pauvretés (matérielle, religieuse, et autres) les populations et de les défendre incombe à l'État. C'est dans ce cadre que se font les jugements. Le consolateur (p) a dit : « Si les juges donnaient raison aux hommes sur leurs seules réclamations, on réclamerait injustement même les sangs et les biens des personnes. Mais (en cas d'absence de preuve, le défenseur doit appuyer son démenti par un serment ». Il dit : "la preuve incombe au demandeur, et le serment au défenseur [ou à celui qui rejeter (l'accusation)]. (la solidarité nationale reste toujours au service de ceux qui ont besoin d'aide pour les sortir de leurs difficultés).

Il ordonna que les juges se contentent de preuves présentées par les parties en cause, et il ordonna que le juge ne dût même pas s'appuyer sur sa connaissance privée, si elle n'était pas présentée par le témoignage normal. Sinon les juges auraient pu impunément agir avec partialité. Il précisa en plus 'Je ne suis qu'un homme mortel. Vous venez porter devant moi des litiges. Il se peut que l'un de vous soit plus apte à me convaincre que l'autre (partie), et je décide d'après ce que j'entends de lui. À quiconque j'octroie par mon jugement ce qui appartient en vérité à son frère, qu'il en le prennent point, car je ne lui donne (ainsi) qu'une par du feu (de l'enfer).

Le consolateur (p) dit au juge : « si les deux parties prennent place devant toi, ne décide pas entre eux avant que tu n'aies écouté l'un comme l'autre. cela est plus apte à te montrer la décision à prendre ».

4) Les hiérarchies judiciaires (MH) :

le premier juge à qui Dieu à confier la responsabilité de rendre justice à tout son peuple, ce qui est une condition pour que le paradis ne lui soit pas interdit, est le chef de l'état ? Il est donc le premier soucieux de la qualité des décisions de justice rendue et de leur conformité aux Corans, sinon le paradis lui est interdit. Il délègue des juges qualifiés qui le représentent dans

leur exercice. Chaque justiciable, s'il a des raisons basées sur les versets de Coran, qu'il puisse faire valoir contre les décisions de justice qui sont décidées contre ou pour lui, peut demander un recours, directement au juge, ou au chef de l'état, qui rejuge l'affaire sur le fond ainsi que la forme, pour rendre des décisions justes conformes au livre que Jésus appelle le consolateur, dont les preuves sont données dans ce livre que Jésus a ordonné de suivre après lui en confirmant, infirmant ou rectifiant les décisions des juges qu'il a désignés pour le représenter. Si c'est le chef de l'état qui est accusé, ou qui demande justice, il convient avec la partie adverse de désigner un juge compétent qui jugera leurs différents ou conflit, sans tenir compte dans ce cas, de sa fonction, car il viendra dans ce cas devant la justice comme simple citoyen, et il doit veiller à ce que cela soit appliquer par les juges sinon le paradis lui sera interdit, autrement dit il restera éternellement en enfer. La décision de justice sont appliquées après jugement, conformément aux décisions du livre que Jésus appelle le consolateur, dont les preuves sont données dans ce livre que Jésus a ordonné de suivre après lui, sans tenir compte aussi de sa fonction, qu'il soit tort ou raison, elles seront toujours appliquées, et lui-même doit veiller à cela en plus de tous les croyants du pays et ceux qui l'entourent, et ces derniers doivent jouer leurs rôles si ce n'est pas fait, car le chef d'État n'est à sa fonction que pour les servir, et ils peuvent choisir un autre à sa place s'il le faut.

5) Les prisons (MH) :

cela aussi est une source énorme d'économie par la formation donnée aux populations. Et même les prisonniers suivaient cette formation, car une partie des prisons étaient dans les mosquées, ce qui permettait aux prisonniers de suivre les formations dispensées dans la mosquée. Beaucoup de malfaiteurs se sont sincèrement convertis par ces méthodes et ont définitivement arrêté le mal. Et dans ce cas, il était libéré dans la plupart des cas, comme encourage livre de Dieu préservé, qui est le consolateur que Jésus a ordonné de suivre après lui à le faire dans ce cas, dans le cadre de l'amour du prochain comme soi-même qui est une condition indispensable pour être sauvée de l'enfer. Les prisons dans sont donc principalement de centre de formation et de rectification des personnes mis en prison à cause de leur dangerosité, ou de leurs atteintes des droits d'autrui. Et ils sont libérés dès qu'ils sont rectifié ou converti à la pratique de la justice de Dieu sur la voie des envoyés de Dieu, qui ont tous enseigné le même message, respectez les droits de Dieu et ceux des créatures, et faites partie de ceux qui luttent et forment une communauté pour que cela triomphe dans le monde et s'installe comme mode de gouvernement et Dieu à tous montrer à travers le dernier messager dont le livre révélé n'a rien omis.

6) Le tribunal (MH) :

Cela est une source d'économie par rapport au système laïque, que seul le contenu du jugement compte et non les apparats. ainsi les jugements pouvaient se faire dans n'importe quels endroits des cents, dans une mosquée, un cours, une maison, etc. Il n'y a pas besoin de construire un Palais dédié à la justice. Le jugement exige la présence des justiciables, des témoins, du scribe qui note les décisions de justice, et pour l'application des décisions, des personnes qualifiées étaient chargées de cela, après que les recours aient été épuisés si besoin était.

7) Les fonctions de juge (MH) :

Seul les personnes maîtrisant parfaitement livre de Dieu préservé, qui est le consolateur que Jésus a ordonné de suivre après lui, étaient désignés juges, car livre de Dieu préservé, qui est le consolateur que Jésus a ordonné de suivre après lui montre ce qu'est la justice et l'injustice dans tous les domaines ainsi que les décisions à appliquer dans chaque situation, en privilégiant le pardon, la miséricorde, la formation, pour que le mal s'arrête, aux sanctions, tout en respectant les droits de victimes, qui étaient dédommagées dans le cas où elles pardonnaient, cela dépendait d'elles. Cela aussi est une source d'énorme économie par rapport

à la justice laïque, ou les juges du siège et du parquet sont nombreux à chaque jugement, et où les procès sont régulièrement allongés par ce que les décisions à appliquer face à chaque situation ne sont pas connues à l'avance et c'est le juge qui décide, et pour cela l'avocat et le procureur se dispute pendant de longues heures, voire des jours, l'un argumentant à la baisse de la sanction et l'autre à la hausse, alors que dans le cas des jugements par le livre de Dieu, la décision appropriée est trouvée dans l'immédiat par le juge, car elle est dictée par livre de Dieu préservé, qui est le consolateur que Jésus a ordonné de suivre après lui, qui prévoit le pardon, la miséricorde, la formation à la place de la sanction, chaque fois que cela est possible, tant que le coupable, n'a pas fait sciemment son crime sans se repentir, ou tant qu'il n'a pas fait l'apologie de son crime à le montrant à plus de 4 témoins, encourageant ainsi sa multiplication dans la société qui entraînerait de millions de morts innocents par an si ce n'est pas sanctionné. Sinon toutes les dispositions coraniques orientent et encourage les gens à se pardonner mutuellement à se dédommager, à appeler les gens à se repentir pour aller se former, ce qui donnerait la force à la personne d'arrêter le mal, en vivant les plaisirs infiniment supérieurs que comporte l'adoration exclusive de Dieu, et cela plutôt que de dénoncer la personne devant la justice, qui n'a plus d'autre choix que d'appliquer les décisions décidées par Dieu à l'avance, qui peuvent être la sanction, le dédommagement ou le pardon si la victime décide de pardonner.

I.8.7) ***Comparaison de la justice et du jugement basée sur les lois laïques avec celle basée sur les lois de Dieu à partir de son livre qui est le consolateur que Jésus a ordonné de suivre après lui.***

Les conséquences de l'exercice de la démocratie et de la laïcité sont encore catastrophiques sur le plan de la justice, et des jugements dans les tribunaux, car cela aboutit à des récidives, des injustices, permanentes que subissent les victimes, que ces systèmes laïques laissent se multiplier, faisant des millions de morts innocents à l'échelle d'un continent, et des dizaines de milliers de milliards de pertes financières, à cause de la multiplication de ces injustices.

Ces systèmes législatifs et judiciaires laïques, comme le montrent la multiplication des nuisances à autrui dans le pays, ne sont ni efficace, ni pour rendre justice, aux victimes, qui sont moins bien traitées la plupart du temps que les coupables, car les victimes ne reçoivent jamais le prix du sang qu'ordonne la loi de Dieu qui est le consolateur que Jésus a ordonné de suivre, mais aux contraires, les victimes est forcées de continuer à entretenir leurs criminels par ces systèmes laïques à travers les impôts obligatoires qu'elles sont forcées de payer, par ces lois laïques (ce qui est interdit par les lois basées sur le livre de Dieu, sauf le cas de l'aumône légale annuelle de 2,5 % des sommes thésaurisées, et celui de l'impôt de capitation pour les non-croyants juifs et chrétiens ou sauf dans le cas des circonstances exceptionnelles en cas de pénurie, où le consolateur a demandé ceux qui étaient en expédition avec lui, de rassembler ce qui leur reste comme provision afin qu'il les partage équitablement entre tous les croyants qui sont des frères selon le livre de Dieu, car la loi Dieu basée sur son livre n'autorise que les contributions volontaires des croyants qui ainsi, veulent acheter le paradis en dépensant dans la voie de Dieu, donc exclusivement dans l'obéissance à Dieu). Et toutes ces dépenses pour entretenir ces criminels (car l'état est obligé de bien les traiter) sont faites le plus souvent à perte, car les criminels en prison ne sont pas formés de manière efficace afin qu'ils puissent arrêter leurs crimes, car pour cela la seule formation efficace, le fait de suivre les enseignements du consolateur, comme les preuves l'ont montré ci-dessus, si formation est faite de manière complète, mais ces formations sont exclus officiellement par ces systèmes et loi laïque des systèmes éducatifs et professionnels ainsi que de tous les domaines publics. La conséquence est que les récidives se multiplient dès la sortie de prison de ces criminels, qui continuent souvent à agresser, ou d'autres criminels continuent à faire les mêmes crimes que ces criminels en prison ou sortis de prison, violant, volant, et tuant, certains des contribuables dont les impôts ont servi à les entretenir pendant qu'ils étaient en prison, et ces crimes

continuent ainsi à proliférer, de décennie en décennie, augmentant ainsi le nombre d'innocents qui sont ainsi tués ou agressés comme l'ont montré les statistiques ci-dessus, dont beaucoup proviennent du site www.planéTéscope.com, soit plus de 65 millions de morts innocents dans l'ensemble de pays laïques, chaque année en 2012, dont 43 millions d'avortements, et nettement plus de 43 000 milliards de pertes financières, que doivent payer en impôts forcés les entreprises et les ménages dans ces pays laïques.

Ainsi tous ces milliers de milliards sont payés chaque année par les contribuables des pays laïques pour payer les députés, les sénateurs, les magistrats et autres fonctionnaires du système législatif et judiciaire, pour faire des lois injustes dès le départ (car non conformes à la loi de Dieu qui a montré les injustices dans tous les domaines en les interdisant) puis à les faire appliquer, pour en définitive, n'emmener que des injustices et des problèmes dans le pays, au lieu de les résoudre. En effet, les injustices continuent à se multiplier dans chaque pays laïque et les populations ne sont pas formées pour les arrêter, comme l'ont montré tous les exemples ci-dessus, et en plus ces systèmes laïques (législatifs, judiciaires, et autres) emploient de plus en plus de gens à cause de la multiplication des jugements ou autres à cause de ces injustices, et en plus tous ces fonctionnaires et toutes les populations sont ainsi le plus souvent employés à des tâches inutiles à cause du fait que les lois qui sont les références de tous dans le pays sont injustes dès leurs promulgations, car elles sont non conformes au livre de Dieu, comme les exemples suivant le montrent. il est a précisé que dans le cadre d'une mise en place de la loi de Dieu, les détenteurs de ces emplois inutiles à supprimer sont à mettre dans le cadre de la solidarité collective comme Dieu l'ordonne à travers les versets montrer ci-dessus, dans la deuxième partie du livre au titre de l'assistance obligatoire à son prochain, qui est une condition pour tous pour accéder au paradis, et cela, le temps soit qu'ils puissent se former, pour occuper un poste du même niveau dans le système judiciaire basé sur le livre de Dieu, soit pour trouver un autre métier dans l'économie réelle, mais en aucun cas, ils ne doivent rester sans revenus pour subvenir à leurs besoins et à ceux de leur famille, pendant cette phase de transition de la passation du système législatif et judiciaire laïque au système basé sur le livre de Dieu qui n'a rien omis comme vous pouvez le constater une fois de plus à travers ces exemples d'économie en vie humaine et en énergies et sommes dépensées pour un résultat nettement meilleur que celui du système législatif et judiciaire laïque pour rendre justice, éliminer les injustices du pays, et satisfaire le contribuable et les justiciables, comme le montrent ces quelques exemples significatifs :

– ***Des centaines de députés et sénateur pour faire de loi injuste en définissant ce qui est juste ou injuste dans le pays, alors*** *que toutes les lois qui montrent ce qui est juste et injuste, sont déjà dans le livre de Dieu, et sont montrées de manière exhaustive, et sont expliquées par les exemples de sa pratique par le consolateur, qui n'ont rien omis en la matière, en montrant en plus les meilleures solutions dans tous les domaines pour sortir de toutes sortes de pauvreté et être comblé de bienfaits. Le livre de Dieu, ayant fait de la satisfaction des besoins des populations sous leurs responsabilités selon les moyens existant, une condition indispensable, pour les dirigeants d'accéder au paradis et d'éviter l'enfer, la phrase précédente ne concerne donc pas les décisions d'exécution des projets pour satisfaire les besoins des populations (qui sont aussi appelées à tort, des lois, alors que ce ne sont que des décisions d'état qui doivent être mises en conformité avec les lois de Dieu qui montrent ce qu'est la justice dans tous les domaines), afin que les bénéfices du projet soient maximisés, ce qui n'est pas le cas, car ces bénéfices sont souvent amputés par les différentes transgressions aux ordres de Dieu, qui ne sont que des injustices, comme par exemple les différentes formes d'usure, ou l'avortement, qui sont autorisés par ces lois laïques, car ceux qui les promulguent, n'ont pas la connaissance exhaustive de ce qui est juste ou injuste dans tous les domaines, comme le montrent de ces graves injustices qui sont la cause de la mort de millions de personnes dans le monde, à travers les cas d'usure, comme la spéculation, l'intérêt, les émissions de monnaies*

sans contreparties réelles, ou autres, qui sont tous sans valeur ajoutée, et constituent des pillages de richesses sans donner les contreparties équivalentes en bien réels aux victimes de ces injustices.

– ***Un autre exemple de gaspillage à cause du fait que le système législatif et judiciaire laïque fonctionne sur la base de lois injustes dès leur promulgation, peut être cité, à travers le fait que pour le même crime de vol, suivant que l'action soit jugée par le tribunal administratif*** *(par exemple le vol par des émissions de monnaies sans contrepartie réelle par l'État, et qui continue en volant des centaines de milliards chaque année aux populations) ou les tribunaux judiciaires, ce n'est pas la même peine qui est appliquée (l'état est rarement sanctionné tout au plus il lui est demandé de rectifier les lois le plus souvent). E****t même dans les tribunaux judiciaires, suivant que ce vol soit jugé au civil ou au pénal, ce n'est pas non plus la même sanction qui est appliquée,*** *alors que celui qui a volé 1000, est capable de voler des centaines de milliards s'il en trouve l'occasion, ce qui montre que c'est l'action de voler qui doit disparaître de la société et de l'esprit de gens, quelque soit le montant. La conséquence de cela, est que le vol prolifère dans le monde laïque sans solution depuis des siècles successifs alors que l'application du livre de Dieu selon l'exemple du consolateur l'avait définitivement résolu au point où le bijoutier pouvait aller dormir chez lui en laissant sa bijouterie ouverte remplie de bien précieux sans craindre le vol, et il revenait retrouver sa bijouterie intacte, et pas un centime ne manque, ce qui montre l'inutilité des efforts des systèmes laïques malgré qu'ils coûtent très cher au contribuable, ainsi que leur inefficacité, une fois de plus pour éliminer les injustices, dont le vol du pays et du monde entier, et cela montre aussi la suprématie des enseignements et des lois basés sur le livre de Dieu selon l'exemple enseigne par le consolateur.*

– ***Ce qui est dit au sujet du vol, peut l'être aussi pour les calomnies, les crimes et dans beaucoup d'autres cas en dehors du vol,*** *sans compter les vides juridiques, bouchés à la va-vite par les cours des cassations des pays laïques, alors que les députés, malgré leurs multiples sessions, n'arrivent pas à produire des lois sans injustices, donc sans effet entraînant de pauvreté, et de morts d'innocents, à terme comme le montre le fonctionnement des pays laïques actuels dans le monde. Il n'est donc pas besoin de dire que ces vides juridiques bouchés à la va-vite par les cours de cassation ne peuvent qu'avoir les mêmes types de conséquences que celle montrée ci-dessus comme résultat du fonctionnement des pays laïques à travers la multiplication des injustices et leurs conséquences destructrices en vie humaine d'innocents et générant la pauvreté massive à cause du coût massif de ces injustices à l'échelle du pays et dans le monde.*

– *Un autre exemple des gaspillages de l'argent du contribuable pour des résultats vains d'avance, est par exemple l'existence du procureur de la république et des avocats lors des jugements, car ils passent beaucoup de temps et d'énergies à se disputer les peines respectivement à la hausse pour le procureur, et à la baisse pour l'avocat pendant de longues heures et des jours successifs alors que la culpabilité du coupable est déjà prouvée pendant que dans le cas du jugement selon le livre de Dieu, le comportement à adopter dans ce cas, est déjà prescrit sans rien omettre, et est appliqué dans l'immédiat, et il n'y a aucun besoin ni du procureur ni des avocats qui coûtent très chers aux contribuables des pays laïques, et le résultat du jugement est donc soit le pardon de la victime de son propre gré sans y être forcé et l'appel au repentir et à se former du coupable, pour définitivement arrêter de nuire à autrui, soit le dédommagement, soit la sanction du coupable proportionnellement au crime qu'il a commis et aux conséquences destructrices de ce crime en vies humaines que cela comporte si cela se multiplie dans le pays ou dans le monde. Donc beaucoup d'argent du contribuable des pays laïques, ou des particuliers (pour les frais d'avocats) sont ainsi inutilement dépensés, à cause des ces tiraillements inutiles, ou de la longueur des procédures, ou de l'injustice que*

comportent les lois de références dans le système laïque, lors des procès, pour des résultats injustes donc décevant, et nocifs, car l'injustice prolifère, et les innocents continents à payer cela de leur vie, et les victimes ne bénéficient jamais du prix du sang que le livre de Dieu ordonne pour la famille de la victime tuée involontairement, ou en cas d'atteinte à la personne entraînante des blessures (bien que certains pays donnent, des dédommagements soient sous-évalués ou surévalués et après souvent de très longues procédures que sont obligées de subir les victimes déjà éprouvées, dont beaucoup, n'arrivent fort probablement pas à exécuter à cause de leur état de santé), donc les victimes ne sont quasiment jamais satisfaites par les jugements dans les tribunaux laïques comparativement au jugement fait selon l'exemple qui est le consolateur en se basant sur le livre de Dieu qui sont immédiat dès que la culpabilité du coupable est prouvée, et la victime reçoit immédiatement le prix du sang (même si c'est l'état qui doit le payer s'il le faut dans le cas où le coupable ne la pas fait exprès, et qu'il est dans l'incapacité de payer dans le cadre de ceux qui sont à aider par ce qu'ils sont lourdement endettés comme l'ordonne ce verset du livre de Dieu : chapitre 10, verset 60. Les Sadaqats ne sont destinés que pour les pauvres, les indigents, ceux qui y travaillent, ceux dont les cœurs sont à gagner (à la religion d'Abraham), l'affranchissement des jougs, ceux qui sont lourdement endettés, dans le sentier de Dieu, et pour le voyageur (en détresse). C'est un décret de Dieu* ! Et Dieu* est omniscient et sage.*

Malgré cette insatisfaction des victimes à la suite des jugements dans les tribunaux laïques, elles continuent à payer pour l'entretien du système législatif et judiciaire laïque qui est la cause première de leur insatisfaction à cause du fait qu'elle ne se réfère pas aux enseignements du consolateur, tous basé sur le livre de Dieu, pour prendre des décisions. les victimes continuent aussi à payer pour l'entretien de leurs criminels tout en constatant le nombre d'innocents tués ou agressé augmenter de décennies en décennie dans la plus part des cas, malgré l'existence ***du ministère de la justice qui devrait s'appeler dans les pays laïque ministère de l'injustice organisée à cause du fait qu'il ne se réfèrrent pas au livre de Dieu qui a montré de manière exhaustive, toutes les injustices dans tous les domaines, et pourtant ces systèmes législatifs et judiciaires laïques, emploient des centaines voire de milliers ou des dizaines de milliers de fonctionnaires, même en dehors des magistrats, entraînant beaucoup de*** *peines inutiles et des charges très élevée à supporter par les contribuables des pays laïques, pour un résultat décevant au regard des résultats obtenus par le consolateur, que Jésus a ordonné de suivre qui a été témoigné aussi bien par le Bible que par livre de Dieu préservé, qui est le consolateur que Jésus a ordonné de suivre après lui comme montré ci-dessus, car son jugement basé sur le livre de Dieu est juste, simple, immédiat, emploie très peu de personne mais qui sont toutes excellement connaisseur du livre de Dieu qui n'a rien omis, avec quasiment aucune peine d'emprisonnement, donc avec aucune charge à supporter par le contribuable après le jugement, et très efficace non seulement pour rendre justice, et satisfaire la victime, mais aussi très efficace pour éliminer toutes les injustices car il est basé sur un système éducatif, et judiciaire, qui éloigne les sanctions des gens, comme le consolateur l'a dit en se basant sur le livre de Dieu, comme montré ci-dessus, et qui privilégie le pardon, l'appel au repentir et à se former afin de ne plus nuire à son prochain, ni à cause des passions, ni à cause de l'ignorance de ce qu'est l'injustice, en vivant le plus grand bonheur et plaisir, provenant directement du créateur de ces bonheurs et plaisirs qui est Dieu lui-même à travers l'adoration exclusive de Dieu, qui devient un acquis après cette formation pour toutes les populations qui la suivent. Il existe deux cas possibles de jugement :*

– ***1er cas — si la culpabilité de l'accusé n'est pas prouvée comme on voit le soleil****, l'accusé est considéré comme innocent, et est relâché, même si c'est l'État qui doit dédommager la victime avant que l'on retrouve le véritable coupable, et dans ce cas le prophète (p) lui-même dédommageait la victime dans l'immédiat si la coupable n'était pas identifiable du tout, ou pas dans l'immédiat, selon ce que Dieu a prescrit dans livre de Dieu*

préservé, qui est le consolateur que Jésus a ordonné de suivre après lui (prix du sang de 100 chameaux, dont 40 femelles, ou autre, chaque cas étant prévu avec les dédommagements correspondants), donc dans ce cas, pas besoin de procureur de la République ni d'avocat. Dans le cas où le crime avait été commis dans une zone ou un pays non musulman, le prophète (p), lui-même en tête, ou s'il est occupé par les affaires de l'État, il a envoyé un de ces compagnons, avec les croyants disponibles, pour implanter la loi coranique à cet endroit en formant les populations à cela afin d'y éliminer toutes les injustices et les crimes. Il commençait ou ordonnait de commencer par les appeler à la religion d'Abraham, s'il acceptait, le problème d'insécurité était résolu par la formation de populations de cette zone ou de ce pays. S'il refusait de se convertir à la religion d'Abraham, il devait payer l'impôt de capitation s'ils sont des juifs et des chrétiens, afin de continuer à pratiquer leurs déviations de la religion d'Abraham prophétique (p) et de Moïse (p), parmi les croyants, car dans tous les cas, la loi coranique était implantée et enseignée à toutes les populations en les appelant individuellement ou par groupe à cela, après leur consentement. S'ils s'opposaient à cela par les armes, ils étaient combattus, et leurs biens ainsi que leurs personnes devenaient des butins de guerre des croyants pour avoir mis en danger ou tué des croyants, en s'opposant à l'implantation de la loi de Dieu sur la terre de Dieu. Mais dans tous les cas, les crimes et les injustices disparaissaient de la région par la formation des populations qui consentent et la loi coranique était implantée en faisant régner la justice pour tous, et les injustices disparaissaient de la région.

– ***2e cas — Mais à partir du moment où la culpabilité de l'accusé*** *est prouvée, le comportement vis-à-vis de lui pour rendre justice est déjà prescrit par Dieu dans le livre de Dieu préservé, qui est le consolateur que Jésus a ordonné de suivre après lui, et il y a deux sous-cas :*

– ***1er sous-cas — s'il n'a pas fait exprès son crime****, c'est soit le pardon par la victime, ou le payement du prix du sang pour la dédommager, ou la restitution de ce qui a été pris comme droit à la victime. E****t si le coupable a fait exprès,*** *la peine à lui appliquée est déjà défini est personne ne peut l'enlever [s****i le crime du coupable qui a fait exprès en le montrant devant 4 témoins ou plus, met en danger la société ou la vie de milliers d'innocents en cas de prolifération, comme c'est le cas pour*** *adultère, fornication [entraîne 1,2 million de bébés en formation meurent chaque année dans ce continent [pays laïque] sans compter les autres conséquences qui détruisent la société comme montré ci-dessus], vol [près de 9 millions d'enfants meurent en Afrique chaque année sans compter les autres catégories de morts à cause de la pauvreté, tout cela à cause de l'usure subite de la part des pays à forte monnaie dont les plupart des pays laïques, et d'autres injustices], l'alcoolisme [49 000 morts dans ce pays modèle de nombreux pays laïques par an, pays laïques] ou la toxicomanie, calomnies [bombardement en Irak dont le responsable est un [pays laïque] qui ont fait plusieurs centaines de milliers de morts d'innocents ont été faits sur la base de calomnies odieuses], la rébellion au Calife dirigeant le pays des croyants ou un de ses gouverneurs qui l'aident dans sa mission en mobilisant les gens contre lui alors ce qu'il ordonne est conforme au livre que Jésus appelle le consolateur, dont les preuves sont données dans ce livre que Jésus a ordonné de suivre après lui. Et si ce n'est pas conforme au livre que Jésus appelle le consolateur, dont les preuves sont données dans ce livre que Jésus a ordonné de suivre après lui, tant que le calife ou ses gouverneurs prient avec le groupe des croyants dans les mosquées, il ne faut pas lui obéir dans sa désobéissance à Dieu, et il faut lui rappeler les ordres de Dieu, sans le combattre. Mais s'il arrête de prier avec le groupe de croyant dans les mosquées, il faut lui rappeler les ordres de Dieu, et s'il persiste dans des comportements en dehors de la religion d'Abraham en instaurant la mécréance, il faut alors le combattre, et c'est le seul cas où la rébellion est autorisée, sinon elle est interdite et entraîne de graves sanctions pour celui qui mobilise les gens contre un calife ou un gouverneur, croyant qui est conforme aux ordres de*

Dieu [c'est cela ainsi que l'ignorance de la religion d'Abraham prophétique [p] par les populations, qui ont été la cause l'avènement de la démocratie et de la laïcité dans les pays musulman qui étaient dirigée par la loi coranique à l'époque des califes bien guidés ou les croyants étaient la première puissance mondiale unie sur quatre continents en un seul pays sous la direction du calife Oumar, pays puissant dominant tous les autres pays à tout point de vue et faisant régner la justice et le bien être pour tous dans le monde. Cette rébellion a eu des conséquences catastrophiques pour les pays croyants, qui se sont divisés, ont délaissé la loi coranique selon l'exemple du prophète [p] qui les mettait à l'abri de leur ennemi, ils se sont affaibli jusqu'à être à la portée de leurs ennemis les non-croyants au livre que Jésus appelle le consolateur, dont les preuves sont données dans ce livre que Jésus a ordonné de suivre après lui qui les ont colonisés, mise en esclave, piller leurs richesses, faisant des dizaines de millions de morts pendant des siècles successifs, et les conséquences dans les pays croyants sont encore d'actualité comme l'ont montré les exemples ci-dessus, et les pays croyants sont toujours divisés et dominés par leurs ennemis]. La peine prescrite par Dieu dans livre de Dieu préservé, qui est le consolateur que Jésus a ordonné de suivre après lui dans ces cas, protège la vie des millions d'innocents qui périraient à cause de la prolifération de ces crimes si la peine n'est pas appliquée, peine qui n'est réservée qu'à ceux qui font l'apologie du crime en le montrant aux gens jusqu'à avoir 4 témoins, car s'ils le cachent, tout le monde doit les aider à le cacher en les appelant à se repentir et à aller se former à la religion d'Abraham prophétique [p], ce qui va leur permettre d'arrêter définitivement ces crimes en vivant des plaisirs infiniment plus grands. Et le coupable qui accepte ce jugement divin est récompensé par le Paradis et la sanction est suffisamment dissuasive pour décourager les autres. Toutes ces nuisances massives aux conséquences coûteuses en vie humaine et en argent continuent dans le pays laïque malgré l'existence des systèmes législatifs et judiciaires, dont l'une des principales missions, et faire en sorte que cela s'arrête, mais ils en sont incapables, ce qui montre encore une fois que les contribuables payent massivement en se serrant la ceinture pour rien.

– ***2e sous-cas — le cas restant est celui où le crime du coupable qui l'a fait exprès constitue une atteinte à la personne ou à sa vie, c'est le talion qui lui sera appliqué].*** *Ces jugements sont ordonnés par Dieu, et aucun croyant n'oserait prendre le rôle d'un avocat pour essayer de les remettre en question, car l'avocat dans ces conditions serait comme l'avocat du diable (tout injuste au maximum et sera avec lui en enfer, sauf s'il se repent). Il en est de même pour le rôle de procureur de la République dans ces conditions, mais dans le sens inverse à celui de l'avocat, jouer ce rôle serait comme si cette personne qui joue ce rôle de procureur de la République sait mieux que Dieu, ce qui doit être fait dans cette situation, ce qui est faux, car Dieu a déjà tout dit dans son livre, livre de Dieu préservé, qui est le consolateur que Jésus a ordonné de suivre après lui, face à cette situation.*

– ***Un autre exemple de gaspillage inutile de l'argent du contribuable à travers ces systèmes législatifs et judiciaires inefficaces à résoudre nos problèmes dans les pays laïques, peu être cité à travers les nombreux magistrats du siège ainsi que les procédures longues et inutiles, prenant beaucoup de temps et coûtant inutilement et excessivement chers aux contribuables*** *(première instance, deuxième instance, cassation), alors que Dieu ayant tout dit face à chaque situation et le livre de Dieu qui est le consolateur, étant accessible à tous, le recours en cas de mauvais jugement peut se faire par n'importe quelle personne, à tout instant après un jugement, en saisissant directement le juge, qui est obligé d'en tenir compte et de revoir son jugement s'il est prouvé que son jugement n'est pas conforme au livre de Dieu, car il sait ce qu'il l'attend chez Dieu s'il fait un jugement non conforme à ce que Dieu ait ordonné, et il est excellemment bien formé pour mesurer ce grand danger, et rectifier son jugement. Et même si dans le cas peu probable où il ne tient pas compte de la demande de rectification de son jugement qui lui est adressée (ce qui est peu probable, car personne ne se jette dans un abîme de feu en le voyant devant soi), dans ce cas, le*

justiciable peut saisir soit les supérieurs hiérarchiques du juge, soit le président du pays lui-même qui est le premier responsable devant Dieu pour rendre justice à ces populations, afin d'éviter l'enfer, et qui délègue une partie de son rôle aux juges en s'assurant que leurs jugements sont toujours conformes au livre de Dieu, et qu'il n'y a jamais d'injustice. Le justiciable est alors immédiatement reçu, comme ce fût le cas au moment de la révélation du livre de Dieu et pendant l'époque des responsables d'états bien guidés (les califes) qui l'ont suivi, tous disciples du consolateur, et maîtrisant la pratique du livre de Dieu, car si le Calife échoue dans cette mission de rendre justice, c'est l'enfer qui l'attend sans aucun doute possible (c'est pourquoi aucun croyant ne veut devenir ni président, ni calife, ni juge, et ceux-ci sont désignés malgré eux et n'acceptent ces fonctions que contre leurs grés en demandant l'aide de Dieu, car ils risquent aussi de payer les conséquences s'ils n'acceptent pas et qu'on désigne des personnes moins qualifiées qu'eux. C'est dans ces conditions qu'ils acceptent ces fonctions et ont toujours peur de rendre un jugement non conforme à celui que Dieu a prescrit dans son livre qui est transparent et accessible à tous à tout instant. Donc les possibilités de recours pour les personnes jugées sont multiples, et les résultats que doivent avoir n'importe quel jugement sont écrit dans le livre de Dieu, et n'importe qui peut le faire valoir dans l'immédiat et sans protocole soit devant le juge qui a juge l'affaire, soit devant sa hiérarchie, soit devant le gouverneur, soit devant le calife, et chacune de ces personnes citées a la responsabilité de satisfaire la demande de recours sans protocole et dans l'immédiat avant que la peine soit appliquée (peine qui doit être suspendue avant cette délibération) soit en confirmant le jugement s'il est conforme au livre de Dieu, soit en le rectifiant pour le bonheur aussi bien des justiciables que des juges, du gouverneur, et du calife, qui ont ainsi failli se retrouver ainsi en enfer à cause de cette erreur de jugement commise initialement, et tous la rectifieront volontiers.

On peut continuer encore à citer c*omme cas où ces laïques autorisent à nuire à la vie, aux biens ou à l'honneur des milliers voire millions d'innocents faisant ainsi des dizaines de millions de morts par an, le cas de la guerre d'Irak, qui a tué plusieurs centaines de milliers de morts innocents sur la base de calomnie des présidents responsables de cette guerre, le cas des insultes au dernier prophète de toute l'humanité (p), que leurs systèmes législatifs, judiciaires, et exécutifs autorisent en appelant cela, la liberté d'expression alors que quand c'est eux qui sont victimes de ces atteintes à l'honneur, ils n'hésitent pas à faire un procès pour diffamation à l'agresseur, tout cela à cause du fait qu'ils ne se réfèrent jamais au livre de Dieu, qui a montré pourtant toutes les meilleures solutions de manière exhaustive, et dont l'application à permis de résoudre tous ces problèmes dont ceux cités ci-dessus, que ces systèmes laïques n'arrivent pas à résoudre depuis des siècles successifs, voire des millénaires, et qui n'arrêtent pas d'augmenter pour aboutir aux crises mondiales de plus en plus graves que nous connaissons, qui ont atteint aussi le monde des pays se réclamant du consolateur, que Jésus a ordonné de suivre après lui, par qu'ils ont abandonné la voie du consolateur dans beaucoup de domaines (comme le montrent les émissions de monnaies sans contreparties en bien réelles, la formation de masse insuffisante, les alliances avec les gouvernements criminels d'innocents, etc..), alors que le monde pays se réclamant du consolateur, était protégé contre ces malheurs, tant qu'il suivait la voie du consolateur, que Jésus a ordonné de suivre après lui.*

Ainsi ces contribuables des pays laïque payent *des centaines de milliards chaque année pour payer des sénateurs, des députés, des membres du conseils constitutionnels, des magistrats, bref tous les membres des systèmes judiciaires, des juridictions administratives, et des systèmes législatifs, qui sont payé à des centaines de milliards par an, et qui par l'exercice de leur fonction, ne font qu'augmenter les problèmes des contribuables, à travers l'augmentation des injustices qu'ils font, au lieu de les résoudre, car ils n'arrivent, ni à rendre la véritable justice pour les victimes, ni à éliminer les injustices de la société, au contraire ils aggravent les injustices en donnant de faux droit à certain groupe de pression contre lesquels*

ils ont céder, au lieu de les rappeler à la justice pour tous, en les autorisant à nuire à la vie, aux biens ou à l'honneur des milliers voire millions d'innocents faisant ainsi des dizaines de millions de morts par an dans les pays laïques, comme le montre les cas des avortements, des récidives des criminels emprisonnés, de l'alcoolisme, de l'usure dont le consolateur a montré les graves injustices qu'ils comportant et ses 70 branches et en les interdisant, tout en donnant des alternatives permettant de l'éviter tout en se développant sans injustice, évitant ainsi toutes les conséquences douloureuses des injustices décrites ci-dessus, l'usure dont tous ces membres des systèmes législatifs, judiciaires, et des juridictions administratives (députés, sénateurs et autres avec leurs partis laïques), ne savent même pas ce que c'est, donc, n'ont aucune solution pour arrêter ces graves injustices alors que c'est l'une des principales causes des faillites, du chômage et de la pauvreté avec toutes leurs conséquences menant vers la crise actuelle.

Ainsi, tous ces gaspillages de temps, d'argent et d'énergie par ces systèmes législatifs et judiciaires laïques, aboutissent forcement à l'*insatisfaction des victimes, des populations, à l'augmentation permanente des injustices, de l'insécurité et des récidives soit par les sortants de prison, soit par d'autres, entraînant une surpopulation carcérale inefficace pour arrêter les nuisances aux frais du contribuable, ce qui entraîne l'augmentation du nombre de morts innocents à cause de ces injustices, des pertes financières massives : au moins 578 milliards d'euros dans ce pays modèle de nombreux pays laïques en étant très loin d'être exhaustif alors qu'il faut 500 milliards pour financer toute l'économie française pendant une année pour une population du 65 millions d'habitants sans compter les plus de 274 000 morts par an que ces injustices entraînent dans ce grand pays (rien que l'avortement fait 225 000 morts par an, et l'alcoolisme fait 49 000 morts par an (cela est vrai pour tous les pays laïques avec des chiffres que vous pouvez calculer au prorata du nombre d'habitants dans le pays. Et tout cela s'ajoute au coût du fonctionnement de ces systèmes législatifs et judiciaires inefficaces pour rendre justice et satisfaire les populations et les victimes et éliminer les injustices du pays, alors qu'ils coûtent excessivement cher et emploient beaucoup de gens (des dizaines de milliers, voire des centaines de milliers comme dans cet ensemble de 52 pays), qui sont ainsi employés à des choses inutiles, injustes aux conséquences nocives décrites ci-dessus : augmentation du chômage, de la pauvreté, des millions de morts à cause de cela, des crises répétitives de plus en plus graves.*

C'est pourquoi ses systèmes laïques et tous les partis qui les soutiennent constituent le plus grand des crimes contre l'humanité, *car par leur fonctionnement, depuis les années 1960 seulement, ils ont tué plus de 53 millions de bébés innocents en formation au sein de leur mère, environ rien que dans l'Union européenne, et chaque année il y a 43 millions d'avortements dans le monde à cause de ses systèmes laïques, ce qui fait 2 279 millions d'avortements en 53 ans. À cause de ces systèmes qui ne forment pas les populations à arrêter les injustices et au contraire les encouragent, 1,8 million de personnes meurent chaque année dans le monde, soit 95,4 millions de personnes au bout de 53 ans. sans compter les autres raisons de morts à cause des injustices, plus de 400 millions de morts à cause des injustices (rien qu'en Afrique, près de 9 millions d'enfants meurent à cause de la pauvreté liée à l'usure et aux autres injustices. si on multiplie cela par 53 ans, cela fait 477 millions de morts, sans compter les autres continents, et les autres catégories de morts), plus de 30 634 milliards d'euros de pertes financières (à raison de 578 milliards d'euros par ans dans ce pays modèle de nombreux pays laïques pour 65 millions d'habitants). Toutes ces pertes, viennent à plus de charges des entreprises et des personnes qui sont encore vivantes, les empêchant de se développer, d'embaucher, et au contraire, elles sont obligées de licencier pour continuer à rester debout le temps qu'ils perdent leurs derniers clients par manque de solvabilité, à cause des faillites, et du chômage qui ne peut que se multiplier dans tous les pays laïques, à cause du système laïque qui sont injuste par nature, car ils sont basés sur la loi du plus grand nombre et sont sur la justice, qui n'est ordonnée de manière exhaustive que par le livre de Dieu sans rien*

omettre. C'est pourquoi tous les partis qui découlent de ces systèmes laïques, libéralismes, socialismes, communismes, capitalismes, bref tous les partis qui ne se réfèrent pas au livre de Dieu qui est le consolateur, constituent les plus grands complices de ces plus grands crimes contre l'humanité comme le montre les conséquences de leur exercice du pouvoir sur seulement 53 ans, et pourtant ils sont au pouvoir depuis des siècles successifs, mesurer dont l'ampleur des catastrophes humanitaires et financières que cela entraîne, alors que tout cela peut définitivement être évité en formant toutes les populations aux enseignements du consolateur, que Jésus a ordonné de suivre après lui.

Ces systèmes et partis laïques ainsi que ceux qui s'en réclament, ou qui l'intègre dans leur mode de fonctionnement sont donc, tous impuissants à résoudre les problèmes des individus, des familles, des entreprises, et des pays, ils ne font que les aggraver comme l'histoire et l'actualité le montrent quotidiennement, ainsi que les nombreux exemples cités ci-dessus, cela à cause de leur ignorance de ce qu'est l'injustice dans tous les domaines et leur incapacité à former les gens pour les arrêter et leur incapacité à arrêter eux-mêmes les injustices qu'ils ne connaissent même pas de manière exhaustive. *Cela pour la simple raison que la démocratie se réfère à la loi du plus grand nombre, et non à la justice. En effet, même si le monde entier vote en disant que Dieu n'existe pas, comme le font les pays et les systèmes laïques dans leurs fonctionnements, il n'en demeure pas moins que Dieu existe, cette vérité est absolument immuable. Et la conséquence du fait de nier l'existence de Dieu, dans le fonctionnement de ces systèmes, partis et pays laïques, en refusant d'appliquer la loi de Dieu qui est son livre qui est le consolateur, et en la combattant, comme le font les systèmes laïques est décrite ci-dessus : des catastrophes humanitaires financières massives, et après la mort c'est l'enfer pour tous ceux qui approuvent ces systèmes mensongers et ne les combattent pas comme Dieu l'a dit ci-dessus,* ***sourate 5 versets 44 ceux qui jugent selon une autre loi que celle que nous avons descendue sont des mécréants*** *(plus loin il dit aussi sont d'injustes, puis sont des pervers, et c'est ce qui est constaté dans les faits).*

<u>En conclusion, tout cela montre l'échec absolu de ces systèmes laïques aussi bien concernant les respects des droits de l'homme que concernant la justice et le jugement et ces systèmes sont ainsi devenus des tentatives vouées à l'échec d'organisation de l'injustice ainsi que du désordre comme les faits cités ci-dessus le montrent</u>

Les faits montrent depuis des siècles voire des millénaires, l'échec absolu des systèmes laïques *à éliminer les injustices de la société et du monde ainsi que les conséquences de leurs fonctionnements que sont l'insécurité, le chômage et la pauvreté avec ses millions de morts à cause de cela, ainsi que la crise actuelle qui n'est que la nième crise depuis des millénaires, toujours sous la gouvernance laïque. Tout cela montre* ***l'échec de la gouvernance des laïques et des démocrates ainsi que de leurs systèmes, ainsi que l'échec des systèmes éducatifs laïques à former les gens à ne pas faire d'injustice e****t au contraire les gens sont formés à voler sans qu'ils le sachent comme par exemple le cas de l'usure à travers les prêts à intérêt, la spéculation, les parités monétaires et autres, qui sont enseignés dans les écoles et les universités. Les gens sont formés soit à accepter les crimes comme les avortements, les tueries massives en Irak pour des raisons fallacieuses à cause des faux droits que ces systèmes laïques donnent aux gens.*

Cela montre aussi l'échec aussi des systèmes législatifs et judiciaires laïques qui n'organisent que l'injustice*, et le crime ce qui ne peut que s'effondrer tôt ou tard, à travers les conséquences que l'on constate dans le monde entier et qui ont été décrite ci-dessus : des millions de morts à cause des injustices alors que les systèmes législatifs et judiciaires sont*

payés pour éliminer les injustices afin que personne ne les subissent, et encore moins, ne meurent à cause de cela, et pourtant tous ces systèmes laïques, coûtent excessivement chers aux contribuables, soit des centaines de milliers de milliards chaque année à tous les contribuables pays laïques, et tout cela pour des résultats plus que décevant, car c'est exactement le contraire de l'attente de ces contribuables qui se produit à travers la multiplication des injustices, les millions de morts à cause de cela ainsi que la pauvreté alors que tous les contribuables sont en droit d'exiger la disparition de toutes ces injustices et de leurs conséquences, la pauvreté, et les millions de morts à cause des injustices ! Mais cela les systèmes laïques ainsi que ceux qui les soutiennent et les animent et en font des systèmes de gouvernance, ont montré leur incapacité à réaliser de tels nobles objectifs et attente des populations, car ils ne savent même pas identifier ce que sont les injustices dans tous les domaines, et donc sont incapable de les arrêter et de les faire arrêter.

I.8.8) ***Tout cela ne fait que confirmer la suprématie totale des jugements par la loi de Dieu, sur tout autre loi ou système.***

Cela confirme aussi le fait que le livre de Dieu n'est suivi par aucun pays actuellement qui sont tout en crise, y compris par ceux qui prétendent appliquer la loi coranique, comme le montre les succès de l'application de la loi coranique à l'époque prophétique (p) et pendant les longues années qui l'ont suivi, témoigné aussi bien par la Bible que livre de Dieu préservé, qui est le consolateur que Jésus a ordonné de suivre après lui (la formation des populations à la religion d'Abraham prophétique (p) ne fera que confirmer cette réalité, et pour cela les références bibliographiques ci-dessous sont données pour apprendre la religion d'Abraham prophétique [p] qui est l'exemple du prophète [p] et celui de ces compagnons bien guidés qu'il a approuvé).

Réussite totale de toutes les expériences de gouvernance basées totalement sur les enseignements du consolateur, qui selon Jésus est le livre de Dieu qui n'a rien omis, chaque fois que cela a été tenté, comme le montrent toutes les preuves dans ce livre.
À l'inverse des systèmes laïques, c'est que les faits montrent la réussite totale de toutes les expériences de gouvernance basée totalement sur la religion d'Abraham prophétique (p) sans rien omettre, chaque fois que cela a été tenté, comme le livre cité ci-dessus le montre dans le détail, en montrant la parfaite concordance de cette expérience avec les prophéties de Jésus, concernant le le prophète (p), selon ***« Jean 16.8 et quand il sera venu, il convaincra le monde en ce qui concerne…, la justice, et le jugement… 16.10 la justice, parce que je vais au Père, et que vous ne me verrez plus.***

En effet, l*es résultats obtenus à l'époque de la révélation du livre concernant l'élimination totale des nuisances dans le pays sont suffisamment édifiants. Non seulement le nombre de condamnations à ces sanctions était extrêmement réduit (a part ceux qui sont venu réclamer l'application de la sanction divine sur eux, l'ont subit après que le Messager de Dieu s'est détourné d'eux à plusieurs reprises pour ne pas les entendre, car il est venu avant tout pour la miséricorde et non pour les sanctions comme cela est dit dans le livre de Dieu. Il n'y a eu que 2 cas de lapidation de personne qui ont montré leurs péchés à plus de quatre témoins, et toutes les nuisances de ce genre en disparu, rien que par la formation des populations à vivre le plus grand des plaisirs, et le Bijoutier pouvait laisser sa bijouterie ouverte remplit de biens précieux et aller dormir chez lui, sans que personne ne vole un centime. La justice s'appliquait à tous sans distinction de statut social ou autre et y compris au chef de l'état. Les mariages étaient protégés, et l'adultère et la fornication ainsi que toutes les autres atteintes aux droits d'autrui avaient disparues comme l'ont témoigné les prophéties d'Esaie, dans la Bible, et livre de Dieu préservé, qui est le consolateur que Jésus a ordonné de suivre après lui au* ***Chapitre 5, verset 3… Aujourd'hui, les mécréants désespèrent (de vous détourner) de votre religion (l****a population ne fait ni grands péchés, ni petits péchés, et toutes les nuisances à*

autrui ont disparu, et tout le monde se sens en parfaite sécurité, sans policiers, ni gendarme, ni armée, donc les dépenses de sécurité sont nulle ce qui fait autant d'économie, mis à part ce qui garde le pays contre les agressions des étrangers, les éclaireurs, qui doivent donner l'alerte en cas d'agression, et tous les hommes se mobilisent pour défendre le pays en se répartissant les rôles sous la direction du Messager de Dieu, et ils sont formés à cela.) ***: ne les craignez donc pas et craignez-moi. Aujourd'hui, j'ai parachevé pour vous votre religion, et accompli sur vous mon bienfait. Et J'agrée la religion d'Abraham comme religion pour vous. Si quelqu'un est contraint par la faim, sans inclination vers le péché… alors, Dieu* est Pardonneur et Miséricordieux.*** *Comparez cela aux dépenses de sécurités intérieures que les gouvernements laïques font dans le monde, y compris ce pays modèle de nombreux pays laïques, et qui ne cessent d'augmenter avec les nuisances, sans ramener la sécurité dans le pays. Aucun pays n'a pu avoir un tel résultat comme à l'époque de la révélation du livre de Dieu, depuis cette époque et celle des califes bien guidés, et même des pays croyants qui pour la plupart ne mettent pas en œuvre l'ensemble des dispositions du livre de Dieu, mais malgré cela les populations sont plus en sécurité que partout ailleurs dans le monde et entre autres, les mariages et la famille ainsi que le bonheur des enfants en grandissant avec leurs deux parents ensemble, sont mieux protégés ainsi que les femmes contre les violences sexuelles et autres comme le montrent les statistiques sur ces violences en* ***Annexe correspondante,*** *pour les pays qui font des efforts pour pratiquer, même partiellement, l'exemple qui est le consolateur, que Jésus a ordonné de suivre après lui (qui doit se pratiquer en totalité pour avoir les pleins résultats) et ils en récoltent bien sûr les bénéfices en termes de sécurité et d'économie dans tous les domaines.*

I.8.9) Conclusion au sujet de la réalisation de la prophétie de jésus selon Jean 16.8 « Et quand il sera venu, il convaincra le monde en ce qui concerne…, la justice, et le jugement… 16.10 la justice, parce que je vais à Dieu, et que vous ne me verrez plus »*

Ainsi, concernant le domaine judiciaire, la mise en œuvre des enseignements prophétiques, enseignés par l'ange Gabriel au messager de Dieu (p) privilégie la miséricorde, le pardon, l'éducation, la prévention, sur la répression qui est le dernier recours et peut être évitée par l'éducation et la prévention. ***Par les décisions de justice préconisées par ce livre divin selon l'exemple prophétique qui privilégie, la miséricorde, ainsi que la formation, l'éducation, la prévention, et le pardon, sur la répression dans le cadre, la préservation du droit des victimes, sur les sanctions permet l'élimination définitive des nuisances dans la société à tous les niveaux, et permet aux coupables de se réformer pour éviter les récidives.*** *Le système éducatif préconisé par ces enseignements, et toutes les préventions contenues dans ses prescriptions en provenance de Dieu, ainsi que la solidarité et la fraternité à tous les niveaux et dans tous les domaines qu'il enseigne en le faisant pratiqué, permettent d'éviter les sanctions divines dissuasives qui sont annulées d'office en cas de repentir sincère sans récidive. Ils permettent aussi d'éviter l'enfer qui est encore plus grave que ces sanctions corporelles divines et dissuasives (lapidation et autres), dont tous les envoyés de Dieu y compris Moïse et Jésus étaient soumis à cette loi divine, donc obligée de l'appliquer et dont les conditions d'application ont été exposées ci-dessus pour faire le moins possible recours à ces sanctions, par l'éducation et la prévention. Le droit de victime est respecté et avec l'accord des victimes, ou pour les sanctions divines, sans l'accord des victimes (mais avec la possibilité du repentir sincère sans récidive, qui annule toutes sanctions), il permet aux coupables de se réformer par l'éducation et la formation à ces enseignements afin de ne plus être nuisibles à autrui, et éviter définitivement les récidives ainsi que toutes les conséquences malheureuses citées ci-dessus en faisant économiser pour le cas de ce pays modèle de nombreux pays laïques, plus de 578 milliards d'euros, et tous les autres malheurs cités ci-dessus.*

I.9)Selon Jean 16.12 à 13 « il vous conduira dans toute la vérité. Car il ne parlera pas de lui-même, mais il dira tout ce qu'il aura entendu, et il vous annoncera les choses à venir. »,

VOICI LES FAITS CORRESPONDANT À LA RÉALISATION DE CES PROPHÉTIES DE JÉSUS

Quand Jésus dit dans sa prophétie selon Jean « 16,13… car il ne parlera pas de lui-même, mais il dira tout ce qu'il aura entendu, et il vous annoncera les choses à venir », le livre de Dieu qui est l'envoyé de Dieu, paix sur lui, qui a reçu le livre de Dieu que Jésus appelle le consolateur dit : exactement la même chose dans son chapitre 69, verset 40. que ceci [ce livre de Dieu] est la parole d'un noble Messager, 41. et que ce n'est pas la parole d'un poète. Mais vous ne croyez que très peu, 42. ni la parole d'un devin, mais vous vous rappelez bien peu. 43. C'est une révélation du Seigneur de l'Univers. 44. Et s'il avait forgé quelques paroles qu'ils nous avaient attribuées, 45. Nous l'aurions saisi de la main droite, 46. ensuite, nous lui aurions tranché l'aorte. 47. Et nul d'entre vous n'aurait pu lui servir de rempart. 48. C'est en vérité un rappel pour les pieux. Cela est confirmé encore par ce verset Chapitre 20, verset 114. Que soit exalté Dieu*, le Vrai Souverain ! Ne te hâte pas [de réciter] le livre de Dieu* avant que ne te soit achevée sa révélation. Et dis : « ô, mon Seigneur, accrois mes connaissances ! ». Comme déjà dit ci-dessus, Dieu parle de sa main droite et de son artère aorte, et dit que nul d'entre ses compagnons n'aurait pu lui servir de rempart contre le châtiment de Dieu, si cet envoyé de Dieu avait transmis des paroles différentes de celle de Dieu, ce qui montre que le consolateur est l'envoyé de Dieu (p) qui a pratiqué et transmis les enseignements de l'arc-ange Gabriel (p) comme il les a entendus comme Jésus en a témoigné dans sa prophétie, confirmée ensuite par le livre de Dieu, montrant ainsi que les enseignements de l'ange Gabriel ont permis à cet envoyé de Dieu d'avoir l'Esprit saint et l'esprit de vérité.*

Cela est une preuve supplémentaire d'authenticité de livre de Dieu, qui confirme la parole de Jésus selon Jean ***16.13 quand le consolateur sera venu, l'Esprit de vérité, il vous conduira dans toute la vérité. E****n effet ce messager de Dieu (p) qui a eu l'Esprit saint et l'esprit de vérité par la grâce de Dieu en pratiquant les enseignements de l'ange Gabriel (p), qui a aussi l'Esprit saint et l'esprit de vérité, a enseigné ce livre de Dieu aux êtres humains, et les preuves ci-dessus ont montré que ce livre de Dieu, comme Jésus l'a dit, a conduit l'humanité dans toute la vérité premièrement, à travers les concordances parfaites entre les enseignements authentiques de Jésus dans la Bible depuis le début (qui se reconnaissent par le fait qu'ils ne comportent aucun injuste ni de contradiction) et les versets de ce livre de Dieu cité dans les chapitres précédents, ainsi qu'à travers les concordances parfaites entre les découvertes, tous domaines confondus (y compris les domaines scientifiques), et les versets de ce livre de Dieu prenant ainsi plus de 10 siècles d'avance, sur tous les plus grands savants réunis en prédisant ce que ces savants allaient découvrir de manière précise. Aux points certains grands savants contemporains (un Japonais et un américain) l'ont choisi comme guide de recherche scientifique comme leurs témoignages l'ont montré ci-dessus.*

S*elon la Première Épître de Jean : 4 - 1, et selon Mathieu 7 : 16 « … appliquez leur l'épreuve de vérité…. C'est à leurs fruits que vous les reconnaîtrez… ». Et selon le Deutéronome 18 : 21-22 qui dit : "si ce qu'il dit n'arrive pas, c'est un faux prophète ». En plus des concordances ci-dessus que vous avez constatées, vous avez des preuves supplémentaires de la réalisation de cette prophétie de Jésus, à travers le fait que ce livre de Dieu annonce aussi les choses à venir ainsi que les signes de la fin des temps comme vous pouvez le constater à travers ce lien qui montre concernant ce sujet, des extraits du livre de Adem Yakup que vous pouvez acheter dans les librairies dont le titre est "le prophète Mohammad (pbsl)* ***:***

http://www.leprophéTémohammad.com/futur.html

Voici quelques extraits de ce livre ou de ce site concernant les signes de la fin des temps :

Le consolateur, l'Esprit saint, l'esprit de vérité a dit : "L'heure n'arrivera pas sans qu'il y ait de nombreuse effusion de sang". De grandes cités seront ravagées et on aura l'impression qu'elles n'avaient jamais existé." : cela montre clairement les bombardements de villes entières lors de la Deuxième Guerre mondiale, qui ont rasé de nombreuses cités comme par exemple : Berlin en Allemagne, at beaucoup d'autres villes et même récemment lors des guerres en Irak en 1423 de l'hégire (de l'année judéo-chrétienne de 2002 à 2003).

Le consolateur, l'Esprit saint, l'esprit de vérité a dit : « les gains seront partagés entre les riches uniquement et les pauvres n'en tireront aucun bénéfice » : cela fait référence aux millions de morts à cause de la famine et de la malnutrition ou des manques de soins médicaux alors que des milliers de milliards seraient thésaurisés dans les comptes en banques, en attente d'intérêt non encore servi et peut être qui ne le seront jamais. Plus de 1 milliard de personnes souffrent de la fin. Plus 1,4 milliard de personnes vivent avec moins de 1 dollar par jour. Plus de 2,6 milliards de personnes vivraient avec moins de 2 dollars par jour. Pour éliminer la pauvreté dans le monde, il ne suffit pourtant que de 80 milliards de dollars selon les spécialistes de la lutte contre ce fleau. Et cela ne représente que 2 millièmes de la fortune des 10 millions de millionnaires en dollars dans le monde et beaucoup que 2 % de la fortune des 1200 milliardaires dans le monde en 2013. le consolateur, l'Esprit saint, l'esprit de vérité sur ordre de Dieu a ordonné de payer le droit de pauvre à l'aumône légale annuelle de 2,5 % des fortunes thésaurisées, qui aurait permis d'éliminer la pauvreté de la face de terre, mais cela n'est pas payé par la plupart des riches, et des millions de personnes meurent à cause de cela ainsi que de l'usure que les riches font, spoliant ainsi les pauvres.

Le consolateur, l'Esprit saint, l'esprit de vérité a dit : « les hommes tolèreront l'homosexualité et le lesbianisme ». Le monde occidental y est en 2013, rabaissant ainsi les humains qui approuve cela à un niveau moins que celui des animaux, qui n'ont pas d'intelligence, mais ne font pas ces rapports contraires à la nature, et qui mettent à danger l'humanité de destruction par Dieu comme Sodome et Gomorrhe ou de disparition si cela ce multiplie et que les générations futures prennent cela comme exemple à suivre.

Le consolateur, l'Esprit saint, l'esprit de vérité a dit : « les rapports illicites deviendront légion », comme le montre les 1,2 million de bébés en formation au sein de leur mère qui sont tués par l'avortement chaque année dans cette union de grand pays, soit un avortement toutes les 2,7 secondes, tout cela à cause de l'adultère et de la fornication qui prolifère partout dans le monde laïque.

Le consolateur, l'Esprit saint, l'esprit de vérité a dit : « les gens se rendront au pèlerinage à Dacca sans avoir d'imam à leur tête. Quand ils descendront à Mina, les tribus se querelleront comme des chiens et il y aura de grands conflits, au point que l'on verra des lacs de sang. » Contrairement à tous les ordres de Dieu à travers les règles du pèlerinage, qui nécessite, le maximum de concentration et de piété totale pour se faire pardonner par Dieu tous ses péchés, comme le jour où l'on est né, et ainsi être sauve le jour dernier, car il s'agit de visiter la première Maison de Dieu construite sur terre pour toute l'humanité, afin qu'elle aille y louer et glorifié Dieu pour être sauvé le jour dernier, et où toute violence, ou perversité est formellement interdit, le 21 novembre 1979, il y eut assaut à la Kaaba (La Maison construite par le prophète Abraham et son fils Ismaël pour Dieu, à Dacca comme le dit la Bible), lors du pèlerinage à Dacca qui occasionna un massacre, conformément à ce qu'annonçait cette parole ci-dessus du consolateur. Sept ans après l'attaque de 1979, un incident encore plus sanglant se produisit pendant le pèlerinage à Dacca entre les soldats et des pèlerins, et il y a eu 402 morts

comme le consolateur, l'Esprit saint, l'esprit de vérité, l'avait annoncé.

Voici un autre exemple édifiant de ces signes de la fin des temps annoncée par les enseignements du consolateur à travers la guerre des Américains contre l'Irak qui avait été annoncé dans les enseignements laissés par l'ange Gabriel, au consolateur qui l'a transmis à l'humanité : d*ans le recueil de paroles du consolateur « Le jardin des saints serviteurs », la parole n° 1822 dite que le Messager de Dieu (p) a dite : "l'heure ne se lèvera pas avant que l'Euphrate ne laisse apparaître une montagne d'or (la richesse pétrolière actuelle de l'Iraq). Les gens s'entretueront pour elle. De chaque centaine il en sera tué en quatre-vingt-dix-neuf. Chacun d'eux dira : « qui sait si je ne suis pas le centième qui sera épargné ». Dans une autre version : « Le temps est presque venu où l'Euphrate laissera paraître un trésor plein d'or. Que celui qui vivra en ces temps-là n'en prenne rien pour lui ». (URA).*

Le consolateur, l'Esprit saint, l'esprit de vérité a dit : « Un feu apparaîtra dans le ciel à l'est et une rougeur couvrira le ciel pendant trois ou sept jours en rang. Un feu vous enveloppera. Ce feu est couramment éteint dans la vallée appelée Berehut. Les gens seront enveloppés, dans ce feu et connaîtront d'atroces souffrances. Ce feu brûlera et détruira les hommes et leurs biens. Il se déchaînera sur le monde pendant huit jours comme un vent nuageux. La chaleur de la nuit sera supérieure à celle du jour. Ce feu s'étendra de la tête des hommes au sommet des cieux et il y aura un terrible fracas comparable, au tonnerre entre la terre et les cieux ». En juillet 1991, l'Iraq a envahi le Koweït, et du fait de l'incendie des puits de pétrole koweïtiens, le Golfe persique est devenu la proie de flamme immense qui s'élève dans le ciel comme des tours de feu. Plus de 10 000 tonnes de pétrole par jour partaient en fumée dans le ciel, le rendant rouge près du feu et noir au-dessus. La fumée pouvait s'apercevoir depuis l'Arabie saoudite à 55 kilomètres ou plus de lieu de la catastrophe envoyant des produits cancérigènes dans l'atmosphère et la polluant.

« L'heure ne viendra pas avant que les gens ne se mettent à rivaliser dans la construction d'édifices élevés ». Cela montre les gratte-ciels qui poussent dans la plupart des grandes métropoles, se concurrençant dans la hauteur. La plus haute fait maintenant plus de 1 km de hauteur.

Le consolateur, l'Esprit saint, l'esprit de vérité a dit : « le jour dernier ne viendra pas avant que le temps ne se mette à passer plus vite ». « De grandes distances pourront être parcourues en de très courtes durées » (cela montre l'apparition des avions supersoniques). « le temps se contractera, un an deviendra semblable à un mois, un mois à une semaine, une semaine à un jour, un jour à une heure, et l'heure à l'embrasement d'un feu ». « Il n'y aura pas de jugement, tant que l'homme n'entendra pas sa propre voix lui répondre ». Cela fait référence à tous les appareils pour enregistrer sa propre voix. Tout cela est inimaginable pour le commun des mortels aux 7e siècles, période de l'arrivé de consolateur, l'esprit, l'esprit de vérité dont tous les enseignements sont regroupés dans le livre de Dieu dont les versets ont été montrés début, et livre de Dieu qui est éternel et accessible à tous à tout instant comme Jésus l'avaient dit « il restera éternellement avec vous » (ce qui concerne évidement les enseignements du consolateur, l'Esprit saint, l'esprit de vérité », et c'est ce qu'il y a de plus utile pour éviter les malheurs dans ce monde et l'enfer le jour dernier, et vivre heureux dans ce monde en ayant tous ses besoins satisfaits, et en allant au Paradis après la mort, bien que le fait d'entendre le consolateur, l'Esprit saint, l'esprit de vérité est un immense bienfait aussi en soi.

Le consolateur, l'Esprit saint, l'esprit de vérité a dit : « à cette époque, la longévité augmentera » comme on le constate dans les pays riches. 'Les gens récolteront 700 mesures de blé pour une semée… ils sèmeront quelques poignées de semence et en récolteront 700. (cela

fait référence aux progrès dans les techniques de production et les gains de productivité que cela va permettre, ainsi dans les biotechnologies, et tout cela constitue un vrai miracle, quand cela est annoncé au 7e siècle apr. J.-C. malgré une pluie abondante, il n'y aura aucune perte » (ce qui fait référence à la maîtrise des techniques d'irrigation, d'acheminement et de stockage de l'eau de pluie ou autre (pompe et autres)).

Vous trouverez encore beaucoup d'autres exemples en lisant le livre cité ci-dessus, tous aussi miraculeux ou prodigieux, aussi bien les uns que les autres, tout cela ne fait que confirmer l'origine divine irréfutable de toutes ces prophéties qui se sont réalisées, et qui montrent les évènements de la fin des temps les uns après les autres, jusqu'à l'arrivé de Jésus après, jusqu'au jour où le soleil va se lever à partir de l'ouest vers l'est, et ce sera alors le dernier jour de l'existence de ce monde, et de l'humanité dans cette terre, ce sera la fine du monde, car jour le grand cataclysme se produira, d'une puissance inouïe, inimaginable, et ne seront en vie pour assisté à cela, que les êtres les plus méchants qui ne veulent aucun bien et ne veulent que le mal, car tous gens qui avaient un atome de bonté dans le cœur auront déjà été ramenés à lui par le bon Dieu par un vent qui provient de l'actuelle Syrie, qui fera périr Jésus et tous les croyants du monde, qui le suivent, et qui auparavant avaient vécu pendant 7 ans sous le règne de Jésus, pendant lequel aucun ne fera du mal à aucun et les croyants seront en paix et réunit par des liens de fraternité sincère. Jésus avant cela a mis fin aux méfaits du faux messie, l'antéchrist, ainsi qu'aux armées de gog et de Magog, libérant ainsi tous les croyants des méfaits de ces êtres malfaisants par la puissance et la grâce de Dieu.

CONCLUSION CONCERNANT LA RÉALISATION DE CES PROPHÉTIES DE JÉSUS

S*elon la Première Épître de Jean : 4 - 1, et selon Mathieu 7 : 16 « … appliquez leur l'épreuve de vérité…. C'est à leurs fruits que vous les reconnaîtrez… ». Et selon le Deutéronome 18 : 21-22 qui dit : 'si ce qu'il dit n'arrive pas, c'est un faux prophète ». Les concordances que vous avez constatées prouvent que ce livre de Dieu est la seule parole de Dieu authentique, n'ayant pas été altéré, qui existe sur terre à ce jour et comme Jésus l'a dit, sa pratique est obligatoire pour être sauvé le jour dernier et éviter les malheurs dans ce monde, car ils rappellent les enseignements authentiques de Dieu et enseignent toutes choses comme Jésus l'a dit.*

Cela montre que la prophétique de Jésus quand il dit selon ***Jean 16.13 quand le consolateur sera venu, l'Esprit de vérité, il vous conduira dans toute la vérité, car il ne parlera pas de lui-même, mais il dira tout ce qu'il aura entendu, et il vous annoncera les choses à venir,*** *s'est bien réalisé à travers ce livre de Dieu qui a été qui est le consolateur, qui comme les chapitres précédents l'ont montré, a convaincu le monde, concernant ce qu'est le péché, la justice et le jugement en plus de toutes les concordances citées ci-dessus qui sont autant de grand miracle de Dieu.*

I.10) ***Selon jean, Jésus a dit : '16,14 il me glorifiera, parce qu'il prendra de ce qui est à moi, et vous l'annoncera. 16.15 Tout ce que Dieu a est à moi. C'est pourquoi j'ai dit qu'il prend de ce qui est à moi, et qu'il vous l'annoncera.***

VOICI LES FAITS CORRESPONDANT À LA RÉALISATION DE CES PROPHÉTIES DE JÉSUS

Dans le livre de Dieu qui est le consolateur, le Christ est mentionné sous le nom de Issa, fils de Marie (p) vingt-cinq fois, alors que le nom du Messager de Dieu (p) n'est lui, mentionné que cinq fois. ***Chapitre 3, verset 42. (Rappelé-toi) quand les Anges dirent : 'Ô, Marie, certes Dieu* t'a élue au-dessus des femmes du monde. 43. « Ô, Marie, obéis à Ton Seigneur, prosterne-toi, et incline-toi avec ceux qui s'inclinent ». Marie, la mère de Jésus****, est la seule femme dont le nom est mentionné 34 fois dans ce livre. De plus, il n'y a pas un seul chapitre dans la Bible portant son nom, alors qu'un chapitre entier porte son nom dans le livre de Dieu (le Chapitre marié n° 19). Par contre, il n'y a pas de chapitre dans le livre de Dieu, qui*

mentionne le nom de la mère du Messager de Dieu (p), ou de ses filles ou de ses épouses. C'est aussi à cause du grand amour pour Marie que bon nombre de praticiens du livre de Dieu qui est le consolateur donnent à leurs filles, le nom de Marie. ***Dieu dit de Jésus : chapitre 3, verset 59. Pour Dieu*, Jésus est comme Adam qu'il créa de poussière, puis il lui dit « Sois » : et il fut.*** *Voici les versets du livre de Dieu qui est le consolateur (sans être exhaustif), laissés par l'ange Gabriel (p), au chapitre n° 19 qui porte le nom de la mère de Jésus, Mari, et qui fait les éloges de Jésus de sa mère comme Jésus l'avait annoncé, comme aucun être humain n'est capable de le faire :*

Chapitre N° 19, Marie (mère de Jésus), verset 16. Mentionne, dans le Livre (ce livre divin), Marie, quand elle se retira de sa famille en un lieu vers l'Orient. 17. Elle mit entre elle et eux un voile. Nous lui envoyâmes Notre Esprit (Gabriel), qui se présenta à elle sous la forme d'un homme parfait.18. Elle dit : 'Je me réfugie contre toi auprès du Tout miséricordieux. Si tu es pieux [ne m'approche point] .19. Il dis : « Je suis en fait un Messager de ton Seigneur pour te faire don d'un fils pur » .20. Elle dis : « comment aurais-je un fils, quand aucun homme ne m'a touchée, et je ne suis pas prostituée ? » 21. Il dit : « Ainsi sera-t-il ! Cela M'est facile, a dit ton Seigneur ! Et nous ferons de lui un signe pour les gens, et une miséricorde de notre part. C'est une affaire déjà décidée » .22. Elle devient donc enceinte [de l'enfant], et elle se retira avec lui en un lieu éloigné.23. Puis les douleurs de l'enfantement l'amenèrent au tronc du palmier, et elle dit : « malheur à moi ! Que je fusse morte avant cet instant ! Et que je fusse totalement oubliée ! » 24. Alors, il l'appela d'au-dessous d'elle [lui disant :] 'ne t'afflige pas. Ton Seigneur a placé à tes pieds une source.25. Secoue vers toi le tronc du palmier : il fera tomber sur toi des dattes fraîches et mûres. 26. Mange donc et bois et que ton œil se réjouisse ! Si tu vois quelqu'un d'entre les humains, dis [lui :] « assurément, j'ai voué un jeûne au Tout miséricordieux : je ne parlerai donc aujourd'hui à aucun être humain ».

Chapitre 19, verset 27. Puis elle vint auprès des siens en le portant [le bébé]. Ils dirent : « ô, Marie, tu as fait une chose monstrueuse ! 28. Sœur de Haroun, ton père n'était pas un homme de mal et ta mère n'était pas une prostituée ». Elle fit alors un signe vers lui [le bébé]. Ils dirent : « comment parlerions-nous à un bébé au berceau. » 30. Mais [le bébé] dit : « Je suis vraiment le serviteur de Dieu. Il m'a donné le Livre et m'a désigné Prophète. 31. Où que je sois, il m'a rendu béni. Et il m'a recommandé, tant que je vivrai, la prière et l'aumône légale. 32. et la bonté envers ma mère. Il ne m'a fait ni violent ni malheureux. 33. Et que la paix soit sur moi le jour où je naquis, le jour où je mourrai, et le jour où je serai ressuscité vivante ». 34. Tel est Issa (Jésus), fils de Marie : parole de vérité, dont ils doutent. 35. Il ne convient pas à Dieu* de s'attribuer un fils. Gloire et Pureté à lui ! Quand il décide d'une chose, il dit seulement : « Soi ! » et elle est ? 36. « Certes, Dieu* est mon Seigneur tout comme votre Seigneur. Adorez-le donc. Voilà un droit chemin ». 37. [Par la suite,] les sectes divergèrent entre elles. Alors, malheur aux mécréants lors de la vue d'un jour terrible ! 38. Comme ils entendront et verront bien le jour où ils viendront à nous ! Mais aujourd'hui, les injustes sont dans un égarement évident. 39. Et avertis-les du jour du Regret, quand tout sera réglé. Alors qu'ils sont [dans ce monde] inattentifs et qu'ils ne croient pas. 40. C'est nous, en vérité, qui hériterons de la terre et tout ce qui s'y trouve, et c'est à nous qu'ils seront ramenés.*

Le chapitre n° 3 aussi en parle de manière très éloquente comme vous pouvez le lire :
Chapitre 3, verset 58. Voilà ce que nous te récitons des versets et de la révélation précise… 44. — Ce sont là des nouvelles de l'Inconnaissable que nous te révélons. Car tu n'étais pas là lorsqu'ils jetaient leurs calames pour décider qui se chargerait de Marie ! Tu n'étais pas là non plus lorsqu'ils se disputaient. 45. (Rappelé-toi,) quand les Anges dirent : 'Ô Marie, voilà que Dieu t'annonce une parole de sa part : son nom sera « al-Masih » "Issa", fils de Marie, illustre ici-bas comme dans l'au-delà, et l'un des rapprochés de Dieu*'. 46. Il parlera aux gens, dans le berceau et en son âge mûr et il sera du nombre des gens de bien ». 47. — Elle dit : « seigneur !*

Comment aurais-je un enfant, alors qu'aucun homme ne m'a touchée ? » - « C'est ainsi ! » dit-il. Dieu crée ce qu'IL veut. Quand il décide d'une chose, IL lui dit seulement : « suis ». Et elle est aussitôt. 48. 'Et (Dieu*) lui enseignera l'écriture, la sagesse, la Thora et l'Évangile, 49. et il sera le messager aux enfants d'Israël [et leur dira] : « En vérité, je viens à vous avec un signe de la part de votre Seigneur. Pour vous, je forme de la glaise comme la figure d'un oiseau, puis je souffle dedans : et, par la permission de Dieu*, cela devient un oiseau. Et je guéris l'aveugle-né et le lépreux, et je ressuscite les morts, par la permission de Dieu*. Et je vous apprends ce que vous mangez et ce que vous amassez dans vos maisons. Voilà bien là un signe, pour vous, si vous êtes croyants ! 50. Et je confirme ce qu'il y a dans la Thora révélée avant moi, et je vous rends licite une partie de ce qui était interdit. Et j'ai certes apporté un signe de votre Seigneur. Craignez Dieu* donc, et obéissez-moi. 51. Dieu* est mon Seigneur et votre Seigneur. Adorez-Le donc : voilà le chemin droit. »*

52. Puis, quand Jésus ressentit de l'incrédulité de leur part, il dit : « qui sont mes alliés dans la voie de Dieu ? » Les apôtres dirent : « nous sommes les alliés de Dieu*. Nous croyons en Dieu*. Et sois témoin que nous lui sommes soumis. 53. Seigneur ! Nous avons cru à ce que tu as fait descendre et suivi le messager. Inscris-nous donc parmi ceux qui témoignent ». 54. Et ils [les autres] se mirent à comploter. Dieu* a fait échouer leur complot. Et c'est Dieu* qui sait le mieux leur machination ! 55. (Rappelé-toi) quand Dieu* dit : 'Ô Jésus, certes, je vais mettre fin à ta vie terrestre t'élever vers moi, te débarrasser de ceux qui n'ont pas cru et mettre jusqu'au Jour de la Résurrection, ceux qui te suivent au-dessus de ceux qui ne croient pas. Puis, c'est vers moi que sera votre retour, et je jugerai, entre vous, ce sur quoi vous vous opposiez. 56. Quant à ceux qui n'ont pas cru, je les châtierai d'un dur châtiment, ici-bas tout comme dans l'au-delà. Et pour eux pas de secoureurs. 57. Et quant à ceux qui ont la foi et font de bonnes œuvres, il leur donnera leurs récompenses. Et Dieu* n'aime pas les injustes.*

58. *Voilà ce que nous te récitons des versets et de la révélation précise. 59. Pour Dieu*, Jésus est comme Adam qu'il créa de poussière, puis il lui dit « Sois » : et il fut. 60. La vérité vient de ton Seigneur. Ne sois donc pas du nombre des sceptiques. 61. À ceux qui te contredisent à son propos, maintenant que tu en es bien informé, tu n'as qu'à dire : 'Venez, appelons nos fils et les vôtres, nos femmes et les vôtres, nos propres personnes et les vôtres, puis proférons l'exécration réciproque en appelant la malédiction de Dieu* sur les menteurs. 62. Voilà, certes, le récit véridique. Et il n'y a pas de divinité à part Dieu*. En vérité, c'est Dieu* qui est Le Puissant, Le Sage.*

I.11)<u>*Selon Jean 16.16 à 33 : 16,16 « Encore un peu de temps, et vous ne me verrez plus. et puis encore un peu de temps, et vous me verrez, », voici ses preuves..*</u>

_Selon jean, Jésus a dit : '16,16 encore un peu de temps, et vous ne me verrez plus. Et puis encore un peu de temps, et vous me verrez, parce que je vais au Père. 16.17 Là-dessus, quelques-uns de ses disciples dirent entre eux : que signifie ce qu'il nous dit : Encore un peu de temps, et vous ne me verrez plus. Et puis encore un peu de temps, et vous me verrez ? Et : Parce que je vais au Père ? 16.18 Ils disaient donc : que signifie ce qu'il dit : encore un peu de temps ? Nous ne savons de quoi il parle. 16.19 Jésus, connut ce qu'ils voulaient l'interroger, leur dit : Vous vous questionnez les uns les autres sur ce que j'ai dit : Encore un peu de temps, et vous ne me verrez plus. Et puis encore un peu de temps, et vous me verrez. 16.20 En vérité, en vérité, je vous le dis, vous pleurerez et vous vous lamenterez, et le monde se réjouira : vous serez dans la tristesse, mais votre tristesse se changera en joie. 16.21 La femme, lorsqu'elle enfante, éprouve de la tristesse, parce que son heure est venue. Mais, lorsqu'elle a donné le jour à l'enfant, elle ne se souvient plus de la souffrance, à cause de la joie qu'elle a de ce qu'un homme est né dans le monde. 16.22 Vous donc aussi, vous êtes

maintenant dans la tristesse. Mais je vous reverrai, et votre cœur se réjouira, et nul ne vous ravira votre joie. 16.23 En ce jour-là, vous ne m'interrogerez plus sur rien. *(Cela veut dire que les apôtres et les disciples de Jésus vont éprouver de la tristesse à cause du départ de Jésus de ce monde, qui est indispensable pour que le consolateur vienne après lui. et quand le consolateur viendra, la tristesse des disciples de Jésus, se changera en joie par ce que le consolateur rappellera exactement tous les enseignements authentiques de Jésus, qui sont tous basés sur la justice et sont sans contradiction, puis le consolateur enseignera toute chose au point où plus personne n'aura plus besoin de posé de question ni à Jésus, et les enseignements du consolateur vont remplir les croyants d'une joie profonde).* ***En vérité, en vérité, je vous le dis, ce que vous demanderez au Père, il vous le donnera en mon nom.***

Selon jean, Jésus a dit : '16,24 jusqu'à présent vous n'avez rien demandé en mon nom. Demandez, et vous recevrez, afin que votre joie soit parfaite. (C*ela signifie que les prières adressées à Dieu en demandant leur exaucement à cause des bénédictions que Jésus a reçues provenant de Dieu seront toutes exaucées)* ***16,25 je vous ai dit ces choses en paraboles. L'heure vient où je ne vous parlerai plus en paraboles, mais où je vous parlerai ouvertement du Père. 16.26 En ce jour, vous demanderez en mon nom, et je ne vous dis pas que je prierai le Père pour vous. Selon jean Jésus a dit : '16,27, car le Père lui-même vous aime, parce que vous m'avez aimé, et que vous avez cru que je suis sorti de Dieu. 16.28 Je suis sorti du Père, et je suis venu dans le monde. Maintenant je quitte le monde, et je vais au Père. 16.29 Ses disciples lui dirent : voici, maintenant tu parles ouvertement, et tu n'emploies aucune parabole. 16.30 Maintenant nous savons que tu sais toutes choses, et que tu n'as pas besoin que personne ne t'interroge. C'est pourquoi nous croyons que tu es sorti de Dieu. 16.31 Jésus leur répondit : vous croyez maintenant.*** *(Cela montre que Jésus connaissait en totalité les enseignements que le consolateur va enseigner, mais il ne lui avait été ordonné que de se limiter à baser ses enseignements que sur les 10 commandements****) 16,32 voici, l'heure vient, et elle est déjà venue, où vous serez dispersés chacun de son côté, et où vous me laisserez seul. Mais je ne suis pas seul, car le Père est avec moi. 16.33 Je vous ai dit ces choses, afin que vous ayez la paix en moi. Vous aurez des tribulations dans le monde. Mais prenez courage, j'ai vaincu le monde.*** *(Jésus encourage ses apôtres et ses disciples, à suivre son exemple et s'y accrocher, c'est ainsi qu'ils vont surmonter toutes les épreuves à venir avec succès comme Jésus l'a fait. le fait de suivre le consolateur quand il viendra, fait aussi partie des enseignements authentiques de Jésus).*

I.12) ***Selon Jean 17.1 à 17,4 : « Or, la vie éternelle, c'est qu'ils te connaissent, toi, le seul vrai Dieu, et celui que tu as envoyé, Jésus Christ », voici ses preuves.***

Nous sommes suffisamment avancé maintenant pour traite la prophétie suivante de Jésus.

I.13) ***Selon Jean 14. 26 : 'Mais le consolateur, l'Esprit saint, que Dieu* enverra en mon nom, vous enseignera toutes choses, et vous rappellera tout ce que je vous ai dit…', voici les preuves de la réalisation de ces versets***

Nous traitons cette question à la fin de ce livre afin d'avoir une vue d'ensemble de la concordance entre chacun des prophéties de Jésus et le contenu de ce livre de Dieu, ce qui permet aussi de traiter au fur et à mesure ce chapitre. Déjà, les parties 1, 2 et 3 montrent clairement que le consolateur, qui est le livre de Dieu préservé de Dieu, a rappelé les enseignements de Jésus et enseigne toutes choses comme l'ont témoigné les plus grands savants scientifiques de ce monde, et qui par les concordances parfaites entre ces versets et les découvertes scientifiques, montrent qu'il n'a pas été altéré et qu'il est donc éternellement avec nous, servant de guide pour les savants de chaque discipline scientifique, comme l'ont compris

de nombreux savants scientifiques, dont ces 3 cités parmi ces 13, ci-dessus, l'utilisent comme guide de recherche scientifique.

Concernant le caractère inaltéré des enseignements de ce consolateur, comme Jésus l'appelle, qui guide sur chaque, sujet, voici le témoignage de 13 des plus grands savants scientifiques du monde qui avaient complètement divorcé avec la religion, au sujet du dernier livre de Dieu envoyé à l'humanité au sujet duquel Dieu a promis du préservé, ***Chapitre 6 : 38. Nous n'avons rien omis d'écrire dans le Livre….. Chapitre 39 : 27. Nous avons, dans ce livre divin, cité pour les gens toutes sortes d'exemples afin qu'ils se souviennent. 28… afin qu'ils soient pieux*** *!*

Quand ces 13, parmi les plus grands savants scientifiques, ont fini de lire le livre de Dieu préservé, leurs témoignages, est montré ci-dessous en audios de manière complète les uns après les autres, et en texte, un extrait de ce témoignage est montré, ces savants n'en revenaient, pas. Tous sans exception ont été unanimes, en disant que le livre de Dieu préservé a réconcilié les sciences avec la religion, et à fait de la science un témoin de la foi en Dieu, en constatant, comme Jésus, l'a dit, en appelant le livre de Dieu préservé, livre complet de Dieu, le consolateur, et en disant selon Jean 14.26, quand il viendra, il vous rappellera ce que j'ai dit, et vous enseignera toute chose. Et c'est exactement, ce que les plus grands savants scientifiques ont constaté en lisant le livre de Dieu préservé, et certains d'entre eux ont décidé de faire du livre de Dieu préservé, leur guide de recherche scientifique, en argumentant que quand on cherche quelque chose dans une usine, si on a le plan de l'usine, on la trouve facilement, et ils ont comparé le livre de Dieu préservé sur le plan de l'univers et de tout ce qu'il contient.

En effet, parmi ces plus grands savants scientifiques de ce monde, il y a le directeur d'observatoire en Astronomie au Japon, et Keith Moore dont le livre a été primé comme étant le meilleur livre scientifique dans ce monde, et d'autres de cette catégorie de savants, et tous avaient divorcé avec la religion. Mais à la lecture de ce livre complet de Dieu, qui enseigne toutes choses, ils ont tous témoigné que ce livre ne peut provenir que Dieu, car à l'époque de sa révélation, la science était inexistante, et ce livre a devancé les plus grands savants scientifiques de ce monde de plus de 1400 ans, en annonçant avec une précision ce qu'aucun savant de notre temps ne peut trouver, des découvertes scientifiques dans tous les domaines de la vie et de l'univers, en montrant la solution à chaque problème, et ils disent tous que la science est devenue, à cause de ce livre, le livre de Dieu préservé, appelé par Jésus, le Consolateur, un témoin de la foi en Dieu.

Voici des extraits du témoignage de certains d'entre eux :

LE PROFESSEUR YOUCHEDI KOZANE (JAPON), directeur de l'observatoire de Tokyo. Il déclare au cours de la conférence internationale au sujet de la concordance du livre de Dieu préservé et de la science et après étude approfondie des versets de livre de Dieu préservé : "ce livre de Dieu préservé embrasse tout l'univers, rien ne lui échappe ! les preuves se rejoignent et se multiplient… La lecture du livre de Dieu préservé répond aux questions qui me permettent, je crois, de trouver dans mes recherches sur l'univers une voie future. J'ai découvert… une nouvelle méthodologie et l'étude de l'univers. Il s'agit d'avoir une vision globale et d'éviter les visions partielles et limitées. C'est cette méthode que je vais désormais adopter, parce que les versets de ce livre de Dieu préservé ont tracé la voie de l'avenir. Cela signifie que je vais soumettre mes recherches à cette vision globale inspirée par Dieu…".

Le professeur Jely Simson (USA), professeur de gynécologie et d'accouchement à l'université de nord WESTERN Chicago aux États unis. Il déclare au cours de la conférence internationale au sujet de la concordance entre le livre de Dieu préservé et la science et après étude approfondie des versets du livre de Dieu préservé : ". .. le livre de Dieu préservé est venu appuyer la véritable science, il l'a confirmé, même s'il l'avait précédé. De tout ce qu'on avait dit, il ressort que le livre de Dieu préservé et bel et bien la parole de Dieu… oui, j'affirme que la révélation

peut diriger la marche du mouvement scientifique, donner à la science sa véritable place et faire d'elle un témoin de la foi en Dieu confirmant que le prophète ayant reçu ce livre de Dieu — sur lui la grâce et la paix est le prophète de Dieu."

Le professeur Alfred Croner (USA). Un des plus illustres scientifiques au monde en matière de géologie célèbre dans les milieux scientifiques pour ses critiques pertinentes des théories par les plus grands géologues. Il déclare après étude approfondie des versets de livre de Dieu préservé : 'cela ne peut provenir que d'une révélation venant d'en haut !...Les savants n'ont accédé à ces découvertes qu'au cours des dernières années et avec des moyens extrêmement compliqués et techniquement très avancés... une personne qui ignorait totalement la physique nucléaire, il y a plus de 1400 ans n'étaient pas à mon avis en mesure de découvrir par sa raison que la terre et les cieux avaient les mêmes origines (réf. au livre de Dieu préservé chapitre 21 verset 30) de même que d'autre nombreux problèmes que nous avons à débattre... je crois que si l'on réunit tous ces phénomènes et rassemble toutes ces questions explicitées dans le livre de Dieu préservé relatives à la terre, sa formation, etc., et à la science de façon générale, ont peut en ce qui concerne l'essentiel affirmer que se qui est exposé dans le livre de Dieu préservé exact, et cela de plusieurs manières... un grand nombre de questions que le livre de Dieu préservé a annoncées ne pouvaient pas être démontrées par des preuves à son époque, mais avec les moyens disponibles d'aujourd'hui nous sommes en mesure de vérifier les paroles de ce prophète ayant reçu ce livre de Dieu — sur lui la grâce et la paix — qui remonte à 1400 ans... je tiens a vous dire que je suis très impressionné par la découverte de ces vérités dans le livre de Dieu préservé...'.

La suite des extraits en texte est ci-dessous. Et tous ces savants ont non seulement témoigné que ce livre de Dieu enseigne toutes choses, au point où 3 parmi ces grands savants ont décidé de faire de ce livre un guide de recherche scientifique comme vous avez pu le constater dans leur témoignage, et parmi ces savants, il y a le directeur de l'observatoire de Tokyo en astronomie, Keith More, dont le livre est vendu comme le meilleur livre scientifique aux états unis, qui a modifié son livre pour adopter la vision de ce livre de Dieu, sur son domaine scientifique, qu'il trouve simple et complet,

Et voici l'intégralité du témoignage de chacun des 13 grands savants scientifiques dans ce lien en audio puis des exemples de découvertes scientifiques juste après :

https://temoignagedessavants.blogspot.com

Voici la suite des témoignages des autres savants au sujet de livre de Dieu.

MAURICE BUCAILLE (FRANCE) Chirurgien ayant écrit plusieurs livres, notamment : "Le livre de Dieu préservé, la Bible et la science" : les Écritures saintes examinées à a lumière de la science et des connaissances modernes" (seul le livre de Dieu préservé a réussi à cette épreuve scientifique et vérifiable à laquelle, il les a fait passer). Il a eu le prix de l'Histoire de l'Académie française et le prix général de l'académie nationale de médecine en 1991.1991, P. 3 LA BIBLE, LE livre de Dieu préservé ET LA SCIENCE : IL ÉCRIT : « Pour le livre de Dieu préservé, il n'y a pas opposition, mais l'harmonie entre l'écriture et les connaissances modernes, harmonie humainement inexplicable ».

Le professeur Tajata Tajasson, chef du service de chirurgie et d'embryologie a l'université de Chong May en Thaïlande et l'actuel doyen de la faculté de médecine a la même université. Il déclare au cours du congrès international au sujet de la concordance entre le livre de Dieu préservé et la science et après étude approfondie des versets de livre de Dieu préservé : « je suis convaincu que tout ce qui a été dit dans le livre de Dieu préservé il y a 1400 ans ne peut être qu'exact et peut être prouvé par les moyens scientifiques, car le prophète ne savait lire ni écrire, il est donc évident que nous sommes en présence du Messager venu avec cette vérité

qui lui a été communiquée par une révélation du créateur, savant de toute chose, et ce créateur n'est autre que Dieu. C'est pourquoi le moment est venu pour moi de témoigner qu'il n'est d'autre divinité que Dieu, et que ce prophète ayant reçu ce livre de Dieu — sur lui la grâce et la paix-est son prophète… ».

Le professeur Héiye (USA), l'un des océanographes les plus célèbres aux États-Unis. Il déclare après étude approfondie des versets de livre de Dieu préservé : « je trouve impressionnant qu'il y ait dans les versets du livre de Dieu préservé ce type de donnée… je crois que cela ne peut être qu'ainsi, émanant de Dieu… Oui c'est la science divine révélée par Dieu ». Marchal Johson (USA), chef du service de chirurgie et directeur de l'institut Daniel à l'université Thomas Jeferson à Philadelphie aux États-Unis. Il déclare après étude approfondie des versets de livre de Dieu préservé : « oui il s'agit bien de révélation, et je n'éprouve aucune difficulté en accord avec ma raison pour dire qu'on est en présence d'une inspiration divine ».

Le professeur Palmaire (USA) l'une des plus grandes références en géologie aux États-Unis et qui a été le président du comité chargé de la du centenaire de l'association américaine des géologues. Il déclare après étude approfondie des versets de livre de Dieu préservé : « … Ce livre est étrange, il nous décrit le passé, le présent et le futur… j'ai effectué des recherches relatives à l'histoire des premières civilisations au moyen orient. J'ignore que des informations aussi sérieuses que celles-ci ont pu exister. S'il n'y a par un tel enregistrement, cela renforce ma croyance que Dieu a envoyé à travers ce prophète ayant reçu ce livre de Dieu (paix sur lui) une grande quantité de science que nous n'avons découvert qu'a l'époque moderne… ».

Le professeur Alfred Croner(USA). Un des plus illustres scientifiques au monde en matière de géologie. Célèbre dans les milieux scientifiques pour ses critiques pertinentes des théories par les plus grands géologues. Il déclare après étude approfondie des versets de livre de Dieu préservé : « cela ne peut provenir que d'une révélation venant d'en haut !…Les savants n'ont accédé à ces découvertes qu'au cours des dernières années et avec des moyens extrêmement compliqués et techniquement très avancés… une personne qui ignorait totalement la physique nucléaire, il y a plus de 1400 ans n'étaient pas à mon avis en mesure de découvrir par sa raison que la terre et les cieux avaient les mêmes origines (réf. au livre de Dieu préservé 21verset 30) de même que d'autre nombreux problèmes que nous avons à débattre… je crois que si l'on réunit tous ces phénomènes et rassemble toutes ces questions explicitées dans le livre de Dieu préservé relatives à la terre, sa formation, etc.et à la science de façon générale, ont peut en ce qui concerne l'essentiel affirmer que se qui est exposé dans le livre de Dieu préservé exact, et cela de plusieurs manières… un grand nombre de questions que le livre de Dieu préservé a annoncées ne pouvaient pas être démontrées par des preuves à son époque, mais avec les moyens disponibles d'aujourd'hui nous sommes en mesure de vérifier les paroles de — sur lui la grâce et la paix — qui remonte à 1400 ans… je tiens a vous dire que je suis très impressionné par la découverte de ces vérités dans le livre de Dieu préservé… ».

Le professeur Goronger (USA) Washington, professeur à la faculté de médecine, au service de chirurgie de l'université GEORGE TOWN à Washington… Il déclare après études approfondies de certains versets de livre de Dieu préservé : « Il s'agit d'une description de l'évolution humaine… Et cette description et ces précisions clairs et globale de chaque stade de l'évolution de l'embryon remontent à de nombreux siècles (14 siècles) , avant que les phrase de l'évolution de la vie humaine soient découvertes et constatés par la connaissance scientifique classique…. »

Le professeur Chreidère (Allemagne), un océanographe ouest-allemand. Il déclare au cours du congrès international au sujet de la concordance entre le livre de Dieu préservé et la science et après étude approfondie des versets de livre de Dieu préservé : « Dans de nombreuses religions, les chercheurs pensent que la science peut puiser dans la région. Si la science évolue et progresse, la religion régresse ici, nous sommes en présence d'une approche totalement différente. On a montré qu'en fait l'homme de science confirme le message du livre de Dieu

préservé, ce que le livre de Dieu préservé a énoncé depuis longtemps est réellement ce que la recherche découvre aujourd'hui. J'estime qu'il est important, devant un tel congrès, de communiquer ces données aux savants de toutes les nations et je suis convaincu que nous repartirons tous en réfléchissant davantage à la relation entre la religion et la science. Il n'y a pas la science d'un côté et la religion de l'autre. »

Nous arrêtons la liste à ce niveau bien qu'elle soit d'être terminée… Mais, il y a suffisamment d'exemples pour édifier sur ce thème. La liste est encore longue…

Voici des exemples de concordances entre ce livre et les découvertes scientifiques, que ce livre a annoncés plus de 1400 ans avant que les savants fassent ces découvertes scientifiques :

https://temoignagedessavants.blogspot.com

Ce site permet de donner une preuve évidente à ce sujet des solutions aux crises actuelles montrée en résumé dans ce livre, pour cela parcourez le site ***https://seulesolutionpourlhumanite.blogspot.com***

Chapitre 17. Selon jean Jésus a dit : '17.1 après avoir ainsi parlé, Jésus leva les yeux au ciel, et dit : Père, l'heure est venue ! Glorifie ton Fils, afin que ton Fils te glorifie, 17.2 selon que tu lui as donné pouvoir sur toute chair, afin qu'il accorde la vie éternelle à tous ceux que tu lui as donnés. 17.3 Or, la vie éternelle, c'est qu'ils te connaissent, toi, le seul vrai Dieu, et celui que tu as envoyé, Jésus Christ. 17.4 Je t'ai glorifié sur la terre, j'ai achevé l'œuvre que tu m'as donné à faire. *(Jésus a parfaitement rempli sa mission et Dieu est satisfait de lui, et il enseigne que la condition pour avoir le royaume des cieux et de respecter l'unicité de Dieu en n'ayant aucun autre Dieu devant le face de Dieu, ce qui est la condition pour pratiquer l'amour du prochain comme soi-même sans faire de faute, car cela permet d'avoir le cœur remplit exclusivement d'amour de Dieu. puis la deuxième condition est de ne considérer Jésus que comme un envoyé de Dieu, qui a montré le chemin du salut et de suivre son exemple en pratiquant les 10 commandements afin d'être sauvé le jour dernier).*

I.14) ***Conclusion au sujet de qui est le consolateur (ou le Paraclet) que Jésus a ordonné de suivre après lui afin d'être sauvé de l'enfer :***

Tous les points de la prophétie de Jésus selon Jean sont parfaitement concordants avec les enseignements laissés par l'ange Gabriel, l'Esprit saint, l'esprit de vérité, qui comme toutes les nombreuses preuves montrées ci-dessus, ont été sauvegardés dans ce livre divin, ce qui le rend véridique pour l'éternité. Pensez-vous, après ces explications sur ce qu'implique le sens de chaque verset de la prophétie de Jésus ci-dessus selon Jean, qu'un esprit autre que l'ange Gabriel, qui ne peut être vu d'aucune personne puisse accomplir toutes ces actions enseignées ainsi un tel savoir comme l'a réalisé ce livre divin à tous les êtres humains jusqu'à la fin des temps ? Il est donc évident que ce PARACLET est bien ce livre divin transmis par l'ange Gabriel, l'Esprit saint et l'esprit de vérité par excellence, et qui peut avoir un esprit plus sain et plus véridique que le sien ? Il est celui que Dieu a chargé de transmettre ses messages à tous les grands envoyés de Dieu y compris à Jésus (p). Cela est confirmé par le verset de livre de Dieu qui est le consolateur, l'Esprit saint, l'esprit de vérité suivant : ***Chapitre 61, verset 6. Et quand Jésus fils de Marie dit : 'ô Enfants d'Israël, je suis vraiment le Messager de Dieu* [envoyé] à vous, conformateur de ce qui, dans la Thora, est antérieur à moi, et annonciateur d'un Messager à venir après moi, dont le nom sera « Ahmad ». Puis quand celui-ci vint à eux avec des preuves évidentes, ils dirent : « C'est là une magie manifeste »***..

*En plus de Jésus, la plupart des autres envoyés ont annoncé l'arrivée des enseignements laissés par l'ange Gabriel, et l'obligation pour toute l'humanité de le suivre, afin d'être sauvé le jour dernier, dès leur apparition sur terre, et des exemples sont donnés dans la partie suivante du livre à partir des versets de la Bible qui montrent cela, à travers les paroles de Moïse, de Esaie ainsi que dans le livre de Habacuc. Vous pouvez avoir la partie suivante, la partie 4sur 4 du livre, en allant à l'adresse suivante s****ur la couverture du livre.***

Quel est notre devoir dans ces conditions, devant Dieu et devant ceux qui ne savent pas ?

Notre devoir dans ces conditions est de suivre Jésus qui dit selon Jean 18.37 « … Je suis né et je suis venu dans le monde pour rendre témoignage à la vérité. Quiconque est de la vérité écoute ma voix ». *Toute personne qui veut suivre le Jésus, doit donc écouter la voix de la vérité et de la justice comme il l'a dit dans ce verset et dénoncer au monde entier ces mensonges qui entraînent des gens massivement en enfer depuis le 4e siècle comme religion d'État et convaincre ceux qui prêchent ces mensonges et ces catastrophes, soit à se convertir aux enseignements authentiques de Jésus qui se trouvent dans ce livre, soit en les empêchant de continuer à prêcher ces mensonges sur Dieu et sur Jésus, qui entraîne tous ces malheurs auxquels on assiste, car ils empêchent que l'ont forme massivement les populations aux enseignements authentiques de Jésus, qui permettent la justice et le développement pour en résolvant le chômage, la pauvreté toutes les crises en éliminant toutes les injustices ou nuisances à autrui, sans nuire à personne, comme cela avait été le cas à l'échelle de tout un pays et d'un groupe de pays quand ils ont formé les populations aux enseignements du livre qui est le consolateur, et mis toutes leurs lois en conformité avec ce livre divin. Transmettez donc ces écrits et vidéos au monde entier et en toutes les langues afin que le maximum de gens puisse se sauver de l'enfer en le lisant et en dénonçant les graves mensonges qui inondent nos médias dans tous les pays. Ces efforts pour convaincre les gens à se convertir à la voie authentique de Jésus sont la condition indispensable pour chacun d'entre nous pour éviter l'enfer et aller au Paradis comme le montrent ces versets selon la loi enseignée par Jésus selon Mathieu 5.17 à 19, qui dit* ***selon Exode 20.7 « Tu ne prendras point le nom de l'éternel, ton Dieu, en vain, car l'éternel ne laissera point impuni celui qui prendre son nom en vain ». Selon Mathieu*** *19.21 Jésus lui dit :* ***si tu veux être parfait (****c'est-à-dire irréprochable****), va, vends ce que tu possèdes, donne-le aux pauvres, et tu auras un trésor dans le ciel. Puis, viens, et suis-moi.***

Cela est confirmé par les versets du livre de Dieu qui est le consolateur au ***chapitre 10, verset 10. ô vous qui avez cru ! Vous indiquerai-je un commerce qui vous sauvera d'un châtiment douloureux ? 11. Vous croyez en Dieu* et en son messager et vous combattez avec vos biens et vos personnes dans le chemin de Dieu*, et cela vous est bien meilleur, si vous saviez ! 12. Il vous pardonnera vos péchés et vous fera entrer dans des Jardins sous lesquels coulent les ruisseaux, et dans des demeures agréables dans les jardins d'Éden ? Voilà l'énorme succès 13. et il vous accordera d'autres choses encore que vous aimez bien : un secours [venant] de Dieu* et une victoire prochaine. Et annonce la bonne nouvelle aux croyants.***

Seuls, ceux qui ont fait les efforts pour convaincre les populations à se convertir à la voie authentique de Jésus ont été sauvés par Dieu, et ont évité les malheurs dans ce monde comme cela est montré au ***chapitre 11, verset 116. Si seulement il existait, dans les générations d'avant vous, des gens vertueux qui interdisent la corruption sur terre ! (Hélas) il n'y en avait qu'un petit nombre que nous sauvâmes, alors que les injustes persistaient dans le luxe (exagéré) dans lequel ils vivaient, et ils étaient des criminels. 117. Et ton***

Seigneur n'est point tel à détruire injustement des cités dont les habitants sont des réformateurs*. Car les efforts pour la conversion des populations à la voie authentique de Jésus, c'est le seul chemin qui mène à Dieu, au paradis :* ***Chapitre 12, verset 108. Dis : 'Voici ma voie, j'appelle les gens [à la religion] de Dieu*,*** *moi et ceux qui me suivent, nous basant sur une +preuve évidente. Gloire à Dieu* ! Et je ne suis point du nombre des associateurs.* ***Chapitre 3, verset 104 que soit issue de vous une communauté qui appelle au bien, ordonne-le convenable, et interdit le blâmable. Car ce seront eux qui réussiront.***

Donc, à vous d'entrer en action en appliquant cette parole de Dieu : Chapitre 22, verset 78. Et luttez pour Dieu* avec tout l'effort qu'il mérite. C'est lui qui vous a élus. Et il ne vous a imposé aucune gêne dans la religion, celle de votre père Abraham, lequel vous a déjà nommés "soumis totalement à Dieu" avant (ce Livre) et dans ce (livre), afin que le Messager soit témoin contre vous, et que vous soyez vous-mêmes témoins contre les gens. Accomplissez donc la prière (prescrite par le consolateur en partie 2), acquittez l'aumône légale annuelle zakat (la dîme réformée par le consolateur que Jésus a dit de suivre comme le montre la partie 2 de ce livre) et attachez-vous fortement à Dieu*. C'est lui, votre Maître. Et quel Excellent Maître ! Et quel excellent soutien ! *Transmettez donc ces informations en convaincant les populations dans toutes les langues, sur tous les supports et par toutes les voies et moyens de communication existant à ce jour, à toutes les populations du monde entier, afin qu'elles puissent faire les efforts pour se mettre en conformité avec les enseignements authentiques de Jésus, et éviter l'enfer après la mort, ainsi que les malheurs et les crises dans ce monde, et les enseignements authentiques de Jésus, se reconnaissent dans la Bible par le fait qu'ils ne comportent aucune injustice ni contradiction, et sont montrés dans cette partie du livre.*

Ils sont confirmés par les preuves de la réalisation des prophéties des autres envoyés de Dieu dans la Bible, concernant le consolateur, dans la partie suivante du livre, la partie 3 sur 4 du tome 1 du livre, qui montre verset par verset, la réalisation des ces prophéties.

Fin de la partie 2 sur 5 du tome 1 du livre

La partie suivante du livre, la partie 3 sur 5, est consacrée aux preuves de la réalisation des prophéties d'autres envoyés de dieu dans la Bible au sujet du consolateur, verset par verset.

Promotion de la justice universelle dans le monde
Promotion des Enseignements authentiques de Dieu dans le Monde
(Les seules vraies Solutions à tous les problèmes de l'humanité pour le bonheur de tous et la vraie fraternité entre les êtres humains comme vous pouvez le constater en lisant ce livre.)
Jésus.c.bible@gmail.com

DOS DU LIVRE